

Chancellerie d'Etat

Direction de
l'aménagement,
de l'environnement
et des constructions

Direction
des finances

Direction
de la santé et
des affaires sociales

Direction
de l'économie et
de l'emploi

Direction des
institutions, de
l'agriculture et
des forêts

Direction
de la sécurité et
de la justice

Direction de
l'instruction publique
de la culture
et du sport

Conseil d'Etat

Impressum

© Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg

Avril 2009

.....
Canton de Fribourg
.....

CONSEIL
D'ÉTAT
.....

I. Introduction.....	1	VIII. Liste des instruments parlementaires.....	28
II. Contexte conjoncturel 2008.....	1	1. Motions.....	29
1. Economie mondiale.....	1	2. Postulats.....	37
2. Economie suisse.....	1	3. Mandats.....	42
3. Economie fribourgeoise.....	1	4. Motions populaires.....	44
III. Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental.....	2	5. Initiatives parlementaires.....	44
1. Défi n° 1: Profiler notre jeunesse comme force vive de Fribourg.....	2	6. Questions	44
2. Défi n° 2: Améliorer notre qualité de vie.....	4		
3. Défi n° 3: Mieux vivre ensemble.....	5		
4. Défi n° 4: Préserver notre cadre de vie.....	7		
5. Défi n° 5: Renforcer notre économie et positionner notre canton.....	8		
6. Défi n° 6: Assurer la sécurité de proximité et une organisation judiciaire performante.....	9		
7. Défi n° 7: Se rapprocher du citoyen et alléger la fiscalité.....	11		
IV. Vie du Conseil d'Etat.....	14		
1. Séances.....	14		
2. Rencontres de travail.....	14		
3. Manifestations traditionnelles.....	14		
4. Visites et réceptions.....	14		
5. Centenaires.....	15		
V. Relations extérieures.....	15		
1. Conférence des gouvernements cantonaux.....	15		
2. Fondation ch.....	15		
3. Conférences des directeurs cantonaux.....	16		
4. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale.....	18		
5. Rencontres gouvernementales bilatérales.....	18		
6. Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales....	18		
7. Consultations fédérales.....	18		
VI. Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2008.....	21		
1. Sur le plan du compte des investissements.....	21		
2. Sur le plan du compte de fonctionnement.....	21		
3. Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2008.....	22		
VII. Etat du personnel.....	28		

DIRECTION

I. INTRODUCTION

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législation.

Compte tenu de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil, le rapport d'activité relatif à l'année 2007 comportait pour la première fois deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, l'état de réalisation du programme de législation, l'autre présentant, sur la base d'un nouveau canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat.

Ce nouveau mode de présentation du rapport d'activité, dont l'objectif principal consistait à en faciliter la lisibilité, a été bien accueilli et est par conséquent maintenu, sous réserve de quelques adaptations mineures, pour le présent rapport.

II. CONTEXTE CONJONCTUREL 2008

1. Economie mondiale

La crise financière mondiale amorcée en 2007 s'est aggravée durant l'année 2008 et s'est étendue à l'économie réelle. Les Etats-Unis, la majorité des pays de la zone euro et le Japon sont entrés en récession ou y entreront prochainement. Les experts du BAK Basel Economics prévoient ainsi pour 2009 un recul du produit intérieur brut (PIB) américain de 1,9% et un recul du PIB de la zone euro de 1,8%, confirmant les prévisions du Fonds monétaire international (FMI), qui estimait au début novembre 2008 qu'en 2009, les pays développés connaîtraient la première contraction de leur PIB depuis 1945 et que la croissance mondiale ne dépasserait pas 2,2%.

Les pays émergents, nouvelles locomotives de l'économie mondiale, et notamment la Chine, connaissent également un fort ralentissement de leur croissance, laquelle devrait certes se poursuivre en 2009 mais sera nettement plus faible que celle enregistrée durant les dernières années. La Banque mondiale prévoit ainsi pour la Chine une croissance de 7,5% en 2009 (9,4% en 2008), soit son plus faible niveau depuis 19 ans.

Les 30 pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) devraient subir en 2009 une récession et, par conséquent, un bond du chômage, avec une augmentation du nombre de personnes sans emploi de 34 millions actuellement à 42 millions d'ici 2010.

Certains facteurs favorables à la conjoncture (politique monétaire expansive, mesures de relance et fiscales, recul du prix des matières premières) devraient toutefois déployer leurs effets progressivement et soutenir un retournement conjoncturel dans la deuxième partie de l'année 2009 mais les conséquences négatives de la crise

financière sur l'économie réelle pourraient se faire ressentir jusque vers la fin de l'année 2010. Les prévisions conjoncturelles sont cependant très aléatoires, la reprise dépendant principalement d'une stabilisation des marchés financiers.

2. Economie suisse

Selon les experts du Secrétariat à l'économie (SECO), la Suisse, qui était déjà en récession technique (deux trimestres – les 2^e et 3^e de 2008 – consécutifs de contraction du PIB), est entrée en récession durant le dernier trimestre 2008 et y restera durant la première partie de l'année 2009. Les exportations et les investissements des entreprises seront particulièrement affectés par cette évolution. Selon les prévisions du SECO, il faut s'attendre à un recul de l'activité économique de 0,8% en 2009 et à une croissance modeste de 1% en 2010. L'amélioration envisagée dès le 2^e semestre 2009 dépendra d'une stabilisation du contexte économique mondial.

Le marché du travail devrait souffrir de cette situation et le chômage augmenter. Le taux de chômage, qui s'est élevé à 2,6% en moyenne annuelle en 2008 (2,8% en 2007), devrait grimper à 3,3% en 2009 et à 4,3% en 2010, une stabilisation du taux étant prévue vers la fin de l'année 2010.

3. Economie fribourgeoise

Le canton de Fribourg a connu une nouvelle phase de croissance en 2008, son PIB ayant augmenté de 2% selon l'évaluation du BAK. En 2009, l'économie fribourgeoise sera cependant pénalisée par les conséquences de la crise au niveau international, en particulier dans les pays voisins et aux Etats-Unis. Il y a lieu de rappeler qu'une grande partie du PIB cantonal (61%) est réalisée par le biais de l'industrie exportatrice et que l'économie fribourgeoise est dès lors fortement dépendante du niveau conjoncturel et du climat de consommation à l'étranger.

Le taux de chômage dans le canton de Fribourg a régressé durant le premier semestre 2008 (de 2,9% en janvier à 2,1% en juin) et a eu une tendance inverse au cours du deuxième semestre (3% en décembre). En moyenne annuelle, ce taux a diminué à 2,5% (2,7% en 2007), se situant juste au-dessous du taux de chômage national et restant toujours le plus faible de Suisse romande, devant le Jura (3%) et le Valais (3,1%).

En 2008, les exportations du canton se sont encore montrées dynamiques, avec une progression annuelle de 5,8% à 7,69 milliards de francs. Sur les trois premiers trimestres, la progression annuelle était encore de 11,7%, mais la baisse enregistrée durant le dernier trimestre de l'année (-8,4%) a finalement conduit à un résultat annuel nettement inférieur. La brutale détérioration de la conjoncture observée depuis le 4^e trimestre 2008 continuera certainement à déployer ses effets en 2009. De plus, le franc suisse risque de devenir une valeur refuge

et de s'apprécier. Ainsi, après des années de forte croissance des exportations du canton (+143% entre 1997 et 2007), 2009 pourrait bien accuser une baisse.

III. AVANCEMENT DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL

1. Défi n° 1: Profiler notre jeunesse comme force vive de Fribourg

1.1 Poursuivre l'harmonisation de l'école obligatoire

Le chantier important de l'harmonisation de l'école obligatoire a connu plusieurs développements importants durant l'année 2008. Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil, avec son Message no 102 du 28 octobre, les projets de loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et à la Convention scolaire romande.

L'introduction de la deuxième année d'école enfantine a été votée par le Grand Conseil le 5 septembre et le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'exécution y relatif le 9 décembre. Les communes mettent en œuvre l'école enfantine obligatoire sur deux ans dès la rentrée scolaire 2009, avec un délai ultime à la rentrée scolaire 2013.

Après s'être développée dans chaque cercle scolaire alémanique, la gestion des établissements scolaires de l'école primaire au moyen d'une structure de pilotage adéquate est également devenue réalité dans 48 sites pilotes de la partie francophone. La phase de développement de la conduite de projets d'établissement est prévue jusqu'en 2012.

Le système de prise en charge des élèves présentant de graves problèmes de comportement a été confirmé et renforcé par le Grand Conseil le 8 octobre.

Un concept de santé scolaire sera mis en consultation en 2009. Il a été établi sur la base du projet expérimental de santé scolaire (PESS), mené dans huit établissements du primaire et du cycle d'orientation. Ce projet a permis de définir l'état de santé et les besoins des élèves fréquentant l'école obligatoire. Il permettra de prendre des mesures pour renforcer la promotion de la santé et la prévention dans les écoles: climat d'école, formation générale, qualité de l'enseignement des préventions, détection précoce, accès aux aides, renforcement des soutiens spécifiques, médecine scolaire.

Chargé de la reprise de l'enseignement spécialisé et des services auxiliaires, le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aides (SESAM) est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2008. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), responsable de l'élaboration d'un concept cantonal, a mis sur pied un groupe de travail et des sous-groupes de travail spécialisés par domaine. Le cadre général de ce domaine a

été fixé dans l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, soumis aux cantons pour ratification.

1.2 Moderniser les infrastructures du Secondaire II

Le 1^{er} juin 2008, les citoyennes et les citoyens fribourgeois ont accepté en votation populaire, par 55 553 oui contre 14 862 non, l'octroi d'un crédit d'engagement de 58,15 millions de francs en vue de l'achat et de la rénovation du Collège de Gambach. Le rachat par l'Etat de la propriété du collège de Gambach à la Congrégation des Sœurs Ursulines s'est fait en juillet 2008.

A la suite des études préalables en vue d'aménager des salles supplémentaires pour le Collège du Sud, le Conseil d'Etat a fixé le programme des locaux et autorisé le lancement d'un concours d'architecture.

Quant au Centre professionnel cantonal, les permis de construire relatifs au projet d'agrandissement du site Derrière-les-Remparts ont été délivrés par le Préfet de la Sarine le 20 décembre 2007 et les travaux ont commencé en 2008.

1.3 Améliorer les instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté

L'amélioration des instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté a été définie comme l'une des priorités du programme gouvernemental. Le passage de la scolarité obligatoire à une formation subséquente s'avère problématique pour un certain nombre d'élèves. La Plateforme Jeunes permet, grâce à une coordination entre plusieurs institutions, d'offrir une solution transitoire à tous ceux et celles qui n'ont pas trouvé une place de formation au sortir du cycle d'orientation. Afin de légitimer ce dispositif et de lui donner, à terme, une base législative, le Conseil d'Etat avait nommé, le 30 mai 2007, une Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle. Celle-ci a siégé à huit reprises en 2008. L'objectif de départ, qui consistait à établir un état des lieux et à procéder à une analyse des causes de la situation, a été atteint. Le résultat des ces travaux est concrétisé dans un premier rapport que la Commission a remis, au mois de décembre 2008, à la Direction de l'économie et de l'emploi. Le Conseil d'Etat le traitera au début 2009. En fonction des décisions du Conseil d'Etat, le dispositif sera mis en œuvre progressivement auprès de la population concernée.

Dans le cadre du concept cantonal de «Case Management» financé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, certaines mesures d'encadrement ont d'ores et déjà été mises en place en été et en automne 2008. Lors de l'étape initiale du projet, les élèves de première année de l'école du cycle d'orientation présentant des risques potentiels de difficulté d'insertion ont été signalés par le corps enseignant. Ces élèves ont reçu un appui spécifique dès le début de la deuxième année du cycle d'orientation. Par la suite, le

suivi des jeunes sera assuré lors de la dernière année de la scolarité obligatoire et lors de la phase de transition au degré secondaire II.

Au niveau de la formation professionnelle, les mesures d'encadrement des personnes en formation prévues par la loi du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle ont été mises en œuvre par les écoles professionnelles de métiers et de stages. Ces mesures font également l'objet d'un concept qui est l'une des annexes au rapport de la Commission.

1.4 Positionner les hautes écoles fribourgeoises

La HES-SO a déposé un projet de nouvelle convention auprès de la Confédération le 30 novembre 2008. Une réponse du Conseil fédéral est attendue pour le printemps 2009. Pour l'essentiel, la nouvelle convention prévoit un pilotage concerté des cantons et régions de la HES-SO, confie l'exécution des missions HES aux domaines d'études qui s'étendent sur tout le périmètre de la HES-SO et laisse une grande marge d'autonomie aux cantons en matière d'organisation interne. Elle ne remet pas en cause la compétence des cantons et régions en ce qui concerne le statut et l'engagement du personnel enseignant, administratif et technique, tout en promouvant une coordination forte sous certains aspects, tels la description de fonction. Cette évolution a rendu possible une reprise des travaux concernant la future loi sur la haute école spécialisée de Suisse occidentale // Fribourg (LHES-SO // FR).

Une convention avec le canton de Vaud a permis le passage des classes professionnelles du Conservatoire de Fribourg au niveau HES et leur maintien à Fribourg en tant que site décentralisé de la HEM-Lausanne.

En lien avec la donation du Dr Merkle annoncée en novembre 2007, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le message et le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition et la transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia, destiné à l'Institut Adolphe Merkle pour les nanosciences. Le décret a été adopté le 7 mai. Ce projet a bénéficié d'une nouvelle donation du Dr Merkle d'un montant de 10 millions de francs. La Directrice ICS siège au Conseil de la Fondation Adolphe Merkle constituée pour gérer la donation initiale de 100 millions.

Le Conseil d'Etat a décidé en novembre 2008 la création d'un Pôle scientifique et technologique (PST), dont l'initiative revient à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, en collaboration avec l'Université et, en particulier, sa Faculté des sciences et l'Institut Adolphe Merkle. Ce PST jouera un rôle important face aux enjeux que représentent l'innovation, la recherche et le transfert technologique, spécialement pour les PME du canton.

Créé grâce à la Fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, l'Institut de plurilinguisme a pu être mis sur pied et a commencé ses travaux. Il a d'ores et déjà noué des collaborations et lancé des projets avec des institutions d'autres cantons. Malgré son

très jeune âge, il bénéficie d'une large reconnaissance en tant que centre de compétence dans le domaine du plurilinguisme.

Le projet de révision de la loi sur la HEP sera prochainement mis en consultation. Quant à la loi sur l'Université, le groupe de travail formé par le Conseil d'Etat arrive au terme de la première partie de ses travaux, consistant à formuler des recommandations qui, après une consultation interne, serviront de base au projet législatif.

1.5 Projets législatifs du défi n° 1

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2008
1.1	Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire, révision totale)	Etudes préalables en cours
1.2	Loi sur l'enseignement spécialisé (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.3	Loi sur l'Office cantonal du matériel scolaire (nouveau)	Loi du 13.9.2007
1.4	Loi cantonale sur le sport (nouveau)	Avant-projet de loi en consultation
1.5	Loi sur les bourses et prêts de formation (révision totale)	Loi adoptée le 14.2.2008
1.6	Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (révision totale)	Loi du 13.12.2007
1.7	Loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (révision totale)	Loi du 14.3.2007
1.8	Loi sur l'Université (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.9	Loi sur la Haute Ecole pédagogique (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.10	Loi sur la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.11	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (nouveau)	Projet de loi transmis au Grand Conseil
1.12	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire romande (nouveau)	Projet de loi transmis au Grand Conseil
1.13	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (nouveau)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Avant-projet de loi en préparation

2. Défi n° 2: Améliorer notre qualité de vie

2.1 Préserver et promouvoir la santé de la population

Un pan essentiel de la planification hospitalière a été adopté fin mars par le Conseil d'Etat. La nouvelle répartition des missions des hôpitaux et des cliniques privées définit les moyens de répondre aux besoins de la population fribourgeoise, l'objectif étant d'assurer des soins de proximité et de qualité de la façon la plus rationnelle et la plus économique possible.

En matière de prévention, l'année a notamment été marquée par les travaux de préparation à une pandémie et par la campagne de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV). Il faut également souligner, par ailleurs, les travaux d'élaboration d'un plan d'action découlant du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention pour 2007–2011; ce plan d'action contenant des objectifs, mesures, indicateurs et moyens nécessaires à la réalisation sera disponible d'ici à mi-2009. Pour la première fois en 2008, des mandats de prestations ont été signés entre la Direction de la santé et des affaires sociales et huit institutions de prévention et de promotion de la santé du canton. Ces mandats définissent les missions confiées à ces institutions, leurs objectifs et les prestations y relatives, ainsi que la relation de l'Etat avec ces institutions et leur rôle dans la couverture des besoins de la population fribourgeoise; ils permettent aussi de lier, par le biais d'objectifs, les activités de ces institutions aux priorités proposées dans le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention.

2.2 Consolider les deux réseaux de soin

A l'hôpital fribourgeois (HFR), l'année 2008 a vu la réouverture du site de Billens après deux ans de transformations. Le site fonctionne comme centre de réadaptation générale et respiratoire, et bientôt comme centre de réadaptation cardio-vasculaire. A Meyriez, le service de chirurgie a été fermé au 31 décembre 2008 et une permanence d'urgence a été mise en place. Ce nouveau service est assuré par des médecins d'expérience pour assurer la prise en charge des cas urgents. Au HFR Fribourg – Hôpital cantonal, l'offre s'est développée dans le domaine de la cardiologie invasive, de sorte que les patients atteints de maladies coronariennes peuvent être traités jour et nuit, ainsi que dans la neuropédiatrie, où l'engagement d'une spécialiste a permis de combler une lacune dans le canton.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a vécu sa première année. L'intégration de trois anciennes entités, l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens, le Service psychosocial et le Service de pédopsychiatrie, est ainsi effective. L'équipe de direction est entrée en fonction et prépare le développement du Réseau, avec pour objectifs l'ouverture d'une clinique de jour à Fribourg, le développement de consultations ambulatoires sur plusieurs sites et la généralisation de la psychiatrie de liaison dans les EMS.

2.3 Unifier la gestion de la sécurité alimentaire

La mise en œuvre de la loi sur la sécurité alimentaire adoptée par le Grand Conseil le 13 juin 2007 a été poursuivie par la reprise par le canton, avec effet au 1^{er} janvier 2008, du personnel du contrôle de l'hygiène des viandes, les communes étant dès cette date déchargées de toute responsabilité. Il appartient désormais au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (anciennement Service vétérinaire) de gérer l'ensemble des tâches liées à ce secteur, sous la responsabilité de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts à laquelle ce nouveau service est attribué. Le rattachement «administratif» du Laboratoire cantonal et du Service vétérinaire est devenu effectif dès le 1^{er} juillet 2008, avec l'inconvénient toutefois qu'un regroupement physique des deux entités n'a pas encore pu être réalisé, à défaut de locaux adaptés. Les démarches dans ce sens se poursuivent avec la planification de la rénovation des bâtiments abritant le Service des autoroutes et dans lesquels devrait être également intégrée une structure de laboratoire centralisée prévue par la loi précitée.

2.4 Revisiter le soutien aux personnes fragilisées

Le soutien aux personnes vulnérables et dépendantes est prévu par la Constitution. Les formes qu'il pourrait prendre font l'objet d'études dans plusieurs domaines: dispositif cantonal d'insertion sociale et professionnelle, revenu déterminant unique (RDU), personnes âgées et prise en charge de personnes dépendantes. Le rapport présenté au Grand Conseil sur la politique globale de la personne âgée annonce l'élaboration d'une loi-cadre.

En ce qui concerne les problèmes liés à la prostitution, un mécanisme de coopération contre la traite des êtres humains a été mis en place au début 2008. Les premières expériences montrent que ce mécanisme formalise de manière satisfaisante la coopération entre les différents organismes et autorités compétents. D'autre part, un avant-projet de loi sur l'exercice de la prostitution a été élaboré et sera prochainement mis en consultation.

2.5 Favoriser la création artistique et le sport

2.5.1 Renforcement de la diffusion des créations fribourgeoises à l'intérieur du canton et à l'étranger

Un soutien à l'accueil de productions scéniques ou musicales fribourgeoises par des lieux d'accueil situés dans le canton a été introduit dans le courant de l'année 2008. En ce qui concerne la diffusion à l'étranger, le canton de Fribourg a signé, le 12 février 2008, une convention de coopération culturelle avec la Région Alsace dans le but de promouvoir des accueils réciproques, des coproductions et des échanges entre les opérateurs culturels des deux régions.

2.5.2 Constitution d'un orchestre de chambre professionnel

A la suite de la décision du Conseil d'Etat de soutenir la création d'un orchestre de chambre professionnel dans le canton, l'association «Orchestre de chambre fribourgeois» (OCF), dont la présidence a été confiée à M. Claude Grandjean, ancien conseiller d'Etat, a été constituée le 4 février 2008. L'OCF, en voie de constitution, donnera son concert inaugural le 3 mai 2009 à la salle CO2 de La Tour-de-Trême.

2.5.3 Encouragement des activités sportives

Le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation d'un avant-projet de loi sur le sport. Les résultats seront connus en 2009. Sur le plan des infrastructures sportives, les travaux du site sportif St-Léonard, qui ont fait l'objet de l'octroi d'une subvention par décret du Grand Conseil, ont démarré. Enfin, le Conseil d'Etat a accepté le principe du subventionnement d'une piscine olympique à Fribourg, dans le cadre d'un partenariat public-privé impliquant également les communes.

2.6 Projets législatifs du défi n° 2

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2008
2.1	Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (révision partielle)	Loi adoptée le 4.12.2008
2.2	Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (révision totale)	Etudes préalables en cours
2.3	Loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux (révision totale)	Travaux pas encore commencés
2.4	Loi sur la santé (révision partielle)	Projet de loi transmis au Grand Conseil
2.5	Loi sur l'eau potable (révision totale)	Etudes préalables en cours
2.6	Loi sur la prostitution (nouveau)	Avant-projet de loi en cours d'élaboration
2.7	Loi d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (nouveau)	Avant-projet de loi en cours d'élaboration
2.8	Loi relative aux personnes en situation de handicap (nouveau)	Etudes préalables en cours
2.9	Loi relative aux personnes âgées (nouveau)	Etudes préalables en cours

3. Défi n° 3: Mieux vivre ensemble

3.1 Consolider la politique familiale

L'élaboration d'une politique familiale s'est poursuivie au travers de plusieurs projets. D'abord, le renforcement de la sécurité matérielle des familles s'est prolongé par la révision de la loi cantonale en matière d'allocations familiales afin de l'adapter au nouveau droit fédéral. Une seconde étape est en préparation qui concrétisera le principe «un enfant – une allocation», consacré par la Constitution cantonale. Egalement dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, un avant-projet de loi sur les allocations de maternité a été mis en consultation, alors que l'institution de prestations complémentaires pour familles de condition modeste fait l'objet d'études préalables. Les efforts pour faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle se sont concentrés sur la nouvelle loi sur les structures d'accueil de la petite enfance dont un premier avant-projet a été rédigé et des études complémentaires ont été lancées, notamment sur les aspects financiers. Par ailleurs, l'amélioration de l'information et du conseil aux familles est examinée dans le cadre de la création d'un «guichet social» dont le projet est à l'étude. Le Classeur des familles est actuellement révisé et sa mise en ligne a pu débuter au cours de cette année. Enfin, le règlement sur l'enfance et la jeunesse, dont l'adoption permettra notamment au Conseil d'Etat de nommer la commission consultative, subissait les dernières modifications en fin d'année avant transmission au Conseil d'Etat.

3.2 Profiler le bilinguisme comme atout du canton

Au cours de l'année 2008, la DICS a mis au point le projet de concept de l'enseignement des langues à l'école obligatoire, qui sera présenté au Conseil d'Etat en janvier 2009 en vue de sa mise en consultation. Ce plan est destiné à favoriser l'acquisition de la langue partenaire et d'autres langues étrangères de l'école enfantine au cycle d'orientation. Porté par un souci de concrétisation, ce concept ambitieux a la volonté de saisir toutes les opportunités d'apprendre et de renforcer les connaissances linguistiques. Projet mobilisateur pour un canton qui pratique deux langues, ce programme en neuf propositions poursuit l'objectif d'une langue partenaire utile, utilisable et utilisée.

En ce qui concerne la Fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme créée par l'Etat en novembre 2007, son Conseil de fondation présidé par la Directrice ICS a été constitué en janvier 2008. La mise en place de l'Institut de plurilinguisme a pu être réalisée par l'aménagement des locaux que la HEP a pu mettre à sa disposition. L'Institut a déjà reçu les premiers mandats de recherche. La Directrice ICS a contacté les autres cantons plurilingues et le canton du Tessin pour proposer des collaborations. Un mandat a déjà été signé avec le canton du Valais pour analyser les possibilités de collaboration entre l'Institut fribourgeois et la

fondation «Formation universitaire à distance, Suisse (FS-CH)», à Brigue.

3.3 Intégrer les migrants

La forte évolution démographique du canton de Fribourg se traduit notamment par un afflux important de personnes étrangères, qui doivent être intégrées dans la société et dans le monde du travail. Un schéma directeur pour l'intégration des migrants et un plan d'action 2008–2011 ont été adoptés par le Conseil d'Etat en 2008. Ils précisent la politique cantonale en matière d'intégration des migrants et définissent les priorités d'action pour les années à venir. Dans un premier temps, l'accent est mis sur l'encouragement de l'apprentissage des langues officielles, la publication d'une brochure d'accueil pour les nouveaux arrivants et l'élaboration d'une loi cantonale sur l'intégration des migrants. Pour les personnes admises en Suisse à titre provisoire, des mesures spécifiques d'intégration ont été adoptées. Elles ont pour objectif d'encourager l'autonomie des personnes concernées, par l'accès au marché du travail, le développement de liens sociaux et l'apprentissage des langues.

3.4 Ajuster les structures territoriales à l'évolution de la société

Conformément à la mission qui lui a été assignée à la suite de son premier rapport, l'organisation du projet a poursuivi ses travaux. Pour mémoire, cette organisation a pour missions principales :

- de poursuivre l'examen d'un nouveau décomptage des districts;
- de privilégier l'option prévoyant la création de trois districts;
- de réexaminer la législation sur les préfets, singulièrement sous l'angle de leur statut et de leurs attributions;
- de réexaminer le découpage des cercles électoraux.

Le Comité de projet a siégé à plusieurs reprises au cours de l'année sous revue à intervalle d'environ un mois. Il est parvenu au terme de ses réflexions. Celles-ci serviront de base au rapport actuellement en cours d'élaboration. Il est prévu de soumettre ce rapport d'ici la fin juin 2009.

3.5 Renforcer le centre du canton

Lors de la votation populaire du 1^{er} juin 2008, le corps électoral des communes concernées a adopté le projet de statuts de l'agglomération fribourgeoise adopté par l'Assemblée constitutive du 22 novembre 2007. L'Agglomération de Fribourg a ainsi vu le jour. La séance constitutive a eu lieu le 30 septembre 2008; les membres des organes de cette collectivité ont été désignés et l'organisation de son comité approuvée.

3.6 Réduire les disparités financières entre les communes

Les travaux de réforme de la péréquation financière se sont poursuivis durant l'année 2008 avec la mise en consultation jusqu'à fin avril 2008 d'un avant-projet de loi et de son rapport explicatif. Lors de cette consultation, il s'est avéré nécessaire de réactualiser les chiffres retenus et de réanalyser l'ensemble des flux financiers. Le projet a donc été remanié en tenant compte également des remarques formulées durant la consultation. A la fin de l'année 2008, l'ensemble des opérations de contrôle était terminé et le projet prêt à être soumis à une consultation interne de plusieurs services de l'administration cantonale.

En ce qui concerne la réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) les premières conventions-programmes ont été signées. Il est rappelé à cet égard qu'il est prévu que les incidences financières de la RPT pour l'Etat et les communes fassent l'objet d'un nouvel examen en 2010.

3.7 Projets législatifs du défi n° 3

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2008
3.1	Loi sur le régime cantonal d'allocations de maternité et d'adoption (révision totale)	Avant-projet de loi en consultation
3.2	Loi sur l'accueil de la prime enfance (révision totale)	Avant-projet de loi en cours d'élaboration
3.3	Loi cantonale sur les allocations familiales (révision totale)	Etape 1 terminée (loi adoptée le 8.10.2008); étape 2 (mise en œuvre article 60 al. 1 Cst) lancée
3.4	Loi instituant un régime de prestations complémentaires en faveur des familles de condition modeste (nouveau)	Avant-projet de loi en cours d'élaboration
3.5	Loi sur les pensions alimentaires (nouveau)	Travaux pas encore commencés
3.6	Loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs (révision totale)	2e phase de l'étude préalable en cours
3.7	Loi sur les préfets (révision totale)	Etudes préalables en cours
3.8	Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Etudes préalables en cours
3.9	Loi sur la péréquation financière intercommunale (nouveau)	Adaptation de l'avant-projet de loi aux résultats de la consultation

<i>N° du projet</i>	<i>Objet</i>	<i>Etat de réalisation à fin 2008</i>
3.10	Loi sur l'intégration des migrants (nouveau)	Etudes préalables en cours
3.11	Adaptation des lois dans les domaines touchés par le projet RPT	Loi du 12.6.2007

4. Défi n° 4: Préserver notre cadre de vie

4.1 Moderniser les bases légales de l'aménagement du territoire

Le 2 décembre 2008, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC). Cette loi reprend les éléments de la loi actuelle qui ont fait leurs preuves, tout en optimisant les procédures. Elle fixe une exigence de qualification professionnelle pour déposer des dossiers de planification et des demandes de permis de construire. Le caractère stratégique de l'aménagement du territoire est renforcé par le biais d'une plus grande importance donnée à la planification régionale, qui reste toutefois facultative. La loi offre de nouveaux moyens aux communes pour leur permettre de mieux gérer leurs zones à bâtir (renforcement de la planification directrice communale, moyens de lutte contre la thésaurisation). La compétence exclusive de l'exécutif communal pour adopter les plans d'aménagement local est maintenue. La nouvelle loi introduit également un nouveau système pour l'exploitation des matériaux qui permet d'améliorer le traitement des dossiers et le suivi des exploitations.

Le règlement d'exécution de la nouvelle LATEC est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une consultation au cours du printemps 2009. L'entrée en vigueur simultanée de la loi et de son règlement d'exécution est prévue au 1^{er} janvier 2010.

4.2 Protéger l'environnement et la nature

L'avant-projet de loi sur les eaux mis en consultation en 2006 a été complété par des dispositions relatives à l'eau potable, comme le demandait le Grand Conseil en 2007 dans le contexte de son examen du projet de loi sur la sécurité alimentaire. Toutefois, le transfert du Laboratoire cantonal et sa fusion dans le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires auprès de la DIAF ont conduit celle-ci à demander le maintien de la législation spéciale actuelle sur l'eau potable. Le projet de loi sur les eaux a donc été adapté en conséquence. Il est prévu de le transmettre au Grand Conseil en 2009.

Le nouveau plan de mesures pour la protection de l'air adopté par le Conseil d'Etat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. En tant qu'instrument de coordination dans la lutte contre la pollution atmosphérique, il prévoit des mesures dans le domaine des installations de combustion, des transports dans les agglomérations, de l'urbanisation et de l'agriculture. En matière de mobilité, il est étroitement coordonné avec le plan cantonal des

transports et constitue une référence importante pour les plans directeurs d'agglomération.

La mise en œuvre des mesures de protection contre le bruit routier s'inscrit désormais dans le cadre d'une convention-programme passée entre la Confédération et le canton. Elle permettra au canton de bénéficier de subventions importantes pour la réalisation des projets d'assainissement du bruit routier. Les moyens financiers nécessaires à la réalisation du programme en matière de routes cantonales ont fait l'objet d'un crédit-cadre de 6 millions de francs adopté par le Grand Conseil le 2 septembre 2008.

Dans le domaine des sites pollués, le canton a publié le 15 octobre 2008 son cadastre des sites pollués. Il est le 11^{ème} canton à le faire. Les informations sont disponibles sur le guichet cartographique de l'Etat. Les travaux d'investigation, de surveillance et d'assainissement sur les sites les plus sensibles se sont poursuivis en parallèle. L'ancienne décharge de La Pila a fait l'objet d'investigations techniques de détail de grande ampleur, préalable indispensable à l'élaboration d'un projet d'assainissement.

Un avant-projet de loi sur la protection de la nature et du paysage est en cours d'élaboration. Il permettra notamment d'organiser la protection au plan cantonal et d'en assurer le financement compte tenu des impératifs du subventionnement et de la RPT. Le projet de parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut est en bonne voie de création. La mise sous protection et l'entretien des biotopes, des zones alluviales et des marais inventoriés par la Confédération s'exécutent conformément aux prévisions.

La cartographie des dangers naturels de la partie «Plateau» est en voie de réalisation. Le travail est coordonné entre plusieurs services de l'Etat, notamment le Service des constructions et de l'aménagement, le Service des forêts et de la faune et le Service des ponts et chaussées, section lacs et cours d'eau.

Le soutien accordé aux propriétaires forestiers pour la réalisation des fonctions de la forêt d'intérêt public important est maintenu; il s'agit notamment de l'entretien de la forêt protectrice, des ouvrages de protection et de la qualité de la fonction d'accueil des forêts.

4.3 Encourager les énergies renouvelables

A la fin 2007, le Conseil d'Etat a chargé la Direction de l'économie et de l'emploi de lui faire des propositions pour une politique active d'encouragement dans le domaine des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Dans le cadre des travaux, deux hearings ont notamment permis aux principaux acteurs de la scène énergétique cantonale de donner leur avis sur les analyses réalisées. Un premier rapport a été présenté au Conseil d'Etat en décembre 2008. Il est prévu de transmettre un rapport au Grand Conseil durant la première moitié de l'année 2009.

Vu l'évolution technologique et les conditions de rachat de l'énergie électrique, le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail interne à l'administration cantonale de procéder à une révision de l'étude «Concept éolien du canton de Fribourg» de 1999. Il a pris acte du rapport en septembre 2008 et en tiendra compte lors de la révision du thème énergie du plan directeur cantonal.

Les Etablissements de Bellechasse ont poursuivi leurs études visant à réduire la consommation d'énergie et à produire de l'électricité. Ils ont développé, en collaboration avec la société Groupe E Greenwatt SA, un projet de production de biogaz, dont la réalisation est prévue pour 2009.

L'Institut agricole de Grangeneuve (IAG) a créé l'association pour la promotion des énergies renouvelables (APER) avec le Groupe E et l'Union des paysans fribourgeois, a passé une convention avec la coopérative Ökostrom, qui gère le marché de la biomasse, et a mis en place cinq exploitations pilotes de production d'eau chaude à partir d'installations solaires thermiques.

4.4 Repenser la mobilité des Fribourgeois

Le Conseil d'Etat a chargé en juillet 2008 la Direction de l'économie et de l'emploi de mettre en place un plan d'action et une organisation permettant la réalisation d'un Réseau Express Régional fribourgeois (RER FR) qui devra améliorer de manière significative l'attractivité des transports publics et contribuer à un positionnement économique fort du canton.

Sur la base du programme de réalisation du plan cantonal des transports, les travaux visant un développement du covoiturage et de l'auto-partage se sont poursuivis en 2008. Le groupe de coordination des transports, qui comprend les services directement concernés par les transports (Service des transports et de l'énergie, Service des ponts et chaussées, Service des constructions et de l'aménagement, Service de l'environnement) a poursuivi ses travaux visant à proposer l'adaptation des structures administratives pour permettre une gestion plus efficace des questions complexes de la mobilité.

4.5 Créer une structure cantonale pour le développement durable

Le domaine du développement durable a été formellement attribué à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions par décision du Conseil d'Etat du 3 juin 2008. Un responsable cantonal du développement durable sera engagé pour cette tâche importante de l'Etat. Un premier pas est ainsi fait en vue de la création d'une structure administrative cantonale pour le développement durable.

4.6 Projets législatifs du défi n° 4

N° du défi	Objet	Etat de réalisation à fin 2008
4.1	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision totale)	Loi adoptée le 02.12.2008
4.2	Loi sur la protection de la nature (nouveau)	Avant-projet de loi en cours d'élaboration
4.3	Législation sur le transport et la distribution du gaz naturel (révision totale)	Travaux pas encore commencés
4.4	Loi sur les routes (révision totale)	Travaux pas encore commencés
4.5	Loi sur les transports (révision totale)	Travaux pas encore commencés
4.6	Loi sur les eaux (révision totale)	Avant-projet de loi en cours d'élaboration

5. Défi n° 5: Renforcer notre économie et positionner notre canton

5.1 Consolider le concept «High tech in the Green»

Le développement de la politique de croissance selon le concept «High tech in the green» a pris un tournant concret au cours de l'année 2008. Après l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur la promotion économique, le Conseil d'Etat a poursuivi l'adaptation du droit cantonal conformément aux exigences de la nouvelle politique régionale de la Confédération. Une convention-programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale 2008–2011 a ainsi été passée avec cette dernière et le règlement relatif au Fonds institué par la loi sur la promotion économique a été arrêté. Le Grand Conseil a en outre adopté le décret relatif à l'octroi, pour la période précitée, des crédits d'engagement prévus par la loi cantonale. Sur cette base, deux projets innovants ont été acceptés par le Conseil d'Etat et seront financés par le Fonds susmentionné:

- la Plate-forme d'innovation d'affaires (INNO-FR), projet géré par la structure Fri Up, vise, d'une part, à renforcer la capacité d'innovation des entreprises existantes et, d'autre part, à dynamiser la création d'entreprises en transformant davantage de projets en entreprises et en créant des emplois à forte valeur ajoutée dans le canton de Fribourg;
- le Pôle scientifique et technologique (PST-FR) est une initiative d'activation de clusters dans des domaines économiques prioritaires du canton. Le but du PST-FR est de soutenir la réalisation de projets de recherche appliquée de type pré-concurrentiel utiles aux partenaires industriels des clusters et d'assurer le transfert technologique au sein des clusters ainsi que vers l'ensemble des PME cantonales.

5.2 Pérenniser le secteur primaire

Dans le sillon de la mise en œuvre de la loi sur l'agriculture, un premier rapport a été établi conformément à l'article 5. Aux termes de l'article 44 du règlement du 27 mars 2007, ce programme quadriennal porte principalement sur les éléments suivants:

- un rapport de situation;
- une synthèse de l'évolution dans la politique agricole fédérale;
- les perspectives d'évolution, les buts à atteindre et les moyens pour y parvenir.

Le rapport sera soumis à bref délai à consultation.

Par ailleurs, une étude circonstanciée a été entreprise dans les domaines «agriculture et environnement». Outre la présentation d'un état des lieux, elle évoquera plusieurs projets susceptibles de mieux prendre en compte les exigences de la protection de l'environnement, tout en limitant les effets sur le rendement économique.

Enfin, un appui à la fois technique et économique a été apporté à plusieurs projets de développement d'énergies renouvelables, en lien avec la production agricole. Leur faisabilité a été démontrée. Certains d'entre eux pourront à brève échéance être mis en œuvre.

La mise en place de structures forestières économiquement viables touche à sa fin et l'évolution positive du marché du bois permet de considérer que les perspectives sont plutôt favorables.

Dans ce sens, les premières conventions-programmes ont été signées avec les différentes instances, suite à l'introduction de la nouvelle répartition des tâches (RPT) entre la Confédération et les cantons.

5.3 Réintégrer les demandeurs d'emploi

Les mesures de lutte contre le chômage ont été maintenues en 2008. Le taux de chômage dans le canton, qui était de 2.9% en début de l'année, a baissé jusqu'à 2.1% au mois de juin, pour remonter à 3.0% à fin décembre, suite aux premiers effets de la crise sur le marché du travail.

Les travaux liés à la révision de la législation cantonale relative au travail se sont poursuivis. Des adaptations ont été apportées au projet suite à des interventions parlementaires et aux résultats d'une étude portant sur l'efficacité des mesures cantonales de réinsertion professionnelle. Un projet de loi pourra ainsi être soumis au Grand Conseil en 2009. Afin d'assurer l'exécution de la législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir, le Conseil d'Etat a arrêté la stratégie cantonale dans ce domaine pour les années 2008 et 2009.

5.4 Intensifier la collaboration intercantonale et internationale

S'agissant de la collaboration intercantonale, il y a lieu de relever que la participation du canton de Fribourg,

par l'intermédiaire de la Promotion économique, s'est fortement intensifiée en raison de l'avènement de la nouvelle politique régionale. Dans ce cadre, le canton a garanti sa participation aux plates-formes thématiques (sciences de la vie, technologies de l'information, micro-et nanotechnologies) placées sous l'égide de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale.

S'agissant des relations internationales, il y a lieu de relever que le canton a accueilli plusieurs délégations étrangères dans le cadre des relations économiques bilatérales entretenues par la Confédération. En ce qui concerne l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le Directeur de l'économie et de l'emploi a assuré la représentation du canton dans la délégation suisse présente à la réunion du bureau et du comité permanent «Affaire institutionnelles». La participation du canton à certains projets de l'ARE a également été renforcée, notamment en faveur du programme Eurodyssée avec l'attribution de ressources en personnel auprès du Service de la formation professionnelle et avec l'envoi d'une délégation fribourgeoise à l'Université d'été de l'ARE. Le canton de Fribourg est aussi un partenaire au programme Interreg IV France-Suisse et a confirmé en 2008 sa participation, dans le cadre de la nouvelle politique régionale, à trois projets de coopération transfrontalière.

5.5 Projets législatifs du défi n° 5

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2008
5.1	Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Loi du 14.12.2007
5.2	Loi sur l'emploi et le marché du travail (révision totale)	Avant-projet de loi en cours d'élaboration
5.3	Convention des conventions (révision totale)	Projet de Convention destinée à remplacer la Convention des conventions (CoParl) en consultation auprès de la Commission interparlementaire

6. Défi n° 6: Assurer la sécurité de proximité et une organisation judiciaire performante

6.1 Généraliser la police de proximité

Mise en œuvre depuis 2004 dans l'agglomération du Grand-Fribourg, la police de proximité a pour but d'améliorer la sécurité par une action dans trois directions: présence accrue dans les lieux à risques; contacts réguliers avec la population; démarche partenariale de résolution des problèmes.

Donnant suite à une motion Ducotterd/de Reyff, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil, en juin 2008, un projet de loi visant à étendre la proximité à l'ensemble du canton. Suite à l'adoption de cette loi, les pre-

miers travaux de mise en œuvre ont été réalisés. Ils ont porté sur les éléments suivants:

- découpage du territoire cantonal en secteurs et quartiers;
- organisation détaillée de la police de proximité, par secteur et quartier;
- concepts de formation pour les cadres et les agents de la police de proximité;
- sélection des cadres.

En outre, des études ont été faites en vue de préciser les tâches et les compétences des polices locales, d'une part, et de préparer l'intégration des policiers communaux qui le souhaitent dans la Police cantonale, d'autre part.

6.2 Réorganiser la justice et unifier les procédures

La réorganisation prévue par la Constitution cantonale s'est poursuivie. Le Conseil de la magistrature a débuté le 1^{er} janvier son activité de surveillance des autorités judiciaires et de leurs membres. Le Tribunal cantonal unifié a mis en œuvre sa nouvelle organisation, fondée sur la loi du 14 novembre 2007. Quant au concours d'architecture pour la transformation du Prieuré des Augustins, destiné à recevoir le Tribunal cantonal, il a été lancé en juillet 2008. Dix-sept projets ont été présentés; le jury a rendu son rapport à la fin de l'année.

Les travaux en vue de l'introduction dans le canton des nouveaux codes de procédure fédéraux, dont l'entrée en vigueur a été reportée d'une année et fixée en définitive au 1^{er} janvier 2011, se sont également poursuivis. Ils ont débouché, en ce qui concerne la justice pénale, sur un premier rapport, présentant les options à prendre dans ce domaine.

Parallèlement, une révision totale de loi d'organisation judiciaire a été initiée.

6.3 Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins

Le nombre élevé de personnes à placer, la diversification des régimes de détention et le renforcement de l'encadrement des détenus entraînent des besoins accrus aussi bien dans le domaine de la détention avant jugement que dans celui de l'exécution des sanctions pénales. Pour répondre à ces besoins, le canton de Fribourg réalise actuellement la construction d'un nouvel établissement de 40 places sur le site de Bellechasse. Approuvé par le Grand Conseil en novembre 2006, ce projet comporte également une salle de sport destinée à tous les détenus des Etablissements de Bellechasse. Les travaux ont avancé conformément à la planification, de sorte que le nouvel établissement pourra ouvrir ses portes au printemps 2010. En ce qui concerne le secteur semi-ouvert qu'il est prévu de réaliser à la Prison centrale de Fribourg, la phase de planification a été achevée à la fin 2008. Ce secteur pourra ainsi accueillir 19 personnes en régime facilité (semi-détention, travail externe) dès la fin 2009.

6.4 Prévenir les catastrophes et se préparer aux situations d'urgence

La loi sur la protection de la population, qui charge l'Etat et les communes de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence, est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008. L'organe cantonal de conduite est entré en fonction et s'est formé à ses tâches. Les premiers organes communaux et intercommunaux de conduite ont également été mis en place.

De nouvelles dispositions légales, renforçant la protection contre les catastrophes naturelles, ont en outre été adoptées dans le domaine de la sécurité parasismique des constructions et dans celui des forêts protectrices et des ouvrages de protection et de stabilisation.

Sur le plan pratique, la préparation des mesures à prendre en cas d'événements majeurs s'est poursuivie et plusieurs exercices ont eu lieu. Un véhicule sanitaire de soutien, acquis conjointement avec le canton de Vaud et stationné à Payerne, équipe désormais le groupe d'intervention sanitaire professionnel. La documentation concernant la centrale nucléaire de Mühleberg a été actualisée et présentée aux autorités communales et aux entreprises de la zone plus particulièrement concernée.

Quant au projet «Sapeurs-pompiers 2010 – FRIFIRE», qui a pour but d'adapter l'organisation, l'équipement et l'instruction des sapeurs-pompiers à l'évolution des exigences, il a franchi une nouvelle étape: des normes ont été définies, des besoins identifiés et des mesures proposées, notamment dans les domaines de la disponibilité, de la mobilité et de la protection respiratoire; l'étude et la réalisation des regroupements de corps de sapeurs-pompiers ont progressé dans tous les districts; une large information a été donnée aux communes et aux fédérations des sapeurs-pompiers.

6.5 Projets législatifs du défi n° 6

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2008
6.1	Loi sur l'élection et la surveillance des juges (nouveau)	Loi du 11.5.2007
6.2	Loi sur l'organisation du Tribunal cantonal (nouveau)	Loi du 14.11.2007
6.3	Loi d'introduction de la procédure civile fédérale (nouveau)	Avant-projet de loi en cours d'élaboration
6.4	Loi d'introduction de la procédure pénale fédérale (nouveau)	Avant-projet de loi en cours d'élaboration
6.5	Loi d'introduction de la législation fédérale sur la protection de l'enfant et de l'adulte (révision totale du droit de la tutelle) (nouveau)	Travaux pas encore commencés

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2008
6.6	Loi d'introduction de la loi sur le Tribunal fédéral (juridiction administrative) (nouveau)	Loi adoptée le 9.10.2008
6.7	Loi portant création d'un tribunal des affaires familiales (nouveau)	Etudes préalables en cours
6.8	Loi d'application du code civil suisse (révision totale)	Etudes préalables en cours
6.9	Loi sur la protection des données (révision partielle)	(voir 7.3)
6.10	Loi sur la vidéosurveillance (nouveau)	Avant-projet de loi en cours d'élaboration
6.11	Loi sur le contrôle des habitants (révision totale)	(voir 7.1)
6.12	Loi d'application de la législation fédérale sur les étrangers (révision totale)	Loi du 13.11.2007
6.13	Loi sur la protection de la population (nouveau)	Loi du 13.12.2007
6.14	Loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (révision partielle)	Etudes préalables en cours
6.15	Loi d'organisation judiciaire (révision totale)	(Objet ajouté au programme 2007–2011) Etudes préalables en cours
6.16	Loi instituant le tribunal des baux – révision partielle (nouveau)	(Objet ajouté au programme 2007–2011) Travaux pas encore commencés
6.17	Statut des enfants et jeunes adultes en procédure (art. 29 al. 5 Cst.)	(Objet ajouté au programme 2007–2011) Travaux pas encore commencés
6.18	Assistance judiciaire (art. 29 al. 4 Cst.)	(Objet ajouté au programme 2007–2011) Travaux pas encore commencés

7. Défi n° 7: Se rapprocher du citoyen et alléger la fiscalité

7.1 Améliorer les prestations pour les administrés et les communes

Plusieurs projets visent l'amélioration des relations avec les administrés et le renforcement des relations avec les communes. L'intensification de la collaboration avec les communes par l'harmonisation des systèmes informatiques s'est poursuivie en 2008.

S'agissant de l'harmonisation des registres des habitants, ce projet est entré dans sa phase principale en 2008, avec la préparation des travaux d'harmonisation dans les communes (deux séances de présentation ont été organisées en 2008 à l'intention des préposés communaux), l'acquisition d'un logiciel qui accueillera les données des registres communaux, ainsi que la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les registres des habitants. Pour le financement de ce projet d'envergure, le Conseil d'Etat a adressé au Grand Conseil une demande de crédit d'engagement de 4 242 200 francs.

Concernant la plate-forme informatique relative au suivi des demandes de permis de construire (projet DATEC: dossiers d'autorisation en aménagement du territoire, environnement et construction) en 2008, le projet a été en phase de construction. Un premier prototype a été présenté et il est prévu que l'application soit mise en production pour le printemps 2009 auprès des services de l'Etat concernés et vers la fin de l'été pour les grandes communes.

Le périmètre du projet inclut:

- le suivi des demandes préalables, de permis de construire, de chauffage et d'installations électriques, de PAD (plan d'aménagement de détail), de PAL (plan d'aménagement local) et d'autres types de demandes;
- la reprise de toutes les données de l'application actuelle «suivis des demandes de permis de construire» (historique des permis);
- la reprise des données du PAL;
- la création d'un lien/interface avec un système SIG (système d'informations géographiques);
- un lien/interface avec l'application SAP (comptabilité) de l'Administration des finances;
- les demandes de préavis entre services;
- l'interface avec le système de gestion du contenu de l'Etat de Fribourg – consultation par internet.

Les travaux d'établissement du registre foncier fédéral se sont poursuivis avec, à fin 2008, 136'623 immeubles au registre foncier fédéral sur les 205'041 que compte le canton. A l'issue de ces travaux, le registre foncier jouit véritablement de la foi publique en ce sens qu'il est complet et épuré des droits obsolètes. 125'805 immeubles sont en outre entièrement saisis dans le système informatique, ce qui d'une part les rend accessibles sur Internet pour consultation (Intercapi, RFpublic) et d'autre part diminue sensiblement le temps de traitement des mutations et de délivrance des extraits du registre foncier.

Le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil le 26 août 2008 le projet de loi sur l'information et l'accès aux documents qui avait fait l'objet d'une procédure de consultation de novembre 2007 à fin février 2008.

Le Grand Conseil a adopté en mai 2008 une modification de la loi sur la protection des données. Cette modification, qui renforce les compétences de l'autorité de surveillance en la matière, répond à des exigences du

droit international, en particulier des accords de Schengen et de Dublin. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2008.

A propos de la mise en place d'une unité de médiation administrative, un avant-projet de loi fait l'objet d'un examen au sein des services compétents.

7.2 Optimiser le fonctionnement interne de l'administration

Dans le domaine de la gestion de projets informatiques, 42 projets se trouvent dans la phase d'initialisation, d'élaboration ou de construction, afin d'optimiser le fonctionnement interne de l'administration. 23 études préalables ont été effectuées en 2008.

Sur le plan informatique concernant l'harmonisation de registres des personnes, l'année 2008 a permis de finaliser les exigences fonctionnelles et techniques, de réaliser l'appel d'offre public et de sélectionner la solution. La réalisation d'une plate-forme informatique cantonale rassemblera les données de tous les registres communaux des habitants et permettra un échange facilité de données entre les autorités communales et cantonales concernées. Ce projet sert également de base à l'harmonisation du registre des bâtiments et des électeurs.

Le projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative et le pilotage stratégique des écoles est en phase d'initialisation: un chef de projet informatique et un responsable-métier ont été engagés; le comité de pilotage a été constitué.

La plate-forme de communication électronique (PlatCom) est en production. Elle permet de mettre des informations confidentielles à disposition de partenaires et d'utilisateurs divers (services de l'Etat, communes, citoyens), d'une manière standardisée et hautement sécurisée. Elle est déjà utilisée aujourd'hui pour la transmission des données fiscales au profit des communes (plus de 50 communes fribourgeoises connectées) et pour les déclarations d'impôts des personnes morales. D'autres prestations telles que l'accès des communes à leurs comptes courants sont à l'étude.

La réalisation du plan d'action du schéma directeur GED (gestion électronique des documents et archivage), respectivement la mise en place progressive de cette plate-forme stratégique a débuté. Cette plate-forme sera capable de supporter la gestion et le flux des documents électroniques au sein de l'administration cantonale, selon la norme GEVER («Geschäftsverwaltung») de la Confédération. L'outil en question devra prendre en charge de nombreuses tâches, en particulier la régulation des enchaînements d'opérations, la circulation des documents et dossiers à traiter sur les différents postes de travail ou entre les différentes unités, la surveillance des priorités définies pour les travaux, la gestion des délais ou encore les synchronisations ou le déclenchement des alertes. A terme, cette plate-forme permettra à l'administration cantonale de fournir ses prestations davantage sur la base de documents électroniques et de processus auto-

matés. Le projet pilote concernant la gestion des affaires pour la Chancellerie de l'Etat a malheureusement rencontré d'importants problèmes dus aux compétences insuffisantes de l'intégrateur retenu après l'adjudication décidée conformément à la législation sur les marchés publics. Bien que les intérêts financiers de l'Etat aient pu être entièrement préservés, le changement d'intégrateur a eu un impact non seulement sur les délais du projet de la Chancellerie, mais a également provoqué une nouvelle planification modifiée de manière importante des autres projets dépendant de la plate-forme censée être mise en œuvre par le projet de la Chancellerie. Le rôle de projet pilote va être repris par les projets DATEC et ARPA (recouvrement des pensions alimentaires).

A la fin de l'année 2008, le projet d'analyse des prestations de l'Etat (APE) est arrivé à son terme en ce qui concerne l'établissement des catalogues des prestations. Dans le cadre de ce projet, 125 entités organisationnelles (principalement les unités administratives des Directions, de la Chancellerie et du Pouvoir judiciaire ainsi que diverses unités régionales) ont été analysées. Leurs propositions issues de cette analyse ont été transmises au Conseil d'Etat avec le préavis des Directions concernées. Ces propositions sont en cours d'évaluation par le Conseil d'Etat.

Dans le cadre de l'optimisation des instruments de gestion du personnel, on peut relever notamment en 2008 le développement d'une structure de «care management» (encadrement et suivi personnalisé du personnel en incapacité de travail ou éprouvant des difficultés à sa place de travail), la mise en place d'une nouvelle organisation de la formation continue du personnel de l'Etat en collaboration avec la Haute Ecole de Gestion et le Centre de Perfectionnement et d'Informatique et la mise à disposition de tests de sélection du personnel au profit des autorités d'engagement. Le Conseil d'Etat a en outre mis en consultation un projet de règlement portant sur le temps de travail, projet qui préconise une flexibilisation accrue dans ce domaine. Une description plus détaillée de l'ensemble de ces mesures figure dans le rapport d'activité relatif au Service du personnel et d'organisation.

L'extension de l'utilisation de l'outil de gestion financière SAP a continué en 2008, en particulier avec l'installation de l'outil de facturation dans tout le secteur de la justice de paix et la création d'un nouvel outil de facturation de l'impôt sur les chiens.

L'entrée en vigueur de l'ordonnance du 20 mai 2008 relative à la gestion par prestations a permis de fixer les principales conditions de mise en œuvre de la gestion par prestations, notamment les conditions préalables à remplir par les unités administratives susceptibles d'être gérées par prestations. En 2008, trois unités ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation. L'extension de cette gestion interviendra progressivement.

7.3 Rester un employeur attractif

Afin de maintenir l'attractivité des conditions salariales, le Conseil d'Etat a octroyé la pleine compensation du renchérissement pour 2008 (1,8%) et une revalorisation des salaires réels de l'ordre de 0,2%. En ce qui concerne la compétitivité des conditions de travail, le Conseil d'Etat a décidé, après consultation du personnel et des partenaires sociaux, d'octroyer cinq jours de vacances supplémentaires, soit trois jours de plus en 2009 et deux jours de plus en 2011. Ainsi, lors de la première étape, le personnel de 20 à 49 ans révolus bénéficiera en 2009 et 2010 de 23 jours de vacances (au lieu de 20 jours) et le personnel de 50 à 59 ans révolus de 28 jours (au lieu de 25 jours). Le personnel de 60 ans et plus continuera à bénéficier de 30 jours de vacances. La deuxième étape liée à l'augmentation des vacances sera réalisée en 2011 (25 jours pour le personnel de 20 à 49 ans; 28 jours de 50 à 57 ans; 30 jours dès 58 ans). Pour le personnel enseignant, le principe de mesures compensatoires a été adopté et la concrétisation de celles-ci sera déterminée par le Conseil d'Etat en 2009.

En ce qui concerne l'avant-projet de nouvelle loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, la consultation prévue en 2008 n'a pas pu avoir lieu, étant donné que les modifications de la législation fédérale relative à la prévoyance professionnelle, en particulier celles concernant les institutions de prévoyance de droit public, sont encore en discussion au sein des Chambres fédérales.

7.4 Assurer un équilibre durable des finances de l'Etat

Les résultats du budget 2009 s'inscrivent parfaitement dans l'objectif de l'équilibre durable des finances de l'Etat. De plus, ils tiennent compte d'un allègement de la fiscalité plus rapide que prévu initialement, d'une progression d'un tiers des investissements nets de l'Etat, de l'offre de nouvelles prestations et d'une amélioration réelle des traitements de la fonction publique.

Le suivi périodique des propositions qui s'articulent autour des six axes de mesures définies dans le plan financier 2007–2011 a été effectué. Ces travaux seront très utiles dans le cadre de l'actualisation du plan financier pour la période 2010–2013 que le Conseil d'Etat va débiter en avril 2009. Il faut en effet s'attendre à ce que le respect de l'exigence constitutionnelle de l'équilibre budgétaire se heurte à des difficultés lors de l'élaboration des prochains budgets.

7.5 Abaisser la fiscalité

Pour la période législative 2007–2011, le Conseil d'Etat a l'intention de mettre l'accent principal sur la baisse d'impôt en ramenant les coefficients de l'impôt sur le revenu (1.1.2007: 106,6%) et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales (1.1.2007: 108,9%) à 100% d'ici la fin de la lé-

gislation. Un premier pas a été franchi lors de l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 15 novembre 2007 fixant le coefficient des impôts cantonaux directs pour la période fiscale 2008. Cette loi a eu pour effet de ramener l'ensemble des coefficients à 103%. Un deuxième pas a été réalisé lors de l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 5 novembre 2008 fixant le coefficient des impôts cantonaux directs pour la période fiscale 2009. Cette loi a pour effet de ramener l'ensemble des coefficients à 100%. Un autre projet en matière de fiscalité a été mené à terme en 2008 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 5 septembre 2008 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales. Les principales modifications réalisées concernent le premier volet de la réforme de l'imposition des entreprises II (essentiellement l'imposition partielle des dividendes), la pleine compensation des effets de la progression à froid de même qu'une amélioration des déductions sociales et des barèmes. L'objectif annoncé du Conseil d'Etat en matière de baisse fiscale est ainsi déjà atteint à la mi-législation.

7.6 Projets législatifs du défi n° 7

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2008
7.1	Loi sur le contrôle des habitants (révision totale)	Avant-projet de loi en consultation
7.2	Loi sur l'information (nouveau)	Projet de loi en cours d'examen par la commission parlementaire
7.3	Loi sur la protection des données (révision partielle)	Loi adoptée le 8.05.2008
7.4	Loi sur les finances de l'Etat (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
7.5	Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision totale)	Avant-projet de loi prêt pour la mise en consultation, mais en attente de décisions du Parlement fédéral concernant la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle
7.6	Loi sur les impôts cantonaux directs (révisions partielles)	Révision partielle adoptée le 5.9.2008; futures révisions en préparation
7.7	Loi sur l'impôt sur les successions et les donations (révision totale)	Loi du 14.9.2007
7.8	Loi sur la mensuration officielle (révision partielle)	Etudes préalables en cours
7.9	Loi modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations (nouveau)	Loi du 13.9.2007

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2008
7.10	Lois annuelles fixant les coefficients cantonaux des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales (révision totale)	Lois adoptées le 15.11.2007 et le 5.11.2008
7.11	Décret pour la réorientation de la production agricole aux Etablissements de Bellechasse (nouveau)	Projet abandonné (crédit d'engagement pas nécessaire: crédits sollicités dans le cadre du budget)
7.12	Décret pour le réaménagement du Foyer de la Sapinière aux Etablissements de Bellechasse (nouveau)	Etudes préalables en cours
7.13	Décret pour une buanderie pour les hôpitaux publics du canton (nouveau)	Etudes préalables en cours
7.14	Accord intercantonal relatif à la surveillance des fondations (nouveau)	Etudes préalables en cours
7.15	Dispositions légales concernant la médiation administrative (nouveau)	Avant-projet de loi élaboré

IV. VIE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Séances

Le Conseil d'Etat a tenu 53 séances, dont 4 entièrement consacrées à l'examen du budget de l'Etat pour l'année 2009. Il a adopté quelque 1436 arrêtés (60 séances et 1450 arrêtés en 2007). Il a adopté 64 nouveaux règlements et ordonnances et 38 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2007: 62 et 28). Il a transmis 30 projets de loi (2007: 23), 24 projets de décrets (2007: 15) et 27 rapports (2007: 9) au Grand Conseil. Il a répondu à 86 questions (2007: 80), à 17 postulats (2007: 22) et 40 motions (2007: 20) de députés. Les nouveaux instruments parlementaires, mandats, initiatives parlementaires et motions populaires ont nécessité de sa part respectivement 4, 1 et 3 réponses.

2. Rencontres de travail

Le Conseil d'Etat a rencontré en séances de travail le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel. Lors de ces rencontres ont été abordés, entre autres, la collaboration frimobil-libero, la planification hospitalière, le projet de territoire suisse, le suivi de l'arrêté Bonny et le nouveau plan sectoriel des routes. D'autres rencontres de travail avec le Conseil communal de la ville de Fribourg et le

comité de l'Association des communes fribourgeoises ont également eu lieu. La traditionnelle séance de travail avec les préfets a eu lieu dans le district du Lac. La rencontre annuelle avec les cadres supérieurs de l'administration cantonale a été organisée au CO2 de La Tour-de-Trême et au Château de Gruyères. Comme il le fait chaque année, le Gouvernement a visité des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

3. Manifestations traditionnelles

Le Conseil d'Etat a présenté ses vœux de l'An aux présidences du Grand Conseil et du Tribunal cantonal, aux représentants de l'Evêché, de la Corporation ecclésiastique catholique, de l'Eglise évangélique réformée et de la Communauté israélite, ainsi qu'au doyen du Chapitre cathédral de Saint-Nicolas. Il a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses, telles que la messe de Pâques, la manifestation commémorative de la Bataille de Morat, la Fête de la Solennité à Morat, la célébration du Jeûne fédéral, la cérémonie In Memoriam, la Journée de l'Europe, le Dies Academicus de l'Université de Fribourg et la messe de Noël. Il a également pris part à la Fête-Dieu célébrée en ville de Fribourg, au cours de laquelle il a eu l'honneur d'accueillir M. Pascal Couchepin, président de la Confédération. Le Conseil a répondu aux invitations de communautés religieuses pour le repas du Jeudi-Gras au Couvent des Capucins et celui de recollection à l'Abbaye d'Hauterive. Il a reçu, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement, les anciens chanceliers et vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints. Dans un cadre plus détendu, il a été associé à la journée de sports d'hiver du Grand Conseil.

4. Visites et réceptions

Ensuite de son élection à la présidence du Conseil des Etats, M. Alain Berset a été officiellement reçu dans son canton. Après un premier arrêt à Kerzers et à Belfaux, communes des districts d'origine et de domicile de l'élu, le train spécial, emmenant ce dernier, le président de la Confédération et les invités du Gouvernement fribourgeois, est arrivé en gare de Fribourg. Un cortège aux touches traditionnelles a traversé la Ville de Fribourg jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville où a eu lieu l'acte officiel. Le repas de fête, aux couleurs jazzie, a ensuite été servi au Centre paroissial de Belfaux. Cette manifestation a été organisée par le Conseil d'Etat, en collaboration avec les communes de Fribourg, Belfaux et Kerzers, la Préfecture et l'Association régionale du Lac. Lors de sa «course d'école», le Conseil fédéral a été accueilli par le Conseil d'Etat au domaine des Faverges, propriété de l'Etat de Fribourg en Lavaux; le Conseil d'Etat vaudois a également été associé à cette manifestation. Deux visites protocolaires ont eu lieu et ont permis au Gouver-

nement de recevoir l'ambassadeur d'Italie en Suisse et le chef de la Délégation de la Commission européenne pour la Suisse et la Principauté du Liechtenstein. Le Gouvernement a également eu l'honneur de recevoir la Ministre du commerce extérieur des Emirats arabes unis lors de sa venue officielle en Suisse. Il a été invité par le Gouvernement du canton de St-Gall et, pour sa part, a reçu celui du canton de Bâle-Campagne en visite officielle, au cours de laquelle une excursion aux vignobles des Faverges a été organisée. La dissolution du Collège électoral a également été marquée. Le Gouvernement a reçu M. l'Ambassadeur Martin Dahinden, directeur de la Direction du développement et de la coopération, et des réceptions ont été organisées en l'honneur de deux Fribourgeois ayant accédé à de hautes fonctions, soit le Commandant de corps Dominique Andrey, chef des Forces terrestres, et M. Philippe Guex, ambassadeur de Suisse au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil d'Etat a officiellement pris congé de M. Nicolas Deiss, préfet du district de la Sarine de 1997 à 2008. A l'occasion d'un entraînement de l'équipe de football de la France au stade de Lussy, à Châtel-St-Denis, il a rencontré les directeurs des entreprises françaises implantées dans le canton de Fribourg. Il a été associé aux manifestations prévues dans le cadre de la 22^e édition du Festival International de Films et du Festival international d'orgue, tous deux organisés à Fribourg. Sur invitation de l'Association des Produits du Terroir fribourgeois, il a accompagné la délégation fribourgeoise qui participait au Salon de l'Agriculture, à Paris, et, à cette occasion, a également visité le grand Marché de Rungis, qui approvisionne quotidiennement la population de Paris et de sa banlieue, soit plus de 18 millions d'habitants. Sur invitation de l'entreprise Michelin Conception et Développement, le Conseil d'Etat a également visité le Salon de l'Automobile, à Paris, et était présent sur le stand de cette entreprise lors de la présentation en première mondiale de voitures équipées de roues actives *whiles*, en modèle commercial.

5. Centenaires

Lors de l'entrée dans leur 100^e année, 17 Fribourgeois et Fribourgeoises ont reçu, à l'occasion de la visite d'un membre du Conseil d'Etat, le cadeau traditionnel du Gouvernement.

V. RELATIONS EXTÉRIEURES

1. Conférence des gouvernements cantonaux

La Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC) a tenu quatre assemblées plénières en 2008 auxquelles a participé le président du Conseil d'Etat. Parmi les objets les plus importants qui ont été débattus, il faut citer: la réforme de la péréquation financière (RPT), la Conférence nationale sur le fédéralisme, la Maison des cantons à

Berne et la position des gouvernements cantonaux en matière de politique européenne.

2. Fondation *ch*

La Fondation *ch* poursuit son travail de valorisation de la collaboration entre les cultures, les langues et les régions du pays. Le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts est membre du Conseil de fondation depuis 2000. Il siège également au Comité directeur.

L'année 2008 a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier de la Réforme de la répartition des tâches et de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT). La RPT agit sur toute une série d'actes législatifs. Il a fallu près de quinze ans pour élaborer ce processus qui représente une véritable réforme pour le fédéralisme, avec l'inscription dans la Constitution fédérale du principe de la subsidiarité, du principe de l'équivalence fiscale et des nouvelles formes de collaboration. En fait, c'est tout l'édifice de la péréquation financière entre les collectivités publiques qui a été revu de fond en comble.

Un autre événement a marqué l'évolution du fédéralisme en Suisse: l'inauguration officielle le 18 août de la Maison des cantons, à Berne, qui a pour objectif de conduire la collaboration intercantonale aux niveaux politiques et techniques. Les secrétariats de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF), de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) ainsi que plusieurs organisations qui leur sont rattachées ont emménagé dans la Maison des cantons à la Speichergasse 6, à Berne. Ce regroupement des conférences sous un même toit renforce la présence des cantons à Berne et permet ainsi de poser un jalon essentiel dans l'évolution du fédéralisme coopératif.

La 2^e Conférence nationale sur le fédéralisme les 27 et 28 mars, à Baden, constitue le troisième événement majeur de l'année. La rencontre était placée sous le titre «Le fédéralisme suisse sous pression à l'efficacité: quelles sont les perspectives?». Quelque 300 personnalités des milieux politiques, économiques, scientifiques et administratifs ont participé à l'événement.

Pour succéder au directeur de la Fondation *ch*, M. Canisius Braun, élu chancelier d'Etat du canton de St-Gall, le Comité directeur de la Fondation *ch* a désigné Mme Sandra Maissen. Docteur en droit et avocate, Mme Maissen a été élue le 17 novembre à l'unanimité du Comité directeur et l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux a confirmé que la nouvelle directrice de la Fondation *ch* serait également,

comme c'était le cas jusqu'à présent, secrétaire générale de la CdC.

3. Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est fortement engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération inter-cantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. L'un d'entre eux assume la présidence d'une conférence et cinq siègent au sein des comités ou bureaux des conférences nationales.

<i>Conférence nationales des directeurs cantonaux</i>	<i>Représentation du Conseil d'Etat</i>	<i>Fonction</i>
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Présidence du Conseil d'Etat	Membre
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	Directeur AEC	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Directeur EE	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (GDTP)	Directeur EE	Membre
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Directrice ICS	Présidente
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	Directeur FIN	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux des forêts (CDFo)	Directeur IAF	Membre du comité
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Directeur SJ	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	Directeur IAF	Membre du bureau
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile	Directeur SJ	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Directrice SAS	Membre du comité
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Directrice SAS	Membre
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Directeur EE	Membre
Conférence tripartite Confédération – cantons – villes	Directeur IAF	Membre
Conférence des chanceliers d'Etat	Chancelière d'Etat	Membre

Le Conseil d'Etat est également représenté au sein des conférences régionales de Suisse.

<i>Conférences régionales: participation du canton de Fribourg</i>	<i>Représentation du Conseil d'Etat</i>	<i>Fonction</i>
Conférence des gouvernements cantonaux de Suisse occidentale (CGSO)	Présidence du Conseil d'Etat	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons romands, Berne et Tessin	Directeur FIN	Membre
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Directrice ICS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)	Directrice ICS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique des cantons alémaniques (D-EDK)	Directrice ICS	Membre
Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	Directeur SJ	Membre
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Directrice SAS	Membre
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	Directeur AEC	Membre
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	Directeur EE	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique (CDEP-SO)	Directeur EE	Membre
Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande	Directeur SJ	Membre

Actuellement, 16 conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein de ces conférences, ou en cours de ratification auprès des Parlements cantonaux. Chaque Direction rapporte dans sa partie sur les activités intercantionales en cours.

<i>Conventions (titre provisoire)</i>	<i>Date probable d'entrée en vigueur</i>	<i>Cantons concernés</i>	<i>Direction compétente</i>	<i>Conférence des directeurs cantonaux concernée</i>	<i>Etat au 31.12.08</i>
1 Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire («HarmoS»)	Dès ratification par 10 cantons	Tous les cantons suisses	DICS	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	En phase de ratification.
2 Accord intercantonal réglant la collaboration dans le domaine de l'enseignement spécialisé	Indéterminée Echéance 2011	Tous les cantons suisses	DICS	CDIP	En phase de ratification.
3 Convention scolaire romande	Probablement en 2009	BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS	DICS	CIIP	En phase de ratification
4 Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études	Indéterminée	Tous les cantons suisses	DICS	CDIP	En phase de discussion
5 Nouvelle version de l'accord RSA (Regionale Schulabkom-men)	01.08.2009	AG, BL, BS, BE, FR, LU, SO, VS, ZH	DICS	Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz (NWEDK)	En phase de ratification
6 Convention intercantonale HES-SO et S2	2009–2010	BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS	DICS/DEE	HES-SO	Avant-projet soumis à la Confédération
7A Concordat intercantonal sur les hautes écoles	2010–2011	Tous les cantons suisses	DICS/DEE	Conférence universitaire suisse (CUS); Conseil suisse des HES (CSHES); CDIP; sera fait sur la base de la LAHE	En Phase de rédaction (en lien avec la LAHE)
7B Accord intercantonal sur les hautes écoles	2010–2011	Tous les cantons suisses	DICS/DEE	CDIP	En phase de discussion (en lien avec la LAHE*)
8 Convention intercantonale sur le système Viclas (Violent Crime Linkage Analysis System)	indéterminée	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP	En phase de discussion
9 Concordat sur les entreprises de sécurité (titre provisoire)	indéterminée	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP	En consultation auprès des cantons
10 Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives	01.01.2010	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP	En consultation au niveau du canton
11 Concordat romand sur le commerce du chanvre	indéterminée	Tous les cantons latins	DSJ	CLDJP	En phase de discussion
12 Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC)	01.01.10	Tous les cantons suisses	DAEC	DTAP	Ratification terminée (Entrée en vigueur liée à la LATeC**)
13 Convention sur la participation des parlements CoParl	2010	FR, GE, JU, NE, VD, VS	DIAP/CHA	CGSO	En consultation auprès de la Commission interparlementaire

	<i>Conventions (titre provisoire)</i>	<i>Date probable d'entrée en vigueur</i>	<i>Cantons concernés</i>	<i>Direction compétente</i>	<i>Conférence des directeurs cantonaux concernée</i>	<i>Etat au 31.12.08</i>
14	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	indéterminée	Tous les cantons suisses	DSAS	CDAS	En phase de ratification
15	Convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)	01.01.2011	FR, VD	DSAS	Pas de conférence	En phase de rédaction

* LAHE: Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles

** LATeC: Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

Concernant les domaines de la santé et des affaires sociales, les modifications de la Convention intercantonale du 13.12.02 relative aux institutions sociales (CIIS) (RSF 834.0.4) seront soumises au Conseil d'Etat au début 2009 et ultérieurement au Grand Conseil.

4. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à quatre occasions en 2008. La CGSO s'est préoccupée de l'évolution de certains dossiers fédéraux, en particulier le futur développement des projets ferroviaires (ZEB), le financement des institutions de prévoyance de droit public et l'article constitutionnel «Qualité et efficacité dans l'assurance-maladie».

Fin 2007, la CGSO a adopté un projet de Coparl (Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'adoption et de l'exécution des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger) destiné à remplacer la Convention des Conventions. Une commission interparlementaire s'est saisie de ce dossier et a examiné le projet au cours de l'année 2008. Elle devrait faire part à la CGSO de sa détermination au début 2009. Le projet sera par la suite remanié par la CGSO avant d'être formellement adopté par les gouvernements puis ratifié par les parlements cantonaux, ratification qui pourrait intervenir en 2010.

5. Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale bilatérale est ponctuée par des rencontres régulières avec les gouvernements des cantons limitrophes à celui de Fribourg. En 2008, le Conseil d'Etat a rencontré les gouvernements des cantons de Neuchâtel et Berne.

6. Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2008 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis de poursuivre et d'approfondir la collaboration sur des dossiers prioritaires pour le canton. Parmi les affaires examinées avec atten-

tion, on peut citer les investissements fédéraux pour les transports publics et privés, CFF-Cargo, l'évolution de la politique financière et fiscale de la Confédération. Des rencontres particulières sur des sujets d'actualité ont été organisées entre des délégations du Conseil d'Etat et de la députation et des conseillers fédéraux et/ou des directeurs d'offices fédéraux.

7. Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à 77 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des Gouvernements cantonaux ou de Conférences nationales des directeurs cantonaux.

<i>Titre</i>	<i>Organe consultant</i>
Loi sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération	DFJP
Programme national alimentation et activité physique 2008–2012	DFI
Programme national alcool (PNA) 2008–2012	DFI
Politique d'intégration des étrangers. Enquête sur la mise en œuvre du mandat d'information selon art. 56 Letr	CdC
Aérodrome de Payerne: ordonnance concernant les vols d'essai dans le cadre du projet <i>Solar Impulse</i>	DETEC/OFAC
Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)	DFI/DFE
Modification de l'ordonnance sur la protection de l'air dans le domaine des chantiers	DETEC
Ordonnance concernant le système d'information du Service vétérinaire public (OSISVet)	DFE
Demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio OUC ou de programmes régionaux de télévision	DETEC/OFCOM
Ordonnance concernant les examens fédéraux des professions médicales universitaires (Ordonnance concernant les examens LPMéd)	DFI

<i>Titre</i>	<i>Organe consultant</i>	<i>Titre</i>	<i>Organe consultant</i>
Ordonnance concernant le registre des professions médicales universitaires (ordonnance concernant le registre LPMéd)	DFI	Projets de modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal), de l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP) et de l'ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins (OPAS)	DFI
RPT dans le domaine de l'environnement: projets de convention-programmes	DETEC	Révision partielle de 7 ordonnances relatives aux produits chimiques	DFI
Ordonnance sur la partie nationale du Système d'information Schengen (N-SIS) et sur le bureau SIRENE (ordonnance N-SIS)	DFJP	Renouvellement de la force obligatoire générale du contrat-cadre de baux à loyer pour les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura. Consultation des cantons conformément à l'art. 10, al. 2, de la loi fédérale du 23 juin 1995 sur les contrats-cadres de baux à loyer et leur déclaration de force obligatoire générale	DFE
Révision de l'ordonnance sur la navigation intérieure (ONI, RS 747.201.1)	DETEC	Révision de la loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance et de la loi fédérale pour la protection des armoiries publiques (projet de révision législative «Swissness»)	DFJP
Modification de l'ordonnance du 19 octobre 1988 relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE)	DETEC	Modification du code des obligations (bail à loyer)	DFE
Modification de l'ordonnance du 27 juin 1990 relative à la désignation des organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de la protection de la nature et du paysage (ODO)	DETEC	Négociations avec l'UE concernant un accord de libre-échange agroalimentaire et dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire et de la sécurité des produits	CdC (DFAE/DFE/DFI)
Approbation de la reconduction de l'Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes	DFJP/DFE/DFAE CdC	Consultation des cantons sur le mandat de négociation du Conseil fédéral – Projet de prise de position commune des cantons	CdC
Extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 aux deux nouveaux Etats membres de l'UE Roumanie et Bulgarie	DFJP/DFE/DFAE CdC	Révision totale de la loi sur la poste et de la loi sur l'organisation de la Poste	DETEC
Modification de l'ordonnance sur les concessions pour le transport des voyageurs; libéralisation des transports de voyageurs effectués à titre professionnel vers les régions touristiques; modifications concernant les autorisations fédérales pour le trafic transfrontalier	DETEC/OFT	Projet partiel de l'horaire 2009	DETEC
Révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage	DFE	07.492 Initiative parlementaire. Protection et utilisation des eaux	CEATE-CE
06.066n Oui aux médecines complémentaires. Initiative populaire. Contre-projet direct	CSSS-CN	Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité – Adaptation 2008	DETEC
Second train d'ordonnances relatif à la mise en œuvre de la Politique agricole 2011	DFE	Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales – Deuxième Avis sur la Suisse	DFAE/DDIP
Révision totale de la loi sur les épidémies	DFI	07.429 Initiative parlementaire. Assainissement des buttes de tir. Prolongation du délai jusqu'en 2012	CEATE-CN
Révision partielle de la loi fédérale sur la recherche	DFE	Règle complétant le frein à l'endettement (règle complémentaire)	DFP
06.463 Initiative parlementaire «Déductibilité fiscale des versements en faveur de partis politiques»	CIP-CN	Ordonnance d'exécution de la loi sur l'usage de la contrainte	DFJP
Projet du Programme national tabac (PNT) 2008–2012	DFI/OFSP	Loi sur l'échange d'informations avec les Etats Schengen	DFJP
Article constitutionnel <i>Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie</i>	CdC		
Rapport «Possibilités et limites de la politique cantonale des agglomérations»	CdC		

<i>Titre</i>	<i>Organe consultant</i>	<i>Titre</i>	<i>Organe consultant</i>
Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne sur la reprise de la décision-cadre 2006/960/JAI relative à la simplification de l'échange d'informations entre les services répressifs (développement de l'acquis de Schengen)	DFJP	Assainissement de la caisse de pensions des CFF: quatre variantes en consultation	DFP
Enregistrement centralisé des exploitations de chevaux, de volailles, de poissons et d'abeilles	DFE/OVF	Projet de modification de l'ordonnance du 14 février 2007 sur la carte d'assuré pour l'assurance obligatoire des soins (OCA)	DFI
RPT. Audition sur les chiffres définitifs de la RPT pour l'année 2009	CDF	Révision totale de la loi sur les marchés publics	DFP
Centrale nucléaire de Mühleberg. Mise à l'enquête publique de la demande de suppression de la limitation dans le temps, déposée par l'entreprise BKW FMB Energie SA le 25 janvier 2005, de l'autorisation d'exploitation émise le 14 décembre 1992	DETEC/OFEN	Révision partielle de l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale	DETEC
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (OIFSN) et sur la Commission de sécurité nucléaire (OCSN)	DETEC	Accueil de requérants d'asile – Sondage sur les capacités d'hébergement des cantons	DFJP
Révision totale de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMP)	DFE	OMC/AGCS: obligation de notification	CdC
Rapport sur la politique suisse en matière de navigation	DETEC	Ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP)	DDPS
Modification des dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les prescriptions relatives aux gaz d'échappement des moteurs de bateaux dans les eaux suisses (DE-OEMB)	DETEC/OFT	02.440 Initiative parlementaire. LP. Limiter le privilège des créances accordé aux salariés	CAJ-CN
Convention de Lugano révisée	DFJP	Constitution d'une réserve au bilan, destinée au financement de mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture	DFE
Modification de la loi sur l'aviation	DETEC	Révision partielle de l'ordonnance sur les produits biocides	DFI
Modification de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD)	DFE	Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public	CdC
Révision partielle du CC / Enquête sur les cadastres de conduite	CdC	Initiative du PS pour des impôts équitables	CdC
Ordonnance d'application de la loi sur le recensement fédéral de la population	DFI	Annexe III de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) – reconnaissance des diplômes. Reprise de la directive 2005/36/CE – arrêté fédéral d'approbation	CdC
Introduction des documents d'identité biométriques	DFJP	Loi fédérale du 20 décembre 1985 sur la constitution de réserves de crise bénéficiant d'allègements fiscaux: dernière libération générale	DFE
Révision de l'arrêté sur le réseau des routes nationales	DETEC	Approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise de la directive 2008/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 modifiant la directive 91/477/CEE du Conseil relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes (Développement de l'acquis de Schengen) et modification de la loi sur les armes (adaptation de la mise en œuvre de l'acquis de Schengen)	DFJP
Nouvelle loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé, Nouvelle loi fédérale sur l'institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé	DFI	Révision de la loi sur le personnel de la Confédération du 24 mars 2000 (Lpers)	DFP
Révision totale de la loi fédérale du 17.03.1972 encourageant la gymnastique et les sports (RS 415.0); Loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport (LSIS)	DDPS		
Loi fédérale sur l'examen et le contrôle de la sécurité technique (loi sur le contrôle de la sécurité, LCS)	DETEC		

VI. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ET EN PERSONNEL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE GRAND CONSEIL DURANT L'ANNÉE 2008

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2008, le Grand Conseil s'est déterminé sur 27 projets de lois et 22 projets de décrets. La moitié des dispositions discutées et admises, soit 13 lois et 11 décrets, n'ont pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de fonctionnement que le compte des investissements.

1. Sur le plan du compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 6 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 83'359'800 francs. Les deux principaux projets concernent, d'une part l'acquisition et la transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia (25'837'800 francs) et, d'autre part, la participation au renouvellement des remontées mécaniques du canton (25'210'000 francs). Il y a lieu de remarquer par ailleurs qu'une loi (2^e année d'école enfantine) et un décret (promotion économique), outre leur impact sur le compte de fonctionnement, affecteront les investissements, la première par des subventions pour les constructions scolaires (entre 3,1 et 6,2 millions de francs), le second par l'octroi de prêts à hauteur de 11,6 millions de francs durant la période 2008–2011.

2. Sur le plan du compte de fonctionnement

Les répercussions des 14 lois et de 5 décrets ayant un impact significatif sur le compte de fonctionnement peuvent être résumées de la sorte:

- une hausse conséquente de charges liée à la mise en œuvre des lois et décrets se rapportant à la 2^e année d'école enfantine (+ 8 millions de francs nets de dépenses de personnel et 60 millions de francs répartis sur 6 ans comme contribution unique), à la 3^e année de médecine (27 millions de francs pour la période 2009 à 2013), à la police de proximité (+ 4,5 millions de francs par an lorsque le système sera totalement en place), à la promotion économique (11,5 millions de francs de subventions durant la période 2008–2011);
- une nouvelle réduction de la fiscalité cantonale pour une somme de 47 millions de francs;

- un accroissement des dépenses nettes de personnel de 12,2 millions de francs en relation avec la création de nouveaux postes de travail dans le cadre du budget 2009;
- diverses autres dispositions légales nouvelles à l'origine de charges additionnelles (5 millions de francs) et d'une baisse de revenus d'environ 0,8 million de francs.

Dans plusieurs cas, les modifications apportées par le Grand Conseil aux projets du Conseil d'Etat ont accentué les répercussions financières prévues dans les projets gouvernementaux. En particulier, le Parlement n'a pas accepté le principe d'une participation des communes au financement des bourses d'études et de la police de proximité. Il en est résulté une perte de recettes potentielles pour l'Etat de 3,750 millions de francs. Par ailleurs, le Grand Conseil a également augmenté le montant prévu de la contribution unique de l'Etat en faveur des communes pour soutenir la mise en place de la 2^e année d'école enfantine, la faisant passer de 30 à 60 millions de francs.

3. Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2008

(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif aux naturalisations	48	DI AF	12.02.08		Pas d'incidences financières	
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007	47	DFIN	12.02.08		Aucune incidence financière	
L sur les bourses et prêts d'études	36	DICS	14.02.08		Opération neutre concernant la charge du canton Pas de création de nouveaux postes GC: Suppression de la participation prévue des communes au financement: - 2 500 000 fr. de recettes attendues	
D relatif à l'octroi d'un crédit pour le cofinancement d'un plan social en faveur du personnel de la Croix-Rouge fribourgeoise concerné par la reprise du mandat «Demandeurs d'asile» par une autre société	46	DSAS	14.02.08		+ 600 000 fr. maximum GC: Montant ramené à 300 000 fr.	
D concernant la validation de l'initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous»	45	DFIN	02.04.08		Pas d'incidences financières	
L modifiant la loi sur la Banque cantonale de Fribourg (durée du mandat du président du conseil d'administration)	54	DFIN	07.05.08		Pas d'incidences financières ni en personnel	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition et la transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia, destiné à l'Institut Adolphe Merkle pour les nanosciences	62	DICS	07.05.08			Dépenses: + 25 837 800 fr.
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2007	61	DFIN	07.05.08		Aucune incidence financière	

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur la protection des données (adaptation au droit international, en particulier aux accords Schengen/Dublin)	56	DSJ	08.05.08	+ 0.50 EPT	Augmentation des montants pour les travaux de la Commission et les contrôles externes Charges: + 50 000 fr. par an	
L abrogeant la loi d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire	58	DSJ	08.05.08		Pas d'incidences financières ni en personnel	
L adaptant la loi sur la mensuration officielle à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons	64	DFIN	17.06.08		Participation financière spéciale de l'Etat pour compenser la perte de l'indemnité fédérale engendrée par la RPT à hauteur de 4 150 000 fr. (montant total, étalé sur 7 à 8 ans dès 2010 dans le cadre des budgets ordinaires)	
L modifiant la loi sur la Police cantonale (police de proximité)	63	DSJ	18.06.08	+ 38 EPT	Charges nouvelles de fonctionnement: Charges salariales: dépenses annuelles brutes à charge de l'Etat dès 2011: + 4 200 000 fr. Participation des communes: 30 % Charge nette: + 2 950 000 fr. Locations: + 290 000 fr./an Achat de 23 véhicules supplémentaires: + 690 000 fr. GC: Suppression de la participation communale aux charges de personnel: - 1 250 000 fr. de recettes attendues	
L concernant le financement des mesures de nature pédagogique dispensées par des prestataires privés agréés	60	DICS	19.06.08		A charge de l'Etat: + 1 082 250 fr.	

				<i>Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
<i>Projet de loi / de décret</i>	<i>No du message</i>	<i>Direction responsable</i>	<i>Date d'adoption par le Grand Conseil</i>	<i>en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)</i>	<i>financières</i>		
					<i>annuelles sur compte de fonctionnement en francs</i>	<i>globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs</i>	
L	modifiant la loi sur la juridiction pénale des mineurs (augmentation de la durée maximale de la garde à vue)	69	DSJ	19.06.08		Pas d'incidences financières	
L	modifiant la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (protection contre la fumée passive)	66	DSAS	20.06.08	}	Les différents nouveaux contrôles liés aux interdictions de fumer et de la vente du tabac pourraient nécessiter des ressources supplémentaires en personnel (Police du commerce)	
L	modifiant la loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce (vente de tabac)	66	DSAS	20.06.08			
D	concernant l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé» (votation populaire)	66	DSAS	20.06.08			
D	relatif aux naturalisations	70	DI AF	20.06.08		Pas d'incidences financières	
L	modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles	52	DI AF	01.07.08		Total des incidences financières pour l'Etat en 2008 (subventions pour les forêts communales (1 986 000 fr.) et de tiers, ainsi que la diminution des subventions fédérales (1 020 000 fr.) acquises à l'Etat): + 3 006 000 fr.	
L	portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de constructions	67	DAEC	02.09.08		Pas d'incidences financières	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour des projets et travaux de rénovation d'ouvrages d'art du réseau routier cantonal	71	DAEC	02.09.08			Dépenses: + 7 567 000 fr.
D	relatif à un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit (2008–2011)	74	DAEC	02.09.08			Dépenses: + 6 000 000 fr.

		<i>Incidences des projets du Conseil d'Etat</i> GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil						
Projet de loi / de décret		No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières		
						annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
L	modifiant la loi sur les finances de l'Etat	73	DFIN	03.09.08		Incidences financières impossibles à chiffrer.		
D	relatif à l'octroi, pour la période 2008–2011, des crédits d'engagement prévus pour la loi sur la promotion économique	75	DEE	03.09.08			Dépenses: + 23 100 000 fr. (dont 11 600 000 fr. pour des prêts remboursables)	
D	concernant l'initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous» (votation populaire)	72	DFIN	03.09.08		Pas d'incidences financières		
D	relatif aux naturalisations	86	DIAF	04.09.08		Pas d'incidences financières		
L	modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales	82	DFIN	05.09.08		Diminution des recettes: - 24 000 000 fr.		
L	modifiant la loi scolaire (école enfantine)	57	DICS	05.09.08	+ 110 à 120 EPT personnel enseignant + 4.5 EPT personnel encadrement + 1.5 EPT dotation supplémentaire pour services auxiliaires	Masse salariale supplémentaire à l'échéance: + 20 974 608 fr. (dont 35 % à charge de l'Etat, soit 7 341 113 fr.) + 450 000 fr. pour le personnel d'encadrement supplémentaire Subventions pour les services auxiliaires + 150 000 fr.	Subventions pour les constructions scolaires à charge de l'Etat: entre 3 100 000 fr. et 6 200 000 fr.	
D	relatif à la contribution financière de l'Etat en faveur des communes en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine	57	DICS	05.09.08			Dépenses: + 30 000 000 fr. (octroyés en 4 annuités) GC: + 60 000 000 fr. (octroyés en 6 annuités)	
L	prorogeant le décret relatif au fonctionnement et au financement des classes relais et des mesures internes aux établissements scolaires	85	DICS	08.10.08	+ 4 EPT en 2009 + 1.6 EPT en 2010	Personnel coût brut en 2009: + 430 000 fr. Coût à charge de l'Etat: + 213 500 fr. Coût brut en 2010: + 166 000 fr. Coût à charge de l'Etat: + 71 000 fr.		

					<i>Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
<i>Projet de loi / de décret</i>	<i>No du message</i>	<i>Direction responsable</i>	<i>Date d'adoption par le Grand Conseil</i>	<i>en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)</i>	<i>financières</i>		
					<i>annuelles sur compte de fonctionnement en francs</i>	<i>globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs</i>	
L	modifiant la loi sur les impôts communaux (abolition de l'impôt personnel)	78	DI AF	08.10.08		N'entraîne pas de nouvelles dépenses pour l'Etat	
L	relative à la définition de l'entreprise agricole pour les années 2008 à 2011	81	DI AF	08.10.08		Aucune incidence financière ou en personnel	
L	modifiant la loi sur les allocations familiales	87	DSAS	08.10.08		Pas d'incidence financière particulière pour l'Etat-employeur + 50 000 fr. de dépenses annuelles prises en charge à raison de 50% par l'Etat et 50% par les communes	
L	d'adaptation de la loi sur le Tribunal fédéral (accès à une autorité judiciaire en matière de droit public)	77	DSJ	09.10.08		N'entraîne pas de dépenses nouvelles nettes Augmentation de la charge de travail	
L	modifiant la loi sur l'exercice du commerce	91	DSJ	09.10.08		Aucune incidence financière ou en personnel	
L	modifiant la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers	76	DFIN	09.10.08		Baisse des recettes fiscales de l'ordre de 100 000 fr. par an	
L	fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009	101	DFIN	05.11.08		Baisse des coefficients d'impôts cantonaux à 100 % Revenus: - 23 000 000 fr.	
D	relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009	99	DFIN	05.11.08	+ 104.44 EPT (nouveaux postes) GC: + 102.44 EPT	Nouveaux postes: Charge brute: + 13 100 000 fr. Charge nette: + 12 400 000 fr. GC: charge brute: + 12 900 000 fr. charge nette: + 12 200 000 fr.	
L	portant adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée	98	DSAS	07.11.08		Frais d'application de la convention: + 450 000 fr. par an répartis au prorata de la population des cantons signataires	

	Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
					en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif à l'introduction de la 3 ^e année d'études de médecine humaine à l'Université de Fribourg	93	DICS	07.11.08		De 2009 à 2013: + 27 376 079 fr.	
D	portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Production de denrées alimentaires – conditions inacceptables dans le sud de l'Espagne)	80	DIAF	07.11.08		Aucune incidence financière	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment «La Timbale» et de ses équipements, actuellement propriété de la société Ecole de multimédia et d'art de Fribourg SA (EMAF)	104	DEE	03.12.08			Dépenses: + 9 150 000 fr.
D	relatif à la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement des remontées mécaniques de base de La Berra, Charmey, Jaun, Moléson-sur-Gruyères et Schwarzsee	105	DEE	03.12.08			Dépenses: + 25 210 000 fr. au maximum
L	modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions	100	DSAS	04.12.08		Aucune incidence financière ou en personnel	
L	Relative à la centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire	106	DSAS	04.12.08		Aucune incidence financière nouvelle	
D	portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Transport d'animaux)	95	DIAF	04.12.08		Aucune incidence financière	
D	relatif aux naturalisations	103	DIAF	04.12.08		Pas d'incidences financières	
L	adaptant la loi sur les routes à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (protection contre le bruit)	107	DAEC	05.12.08		Pas de conséquence directe sur les finances de l'Etat	
D	relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2008 et suivantes	97	DAEC	05.12.08			Dépenses: + 9 595 000 fr.

VII. ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges</i>	<i>Compte 2008 EPT</i>	<i>Compte 2007 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
POUVOIRS ET DIRECTIONS	9'356.92	9'186.19	170.73
Pouvoir législatif	6.26	4.81	1.45
Pouvoir judiciaire	256.91	239.85	17.06
Pouvoir exécutif	7.00	7.00	
Chancellerie d'Etat	29.51	28.25	1.26
Instruction publique, culture et sport	4'204.52	4'157.44	47.08
Sécurité et justice	776.97	760.78	16.19
Institutions, agriculture et forêts	359.86	333.61	26.25
Economie et emploi	557.40	537.50	19.90
Santé et affaires sociales	2'420.84	2'380.71	40.13
Finances	355.28	350.47	4.81
Aménagement, environnement et constructions	382.37	385.77	-3.40
SECTEURS	9'356.92	9'186.19	170.73
Administration centrale	1'817.89	1'745.98	71.91
Police	546.68	533.21	13.47
Secteur de l'enseignement	4'474.08	4'417.32	56.76
Secteur hospitalier	2'221.47	2'187.93	33.54
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	296.80	301.75	-4.95

VIII. LISTE DES INSTRUMENTS PARLEMENTAIRES

L'article 68 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC) prescrit que «le Conseil d'Etat dresse chaque année, dans son rapport d'activité, la liste des instruments auxquels il a donné suite durant l'année écoulée et fait un rapport succinctement motivé sur l'état des motions, postulats et mandats encore pendants et sur la planification prévue pour y donner suite». Le Conseil d'Etat a décidé de faire de cette liste un état des lieux exhaustif des instruments parlementaires en cours d'examen à un stade ou à un autre de la procédure. La situation est arrêtée au 31 décembre 2008.

Liste des abréviations:

<i>Abréviation</i>	
BGC	Bulletin des séances du Grand Conseil
CHA	Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg
D	Dépôt/transmission à la Chancellerie d'Etat
DAEC	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
DEE	Direction de l'économie et de l'emploi

<i>Abréviation</i>	
DFIN	Direction des finances
DIAF	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
DSJ	Direction de la sécurité et de la justice
GC	Grand Conseil
I	Initiative parlementaire
M	Motion
MA	Mandat
P	Postulat
QA	Question
R	Réponse du Conseil d'Etat

Lorsque plusieurs Directions sont mentionnées dans la colonne «No et Direction», c'est la première Direction citée qui a le leadership.

1. Motions

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
M1044.08 DAEC	Zurkinden Hubert – Réduction et régionalisation des stands de tir	D: 18.01.08		Objet liquidé (selon art. 60 al. 4 LGC)
M1045.08 DSAS	De Weck Antoinette/Schnyder Erika – Modification de l'article 9 LALAMal	D: 20.02.08 R: 28.10.08	Retirée le 04.12.08	Objet liquidé
M1046.08 DICS	Kaelin-Murith Emmanuelle/Vial Jacques – Création d'un fonds d'équipement sportif	D: 20.02.08 R: 08.07.08		- Le message sur la loi sur le sport (consultation lancée en décembre 2008) servira comme rapport. - Session de décembre 2008: décision prise de reporter le traitement à une date ultérieure.
M1047.08 DSJ	Waeber Emanuel/Geinoz Jean-Denis – Ouverture des commerces le dimanche - Nombre limité de dimanches ouverts sans restrictions (adaptation de la loi sur l'exercice du commerce)	D: 10.04.08 R: 30.09.08		Session de décembre 2008: décision prise de reporter le traitement à une date ultérieure
M1048.08 DFIN	Kuenlin Pascal/Siggen Jean-Pierre – Diminution de la fiscalité immobilière	D: 10.04.08		Réponse en préparation
M1049.08 DAEC	Duc Louis/Losey Michel – Gens du voyage	D: 20.02.08 R: 29.04.08	Retirée le 08.05.08	Objet liquidé
M1050.08 DIAF	Losey Michel/Glauser Fritz – Prolongation du moratoire sur la culture de plantes génétiquement modifiées	D: 10.04.08 R: 19.08.08	Acceptée le 04.12.08	Un projet de décret en vue de la transmission aux Chambres fédérales d'une initiative dans le sens de la motion est en cours d'élaboration et sera transmis dans les délais légaux au Grand Conseil
M1051.08 DSJ	Studer Theo/Ith Markus – Loi sur l'organisation tutélaire. Emoluments de justice et dépens	D: 15.05.08 R: 11.11.08	Acceptée le 04.12.08	Projet de loi en préparation
M1052.08 DEE/DICS	Ganizot Xavier/Siggen Jean-Pierre – Chèque-formation fribourgeois : garantir l'émancipation par le savoir	D: 15.05.08 R: 09.12.08		Transmis au GC
M1053.08 DAEC	Schorderet Edgar/Thomet René – Loi sur les routes : aménagement de bandes/pistes cyclables	D: 15.05.08 R: 30.09.08	Acceptée le 02.12.08 selon la proposition du CE	Le CE présentera un projet de modification de la loi sur les routes.
M1054.08 DAEC	Buchmann Michel/Zadory Michel – Loi sur la santé: pratiques interprofessionnelles en réseaux de soins dans l'intérêt des patients	D: 15.05.08 R: 19.08.08	Acceptée le 07.11.08	Le CE propose le rejet de la motion. Il propose toutefois de modifier l'art. 3 al. 2 de la loi sur la santé. - Projet de loi modifiant la loi sur la santé : message 115 du 16.12.08
M1055.08 DSAS	Peiry Stéphane – Modification de la loi sur l'aide sociale	D: 26.06.08		Projet de réponse en préparation

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
M1056.08 DIAF	Boschung Moritz/Schorderet Edgar – Modifications des articles 28 et 30 de la loi sur les agglomérations; Diminution du nombre de signatures requises en matière d'initiative et de referendum.	D: 26.06.08 R: 25.11.08		Sera traitée au Grand Conseil en février 2009.
M1057.08 DAEC	Bapst Markus – Loi spéciale concernant la compensation des avantages et inconvénients majeurs résultant des mesures d'aménagement du territoire	D: 11.09.08	Retirée le 22.12.08	Objet liquidé
M1058.08 DSJ	Collomb Eric – Initiative cantonale sur l'interdiction des jeux vidéo violents	D: 11.09.08		Réponse en préparation
M1059.08 DSJ	Commission de justice – Loi sur l'organisation judiciaire (LOJ); incompatibilités et récusation	D: 11.09.08		Réponse en préparation
M1060.08 DFIN	Peiry Stéphane – Compensation annuelle et intégrale des effets de la progression à froid	D: 11.09.08		Réponse prête pour janvier 2009
M1061.08 DSJ	Dorand Jean-Pierre/de Roche Daniel – Réhabilitation de Catherine Repond, dite Catillon	D: 16.10.08		Réponse en préparation
M1062.08 DAEC	Schuwey Roger – Levée de l'interdiction de cueillir des champignons	D: 12.11.08		Réponse en préparation
M1063.08 DFIN	Tschopp Martin/Raemy Hugo – Réduction des primes de l'assurance-maladie : adaptation de l'imposition	D: 12.11.08		Réponse prévue dans le délai légal
M1064.08 DSJ	Schnyder Erika – Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers	D: 12.11.08		
M1065.08 DSJ	Commission de justice – Loi sur l'élection et la surveillance des juges	D: 09.12.08		Urgence acceptée en session, le 04.12.08. Réponse et projet de loi en préparation
M1066.08 DEE	Boschung Moritz/Thalmann-Bolz Katharina – Augmentation des crédits pour la rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC)	D: 09.12.08		Urgence acceptée en session, le 05.12.08.
Années précédentes (par ordre décroissant)				
M1043.07 DEE	Rime Nicolas/Suter Olivier – Pourcentage d'utilisation et/ou de production d'énergie(s) renouvelable(s) dans les nouvelles constructions	D: 20.02.08 R: 19.08.08		Session d'octobre 08: décision prise de reporter le traitement à une date ultérieure
M1042.07 DEE	Rime Nicolas/Suter Olivier – Promotion des énergies renouvelables	D: 20.12.07 R: 08.07.08		Session d'octobre 08: décision prise de reporter le traitement à une date ultérieure
M1041.07 DIAF	Kolly René/Rossier Jean-Claude – Loi sur l'agriculture – améliorations structurelles	D: 20.12.07 R: ---	Pris acte, le 02.04.08, du retrait de la motion	Objet liquidé
M1040.07 DIAF	Fasel Josef/Burkhalter Fritz – Transport d'animaux	D: 20.12.07 R: 14.05.08	Acceptée le 01.07.08	Décret du 4 décembre 2008 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Transport d'animaux)

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
M1039.07 DEE	Bourgeois Jacques/Haenni Charly; repris par Kolly René – Loi spécifique sur la politique régionale	D: 22.11.07		Une réponse sera présentée début 2009
M1038.07 DEE	Collomb Eric – Apport minimal d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire	D: 22.11.07 R: 08.07.08		Session d'octobre 08: décision prise de reporter le traitement à une date ultérieure.
M1037.07 DIAF	Chassot Claude – Loi sur les communes / Prise en charge des frais relatifs à l'intervention des autorités de surveillance	D: 22.11.07 R: 03.06.08	Refusée le 04.09.08	Objet liquidé
M1036.07 DSJ	Romanens Antoinette/Rime Nicolas – Incitation des automobilistes à utiliser les transports publics	D: 18.10.07 R: 19.02.08	Pris acte, le 02.04.08, du retrait de la motion	Objet liquidé
M1035.07 DFIN	Tschopp Martin/Raemy Hugo – Introduction d'un congé de paternité de 10 jours pour le personnel de l'Etat	D: 18.10.07 R: 08.04.08	Refusée le 07.05.08	Le CE a proposé le rejet mais s'engage à une modification du RPERS (introduction d'un congé payé supérieur à 2 jours) d'ici 2009.
M1034.07 DSJ	Boschung Moritz/Thalmann-Bolz Katharina – Introduction d'un impôt écologique sur les voitures automobiles	D: 18.10.07 R: 11.02.08	Acceptée le 03.04.08	Un projet de loi sera présenté en 2009
M1033.07 DFIN	Romanens Jean-Louis/Kaelin Murith Emmanuelle – Adaptation du délai accordé pour bénéficier de l'imposition différée sur les gains immobiliers en cas de vente et rachat d'un logement familial	D: 18.10.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Loi du 5 septembre 2008 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales.
M1032.07 DIAF/CHA	Rime Nicolas/Girard Raoul – Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques/Transparence des coûts et plafonnement des dépenses électorales	D: 18.10.07 R: 03.06.08	Refusée le 04.09.08	Objet liquidé
M1031.07 DICS	Grandjean Denis – Modification de la loi scolaire (gratuité des transports en cas de 10e année linguistique)	D: 20.09.07 R: 24.06.08	Acceptée le 07.11.08	Le message sur la révision totale de la loi scolaire servira de rapport (consultation: printemps 2009)
M1030.07 DFIN	Haenni Charly/Ith Markus – Loi sur le personnel (congé paternité de 5 jours)	D: 18.10.07 R: 08.04.08	Acceptée le 07.05.08	Un projet de loi modifiant la LPers sera transmis au GC dans le délai légal
M1029.07 DSJ	Boschung Bruno/Studer Albert – Augmentation de la durée maximale de la garde à vue pour les mineurs	D: 20.09.07 R: 29.01.08	Acceptée le 03.04.08	Loi du 19 juin 2008 modifiant la loi sur la juridiction pénale des mineurs (augmentation de la durée maximale de la garde à vue)
M1028.07 DIAF	Bureau du GC – Modification de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (motion populaire)	D: 20.09.07 R: 18.03.08	Acceptée le 07.05.08	Projet de loi portant révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes: message 110 du 18.11.08
M1027.07 DICS/DIAF	Suter Olivier – Bilinguisme à l'école	D: 20.09.07		Cette question est intégrée au projet de concept de l'enseignement des langues qui sera mis en consultation en début février 2009. La réponse formelle du CE au GC interviendra après la consultation.

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
M1026.07 DFIN	Rossier Jean-Claude/Page Pierre-André – Encourager la garde des enfants au sein de la famille	D: 17.08.07 R: 29.01.08	Retirée (pris acte le 12.02.08)	Objet liquidé
M1025.07 DFIN	Page Pierre-André/Rossier Jean-Claude – Mensualisation de la perception de l'impôt cantonal et de l'impôt fédéral directs des personnes physiques	D: 17.08.07 R: 29.01.08	Refusée le 2.4.08	Objet liquidé
M1024.07 DAEC	Fürst René/Bapst Markus – Nouvelle loi cantonale sur les eaux - introduction d'un fonds de revitalisation des cours d'eau	D: 17.08.07 R: 14.05.08	Retirée le 17.06.08	Objet liquidé
M1023.07 DSJ	Hunziker Yvan/Glauser Fritz – Modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques / fiscalité écologique pour les voitures automobiles	D: 12.07.07 R: 11.02.08	Acceptée le 3.4.08	Un projet de loi sera présenté en 2009
M1021.07 DEE	Romanens Antoinette/Ackermann André – Loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs	D: 21.06.07 R: 03.06.08	Acceptée le 05.11.08	Session d'octobre 08: décision prise de reporter le traitement à une date ultérieure
M1020.07 DIAF	Cardinaux Gilbert/Losey Michel – Modification de la loi sur les impôts communaux	D: 20.09.07 R: 29.01.08	Pris acte, le 2.4.08, du retrait de la motion	Objet liquidé
M1018.07 DEE	Fasel Josef/Bulliard Christine – Adaptation des mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie	D: 21.06.07 R: 01.07.08		Session d'octobre 08: décision prise de reporter le traitement à une date ultérieure
M1017.07 DSAS	Bachmann Albert/Clément Pierre-Alain – Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	D: 21.06.07 R: 28.10.08	Acceptée le 04.12.08	Projet de loi en 2009
M1016.07 DSJ	Mauron Pierre/Ganioz Xavier – Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution, l'interdiction de toute forme de prostitution forcée et l'aide aux victimes de ces actes	D: 18.05.07 R: 08.10.07	Acceptée le 12.02.08	Un projet de loi sera présenté en 2009
M1015.07 DIAF	Ackermann André – Modification de la loi sur les communes (art. 135) (représentation des anciennes communes en cas de fusion)	D: 18.05.07 R: 02.10.07	Acceptée le 14.12.07	Projet de loi portant révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes: message 110 du 18.11.08
M1014.07 DIAF	Ackermann André – Modification de la loi sur les communes (art. 134d) (vote aux urnes dans toutes les communes en cas de fusion)	D: 18.05.07 R: 02.10.07	Motion retirée	Objet liquidé
M1013.07 DFIN	Bapst Markus/Romanens Jean-Louis – Allègement fiscal pour un développement durable et un soutien à la famille	D: 18.05.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	- Loi du 5 septembre 2008 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales - Loi du 5 novembre 2008 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009 - Suite partielle ainsi donnée
M1012.07 DSJ	Badoud Antoinette – Loi sur la prostitution	D: 21.06.07 R: 08.10.07	Acceptée le 12.02.08	Un projet de loi sera présenté en 2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
M1011.07 DFIN	Kuenlin Pascal/Thürler Jean-Pierre – Baisse de la fiscalité des personnes physiques et morales	D: 18.05.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Loi du 5 novembre 2008 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009
M1010.07 DFIN	Peiry Stéphane/Page Pierre-André – Réduction de l'imposition des personnes physiques et morales	D: 19.04.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	- Loi du 5 septembre 2008 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales - Loi du 5 novembre 2008 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009 - Suite partielle donnée
M1009.07 DFIN	Bourgeois Jacques/Morand Jacques – Réduction de la fiscalité des personnes morales	D: 28.03.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Loi du 5 novembre 2008 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009
M1008.07 DFIN	Vonlanthen Rudolf – LICD - Imposition partielle des dividendes	D: 28.03.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Loi du 5 septembre 2008 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales
M1007.07 DIAF	Crausaz Jacques/Waeber Emanuel – Loi sur les régions	D: 28.03.07 R: 27.05.08		Session de juin 2008: décision prise de reporter l'objet à la session de septembre 2008
M1006.07 DSJ	Badoud Antoinette/Kaelin Murith Emmanuelle – Modification du Code de procédure pénale	D: 28.03.07 R: 04.09.07	Motion retirée	Objet liquidé
M1005.07 DSAS	Buchmann Michel/Feldmann Christiane – Implication plus forte du Grand Conseil dans la Commission de planification sanitaire cantonale	D: 28.03.07 R: 21.08.07	Acceptée le 10.10.07	Projet de loi modifiant la loi sur la santé: message 115 du 16.12.08
M1004.07 DAEC	Vonlanthen Rudolf/Romanens Jean-Louis – Aide financière pour l'assainissement de certains sites contaminés	D: 18.05.07 R: 23.10.07	Motion retirée	Objet liquidé
M1003.07 DEE	Siggen Jean-Pierre/Schuwey Jean-Claude – Promotion économique et politique foncière active	D: R: 25.09.07	Motion retirée	Objet liquidé
M1002.07 DFIN	Ith Markus – LICD - Imputation de l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital	D: 28.03.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Suite à donner en préparation
M1001.07 DFIN	Peiry Stéphane – Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) - Imposition partielle des dividendes	D: 16.02.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Loi du 5 septembre 2008 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales.
164.06 DIAF	Romanens Jean-Louis/Geinoz Jean-Denis – Loi sur les communes – Fixation du coefficient d'impôt	D: 03.11.06		Consultation auprès des 2 associations de communes. Projet de réponse en préparation (décembre 2008)
163.06 DAEC	Galley Jean-Pierre/Thürler Jean-Pierre – Loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (parcs naturels)	D: 03.11.06 R: 11.03.08	Acceptée le 04.04.08	Un avant-projet de loi sur la protection de la nature et du paysage est en cours d'élaboration

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
161.06 DIAF	Berset Solange/Charly Haenni/Rey Benoît – Implication du Parlement dans les collaborations intercantionales (initiative parlementaire)	D: 10.10.06 R: 11.09.07	Acceptée le 11.09.07 (selon prop. CE de supprimer le pt. 2)	Mandat à un groupe de travail d'élaborer un projet d'acte
160.06 DIAF	Boivin Denis/Haenni Charly – Reprise du processus d'encouragement aux fusions de communes – objectif 2011 : 89 communes dans le canton de Fribourg !	D: 10.10.06 R: 04.09.07	Acceptée le 9.10.07	Processus en cours
159.06 DIAF	Boivin Denis reprise par Geinoz Jean-Denis – Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques : mise en place d'un registre des partis politiques	D: 10.10.06 R: 19.06.07	Acceptée le 11.09.07 (selon prop. CE)	Projet de loi portant révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes: message 110 du 18.11.08.
156.06 DFIN	Schnyder Jörg reprise le 16.03.07 par Vonlanthen Rudolf/Marti Jean-Jacques/Ith Markus – Baisse de l'impôt sur les prestations en capital provenant de la prévoyance	D: 27.06.06 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Suite à donner en préparation
155.06 DIAF	Boivin Denis/Jelk Guy-Noël – Loi sur les impôts communaux - suppression de l'impôt personnel	D: 27.06.06 R: 08.05.07	Acceptée le 11.09.07	Loi du 8 octobre 2008 modifiant la loi sur les impôts communaux (abolition de l'impôt personnel)
154.06 DSJ	Ducotterd Christian/de Reyff Charles – Police de proximité cantonale	D: 27.06.06 R: 24.04.07	Acceptée le 12.06.07	Loi du 18 juin 2008 modifiant la loi sur la Police cantonale (police de proximité)
150.06 DSJ	Weber-Gobet Marie-Thérèse/Steiert Jean-François – Loi régissant la vidéosurveillance des lieux publics	D: 15.05.06 R: 31.10.06	Acceptée le 10.05.07	Consultation prévue pour fin 2008
149.06 DICS	Freiburghaus Madeleine/Romanens Jean-Louis – Apprentissage de la langue partenaire	D: 15.05.06		Cette question est intégrée au projet de concept de l'enseignement des langues qui sera mis en consultation en début février 2009. La réponse formelle du CE au GC interviendra après la consultation.
148.06 DSJ	Collaud Jean-Jacques/Geinoz Jean-Denis – Modification de la loi d'application du code civil (LACC) / modification du délai pour confirmer le divorce et la convention	D: 15.05.06 R: 31.10.06	Acceptée le 02.11.06	Projet de lois soumis au GC en 2007
147.06 DSJ/DSAS	Raemy Hugo/Tschopp Martin – Interdiction de la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans	D: 15.05.06 R: 10.09.07	Acceptée le 11.10.07	Loi du 20 juin 2008 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (vente de tabac)
145.06 DIAF	Gendre Jean-Noël/Godel Georges – Aides aux propriétaires forestiers pour préserver durablement les fonctions d'intérêt public de la forêt	D: 15.05.06 R: 13.03.07	Acceptée le 15.06.07	Loi du 1er juillet 2008 modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles
143.06 DIAF	Sansonnens Paul/Losey Michel – Modification de la loi sur les droits politiques	D: 15.05.06 R: 31.10.06	Acceptée le 02.11.07	Projet de loi portant révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes: message 110 du 18.11.08

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
139.06 DFIN	Maeder Ernst/Romanens Jean-Louis – LICD - charge maximale de l'impôt sur la fortune	D: 17.03.06 R: 29.01.08	Pris acte, le 2.4.08, du retrait de la motion	Objet liquidé
135.06 DSJ	Piller Damien motion reprise par Gardon Alex/Brouchoud Bapst Marie-Hélène/Bourgeois Jacques – Loi sur l'exercice du commerce	D: 15.02.06 R: 05.06.07	Acceptée le 11.09.2007	Loi du 9 octobre 2008 modifiant la loi sur l'exercice du commerce
133.05 DICS	Collaud Jean-Jacques motion reprise le 14.03.07 par Gardon Alex/Schnyder Jörg/Bourgeois Jacques – Durée des études pour obtenir la maturité fédérale	D: 15.12.05		Délai de réponse prolongé
129.05 DFIN	Aeby Yvan – Modification de la loi sur les droits de mutation concernant l'imposition suite à un transfert de capital-actions de certaines sociétés immobilières	D: 15.12.05 R: 20.06.06	Acceptée le 4.10.2006	Suite donnée par la loi du 15.10.2008 modifiant la LDMG
127.05 DICS	Rossier Jean-Claude/Johner-Etter Ueli – Adaptation de la législation cantonale sur la durée des études pour obtenir la maturité cantonale en incluant une 2 ^e année d'école enfantine	D: 17.11.05		- Référence à cette motion dans le rapport 255 du 04.04.06; - Loi du 5 septembre 2008 modifiant la loi scolaire (école enfantine) - Décret du 5 septembre 2008 relatif à la contribution financière de l'Etat en faveur des communes en vue de l'introduction de la 2e année d'école enfantine.
126.05 DIAF	Cotting Claudia – Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)	D: 17.11.05 R: 09.05.06	Acceptée le 10.05.06	Projet de loi portant révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes: message 110 du 18.11.08
123.05 DSJ	Boivin Denis reprise le 15.03.07 par Weber-Gobet Marie-Thérèse/Castella Cédric – Exonération des véhicules propres	D: 13.10.05 R: 11.02.08	Pris acte, le 2.4.08, du retrait de la motion	Objet liquidé
122.05 DICS	Fasel Bruno/Brönimann Charly – Leçon sur les évacuations des écoles à dispenser au début de l'année scolaire en prévision de catastrophes naturelles ou de feu	D: 13.10.05 R: 09.05.06	Acceptée le 15.05.06	Projet d'article proposé dans le cadre de la révision totale de la loi scolaire (consultation: printemps 2009)
119.05 DIAF	Bapst Markus/Rey Benoît – Demande de création d'une loi sur les collaborations intercantionales par les député(e)s Markus Bapst, Benoît Rey, Charly Haenni et Solange Berset (initiative parlementaire)	D: 09.09.05 R: 20.06.06	Acceptée le 15.05.06	Mandat à un groupe de travail d'élaborer un projet d'acte

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
113.05 DICS	Collaud Jean-Jacques/Romanens Antoinette/Romanens Jean-Louis – Création d'une deuxième année d'école enfantine	D: 09.09.05		- Référence à cette motion dans le rapport 255 du 04.04.06; - Loi du 5 septembre 2008 modifiant la loi scolaire (école enfantine) - Décret du 5 septembre 2008 relatif à la contribution financière de l'Etat en faveur des communes en vue de l'introduction de la 2e année d'école enfantine.
105.05 DSAS	Castella Cédric/Dorand Jean-Pierre – Hôpitaux, école et administration publique sans fumée	D: 24.06.05 R: 07.02.06	Acceptée le 07.02.06	Loi du 20 juin 2008 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (vente du tabac)
95.05 DEE	Fasel Josef – Gestion de l'énergie dans le canton/énergie de la biomasse	D: 16.03.05 R: 06.09.05	Acceptée le 06.06.05	Modification de la loi sur l'énergie prévue en 2009
92.05 DICS	Krattinger-Jutzet Ursula/Morel Françoise – Introduction d'une deuxième année d'école enfantine	D: 16.03.05		- Référence à cette motion dans le rapport 255 du 04.04.06; - Loi du 5 septembre 2008 modifiant la loi scolaire (école enfantine) - Décret du 5 septembre 2008 relatif à la contribution financière de l'Etat en faveur des communes en vue de l'introduction de la 2e année d'école enfantine.
83.04 DEE	Boivin Denis – Mise à jour de la législation sur les jours fériés	D: 16.12.04 R: 10.05.05	Acceptée le 12.05.05	Projet de loi sur l'emploi et le marché du travail prévu en 2009
80.04 DICS	Conti Maria-Grazia/Romanens Antoinette – Subsidés et prêts de formation	D: 19.11.04 R: 10.05.05	Acceptée le 11.05.05	- Prolongation du délai légal acceptée; - Loi du 14 février 2008 sur les bourses et les prêts d'études (LBPE).
73.04 DAEC	Carrel Hubert – Taxes d'évacuation et d'épuration des eaux usées	D: 14.10.04 R: 06.09.05	Acceptée le 09.09.05	L'objet a été traité dans la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions et le sera également dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de loi sur les eaux
14.02 DIAF	Godel Georges/Romanens Jean-Louis – Péréquation et répartition des tâches entre le canton et les communes	D: 03.05.02 R: 25.03.03	Acceptée le 26.03.03	Sera traitée dans le projet sur la péréquation financière, attendu pour 2009
122.01 DFIN	Godel Georges/Romanens Jean-Louis – Loi sur les impôts cantonaux directs: bénéfice en capital chez les indépendants	D: 22.06.01 R: dans BGC de mars 2002	Acceptée le 19.03.02	Loi du 5 septembre 2008 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales Objet liquidé
110.01 DICS	Baudois Jacques/Garnier Bernard – Apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire	D: 09.02.01 R: 18.09.01	Acceptée le 02.10.01	Prolongation du délai de rapport acceptée. Rapport en consultation en début février 2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
090.00 CHA	Berset Solange/Rhême Dominique – Loi sur l'information du public et l'accès aux documents	D: 22.09.01 R: 06.02.01	Acceptée le 09.02.01	Délai de 2 ans accepté par le GC, avant-projet de loi en consultation jusqu'au 29.02.08. → Projet de loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf) : message 90 du 26.08.08

2. Postulats

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
P2026.08 DSAS	Bulliard Christine/Butty Dominique – Mise en place d'un programme cantonal de vaccination contre le cancer du col de l'utérus	D: 20.02.08 R: 08.07.08	Accepté le 09.10.08	La réponse du CE fait office de rapport
P2027.08 DFIN	Rossier Jean-Claude/Page Pierre-André – Encourager la garde des enfants au sein de la famille	D: 20.02.08 R: 24.06.08	Refusé le 03.09.08	Objet liquidé
P2028.08 DICS	Thomet René/Ridoré Carl-Alex – Réalisation et exploitation d'infrastructures sportives d'envergure cantonale	D: 13.03.08 R: 08.07.08		Session de décembre 08: décision de reporter le traitement de ce postulat.
P2029.08 DICS	Collomb Eric – Création de structures de « Sports-Arts-Etudes » dans le canton de Fribourg	D: 15.05.08		Réponse en préparation, en lien avec la révision totale de la loi scolaire
P2030.08 DAEC	Mutter Christa/Ackermann André – Modernisation et application du concept Valtraloc (modération de trafic dans les localités)	D: 15.05.08 R: 30.09.08		Session de décembre 08: décision de reporter le traitement de ce postulat.
P2031.08 DFIN	Peiry-Kolly Claire – Simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables (en particulier pour nos personnes âgées)	D: 15.05.08 R: 16.09.08	Accepté le 05.11.08	Le rapport y relatif sera présenté dans le délai légal
P2032.08 DIAF	Raemy Hugo/Tschopp Martin – Egalité hommes-femmes dans l'administration	D: 15.05.08 R: 11.11.08		Transmis au Grand Conseil. Inscrit à la session de février 2009.
P2033.08 DSAS	Collomb Eric – Subsidiarité, abus et fraude dans l'aide sociale	D: 15.05.08		Projet de réponse en préparation
P2034.08 DIAF	Boschung Moritz/Ackermann André – Soutien du canton aux communes bilingues	D: 26.06.08		Un projet de réponse est en cours d'élaboration. Il sera soumis au Grand Conseil dans les meilleurs délais
P2035.08 DIAF	Schoenenweid André/Siggen Jean-Pierre – Aide financière à la fusion des agglomérations	D: 11.09.08		Réponse en cours d'élaboration. Elle sera traitée dans les délais.
P2036.08 DAEC	Fasel Josef/Schuwey Jean-Claude – Gestion des cours d'eau par prélèvements de gravier	D: 26.06.08 R: 11.11.08		La réponse du CE fait office de rapport
P2037.08 DIAF	Dorand Jean-Pierre/Siggen Jean-Pierre – Modification de la loi sur les communes : fusions de communes - création d'arrondissements	D: 11.09.08		Réponse en cours d'élaboration. Elle sera traitée dans les délais.

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
P2038.08 DAEC	Weber-Gobet Marie-Thérèse/Bachmann Albert – Inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques	D: 17.07.08 R: 28.10.08		Session de décembre 08: décision de reporter le traitement de ce postulat
P2039.08 DEE	Grandjean Denis – Lac de la Veveyse – centrales hydroélectriques	D: 11.09.08		Réponse en préparation
P2040.08 DSAS/DEE	Wicht Jean-Daniel/Ducotterd Christian – Stages en entreprises pour la réinsertion professionnelle	D: 11.09.08		Réponse en préparation
P2041.08 CHA	Boschung Moritz – Examen du sens, de la nécessité et de la manière de fonctionner des commissions administratives de l'Etat	D: 11.09.08		
P2042.08 DICS	Ducotterd Christian/Marbach Christian – Procédure permettant de définir le nombre de maîtres attribués à une école primaire	D: 11.09.08		Réponse en préparation
P2043.08 DFIN	Schorderet Edgar – Vue d'ensemble de l'amélioration fiscale en faveur des familles et des PME depuis 10 ans	D: 11.09.08		Réponse prête pour janvier 2009
P2044.08 DSJ	Bourquet Gabrielle – Concept de sécurité	D: 11.09.08		Réponse en préparation
P2045.08 DAEC	Suter Olivier/Crausaz Jacques – Aménagement du territoire respectueux du développement durable	D: 12.11.08		Réponse en 2009
P2046.08 DFIN	Peiry Stéphane/Mauron Pierre – Système de contrôle interne	D: 12.11.08		Réponse sera donnée dans le délai légal
Années précédentes (par ordre décroissant)				
P2025.07 DICS	Berset Solange/Gobet Nadine – Dixième année linguistique	D: 12.12.07 R: 10.06.08		Session de septembre 08, puis de décembre 08: décision de reporter le traitement de ce postulat
P2024.07 DEE	Collomb Eric – Héberger l'innovation par la création d'un parc technologique	D: 12.12.07 R: 16.12.08		Transmis au GC
P2023.07 DSJ	Grandjean Denis – Règlement concernant les objets trouvés	D: 11.12.07 R: 11.03.08	Accepté le 3.4.08	Le rapport sera présenté en 2009
P2022.07 DAEC	Etter Heinz – Protection du Grand Marais contre les crues	D: 30.08.07 R: 04.03.08	Accepté le 4.4.08	Réponse en préparation
P2021.07 DAEC	Zurkinden Hubert/Suter Olivier – Développement durable	D: 21.08.07 R: 03.06.08		- Session d'octobre puis décembre 08: décision de reporter le traitement de ce postulat- Le rapport du CE à ce postulat sera commun au rapport sur le postulat 2045.08
P2020.07 DSJ	Chassot Claude – Prise en charge des mineurs (16-18 ans) multirécidivistes	D: 14.06.07 R: 04.03.08	Accepté le 3.4.08	La réponse du CE fait office de rapport
P2018.07 DSAS	Steiert Jean-François – Réduire la charge des primes de l'assurance-maladie obligatoire pour les familles	D: 11.05.07		Projet de réponse en préparation

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
P2017.07 DEE	Losey Michel/Collomb Eric – Mise en place d'une politique énergétique novatrice dans les domaines des énergies renouvelables et les nouvelles technologies de production de celles-ci	D: 10.05.07 R: 06.11.07	Accepté le 1.4.08	Le GC a pris acte que le rapport ne sera pas transmis dans le délai d'une année
P2016.07 DAEC	Kolly René/Ducotterd Christian – Politique cantonale en matière de grandes surfaces et de centres commerciaux	D: 09.05.07 R: 21.08.07	Accepté le 14.09.07	- Rapport 109 du 11.11.08. - Session de décembre 2008: décision de reporter le traitement de ce rapport.
P2015.07 DEE	Haenni Charly – Politique cantonale des transports	D: 08.05.07 R: 26.08.08	Accepté le 05.11.08	
P2014.07 DAEC	Genoud Joe/Grandjean Denis – Réalisation d'une route de contournement de la ville de Châtel-St-Denis	D: 18.05.07 R: 18.03.08	Accepté le 08.05.08 (selon proposition du CE)	Rapport en 2009
P2013.07 DEE/DAE C/DFIN	Bourgeois Jacques/Glauser Fritz – Diminution des charges administratives et simplification des procédures afin d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME)	D: 17.04.07 R: 15.01.08	Accepté le 1.1.08	Rapport en 2009
P2011.07 DSAS/DS J	Vonlanthen Rudolf – Présentation de mesures tenant compte des intérêts tant des non fumeurs que des fumeurs	D: 19.04.07 R: 10.09.07	Retiré	Objet liquidé
P2010.07 DAEC/DE E	Fasel Josef/Collaud Elian – Flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du principe du développement durable	D: 27.03.07 R: 26.06.07	Accepté le 14.09.07	Préparation du rapport en cours
P2008.07 DICS/DSA S	Raemy Hugo/Krattinger Ursula – Tâches de travail social dans l'école durant la scolarité obligatoire	D: 16.03.07 R: 23.10.07	Accepté le 13.02.08	Le message sur la révision totale de la loi scolaire servira de rapport (consultation: printemps 2009)
P2007.07 DIAF	Buchmann Michel/Glardon Alex – Analyse détaillée de la santé financière des communes	D: 15.03.07 R: 22.04.08	Accepté le 01.07.08	La réponse du CE fait office de rapport
P2006.07 DSJ	Ducotterd Christian/Schoenenweid André – Mesures d'intégration des étrangers	D: 15.03.07 R: 04.12.07	Accepté le 12.02.08	Le rapport sera présenté en 2009
P2005.07 DSAS	Duc Louis – Les conséquences du divorce et de la séparation – autorité parentale, droit de visite, médiation	D: 28.03.07 R: 18.09.07	Refusé le 11.10.08	Objet liquidé
P2004.07 DEE	Haenni Charly – Revenu cantonal par habitant	D: 14.03.07 R: 04.09.07	Accepté le 11.10.07	Rapport au premier trimestre 2009
P2003.07 DEE	Grandjean Denis – Construction d'aires de stationnement pour voitures aux entrées des autoroutes de notre canton (parkings point de contact)	D: 13.03.07 R: 18.12.07	Accepté le 01.04.08	Rapport en 2009
P2001.07 DSAS	Johner-Etter Ueli/Zadory Michel – «Les accusations du journal Der Beobachter de décembre 2006 et janvier 2007 sont-elles justifiées?»	D: 16.02.07 R: 10.07.07	Retiré	Objet liquidé

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
322.06 DICS/ DSAS	Morel Françoise/Masset André – Services auxiliaires scolaires	D: 03.11.06 R: 08.05.07	Accepté le 27.03.07	Le rapport sera inclus dans un message relatif au concept cantonal de l'enseignement spécialisé et accompagnant un projet de loi y relatif, dont la consultation est planifiée pour 2011
321.06 DAEC	Berset Solange/Collaud Elian – Route cantonale Broye-Fribourg: traversée de Belfaux	D: 03.11.06 R: 23.01.07	Accepté le 13.06.07	Les études préliminaires seront engagées en vue d'une éventuelle demande de crédit d'étude spécifique
320.06 DEE	Crausaz Jacques/Bürgisser Nicolas – Par quels moyens le Conseil d'Etat pense-t-il augmenter la production d'énergie électrique dans notre canton ?	D: 10.10.06 R: 03.07.07	Accepté le 11.10.07	Rapport en 2009
319.06 DAEC	Peiry-Kolly Claire/Brouchoud-Bapst Marie-Hélène – Rationalisation de l'administration cantonale	D: 08.09.06 R: 15.01.08	Accepté le 13.02.08	Rapport en 2009
317.06 DSAS	Bulliard Christine/Bapst Markus – Médecins de chevet et soins de base dans les régions	D: 27.06.06 R: 13.03.07	Accepté le 11.05.07	Rapport 88 du 19.08.08: le GC en a pris acte le 12.11.08.
316.06 DAEC	Johner-Etter Ueli/Maeder Ernst – Planification routière dans le district du Lac, notamment le contournement de Kerzers	D: 27.06.06 R: 03.10.06	Accepté le 04.10.07	Préparation du rapport en cours
314.06 DEE	Romanens Jean-Louis/Bapst Markus – Mise en place d'une fondation «SEED CAPITAL»	D: 15.05.06 R: 31.10.06	Accepté le 13.03.07	Rapport en 2009
313.06 DIAF	Gendre Jean-Noël/Sansonnens Paul – Mettre en place une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt	D: 15.05.06 R: 31.10.06	Accepté le 15.06.07	- Message 52 du 26.02.08 - Loi du 1er juillet 2008 modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles - Objet liquidé
312.06 DEE	Bulliard Christine/Bourgeois Jacques – Conséquences et mesures face à l'évolution démographique	D: 15.05.06 R: 31.10.06	Accepté le 13.03.07	Rapport 113 du 16.12.08
309.06 DICS	Morel Françoise/Morand Patrice – Décentralisation des cours collectifs d'initiation musicale et de solfège	D: 15.02.06 R: 05.09.06	Accepté le 08.09.06	Rapport 50 du 29.01.08: le GC en a pris acte le 4.4.08
308.06 DEE	Boivin Denis/Steiert Jean-François – Voitures de service à disposition du public dans l'intérêt de l'Etat, de l'environnement et des usagers	D: 15.02.06 R: 31.10.06	Accepté le 13.03.07	Rapport 114 du 16.12.08
303.05 DEE	Bürgisser Nicolas/Dorand Jean-Pierre – Création d'un tramway en site propre entre la gare de Fribourg et le sud de Marly	D: 15.12.05 R: 11.06.07	Accepté le 14.09.07	Rapport en 2009
301.05 DSJ	Genoud-Page Madeleine – Assistance judiciaire	D: 15.12.05 R: 20.06.06	Accepté le 06.09.06	Le rapport sera présenté en 2009
300.05 DICS	Aeby-Egger Nicole/Jelk Jean-Noël – Evolution de l'école cantonale de degré diplôme (ECDD) vers une école de maturité spécialisée santé et sociale (EM-Sp santé-social)	D: 17.11.05 R: 20.06.06	Accepté le 08.09.06	Rapport 51 du 29.01.08: le GC en a pris acte le 4.4.08

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
299.05 DAEC	Schorderet Gilles/Beyeler Hans-Rudolf – Construction d'un bâtiment administratif de conception en bois sur le site de Grangeneuve	D: 17.11.05 R: 21.02.06	Accepté le 17.03.06	Rapport 59 adopté le 11.03.08 : le GC en a pris acte le 08.05.08
298.05 DSJ	Zadory Michel – Ecole romande de police	D: 17.11.05 R: 14.03.06	Accepté le 17.03.06	Rapport 92 du 26.08.08: le GC en a pris acte le 9.10.08
295.05 DSAS	Weber-Gobet Marie-Thérèse/Thomet René – Politique globale du troisième âge dans le canton de Fribourg	D: 13.10.05 R: 20.06.06	Accepté le 08.09.06	Rapport 89 du 19.08.08
286.05 DAEC	Schoenenweid André/Magnin André – Libérons le campus universitaire de Pérolles de toute circulation automobile	D: 24.06.05 R: 15.11.05	Accepté le 16.11.05	Rapport 49 du 22.01.08: le GC en a pris acte le 4.4.08.
285.05 DSJ	Badoud Antoinette/Masset André – Création d'un établissement pour les femmes privées de liberté à des fins d'assistance	D: 24.06.05 R: 16.05.06	Accepté le 06.09.06	Le rapport sera présenté en 2009
282.05 DSAS	Keller-Studer Catherine/Ducotterd Christian – Création d'une unité mobile d'urgence sociales	D: 13.05.05 R: 15.11.05	Accepté le 17.11.05	Rapport 53 du 26.02.08: le GC en a pris acte le 4.4.08
276.05 DICS	Joye Isabelle/Brünisholz Haag Anita – Etude globale sur la scolarité incluant également l'école enfantine (reprise le 10.01.07 par les députés Christine Bulliard et Jacqueline Brodard)	D: 08.09.06		Liquidé avec la loi scolaire du 05.09.08
273.05 DSJ	Berset Solange/Bapst Markus – Prévention des séismes dans le canton de Fribourg	D: 03.02.05 R: 21.06.05	Accepté le 22.06.05	Rapport sera transmis en 2009
269.04 DSAS	Bourgeois Jacques – Pour une maîtrise - réduction des coûts AI - réinsertion facilitée - encadrement optimal des personnes invalides bénéficiaires de rentes	D: 16.12.04 R: 26.04.05	Accepté le 23.06.05	Rapport sera transmis en 2009
268.04 DSAS	Keller-Studer Catherine – Structures d'accueil de la petite enfance	D: 16.12.04 (dépôt), 03.02.05 (dév.) R: 26.04.05	Accepté le 23.06.05	Rapport sera intégré dans le message de la nouvelle loi
261.04 DSAS	Bulliard Christine/Stempfel Yvonne – Possibilités d'accueil dans notre canton pour les personnes handicapées physiques nécessitant des soins	D: 14.10.04 R: 10.05.05	Accepté le 13.05.05	- Une référence à cette motion est faite dans le Rapport 89 du 19.08.08 - Rapport 79 du 24 juin 2008: le GC en a pris acte le 9.10.08
260.04 DICS	Aeby-Egger Nicole – Etude de la possibilité d'harmoniser les horaires scolaires entre les degrés	D: 14.10.04 R: 06.09.05	Accepté le 11.10.05	- Référence à ce postulat dans le rapport 255 du 04.04.06 - Message 57 du 11.03.08 - Loi du 5 septembre 2008 modifiant la loi scolaire (école enfantine)
255.04 DICS	Krattinger Ursula – Ecole de jour et temps-blocs aux écoles publiques	D: 16.09.04 R: 06.09.05	Accepté le 13.10.04	- Le message sur la révision totale de la loi scolaire servira de rapport (consultation: printemps 2009) - Référence à ce postulat dans le rapport 255 du 04.04.08.

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
253.04 DFIN	Berset Solange – Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	D : 16.06.04 R : 07.09.04	Accepté le 13.10.04	Le message sur le projet de loi révisant la loi sur la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat servira de rapport.
251.04 DIAF	Steiert Jean-François/Haenni Charly – Fusion de communes	D: 16.06.04 R: 01.02.05	Accepté le 03.02.05	Analyse des conséquences après 3 ans - en parallèle de l'élaboration de la loi sur les fusions (au courant de 2009)
248.04 DSAS	Demierre Anne-Claude/Menoud Yves – Création d'un service d'information pour les familles et les enfants	D: 24.03.04 R: 14.09.04	accepté le 15.09.04	Rapport sera transmis en 2009
223.03 DSJ	Josef Fasel – Dommages causés par des forces naturelles à la suite des changements climatiques	D: 12.02.03 R: 24.06.03	Accepté le 24.06.03	Rapport sera transmis en 2009
221.02 DICS	Berset Solange/Bourgeois Jacques – Législation cantonale sur le sport et sa promotion notamment auprès des jeunes	D: 15.11.02 R: 08.04.04	Accepté le 07.05.03	Résultats contradictoires lors de la consultation sur le projet de concept du sport. Consultation sur l'avant-projet de loi lancée en décembre 2008
210.02 DIAF	Losey Michel/Genoud Joe – Nouvelle clé de l'indice de la capacité financière des communes et nouvelle classification de celles-ci	D: 01.05.02 R: 25.03.03	Accepté le 26.03.03	Pris en compte dans le cadre de la péréquation financière
253.01 DIAF	Dorand Jean-Pierre – Mécanisme de péréquation financière en faveur des villes-centres	D: 06.04.01 (dépôt), 10.05.01 (dév.) R: 10.12.02	Accepté le 11.02.03	Pris en compte dans le cadre de la péréquation financière
250.01 DIAF	Jean-Louis Romanens/Willy Audergon – Amende dans l'exercice de la chasse	D: 09.02.01 R: 06.11.01	Accepté le 09.11.01	Prise en compte dans le cadre de l'introduction d'un système d'amendes d'ordre en cas d'infractions à la législation fribourgeoise (en préparation à la DSJ)

3. Mandats

No et Direction	Auteurs (10 au minimum) et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
MA4009.08 DAEC	Losey Michel/Collomb Eric/Duc Louis/Piller Valérie/Bachmann Albert/Corminboeuf Dominique/Zadory Michel/Hänni Charly/Collaud Elian/Glardon Alex – Gens du voyage	D: 09.05.08 R: 14.10.08	Accepté le 05.12.08, avec 3 points modifiés	
MA4008.07 DEE	Studer Theo/Fürst René/Etter Heinz/Stempfel-Horner Yvonne/Feldmann Christiane/Thalmann Katharina/Johner-Etter Ueli/Zürcher Werner/de Roche Daniel/Hänni Bernadette/Reamy Hugo – Ligne à haute-tension Galmiz-Yverdon	D: 14.12.07 R: 22.01.08	Accepté le 14.02.08	La question 3136.08, déposée le 7 mai 2008, est relative à ce mandat

No et Direction	Auteurs (10 au minimum) et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
MA4007.07 DAEC	Christa Mutter/Bruno Fasel/Louis Duc/Nicole Aeby-Egger/Claude Chassot/Hugo Raemy/Benoît Rey/André Ackermann/Nicolas Rime/Marie-Thérèse Gobet – Restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées	D: 11.10.07 R: 30.10.07	Accepté le 16.11.07	Rapport no 68 du 14 mai 2008. Le GC a pris acte du rapport le 17.06.08
MA4006.07 DSAS/DFIN	Aeby-Egger Nicole/Weber-Gobet Marie-Thérèse/Thomet René/Zadory Michel/Schorderet Gilles/Zürcher Werner/Page Pierre-André/Cardinaux Gilbert/Schuwey Roger/Piller Alfons – Classification des fonctions des infirmiers/infirmières	D: 20.09.07 R: 27.05.08	Mandat déclaré irrecevable le 03.09.08	Objet liquidé
MA4005.07 DICS	Menoud Yves/Berset Solange/Andrey Pascal/Grandjean Denis/Bourquet Gabrielle/Bulliard Christine/Gendre Jean-Noël/Girard Raoul/Morel Françoise/Aebischer Bernard – Musée d'histoire naturelle	D: 20.09.07 R: 11.02.08	Refusé le 4.4.08	Objet liquidé
MA4004.07 DSAS	Carl-Alex Ridoré/Antoinette Romanens/Jean-François Steiert/Marie-Thérèse Weber-Gobet/Hubert Zurkinden/Christa Mutter/Solange Berset/Raoul Girard/Dominique Corminboeuf/Ganioz Xavier – Participation au financement d'un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge concerné par la reprise du mandat de prise en charge des demandeurs d'asile par la société ORS	D: 12.09.07 R: 31.10.07	Accepté le 14.02.08	Message no 46 du 8 janvier 2008
MA4003.07 DEE	Romanens Antoinette/Hunziker Yvan/Grandjean Denis/Bourquet Gabrielle/Genoud Joe/Rime Nicolas/Mauron Pierre/Girard Raoul/Remy Martine/Aebischer Bernard/Tschopp Martin/Thomet René – Augmentation de l'offre des transports publics dans le sud du canton	D: 21.06.07 R: 10.12.07	Refusé le 1.4.08	Objet liquidé
MA4002.07 DEE	Boschung-Vonlanthen Moritz/Bapst Markus/Boschung Bruno/Johner-Etter Ueli/Tschopp Martin/Hänni Bernadette/Fasel Bruno/Mutter Christa/Marbach Christian/Fürst René/Waeber Emanuel – Réunion des communautés tarifaires frimobil (Fribourg) et libero (Berne)	D: 18.05.07 R: 18.12.07	Accepté le 1.4.08	Négociations en cours avec les communautés tarifaires concernées
MA4001.07 DSAS	Aeby-Egger Nicole/Berset Solange/Chassot Claude/Duc Louis/Ganioz Xavier/Jelk Guy-Noël/Mutter Christa/Studer Albert/Suter Olivier/Weber-Gobet Marie-Thérèse – Equivalences des possibilités d'emplois entre infirmières-assistantes/infirmiers-assistants et assistant-e-s en soins et santé communautaire	D: 28.03.07 R: 18.09.07	accepté le 15.11.2007	Ordonnance du 31.3.2008

4. Motions populaires

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
1506.08 DIAF	Nicolas Buntschu/Jérémie Fonjallaz/Antoine Marmy et Elias Moussa, au nom de la Jeunesse socialiste fribourgeoise – Pour le droit de vote à 16 ans	D: 31.03.08 R: 08.07.08	Refusée le 08.10.08	Objet liquidé
1505.07 DSAS	Parti chrétien-social – Des logements appropriés et bon marché pour nos aîné(e)s	D: 20.11.07		- Une référence à cette motion est faite dans le rapport 89 du 19.08.08. - Projet de réponse en préparation.
1504.07 DIAF	Riedo Georges/Bapst Claude/Brülhart Peter/Schneuwly Michel/Clément Daniel – Diminution des coûts grâce à une nouvelle réglementation de la législation sur la chasse et réduction du nombre de gardes-faune, gardes auxiliaires	D: 14.09.07 R: 19.02.08	Refusée le 01.04.08	Objet liquidé
1503.07 DSJ	Despont Olivier/Bavaud Stéphane/Baechler Pierre – Un enfant a besoin de ses deux parents!	D: 16.08.07 R: 04.03.08	Refusée le 03.04.08	Objet liquidé

5. Initiatives parlementaires

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2008
I5001.07 DIAF	Glaser Fritz/Mutter Christa – Production de denrées alimentaires - conditions inacceptables dans le sud de l'Espagne	D: 21.06.07 R: 27.11.07	acceptée le 12.02.08 comme motion	Envoi à Berne comme initiative cantonale (projet de décret no 80)
I5002.07 DAEC	Boschung-Vonlanthen Moritz/Bourguet Gabrielle – Prise en compte des effets sur le développement durable dans les décrets et dans les messages relatifs aux projets de lois	D: 20.12.07 R: 14.10.08		Session de décembre 2008: décision de reporter le traitement de cet objet

6. Questions

No et Direction	Auteur et objet	Dépôt et Réponse
3023.07 DSAS	Rossier Jean-Claude – Cliniques dentaires	D: 26.03.07 R: 08.01.08
3039.07 DSAS	Hänni Bernadette/Studer Theo – Surcharge de travail au SEJ	D: 10.05.07 R: 18.03.08
3047.07 DEE	Etter Heinz – Evaluation d'une adhésion à la communauté tarifaire Libero / Postulat No 259.04	D: 29.05.07 R: 01.07.08
3064.07 DSAS	Schnyder Erika – Audit concernant l'hôpital cantonal	D: 13.07.07 R: 04.03.08
3069.07 DAEC	Roger Schuwey/Sébastien Frossard – Installation de parkings payants dans les Préalpes	D: 11.09.07 R: 16.06.08
3075.07 DSAS	Weber-Gobet Marie-Thérèse – Futur financement hospitalier et conséquences sur la planification hospitalière cantonale	D: 28.09.07 R: 19.02.08

No et Direction	Auteur et objet	Dépôt et Réponse
3076.07 DSAS	Butty Dominique/Bulliard Christine – Vaccin contre le cancer du col de l'utérus	D: 02.10.07 R: 11.02.08
3078.07 DAEC	Weber-Marie-Thérèse – Surcoût – Contournement de Bulle–La Tour-de-Trême H189	D: 05.10.07 R: 14.05.08
3080.07 DSAS	Bourgeois Jacques – Future planification hospitalière	D: 08.10.07 R: 19.02.08
3082.07 DAEC	Gobet Nadine – Route de contournement de Bulle – La Tour-de-Trême	D: 10.10.07 R: 14.05.08
3085.07 DFIN/DSJ/DIAF	Ganioz Xavier – La retraite à 60 ans pour les agents de la force publique	D: 11.10.07 R: 18.03.08
3088.07 DICS	Hänni Bernadette/Dorand Jean-Pierre – Avenir de notre Université, et en particulier de la Faculté de droit	D: 19.11.07 R: 08.01.08
3089.07 DAEC/DICS/DSAS	Mutter Christa – Assainissement de la décharge de La Pila	D: 13.11.07 R: 11.02.08
3090.07 DEE	Genre Jean-Noël/Brönnimann Charles – Service public de l'emploi	D: 15.11.07 R: 11.02.08
3091.07 DEE	Mauron Pierre – Consignation des loyers auprès des banques état des lieux et mesures de contrainte	D: 15.11.07 R: 05.05.08
3092.07 DFIN	Peiry Stéphan/Rossier Jean-Claude – Réforme de l'imposition des entreprises II	D: 16.11.07 R: 22.01.08
3094.07 DICS	Suter Olivier – Modification du RELAC - Règlement d'exécution de la loi sur les affaires culturelles (avant-projet du 13 août 2007)	D: 29.11.07 R: 15.01.08
3095.07 DFIN	Binz Joseph/Boschung Bruno – Paiements des contributions cantonales aux communes ou associations de communes	D: 17.12.07 R: 11.02.08
3096.07 DSAS	Krattinger Ursula – Vaccin contre le cancer du col de l'utérus	D: 17.12.07 R: 11.02.08
3097.07 DSJ	Studer Theo/Studer Albert – Le futur site du Tribunal cantonal	D: 17.12.07 R: 22.01.08
3098.08 DFIN	Boschung Moritz – Connaissance des langues officielles dans l'administration cantonale	D: 08.01.08 R: 15.04.08
3099.08 DSAS	Duc Louis – L'hôpital fribourgeois, site de Fribourg-Freiburg, privé de ses soins intensifs	D: 08.01.08 R: 29.01.08
3100.08 CHA	Kaelin Murith Emmanuelle – Mandats de prestations	D: 09.01.08 R: 24.06.08
3101.08 DSAS	Zurkinden Hubert – Cofinancement du budget d'assistance AI	D: 15.01.08 R: 19.08.08
3102.08 DIAF	Cotting Claudia – Loi sur la détention des chiens, ordonnance d'application	D: 31.01.08 R: 28.10.08
3103.08 DFIN/DICS/DSJ/ DIAF/DEE/DSAS/ DAEC/CHA	Bapst Markus – Morale de paiement du canton de Fribourg	D: 31.01.08 R: 08.04.08
3104.08 DAEC	Etter Heinz – Scierie de Müntschemier – impact sur le trafic dans le district du Lac	D: 31.01.08 R: 03.06.08
3105.08 DAEC	Fasel Josef – L'état des ponts du canton de Fribourg	D: 01.02.08 R: 18.03.08
3106.08 DIAF	Binz Joseph/Brönnimann Charles – Procédure d'autorisation par le Laboratoire cantonal pour l'obtention du numéro d'autorisation	D: 05.02.08 R: 18.03.08
3107.08 DIAF	Romanens Jean-Louis – Plan de chasse dans la région du Gibloux	D: 18.02.08 R: 03.06.08
3108.08 DICS	Repond Nicolas – Réintroduction de la 3 ^e leçon d'éducation physique (EPS dans les CO et les gymnases)	D: 18.02.08 R: 05.05.08

No et Direction	Auteur et objet	Dépôt et Réponse
3109.08 DAEC	Feldmann Christiane – Réponse aux questions posées dans le cadre des débats relatifs au rapport 42 sur les terrains d'importance stratégique	D: 18.02.08 R: 24.06.08
3110.08 DICS	De Weck Antoinette – conservation des œuvres d'art du Musée d'art et d'histoire de Fribourg (MAHF)	D: 29.02.08 R: 05.05.08
3111.08 DICS	Aeby-Egger Nicole – Formation Gestion et administration du Collège de Gambach	D: 03.03.08 R: 27.05.08
3112.08 DICS	Krattinger-Jutzet Ursula-Christian Marbach – Révision de la loi scolaire	D: 03.03.08 R: 05.05.08
3113.08 DAEC	Wicht Jean-Daniel – Route cantonale 030 Fribourg-Grolley-Payerne sécurité des piétons au passage à niveau de Givisiez	D: 03.03.08 R: 19.08.08
3114.08 DAEC	Krattinger-Jutzet Ursula – Contournement de Guin	D: 06.03.08 R: 16.06.08
3115.08 DEE	Tschopp Martin – Taux de chômage dans le canton de Fribourg selon Conjoncture fribourgeoise	D: 09.03.08 R: 03.06.08
3116.08 DEE	Geinoz Jean- Denis – Fermeture CFF Cargo	D: 10.03.08 R: 08.07.08
3117.08 DEE	Ganioz Xavier – CFF Cargo: quel engagement du gouvernement?	D: 11.03.08 R: 08.07.08
3118.08 DEE	Zurkinden Hubert – Traitement de faveur pour CFF Cargo	D: 13.03.08 Rayée, art. 60 LGC
3119.08 DICS	Fasel Josef – Enseignement des questions énergétiques à l'école obligatoire	D: 17.03.08 R: 16.06.08
3120.08 DSJ	Tschopp Martin – Prescription concernant le service de garde de l'Armée suisse avec la munition de combat dans le canton de Fribourg	D: 21.03.08 R: 03.06.08
3121.08 DAEC	Rime Nicolas – Dépassement des coûts de l'H189: Comment la DAEC gère-t-elle sa communication?	D: 02.04.08 R: 15.04.08
3122.08 DICS	Jelk Guy-Noël – Question concernant le maintien des boissons sucrées dans les automates «Selecta» des bâtiments scolaires du canton	D: 03.04.08 R: 19.08.08
3123.08 DICS/DFIN	Tschopp Martin – Evaluation du personnel enseignant dans le canton de Fribourg	D: 03.04.08 R: 10.06.08
3124.08 DEE	Nusbaumer Catherine/Christian Marbach – Semestres de motivations (SEMO)	D: 04.04.08 R: 19.08.08
3125.08 DEE	Mutter Christa – Développement des transports publics : cadence à la demi-heure sur les lignes ferroviaires et autres améliorations de l'horaire	D: 04.04.08 R: 01.07.08
3126.08 DAEC	Fürst Rene/Johner-Etter Ueli – Projet de scierie à Müntschemier	D: 04.04.08 R: 03.06.08
3127.08 DEE	Schorderet Edgar – CFF Cargo: Centre de service à la clientèle de Fribourg	D: 08.04.08 R: 08.07.08
3128.08 DSAS	Gabrielle Bourquet – Assurance maternité - prestations cantonales pour les mères sans activité lucrative et pour les mères adoptives	D: 08.04.08 R: 25.11.08
3129.08 DFIN	Vonlanthen Rudolf – Assujettissement à l'impôt des services libres de La Poste Suisse	D: 09.04.08 R: 27.05.08
3130.08 DSJ/DIAF	Krattinger Ursula – Fauteurs de troubles à Fribourg après un match de Gottéron	D: 13.04.08 R: 24.06.08
3131.08 DAEC	Fasel Joseph – Permis de construire pour des installations photovoltaïques sur les toits	D: 16.04.08 R: 24.06.08
3132.08 DAEC	Wicht Jean-Daniel – Pont du Gottéron à Fribourg	D: 16.04.08 R: 16.06.08
3133.08 DICS	Ducotterd Christian – Elève en difficulté. Quelle implication des maîtres?	D: 21.04.08 R: 01.07.08

No et Direction	Auteur et objet	Dépôt et Réponse
3134.08 DEE	Mutter Christa – Plans communaux des énergies et contrôles de conformité	D: 05.05.08 R: 06.10.08
3135.08 DEE	Fürst René – Rapport d'activité de la Promotion économique: différence entre les places de travail annoncées et déjà créées	D: 08.05.08 R: 26.08.08
3136.08 DEE	Fürst René/Goumaz-Renz Monique – Accomplissement du mandat MA 4008.07: éléments-clés non remplis	D: 08.05.08 R: 08.07.08
3137.08 DSJ	Raemy Hugo/Martin Tschopp – Armes à l'arsenal	D: 08.05.08 R: 01.07.08
3138.08 DIAF	Joseph Fasel/Lauper Nicolas – Etat des colonies d'abeilles, de leur santé et développement des activités des apiculteurs et apicultrices dans le canton de Fribourg!	D: 08.05.08 R: 01.07.08
3139.08 DSAS	Aeby-Egger Nicole – Rôle du canton dans les finances des institutions d'utilité publique	D: 08.05.08 R: 19.08.08
3140.08 DSAS	Glardon Alex – Activité accessoire des médecins employés par le RHF	D: 13.05.08 R: 23.09.08
3141.08 DEE	Romanens Antoinette – Politique de développement du Groupe E	D: 13.05.08 R: 08.07.08
3142.08 DAEC	Dorand Jean-Pierre – Boues déposées à Hauterive	D: 31.05.08 R: 23.09.08
3143.08 DSJ	Dorand Jean-Pierre – Coûts supplémentaires de l'Euro 2008	D: 31.05.08 R: 09.12.08
3144.08 DSJ	Dorand Jean-Pierre – Coûts occasionnés par des manifestations sportives	D: 31.05.08 R: 14.10.08
3145.08 DSAS	Buchmann Michel – Affirmation sans fondement en matière de vaccination de la population fribourgeoise	D: 03.06.08 R: 19.08.08
3146.08 DEE	Weber-Gobet Marie-Thérèse – Position du canton de Fribourg sur la demande de levée de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploitation du 14 décembre 1992 concernant la centrale nucléaire de Mühleberg	D: 12.06.08 R: 26.08.08
3147.08 DEE	Schorderet Edgar – Politique des transports publics des TPF en regard de celle de l'Etat de Fribourg	D: 16.06.08 R: 01.09.08
3148.08 DSJ	Bourquet Gabrielle – Codes de procédures fédéraux- mise en œuvre	D: 19.06.08 R: 08.07.08
3149.08 DAEC	Brönimann Charly – Déblais du chantier du percement du tunnel de base du Lötschberg	D: 19.06.08 R: 23.09.08
3150.08 DSAS	Ganioz Xavier – Conditions de travail et respect des normes légales: quel rôle de l'Etat dans le secteur subventionné?	D: 19.06.08 R: 19.08.08
3151.08 DIAF	Peiry-Kolly Claire – Ralentisseur de trafic sur la route Crau Rappo - Cousimbert	D: 20.06.08
3152.08 DICS	Marbach Christian – Prolongement du décret relatif au financement et à l'orientation future des classes relais	D: 20.06.08 R: 19.08.08
3153.08 DSAS	Thomet René – Modification de l'Arrêté du 19 mars 1971 d'exécution de la loi du 16 novembre 1965 sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	D: 30.06.08
3154.08 DSAS	Girard Raoul – Poste de médecin directeur du Réseau de soins en santé mentale	D: 03.07.08 R: 06.10.08
3155.08 DIAF	Duc Louis – Dégâts causés par les sangliers	D: 14.07.08 R: 09.09.08
3156.08 DIAF	Rossier Jean-Claude – Interdiction de l'appellation Mont-Vully	D: 26.07.08 R: 09.12.08
3157.08 DIAF	Itth Markus – Verbot der Produktion von "Mont Vully" - Käse	D: 12.08.08 R: 09.12.08

No et Direction	Auteur et objet	Dépôt et Réponse
3158.08 DIAF	Hänni Bernadette/Johner Ueli – Interdiction de l'utilisation du nom Mont-Vully pour une sorte de fromage particulièrement appréciée et bien ancrée dans le district du lac	D: 13.08.08 R: 09.12.08
3159.08 DEE	Vonlanthen Rudolf – Soutien de l'Institut de la Gouglera à Giffers: comment le Conseil d'Etat peut-il ou veut-il aider?	D: 18.08.08 R: 16.12.08
3160.08 DEE	Vonlanthen Rudolf – Nouvelle politique régionale de la Confédération: Pas de contributions financières pour des projets dans le domaine du tourisme, car selon le SECO, l'UFT ne dispose pas d'un concept touristique	D: 18.08.08 R: 14.10.08
3161.08 DSJ	Rey Benoît – Conseil de la magistrature	D: 27.08.08 R: 23.09.08
3162.08 DIAF	Zadory Michel – La nouvelle loi cantonale sur le droit de cité	D: 03.09.08 R: 28.10.08
3163.08 DEE	Dorand Jean-Pierre – Conservation des archives des TPF	D: 08.09.08 R: 28.10.08
3164.08 DSAS	Ganioz Xavier – Fixation par le canton du montant des primes de l'assurance maladie	D: 12.09.08
3165.08 DSJ	Ducotterd Christian – La tolérance par le Préfet d'un botéllon dans la région de Fribourg est un message désastreux pour nos jeunes	D: 15.09.08 R: 25.11.08
3166.08 DSAS	Berset Solange – «Familles d'accueil»	D: 29.09.08
3167.08 DIAF	Fürst René – Encouragement de l'exploitation durable du potentiel de bois dans le canton de Fribourg	D: 10.10.08
3168.08 DSAS	Jordan Patrice – Buanderie pour les hôpitaux et EMS fribourgeois	D: 13.10.08
3169.08 DFIN	Weber-Gobet Marie-Thérèse/Rey Benoît – Crise du marché financier et incidences pour le canton de Fribourg	D: 20.10.08 R: 25.11.08
3170.08 DEE/DIAF/DAEC	Fasel Josef – Calcul du produit intérieur brut (PIB)	D: 20.10.08 R: 16.12.08
3171.08 DFIN	Mauron Pierre – Conséquences financières du plan de sauvetage de l'UBS pour le canton de Fribourg	D: 24.10.08
3172.08 DSJ	Gobet Nadine – Fermeture de la prison de Bulle le 1er janvier 2009	D: 27.10.08 R: 18.11.08
3173.08 DIAF	Fürst René – Animaux négligés et maltraités sur les exploitations agricoles	D: 31.10.08 R: 16.12.08
3174.08 DIAF	Ducotterd Christian – Impôt sur les chiens: quelle équité?	D: 03.11.08
3175.08 DFIN	Siggen Jean-Pierre – Circulaire n°28 de la CSI sur l'estimation des titres non cotés	D: 04.11.08
3176.08 DEE	Fürst René – Lacois – Voyageurs de 3e classe?	D: 05.11.08 R: 16.12.08
3177.08 DIAF	Ducotterd Christian – Construction d'une scierie pour bois feuillu	D: 05.11.08
3178.08 DAEC	Boschung Moritz – Giratoires	D: 14.11.08
3179.08 DIAF/DFIN/DICS	De Weck Antoinette – Iniquité des mécanismes de solidarités intercommunales pour la ville de Fribourg	D: 21.11.08
3180.08 DIAF	Vonlanthen Rudolf/Piller Alfons – Réglementation du trafic sur les chemins alpestres et forestiers en Haute-Singine	D: 01.12.08
3181.08 DEE	Piller Alfons – Source de chauffage par ondes / Carbowell Chauffage infrarouge: pourquoi le Conseil d'Etat s'oppose-t-il à la reconnaissance de ce mode de chauffage?	D: 01.12.08

No et Direction	Auteur et objet	Dépôt et Réponse
3182.08 DSJ	<u>Piller Alfons</u> – Quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre suite à la dénonciation par les hôtes belges d'Intersoc du contrat de location du camp de Schwarzsee?	D: 01.12.08
3183.08 DSJ	<u>Michel Zadory</u> – Police de proximité	D: 05.12.08
3184.08 DEE/DFIN/DAEC	<u>Mutter Christa</u> – Examen d'alternatives à l'investissement dans la centrale à charbon de Brunsbüttel	D: 23.12.08
3185.08 DAEC/DSJ	<u>Peiry-Kolly Claire/Brönnimann Charles</u> – Bâtiments militaires à vendre	D: 30.12.08

Canton de Fribourg

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DE LA CULTURE ET DU SPORT

I. Direction et Secrétariat général.....	1	XI. Subsidés de formation.....	57
1. Missions.....	1	1. Missions.....	57
2. Activités.....	1	2. Activités.....	57
3. Collaboration intercantonale.....	3		
4. Affaires contentieuses.....	4	XII. Service du sport.....	58
5. Législation.....	4	1. Missions.....	58
		2. Activités courantes.....	58
II. Service des ressources.....	5		
1. Missions.....	5	XIII. Service de la culture.....	60
2. Activités.....	5	1. Promotion de la culture: missions et activités.....	60
		2. Institutions culturelles: missions et activités.....	63
III. Services de l'enseignement obligatoire.....	7	3. Archives de l'Etat.....	63
1. Missions.....	7	4. Bibliothèque cantonale et universitaire.....	66
2. Activités.....	7	5. Conservatoire.....	71
		6. Musée d'art et d'histoire.....	74
IV. Enseignement secondaire du deuxième degré.....	25	7. Musée d'histoire naturelle.....	77
1. Missions.....	25	8. Château de Gruyères.....	78
2. Activités.....	25	9. Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre.....	79
3. Collège Saint-Michel.....	27	10. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle.....	80
4. Collège Sainte-Croix.....	30	11. Musée romain de Vallon.....	80
5. Collège de Gambach.....	32		
6. Collège du Sud.....	35	XIV. Service archéologique.....	80
7. Ecole de culture générale de Fribourg.....	37	1. Missions.....	80
8. Gymnase intercantonal de la Broye.....	40	2. Activités.....	81
		3. Evénements particuliers.....	85
V. Service des affaires universitaires.....	41		
1. Missions.....	41	XV. Service des biens culturels.....	86
2. Activités.....	41	1. Missions.....	86
		2. Activités.....	86
VI. Université.....	44	3. Evénements particuliers.....	87
1. Missions.....	44		
2. Activités.....	44	XVI. Etat du personnel.....	88
VII. Haute Ecole pédagogique.....	46		
1. Missions.....	46		
2. Activités.....	46		
VIII. Haute Ecole de santé Fribourg.....	49		
1. Missions.....	49		
2. Activités.....	49		
IX. Haute Ecole fribourgeoise de travail social.....	52		
1. Mission du service.....	52		
2. Activités.....	52		
X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes.....	53		
1. Missions.....	53		
2. Orientation professionnelle.....	54		
3. Formation des adultes.....	56		

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. Missions

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) est compétente pour les domaines suivants (OADir, RSF 122.0.12): l'enseignement préscolaire et l'enseignement obligatoire, l'enseignement du degré secondaire 2 de formation générale, l'enseignement professionnel tertiaire dans les domaines santé-social et arts, la formation professionnelle du personnel enseignant, les affaires universitaires, l'orientation scolaire et professionnelle, la formation des adultes, l'octroi de subsides de formation, la promotion des activités culturelles, les institutions culturelles de l'Etat, la conservation des sites archéologiques et des biens culturels, l'éducation physique et la promotion du sport. Le site internet de la DICS (www.admin.fr.ch/dics) fournit une multitude d'informations sur les tâches et activités de la Direction.

La DICS a été dirigée en 2008 par Mme Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat.

Le Secrétariat général de la DICS a été conduit par M. Michel Perriard.

La mission du Secrétariat général (SG-DICS) consiste en l'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, au support logistique aux unités administratives de la Direction, ainsi qu'à certaines tâches de représentation (art. 50 LOCEA, RSF 122.0.1). Les quatre domaines de tâches principaux dévolus au Secrétariat général de la DICS sont l'appui stratégique à la Directrice ICS, qui inclut notamment la communication, la coordination et le controlling des activités de la DICS, le conseil juridique et le règlement des contentieux, les finances et les équipements, ainsi que l'appui opérationnel à la Directrice ICS, qui comprend le secrétariat de direction et la traduction.

2. Activités

2.1 Activités courantes

La Direction fixe les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, auxquels une partie des compétences est déléguée, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. La Directrice ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chefs d'unité administrative afin de traiter des questions de principe et de veiller au suivi des dossiers. Le détail des activités courantes est intégré ci-après dans les chapitres respectifs des unités.

Le Secrétariat général, quant à lui, accomplit des tâches d'état-major pour la Directrice ICS et apporte également sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de conseils, de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de soutien

en matière comptable, de traductions, de participation à des projets et à des séances (de manière permanente, présidence de la Conférence des chefs de service de l'enseignement, pilotage des procédures budgétaires et comptables, groupe de travail de reconnaissance de titres d'enseignement) et de conférences données sur divers thèmes (aspects juridiques de la profession enseignante, responsabilité professionnelle du corps enseignant et des cadres scolaires, rôle et compétences des commissions scolaires, principes de fonctionnement de la gestion publique dans le domaine de l'enseignement, politique de la formation, collaboration intercantonale, politique d'information de la DICS). Par exemple, un exposé a été présenté à une délégation officielle vietnamienne, conduite par l'Ambassadeur du Vietnam en Suisse et l'Ambassadeur de Suisse au Vietnam, sur la politique de l'enseignement des langues dans un pays plurilingue tel que la Suisse et dans le canton de Fribourg en particulier. En 2008, le secrétariat général a été tout particulièrement impliqué dans les travaux de révision totale de la loi scolaire et de son règlement d'application et de la modification partielle de la loi scolaire en vue de l'introduction d'une deuxième année d'école enfantine. Il a également conduit la procédure de consultation suite au rapport de 2007 en vue d'une convention relative à l'organisation de l'enseignement religieux dans les écoles de la scolarité obligatoire. Le texte définitif est attendu pour 2009. Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l'Etat, au comité de pilotage «Structures territoriales» de la mise en œuvre de la Constitution cantonale, à la commission des subventions, à la planification des travaux de mise en œuvre de la nouvelle Constitution, à la commission FRI-INFO, à la conférence cantonale des marchés publics, au groupe des personnes de contact pour la protection des données.

2.2 Evénements particuliers

Plusieurs événements méritent d'être tout particulièrement relevés ici pour l'année 2008, même si certains d'entre eux sont repris de manière plus détaillée dans d'autres chapitres du rapport d'activité.

2.2.1 Mise en œuvre de la RPT dans le domaine de la pédagogie spécialisée

La nouvelle répartition des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons (RPT) touche plusieurs domaines de la DICS. Les changements de loin les plus importants concernent le domaine de la pédagogie spécialisée, qui relève de la seule compétence des cantons au 1^{er} janvier 2008. Dès l'automne 2006, un groupe de travail «Organisation de l'enseignement spécialisé et des services auxiliaires» a été mandaté; il a remis son rapport final le 30 avril 2007. Celui-ci a notamment résulté en la création, au 1^{er} janvier 2008, du nouveau Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide

(SESAM). Le Secrétariat général a particulièrement été impliqué dans la mise en œuvre de ce nouveau service. Outre la reprise de l'ensemble des activités du domaine de la pédagogie spécialisée par la DICS, le canton devra également élaborer un concept cantonal, qui pourrait entrer en vigueur au plus tôt au 1^{er} janvier 2011. Une organisation de projet a été mise en place à cet effet et ses travaux ont été intensifs en 2008.

Enfin, le subventionnement cantonal des services auxiliaires scolaires a été analysé dans le détail et a fait l'objet de plusieurs discussions avec l'Administration des finances en 2008.

2.2.2 Préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse

Le 21 mai 2006, le peuple et les cantons ont approuvé à une très large majorité la révision des articles de la Constitution fédérale sur la formation. La collaboration entre les cantons et entre les cantons et la Confédération est par conséquent devenue un principe constitutionnel visant à assurer la qualité et la perméabilité du système éducatif; l'harmonisation de certains paramètres devient une obligation et l'ensemble du domaine des hautes écoles doit être piloté conjointement par la Confédération et les cantons.

Dans le secteur de la scolarité obligatoire, les cantons doivent dorénavant harmoniser l'instruction publique, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, sans quoi la Confédération légifère à leur place. Pour le canton de Fribourg, la modification la plus visible et la plus ample consiste en l'introduction d'une deuxième année d'école enfantine. Le 5 septembre 2008, le Grand Conseil a voté une modification de la loi scolaire, qui rend obligatoire la fréquentation de l'école enfantine sur deux années, avec une mise en œuvre dans les communes étalée de la rentrée 2009 à la rentrée 2013. Le 28 octobre, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son Message no 102 accompagnant les projets de loi concernant l'adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et à la Convention scolaire romande.

2.2.3 Résultats cantonaux de l'enquête PISA 2006

La DICS a pris connaissance des résultats fribourgeois (partie francophone) de l'enquête PISA, menée en 2006 auprès des élèves de 9^{ème} année. Les résultats internationaux avaient été présentés le 4 décembre 2007 et avaient permis de situer la Suisse en comparaison avec les autres pays, sur la base de critères qui visaient à mesurer la capacité d'appliquer des connaissances et des compétences dans des situations inspirées de la vie réelle, aptitudes jugées essentielles pour vivre dans la société d'aujourd'hui. La Conférence intercantonale de

l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a procédé, lors de cette enquête, à un complément d'analyse permettant de comparer les résultats des cantons francophones entre eux.

Il ressort de cette étude que la Suisse romande et le canton de Fribourg voient leurs résultats se confirmer, ceci quel que soit le domaine testé, à savoir la lecture, les mathématiques et les sciences. En sciences, épreuve particulièrement étudiée dans l'édition PISA 2006, la performance moyenne des élèves fribourgeois (522) est la plus élevée parmi celles des cantons romands; elle est aussi supérieure à la moyenne suisse (513). La moyenne est de 566 en classe pré-gymnasiale, de 507 en classe générale et de 441 en classe à exigences de base. On remarque que les trois quarts des élèves des classes pré-gymnasiales et plus d'un quart des élèves des classes générales ont des résultats supérieurs à la moyenne suisse. En lecture, la moyenne pour le canton de Fribourg est de 514; c'est la plus élevée des moyennes romandes et elle est supérieure à la moyenne suisse (501). Les différences entre les moyennes des trois types de classe sont importantes: 555 en classe pré-gymnasiale, 500 en classe générale et 443 en classe à exigences de base. Plus des trois quarts des élèves des classes pré-gymnasiales et plus de la moitié des élèves des classes générales ont des résultats supérieurs à la moyenne suisse. Dans cette branche, les filles (524) obtiennent de meilleurs résultats que les garçons (506). En mathématiques, la performance moyenne des élèves fribourgeois est de 557. C'est la moyenne la plus élevée des cantons romands; elle est également supérieure à la moyenne suisse (533). La répartition selon les types de classe est la suivante: en classe pré-gymnasiale, la moyenne est de 600, en classe générale elle est de 542, et dans les classes à exigences de base de 482. Plus des trois quarts des élèves des classes pré-gymnasiales et plus de la moitié des élèves des classes générales ont des résultats supérieurs à la moyenne suisse.

La confirmation des résultats du test de PISA 2003 est accueillie avec satisfaction. Comparée aux autres cantons et aux pays de l'OCDE, l'école fribourgeoise tend ainsi à démontrer qu'elle parvient à amener un nombre important de ses élèves non seulement à développer de solides connaissances et compétences, mais aussi à appliquer celles-ci dans des situations complexes. On peut donc raisonnablement en déduire que l'école fribourgeoise a su s'adapter pour répondre aux défis et aux attentes de la société contemporaine. Cela tient dans une large mesure à la qualité de l'engagement du corps enseignant et des intervenants dans l'école, à leur conscience professionnelle et à leur motivation, ainsi qu'à la qualité pédagogique de l'enseignement. Ces bons résultats traduisent aussi globalement la bonne disposition des élèves par rapport à l'éducation, ainsi que le degré élevé de confiance que les parents et, de manière élargie, la population nourrissent à l'égard de l'institution.

2.2.4 Travaux en vue d'une troisième année de médecine à l'Université de Fribourg

Le Grand Conseil a voté le 7 novembre le décret relatif à l'introduction de la 3^e année d'études de médecine humaine à l'Université de Fribourg. La 3^e année sera offerte pour la première fois en automne 2009 à une volée de 20 étudiants. La mise en place de ce programme est faite en étroite collaboration entre l'Université et l'hôpital fribourgeois, sous l'égide d'un groupe d'accompagnement DICS/DSAS.

2.2.5 Autres événements particuliers en bref

La Région Alsace et le canton de Fribourg ont signé le 12 février une convention de coopération ayant pour but de favoriser des échanges culturels entre les deux régions, notamment par des accueils réciproques, des coproductions et des résidences d'artistes. Plusieurs échanges ont d'ores et déjà eu lieu.

Le 1^{er} juin, le peuple a accepté le crédit d'engagement en vue du réaménagement des bâtiments et des nouvelles constructions du Collège de Gambach, par 55 553 oui contre 14 862 non.

Au Château de Gruyères, le bâtiment réaménagé de l'ancienne conciergerie a été inauguré le 13 juin, avec son nouvel accueil et le spectacle multimédia «Gruyères».

Le Gymnase intercantonal de la Broye a délivré ses premières maturités intercantionales et ses premiers diplômes de culture générale, tous reconnus sur le plan suisse.

Pour la première fois, et avec des conditions bien précises notamment sur le caractère temporaire du séjour des enfants dans le canton, une autorisation d'exercer a été délivrée à une école privée de langue anglaise. Toutefois, l'école n'a pas été en mesure d'organiser l'année scolaire 2008/09 en raison du trop faible nombre d'inscriptions.

La 3^e heure d'éducation physique, supprimée dans le programme d'économie conduit en 1993, a été réintroduite à la rentrée scolaire dans la plupart des classes du cycle d'orientation. Les dernières écoles du CO le feront à une prochaine rentrée scolaire. Les directions des collèges ont reçu le mandat de prendre les mesures nécessaires pour que la 3^e leçon hebdomadaire d'éducation physique puisse être généralisée dès la rentrée 2009, sauf au collège de Gambach où cela ne sera possible qu'après la construction des nouvelles halles de sport. Pour 2008/09, tous les élèves qui le désirent pourront suivre une 3^e leçon hebdomadaire de sport, sous forme de cours facultatif.

Au 1^{er} septembre, les classes professionnelles du Conservatoire de Fribourg sont devenues une filiale, sur le site de Fribourg, du Conservatoire de Lausanne.

Les travaux de réhabilitation du monastère de la Val-sainte (déconstruction, d'assainissement et de rénovation), subventionnés notamment par le canton, ont pris fin.

Le projet lauréat de la 6^{ème} Enquête photographique fribourgeoise illustre les transformations du paysage fribourgeois à la suite des constructions et aménagements réalisés ces trente dernières années.

Les travaux du site sportif St-Léonard, qui avaient fait l'objet de l'octroi d'une subvention par décret du Grand Conseil, ont démarré. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a accepté le principe du subventionnement d'une piscine olympique à Fribourg, dans le cadre d'un partenariat public-privé impliquant également les communes.

Le projet de système d'information intégré qui permette aux administrations scolaires une meilleure gestion des inscriptions, de suivi des parcours scolaires, des ressources, des statistiques scolaires et en fin de compte un meilleur pilotage du système éducatif (projet HarmAdminEcoles) a été affiné. Suite à l'engagement du responsable-métier et du chef de projet informatique, HarmAdminEcoles pourra démarrer concrètement en tout début 2009. Le SITel, la DEE et l'IAG sont également fortement impliqués dans ce projet.

3. Collaboration intercantonale

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier, Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence universitaire suisse, Conférence universitaire de Suisse occidentale, Comité stratégique HES-SO), sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre.

3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2008, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: ratifications et mise en œuvre de l'Accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (accord HarmoS), standards de formation HarmoS, ratifications et mise en œuvre de l'Accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, masterplans Hautes écoles spécialisées et Hautes écoles pédagogiques, paysage suisse des hautes écoles, projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE), révision partielle de l'ordonnance du Conseil fédéral et du règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, modernisation des enquêtes de l'Office fédéral de la statistique dans le domaine de la formation, catégorisation des diplômes d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

La Directrice ICS est Présidente de la CDIP depuis le 1^{er} juillet 2006. Le comité de la Conférence a siégé à quatre reprises et pris aussi un certain nombre de décisions par voie de circulation.

Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même membre de la Conférence des secrétaires généraux et de la Commission des secrétaires généraux; suite à une restructuration des organes et de leurs compétences, le Finanzausschuss, dont il était membre également, a été supprimé. Le Secrétaire général a été réélu à la vice-présidence de la Commission de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire.

3.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2008, la CIIP s'est réunie à cinq reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: ratifications et mise en oeuvre de la Convention scolaire romande du 21 juin 2007, décisions découlant de la Convention dans plusieurs domaines (plan d'étude romand PER, profils de compétence et épreuves de référence, formation des cadres scolaires), moyens d'enseignement d'anglais, projet de CFC de danseur-interprète, transfert de l'année préparatoire de la HES-S2 au secondaire II. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence. Par ailleurs, depuis septembre 2004 et jusqu'à fin 2008, la CIIP a également siégé partiellement en tant que Conseil politique de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO). La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP.

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même est membre de la Conférence des secrétaires généraux, du Bureau de la Conférence et du Comité de pilotage du Plan d'études romand.

3.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)

Au cours de l'année 2008, la NWEDK a notamment traité des sujets et projets suivants: évaluation externe des écoles du degré secondaire II, benchmarking au niveau du degré secondaire II, coopération des cantons de BL, BS, BE, FR, SO et VS en matière d'enseignement du français en tant que langue 2 et de l'anglais en tant que L3 dès la 5^{ème} année primaire (projet «Passepartout»), projet de plan d'études de la Suisse alémanique, ratifications du RSA (Regionales Schulabkommen) 2009, restructuration du secrétariat régional NWEDK. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

Pour certains objets concernant l'ensemble de la partie alémanique du pays, tout particulièrement le projet de

plan d'étude, les trois conférences alémaniques se regroupent au sein de la D-EDK en cours de constitution. La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK et de la D-EDK.

Le secrétaire général de la DICS est membre de la Conférence des secrétaires généraux de la D-EDK.

4. Affaires contentieuses

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspectrices et d'inspecteurs, de directrices et directeurs d'école ou de jurys d'examen et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 33 (50) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2008. 23 (31) concernant l'enseignement de langue française et 10 (19) concernant l'enseignement de langue allemande). 1 (4) recours a été déclaré irrecevable, 7 (8) ont été rayés du rôle (retrait du recours ou nouvelle décision), 1 (4) a été admis, 1 (0) a été partiellement admis, 17 (30) ont été rejetés et 6 (4) sont en cours d'instruction.

En matière de personnel, 3 (6) recours ont été déposés contre des décisions de la Direction. 3 (4) sont en cours d'instruction et 0 (2) ont été rejetés.

Les autres domaines de contentieux portent sur des décisions en matière de culture et de sport.

5. Législation

5.1 Lois et décrets

Loi du 14 février 2008 sur les bourses et les prêts d'études (LBPE).

Décret du 7 mai 2008 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition et la transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia, destiné à l'Institut Adolphe Merkle pour les nanosciences.

Loi du 19 juin 2008 concernant le financement des mesures de nature péda-gogique dispensées par des prestataires privés agréés.

Loi du 5 septembre 2008 modifiant la loi scolaire (école enfantine).

Décret du 5 septembre 2008 relatif à la contribution financière de l'Etat en faveur des communes en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine.

Loi du 8 octobre 2008 prorogeant le décret relatif au fonctionnement et au financement des classes relais et des mesures internes aux établissements scolaires.

Décret du 7 novembre 2008 relatif à l'introduction de la troisième année d'études de médecine humaine à l'Université de Fribourg.

5.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

Ordonnance du 22 janvier 2008 concernant l'admission en formation initiale à la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise.

Ordonnance du 22 janvier 2008 limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise pour l'année académique 2008/09.

Ordonnance du 18 mars 2008 concernant la capacité d'accueil en section de médecine humaine et dentaire et l'introduction du test d'aptitudes aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2008/09.

Ordonnance du 31 mars 2008 concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2008/09.

Ordonnance du 5 mai 2008 modifiant le règlement d'application de la législation fédérale encourageant l'éducation physique et les sports dans les écoles.

Règlement du 10 juin 2008 concernant les études en écoles de culture générale (RECG).

Règlement du 10 juin 2008 concernant les examens de certificat de culture générale (RCCG).

Règlement du 8 juillet 2008 sur les bourses et les prêts d'études (RBPE).

Ordonnance du 26 août 2008 modifiant l'arrêté fixant la contribution aux frais des personnes prises en charge dans les institutions spécialisées.

Communication du 20 août 2008 concernant l'adaptation terminologique de la législation relative aux écoles de culture générale et aux écoles normales.

Ordonnance du 14 octobre 2008 modifiant l'ordonnance fixant le montant des indemnités des responsables des écoles enfantines et primaires.

Ordonnance du 3 novembre 2008 abrogeant divers arrêtés en matière de formation.

Ordonnance du 18 novembre 2008 limitant le nombre d'admission à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II (DAES II) pour l'année académique 2009/10.

Ordonnance du 9 décembre 2008 modifiant certains règlements dans le domaine scolaire (école enfantine).

II. SERVICE DES RESSOURCES

1. Missions

Issu de la restructuration intervenue au sein de la DICS en 2002, le Service des ressources est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2003. Il comprend quatre domaines d'activités: la gestion administrative du personnel dépendant de la DICS (personnel enseignant et administratif de toutes les unités à l'exception de l'Université et des institutions rattachées au Service de la culture), la reconnaissance et le subventionnement des transports scolaires, la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire («pot commun») et la gestion des conventions intercantionales relatives à l'accueil réciproque des élèves.

Cheffe de service: Mme Christiane Brühlhart

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Ressources humaines

2.1.1a Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes	Equivalents plein temps
Enseignement préscolaire	370	228
Enseignement primaire	1878	1284
Cycle d'orientation	1275	864
Ecoles du secondaire II	597	388
Haute Ecole pédagogique	105	58
Haute Ecole de santé	61	44
Haute Ecole fribourgeoise de travail social	44	28
Total	4330	2894

2.1.1b Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Enseignement préscolaire	0	262	0	108	100%
Enseignement primaire	253	1102	76	447	82%
Cycle d'orientation	385	483	183	224	55%
Ecoles du secondaire II	243	176	89	89	44%

2.1.1c Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2007/08, on a enregistré 9 démissions au degré préscolaire, dont 1 pour raison d'âge, 76 dont 36 pour raison d'âge au degré primaire, 62 dont 23 pour raison d'âge au cycle d'orientation, 27 dont 21 pour raison d'âge dans les écoles du secondaire du deuxième degré.

Dans les degrés préscolaire et primaire, près de 180 postes d'enseignement ont été mis au concours, dont environ le tiers à plein temps. Ils ont tous pu être repourvus mais il est très difficile de trouver du personnel formé pour assurer les remplacements ou pour donner des appuis d'enseignement spécialisé.

Au cycle d'orientation, 86 postes ont été mis au concours (55 dans la partie francophone et 31 dans la partie alémanique) dont le cinquième environ à plein temps. La pénurie de personnel enseignant diplômé persiste, tout particulièrement dans la partie alémanique, et plutôt dans les domaines des mathématiques et des sciences. Les CO francophones ont pu engager plusieurs personnes en possession des titres requis pour le degré secondaire supérieur, qui n'avaient pas trouvé d'emploi dans

les gymnases. On constate cependant des manques dans certaines branches telles que l'allemand langue étrangère, l'économie familiale et les activités créatrices manuelles, domaines dans lesquels il a fallu faire appel à des étudiantes et étudiants n'ayant pas achevé leur formation pédagogique ou d'autres personnes qui seront engagées pour une durée limitée.

12 enseignantes et enseignants primaires expérimentés ont terminé une formation complémentaire à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg et ont été engagés dans des classes de développement ou des classes à exigences de base.

Au degré secondaire supérieur, 28 postes ont été mis au concours dont 2 à plein temps. La plupart des nouveaux engagés sont porteurs des titres requis ou en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

Pour la rentrée 2008/09, plus de 1100 contrats de travail ont été établis, entérinant d'une part les nouveaux engagements et d'autre part les reconductions et les changements de poste ou de taux: 202 nouveaux contrats à durée indéterminée et 262 à durée déterminée, 288 reconductions, 137 changements de postes et 233 changements notables de taux d'activité.

2.1.2 Transports scolaires

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2008/09 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les factures 2007/08 présentées par les transporteurs ont été vérifiées et les soldes honorés. La totalité des montants versés s'élève à environ 375 000 francs pour le préscolaire, 5 067 000 francs pour le primaire et 1 205 000 francs pour le cycle d'orientation.

Le Service des ressources, en collaboration avec le Service des transports et de l'énergie, étudie le remplacement du système actuel par une participation forfaitaire du canton. Les conclusions de cette étude seront reprises dans le cadre de la révision de la loi scolaire.

2.1.3 Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

L'Inspection des finances, en collaboration avec le Service des communes, a procédé au contrôle de la répartition intercommunale des frais afférents à la scolarité infantine et primaire pour l'exercice 2007. Au terme de ce contrôle, l'exactitude du décompte 2007 a pu être certifiée. Le groupe d'accompagnement du pot commun, composé de représentants des communes, du SITel et de la DICS, a analysé les composantes des comptes 2007 et du budget 2009 en décembre 2008. Pour l'année 2008, le 13ème passage effectué à fin décembre 2008 indique que le coût moyen/classe est de 110 913 francs pour l'école infantine et de 143 346 francs pour l'école primaire. Quatorze communes ont ainsi bénéficié d'un taux cor-

recteur pour l'école infantine et sept communes pour l'école primaire.

2.1.4 Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves

Les cantons de la Conférence des directeurs de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Lucerne, Soleure et Zurich), ont passé une convention scolaire régionale (CSR 2000) pour l'accueil réciproque des élèves et des étudiantes et étudiants. Le Conseil d'Etat a approuvé la révision totale prévue pour l'année scolaire 2009/10 et a transmis le projet au Grand Conseil pour ratification au printemps 2009.

Cette année, le canton de Fribourg a déboursé 4 848 521 (4 942 937) francs pour 251 (255) élèves et étudiantes et étudiants scolarisés dans d'autres cantons. Le nombre d'étudiantes et étudiants fribourgeois qui fréquentent une haute école spécialisée d'un autre canton a passé de 125 à 135.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 768 754 (1 796 088) francs pour l'accueil de 142 (136) élèves et étudiantes et étudiants extracantonaux dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes correspondant aux autres écoles sont inscrites directement dans les comptes de celles-ci. 118 (127) des élèves indiqués proviennent du canton de Berne.

2.2 Événements particuliers

2.2.1 Diminution du temps de travail du personnel enseignant

Le Service a présidé le groupe de travail chargé de faire des propositions pour accorder au personnel enseignant de toutes les écoles du canton une réduction du temps de travail équivalente à celle qui sera octroyée au personnel administratif. Un rapport comportant huit variantes a été mis en consultation auprès du personnel enseignant, des conférences, associations et autres organismes concernés, ainsi qu'auprès des communes et commissions scolaires. Les décisions seront prises début 2009.

2.2.2 Statut du personnel enseignant

Le Service a participé activement à l'élaboration d'ordonnances réglant le statut du personnel enseignant des quatre écoles appartenant à la HES-SO//Fribourg d'une part et à la HEP d'autre part. Il a également collaboré à l'introduction de la deuxième année infantine et à la révision de la loi scolaire.

III. SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

1. Missions

Les deux Services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande assument en toute priorité la responsabilité de la qualité de l'enseignement dispensé à l'ensemble des élèves des classes enfantines, primaires et du cycle d'orientation (CO). A leurs côtés, le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide assure la même fonction auprès des élèves suivant un enseignement spécialisé ou bénéficiant d'appuis renforcés en raison d'une déficience attestée. Au total, les trois Services regroupent l'ensemble des établissements de la scolarité obligatoire, qui totalisent un effectif de 35 270 (35 115) élèves à la rentrée d'août 2008.

Les Services de l'enseignement obligatoire jouent à la fois le rôle de prestataires de service et de contrôleur de la qualité des prestations fournies. Pour ce faire, ils peuvent compter sur la collaboration des cadres intermédiaires, inspecteurs et inspectrices des écoles, directeurs et directrices des écoles du CO, conseillers et conseillères et collaborateurs et collaboratrices pédagogiques qui encadrent l'activité professionnelle du corps enseignant engagé à l'école obligatoire (quelque 3500 personnes) et dans l'enseignement spécialisé (environ 300 personnes enseignantes). Les principaux dossiers, chantiers ou domaines traités en 2008 sont développés dans le cadre du bilan des activités selon les différents degrés de la scolarité obligatoire; ceux qui se rattachent à l'enseignement spécialisé et aux services auxiliaires le sont dans le chapitre spécifique qui leur est consacré.

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF): M. Léon Gurtner.

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA): M. Reto Furter.

Cheffe du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM): Mme Fouzia Rossier.

2. Activités

2.1 Généralités

2.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

Les deux Services de l'enseignement obligatoire ont conduit en commun divers thèmes transversaux parmi lesquels il convient de relever:

Ecole infantine: suite à la mise au point définitive du concept pour l'introduction d'une 2^e année d'école infantine par les Services de la Direction, le rapport y relatif a été déposé au Conseil d'Etat qui en a pris acte et a transmis un projet de loi au Parlement. Ainsi, le 5 septembre 2008, le Grand Conseil a modifié la loi scolaire en introduisant une année d'école infantine supplémentaire et en rendant les deux années d'école infantine obligatoires. N'ayant pas fait l'objet d'un référendum, cette loi entrera en vigueur au 1^{er} août 2009. Par la suite, le

Conseil d'Etat a adopté, en décembre 2008, les modifications du règlement scolaire concernant l'introduction de la 2^e année infantine, décidant notamment de simplifier la procédure de report de l'entrée en première année infantine. Afin de faciliter la mise en place de cette année scolaire supplémentaire, la Direction a mis sur pied un groupe opérationnel dont la mission est de coordonner les tâches que nécessite l'introduction des classes enfantines nouvellement organisées et de répondre aux diverses interrogations des communes et commissions scolaires. Dans la perspective de l'introduction officielle de cette 2^e année d'école infantine et afin de préparer au mieux l'accueil et la scolarisation des jeunes élèves dans l'école obligatoire, un groupe de travail bilingue composé d'enseignantes des écoles enfantines et maternelles, de formatrices praticiennes, de représentantes de la HEP et des conseillères pédagogiques a été mandaté par la Direction pour proposer le contenu et l'organisation d'une formation destinée aux enseignantes au bénéfice d'un diplôme d'enseignement à l'école infantine. Cette formation destinée aux enseignantes qui conduiront les classes 1 + 2 EE, débutera à la fin de la présente année scolaire. Les communes ont été sollicitées pour annoncer leur détermination quant à la mise sur pied de cette année d'école infantine supplémentaire dès la prochaine rentrée scolaire 2009/10 ou alors pour avertir d'un report à une rentrée ultérieure, mais au plus tard en 2013/14. Ces prises de position permettront à la Direction et au groupe de travail chargé de planifier la formation de répondre au mieux aux besoins des enseignantes concernées.

Réforme de l'enseignement spécialisé: participation à l'élaboration du concept cantonal, lancement de projets-pilote.

Conduite des établissements scolaires de l'école primaire: poursuite de la mise en place progressive d'une structure opérationnelle de pilotage visant la qualité de l'organisation et du fonctionnement des établissements. Ce dispositif de conduite est maintenant en place dans chaque cercle scolaire de la partie alémanique et tend à se généraliser dans la partie francophone où il intègre la dynamique de projets d'établissement. Les principales missions remplies par les responsables d'établissement portent sur l'ensemble des aspects liés à la vie d'un établissement scolaire, sa culture et son climat de fonctionnement, sur la qualité de la communication, sur sa représentation vis-à-vis de l'extérieur, en particulier les liens avec les autorités locales et l'inspection scolaire, sur la coordination des activités pédagogiques, notamment la conduite de projets pédagogiques, ainsi que sur l'aide apportée à la prise en charge des situations scolaires particulières (mesures d'aide) ou difficiles. La formation des responsables d'établissement est terminée dans la partie alémanique; elle va se mettre en place dans la partie francophone.

Enseignement des langues: les travaux conduits en 2008 ont porté pour l'essentiel sur la finalisation du projet de

concept général de l'enseignement des langues qui intègre désormais également les données propres au degré de la scolarité postobligatoire. Le concept prévoit un plan de développement des mesures en terme de ressources humaines et financières avec un calendrier pour chaque mesure. La préparation du concept d'introduction de l'apprentissage de l'anglais à l'école primaire se réalise en lien avec les dispositifs élaborés au niveau des conférences régionales que sont la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) et la Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz (NW EDK) (projet Passepartout). A signaler également la fin de la phase d'actualisation des moyens et des méthodes d'enseignement au CO (partie francophone) et la poursuite des projets expérimentaux au degré primaire.

Projet expérimental de santé scolaire (PESS): la dernière phase de ce projet a d'abord consisté à mener sur les sites pilotes la 3^e enquête permettant de repérer les besoins de santé des élèves et du corps enseignant de la scolarité obligatoire de notre canton. Sur la base des données récoltées, un concept de santé à l'école est actuellement développé et sera mis en consultation au printemps 2009. Il précise quelles sont les actions de promotion de la santé et de prévention obligatoires auprès des enfants et des jeunes, de l'école enfantine à la fin du CO. Le concept vise aussi à renforcer la santé et le bien-être professionnel des enseignantes et enseignants.

Dispositif des mesures pour les élèves présentant un comportement difficile: une coordinatrice des mesures de renforcement des actions pour la prise en charge de ces élèves est entrée en fonction le 1^{er} juin. Son rôle principal est d'assurer la répartition des ressources à disposition pour des projets permettant le maintien des élèves en difficulté de comportement le plus longtemps possible dans leur classe ou leur école. Des mesures internes aux établissements ont été mises en œuvre dans quelques classes primaires et dans quelques établissements du CO. Les trois classes relais – une à Bulle, deux à Fribourg (francophone et alémanique) ont permis la prise en charge de 27 élèves durant l'année scolaire 2007/08, 19 de la partie francophone et 8 de la partie alémanique; ces élèves provenaient de 2 cercles scolaires primaires et de 12 écoles du CO. La moitié des élèves placés en classes relais sont en 8^e année de scolarité, l'autre en 9^e année.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE): poursuite de la formation du corps enseignant et développement des applications concrètes pédagogiques et didactiques.

2.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2008, en complément des dossiers et sujets évoqués ci-dessus au point 2.1.1, ont concerné en toute priorité:

Plan d'études commun au niveau de la Suisse romande (PER): les délégués fribourgeois ont pris part au COPIL

(Comité de pilotage) et à l'EPRO (Equipe projet) institué par la CIIP dès le début 2008, au moment même où le Secrétariat général de la CIIP a repris les travaux entrepris jusqu'alors par les cantons pour rédiger un plan d'études romand portant sur l'ensemble des domaines d'enseignement de l'école enfantine, primaire et du CO. Après avoir finalisé l'élaboration du PER, l'EPRO en a organisé la consultation au sein des cantons; la fin de l'année a été consacrée au rapport cantonal de la consultation fribourgeoise et a débouché sur une position officielle de la DICS: le PER, moyennant des aménagements, constitue une base solide pour la scolarité obligatoire romande.

Troisième édition de PISA: les résultats du test international de l'OCDE, passé dans les classes de 9^e année dans les établissements du CO francophone au printemps 2006, ont été publiés en décembre 2007 au niveau national et en décembre 2008 aux niveaux régional et cantonal. La publication de ces résultats a été l'objet d'un point presse organisé par la DICS en date du 3 décembre 2008. Le test portait comme les deux précédents (2000 et 2003) sur les trois disciplines que sont la lecture, les mathématiques et les sciences. L'accent était mis cette fois sur les sciences. Comme lors des deux précédentes passations, les élèves fribourgeois ont obtenu des résultats qui les ont placés en tête des élèves romands dans toutes les disciplines ainsi que dans les compétences fines étudiées plus en détail dans le domaine des sciences. Ce fut l'occasion pour la DICS d'exprimer une réelle satisfaction face à ce triple constat et sa reconnaissance à l'égard du corps enseignant pour son travail soutenu auprès des élèves. Motif de satisfaction aussi, les résultats obtenus par les élèves allophones et par ceux provenant de milieux sociaux moins favorisés. Ces deux aspects sont jugés particulièrement positifs dans ce qu'ils soulignent combien le système éducatif permet de compenser en partie les handicaps de départ. Un effort soutenu doit cependant être conduit dans le domaine de la lecture où les résultats, encore bons pour les différents niveaux de classe du CO, se sont plus approchés de la moyenne de l'OCDE.

Pratiques en évaluation: la mise en œuvre généralisée du nouveau cadre de référence s'est poursuivie sur la seconde partie de l'année scolaire 2007/08, notamment par le recours au bulletin scolaire informatisé pour tous les degrés de la scolarité primaire, y compris à l'école enfantine. L'opération est désormais terminée, les nouvelles approches feront l'objet d'une brochure de présentation aux parents, aux autorités scolaires locales ainsi qu'à toute personne intéressée. L'essentiel des données seront également téléchargeables sur le site internet du Service de l'enseignement obligatoire de langue française.

Formation du corps enseignant des classes de développement: cette seconde année compte 25 participantes et participants des deux degrés d'enseignement (primaire et CO); elle est conduite par l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg.

Médiation scolaire: la nouvelle volée de formation, ouverte à la rentrée 2007 et comprenant désormais des enseignants et enseignantes de tous les degrés, y compris de la formation professionnelle, est entrée dans sa seconde phase (formation sur deux ans). A ce stade les futurs formateurs et formatrices sont chargés de la résolution de plusieurs situations sous le coaching de la responsable de formation.

Le soutien et l'accompagnement proposés au corps enseignant à titre individuel ou collectif dans les situations d'épuisement professionnel, dans l'aide à la résolution de conflits, en particulier dans les relations Ecole-Famille ont, à nouveau, été proposés tant au degré primaire qu'au CO. 45 enseignants et enseignantes en ont bénéficié durant l'année 2008.

Dispositif romand de formation des chefs d'établissement (FORDIF): cinq inspecteurs et directeurs de CO sont inscrits pour la première volée de formation qui a débuté sur les sites de Lausanne et de Genève à l'automne 2008.

Site internet du Service de l'enseignement obligatoire de langue française: mise en route du nouveau site au printemps 2008. On y trouve de nombreuses informations concernant la présentation et l'organisation du Service, la mission générale des inspecteurs et inspectrices des écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation, le rôle des conseillers et conseillères et collaborateurs et collaboratrices pédagogiques ainsi que les activités premières des directeurs et directrices des écoles du cycle d'orientation. Au-delà du schéma de l'enseignement dans le canton de Fribourg, sont développés les buts généraux et tous les contacts nécessaires pour chacune des parties de l'enseignement obligatoire: l'école enfantine, l'école primaire et le cycle d'orientation. Le nouveau site donne aussi quelques renseignements sur les écoles privées, les échanges scolaires et la formation du corps enseignant.

2.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) a mis l'accent sur le traitement des thèmes suivants:

Concrétisation des 14 domaines de qualité dans le concept général de qualité: dans ce domaine, l'accent a été mis sur l'optimisation de l'évaluation des performances des élèves, l'évaluation externe des écoles et le réaménagement de l'inspectorat.

Elaboration d'une nouvelle brochure dans la série des documents pédagogiques sur le thème «Devoirs à domicile». Cette brochure s'adresse également à l'ensemble du corps enseignant de l'enseignement obligatoire.

Analyse scientifique et évaluation de la procédure de passage de l'école primaire au cycle d'orientation par l'Université de Fribourg.

Collaboration, dans le cadre du projet «Lehrplan 21», à l'élaboration d'un nouveau plan d'études pour tous les cantons de Suisse alémanique.

Collaboration, dans le cadre du projet «Passepartout», des cantons de Fribourg, Valais, Berne, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Le projet inclut l'introduction et l'amélioration de l'enseignement du français dès la 3^e année scolaire et l'introduction de l'enseignement de l'anglais dès la 5^e année scolaire. Par ailleurs, l'enseignement des langues étrangères devrait continuer à se développer de manière générale avec ce projet.

Fin de la réorganisation et du réaménagement de l'inspectorat pour les degrés de l'école enfantine et de l'école primaire avec les nouveautés suivantes: un bâtiment commun de l'inspectorat à Tavel où se situent également les bureaux des collaboratrices pédagogiques, élargissement des cercles d'inspectorat de 3 à 4, transformation de l'inspectorat par degré de l'école enfantine en un inspectorat général pour les degrés 1 à 8 (2 années d'école enfantine et 6 années d'école primaire), passage de l'inspectorat des branches économie familiale, dessin technique, activités créatrices sur textile à une fonction de collaboration pédagogique.

Clarification des différents champs d'activité de l'organe de conseil pour le corps enseignant.

Achèvement du concept «Begabungsförderung», mesures de soutien aux élèves à haut potentiel intellectuel (HPI).

Création d'un nouveau poste (45%) de collaboration pédagogique dans le domaine de la mise en place de HarmoS, en particulier dans le domaine du développement de l'enseignement des langues étrangères: mise en place de trois personnes-ressources, chacune à un taux d'activité de 15%, pour l'école primaire dans le domaine du développement de l'enseignement des langues étrangères.

Formation de base et continue pour trois directeurs d'écoles du cycle d'orientation, deux responsables d'école enfantine et primaire, trois spécialistes pour l'enseignement des langues étrangères, une personne spécialisée dans le domaine des élèves doués et leur soutien et de 4 enseignantes et enseignants pour le degré de base dans les écoles en projet.

Organe de conseil pour le corps enseignant: la responsable de l'organe de conseil pour le corps enseignant a commencé son travail en 2008 à un taux de 30%. L'organe offre au corps enseignant et aux directions d'école des prestations dans les domaines suivants: conseil individualisé, coaching et supervision. Les principales interventions ont concerné les thèmes suivants: gestion du stress et du temps, détermination de la position personnelle, conflits avec des classes, des élèves, d'autres membres du corps enseignant et des parents, burn-out (épuisement professionnel) et prévention du burn-out, maladies psychiques, développement du travail en équipe, développement de modèles à l'école primaire.

L'organe de conseil est étroitement lié au service de la formation continue de la HEP de Fribourg, si bien que les demandes faites dans le cadre du conseil peuvent influencer la conception des offres de formation continue.

Organe de soutien aux élèves HPI: l'organe soutient le corps enseignant dans la gestion de l'hétérogénéité des classes. Comme les enfants avec déficits, les enfants avec des dons particuliers ont besoin d'un soutien individualisé et ciblé afin qu'ils puissent développer leurs potentiels. La personne spécialiste dans ce domaine, qui travaille à un taux de 20%, a mis sur pied dans différentes écoles des démarches de formation continue interne. Par ailleurs, elle a conseillé de nombreuses personnes enseignantes dans le cas où des élèves avaient besoin de sollicitations supplémentaires.

2.1.4 Enseignement spécialisé

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) qui est entré en fonction au début de l'année a mis la priorité sur les thèmes suivants:

2.1.5 Effectifs

Ecole enfantine

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2007/08	2008/09	2007/08	2008/09	2007/08	2008/09
Nombre d'élèves	2663	2622	979	1005	3642	3627
Nombre de classes	158,5	157,3	60,5	60,5	219	217,8
Moyenne par classe	16,80	16,67	16,18	16,61	16,63	16,65

Dans la partie francophone, le nombre de classes a diminué de 1,2 (+ 4,5 en 2007/08) unités et celui des élèves a diminué de 41 (+ 157). Dans la partie alémanique, le nombre de classes est resté identique (+ 1,5) et celui des élèves a augmenté de 26 (+ 20). Au total, la diminution des classes est de 1,2 (+ 3) unités et la diminution des élèves est de 15 (+ 137).

Ecole primaire

Il y avait 19 774 (19 733) élèves dans les classes primaires régulières au début de l'année scolaire 2008/09, dont 14

Transfert de toutes les activités financières et administratives liées à l'enseignement spécialisé de la DSAS, de l'Office AI du canton de Fribourg, de la Centrale de compensation de Genève et de l'OFAS à la DICS.

Mise en place d'une structure de projet pour l'élaboration du concept cantonal et coordination des travaux.

Elaboration d'un concept d'information sur la réforme de l'enseignement spécialisé qui se réalise notamment par le biais de séances d'information et d'un site internet.

Etude de faisabilité sur la forfaitisation des services auxiliaires scolaires.

Amélioration de l'évaluation des besoins par l'engagement de nouveaux collaborateurs: une logopédiste, un psychologue et deux conseillers pédagogiques.

966 (14 808) dans les classes francophones et 4808 (4925) dans les classes alémaniques.

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 13,5 (+ 4,5) unités et celui des élèves a augmenté de 158 (+ 85). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 8 (-6) unités et celui des élèves a diminué de 117 (- 109). Au total, la diminution des classes est de 5,5 (-1,5) unités et l'augmentation des effectifs d'élèves de 41 (- 24). La moyenne du nombre d'élèves par classe est de 19,46 (19,53), et de 19,09 (19,12) en comptant les classes de développement et les classes d'accueil.

Répartition des élèves

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2007/08	2008/09	2007/08	2008/2009	2007/08	2008/09
1 ^{re} année	2483	2512	770	753	3253	3265
2 ^e année	2402	2487	776	801	3178	3288
3 ^e année	2550	2423	774	788	3324	3211
4 ^e année	2451	2638	850	782	3301	3420
5 ^e année	2528	2467	822	862	3350	3329
6 ^e année	2394	2439	933	822	3327	3261
Total	14 808	14 966	4925	4808	19 733	19 774
Nombre de classes	758,5	772	252	244	1010,5	1016
Moyenne par classe	19,52	19,39	19,54	19,70	19,53	19,46

En plus des effectifs ci-dessus, il convient de mentionner que 313 (310) élèves fréquentaient les classes de développement et classes d'accueil, dont 232 (221) dans les classes francophones et 81 (89) dans les classes alémaniques.

Cycle d'orientation

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 4,5 (+ 1) unités et le nombre d'élèves a augmenté de 112 (- 59). Dans la partie alémanique, le nombre de classes est resté identique (+ 2) et celui des élèves a augmenté de 13 (+ 6). Au total, l'augmentation du nombre de classes est de 4,5 (- 1) unités et celle de l'effectif des élèves de 125 (- 65).

Effectifs des élèves selon les années au CO

	<i>Classes de langue française</i>		<i>Classes de langue allemande</i>		<i>Total</i>	
	<i>2007/08</i>	<i>2008/09</i>	<i>2007/08</i>	<i>2008/2009</i>	<i>2007/08</i>	<i>2008/09</i>
7 ^e année	2485	2602	932	991	3417	3593
8 ^e année	2640	2621	914	936	3554	3557
9 ^e année	2558	2572	1028	960	3586	3532
Total	7683	7795	2874	2887	10 557	10 682
Nombre de classes	365	369,5	158	158	523	527,5
Moyenne par classe	21,05	21,10	18,19	18,27	20,19	20,25

Effectif moyen par classe selon les différents types de classe

	<i>Classes de langue française</i>		<i>Classes de langue allemande</i>	
	<i>2007/08</i>	<i>2008/09</i>	<i>2007/08</i>	<i>2008/09</i>
Prégymnasiale	24,61	23,88	20,70	20,82
Générale	22,50	22,89	21,33	21,55
A exigences de base	16,23	16,86	15,30	15,37
Cl. développement	9,35	9,83	9,12	8,35
Total	21,05	21,10	18,19	18,27

Répartition des élèves selon les types de classe sur l'ensemble des trois années au CO

	<i>Classes de langue française</i>				<i>Classes de langue allemande</i>			
	<i>2007/08</i>		<i>2008/09</i>		<i>2007/08</i>		<i>2008/09</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
Prégymnasiale	3009	39,17	2961	37,99	766	26,65	791	27,40
Générale	3180	41,39	3273	41,99	1280	45,54	1293	44,79
A exigences de base	1274	16,58	1332	17,09	673	23,42	661	22,90
Cl. développement	159	2,07	172	2,21	155	5,39	142	4,92
Cl. accueil	61	0,79	57	0,73	–	–	–	–
Total	7683	100	7795	100	2874	100	2887	100

Effectif des élèves effectuant une 10^e voire une 11^e ou 12^e année de scolarité

	Classes de langue française				Classes de langue allemande			
	2007/08		2008/09		2007/08		2008/09	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
10 ^e année	618	8,04	647	8,30	146	5,08	160	5,54

2.1.6 Scolarisation des enfants allophones

A la rentrée scolaire 2008/09, des élèves de 44 nationalités différentes ont bénéficié d'appuis de langue dans les classes primaires francophones du canton. Les élèves portugais sont majoritaires (43%), suivis des élèves originaires du Kosovo (11%). Dans les classes du CO, des élèves primo-arrivants de 17 nationalités différentes ont été encadrés dans des structures d'accueil. Là aussi, les élèves portugais sont majoritaires (40%), suivis des élèves kosovars (14%). Il s'agit essentiellement de regroupements familiaux. Durant l'été 2008, quatre cours de français langue d'accueil ont été organisés à l'intention des élèves primo-arrivants issus des classes primaires (deux cours à Fribourg, un cours à La Tour-de-Trême, un cours à Morat). Le cours destiné aux élèves du CO a dû être annulé faute d'inscriptions.

Le projet «accueil des élèves primo-arrivants au CO» lancé par la Commission cantonale pour la scolarisation et l'intégration des enfants de migrants (CCSIEM), mis en œuvre au CO de Bulle et suivi par l'Université de Fribourg et la HEP, a fait l'objet d'un rapport déposé en novembre 2008. Globalement, l'expérience a été jugée satisfaisante. Plusieurs recommandations ont été faites par les auteurs pour développer le modèle et le mettre en œuvre avec toutes les chances de succès.

Profitant de la mise en consultation au plan cantonal du schéma directeur en matière d'intégration des migrantes et des migrants et du plan d'action pour les années 2008/09, le sous-groupe de travail de la CCSIEM «Migration, scolarité et formation» a pour sa part élaboré un projet de procédure cantonale en matière de premier accueil des élèves allophones dans les classes primaires et d'encadrement du corps enseignant engagé dans les cours de langues. Le groupe de rencontre école parents-migrants (GREM) a publié une troisième édition de la plaquette «L'éducation et le système scolaire dans la partie francophone du canton de Fribourg». Disponible en français, en albanais, en portugais, en turc et en espagnol, cette brochure fournit de précieuses informations

aux parents peu familiers avec le système éducatif fribourgeois.

Dans la partie alémanique, des cours d'allemand pour élèves allophones ont à nouveau été organisés. 45 enfants ont pu bénéficier de cette offre. Le groupe de travail «Migration, Schulzeit und Ausbildung» («Migration, temps scolaire et formation») a travaillé sur les thèmes suivants: examen et expérimentation de nouveaux matériels et moyens d'enseignement, spécialement de logiciels pour l'enseignement de l'allemand, planification et conduite de séances de formation continue, élaboration de règlements cohérents pour la rédaction des bulletins scolaires du cycle d'orientation et des rapports d'évaluation, élaboration d'un nouveau règlement, obligatoire pour tous les degrés, pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivé(e)s, vue d'ensemble du système scolaire de la partie alémanique du canton en langue allemande et albanaise.

2.2 Ecole enfantine, partie francophone

2.2.1 Effectifs et organisation

A la rentrée 2008, la Région inspecturale Nord de la partie francophone du canton de Fribourg compte 78,8 (77,5) classes enfantines; de son côté, la Région inspecturale Sud compte 78,5 (81) classes enfantines. L'école enfantine totalise ainsi 157,3 (158,5) classes.

Compte tenu de l'orientation générale favorable à l'ouverture à court terme de la seconde année d'école enfantine, certains cercles scolaires ont anticipé cette décision et mis sur pied une 2^e année d'école enfantine. Les communes en assurent la prise en charge financière. Il s'agit de Granges-Paccot / Givisiez / Corminbœuf, Chésopeles / St-Aubin, Vallon / Dompierre, Russy / Morat, Courgevax, Meyriez, Greng, Montilier / Crescier-sur-Morat / Semsales et Remaufens. Un cycle élémentaire comprenant des élèves des deux années de l'école enfantine et des deux premières années de l'école primaire se poursuit pour la quatrième année consécutive à Barberêche.

2.2.2 Répartition géographique des classes

	2007/08		2008/09	
	Classes	Élèves	Classes	Élèves
Ville de Fribourg	18 classes	279 élèves	16 classes	274 élèves
Sarine campagne	47 classes	824 élèves	49,3 classes	823 élèves
Broye	20 classes	341 élèves	21 classes	340 élèves
Glâne	19 classes	298 élèves	16 classes	250 élèves

	2007/08		2008/09	
Gruyère	33 classes	542 élèves	32 classes	521 élèves
Lac	9,5 classes	166 élèves	9,5 classes	172 élèves
Veveyse	12 classes	213 élèves	13,5 classes	242 élèves
Total	158,5 classes	2663 élèves	157,3 classes	2622 élèves

2.2.3 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2008

Il a fallu procéder à 8,3 ouvertures de classes: Grolley (0,4) / Corminbœuf, Chésopelloz (0,4) / Villars-sur-Glâne (Villars-Vert) / Matran (0,5) / Prez-vers-Noréaz / Autigny, Chénens (0,2) / St-Aubin, Vallon / Dompierre, Russy (0,2) / Bollion, Châtillon, Lully, Seiry (0,2) / Le Châtelard, Grangettes, Massonnens (0,2) / Rue, Auboranges, Chapelle, Ecublens / Bas-Intyamon / Semsales (0,2) / Châtel-St-Denis.

D'autre part, 9,5 classes ont été fermées: Villars-sur-Glâne (Les Rochettes) / Fribourg (Bourg) / Fribourg (Jura) / Vuissens, Murist (0,2) / Torny-le-Grand / La Folliaz / Romont / Siviriez / Riaz / Gruyères / Cresnier-sur-Morat (0,3).

A la rentrée scolaire 2008/09, l'ensemble de l'opération a consisté en la fermeture de 1,2 (+ 4,5) classe par rapport à la situation de l'année scolaire 2007/08.

2.2.4 Axes de travail prioritaires

Au cours de l'année scolaire 2007/08, et dans le cadre de l'introduction du nouveau bulletin scolaire en classe enfantine, les enseignantes concernées ont suivi une formation obligatoire qui portait essentiellement sur la communication orale des observations de leurs élèves et la conduite d'entretiens afin d'améliorer les relations école-famille. Toujours dans ce même cadre, une réflexion a été engagée par les conseillères pédagogiques sur les objectifs à travailler dans les six domaines d'apprentissage.

2.2.5 Admissions à l'école primaire

Les parents de 134 (166) élèves ont demandé de retarder l'entrée de leur enfant à l'école primaire. Les parents de 88 (58) élèves ont demandé une admission anticipée en classe primaire.

2.2.6 Cours de langue

Cinq enseignantes sont chacune au bénéfice d'un contrat à 50% dans la Région nord et un EPT est attribué à la Région sud; elles avaient en charge des groupes d'enfants provenant de l'école enfantine et, parfois, des classes 1P-2P. Afin d'assurer une bonne coordination, les enseignantes chargées de ces cours ont œuvré en réseau sous la responsabilité de la coordinatrice cantonale de la scolarisation des enfants de migrants.

2.2.7 Intégration d'enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage

Trois enseignantes spécialisées sont engagées à hauteur de 2,6 équivalents plein-temps (EPT) afin d'intervenir auprès de jeunes enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage et de comportement. Dans un souci de verticalité, leurs interventions se déroulent en principe au sein de la classe, couvrent le premier cycle dans le but de poursuivre le projet d'un élève ou pour apporter un soutien à une classe brusquement perturbée par le comportement d'un ou de plusieurs élèves. Par ce soutien spécifique, il s'agit d'offrir aux enseignantes et aux élèves des conseils et un encadrement professionnel dispensant, selon les besoins, des compétences en enseignement spécialisé. De plus, quelques enfants bénéficient du soutien à domicile du Service Educatif Itinérant (SEI).

2.2.8 Relations école enfantine – école primaire

L'idée du cycle d'apprentissage couvrant les actuelles trois premières années du parcours scolaire de l'élève est aujourd'hui devenue réalité. Le travail actuel consiste à poursuivre les diverses collaborations entre les enseignantes enfantines et le corps enseignant 1P-2P à l'intérieur de leur cercle scolaire.

L'introduction du bulletin scolaire a concrétisé l'organisation incluant l'école enfantine dans la scolarité obligatoire. L'institution encourage le corps enseignant du premier cycle à rencontrer conjointement les parents pour des réunions d'information.

2.3 Ecole enfantine, partie alémanique

2.3.1 Généralités

Le projet «Basisstufe» est dans sa quatrième année. Un bilan a été effectué et les premières expériences pédagogiques faites dans le canton ont été consignées dans la documentation «Basisstufe – classe multi-âges», avec un DVD. Le corps enseignant travaillant dans les classes en projet a terminé avec succès sa formation complémentaire à la HEP de Suisse centrale.

16 (18) enfants handicapés et atteints de troubles de comportement ont été intégrés dans des classes régulières dont 10 par l'intermédiaire de l'école Les Buissonnets. L'intégration des six autres enfants est placée sous la gestion de la DICS. 11 (14) éducatrices spécialisées en pédagogie curative suivent et soutiennent ces 16 enfants. Parmi elles, 1,33 (0,90) EPT sont consacrés

aux six enfants intégrés dans le cadre des classes enfantines régulières.

22 (24) cercles scolaires proposent des cours d'allemand pour favoriser l'intégration des enfants de langue étrangère. Durant l'année scolaire 2008/09, 181 (162) élèves de l'école enfantine peuvent bénéficier de tels cours.

2.3.2 Ouvertures et fermetures de classes

4 (1,5) classes enfantines ont été ouvertes au début de l'année scolaire: Kerzers - Fräschels (1), Murten (1), Alterswil (1) et Heitenried (1).

4 classes ont été fermées pour cause d'effectifs insuffisants: Cercle scolaire ABGRU (1), Schmitten (1), Rechthalten (1) et Plaffeien (1).

2.3.3 Répartition géographique des classes

	2007/08		2008/09	
Ville de Fribourg (all.)	6,5 classes	107 élèves	6,5 classes	101 élèves
Singine	31 classes	512 élèves	30 classes	486 élèves
Gruyère (all.)	1 classes	9 élèves	1 classes	16 élèves
Lac (all.)	22* classes	351 élèves	23 classes	402 élèves
Total	60,5 classes	979 élèves	60,5 classes	1005 élèves

*Y compris 2 classes du projet «Basisstufe»

Effectif moyen pour l'année scolaire 2008/09: 16,61 (16,18) élèves par classe. Toutes les écoles enfantines fonctionnent à plein temps.

Dans 6 (6) cercles scolaires, du fait du nombre peu élevé d'élèves ou en raison d'une longue tradition, deux années d'école enfantine sont offertes par les communes suivantes: Murten, Galmiz, Kerzers - Fräschels, Jaun, St. Silvester et Rechthalten.

39 (43) classes enfantines sont tenues par deux enseignant(e)s à temps partiel. (6) enseignantes enfantines assument des fonctions de direction dans le cadre de la Schulleitung.

2.3.4 Formation continue

De nouveaux supports ont été introduits pour l'évaluation des compétences personnelles, sociales et scolaires des élèves de l'école enfantine. Les documents «Standortbestimmung Übergang Kindergarten – Primarschule» («Etat de situation au passage de l'école enfantine à l'école primaire») sont constitués d'une auto-appréciation de l'enfant, d'une évaluation du personnel enseignant et d'une autre des parents. Une version raccourcie a été conçue pour les parents allophones. Ces supports ont fait l'objet d'une expérimentation et seront obligatoires dès l'année scolaire 2009/10.

Au cours de la manifestation de formation continue «Mathematik: bauen und begreifen» («Construire et comprendre la mathématique»), il a été démontré comment les enfants de 5 à 6 ans explorent le monde des mathématiques et comment l'encouragement aux mathématiques peut être transposé de manière ludique à l'école enfantine.

2.3.5 Admission à l'école primaire

Les parents de 107 (113) enfants ont demandé de repousser d'une année l'entrée de leur enfant à l'école primaire, ce qui représente le 13,66% (12,17%) des enfants entrés en âge de scolarité en 2008. En revanche, les parents de 24 élèves (22) ont utilisé la possibilité d'une admission anticipée.

2.3.6 Situation de l'emploi

Le nombre d'élèves dans les écoles enfantines est en légère diminution, ce qui a eu pour conséquences l'ouverture de seulement une classe et demie et la fermeture de trois classes. De par le fait que quelques personnes enseignantes se sont engagées dans une formation passerelle vers l'école primaire, des places se sont libérées au niveau de l'école enfantine.

2.4 École primaire, partie francophone

2.4.1 Répartition géographique des classes

	2007/08		2008/09	
Ville de Fribourg	84 classes	1513 élèves	85 classes	1505 élèves
Sarine campagne	226,5 classes	4395 élèves	232,5 classes	4489 élèves
Broye	103 classes	2008 élèves	104 classes	2029 élèves
Glâne	79 classes	1538 élèves	81,5 classes	1583 élèves

	2007/08		2008/09	
Gruyère	161 classes	3307 élèves	164 classes	3322 élèves
Lac	41 classes	732 élèves	41,5 classes	735 élèves
Veveyse	64 classes	1315 élèves	63,5 classes	1303 élèves
Total	758,5 classes	14 808 élèves	772 classes	14 966 élèves

2.4.2 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2008

Il a fallu procéder à 20,5 ouvertures de classes: Belfaux-Autafond / Givisiez / Villars-sur-Glâne (Les Rochettes) / Avry / La Brillaz, Corserey / Treyvaux (0,5) / Cottens / Hauterive / Fribourg (Auge-Neuveville) / Marly, Villarsel-sur-Marly, Pierrafortscha (0,5) / Domdidier / Bollion, Châtillon, Lully, Seiry / Châtonnaye, Torny / Romont / Vuisternens-dt-Romont / Vuarmarens, Esmons, Montet (0,5) / Echarlens, Marsens / Bulle (La Léchère) / Bulle (La Tour-de-Trême) / Botterens, Broc, Villarbeney / Courtepin, Wallenried / Cressier-sur-Morat (0,5) / Semsales (0,5).

D'autre part, 7 classes ont été fermées: Prez-vers-Noréaz / Autigny, Chénens / Vuissens, Murist / Le Châtelard, Grangettes, Massonnens / Sâles / Bas-Vully, Haut-Vully / Le Flon.

A la rentrée scolaire 2008/09, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 13,5 (+ 4,5) classes supplémentaires par rapport à la situation de l'année scolaire 2007/08.

2.4.3 Axes de travail prioritaires

2.4.3a Enseignement du français

Le moyen «S'exprimer en français – séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit» est officiellement introduit dès la rentrée 2008/09 dans les degrés 5P-6P. Il fait l'objet de deux séances de formation dans chaque arrondissement. A cette occasion, diverses pistes d'intégration des TIC sont présentées par les personnes ressources. Le texte de référence sur l'apprentissage de la lecture-écriture est achevé. Sa publication est prévue pour l'automne 2009. Ce document présente les composantes essentielles dont il faut désormais tenir compte dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Les nouveaux moyens d'apprentissage de la lecture «Grindelire» et «Que d'histoires!» adoptés par la CIIP en juin 2007 font, durant deux ans, l'objet d'une expérimentation dans une dizaine de classes 1P. Le pilotage du projet est placé sous la responsabilité du SEnOF qui œuvre en collaboration avec la HEP pour en assurer le suivi. Le choix définitif du ou des moyens est prévu au début 2010.

Une épreuve cantonale de français a été réalisée en juin 2008 dans toutes les classes 2P du canton. Les résultats ont fait l'objet d'une analyse et sont présentés au corps enseignant concerné durant l'année scolaire en cours. Dès la rentrée 2008/09, le domaine du français a néces-

sité l'engagement à 70% d'une coordinatrice chargée spécialement des degrés EE-1P-2P.

2.4.3b Enseignement des mathématiques

Durant l'année 2008, le groupe de formation en mathématiques animé par le collaborateur pédagogique de la discipline a rencontré le corps enseignant de 1P et 2P pour la présentation et l'analyse des résultats obtenus aux épreuves cantonales de mathématiques. Cette réflexion approfondie sur l'évaluation des mathématiques a aussi concerné les autres degrés de la scolarité.

Un important travail de mise à jour a été réalisé sous l'égide de la CIIP pour les CD-ROM Maths interactives 1P-4P qui avaient été édités de 1997 à 1999 et couramment utilisés par les élèves. Malheureusement, le développement constant des technologies actuelles rendait leur utilisation de plus en plus difficile. Ces activités en lien avec l'ordinateur sont dorénavant mises en ligne sur les différentes plates-formes cantonales et pourront ainsi être plus aisément adaptées, enrichies et améliorées.

2.4.3c Activités proposées en histoire

Les activités d'histoire traitant essentiellement du Moyen Age proposées au château de Gruyères ont rencontré du succès, au même titre que les années précédentes. Une journée spéciale destinée à la HEP a été mise sur pied. Il n'en est pas de même pour le musée de Vallon dont le site souffre de son éloignement; par ailleurs, le programme d'enseignement prévoit d'aborder la période romaine en fin d'année scolaire et les enseignantes et enseignants souhaitent dès lors tous venir à Vallon à cette même période. La nouvelle activité pédagogique consacrée au mésolithique a été suivie par de nombreuses classes de 4P qui attendaient cette proposition depuis longtemps. L'emplacement bien centré, à Marly, facilite également les déplacements des élèves.

2.4.3d Pilotage d'établissement et conduite de projet

Comme cela est mentionné dans les généralités au point 2.1.1, la Direction a émis en avril 2008 un texte général d'orientation destiné à donner une meilleure visibilité à l'établissement, à son fonctionnement et à son pilotage. Ainsi, ce texte a permis l'introduction officielle des responsables d'établissement dont la fonction porte notamment sur les aspects pédagogiques visant l'amélioration des apprentissages, sur la qualité de la communication

interne et externe à l'établissement, sur l'aide à la prise en charge des situations scolaires difficiles ou particulières et sur les aspects matériels.

Après une phase expérimentale basée sur un concept mis au point dans les années 2000, l'année 2008 a permis d'augmenter encore le nombre des projets d'établissement. Actuellement, plus de 50 établissements sur les 94 que compte le Service de l'enseignement obligatoire de langue française ont vu leur projet validé. Un ou deux membres de l'équipe enseignante, appelés répondantes ou répondants, en assument plus particulièrement la conduite et participent à des séances de coordination et de mise en réseau organisées au niveau cantonal.

2.4.4 Classes de développement

La partie francophone compte 22 classes de développement qui accueillent 194 élèves. La région Nord en compte 13, soit 1 à Belfaux-Autafond, 7 à Fribourg, 2 à Estavayer-le-Lac, et 3 à Villars-sur-Glâne; la région Sud en compte 9, soit 1 à Marly-Villarsel-sur-Marly-Pierrafortscha, 2 à Romont, 2 à Châtel-St-Denis et 4 à Bulle. A la rentrée scolaire 2008/09, les 13 classes de développement de la région Nord accueilleraient 101 élèves et les 9 classes de la région Sud, 93 élèves.

De plus, 40,4 postes de maîtres de classe de développement itinérants (MCDI) sont engagés auprès des élèves rencontrant de sérieuses difficultés dans leurs apprentissages, soit 21,3 postes pour la région Nord et 19,1 pour la région Sud.

2.4.5 Classes d'accueil et classes de langue

A la rentrée scolaire 2008/09, l'organisation des classes d'accueil et des classes de langue était la suivante. Région Nord: Fribourg, 3 classes d'accueil avec des postes à plein temps et 6 enseignant(e)s avec différents taux d'activité pour les appuis et cours de langue à Villars-sur-Glâne (2 postes à mi-temps), Courtepin-Wallenried (1 poste à mi-temps), Corminbœuf-Chésopelloz (1 poste à mi-temps), Cressier-sur-Morat et Belfaux-Autafond. Région Sud: Romont, 1 classe d'accueil avec un poste à plein temps et 5 enseignant(e)s avec différents taux d'activité pour les appuis et cours de langue à Marly, Villarsel-sur-Marly, Pierrafortscha (1 poste à mi-temps), La Tour-de-Trême (1 poste à mi-temps), Châtel-St-Denis, Arconciel, Ependes, Senèdes, Ferpicloz, Farvagny et Treyvaux.

Des cours de deux à quatre leçons par semaine sont donnés individuellement ou en groupe dans tous les cercles scolaires qui accueillent des enfants allophones.

2.4.6 Conférence des inspecteurs scolaires

Durant l'année scolaire 2008, les inspectrices et les inspecteurs scolaires francophones se sont réunis à 19 reprises, en présence du chef de service adjoint ou du chef de service. Les différents sujets traités ont concerné le déroulement de la procédure de passage de l'école

primaire au CO, l'organisation des mesures d'appui, les missions de l'Éducation générale, l'introduction du bulletin scolaire à l'école enfantine, la mise en place des responsables d'établissement et la généralisation des conseils d'arrondissement, l'introduction de la 2^e année d'école enfantine et l'organisation de la consultation pour le plan d'études romand (PER). Les inspecteurs et inspectrices ont aussi pris une part active aux réflexions ayant trait à HarmoS et à la Convention scolaire romande. Ses délégués participent activement à la plupart des sous-commissions chargées de l'écriture du concept global de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide en lien avec le futur concept fribourgeois (suites de la RPT).

La Conférence des inspecteurs a également entretenu des relations avec le centre fritic, avec la HEP pour l'organisation des stages, l'introduction à la profession et la collaboration aux examens pratiques, avec l'Office cantonal du matériel scolaire ainsi qu'avec les différents partenaires intervenant dans les classes au niveau des classes enfantines et primaires. Elle a rencontré à deux reprises la conférence alémanique avec laquelle elle a échangé au sujet de la conduite de l'école: introduction dans la partie francophone des responsables d'établissement, projets de nouveaux plans d'études tant pour les alémaniques que pour les francophones. Des représentants de diverses institutions ont été reçus en conférence, afin d'échanger sur diverses thématiques: l'école en mouvement, les enfants HPI, présentation de nouveaux moyens d'enseignement (ENBIRO), présentation des projets en environnement.

De plus, plusieurs de ses membres ont terminé leur formation dans le cadre de la formation romande FORRES au printemps 2008. La conférence continue sa réflexion et ses travaux, en collaboration avec Michel Mante, professeur à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Lyon, concernant la conduite de l'enseignement.

2.4.7 Médiation scolaire

Le Service de la médiation scolaire est constitué de cinq personnes pour les écoles enfantines et primaires qui travaillent en étroite collaboration avec l'équipe d'Éducation générale. La formation à la médiation scolaire est entrée dans sa dernière phase et quatre personnes se préparent à rejoindre les rangs des médiateurs intervenant dans les écoles enfantines et primaires.

2.4.8 Rencontres avec les associations professionnelles

Le Service de l'enseignement obligatoire a reçu à plusieurs reprises le comité cantonal de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF). Les discussions ont notamment porté sur la gestion des mercredis après-midi de formation, le statut du corps enseignant et des maîtres et maîtresses de classes de développement, les responsables d'établissement, le concept de santé à l'école, les orientations de l'enseignement des langues

et l'arrivée de l'anglais, le dispositif des mesures pour les élèves présentant de graves difficultés de comportement, les appuis scolaires.

La Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport a reçu les délégués de la SPFF afin de traiter les thèmes suivants: l'orientation générale du développement de l'école (quelle école en 2012?), la 2^e année d'école enfantine, la procédure de pré-orientation au CO, le rôle du responsable d'établissement, la situation du personnel enseignant en activité créatrice, quelques aspects juridiques de la profession enseignante et l'organisation de l'enseignement spécialisé dans le cadre de la mise en œuvre des décisions liées à la RPT, HarmoS et la Convention scolaire romande.

2.5 Ecole primaire, partie alémanique

2.5.1 Généralités

Un nouveau moyen d'enseignement de la lecture et de l'écriture («Die Buchstabenreise») a été introduit tout au début de la scolarité pour le premier degré de l'école pri-

maire. Ce moyen est basé sur une didactique moderne des langues et tient spécialement compte de l'hétérogénéité des prédispositions à l'apprentissage des élèves.

Un nouveau moyen d'enseignement des langues a également été introduit pour les classes de 2^e à 6^e primaire («Die Sprachstarken»), moyen dans lequel sont mises en œuvre les connaissances les plus récentes de la didactique des langues. Le livre se rapporte aux quatre champs traditionnels Parler, Ecouter, Lire et Ecrire, mais à côté de cela, l'accent est aussi mis sur une réflexion sur la langue.

Dans le domaine de l'histoire, un plan d'études inter-dégrés a été développé pour les classes des degrés 4 à 9. Ce nouveau plan met l'accent à l'école primaire sur l'histoire régionale et locale. Les relations faites avec l'histoire nationale ou internationale servent à comprendre les événements survenus dans notre canton dans un contexte plus large. Au cycle d'orientation, c'est ensuite l'histoire supra-régionale, celles de la Suisse, de l'Europe et du monde qui se situent au premier plan.

2.5.2 Répartition géographique des classes

	2007/08		2008/09	
Ville de Fribourg (all.)	28 classes	524 élèves	28 classes	529 élèves
Singine	138,4 classes	2730 élèves	133 classes	2648 élèves
Gruyère (all.)	3 classes	57 élèves	3 classes	56 élèves
Lac (all.)	82,6 classes	1614 élèves	80 classes	1575 élèves
Total	252 classes	4925 élèves	244 classes	4808 élèves

2.5.3 Cours de langue, état au 1^{er} septembre 2006

Cercle scolaire de ABGRU (Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ried, Ulmiz) 8/28; Alterswil 4/28; Bösinggen 4/28; Courtepin 10/28; Dürdingen 18/28; Flamatt: 34/28; Fribourg 39/28; Galmiz 2/28; Giffers 7/28; Gurmels 18/28; Heitenried 2/28; cercle scolaire de JLS (Jeuss, Lurtigen, Salvenach) 2/28; Jaun 1/28; Kerzers 30/28; Murten 32/28; Plaffeien 1/28; Plasselb 6/28; Schmitzen 6/28; St. Antoni 2/28; St. Ursen 4/28; Tafers 14/28; Überstorf 2/28; Wünnewil 10/28.

2.5.4 Formation continue pour le corps enseignant

Le corps enseignant a participé aux cours obligatoires suivants:

- Introduction au nouveau moyen d'enseignement «Die Buchstabenreise»
- Communication électronique
- Introduction au portfolio européen des langues
- Introduction et suite de la formation au nouveau moyen „Die Sprachstarken“
- Introduction au plan d'études inter-dégrés d'histoire
- Séance d'information pour tout le corps enseignant de dessin technique

- Cours de formation de base et continue pour le personnel enseignant d'allemand aux enfants allophones
- Collaboration entre les titulaires de classes et les éducatrices spécialisées en pédagogie curative dans les classes qui accueillent des enfants handicapés intégrés

Les directrices et directeurs d'école ont suivi les formations continues obligatoires suivantes:

- Congrès intercantonal à Morat sur le thème: «Conduire entre pédagogie et économie»
- Introduction au «concept général de qualité pour la partie alémanique du canton»

2.5.5 Conférence des inspecteurs scolaires

La Conférence s'est réunie à 17 reprises et a traité les thèmes suivants: RPT, plan d'études suisse alémanique, introduction de la 2^e année d'école enfantine, projet en langues «Passepartout», évaluation des performances des élèves, soutien aux élèves doués, intégration des élèves allophones, gestion des élèves qui posent des problèmes de comportement, conseil au personnel enseignant.

Par ailleurs, elle a assuré des tâches de coordination avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, le Service des ressources, la Conférence des directeurs d'école du CO, la Conférence des inspectrices et inspecteurs de la partie francophone, les services scolaires, la collaboratrice pédagogique pour l'intégration des élèves allophones, la collaboratrice pédagogique pour le soutien aux élèves doués, la HEP et son service de formation continue, l'école Les Buissonnets, l'institut St-Joseph, le LDF (syndicat du personnel enseignant de la partie alémanique) et le comité directeur de l'association des responsables d'établissement de l'école enfantine et primaire.

La Conférence a pris part à diverses consultations: au sujet du concept de base du plan d'études suisse alémanique, du projet de modification du règlement sur le personnel de l'Etat et du projet de règlement sur le temps de travail du personnel de l'Etat de Fribourg.

2.5.6 Classes de développement

10 classes de développement ont fonctionné durant l'année scolaire 2007/08, 3 à Düdingen, 2 à Schmitten, 2 à Flamatt et 3 à Kerzers. La classe dite d'introduction de Guin (Düdingen), qui accueille également des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, est considérée comme une classe de développement sur le plan administratif.

La situation des postes MCDI se présente comme suit: 20,89 postes à temps complet (2006/07: 21,5) sont répartis dans les cercles scolaires suivants: ABGRU, Alterswil, Bösing, Brünisried, Cordast-Guschelmuth, Courtepin, Freiburg, Freiburg FOS, Giffers, Gurmels, Heitenried, Jaun, JLS, Liebistorf, Murten, Plaffeien, Plasselb, Rechthalten, St. Antoni, St.Silvester, St. Ursen, Schwarzsee, Tafers, Ueberstorf, Wünnewil.

2.6 Cycle d'orientation, partie francophone

2.6.1 Généralités

Les 13 établissements du CO francophone enregistrent à nouveau cette année une augmentation du nombre d'élèves à la rentrée 2008, soit 112 de plus que l'an dernier (- 59). Le nombre de classes a augmenté de 4,5 (+ 1).

2.6.2 Effectifs par école du CO

	2007/08		2008/09	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Belluard	33 classes	661 élèves	33 classes	671 élèves
Bulle	39 classes	854 élèves	39 classes	822 élèves
Domdidier	18 classes	383 élèves	18 classes	401 élèves
Estavayer	31 classes	686 élèves	32 classes	687 élèves
Gibloux	18 classes	367 élèves	18 classes	363 élèves
Glâne	40 classes	880 élèves	42,5 classes	933 élèves
Jolimont	35 classes	748 élèves	34 classes	693 élèves
La Tour/Jaun	39 classes	792 élèves	39,5 classes	840 élèves
Marly	26 classes	560 élèves	26 classes	572 élèves
Morat	9 classes	159 élèves	9 classes	164 élèves
Pérolles	26 classes	505 élèves	26,5 classes	531 élèves
Sarine Ouest	24 classes	493 élèves	25 classes	503 élèves
Veveyse	27 classes	595 élèves	27 classes	615 élèves
Total CO	365 classes	7683 élèves	369,5 classes	7795 élèves

2.6.3 Répartition des élèves au terme de la procédure de passage du primaire au CO

La procédure de préorientation a concerné 2498 (2364) élèves répartis, au terme de la procédure, dans les différents types de classes du CO de la manière suivante:

	Élèves		Pourcentage	
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
Prégymnasiales	886	895	37,48	35,83
Générales	1051	1105	44,46	44,24
A exigences de base	389	468	16,45	18,73
Autres solutions	38	30	1,61	1,20

2.6.4 Classes et cours de langue pour les élèves étrangers

Au début du premier semestre de l'année scolaire, on compte 5 (5) classes d'accueil regroupant 57 (61) élèves. Des classes d'accueil existent dans les CO du Belluard, de Bulle, de Jolimont (2) et de Pérolles. Dans les autres écoles, les élèves allophones sont répartis dans les différents types de classes et bénéficient de cours d'appui, en français notamment.

2.6.5 Axes de travail prioritaires

En complément des éléments figurant sous le titre «Généralités» au point 2.1.1 et 2.1.2, il convient de souligner les éléments suivants.

En français: parvenus au terme du cycle initial d'utilisation des nouveaux moyens d'enseignement de la collection Nathan et de l'utilisation du nouveau plan de cheminement conçu à cette occasion, la commission cantonale de français, sur la base d'une prise d'opinion du corps enseignant, a apporté un certain nombre de modifications afin de limiter le recours à une terminologie pléthorique et compliquée et de mieux cerner les éléments clefs devant faire l'objet d'apprentissage.

Domaine des langues: l'Office cantonal du matériel scolaire, en collaboration avec le SEnOF, a édité «Le plurilinguisme, une chance unique» traduction et adaptation du livre de Rico Cathomas et Werner Carigiet «Top-Chance Mehrsprachigkeit». Cet ouvrage se veut un recueil de réponses à toutes les questions que se posent parents et enseignants quant aux comportements à adopter, aux choix à effectuer en vue de favoriser le développement du plurilinguisme chez les enfants.

La méthode Geni@l, actuellement utilisée au cycle d'orientation, sera introduite durant l'année scolaire 2009/10 dans les classes de 6^e année. Le corps enseignant des classes de 5P a pu, durant l'automne 2008, suivre une leçon dans une classe de 1^{re} du CO. Cette visite fait partie de la formation qui se poursuivra pour l'ensemble du corps enseignant des classes de 5P et 6P dès janvier 2009, formation dans laquelle les animateurs des CO jouent un rôle prépondérant.

En mathématiques: au printemps 2009, une enquête est prévue sur l'utilisation des nouveaux moyens et leur impact sur les pratiques des utilisateurs. Elle est menée auprès des cantons romands par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique sur mandat de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. Dans le cadre de l'évaluation de ces moyens d'enseignement, un groupe de coordination a été mis en place. L'évolution des nouveaux moyens s'effectue aussi en ligne sur le site IndigoM pour le personnel enseignant avec un accès direct par les adresses educanet2 et sur le site IndigoE pour les élèves. Le groupe de référence de l'enseignement des mathématiques propose régulièrement à l'éditeur des améliorations pour la collection. La nouvelle édition 2009 sera enrichie d'activités complémentaires et une refonte de l'aide-mémoire facilitera son utilisation.

En informatique et dactylographie: pour permettre un meilleur suivi des élèves entre la 7^e et la 8^e année et améliorer l'évaluation des objectifs à atteindre, la liste des compétences et la présentation du brevet que les élèves peuvent obtenir en fin de 8^e année dans cette discipline ont été entièrement modifiées. L'attestation des compétences par le corps enseignant sera facilitée par l'informatisation du brevet lui-même.

Pour l'option MITIC (Médias, Images, Technologies, Information et Communication) en 9^e année, quelques compléments d'informations ont été ajoutés au plan d'études: remarques concernant les objectifs principaux, la réalisation d'un projet et l'évaluation de celui-ci.

La 3^e heure d'éducation physique, supprimée dans le programme d'économie conduit en 1993, a été réintroduite à la rentrée scolaire pour toutes les classes de 11 établissements scolaires du CO. Les deux dernières écoles le feront à la prochaine rentrée scolaire, soit en août 2010. Aucune discipline n'a vu son quota diminuer pour autant, car la 3^e heure d'éducation physique a été ajoutée à la grille horaire qui totalise ainsi 34 unités hebdomadaires en 9^e année.

2.6.6 Conférence des directeurs

La Conférence des directeurs et directrices (CDCO) a siégé 23 fois durant l'année 2008 et a travaillé sur de nombreux dossiers en collaboration étroite avec le Service de l'enseignement obligatoire: le suivi de la nouvelle grille horaire au CO et des nouveaux moyens d'enseignements, la mise au point du nouveau bulletin scolaire, les mesures internes pour les élèves en difficulté, le suivi des stages pour la formation des maîtres, la consultation sur le plan d'étude romand (PER), les dossiers liés à la Convention scolaire romande et HarmoS, l'orientation scolaire et professionnelle, l'opération «TKI» en collaboration avec la Police cantonale, l'enseignement spécialisé et la RPT, le projet d'ordonnance modifiant le RPer et de règlement sur le temps de travail du personnel de l'Etat.

Par ailleurs, plusieurs chantiers pédagogiques ont été ouverts à la demande du Service de l'enseignement obligatoire, notamment celui du travail à domicile requis des élèves (devoirs), des appuis et des mesures d'aide au travail.

La CDCO a rencontré à plusieurs reprises la conférence des inspecteurs de langue française (CIR), le chef du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, le directeur de l'Office cantonal du matériel scolaire, la coordinatrice de l'intégration des enfants de migrants, les responsables de la formation des maîtres de l'Université, les collaborateurs pédagogiques des différentes disciplines et de l'éducation physique, la coordinatrice des mesures du suivi des élèves en difficulté, l'inspectrice de l'enseignement spécialisé, la présidente de la commission d'enseignement religieux et le vicaire épiscopal.

2.6.7 Rencontre avec les associations professionnelles

La Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport a reçu les délégués de l'AMCOFF afin de traiter les thèmes suivants: organisation de l'enseignement spécialisé dans le cadre de la mise en œuvre des décisions liées à la RPT et intégration des élèves à besoin particulier, effectifs des classes et future loi scolaire, modalités de règlement des heures d'étude, de surveillance des repas, développement des thèmes faisant l'objet de

la Convention scolaire romande et de l'Accord HarmoS et leurs conséquences pour le cycle d'orientation.

2.7 Cycle d'orientation, partie alémanique

2.7.1 Généralités

Il a été procédé à une reformulation des responsabilités respectives de l'inspection, de la Conférence des directeurs, des groupes de branches et des différents directeurs pris séparément. Dans ce but, le cadre de référence utilisé pour l'évaluation externe ainsi que le concept de qualité du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande ont servi de structure.

L'organisation de la formation continue obligatoire a été également nouvellement réglementée dans le cadre de cette clarification.

Un cours de formation continue obligatoire pour l'ensemble du corps enseignant a été mis sur pied dans toutes les écoles du cycle d'orientation sur le thème de la gestion personnelle, la gestion du temps et de l'énergie. Le premier objectif de cette formation consistait à proposer au personnel enseignant des concepts et des instruments afin qu'il puisse assumer encore mieux les multiples tâches de son descriptif de fonction.

Le concept d'évaluation des élèves a été adopté. Il comporte une première partie consacrée aux standards de qualité de l'évaluation individuelle des élèves et une deuxième partie au sujet des épreuves d'orientation qui se déroulent au milieu et à la fin du cycle d'orientation de 3 ans.

La formation continue de tout le personnel enseignant des langues étrangères dans le domaine du portfolio européen des langues (ESP II) s'est poursuivie. Des enseignantes et enseignants formés spécialement dans ce but ont fonctionné comme mentors et transmis à leurs collègues l'utilisation judicieuse de ce portfolio. L'introduction sera terminée durant l'année scolaire 2009/10.

Après la première évaluation au CO de Gurmels (Comondes), une autre école, le CO de Dürdingen (Guin) a fait l'objet d'une évaluation externe. Au contraire de Gurmels, où une évaluation ciblée a été conduite, il s'est agi cette fois d'une évaluation générale. La suite du calendrier pour l'évaluation externe a été fixée avec les directeurs d'écoles.

2.7.2 Effectifs par école

	2007/08		2008/09	
	Classes	Élèves	Classes	Élèves
Ville de Fribourg (allemand)	20 classes	374 élèves	20 classes	375 élèves
Dürdingen	24 classes	469 élèves	24 classes	469 élèves
Plaffeien	22 classes	406 élèves	22 classes	396 élèves
Tafers	24 classes	464 élèves	23 classes	436 élèves
Wünnewil	18 classes	297 élèves	18 classes	306 élèves
Gurmels	10 classes	186 élèves	11 classes	199 élèves

	2007/08		2008/09	
Kerzers	17 classes	277 élèves	17 classes	296 élèves
Murten	23 classes	401 élèves	23 classes	410 élèves
Total CO	158 classes	2874 élèves	158 classes	2887 élèves

La procédure de passage s'est déroulée de la même manière que l'année passée: la décision relative à l'affectation dans un type de classe se fonde sur les recommandations des titulaires de classe de l'école primaire et sur un examen comparatif dans les disciplines de l'allemand et des mathématiques. L'avis des parents est également pris en compte.

2.7.3 Intégration des élèves allophones

Le projet «Accueil des élèves nouvellement arrivé(e)s au CO» (GuKeMu), qui a été lancé par la commission cantonale pour la scolarisation au CO des enfants de migrants en 2006, s'est poursuivi pour la 2^e année au CO de Morat. Tous les élèves allophones nouvellement arrivés fréquentent un cours de langue allemande dans une classe spéciale centralisée au CO de Morat et passent le reste du temps dans leurs classes régulières à Morat, Kerzers ou Gurmels. Ce modèle permet aux jeunes de langue étrangère une bonne intégration sur le site de l'école dès le début. Les expériences faites jusque là avec ce nouveau modèle apparaissent très positives.

2.7.4 Conférence des directeurs de la partie alémanique

Les membres de la Conférence se sont réunis lors de 17 séances ordinaires. Le chef de service ou son adjoint, l'inspecteur du CO et l'inspectrice en ACM et économie familiale y étaient en principe présents. Plusieurs personnes considérées comme spécialistes sur des questions spécifiques ont été invitées. En différentes occasions organisées sur des journées entières, d'importantes questions thématiques et inter-degrés ont été traitées. Par ailleurs, la Conférence est représentée dans divers groupes de travail et commissions.

Les thèmes suivants ont constitué les points principaux du travail de la Conférence: collaboration de la Conférence avec l'inspection et les groupes de branches, évaluation externe, travail dans les domaines de qualité, (management de l'école, qualité de l'enseignement, résultats du travail scolaire et gestion de ces résultats), procédure de passage dès 2010, mesures contre la menace d'une pénurie d'enseignant(e)s, projet «Passepartout», interfaces cycle d'orientation-écoles du secondaire 2, concept «unité mobile», concepts de crise, mise en pratique du guide évaluation, augmentation des vacances pour le personnel de l'Etat.

2.8 Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires

2.8.1 Généralités

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) a ouvert ses portes au début de l'année, au moment de l'entrée en vigueur de la loi sur la réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Aux 7 collaborateurs engagés au début de l'année sont venus s'ajouter 3 nouveaux collaborateurs: 1 collaborateur pour renforcer le traitement comptable des dépenses d'enseignement spécialisé, 1 psychologue pour assurer l'analyse des demandes de prise en charge par le Service éducatif itinérant et 1 logopédiste pour l'analyse des demandes en logopédie.

Conformément à la législation adoptée avec la RPT, le canton a commencé à élaborer le concept cantonal de l'enseignement spécialisé, processus qui devrait aboutir à la fin de 2010. Un groupe de travail composé de 28 membres représentant les différents milieux concernés (parents, corps enseignant, institutions et professionnels) pilote les travaux de 14 sous-groupes de travail. Ces sous-groupes traitent des thèmes suivants: contrat de prestation, évaluation des besoins, révision du dispositif législatif, coordination des mesures d'aide, organisation des services auxiliaires scolaires, organisation des prestataires privés, centres de compétence, intervention précoce, évaluation des activités, formation des enseignants, organisation de l'intégration, projets pilote, orientation professionnelle, information.

Une priorité a été mise sur l'information au personnel des institutions et des services auxiliaires scolaires. Différentes séances d'information ont été organisées dans les deux parties linguistiques à cet effet. Un site bilingue consacré à la réforme a également été mis en ligne (resonfr.ch). Le SESAM a également rencontré l'association des logopédistes indépendantes fribourgeoises (ALIFR) ainsi que l'association fribourgeoise des pédiatres pour les associer aux réflexions en cours.

L'étude de faisabilité réalisée par la Haute Ecole de gestion de Fribourg concernant la forfaitisation des services auxiliaires scolaires est en cours de finalisation.

L'évaluation des demandes de prise en charge par le SEI, les logopédistes et les écoles spécialisées a été améliorée par l'engagement de professionnels pour chacun des domaines.

2.8.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

	Partie francophone		Partie alémanique		Totaux	
	2007/08	2008/09	2007/08	2008/09	2007/08	2008/09
Nombre d'élèves	740	744	133	130	873	874
Nombre de classes	103	105	19	19	122	124
Moyenne par classe	7,2	7,09	7,0	6,85	7,1	7,05

Les institutions de l'enseignement spécialisé du canton offrent 752 (752) places en classes spéciales. Cette capacité est dépassée de 16% avec 874 élèves en institution.

Enfants fribourgeois placés hors du canton:

- partie alémanique: 36 (29) dont 33 dans le canton de BE, 1 OW, 1 BL, 1 AG
- partie francophone: 21 (24) dont 20 dans le canton de VD, 1 VS

Enfants non fribourgeois scolarisés dans le canton de Fribourg:

- partie alémanique: 1 (3) 1 enfant du canton de BE
- partie romande: 47 (44) 38 enfants du canton de VD; 5 de NE; 3 de BE; et 1 de GE

Les écoles spécialisées occupent au total 397,31 (384,92) EPT dont 390,41 (330,83) EPT de langue française et 53,66 (54,09) EPT de langue allemande. Le service éducatif itinérant qui déploie ses activités auprès des enfants en âge pré-scolaire occupe quant à lui 23,38 (23,12) EPT.

Divers projets de co-enseignement sont conduits actuellement, des soutiens spécialisés et réguliers sont couplés.

2.8.3 Corps enseignant

Le personnel enseignant dans les écoles spécialisées compte au total 299 (292) personnes, ce qui représente 187,3 (181,2) EPT, dont 267 (260) personnes de langue française pour 165,27 (159,31) EPT et 32 (32) personnes de langue allemande pour 22,03 (21,89) EPT. L'augmentation observée est due notamment à la complexification des situations qui nécessitent des prises en charge toujours plus individualisées. Le personnel enseignant des services d'intégration de langues française et allemande n'est pas compris ici.

2.8.4 Évolution des classes

105 classes recouvrent la partie francophone du canton. Un projet de Team Teaching ainsi qu'un projet intégratif langage sont conduits dans le cadre de la réforme de l'enseignement spécialisé et évalués par l'Université.

Dans la partie alémanique, le nombre de classes est inchangé, le nombre d'élèves en léger retrait.

Le tableau synoptique 2008/09 laisse apparaître une évolution de 1 enfant dans l'enseignement spécialisé.

2.8.5 Intégrations en classe régulière

195 (168) enfants déficients cognitifs fréquentent l'école ordinaire. Ces derniers sont encadrés par le service d'intégration du Centre éducatif et scolaire de la Glâne (CesG) qui compte 51 (44) personnes enseignantes pour 37,31 (32,07) EPT. 23 enfants souffrent de déficiences sensorielles et 6 de déficiences langagières sont également intégrés dans la partie francophone du canton.

L'Institut St-Joseph assure le service de soutien pédagogique pour ces deux populations.

Les enfants malvoyants ou aveugles francophones, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignantes spécialisées du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Ils sont au nombre de 5.

Les CO francophones accueillent cette année 22 élèves suivis par le CesG.

Dans la partie alémanique, 56 (55) enfants et adolescents sont pris en charge par le Schulheim des Buissonnets, dans le cadre du concept cantonal de l'intégration: 10 (14) à l'école enfantine, 33 (27) à l'école primaire et 13 (14) au CO. 23 (21) enseignant(e)s pour 12,31 (13,02) EPT assurent l'intégration par le *Schulheim* des Buissonnets.

De plus, quelques enfants atteints d'autres déficiences ou de troubles de comportement sont intégrés par le service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide: 6 (4) à l'école enfantine, 14 (17) à l'école primaire, 13 (13) dans les classes de développement et 4 (2) au CO.

2.8.6 Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

2.8.6a Personnel

56 (51) psychologues pour 31 (30,21) EPT. 84 (79) logopédistes pour 51,75 (51,81) EPT. 26 (23) psychomotricien(ne)s pour 12,45 (11,97) EPT.

2.8.6b Service de psychologie scolaire

Le pourcentage d'élèves pris en charge selon les districts est le suivant:

Lac: 12,48% (11,7%), Singine: 10,99% (9,9%), Sarine: 10,42% (9,5%), Broye: 10,06% (9,0%), Glâne-Veveyse: 6,76% (6,6%), Gruyère: 5,97% (5,6%).

L'ensemble des 3211 (3017) élèves suivis se répartit en 1882 (1809) garçons 58,6% (60%) et 1329 (1208) filles

41,4% (40%) et représente 10,88% (10,34%) des garçons et 7,91% (7,1%) des filles de la population scolaire globale.

182 (180) observations et 95 (120) interventions en classe ainsi que 35 (55) interventions de crise ont été effectuées durant l'année.

Les 3211 (3017) élèves pris en charge, examinés et/ou traités représentent un pourcentage de 9,46% (8,8%) de tous les élèves des classes enfantines, primaires, de développement et du CO.

2212 (2069) élèves pour 8,79% (8,2%) ont été vus dans la partie francophone et 999 (948) élèves pour 11,38% (10,5%) dans la partie alémanique. Le pourcentage d'élèves pris en charge selon le niveau scolaire est le suivant: classes de développement: 35,16% (36,6%), classes enfantines: 12,3% (11,9%), classes primaires: 10,34% (10%), CO: 5% (4,2%) (classes pré gymnasiales: 2,23% (1,5%), classes générales: 4,65% (4%), classes à exigences de base: 9,44% (7%), classes de développement: 15,92% (18,3%).

62,48% (63,4%) des élèves suivis ont été signalés par le personnel enseignant, 24,86% (21,8%) par les parents, 6,96% (4,4%) par des logopédistes et le reste par des médecins et d'autres instances. 23 (38) élèves ont eux-mêmes pris contact avec les services de psychologie scolaire. Les motifs de signalement concernent le domaine des apprentissages scolaires 58,05% (51,7%), le domaine lié au comportement et à l'entourage familial ou social 47,18% (40,7%), ainsi qu'une problématique personnelle 6,38% (31,7%), les différentes catégories pouvant se cumuler.

Des mesures scolaires ont été proposées dans 20,52% (18%) des situations et des mesures pédagogiques/pédagogico-thérapeutiques dans 19,53% (16,6%) des cas. D'autres mesures telles que les conseils avec suivi 32,54% (29%), les conseils à l'enseignant(e) ou à la famille 26,72% (24%) et le soutien psychologique 45,25% (42%), ont été plus fréquemment proposées. 6,42% (4,4%) des situations n'ont nécessité aucune mesure particulière.

59,35% des élèves signalés sont des nouveaux cas. 24,18% des prises en charge ont débuté l'année précédente. 3,63% des élèves ont bénéficié d'un traitement de 4 ans ou plus. 61,85% des cas ont nécessité une intervention de 1 à 10 heures. Pour 10,32% des élèves, la prise en charge a duré plus de 20 heures.

2.8.6c Services de logopédie

Secteur	Nombre d'enfants	% de la population scolaire	Garçons	Filles
francophone	1 981 (1 941)	7,88	1 184	797
alémanique	1 176 (1 135)	13,40	739	437
Total	3 157 (3 076)	9,30	1 923	1 234

Répartition par degré scolaire:

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaire	29	59	88	-
École enfantine	390	279	669	18,37
École primaire	1 392	740	2 132	10,80
Classe de développement	87	60	147	46,82
Cycle d'orientation	83	38	121	1,18
Total	1 981	1 176	3 157	9,30

Dont en traitement durant l'année

Sarine	1 052
Sarine (sans ville)	726
Fribourg Ville	326
Broye	193
Glâne	198
Gruyère (dont 11 enfants de langue allemande)	421
Lac (français)	120
Lac (alémanique)	396
Singine	686
Veveyse	91
Total	3 157

Interventions prises en charge sous forme de mesures renforcées

- Partie française	1 163 (1 565) soit 72,91%
- Partie alémanique	432 (415) soit 27,08%
Total	1 595 (1 980) soit 50,52%

2.8.6d Services de psychomotricité

Durant l'année scolaire 2007/08, dans l'ensemble du canton, 707 enfants ont consulté les services auxiliaires scolaires de psychomotricité.

Partie francophone	557 (451) enfants, dont 139 filles et 418 garçons, soit le 2,21% de la population scolaire
Partie alémanique	150 (157) enfants, dont 36 filles et 114 garçons, soit le 1,71% de la population scolaire
Total	707 (608) enfants soit 2,08% (1,7%) de la population scolaire

Répartition dans les degrés scolaires

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaire	10	2	12	-
École enfantine	133	50	183	5,02
École primaire	400	96	496	2,51
Classes de développement	9	0	9	2,87

	Français	Allemand	Total	%
Cycle d'orientation	5	2	7	0,07
Total	557	150	707	2,08

1,98% (14) des interventions sont prises en charge sous forme de mesures renforcées ou le service d'intégration.

Répartition dans les districts

	Filles	Garçons	Total
Fribourg Ville (francophone)	12	42	54
Fribourg Ville (alémanique)	6	15	21
Sarine (francophone, sans Fribourg)	36	97	133
Broye	21	67	88
Glâne	29	70	99
Gruyère	17	44	61
Lac (français)	8	31	39
Lac (alémanique)	19	46	65
Singine	11	53	64
Veveyse	16	67	83
Total	175	532	707

Les statistiques de l'année scolaire 2007/08 montrent une stabilité dans les signalements dans la partie alémanique (+ 4) et une augmentation dans la partie francophone (- 106). Au total 707 élèves ont consulté les services de psychomotricité durant cette année, représentant 2,08% de la population scolaire, soit 557 enfants pour la partie francophone et 150 enfants pour la partie alémanique. La répartition par sexe correspond à 75,25% de garçons et 24,75% de filles.

85,57% des signalements et des traitements concernent les enfants scolarisés de l'école enfantine à la 3^e année.

70,6% des signalements sont effectués par le personnel enseignant, les autres demandes étant formulées par les psychologues 11,5%, les parents 6,7%, les logopédistes 7,0%, et divers professionnels 4,2%. L'analyse des situations après les entretiens, les observations, les examens psychomoteurs, conduit à des conseils 50,3%, des traitements 42,5% et 7,2% des signalements traités n'exigent pas de suite. Les enfants dont les difficultés nécessitent un traitement sont orientés majoritairement vers une thérapie individuelle, des prises en charge en groupe étant également parfois indiquées. La durée des interventions est de six mois à deux ans pour 90% des cas.

La moyenne cantonale de la dotation se situe à un poste pour 2725 élèves, employant 26 psychomotriciens répartis sur 12,45 postes (+0,48).

2.9 Échanges scolaires

2.9.1 Généralités

L'année 2008 a été marquée par le congrès national des échanges à Winterthur. La participation a été très élevée et les congressistes ont pu participer aux différents ateliers proposés tout au long des deux journées. Le prochain congrès aura lieu dans deux ans à Montreux.

La coordination a intensifié une nouvelle fois sa campagne d'information par des conférences et des présentations des différents programmes d'échanges tout au long de l'année. Le résultat positif se fait sentir. D'une manière générale, une nette augmentation de participantes et participants aux différents programmes d'échanges proposés est constatée pour l'année écoulée.

Le site internet www.bucoli.ch a été visité durant l'année 2008 par approximativement 6500 visiteurs.

2.9.2 Dixième année linguistique (DAL)

Le nombre de participants et de participantes s'élève pour 2007/08 à 170 et pour 2008/09 à 186 élèves placés. Une nouvelle fois une augmentation a pu être constatée. Le rapport entre alémaniques (58 en 2007/08, 55 en 2008/09) et francophones (112 en 2007/08, 131 en 2008/09) n'a toujours pas trouvé l'équilibre. Par conséquent, la répartition des places provoque toujours quelques problèmes d'organisation. 42 élèves en 2007/08 et 26 élèves en 2008/09 ont choisi l'échange réciproque (variante 2).

2.9.3 Échanges élèves / classes (EEEC)

Les échanges de classes annoncés à la coordination ont presque doublé pour l'année 2007/08; au total pour tout le canton, la coordination a enregistré, tous degrés confondus, 30 classes annoncées et 7 échanges individuels au S2 (16 classes et 11 individuels (S2) en 2006/07). Les classes francophones ont été plus nombreuses que celles de la partie alémanique, 9 pour la partie alémanique, 14 pour la partie francophone.

Il est à remarquer que le nombre d'échanges est certainement supérieur, du fait que certains échanges directs entre les établissements scolaires ne passent pas par la coordination des échanges.

2.9.4 Échanges individuels pendant les vacances (EIV)

La coordination a pu constater une légère diminution globale de la participation avec 77 francophones placés (102 en 2007) dont 1 au Tessin et 30 alémaniques placés (26 en 2007) dont 3 au Tessin. Le total de participantes et participants fribourgeois (alémaniques et francophones) se porte dès lors pour l'année 2008 à 107. Il apparaît à nouveau un grand écart en faveur des francophones placés.

Un nouveau système électronique d'inscription pour les élèves via internet a été mis en place pour l'année scolaire 2008/09; il est pris en charge par ch-échanges de jeunes à Soleure.

2.9.5 Échanges de classes, degré 8 – 9 (EA 8-9)

Un nouveau programme d'échanges de classes (EA 8-9) a vu le jour dans le courant du printemps 2008, porté conjointement par la NW EDK et la CIIP. Le coordinateur fribourgeois des échanges est le chef de projet EA 8-9 pour la CIIP. Les premières classes y participent dès l'année scolaire 2008/09. Les cantons concernés fournissent 1 classe, les cantons bilingues 2 classes.

IV. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEUXIÈME DEGRÉ

1. Missions

Le Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) est responsable de la gestion administrative et pédagogique des filières de formation de la maturité gymnasiale, des études commerciales à plein temps et du certificat de culture générale. Il est plus précisément chargé de superviser:

- l'organisation et la pédagogie de l'enseignement;
- l'administration générale et financière;
- l'engagement et la formation continue des enseignants;
- la construction et l'aménagement;
- la coordination cantonale et intercantonale.

L'enseignement est dispensé dans les établissements scolaires cantonaux suivants: le Collège St-Michel, le Collège Ste-Croix et le Collège de Gambach, à Fribourg, le Collège du Sud à Bulle, l'École de culture générale (anciennement ECDD) à Fribourg. De plus, le S2 gère, en collaboration avec la Direction des gymnases vaudois, le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne.

Chef de service: M. Nicolas Renevey.

2. Activités

2.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2008/09, l'effectif des élèves des écoles cantonales du S2 se présentait ainsi:

	Garçons		Filles		Total (élèves, classes, moyenne)					
	2007/08	2008/09	2007/08	2008/09	2007/08			2008/09		
fr.	1'268 = 38.91%	1'393 = 41.31%	1'991 = 61.09%	1'979 = 58.69%	3'259	148	22.02	3'372	155	21.75
al.	508 = 38.57%	496 = 38.72%	809 = 61.43%	785 = 61.28%	1'317	59	22.32	1'281	57	22.47
Total	1'776 = 38.81%	1'889 = 40.60%	2'800 = 61.19%	2'764 = 59.40%	4'576	207	22.11	4'653	212	21.95

A cela s'ajoute, l'effectif des élèves fribourgeois du GYB, à savoir 450 (396).

Par rapport à la rentrée 2007, les effectifs des élèves du S2 sont restés stables dans les établissements de la ville de Fribourg. On note cependant un accroissement important au Collège du Sud, à Bulle. D'autre part, le GYB accueille désormais les élèves fribourgeois sur les quatre années de l'école de maturité, l'établissement fonctionnant désormais à plein régime. Le déplacement des élèves broyards vers le GYB, ainsi que l'accroissement d'élèves alémaniques désirant suivre le gymnase, expliquent l'augmentation de la proportion des germanophones par rapport aux francophones dans les établissements de la ville de Fribourg.

2.2 Enseignement

2.2.1 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au GYB.

Initiée en juin 2007 par le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), une révision partielle de la réglementation concernant la maturité gymnasiale est

en cours. Les travaux liés à cette réforme se sont poursuivis durant l'année 2008. La nouvelle réglementation entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2009.

En novembre 2008, la CDIP a publié les résultats de l'enquête EVAMAR II servant à déterminer les compétences acquises et le niveau de maturité atteint dans une perspective de préparation adéquate aux études universitaires. Certaines classes terminales des collèges cantonaux, tirées au hasard, ont participé aux tests. Les résultats des gymnasiens fribourgeois sont élevés, notamment en langue première et en mathématiques, ce qui témoigne d'une structure adéquate de nos études de maturité.

2.2.2 Ecole de commerce à plein temps

Cette filière est offerte aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB. Elle conduit à un diplôme de commerce et/ou à la maturité professionnelle commerciale (MPC).

L'OFFT a engagé une réforme intitulée «Avenir des Ecoles de commerce», destinée à renforcer la pratique professionnelle dans les écoles de commerce à plein temps. Cela concerne les Collèges de Gambach et du Sud, ainsi que le GYB. Un groupe de travail a été mis en place pour piloter la réforme dans le canton.

2.2.3 Ecole de culture générale

Cette filière est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg, (ECGF), au Collège du Sud et au GYB. En mars 2008, la CDIP a accordé la reconnaissance des certificats délivrés par ces écoles, avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2007, pour les deux domaines santé et socio-éducatif.

Le canton poursuit ses études afin de pouvoir organiser des filières de maturités spécialisées dans trois directions: la maturité spécialisée santé, la maturité spécialisée social et la maturité spécialisée option pédagogique. L'entrée en vigueur est prévue pour l'automne 2010.

2.2.4 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion rencontrent toujours le même intérêt. Ce sont au total 461 (451) élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 19 (17) classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion complète et partielle. La session 2008 a vu la remise de 73 (97) certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

2.2.5 3^e heure de sport

Les directions des collèges ont reçu le mandat de prendre les mesures nécessaires pour que la 3^e leçon hebdomadaire d'éducation physique puisse être généralisée dès la rentrée 2009, – sauf au collège de Gambach où cela ne sera possible qu'après la construction des nouvelles halles de sport. Pour 2008/09, tous les élèves qui le désirent pourront suivre une 3^e leçon hebdomadaire de sport, sous forme de cours facultatif.

2.3 Conférence et commissions

2.3.1 Conférence des recteurs des collèges cantonaux

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB, sous la présidence du Chef de service S2; les recteurs et rectrice des collèges se réunissent en séances spécifiques présidées par un recteur. Outre les affaires courantes de gestion pédagogique et administrative des écoles, elle a abordé les sujets suivants: équipement technique des salles de classe pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (tic) dans l'enseignement; procédure de révision partielle de la maturité gymnasiale; stratégies de l'enseignement des langues étrangères au S2.

2.3.2 Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année, pour traiter en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

2.3.3 Informatique

La Commission cantonale d'informatique du secondaire du deuxième degré (CCI) conduit ses travaux par le biais de deux sous-commissions. Celle s'occupant de la technique procède à l'inventaire du matériel, élabore les propositions de budget et coordonne les procédures pour la gestion des réseaux, l'acquisition et l'entretien des équipements. La sous-commission pédagogique a poursuivi sa réflexion sur le renouvellement de l'enseignement de l'informatique dans les écoles secondaires du 2^e degré. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE), à laquelle participe le chef de service, transmet les projets analysés de budget à la Direction des finances.

Au Centre fri-tic s'est poursuivie la formation des enseignants du S2 dans l'utilisation pédagogique des techniques de l'information et de la communication. Le Centre fri-tic assure aussi la formation des personnes ressources dans ce domaine.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion, l'environnement administratif des écoles (HarmAdminEcoles) et de la mise en place d'un centre de maintenance informatique pour les écoles du S2 (CME), ceci en collaboration avec le SITel.

2.3.4 Examens

La Commission cantonale des examens, compétente au niveau des certificats de maturité gymnasiale et des diplômes de commerce et MPC, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2008. Le président du jury des examens finaux de l'ECGF et le nouveau président du jury du GYB ont collaboré à ces travaux.

2.3.5 Echanges d'élèves

La collaboration entre les services de la scolarité obligatoire et du secondaire du deuxième degré avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques, par le biais de séances de travail communes, permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents afin de réussir les séjours.

2.4 Services auxiliaires

2.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique (CPS2) a poursuivi son activité selon les structures mises en place. L'équipe du CPS2 occupe trois personnes, représentant un taux d'activité total de 0.5 EPT. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été confiés à des psychothérapeutes privés.

2.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La communication et l'entraide entre les différents services sont fonctionnelles et efficaces. Cette cohésion est appuyée par une rencontre annuelle organisée par le S2. Dans le but d'assurer la relève, un cycle de formation, en collaboration avec le Service de la formation professionnelle, a débuté en automne 2007 et s'achèvera en septembre 2009.

2.5 Associations

2.5.1 Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire du degré supérieur (AFPESS)

En 2008, la DICS a rencontré l'association à propos des sujets suivants: révision partielle de la maturité et organisation des travaux de maturité.

2.5.2 Associations de parents d'élèves

La DICS a rencontré les associations francophones des parents des collèges ainsi que l'association alémanique des collèges de la ville de Fribourg.

2.6 Formation continue des enseignants

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse (CPS) de Lucerne, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Université de Fribourg et à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique (HEP) a organisé plusieurs cours à la carte. La DICS a édité de nouvelles lignes directrices fixant les principes de participation et de remboursement aux offres individuelles de formation continue.

3.2 Elèves

3.2.1 Effectifs

Gymnase francophone
Gymnase alémanique
Total

	Elèves		Classes	
	2007/08	2008/09	2007/08	2008/09
Gymnase francophone	734	735	34	34
Gymnase alémanique	552	570	24	24
Total	1286	1305	58	58

Domicile

Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg
Elèves domiciliés dans un autre canton
Elèves domiciliés à l'étranger (échanges)

	2007/08	2008/09
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	1279	1297
Elèves domiciliés dans un autre canton	7	8
Elèves domiciliés à l'étranger (échanges)	0	0

2.7 Bâtiments et constructions

En juin 2008, le crédit d'engagement de 58 155 000 francs destiné au réaménagement des bâtiments et aux nouvelles constructions du Collège de Gambach a été accepté en votation populaire par 78.89% des votants.

2.8 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2) participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). D'autre part, M. Matthias Wider, nouveau recteur du collège St-Michel, participe à celles des cantons du Nord-Ouest (NW-EDK). Cette collaboration touche plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues, ainsi que la réforme de l'école supérieure de commerce et de l'école de culture générale.

3. Collège Saint-Michel

3.1 L'école en bref

Etudes: maturité gymnasiale (toutes les options), établissement bilingue
Élèves: 1305 au total
Corps professoral: 147 personnes enseignantes (106.73 EPT)
Recteur: Pour succéder à M. Jacques de Coulon, démissionnaire, le nouveau recteur, M. Matthias Wider est entré en fonction le 1^{er} août 2008.
Adresse: Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

3.2.2 Admissions

	2007/08	2008/09
Elèves admis au gymnase en 1 ^{re} année (section française: 206; section alémanique: 140)	357	346
Elèves admis au gymnase en 2 ^e année	32	30
Total des nouveaux élèves	389	376

3.2.3 Certificats délivrés

Au total, 262 candidat(e)s, 144 en section francophone et 118 en section alémanique se sont présentés aux examens. Il y eut 5 retraits (avant inscription aux examens) et 12 échecs, 8 chez les francophones, 2 chez les alémaniques et 2 dans les classes bilingues: 250 certificats furent donc délivrés. La répartition de ces certificats par option est la suivante:

Options spécifiques	Francophones	Germanophones	Bilingues	Total
Grec	10	0	3	13
Italien	9	4	3	16
Espagnol	26	15	19	60
Physique + Appl. Maths	13	16	0	29
Biologie + Chimie	27	0	0	27
Economie et droit	37	14	8	59
Arts visuels	14	16	6	36
Musique	0	8	2	10
Total	136	73	41	250

Remarques:

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les gymnases de la ville de Fribourg, 50 étudiants des Collèges de Ste-Croix et de Gambach ont passé leurs examens d'option complémentaire au Collège Saint-Michel et 117 élèves de cet établissement ont passé les mêmes examens d'option complémentaire dans les autres collèges de la ville.

3.3 Marche générale de l'école

3.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone

Rencontres parents – professeurs au cours des mois de février et mars 2008, après les résultats du 1^{er} semestre, pour les classes de 1^{re}. Le taux de participation des parents à ces séances est d'environ 80%. Pour les autres degrés, des rencontres ponctuelles sont organisées à la demande des parents ou des étudiants eux-mêmes.

Les parents sont en outre régulièrement informés par l'intermédiaire des bulletins de notes fournis aux élèves à la 1^{re} mi-semestre, au semestre et à la fin de l'année scolaire.

Séances d'information au début du mois de septembre 2008 pour les parents des élèves de 1^{re} année: présentation des études (esprit, programmes, méthodes de travail) par les proviseurs.

Le recteur et les proviseurs ont rencontré le comité des parents d'élèves.

En section alémanique

Au mois de février se sont tenues les soirées de parents pour les classes de 1^{re}, rencontres bien fréquentées. Les parents des futurs élèves ont été invités à une soirée d'information à la fin du mois de juin. A cela s'ajoutent les rencontres individuelles entre parents et proviseurs pour discuter les problèmes concrets de quelques élèves.

Le recteur et les proviseurs ont participé à l'assemblée générale de l'Elternverein. Par ailleurs, ils ont rencontré les deux co-présidents pour discuter des problèmes actuels.

Le recteur a également participé aux séances de la Commission d'école.

3.3.2 Corps professoral

147 Personnes enseignantes au 1^{er} septembre 2008

Femmes	Hommes	EPT
58	89	106,73

11 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont 3 pour moins de 12 heures et 8 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

6 professeur(e)s ont fait valoir leur droit à la retraite. De plus, 4 autres enseignants ont quitté le collège en fin d'année scolaire.

3.3.3 Activités culturelles et éducatives

Les manifestations culturelles sont planifiées et organisées par les proviseurs, en collaboration avec deux commissions culturelles, une pour chaque section linguistique.

Listes des principales activités culturelles:

- *Fortunio*, opéra de André Messager, présenté à l'Aula de l'Université de Fribourg pour les élèves intéressés par la musique lyrique.
- *L'Orestie d'Eschyle*, trilogie réécrite par Isabelle Daccord et montée par la troupe du Théâtre des Osses à Givisiez.
- Participation au Festival international du film de Fribourg: *La Zona*, thriller mexicain de Rodrigo Pla sur un cambriolage qui tourne à la tragédie dans les beaux quartiers hypersécurisés de Mexico.
- La Compagnie Claire nous a présenté une version rafraîchie des *Méfais du théâtre* par Yann Pugin à l'Espace Nuithonie.
- Le Théâtre de St-Michel et de Ste-Croix a monté la pièce de Frank Wedekind *L'Eveil du Printemps*, mise en scène par Mme Anne Dumas. La pièce a été présentée l'après-midi en scolaires et en soirée pour le public.
- La danseuse bulloise Valérie Maillard a interprété en solo la chorégraphie *Bienheureuse* avant de dialoguer avec les élèves sur son travail artistique.
- Le théâtre *Les Caprices de Marianne* mis en scène par J. Liermier à l'Espace Nuithonie est venu clore un travail, en classe de français, de cette pièce d'Alfred de Musset, comme *Le jeu de l'amour et du hasard* de Marivaux plus tard.
- Cet automne, le Théâtre des Osses a monté le magistral *Britannicus*, un classique que les élèves ont apprécié à Givisiez.
- Le travail de maturité de Nathalie Stirnimann a débouché sur un magnifique spectacle *Monochrome blanc* qui fut proposé aux élèves de première année.
- Présentée par une troupe d'acteurs professionnels, la pièce de Caroline Rehder *The Muze Sneezes* a permis à nos collégiens de voir pour une fois un théâtre en anglais.

- Pour terminer l'année, le film *La Forteresse* a permis de sensibiliser les jeunes aux problèmes des réfugiés et servi de base de discussion au thème plus large des Droits de l'Homme.

En section alémanique:

- Participation au Festival international du film de Fribourg: *La Zona*.
- Conférence de Jörg Gasser du CICR.
- Concert de Noël (orchestre ad hoc d'élèves).
- *Next station: music*, Musical du groupe d'option complémentaire musique.
- *König Johann* de Friedrich Dürrenmatt (d'après une pièce de William Shakespeare), théâtre de St-Michel, de Ste Croix et de Gambach, mise en scène par Mme Marianne Rohrer.
- Divers films («Goodbye Bafana», «Babel»).

La Fanfare du collège a vécu un week-end musical à Echarlens au mois de février avant d'effectuer un voyage en Angleterre. Le Chœur St-Michel, réunissant près de 40 choristes, a effectué son traditionnel camp musical à Carnaval. Sous la houlette de son directeur, M. Philippe Savoy, il a donné plusieurs concerts publics. L'interprétation du «Requiem» de John Rutter ainsi que de la musique sacrée anglaise a permis aux choristes de découvrir de magnifiques œuvres pour chœur, solistes et orchestre. A la rentrée, le chœur St-Michel a également chanté dans l'opéra «L'Elisir d'Amore» de Gaetano Donizetti dans le cadre des Murtenclassics. Le 19 décembre il a donné un concert de musique baroque française.

3.3.4 Dies Collegiarius

Comme l'an dernier, le Collège Saint-Michel a organisé une journée thématique, dite *Dies Collegiarius*, le vendredi 19 décembre. Le film *La Forteresse* a permis de sensibiliser les jeunes aux problèmes des réfugiés et servi de base de discussion au thème plus large des Droits de l'Homme.

3.3.5 Evénements particuliers

La 102^e Fête de Saint Nicolas s'est déroulée le samedi 6 décembre 2008.

3.3.6 Echanges scolaires

Echanges individuels: en 2008/09, 22 étudiants de la section francophone et 11 de la section alémanique passent une année dans une autre région linguistique (USA, Allemagne, Amérique du Sud, Suisse alémanique) et le Collège accueille 8 étudiants étrangers.

D'autre part, en hiver 2008, 11 élèves de 2^e année ont passé deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen et Hohe Promenade) et ont accueilli pour deux autres semaines au Collège Saint-Michel le (la) camarade alémanique.

3.3.7 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire «Histoire-Sciences politiques» ont participé aux journées SUNESCO dans la salle du Grand Conseil les 10 et 11 avril 2008. D'autre part, pendant la semaine du 13 au 16 mai la plupart des élèves de 3^e ont participé à des journées thématiques. Les classes de 1^{re}, 2^e et 3^e années de la section alémanique ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire. Cette année, le collège compte six classes bilingues, deux en 2^e année, deux en 3^e année et deux en 4^e année. Les élèves des classes bilingues suivent une filière correspondant aux exigences de la «mention bilingue» prévue par la nouvelle maturité.

3.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

Les principaux travaux exécutés durant l'année 2008 ont été les suivants:

3.4.1 Bâtiment bleu (Aquarium)

Rafrâchissement peinture extérieure du préau; pose d'un tableau en salle 4.0.1.

3.4.2 Gymnase et anciens bâtiments

Rénovation complète de 4 salles de classe (ancien Internat) et réfection du câblage informatique et électrique des 1^{er} et 2^e étages; transformation d'un local technique (en face secrétariat) en local à photocopies pour les élèves; équipement du site en poubelles d'extérieur (type Requin); travaux ponctuels dans différents locaux, salles et corridors.

3.4.3 Centre sportif

Assainissement de locaux techniques (démontage et évacuation des citernes d'eau de l'ancien système de chauffage); connexion du chauffage du centre sportif à la centrale de chauffe; peinture de la cage d'escalier; connexion fibre optique.

3.4.4 Eglise

Restauration de la façade Nord du Narthex

4. Collège Sainte-Croix

4.1 L'école en bref

Etudes:	maturité gymnasiale (toutes les options), établissement bilingue
Elèves:	981 au total
Corps professoral:	130 personnes enseignantes (79.61 EPT)
Rectrice:	Mme Christiane Castella Schwarzen
Adresse:	Rue Antoine-de-St-Exupéry 4, 1700 Fribourg

4.2 Elèves

4.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2007/08	2008/09	2007/08	2008/09
Gymnase francophone	579	574	25	25
Gymnase alémanique	338	315	15	14
Section bilingue	70	92	3	4
Total	987	981	43	43

	2007/08	2008/09
Domicile		
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	970	975
Elèves domiciliés dans un autre canton	12	6
Elèves domiciliés à l'étranger (échanges)	0	0

4.2.2 Admissions

	2007/08	2008/09
Elèves admis au gymnase en 1 ^{re} année (section française + section alémanique)	268	249
Elèves admis au gymnase en 2 ^e année	0	0
Total des nouveaux élèves	268	249

4.2.3 Certificats délivrés

En juin 2008, 259 candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 246 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Francophones	Germanophones	Bilingues	Total
Grec	13	0	0	13
Italien	8	4	5	17
Anglais	6	14	0	20
Espagnol	18	10	10	38
Physique + Appl. Maths	15	13	0	28
Biologie + Chimie	28	11	0	39
Economie et droit	38	30	5	73
Arts visuels	12	1	1	14
Musique	4	0	0	4
Total	142	83	21	246

4.3 Marche générale de l'école

4.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone: 20 réunions de parents pour 12 classes: participation de 65% des parents; soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section alémanique: 9 réunions de parents pour 9 classes: participation de 47% des parents; soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

Assemblées des associations de parents et Commission d'école: la direction a participé à deux séances.

4.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
130 Personnes enseignantes au 1 ^{er} septembre 2008	71	59	79,61

11 professeur(e)s ont été nouvellement engagé(e)s, dont 7 pour moins de 12 heures et 4 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

4.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Prestations: 7 représentations théâtrales, 3 films et participation au FIFF, 3 concerts, débats politiques en lien avec les votations, visite du Palais fédéral, visite du CERN, visite de l'entreprise ELSA, visite de 2 exposi-

tions dans le cadre de l'option «Arts Visuels», visite de l'exposition «Le jardin de l'orthographe». Conférences: M. le Prof. Nelis: Virgile, M. A. Begag: calligraphie, M. C. Pfister: «Unnatürliches Wetter», M. M. Serras: Le mal propre: polluer pour s'approprier?, M. P. Gröning: Nanotechnologie – von Realitäten, Visionen und Funktionen, M. B. Dafflon: L'eau, Mme B. Conrad, Nutrition et mouvement, lecture de M. L. Sepulveda, Lesung von Peter Stamm und Nicole Roethel.

Fête du sport, journées sportives, participation à la coupe suisse de basket intercollèges et au GiantX (snowboard), tournoi de volley professeurs-élèves, collégiades.

Prävention im Strassenverkehr – prévention routière: activités de sensibilisation. La jeunesse débat: participation à «La lutte des classes» pour Couleurs3 (OC philo). Ateliers: Gérer son stress; Confiance en soi.

Journées thématiques: Chocolat, Prison, Croix-Rouge, Médias, Ingénieurs, film, santé, Konzentrations- und Entspannungsmethoden, Umweltschutz/Energiesparen, Corps et mouvement, Interdisziplinäre Studie über einen Freizeitpark, Filmprojekt: Gegenstandvorgabe, Werbefilm, Energien, Stressbewältigung, Ein Lied verfilmen.

4.3.4 Événements particuliers

- Délégation d'élèves à l' European Youth Parliament (Prague, Fribourg et Vienne/F)
- Participation de plusieurs élèves à «La science appelle les jeunes»
- SUNESCO: simulation de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème de la sécurité internationale et de l'économie et développement; diverses conférences dans ce contexte
- Semaine économique organisée avec le soutien de la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services
- Semaine d'étude à Rome pour les élèves des «langues anciennes», organisée par le Forum cantonal des langues anciennes
- Chœur du collège Sainte-Croix: Petite Messe de Rossini et concert de Noël; Konzert in Avenches (1.D1 – 1.D3)
- Troupe de théâtre CSCR – CSMI: F. Wedeking, L'Eveil du printemps; Theatergruppe Heiligkreuz – St-Michael
- Expositions de travaux d'élèves en arts visuels à la nouvelle «Galerie04»
- Autres expositions: le mathématicien Euler, Les volcans, la Rose Blanche
- Ciné-club: une nouvelle offre faite aux élèves
- Publication du Sempervivum (yearbook)
- Retraite au Simplon
- Stages WINS (women in science and technology) pour les gymnasiennes de 3^e année

4.3.5 Echanges scolaires

3 élèves de Sainte-Croix en Suisse alémanique, 3 élèves de Suisse alémanique à Sainte-Croix, 20 élèves aux USA, en Allemagne et en Autriche. 16 élèves d'Allemagne, d'Autriche, des USA, de Russie, de Nouvelle Zélande, de République Dominicaine, de Finlande, d'Equateur, de Belgique, du Canada, de Colombie, d'Australie, à Sainte-Croix.

4.3.6 Programmes, études, bilinguisme

Bilinguisme:

6 élèves francophones en section alémanique; 4 classes bilingues (2B1, 2B2, 3BI et 4BI).

Certificat de maturité avec la mention «bilingue» délivré à 21 élèves, 14 alémaniques et 7 élèves francophones.

Tandems individuels et tandems de classes.

4.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

Rénovation de la salle des professeurs, de la salle de travail des professeurs, de la salle de conférence; rénovation des stores (suite); étanchéité extérieure de la salle de sport, côté forêt; remplacement de chaises d'élèves (suite).

5. Collège de Gambach

5.1 L'école en bref

Etudes:	maturité gymnasiale (option langues modernes, biologie et chimie, économie et droit), école de commerce à plein temps; établissement bilingue
Elèves:	689 au total
Corps professoral:	95 personnes enseignantes (60.26 EPT)
Recteur:	M. Jean-Pierre Bugnon
Adresse:	Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

5.2 Elèves

5.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2007/08	2008/09	2007/08	2008/09
Gymnase francophone	292	290	14	14
Gymnase alémanique	210	213	9	9
Ecole de commerce francophone - diplôme	74	82	4	4
Ecole de commerce francophone - M P C	26	30	2	2
Ecole de commerce alémanique - diplôme	48	47	2	2
Ecole de commerce alémanique - M P C	11	15	1	1
Assistant-e en gestion et en administrat. fr.+al. (AsGA)	10	12	1	1
Total	671	689	33	33

Domicile

	2007/08	2008/09
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	659	679
Elèves domiciliés dans un autre canton	5	3
Elèves domiciliés à l'étranger (échanges)	7	7

5.2.2 Admissions

	2007/08	2008/09
Elèves admis au gymnase	147	140
Elèves admis à l'école de commerce et MPC	58	66
Elèves admis au cours de secrétariat	10	12
Total des nouveaux élèves	215	218

5.2.3 Certificats délivrés

Certificat de maturité gymnasiale

En juin 2008, 108 candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 108 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Francophones	Germanophones	Bilingues	Total
Italien	6	7	0	13
Anglais	3	7	0	10
Espagnol	22	1	4	27
Biologie + Chimie	16	9	2	27
Economie et droit	12	16	3	31
Total	59	40	9	108

Diplôme d'études commerciales

Sur 49 candidates et candidats, 42 ont obtenu le diplôme d'études commerciales; en section francophone 25 et en section alémanique 17.

Certificat de maturité professionnelle commerciale

Sur 19 candidates et candidats, 19 ont obtenu le certificat de maturité professionnelle commerciale.

Formation cantonale d'Assistant-e en Gestion et en Administration (AsGA)

Sur 9 candidates et candidats, 9 ont obtenu le diplôme.

5.3.2 Corps professoral

95 Personnes enseignantes au 1^{er} septembre 2008

5 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont 4 pour moins de 12 heures et 1 pour 12 heures hebdomadaires.

A la fin de l'année 2007/08, 2 professeurs ont pris leur retraite et 5 autres ont quitté le collège pour diverses raisons.

5.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été présentés ou proposés à toutes ou à une partie des classes (entre autres):

- Divers films: «American History X», suivi d'un débat sur le racisme, Festival international du film de Fribourg: «Diarios de motocicleta» réalisation brésilienne, accompagnée de journées thématiques pour les classes intéressées (préparation aux films, visionnage, rencontres, entretiens avec les réalisateurs).
- Divers spectacles et concerts dont «Woyzeck» von G. Büchner, Theater Nuithonie «Julius Caesar» de William Shakespeare by the Cambridge University, «Les Bas-Fonds» et «L'Orestie d'Eschylle» au Théâtre des Osses, Freifachtheater der 3 Kollegien «König Johann» von Dürrenmatt, «Les corps étrangers», chorégraphie de Kader Attou, «Antigone» de Sophocle, mis en scène Yves Loutan, joué par les élèves du cours facultatif Atelier Théâtre Vertige, Concert de solidarité organisé par la commission culturelle, etc.
- Visites et déplacements: camp de sport dans la région d'Arolla, excursion à Champ-Pittet, journées d'études à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, au laboratoire cantonal, à l'Institut de biologie végétale, à l'Institut de chimie, à la centrale nucléaire de Mühleberg, excursion à Bounavaux au cœur de la réserve du Vanil Noir; participation au SUNESCO et à la finale romande de «La Jeunesse débat».

5.3 Marche générale de l'école

5.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

Dix-huit réunions des parents d'élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e années ont été organisées pour les deux sections linguistiques en février et mars 2008.

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en juin 2008 pour les nouveaux élèves de chaque section.

De nombreux contacts personnels ont été établis durant l'année scolaire entre les parents et la direction (recteur/proviseur/e).

Le recteur a en outre pris part aux séances de la Commission d'école. Il a également participé à trois soirées d'information destinées aux parents des élèves des CO.

Femmes	Hommes	EPT
42	53	60.26

- Les journées thématiques ont eu pour objets: méthodes de travail, journées interdisciplinaires, journées de formation MPC, pratique professionnelle puis, selon les projets de classes, des thèmes variés ont été abordés comme par exemple, l'industrie du poisson, la santé, le respect, jeunesse et pouvoir...
- Diverses séances d'information/conférences séances d'information professionnelle, Job-info, «People with AIDS»: témoignages, conférence sur le développement durable, journée de formation à Bulle sur le droit du travail et sur le thème de l'entreprise et son personnel, informations sur les possibilités d'échanges avec l'étranger, «Moi, raciste!?» exposition et débat organisé par la Croix-Rouge – Jeunesse, Informatica 08, exposition de l'université sur l'informatique, etc.
- Les élèves ont également vécu trois journées consécutives polysportives et ski; ils ont pris part à diverses compétitions et tournois organisés par les maîtres de sport.

5.3.4 Echanges scolaires

Un échange d'élèves d'une dizaine de jours a eu lieu avec le Collège Harker de San Jose, Californie.

5.3.5 Programmes, études, bilinguisme

Réforme de l'école de commerce

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet «Avenir des écoles de commerce» dans le canton de Fribourg, un groupe de travail a été institué. Il est notamment chargé d'élaborer les bases nécessaires pour que le canton puisse donner à ses écoles de commerce à plein temps l'autorisation de dispenser une formation professionnelle conforme à la nouvelle réglementation fédérale. Les nouvelles directives en la matière entreront en vigueur à la rentrée 2010/11.

Qualité de l'enseignement

Le 22 février 2008, le corps professoral du collège a été sensibilisé à la problématique générale de la «qualité» dans l'enseignement. A cette occasion, les groupes de disciplines ont été invités à proposer la mise en œuvre de quelques stratégies de formation permettant l'amélioration de l'enseignement. Des thèmes stratégiques accompagnés d'objectifs clairs ont été choisis. Plusieurs d'entre eux ont été concrétisés sous la forme de projets concrets. Une évaluation de ces derniers constituera la 2^e phase de cette première étape.

Ecoday

Le Collège a vécu la première édition de son «Ecoday». Depuis l'introduction du RRM 95, un cours de base en économie et droit est dispensé à tous les élèves de 1^{re} année gymnasiale. Ainsi, cette discipline est devenue une branche de culture générale. Afin de sensibiliser les élèves à la réalité du monde économique et juridique, diverses personnalités ont accepté d'intervenir à plusieurs reprises durant la journée. Ainsi, les élèves ont pu participer activement à diverses rencontres d'un excellent niveau. Vu le succès de cette première édition, la deuxième est déjà envisagée.

5.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

5.4.1 Bâtiments

Le collège utilise quatre groupes de bâtiments: le bâtiment principal (A), dont l'Etat de Fribourg est devenu propriétaire en juillet 2008. 3 salles de classe en pavillon situé dans les jardins de l'école (propriété de l'Etat); 17,5 salles situées dans un des bâtiments du cercle scolaire de l'ELP (B). Le collège dispose du tiers des infrastructures sportives de l'ECG.

6.2 Elèves

6.2.1 Effectifs

Gymnase
Ecole de commerce - diplôme
Ecole de commerce - M P C
Section ECG
Total

Les problèmes liés à la disposition des lieux de cours sont toujours aussi aigus (insuffisance de locaux, salles inadaptées,..). Les nouvelles constructions et aménagements mettront un terme à cet état de fait.

5.4.2 Aménagements réalisés en 2008

Bâtiment A: Equipement multimédia de la salle 42. Obscurcissement de la salle 34 et du patio.

Bâtiment B: (ELP): équipement multimédia des salles 51, 73 et 86. Obscurcissement des salles 51 et 82.

5.4.3 Projet du nouveau collège

Suite au résultat (décret accepté par 78.89% des votants) de la votation populaire du 1^{er} juin relatif au crédit de 58,155 millions de francs en faveur des nouvelles constructions, la commission de bâtisse et la sous-commission de chantier se sont immédiatement mises à l'œuvre. Le calendrier définitif des travaux a été réalisé. En conséquence, si tout se déroule comme prévu, les nouveaux bâtiments seront disponibles pour la rentrée 2012 et la totalité de l'ouvrage le sera pour la rentrée 2013.

6. Collège du Sud

6.1 L'école en bref

Etudes: maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps, école de culture générale
Elèves: 990 au total
Corps professoral: 116 personnes enseignantes (74.86 EPT)
Recteur: M. François Piccand
Adresse: Rue de la Léchère 40, Bulle

	Elèves		Classes	
	2007/08	2008/09	2007/08	2008/09
Gymnase	633	624	28	30
Ecole de commerce - diplôme	88	122	6	7
Ecole de commerce - M P C	35	33	0	0
Section ECG	214	211	9	10
Total	970	990	43	47

En raison de la hausse des effectifs, quatre classes ont été ouvertes. La capacité d'accueil du bâtiment (750 élèves) est largement dépassée. L'horaire des classes a dû être prolongé.

Domicile	2007/08	2008/09
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	968	988
Elèves domiciliés dans un autre canton	2	2
Elèves domiciliés à l'étranger (échanges)	0	0

6.2.2 Admissions

	2007/08	2008/09
Elèves admis au gymnase	221	183
Elèves admis à l'école de commerce et MPC	34	75
Elèves admis à l'ECG	95	72
Total des nouveaux élèves	350	330

6.2.3 Certificats délivrés

Certificat de maturités gymnasiales

En juillet 2008, au total 125 candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 124 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Francophones	Bilingues	Total
Grec	5	3	8
Italien	10	1	11
Anglais	2	0	2
Espagnol	24	5	29
Physique + Appl. Maths	4	1	5
Biologie + Chimie	20	4	24
Economie et droit	25	4	29
Arts visuels	7	1	8
Musique	7	1	8
Total	104	20	124

Diplôme d'études commerciales

Sur 27 candidat-e-s, 24 ont obtenu le diplôme.

Certificat de maturité professionnelle commerciale

Sur 13 candidat-e-s, 11 ont obtenu le certificat de maturité professionnelle commerciale.

Diplôme de culture générale

Sur 50 candidat-e-s, 45 ont obtenu le diplôme.

6.3 Marche générale de l'école

6.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

- Réunions des parents des classes de 1^{re} année en décembre 2007; en février 2008, réunion des parents des classes de 2^e et 3^e années.
- Bonne participation des parents (rencontre avec la direction et les professeurs).
- Nombreux contacts personnels (direction, professeurs) aussi avec les parents d'élèves lors de difficultés de tous ordres et en cas de réorientation.

- Séances d'information au début décembre 2008 pour les parents des futurs élèves de première année: présentation des études (EC-ECG-gymnase).

6.3.2 Corps professoral

116 Personnes enseignantes en septembre 2008

Femmes	Hommes	EPT
41	75	74.86

12 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 6 pour moins de 12 heures et 6 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

6 professeurs ont fait valoir leur droit à la retraite.

6.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

L'essentiel des activités culturelles est planifié par la commission culturelle, en collaboration avec le Cycle d'orientation de la Gruyère. A ce programme, s'ajoutent les initiatives prises par plusieurs professeurs (conférences, visites, activités thématiques,...). Peuvent être citées, entre autres, les activités et manifestations suivantes:

- Concerts: «Pro Musica»; «Trio 75», cordes; Opéra «Fortunio» de Messager; «Pierre Dieuzey Jazz Time»; «Yves Lambert et le Bébert Orchestra» (semaine de la francophonie).
- Théâtre: «La Route» d'Agota Kristof par la Compagnie des Longues Fourchettes, troupe du Collège du Sud; «CarGo 7906» de Sandra Korol; «Picasso et la Danse» par Europa Danse; *l'Orestie* d'Eschyle par le Théâtre des Osses; «Musée haut, Musée bas» extraits d'une pièce de Jean-Michel Ribes, par la troupe de la classe 3ECG2; «Das Haus in Montevideo» de Curt Goetz par la classe 4-02.
- Films: films présentés par le Ciné-club du Collège du Sud et l'English Movie Club; «La Zona» (FIFF).
- Conférences: Commandant de Corps Christophe Keckeis, Chef de l'Armée, sur la politique de sécurité de la Suisse; M. Martin Beniston (Université de Genève) sur le réchauffement climatique; Monsieur Dominique Dreyer, ambassadeur de Suisse en Inde, sur la Chine et l'Inde; Mme Claude Levenson sur le Tibet; M. Léon Reich, rescapé de la Shoah.
- Diverses expositions dont «Romans, mode d'emploi», «Alice au Pays du Karst Merveilleux», «Moi raciste!?!», «Suisse romande, terre du livre».
- Divers: organisation du premier concours romand «la Jeunesse débat», festival francophone de philosophie, stages wins, job infos, concours de version latine, cours facultatif de chinois.
- Activités thématiques: «développement durable» par Agro-image, visite du camp de concentration du Struthof (Alsace) par les élèves de terminale; visite du Parlement fédéral et du Kunstmuseum par les élèves de 3^e année;

- Activités sportives: une journée verte (deux journées annulées en raison des conditions météorologiques).

6.3.4 Echanges scolaires

Les échanges scolaires sont nombreux et connaissent diverses modalités. 23 élèves ont séjourné à l'étranger: 6 pour une année, 5 pour 6 mois, 12 pour un séjour court. Le collège a accueilli 25 élèves pour des échanges unilatéraux.

Le partenariat culturel avec le Lycée Mahamane Alassane HAIDARA de Tombouctou (Mali) est poursuivi. Des échanges réguliers ont lieu avec le Collège Edouard-Montpetit de Longueuil (Québec). Des rencontres annuelles ont lieu à Tilff (Belgique) entre le Dreikönigsgymnasium (Cologne) et le Miniemeninstituut (Louvain). Un partenariat a été conclu avec l'Ecole N° 21 de Pékin.

6.3.5 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2008, le collège compte 150 élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants: introduction à l'économie et au droit (1^{re} année), biologie (2^e), physique, histoire, et mathématiques (2^e, 3^e et 4^e). Au terme de leurs études, les élèves qui ont suivi ce parcours obtiennent la mention bilingue selon le règlement de reconnaissance de la maturité gymnasiale.

7. Ecole de culture générale de Fribourg

7.1 L'école en bref

Etudes:	Ecole de culture générale (domaines santé et socio-éducatif)
Élèves:	663 au total
Corps professoral:	80 personnes enseignantes (54.55 EPT)
Directeur:	M. Jean-François Comment
Adresse:	Avenue du Moléson 17, Fribourg

7.2 Elèves

7.2.1 Effectifs

		Elèves		Classes	
		2007/08	2008/09	2007/08	2008/09
Section francophone	1 ^{er} année	201	203	9	10
	2 ^e année	151	179	7	7
	3 ^e année	157	140	6	6
Section alémanique	1 ^{er} année	56	65	3	3
	2 ^e année	40	39	2	2
	3 ^e année	62	37	3	2
Total		667	663	30	30

Domicile

	2007/08	2008/09
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	660	660
Elèves domiciliés dans un autre canton	7	3
Elèves domiciliés à l'étranger (échanges)	0	0

7.2.2 Admissions

	2007/08	2008/09
Elevés admis en section francophone	216	214
Elevés admis en section alémanique	58	68
Total des nouveaux élèves	274	282

De plus, 24 adultes formant une classe, suivent les cours de compléments de formation pour l'entrée à la HES santé-social (HES-SO).

7.2.3 Diplômes délivrés

	Nbr de candidats aux examens	Nbr de réussites
Section francophone	144	133
Section alémanique	62	61

Au cours de compléments de formation pour adultes: 17 adultes ont obtenu leur certificat de suivi des cours de compléments de formation relatifs à l'admission à la HES-SO, dont 10 femmes.

7.3 Marche générale de l'école

7.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

Les rencontres suivantes ont été mises sur pied:

- douze soirées réunissant parents, professeurs et élèves;

- deux séances d'information pour les nouveaux élèves et leurs parents;
 - deux séances d'information à l'intention des élèves du degré 3 du CO et de leurs parents;
 - une séance d'information pour l'organisation des cours de compléments de formation pour adultes.
- En outre, la Commission d'école a tenu trois séances.

7.3.2 Corps professoral

80 Personnes enseignantes en septembre 2008

Femmes	Hommes	EPT
38	42	54,55

1 professeur a été nouvellement engagé pour au moins 12 heures hebdomadaires.

5 professeur(e)s ont quitté l'Ecole en fin d'année, dont 3 pour le pont pré-AVS.

1 professeur est en congé non payé pour deux ans.

7.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été organisées, présentées, suivies, entre autres, les activités suivantes:

- Films: «Le scaphandre et le papillon» de J. Schnabel; «Election du Conseil fédéral» sur grand écran; «Goodbye Bafana» de B. August; participation au Festival international de films de Fribourg; «Ambiances arctiques», diaporama de D. Rohrbasser; «Le Dictateur» de C. Chaplin.
- Théâtre: «Les bas-fonds» de M. Gorki au Théâtre des Osses; Concert 2007 du Chœur de l'Université, avec participation du Chœur de l'ECGF à l'Eglise du Collège St-Michel; Opéra «Fortunio» de A. Messager à l'Aula de l'Uni; «Les méfaits du théâtre» de J. Charles à Nuithonie; «Fou de ma psy» de C. Orlandi à l'ECGF; «L'Odyssée pour une tasse de thé» de J.-M. Ribes, par le groupe théâtral de l'ECGF pour ses 20 ans; «Les Caprices de Marianne» de A. de Musset à Nuithonie. *Section germanophone à l'Aula de l'Uni*: «Onkel Wanja» de A. Tschekhov; «Die Frau von früher» de R. Schimmelpfennig; «Die Grönholm-Methode» de J. Calceran; «Der Steppenwolf» de H. Hesse.
- Visites: courses scolaires avec visites de 15 musées et sites de Suisse; excursions écologiques; expositions au Musée d'art et d'histoire et au Musée d'histoire naturelle; centrale nucléaire de Mühleberg; Musée Gianadda à Martigny; laboratoire Séculab à L'EPAI; Musée de la photographie à Vevey; Salon du livre à Genève; exposition «Victor Hugo» à la Fondation de l'Hermitage à Lausanne; «Energissima» à Forum Fribourg. *Section germanophone*: Musée de la communication et Bibliothèque universitaire à Berne.
- Aumônerie: outre les activités liées à l'année liturgique, visites de 15 homes et institutions médicosociales durant l'Avent, retraite intercollège au Simplon, ventes de l'Ecu d'or, de mimosa et d'oranges.
- Sport: course d'orientation au Bois de Moncor; tournois traditionnels, matchs entre professeurs et élèves; participation aux Collégiades; camp d'hiver des élèves du deuxième degré à Montana; journées polysportives, avec ski et snowboard à Anzère et divers sports à Fribourg (fitness, patin, squash, aérobic, capoeira, aikido, taekwondo, football, hip-hop, etc.); sport et marche de fin d'année scolaire.

- Education: création de jeux divers pour des enfants et leurs parents; réalisation et présentation de films d'animation par des groupes d'élèves de l'option photo.

7.3.4 Evénements particuliers

A l'occasion de la semaine spéciale «Santé-Social et Information professionnelle», 60 conférences et séances d'informations avec ateliers ont été données aux élèves sur les formations subséquentes des domaines de la santé, du social, de l'éducation et du médico-technique.

Participation à la «Journée romande des ECG» avec les 20 écoles dont des représentants ont pris le train ECG qui a relié Sierre à Delémont, avec activités dans la capitale du Jura.

7.3.5 Echanges scolaires

L'opération tandem, qui groupe des paires d'élèves des deux sections linguistiques, a concerné 20 participant-e-s.

Le groupe théâtral anglophone des Covenant Players a rendu visite à l'école.

Certaines classes du premier degré des deux sections linguistiques ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues.

Un échange par courriel français-allemand avec une classe de Olten a été réalisé par une classe de l'école.

Un voyage linguistique de 5 jours à Edimbourg a été organisé pour les élèves de l'option «English Conversation» de 3^e année germanophone.

25 élèves sont partis en échanges externes, soit pour une année linguistique dans différents pays d'Europe et d'Amérique, en Australie et aussi en Suisse.

Un partenariat a été initialisé entre un Lycée du Burkina Faso et notre école, consistant en dialogue Nord-Sud, aide humanitaire et échanges pédagogiques.

7.3.6 Programmes, études

La procédure de certification par l'Ecole du «Management par la qualité» sera finalisée par l'audit officiel en mars 2009.

Suite au départ en retraite anticipée des deux responsables des sections de l'école, la direction s'est restructurée et la DICS a engagé quatre proviseurs (trois pour la section francophone et un pour la section alémanique). Ils secondent le directeur et font partie du comité de direction de l'école.

En mars 2008, la CDIP a reconnu la nouvelle appellation de l'école, qui porte le nom d'Ecole de Culture générale

Fribourg (ECGF) et a adopté son nouveau programme d'études.

Le 10 juin 2008, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a adopté le Règlement concernant les études en écoles de culture générale (RECG) ainsi que le Règlement concernant les examens de certificat de culture générale (RCCG).

8. Gymnase intercantonal de la Broye

8.1 L'école en bref

La particularité du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés

tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes: maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps, école de culture générale

Elèves: 852 au total

Corps professoral: 90 personnes enseignantes (69 EPT)

Directeur: M. Thierry Maire

Adresse: Rue du Gymnase 1, case postale 188, Payerne

8.2 Elèves

8.2.1 Effectifs

	2007/08		2008/09		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2007/08	2008/09
1 ^{re} année maturité	91	14	85	15	5	5
2 ^e année maturité	89	95	89	99	8	8
3 ^e année maturité	77	69	90	82	7	7
4 ^e année maturité	4	60	66	58	3	7
1 ^{re} année ECG (*)	56	39	46	61	5	4
2 ^e année ECG (*)	39	41	35	43	3	3
3 ^e année ECG (*)	32	41	31	38	3	3
Maturité prof. commerciale	8	1	8	4	1	1
Total	396	360	450	400	35	38

(*) ECG = Ecole de culture générale (domaines santé et socio-éducative) et école de commerce.

8.2.2 Certificats délivrés

Au terme de l'année scolaire 2007/08, Le GYB a décerné les titres suivants:

	Nbr de candidats aux examens	Nbr de réussites
Certificat de maturité gymnasiale	63	62
Certificat de culture générale (santé)	21	19
Certificat de culture générale (socio-pédagogique)	26	22
Diplôme d'études commerciales	24	19

8.3 Marche générale de l'école

8.3.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2008, il est présidé par Mme Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat du canton de Fribourg, et a tenu deux séances. Le Conseil

a adopté les comptes 2007 et accepté le projet de budget 2009 proposé par le directeur.

La Commission interparlementaire est composée de 7 députés vaudois et 7 députés fribourgeois. En 2008, elle est présidée par le député fribourgeois Charly Haenni. La Commission interparlementaire a notamment pu prendre connaissance des comptes 2007 et du budget

2009 ainsi qu'exercer la haute surveillance sur l'institution en étant informée des éléments marquants du fonctionnement de cette dernière.

La Commission consultative est composée de représentants des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des enseignants. Ses 15 membres ont été désignés par le Conseil du GYB. Elle a siégé à 3 reprises sous la présidence de Monsieur Jean-Edouard Buchter.

8.3.2 Administration et corps enseignant

Le nombre de postes d'enseignantes et d'enseignants a crû dans la même proportion que le nombre d'élèves. Les postes de l'administration sont demeurés stables.

Le GYB a eu la satisfaction de recevoir la reconnaissance de ses filières de formation pour la maturité gymnasiale d'une part et pour l'école de culture générale d'autre part. Il a ainsi pu délivrer des titres mentionnant leur reconnaissance sur le plan suisse. L'école de commerce étant déjà reconnue, le GYB attend encore pour l'année scolaire 2008/09 les conclusions de la commission de reconnaissance du certificat de maturité professionnelle commerciale.

8.3.3 Activités spéciales, événements

Une commission culturelle composée d'enseignantes et enseignants anime l'espace de la Blancherie par la tenue d'expositions et offre des conférences ouvertes au public et aux élèves. Parmi le programme, on peut relever:

- des conférences: «Etat des fouilles d'Alexandrie» par Jean-Yves Empereur, directeur des fouilles – «La nouvelle société de l'information» par Gilles Marchand, directeur général TSR.
- des manifestations: spectacle trilingue du cabarétiste grison Flurin Clavirezel - concert de jazz de Max Jendly et son orchestre – concert de musique classique d'Henri Alecian.
- des expositions: «Entre ciel et sable», exposition de photographies de l'Afrique australe de Mme Baeriswyl – exposition des travaux des élèves du GYB réalisés dans le cadre du concours consacré à Pietro Sarto.

De plus, le GYB a eu le privilège de recevoir le Roadshow informatique du 28 au 30 mai 2008. Réalisée en collaboration avec la fondation Hasler, cette manifestation a permis de recevoir des ateliers préparés par des professeurs des Ecoles polytechniques et des Universités afin de présenter aux élèves les divers domaines de l'informatique.

8.3.4 Séjours linguistiques et bilinguisme

Les échanges *tandem* sur des périodes de deux à sept semaines ont permis à cinq élèves de partir en Allemagne ou en Suisse alémanique. Deux élèves effectuent un échange d'une année dans un établissement similaire en Suisse alémanique alors qu'une élève effectue un échange d'une année en Chine.

A la rentrée 2008, le GYB compte 123 élèves en section bilingue, qu'il s'agisse de l'école de maturité, de l'école de commerce ou de l'école de culture générale. Les cours donnés en allemand sont l'économie et le droit (première et deuxième années de maturité), la biologie (première et quatrième années de maturité), les mathématiques (toutes les filières et toutes les années sauf en première année de maturité) et l'histoire (troisième et quatrième années de l'école de maturité et toutes les années de l'école de culture générale et école de commerce).

8.4 Bâtiments, exploitation et aménagements

8.4.1 Bâtiments

Le bon rendement énergétique du bâtiment Minergie est confirmé par les chiffres de consommation durant l'année scolaire 2007/08.

V. SERVICE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

1. Missions

Le Service des affaires universitaires (SAfU) fait le lien entre les hautes écoles du canton et les autorités politiques. Il exerce la haute surveillance de ces institutions au nom de la Direction, les soutient dans leur gestion administrative et est leur interlocuteur dans leurs rapports avec les autorités cantonales, la Confédération, les autres cantons et les autres institutions dans le domaine des hautes écoles. Le Service assume également le rôle de l'instance cantonale de la Haute Ecole spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2). Le Service appuie la Directrice ICS dans la gestion des dossiers politiques relevant du domaine des hautes écoles.

Cheffe de service: Barbara Vauthey Widmer.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Politique universitaire

La Conférence universitaire suisse (CUS), dont la Directrice ICS est membre, a tenu en 2008 trois séances et a par deux fois pris des décisions par voie de correspondance, ceci, en particulier, en ce qui concerne les sujets suivants:

- Composition et Présidence du Conseil scientifique de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses.
- Mandat de la Conférence des Recteurs des Universités suisses (CRUS) relatif au remaniement et développement des portefeuilles et autres projets d'innovation et de collaboration gérés par la CRUS.
- Abandon des subventions de base destinées spécifiquement à l'amélioration des conditions d'encadrement.
- Modification des Directives de Bologne par rapport à la perméabilité entre les types de hautes écoles.

– Décisions relatives à l'accréditation.

La conférence annuelle de la CUS, à laquelle les représentants de tous les organes fédéraux et intercantonaux concernés par les hautes écoles ont participé, s'est tenue les 26 et 27 juin à Lucerne. Elle a été consacrée aux sujets suivants:

- Démographie médicale et capacité d'accueil des facultés de médecine.
- Coordination et financement dans le futur Paysage des hautes écoles.

La Cheffe de service des affaires universitaires est membre de la Conférence des chefs de service de la CUS (trois séances en 2008). Elle représente cette conférence au Conseil de fondation du Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse et participe au groupe de travail y relatif mandaté par la CUS.

La Directrice ICS participe au comité de pilotage politique en charge du projet de loi fédérale d'aide aux hautes écoles, comité dirigé par les deux conseillers fédéraux concernés.

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997, le canton de Fribourg a encaissé, en 2008, 53 913 267 francs pour les étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 16 348 630 francs pour les ressortissants fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 37 564 637 francs (40 675 569 francs en 2007).

2.1.2 Formation des enseignants et enseignantes

L'admission à la Haute Ecole pédagogique (HEP) a une nouvelle fois été limitée par voie d'ordonnance approuvée par le Conseil d'Etat.

La Conférence de la formation pédagogique n'a pas tenu de séance.

Le Comité de gestion de la convention générale de coopération entre la HEP et l'Université a tenu trois séances durant lesquelles les thèmes suivants ont été abordés: information commune sur la formation des enseignants et enseignantes dans le canton et surtout analyse des possibilités de rapprochement entre la HEP et l'Université, de façon générale, et plus particulièrement analyse de coopération dans les domaines de la promotion commune des deux institutions et de la communication, de la formation continue et complémentaire, de la didactique de branche, de la recherche et des plans d'études. Pour ce faire, il a mis sur pied cinq groupes de travail dont le résultat a été compilé sous forme de rapport à la Directrice ICS. Le comité a également mandaté le groupe de travail MITIC (médias, image et technologies de l'information et de la communication) «Uni-HEP-fritic» de continuer ses travaux, à la suite de son rapport intermédiaire.

La Commission HEP s'est réunie deux fois sous la présidence de Mme Christine Bulliard, afin de préavisier le budget de la HEP, ses comptes et le projet d'ordonnance

concernant le statut du personnel enseignant de la HEP. Lors de sa dernière séance, elle a bénéficié d'une présentation de l'Institut interinstitutionnel de plurilinguisme, dont les locaux se situent à la HEP.

La Cheffe de service adjointe siège également à la Commission interfacultaire de la formation des enseignants et enseignantes de l'Université. En 2008, cette dernière s'est penchée prioritairement sur l'engagement de didacticiens et didacticiennes, sur l'organisation des études pour les diplômes d'enseignement au niveau secondaire I et II, sur les divers règlements et sur les problèmes d'admission au diplôme d'aptitude à l'enseignement au secondaire II (DAES II). En effet, le groupe de travail ad hoc, auquel la Cheffe de service adjointe participe, a proposé une nouvelle fois au Rectorat et au Conseil d'Etat d'adopter une ordonnance limitant le nombre d'admissions au DAES II, sur la base d'une évaluation de cette procédure de sélection. La Commission interfacultaire a également décidé de constituer deux groupes de travail d'évaluation des programmes d'enseignement de la musique et des arts visuels dont la présidence a été confiée à la Cheffe de service adjointe.

La Direction ICS a été représentée par la Cheffe de service adjointe dans le groupe de projet «Masterplan II des hautes écoles pédagogiques», géré par la CDIP. Ce groupe a finalisé le rapport de Masterplan II cette année.

2.1.3 Haute Ecole spécialisée: Formations santé-social et musique

La Directrice ICS représente le canton de Fribourg au comité stratégique de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) pour les domaines santé, social et musique. Le canton compte deux sites du domaine santé-social qui font partie du réseau HES-SO, la Haute Ecole de Santé Fribourg (HEdS-FR) et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS). La masse critique d'étudiants et étudiantes, ainsi que l'environnement culturel n'ayant pas permis à la section HES du Conservatoire d'être reconnue par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) en tant que Haute Ecole de Musique indépendante, elle est devenue un lieu d'enseignement décentralisé du Conservatoire de Lausanne, sur la base d'une convention signée entre l'Etat de Fribourg et l'Etat de Vaud (cf. chapitre Conservatoire du Service de la culture).

Le comité stratégique de la HES-SO a tenu quatre séances ordinaires et plusieurs séances à huis clos, consacrées à la nouvelle convention intercantonale unique remplaçant les deux conventions actuelles (cf. chapitre 2.2.3 ci-dessous). Les autres objets qui ont été traités sont: le rattachement formel et le financement du domaine des Arts, la nouvelle organisation du domaine musique avec unités d'enseignement décentralisées, différents dossiers de financement, l'autorisation d'exploiter des filières Master, la reconnaissance des formations post-grades, l'année préparatoire (modules complémentaires

res) et la maturité spécialisée dans le secteur santé. La préparation de ces séances s'est faite en commun avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), responsable pour les deux autres hautes écoles fribourgeoises faisant partie de la HES-SO.

Les sites fribourgeois des domaines de la santé, du social et de la musique sont représentés par le Directeur général de la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG) aux comités directeurs de la HES-SO. Les collaborations entre les directions (DICS et DEE) et les sites HES fribourgeois ainsi qu'entre le Directeur général de la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion et la Cheffe de service adjointe du SAFU sont importantes. Plusieurs projets communs DICS/DEE ont démarré (voir chapitre 2.2.3 ci-dessous).

Les collaboratrices du Service des affaires universitaires tiennent à jour les conventions intercantionales sur la fréquentation des écoles extra-cantoniales dans les domaines de la santé et du social, ainsi qu'au niveau universitaire. Elles traitent les demandes respectives et règlent les questions de financement. Beaucoup de demandes concernent les formations du domaine de la santé, domaine en pleine transformation.

2.2 Événements particuliers

2.2.1 Politique universitaire

En lien avec la donation de M. le Dr Merkle annoncée en novembre 2007, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil, le 31 mars, le message et le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition et la transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia, destiné à l'Institut Adolphe Merkle pour les nanosciences. Le décret a été adopté le 7 mai. Ce projet a bénéficié d'une nouvelle donation du Dr Adolphe Merkle d'un montant de 10 millions de francs. La Directrice ICS siège au Conseil de la Fondation Adolphe Merkle constituée par le donateur pour gérer la donation initiale de 100 millions.

En ce qui concerne la Fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme créée par l'Etat en novembre 2007, son Conseil de fondation présidé par la Directrice ICS a été constitué en janvier. La Cheffe de service en assure le secrétariat. Elle a également suivi la mise en place de l'Institut de plurilinguisme et l'aménagement des locaux que la HEP a pu mettre à sa disposition. L'Institut a déjà reçu les premiers mandats de recherche. La Directrice ICS a contacté les autres cantons plurilingues et le canton du Tessin pour proposer des collaborations. Un mandat a déjà été signé avec le canton du Valais pour analyser les possibilités de collaboration entre l'Institut fribourgeois et la fondation «Formation universitaire à distance, Suisse (FS-CH)», à Brig.

Le 9 septembre, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le message et le projet de décret relatif à l'introduction de la 3^e année d'études de médecine humaine à l'Université de Fribourg, décret adopté le 7 novembre. La 3^e année sera offerte pour la première fois en

automne 2009 à une volée de 20 étudiants. La mise en place de ce programme est faite en étroite collaboration entre l'Université et l'hôpital fribourgeois sous l'égide d'un groupe d'accompagnement DICS/DSAS auquel participe la Cheffe de service. Elle gère également un groupe qui doit définir les structures de collaboration entre les deux institutions et préparer une convention.

2.2.2 Formation des enseignants et enseignantes

La Cheffe de service adjointe a présidé deux groupes de travail, qui ont encore œuvré en 2008:

- le premier avait pour objectif de réviser les structures de la direction de la HEP; il a abouti à un avant-projet de révision partielle de la loi sur la HEP;
- le second devait analyser les diverses modalités d'intégration du Centre fri-tic à la HEP. Un rapport a été déposé auprès de la Directrice ICS. Une décision a été prise par le Conseil d'Etat et le Centre fri-tic, devenu centre de compétence cantonal, a été rattaché à la Direction de la HEP. La Cheffe de service adjointe a accompagné le processus d'intégration et initialisé de nouvelles formes de collaborations internes.

La Cheffe de service adjointe a également participé à un groupe de travail chargé d'élaborer une ordonnance concernant le statut des formateurs et formatrices de la HEP. Cette ordonnance a été mise en consultation et sera adaptée à la nouvelle loi sur la HEP.

Le service francophone de la formation universitaire des enseignants et enseignantes de langue française de l'Université de Fribourg (CERF) a été réorganisé en 2007 et fonctionne aujourd'hui sur la base de nouvelles structures. Le Rectorat de l'Université a mis sur pied un groupe de travail afin d'étudier les prestations fournies par le CERF, les conséquences financières de ces prestations, une nouvelle organisation du service germanophone et un rapprochement de l'Université et de la HEP. La Cheffe de service adjointe y siège.

La Cheffe de service adjointe a rencontré ses homologues bernois, jurassiens et neuchâtelois dans la perspective de proposer à la HEP BEJUNE et la HEP FR un mandat concernant une étude sur la faisabilité d'une collaboration entre les deux institutions. Ce mandat est aujourd'hui signé par le Comité stratégique de la HEP BEJUNE et la Directrice ICS.

2.2.3 Haute Ecole spécialisée: Formations santé-social et musique

Fin novembre, le Comité stratégique de la HES-SO a envoyé à la Confédération un avant-projet de la nouvelle convention intercantonale sur la HES-SO. Avec celle-ci, la HES-SO répond aux attentes de la Confédération formulées par cette dernière dans le cadre de l'autorisation non limitée dans le temps qu'elle a confirmée en avril. La nouvelle convention unique intègre les domaines de la musique et des arts et définit le nouveau modèle de gouvernance. Plusieurs séances réunissant la DICS et la DEE ont été consacrées à cette nouvelle convention.

Sur la base de l'avant-projet de la nouvelle convention intercantonale HES-SO, les travaux sur le projet de loi HES-SO//Fribourg ont été réactivés et ont abouti à un projet compatible avec les nouvelles exigences. Ces travaux ont été menés conjointement par le Directeur général de la HES-SO//FR et la Cheffe de service adjointe, en collaboration avec les directeurs et la directrice d'écoles. En vue de la loi HES-SO//FR, d'autres projets communs DICS/DEE ont démarré sous la présidence de la Cheffe de service adjointe, entre autre l'harmonisation des critères de classification du corps professoral des HES approuvée par les Directions et l'élaboration d'un règlement sur le personnel de la HES-SO//FR.

Suite à la décision du Conseil d'Etat de rassembler la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de Santé sur un seul site, un groupe de travail dirigé par la Cheffe de service adjointe a réalisé l'étude des besoins qui a été approuvée par le Conseil d'Etat. Le dossier est transmis à l'Architecte cantonal.

La Cheffe de service a collaboré à d'autres groupes de travail demandant la participation du SAfU, notamment au groupe dirigé par le Chef du service de l'enseignement secondaire du deuxième degré sur la maturité spécialisée dans le domaine santé et au groupe conjoint de la DICS/DSAS s'occupant des indemnités des étudiants et étudiantes au niveau HES.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Etudiants

	Hiver 2006-2007		Automne 2007		Automne 2008	
Total	9828	100.0 %	9546	100.0 %	9455	100.0 %
a) Etudiants selon la provenance						
Fribourgeois	2098	21.4 %	2088	21.9 %	2119	22.4 %
Confédérés	6127	62.3 %	5901	61.8 %	5760	60.9 %
Etrangers	1603	16.3 %	1557	16.3 %	1576	16.7 %
b) Etudiants selon les facultés						
Théologie	383	3.9 %	355	3.7 %	340	3.6 %
Droit	1787	18.2 %	1690	17.7 %	1656	17.5 %
Sciences économiques et sociales	2282	23.2 %	2145	22.5 %	2050	21.7 %
Lettres	4044	41.2 %	3949	41.4 %	3928	41.5 %
Sciences a) sciences naturelles	1035	10.5 %	1090	11.4 %	1183	12.5 %
b) médecine	297	3.0 %	317	3.3 %	298	3.2 %

VI. UNIVERSITÉ

1. Missions

La loi du 19 novembre 1997 sur l'Université définit sa mission de manière suivante:

- transmettre et faire progresser les connaissances scientifiques avec objectivité et dans un esprit de tolérance;
- promouvoir chez les étudiants, les chercheurs et les enseignants le sens de leur responsabilité envers l'homme, la société et l'environnement, et
- contribuer au développement culturel, social et économique de la société.

Pour la remplir, l'Université dispense une formation de haut niveau, basée sur les connaissances scientifiques et menant aux diplômes de Bachelor, Master et Doctorat; elle conduit une activité de recherche et veille à la diffusion de ses résultats, promeut la relève scientifique et dispense une formation continue de niveau universitaire.

L'Université est dirigée par le Rectorat, composé d'un recteur et de quatre vice-recteurs, élus pour une période de quatre ans. L'équipe rectorale actuelle est composée de Guido Vergauwen (recteur), Astrid Epiney, Jean-Luc Gurtner, Fritz Müller et Jacques Pasquier.

Les activités de l'Université sont présentées annuellement, de manière synthétique, dans le rapport annuel qui porte désormais sur l'année civile. Il contient, en particulier, des renseignements sur les activités d'enseignement et de recherche dans les cinq facultés, sur la formation continue ainsi que des données chiffrées et statistiques. Il peut être consulté sur la page internet de l'Université à l'adresse: www.unifr.ch/rectorat/fr/documents/activites/.

L'analyse de l'évolution du nombre des étudiants et étudiantes appelle les remarques suivantes:

- a) L'effectif total des étudiants baisse très légèrement, de 0.95%, ceci toujours en lien avec la fin d'études des rentrées particulièrement importantes de 2002 et de 2003 (années de doubles maturités, en particulier, dans le canton de Berne). La baisse du nombre total des étudiants confédérés notée ci-dessous en est également le résultat.
- b) Selon la provenance des étudiants, le nombre des étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton a augmenté de 31 unités ou 1.5%, celui des étudiants étrangers de 19 unités ou de 1.2%, tandis que le nombre total des étudiants confédérés a baissé de 141 unités ou 2.4%, ceci malgré l'augmentation des débutants (cf. la lettre d ci-dessous).
- c) En ce qui concerne les effectifs des différentes facultés, la situation est la suivante: augmentation de 8.5% en sciences naturelles et exactes; recul dans toutes les autres facultés: de 4.2% en théologie, de 2.0% en droit, de 4.4% en sciences économiques et sociales et de 0.5% en lettres.
- d) L'augmentation du nombre des étudiants débutants de 10.9% (1808 nouveaux étudiants) est importante, même si elle ne compense pas les départs. Les Fribourgeois augmentent de 14 unités ou 3.8%, les confédérés de 97 unités ou 9.3% et les étrangers de 66 unités ou 29.9%.
- e) Le nombre des étudiants débutants continue à croître en faculté des sciences avec 438 personnes (47 nouveaux étudiants de plus). La croissance est particulièrement importante en sciences économiques et sociales avec 401 débutants (augmentation de 83 unités ou 26.1%); elle est de 19 en lettres, de 17 en théologie et de 11 en droit.
- f) Les étudiantes constituent 57.9% du total des étudiants et 63.7% des étudiants débutants.
A l'automne 2008, un pourcentage supérieur à 50% caractérise les effectifs des étudiantes débutantes en faculté des lettres (69.9%), en section de médecine (58.1%) et en faculté de droit (56.6%).
- g) Parmi les très nombreuses personnes qui suivent les cours de formation continue, seules celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits au minimum sont considérées comme «étudiants de formation continue». Leur nombre a augmenté de 131 en 2007 à 160 en 2008.

2.1.2 Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu cinq séances ordinaires et une séance de réflexion. Il a en outre approuvé les modifications des textes relatifs à l'admission aux études de médecine, la nouvelle convention BeNeFri et les résultats de l'évaluation du département travail social et politiques sociales; il a pris connaissance des résultats de l'audit de qualité mandaté par la Confédération. La

séance de réflexion du 12 décembre a été consacrée à la restructuration de la faculté des lettres.

Le Conseil de l'Université, qui est un organe consultatif du Conseil d'Etat, s'est réuni trois fois. Il a, en particulier, assuré le suivi du projet du pôle de compétences en éthique auquel il contribue financièrement et qui a permis de proposer dès l'automne 2008 une offre de cours en éthique élargie et interfacultaire. Il a également accordé, de concours avec l'Association des Amis, le soutien financier des travaux préparatoires pour la 3^e année de médecine.

2.1.3 Corps professoral

Des postes de professeurs ordinaires ont été pourvus dans les domaines suivants:

- en faculté de droit: droit public et administratif; droit civil;
- en faculté des lettres: histoire de l'intégration européenne au XX^e siècle;
- en faculté des sciences économiques et sociales: macroéconomie; gestion d'entreprise (en particulier, des organisations sans but lucratif);
- en faculté des sciences: géographie physique;

Des professeurs associés ont été engagés dans les domaines suivants:

- en faculté de théologie: théologie pastorale; histoire de l'Eglise;
- en faculté de droit: droit pénal; assurances sociales; droit de la procédure et de la faillite;
- en faculté des lettres: archéologie;
- en faculté des sciences économiques et sociales: marketing;
- en faculté des sciences: biochimie; biologie et écologie évolutive; géographie physique;

Parmi les huit professeurs ordinaires engagés, deux sont des femmes; pour les professeurs associés, il s'agit de trois femmes et huit hommes.

Le titre de professeur titulaire a été octroyé à deux membres du corps enseignant en faculté de droit et à trois en faculté des lettres.

L'âge moyen des professeurs est de 51.26 ans (en décembre 2008). Il est de 48.07 pour les professeurs associés et de 53.29 pour les professeurs ordinaires.

2.1.4 Organisation des études

Sur recommandation de la Conférence universitaire suisse (CUS), le canton de Fribourg a reconduit, par ordonnance du Conseil d'Etat du 18 mars 2008, le test d'aptitudes pour l'admission aux études de médecine humaine et dentaire. Le nombre de places en 1^{re} année d'études à Fribourg a été limité à 103 en médecine humaine et à 17 en médecine dentaire. Egalement sur recommandation de la CUS, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance du 31 mars 2008 concernant l'admission des candidats étrangers aux études de médecine à l'Uni-

versité de Fribourg pour l'année 2008/09, ordonnance qui ancre au niveau cantonal les dispositions de la directive de la CUS de 1976. En date du 11 novembre, cette ordonnance a été reconduite pour l'année 2009/10.

La faculté de droit participe en tant qu'unique partenaire suisse au Center of Transnational Legal Studies ouvert en octobre à Londres par l'Université de Georgetown (Washington DC) en collaboration avec, à part Fribourg, huit autres facultés de droit de renommée mondiale. La participation fribourgeoise est majoritairement financée par des fonds privés.

En 2008, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a approuvé un règlement et deux modifications de règlement, huit statuts de départements ou d'instituts. Elle a approuvé en particulier la Convention entre l'Université et l'Institut universitaire Kurt Bösch à Sion concernant la création d'un programme commun de Master of Arts interdisciplinaire en droit de l'enfant qui a débuté en septembre.

2.2 Evénements particuliers

Suite à la donation du Dr Merkle, l'Institut Adolphe Merkle (AMI) de nanosciences a commencé son activité avec le premier groupe de recherche qui regroupe 20 chercheurs financés par la Fondation A. Merkle et par différentes sources tierces. Le Conseil scientifique a été constitué et il a élaboré le concept de développement des axes scientifiques de l'institut. L'AMI assure également la coordination du Réseau nanotechnologie du Pôle scientifique et technologique dont le financement dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale a été approuvé par le Conseil d'Etat en novembre.

Le 5 mars a eu lieu l'inauguration du centre «Lumière et matière» réunissant les compétences des physiciens de Fribourg et de Berne et bénéficiant d'un soutien de la Confédération. Le centre d'études européennes, porté par quatre facultés, a été inauguré le 16 mai à l'occasion de la 33^e journée de l'Europe. Le 25 juin, l'Université a signé une convention cadre avec les écoles de la HES-SO//Fribourg dans le but de renforcer les collaborations.

Dans le cadre de l'année de l'informatique, l'inauguration nationale de l'exposition Roadshow a eu lieu à l'Université de Fribourg le 9 avril. Après une série de conférences pour différents publics durant toute l'année, l'événement de clôture du 7 novembre a honoré les 50 ans de l'enseignement de l'informatique à Fribourg, première université en Suisse à l'avoir offert.

A la rentrée 2008, la mensa et les bibliothèques de Miséricorde ont accueilli les étudiants après les travaux d'assainissement commencés à la fin 2007.

L'expertise scientifique et les réseaux internationaux des chercheurs de l'Université ont donné lieu à des nombreuses publications et conférences, des nominations et prix prestigieux, ainsi que des projets et des résultats scientifiques à large impact international.

VII. HAUTE ECOLE PÉDAGOGIQUE

1. Missions

Cinq missions fondamentales sont dévolues à la Haute Ecole pédagogique (HEP): la formation des futurs enseignants et enseignantes des degrés préscolaire et primaire, l'organisation et la coordination de la formation continue du personnel enseignant, la contribution à la recherche et au développement en matière d'éducation et de formation, la mise à disposition des enseignants et enseignantes et étudiants et étudiantes de ressources documentaires et technologiques nécessaires à leur pratique et leur formation et la promotion et le développement du bilinguisme.

L'école est dirigée par Mme Pascale Marro.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Secteur «Formation initiale»

A la rentrée 2008/09, la HEP comptait un effectif de 419 étudiants et étudiantes, répartis entre les filières «Cours préparatoire» (40), «Formation initiale» (310), «Formation DAES I» (47), «Formation complémentaire en économie familiale et activités créatrices» (9) et «Passerelle» (13).

Effectifs 2008/09	Section française	Section alémanique
Cours préparatoire	30	10
Formation initiale	213	97
Passerelle	3	10
Total I	246	117
DAES I en Economie familiale	29	
DAES I en Activités créatrices	18	
Total II (Formation DAES I)	47	
Formation complémentaire en Economie familiale	6	
Formation complémentaire en Activités créatrices	3	
Total III	9	
TOTAL I + II + III	419	

Filière «Cours préparatoire»: la clôture du septième cours préparatoire a eu lieu le 4 juillet 2008. A cette occasion ont été délivrés 33 certificats (19 dans la section francophone, 14 dans la section alémanique) permettant de se présenter à la procédure d'admission à la formation initiale. Neuf échecs ont été enregistrés lors de la session d'examens.

Filière «Formation initiale»: en date du 8 juillet 2008 a eu lieu la remise des diplômes au Podium à Guin. Parmi les 78 diplômés d'enseignement aux degrés préscolaire et

primaire délivrés (59 francophones et 19 alémaniques), 2 comportaient la mention «bilingue». 20 diplômés supplémentaires (14 francophones, 6 alémaniques, 1 comportait la mention «bilingue») ont été distribués le 11 décembre 2008 aux personnes ayant terminé leur formation durant la session d'automne.

Formation DAES I: un nombre suffisant d'inscriptions a permis à nouveau l'ouverture d'une première année de formation pour les disciplines «Economie familiale» et «Activités créatrices», dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg. Les étudiants et étudiantes admis en 2008 poursuivent leur formation disciplinaire et en didactique de branche en vue de l'obtention du diplôme d'enseignement pour le niveau secondaire I. Au total, 47 étudiants et étudiantes suivent cette voie de formation (29 en «Economie familiale» et 18 en «Activités créatrices»). 9 étudiants et étudiantes effectuent la formation complémentaire dans ces domaines.

Formation complémentaire «Passerelle 2007/09»: 13 personnes ont commencé une formation «Passerelle» (3 francophones et 10 alémaniques). Elles sont réunies en une seule classe bilingue. Cette formation a lieu sur deux années, raison pour laquelle il n'y a pas eu de remise de certificat en 2008.

2.1.2 Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques»

Centres de documentation pédagogique / Didaktisches Zentrum (CFDP/DZ):

Documentation, prêts, services:

	CFDP	DZ	
Etat du catalogue	29 300 / 52 300	25 100 / 39 100	notices / exemplaires
Catalogage	2100 / 4200	1500 / 1900	notices / exemplaires
Prêts	94 200	72 400	(y compris lectures suivies / sans renouvellements de prêt)
Lecteurs inscrits	4500	4200	
Lecteurs actifs	1500	730	
Nouveaux lecteurs	300	180	

Depuis le début janvier 2008, les usagers des centres de documentation ont accès à huit bases de données scientifiques depuis les postes informatiques de la HEP. Destiné en particulier aux chercheurs et chercheuses, ce nouveau service a été mis sur pied dans le cadre d'une collaboration de la Conférence suisse des recteurs et rectrices des hautes écoles pédagogiques (COHEP) avec le Consortium des bibliothèques universitaires suisses.

De nombreux autres services non chiffrés ont également été dispensés aux utilisateurs et utilisatrices: conseil

pédagogique, technique et didactique, initiation à la recherche documentaire, accompagnement de projets audiovisuels, etc.

Manifestations: outre les visites des médiathèques et de l'Atelier Multimédia, les centres de documentation ont organisé diverses manifestations: plus de 60 classes primaires et secondaires ont visité l'exposition «Le Jardin de l'orthographe» de l'Association «Semaines de la lecture». Des ateliers de lecture en collaboration avec le service de la recherche HEP, des cours MITIC (médias, images et technologies de l'information et de la communication) sur le film d'animation et la radio et des formations sur les bases de données pour les formateurs et formatrices et étudiants et étudiantes ont également été mis sur pied.

Nouvelles publications:

Publication d'une brochure et d'un DVD bilingue avec trois films développant chacun une thématique liée aux classes multi-âges EE-2P (Basisstufe) dans le cadre du projet pilote de la CDIP.

Réalisation de deux films de promotion d'ouvrages de littérature de jeunesse dans le cadre du «Prix TSR Littérature Ados».

Publication de trois comptes rendus filmés de manifestations organisées par la HEP: «Journée pratique sur le développement durable à l'école» du 21 juin, «Journée du mouvement» du 20 septembre, «Colloque des responsables d'établissement des cantons BE, FR et VS» des 5-6 septembre.

Collaborations intercantionales:

Sur mandat de la COHEP, le responsable du DZ assure la coordination suisse des HEP pour l'accès aux bases de données et périodiques électroniques scientifiques du Consortium des bibliothèques universitaires suisses. Il participe également au groupe de pilotage de la bibliothèque scolaire numérique.

Les responsables CFDP/DZ assurent la vice-présidence des groupes romand et tessinois des centres de documentation pédagogique (GROCEDOP) et alémanique MIPHD (Medien- und Informationszentren der Pädagogischen Hochschulen der deutschen Schweiz) et participent au groupe de travail spécialisé COHEP des bibliothèques HEP.

Les centres de documentation sont également actifs dans le groupe de travail NWEDK d'éducation aux médias et entretiennent des contacts avec diverses associations professionnelles dans le domaine de l'information et la documentation.

Service de formation continue francophone et alémanique:

Le programme des cours 2008 a été proposé à l'ensemble du corps enseignant fribourgeois par l'intermédiaire de deux affiches (F) et (D) et du site internet.

Côté francophone, la session a privilégié les thématiques relatives aux apprentissages en proposant aux enseignants et enseignantes la conférence d'ouverture: «Comprendre le rapport au savoir» de Michel Develay et 18 cours spécialement ciblés vers cette même compétence. Les demandes de cours «à la carte» (F) gardent le rythme de ces dernières années avec plus de 1100 inscriptions (F). Pour le corps enseignant alémanique, dix cours «à la carte» ont été organisés. De plus, une douzaine d'établissements scolaires ont été soutenus dans l'organisation de formation décentralisée «Schulinterne Weiterbildung SchiLw».

Selon les dates de formation, les inscriptions de l'année 2008 se répartissent de la manière suivante:

- 573 (F) et 768 (D) inscriptions traitées pour 51 (F) et 87 (D) cours «année» proposés
- 999 inscriptions (F) traitées pour 95 cours (F) «été» proposés
- 1333 (F) et 141 (D) inscriptions pour 100 (F) et 10 (D) cours «à la carte»
- 360 (F) inscriptions pour 15 (F) cours relatifs à l'enseignement spécialisé
- Programme des langues 2008: 8 (F) et 9 (D) inscriptions
- Perfectionnement intensif – Horizon 2008 – langues: 14 (F) et 15 (D) inscriptions
- Perfectionnement intensif – Horizon 2008 – «bien-être professionnel»: 12 (F) inscriptions
- Autres formations individuelles: 9 (F) et 72 (D) inscriptions

Les formateurs et formatrices praticiens de l'introduction à la profession ont accompagné 75 (F) et 25 (D) enseignants et enseignantes débutants en première année de vie professionnelle et 60 (F) et 8 (D) enseignants et enseignantes débutants en deuxième année durant l'année scolaire 2007/08.

Services de recherche francophone et alémanique:

Les services ont proposé aux formateurs et formatrices de se former dans le cadre de plusieurs forums, colloques de recherche, ateliers de lecture et conférences. Les différentes thématiques abordées ont permis de diffuser des informations relatives aux différents projets de recherche et d'approfondir la réflexion sur les thèmes prioritaires des services.

Depuis deux à trois ans, plusieurs formateurs et formatrices se sont engagés dans des projets de recherche inscrits dans les axes de développement du service. Un encadrement important a été assuré, notamment sur le plan méthodologique. Le travail des formateurs et formatrices a permis d'aboutir à la publication de plusieurs articles dans des revues scientifiques. En outre plusieurs d'entre eux se sont lancés dans la réalisation d'une thèse de doctorat sur des thématiques en lien étroit avec la formation des enseignants et enseignantes.

Le Service de la recherche francophone traite plusieurs mandats externes. Durant l'année 2007/08, le projet (obtenu suite à une subvention de 85 000 francs octroyés par le fonds Do Research) s'est poursuivi et s'est terminé en juin 2008. La première partie de l'année a été essentiellement consacrée à la valorisation des résultats issus de ce projet. Les collaborateurs et collaboratrices du service ont participé à des conférences en Suisse et à l'étranger. Plusieurs publications sont en cours de finalisation (deux articles dans des revues internationales et un chapitre de livre). Le Service de la recherche a en outre obtenu la poursuite d'un financement (0.20 EPT) pour un projet intercantonal concernant l'insertion des jeunes enseignants et enseignantes (projet incluant les autres HEP romandes). À la suite d'une collaboration étroite avec la DICS, le Service de la recherche a obtenu un financement (0.15 EPF sur 2 ans) permettant d'assurer le suivi scientifique de l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement de la lecture-écriture à l'école primaire. En automne 2008, le rapport scientifique concernant l'insertion des enfants primo arrivant, rédigé en collaboration avec la professeure Tania Ogay du département des sciences de l'éducation de l'Université de Fribourg, a été déposé à la Direction ICS. Ce document illustre de manière concrète la collaboration étroite qui existe sur le plan scientifique entre la HEP et l'Université.

Du côté germanophone, le projet de recherche concernant les devoirs de français à domicile a pris fin en 2007. En 2008, deux articles ont été publiés dans des revues scientifiques. Une brochure à l'intention des enseignants et enseignantes du canton a également été réalisée. Pour ce projet, une subvention totale de 90 000 francs a été obtenue du fonds DORE. Un autre crédit de 125 000 francs a été octroyé au projet LiFuS (lire en famille et à l'école). 28 classes avec leur enseignant ou enseignante ont été associées à ce projet. En outre, un formateur s'est engagé dans un projet traitant de l'accompagnement des stagiaires et du coaching. Cela montre les relations possibles entre formation initiale et service de la recherche. Un troisième axe de recherche concerne le mentorat. Dans cette perspective, la recherche est centrée sur le thème de l'apprentissage en situation de stage et de l'articulation entre théorie et pratique; notons que le responsable germanophone est membre d'un groupe de chercheurs internationaux travaillant sur cette thématique. Enfin, un ouvrage traitant de l'enseignement différencié est en cours d'élaboration. Il fera état des récents travaux et de résultats de recherche européens sur ce thème.

Les responsables des deux services contribuent à différents niveaux à diffuser les résultats de leurs recherches. Le responsable de la partie francophone a participé à plusieurs conférences en Suisse et à l'étranger et a publié plusieurs articles dans des revues scientifiques. Il siège dans des conseils scientifiques, groupes de coordination ou commissions à l'échelle nationale ou internationale. Il est en outre le rédacteur en chef de la revue des hautes

écoles pédagogiques (*Formation et pratiques d'enseignement en questions*) et, à ce titre, supervise la publication de deux volumes par année. Notons encore qu'il a coordonné la publication du volume 6 consacré à l'intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement.

2.1.3 Centre fri-tic

Plus de 1000 enseignants et enseignantes de tous les degrés et des deux parties linguistiques du canton ont suivi des cours fri-tic durant l'année scolaire 2007/08. Aujourd'hui, plus de 80% des enseignants et enseignantes sont formés ou se trouvent en formation. La base de données du site www.fri-tic.ch contient plus de 2100 scénarios pédagogiques développés par les enseignants et enseignantes qui documentent des séquences d'intégration des MITIC dans leur classe. La formation de base des enseignants et enseignantes reste l'activité principale du Centre. Pour la première fois, un cours destiné aux formateurs et formatrices de la HEP a été mis sur pied.

Le Centre fri-tic pilote avec l'appui du CFDP et du DZ la mise en place du portail cantonal de ressources pédagogiques, dont l'ouverture est prévue en 2009. Il soutient des projets destinés à développer des TIC dans l'enseignement dans plusieurs domaines comme les arts visuels, la musique, les langues, etc.

La plateforme educanet2 se généralise. Ce ne sont plus seulement les services de la messagerie qui sont utilisés, mais les enseignants et enseignantes ouvrent aussi des classes virtuelles ou des wikis et créent des pages web avec leurs élèves. Un indicateur d'une utilisation croissante est l'augmentation permanente et soutenue des services en ligne, qui connaissent aujourd'hui plus de 100 000 visites par mois.

Aujourd'hui, 236 écoles sont connectées au réseau pédagogique cantonal grâce au contrat de parrainage avec Swisscom. D'autres écoles sont connectées par d'autres fournisseurs. Globalement on peut estimer que 97% des écoles primaires et 80% des ordinateurs sont connectés à internet. En 2000, seulement 45% des écoles primaires et 14% des ordinateurs avaient une connexion internet. Depuis 1998, le nombre d'ordinateurs a plus que quadruplé et atteint maintenant près de 8700, tous degrés confondus.

2.2 Événements particuliers

En ce qui concerne l'évolution organisationnelle, le dédoublement des fonctions de recteur/rectrice et de doyen/doyenne nécessaire à une direction forte ayant été avalisé par le Conseil d'Etat, M. Jean Rouiller a été nommé au poste de doyen de la formation initiale de langue française. Il est entré en fonction le 1er décembre 2008.

Le Centre fri-tic a été intégré à la HEP. Suite à la démission pour cause de retraite anticipée du responsable précédent, M. Nicolas Martignoni, ancien collaborateur de fri-tic, a été nommé à la tête du Centre.

Sur le plan structurel, la HEP a débuté la reconstruction des différentes unités (formation, recherche et développement) en terme d'Unités d'Enseignement et de Recherche. L'objectif de cette réorganisation est de pouvoir, d'une part, proposer un dispositif de formation plus cohérent et, d'autre part, de promouvoir certains secteurs de compétences au niveau national.

Au niveau cantonal et intercantonal, la HEP a été sollicitée dans le cadre de différentes procédures de consultation portant sur des thématiques liées au développement de l'école ou sur des questions relatives à la formation des enseignants et enseignantes.

VIII. HAUTE ECOLE DE SANTÉ FRIBOURG

1. Missions

La Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR), dirigée par Mme Jacqueline Gury Racine, a pour mission d'offrir une formation professionnalisante de haut niveau, en deux langues, le Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers. L'enseignement vise à articuler le questionnement de la pratique au travers de la théorie et à créer des savoirs innovants adaptés aux soins infirmiers de notre époque. En 2008, l'accent a été mis sur les autres missions HES, soit le développement de la formation continue, les prestations de services, les relations internationales et la recherche appliquée et le développement.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Conseil de direction

Présidé par la Directrice ICS, le Conseil de direction a siégé à deux reprises. Il a notamment:

- examiné les comptes, le bilan et le rapport 2007 qu'il a transmis au Conseil d'Etat;
- examiné le budget 2009;
- procédé aux engagements et pris acte des démissions du personnel;
- pris acte de la démission de deux membres du Conseil de direction;
- pris connaissance des dossiers en cours: loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (LHES-SO//Fribourg); nouvelle convention HES-SO et modèle de gouvernance; Bachelor of Science HES-SO et année préparatoire;
- été informé sur les Masters en sciences infirmières francophone et germanophone;
- été informé d'un projet de collaboration entre la faculté des sciences de l'Université de Fribourg et la HEdS-FR dans le cadre d'une troisième année de médecine.

Outre toutes ses tâches statutaires, il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux nouvelles filières HES.

2.1.2 Programmes

Au 31 décembre 2008, l'effectif total des personnes en formation initiale HES s'élève à 286 personnes. A l'occasion de la remise des titres, 52 personnes francophones et germanophones ont reçu un diplôme HES. Pour la dernière fois, 31 personnes ont reçu un certificat d'aides soignants et d'aides soignantes délivré par l'Ecole du personnel soignant. Selon l'arrêté du Conseil d'Etat, cette offre de formation a été transférée à l'Ecole professionnelle Santé-Social à Grangeneuve, mettant ainsi fin à l'Ecole du personnel soignant en avril 2008.

2.1.3 Formation initiale

Pour répondre à la demande d'admissions en augmentation, 76 étudiants et étudiantes de langue française et 18 étudiants et étudiantes de langue allemande ont été admis dans l'année préparatoire. 5 personnes en bénéfice d'un CFC avec maturité professionnelle sont entrées directement dans la filière bachelor ainsi que 6 personnes ayant suivi l'année préparatoire dans un autre canton.

Environ 500 stages ont été organisés (11 970 journées), répartis sur 63 institutions de soins dont les 2/3 dans le canton de Fribourg et 1/3 hors canton. Le système d'alternance «école-stage» garantit que les futur-e-s diplômé-e-s disposent d'excellentes compétences professionnelles pour assumer les responsabilités liées à la profession des soins infirmiers. L'investissement continu de la collaboration entre notre site de formation et les institutions de soins, ainsi que le retour positif de l'engagement des premiers diplômés du niveau HES ont suscité un intérêt croissant de la part des institutions de soins à encadrer les étudiants et étudiantes de cette formation.

2.1.4 Formations continues et postgrade

Les activités de formation continue de la HEdS-FR se sont déployées en 2008 dans des cursus postgrade HES et dans des journées ponctuelles de formation continue, à savoir:

- CAS HES-SO en Psychogériatrie.
- DAS HES-SO en Santé des populations vieillissantes.
- DAS HES-SO en Psychiatrie et santé mentale: interventions et politiques.
- CAS HES-SO en Chronicité et soins dans la durée.
- CAS HES-SO Praticiens formateurs, en collaboration avec les sites HES Arc et HES-SO//Valais.
- CAS HES-SO Palliative Care et CAS HES-SO Psychogériatrie, en collaboration avec le site Valais de la HES-SO (domaine santé-social).
- Coopération avec la Haute Ecole bernoise spécialisée (BFH) dans le développement d'un CAS BFH Soins

psychiatriques faisant partie d'un DAS BFH Santé mentale.

- Travaux préparatoires en vue du développement et coopération des offres des formations continues (CAS, DAS, MAS) en collaboration avec des autres Hautes Ecoles.
- Développement des offres de formation continue (formations ponctuelles) en français et en allemand pour les personnes dans le domaine des soins (infirmiers et infirmières / gestionnaires en intendance / aides soignants, aides soignantes / auxiliaires de soins).
(CAS = Certificate of advanced studies / DAS = Diploma of advanced studies).

Nombre de professionnel-le-s et d'institutions sanitaires du canton de Fribourg s'intéressent aux offres de formation continue de la HEdS-FR et reconnaissent que la formation continue est un facteur-clé du développement des pratiques et de la qualité des prestations de soins offertes aux usagers du système de santé. Cependant, l'exigence d'autofinancement des cours oblige les écoles à demander des finances d'inscription qui dépassent souvent les moyens des professionnel-le-s et des institutions intéressées.

2.1.5 Prestations de services

En 2008, les activités de prestations de services ont répondu aux demandes d'institutions du domaine de la santé, de milieux associatifs en lien avec la santé et le social, de l'éducation générale et de la formation (Hautes Ecoles), ceci pour un volume de travail de plus de 2000 heures, en particulier dans les réalisations suivantes:

- Développement des pratiques de soins des professionnel-le-s travaillant dans diverses institutions sanitaires: EMS, Service de soins et aide à domicile, hôpitaux, dans le canton de Fribourg et le Jura bernois, santé scolaire, école obligatoire du canton de Fribourg. Un accent a été mis sur les pratiques de soins dans les domaines des soins aux populations âgées et de la santé mentale et psychiatrie.
- Bilan de compétences – portfolio: professionnel-le-s des soins (démarche individuelle).
- Formation de base et continue des assistantes parentales des associations d'accueil de jour dans le canton de Fribourg; formation continue des physiothérapeutes, des assistantes en soins et santé communautaire dans le domaine des soins palliatifs.
- Formation continue des responsables Sécurité et Santé au travail: HES-SO//Fribourg.
- Formation pilote «Premier lien maltraitance» (enfants): Fondation Charlotte Olivier, Fribourg et DSAS Fribourg.
- Enseignement à l'Institut Universitaire de Formation et de Recherche en Soins: (IUFRS) de l'Université de Lausanne.

- Enseignements en histoire et épistémologie des soins infirmiers: divers centres de formation HES-SO: HES-Arc Delémont / HECV Santé / HES La Source.
- Evaluation des besoins en personnel soignant dans le canton de FR: DSAS FR.
- Poursuite des mandats pour la HES-SO, domaines santé et travail social, avec notamment: le traitement de l'ensemble des dossiers de reconnaissance d'acquis en lien avec la formation des praticiens formateurs HES-SO; la responsabilité romande de la filière soins infirmiers; la coordination des travaux de mise en place du Bachelor of Science en soins infirmiers; la participation au réseau Emploi-Formation avec la réalisation d'un mandat de recherche OFFT; la participation à divers groupes de travail, notamment dans la HES-SO et la Conférence suisse des HES.

2.1.6 Recherche appliquée et développement (Ra&D)

Les liens développés et les échanges de professeurs avec les facultés de sciences infirmières des universités étrangères se sont poursuivis en 2008 (Beyrouth, Toronto, Québec, Johns Hopkins University Baltimore (USA), Rome, Vienne). Une publication auprès de l'éditeur canadien Gaëtan Morin, place les travaux de la HEdS-FR dans deux chapitres en sciences infirmières. La HEdS-FR a participé également à des conférences et congrès internationaux. Signalons la poursuite de travaux de recherche (éthique et informatique médicale) en synergie avec plusieurs écoles d'ingénieurs et Hautes Ecoles de santé (VD-VS-FR) dans le cadre de la stratégie nationale de la Confédération «E-Health».

2.1.7 Relations internationales

En plus de la reconnaissance des compétences et de l'expertise de la HEdS-FR dans différentes institutions et congrès, l'année 2008 a été l'occasion de renforcer le développement des relations nationales et internationales pour les étudiants et étudiantes. A cet effet, une procédure, mise en place à la rentrée 2008, a permis de favoriser et de développer la mobilité des étudiants et étudiantes de la HEdS-FR. Les demandes de financement à la HES-SO ont concerné 15 étudiants et étudiantes pour les relations nationales et 16 étudiants et étudiantes pour les relations internationales, principalement pour des stages.

La HEdS-FR a adhéré au Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone dont un de ses collaborateurs est membre du conseil d'administration. L'école est également membre de la Fédération Européenne des Enseignants en Soins Infirmiers (FINE-Europe), un de ses collaborateurs fait partie de son comité d'organisation. La Directrice a participé à l'assemblée générale de FINE à Plovdiv (Bulgarie) les 9 et 10 octobre 2008.

2.1.8 Collaboration avec la HES-SO

La Directrice a participé aux séances des Conseils de domaine santé et santé-social de la HES-SO. La Directrice et d'autres membres de la Direction, notamment la Directrice adjointe et le responsable romand de filière, ont participé aux diverses activités concernant le développement de la filière Bachelor en soins infirmiers. Ils ont également collaboré au développement du Master en Sciences infirmières et à la définition des compétences finales Bachelor-Master sur mandat de l'OFFT.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Stratégie et objectifs

En complément aux séances de direction, la HEdS-FR a tenu deux séminaires de direction concernant la stratégie de développement et les priorités 2009.

2.2.2 Location et aménagement des locaux

Afin de pouvoir accueillir le nombre d'étudiants et étudiantes inscrits à la rentrée 2008 et de disposer de suffisamment de locaux à capacité d'accueil d'au moins 60 étudiants et étudiantes, la HEdS-FR a loué et aménagé deux salles dans le bâtiment Villars à la route de la Fonderie 2.

2.2.3 Collaboration HES-SO//Fribourg et qualité

La collaboration entre les écoles de la HES-SO//Fribourg se réalise fructueusement, en particulier dans les domaines des finances, de l'informatique et de la qualité.

Le déploiement du système de management par la qualité se poursuit; le 28 janvier 2008 a eu lieu la remise du certificat ISO 9001: 2000. La HEdS-FR est la première HES du domaine de la santé HES-SO à obtenir ce label. En plus de répondre à une exigence légale, il permet à l'école de se préparer pour la future accréditation.

2.2.4 Manifestations organisées à la HEdS-FR et communication

La HEdS-FR a publié un rapport d'activité. Premier du genre pour l'institution, celui-ci couvre les dernières années de mutation de l'école, le développement de la formation Bachelor ainsi que les activités de recherche, de formation continue et de prestations de services.

L'information au public, aux candidats et candidates, aux partenaires de l'école et à l'interne a été faite par le site internet de la HEdS-FR, ainsi que par des séances d'information organisées à la HEdS-FR et dans divers lieux pour présenter les formations.

La rencontre de la HEdS-FR avec l'ensemble de ses partenaires s'est déroulée le 23 janvier 2008. Elle a réuni plus de 120 personnes pour des échanges de grande qualité en présence des Conseillères d'Etat de la DICS et de la DSAS. Une table ronde a permis de soulever des questions importantes sur la formation continue, son financement, la reconnaissance des praticiens formateurs

et praticiennes formatrices, la politique de recherche, entre autres.

La traditionnelle exposition intitulée «Le marché des formations» s'est tenue le 24 janvier 2008 à l'intérieur de l'école en collaboration avec divers employeurs, afin d'aider les étudiants et étudiantes de l'école à se projeter dans le marché du travail.

La remise des certificats aux aides soignants et aides soignantes a eu lieu le 30 mai 2008. La remise des diplômes HES aux infirmiers et infirmières et des certificats postgrade HES-SO en psychogériatrie s'est tenue le 11 décembre 2008.

2.2.5 Sécurité et protection de la santé au travail

L'élaboration d'un concept «santé-sécurité des personnes» a débuté en 2007. Il a été revu et amélioré dans le courant de l'année 2008. Ce concept vise à proposer aux étudiants et étudiantes des HES fribourgeoises un service d'aide dans des situations problématiques, qu'elles soient d'ordre psychologique et/ou social. Il repose sur une collaboration avec le réseau socio-sanitaire existant et sur l'orientation ciblée, vers un partenaire de ce réseau, de la personne en difficulté. La mise en œuvre de ce service se prépare en 2009.

IX. HAUTE ECOLE FRIBOURGEOISE DE TRAVAIL SOCIAL

1. Mission du service

La Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) a pour mission centrale d'offrir une formation professionnelle de niveau universitaire en travail social. Celle-ci repose sur les principes de l'apprentissage par alternance et du développement des compétences professionnelles. La HEF-TS dispense ainsi des formations initiales de niveau bachelor et master qui correspondent aux exigences énoncées dans la loi et des ordonnances fédérales sur les HES ainsi qu'aux normes européennes fixées dans la Déclaration de Bologne. Toujours conformément au cadre légal, la HEF-TS développe également des formations continues et postgrades, des recherches appliquées, des prestations de service et des échanges internationaux. L'école est dirigée par M. Dimitri Sudan.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 La formation initiale

La HEF-TS propose une formation de niveau bachelor en travail social avec les orientations de service social et d'éducation sociale. L'orientation en animation socio-culturelle n'est pour l'instant pas enseignée à Fribourg. Comme la formation comporte une partie générique et une partie spécifique, les étudiants et étudiantes souhaitant se former en animation peuvent suivre la partie

spécifique sur un autre site de la HES-SO. Une offre de niveau master est également en élaboration entre tous les sites du domaine de travail social de la HES-SO. Ce master consécutif devrait être proposé dès l'automne 2009.

Au 15 octobre 2008, l'effectif total des personnes en formation, toutes orientations confondues, s'élève à 433 étudiants et étudiantes dont 315 femmes (72.75%) et 118 hommes (27.25%). 246 étudiants et étudiantes suivent la formation à plein temps (56.8%), 176 en emploi (40.6%) et 11 à temps partiel (2.6%). Les premiers titres de bachelor seront décernés dès l'automne 2009 et concerneront les étudiants et étudiantes entrés en formation en 2006. Dès cette date, les personnes au bénéfice d'un ancien titre HES pourront demander l'autorisation de porter également le titre bachelor. A cet effet, une procédure sera mise en place dans le courant 2009.

En ce qui concerne l'admission, le nombre de dossiers de candidature traités durant l'année académique 2007/08 s'élève à 137. En constante progression ces dernières années, ce nombre semble se stabiliser vers 120 à 140 cas traités par an.

Enfin, 82 diplômes ont été décernés lors des remises du 24 janvier et du 8 octobre 2008. Parmi les lauréats et lauréates, trois ont obtenu un prix pour l'excellence de leur travail de mémoire de fin de formation.

2.1.2 Les autres missions HES

Les activités relatives aux missions élargies sont restées fidèles aux valeurs et aux lignes développées par la HEF-TS depuis plusieurs années. Elles ont continué à s'inscrire en particulier dans les domaines de spécialisation suivants: les problématiques et enjeux liés aux confins du social, aux handicaps et personnes en situation de handicap, à l'insertion sociale et professionnelle, à la prévention et promotion de la qualité de vie et aux violences et comportements auto-dommageables.

Parmi les recherches qui se sont terminées en 2008, on notera en particulier une étude qui porte sur les conséquences de l'apparition du niveau CFC dans le travail social et dont le titre est: «L'identité professionnelle au sein de la formation professionnelle initiale. Représentations collectives de deux professions (polymécanicien et assistant socio-éducatif) chez les apprenants, enseignants, formateurs». On retiendra également une recherche-action développée en étroite partenariat avec la commune de Marly et qui porte pour titre: «La qualité de vie dans la commune: diagnostic social participatif et prospectif sous forme de recherche-action». En matière de formation postgrade, la HEF-TS participe également activement aux principales offres des domaines santé et travail social (praticien formateur, supervision, systémique, violence conjugale, direction d'institutions socio-sanitaires, actions et politiques sociales et case management).

2.1.3 Le Comité de direction

Le Comité a siégé à quatre reprises. Il a notamment:

- approuvé les comptes 2007;
- examiné le budget 2009 qu'il a transmis au Conseil d'Etat;
- examiné une procédure interne de reconnaissance d'acquis pour le corps professoral et transmis son préavis favorable à la DICS;
- adopté le règlement interne sur la fraude et le plagiat;
- proposé à la DICS, à la demande du personnel de l'école, de mandater un bureau externe pour la conduite d'une analyse institutionnelle devant examiner les besoins d'adaptation du fonctionnement en raison de différents changements survenus ces dernières années et a assuré le suivi de cette analyse;
- pris connaissance des dossiers en cours: en particulier du projet d'ouverture d'un Master commun pour le travail social en Suisse romande; du projet de Convention unique pour la HES-SO; de l'évolution du dossier de la nouvelle construction sur le plateau de Pérolles pour la santé et le social et de la reprise des travaux d'élaboration de la loi sur la future HES-SO//Fribourg.

2.1.4 Collaborations aux plans cantonal et intercantonal

La collaboration pragmatique et fructueuse entre les écoles de la HES-SO//Fribourg se poursuit en particulier dans les domaines de l'informatique, des finances et de la qualité. A ce sujet, l'école devrait obtenir la certification ISO 9001:2000 en juin 2009. La HEF-TS contribue également à la mise en place d'un dispositif de soutien socio-sanitaire aux étudiants et étudiantes. Il s'agit de prévenir et d'intervenir dans des situations de détresse auxquelles certaines personnes en formation peuvent être confrontées, tant du point de vue social, psychologique que sanitaire.

La HEF-TS entretient également d'étroites collaborations avec les directions des HES travail social de Suisse et de la HES-SO. Des synergies importantes en découlent ainsi au sein du domaine de travail social de la HES-SO dont les activités ne cessent de se déployer dans la formation et les autres missions HES.

2.1.5 Problème logistique en termes de locaux

Le problème du manque de locaux est de plus en plus difficile à gérer autant sur le plan financier que sur celui des ressources humaines. Le projet de nouvelle construction sur le plateau de Pérolles pour la HEdS et la HEF-TS est ainsi une priorité importante. Cette nouvelle construction renforcera, du fait de la proximité, les synergies avec les autres HES fribourgeoises. Dans l'intervalle, de nouvelles locations sont à l'étude dans le périmètre actuel de l'école.

2.2 Evènements particuliers

2.2.1 Prix UNESCO décerné à la HEF-TS

En date du 4 septembre 2008, la HEF-TS a reçu le Prix UNESCO, prix remis lors du Festival Suisse de la Formation, organisé par la Fédération suisse de formation continue (FSEA). Ce prix a été décerné pour la formation pour les familles d'accueil du canton de Fribourg que le Département des prestations de service a conçu et mis en place sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales en collaboration avec le Service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg.

2.2.2 Remise des premiers certificats sur la «Violence conjugale»

En date du 3 décembre 2008, les directions de la HEF-TS et du domaine santé-social de la Haute Ecole spécialisée du Valais ont remis un Certificat postgrade HES-SO à des professionnels œuvrant en Suisse romande et confrontés dans leur pratique à la violence au sein du couple. Cette formation sera reconduite en 2009.

2.2.3 Manifestations organisées à la HEF-TS et communication

L'information au public, aux candidats et candidates, aux partenaires de l'école et à l'interne continue à se développer en 2008. On relèvera, en particulier:

- une rencontre avec les directions des lieux de formation pratique qui s'est déroulée en novembre;
- dans la perspective de START 2009, une brochure d'information destinée à un jeune public a été élaborée par la HEF-TS. Elle servira également aux séances d'information organisées à intervalles réguliers à l'intention des candidats et candidates à la formation;
- trois expositions en lien avec le travail social qui se sont déroulées dans les locaux de la HEF-TS.

X. SERVICE DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES ADULTES

1. Missions

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a pour but d'aider les jeunes et les adultes à choisir une voie professionnelle, une voie d'étude ou à établir un parcours de carrière. Il les informe sur les possibilités existantes, les conseille dans leur choix et les soutient dans leur projet de formation ou d'insertion. Il favorise une approche éducative et continue lors de la phase du premier choix professionnel.

Chef de service: M. Marc Chassot.

2. Orientation professionnelle

2.1 Activités

2.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. 1779 séances ont eu lieu dans les classes des écoles du cycle d'orientation.

Dans la partie francophone, une nouvelle édition du classeur de préparation au choix professionnel intitulé «Une vie, des directions» est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation et sert d'outil pédagogique pour le travail effectué en classe.

2.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est effectuée avec les moyens utilisés suivants:

- information écrite (dossiers de prêt, fiches d'information professionnelle);
- information orale (conférences sur les métiers et les écoles);
- moyens audio-visuels (disques CD-Rom, DVD);
- sites cantonal et national de l'orientation professionnelle (liste des places d'apprentissage et des délais d'inscription);
- visites d'entreprises (organisées en collaboration avec les milieux professionnels);
- stages d'information professionnelle.

16 232 dossiers ou documents ont été prêtés.

Grâce à une enquête réalisée chaque automne auprès des entreprises, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2008 est de 1409 (1273) soit une augmentation de 10,7%. Ce chiffre ne reflète toutefois pas totalement la réalité, car un certain nombre d'entreprises n'annoncent pas systématiquement leurs offres.

Afin d'assurer une mise à jour optimale du site internet pour les places d'apprentissage, le Service a effectué deux enquêtes complémentaires par courrier écrit et un suivi téléphonique auprès des formateurs en entreprise durant le printemps et l'été 2008.

Une nouvelle édition de la brochure «Après le Cycle d'orientation: quelles voies de formation?» a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents.

Dans le cadre de la collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle/orientation professionnelle, universitaire et de carrière, le service de documentation a participé à la création ou à la mise à jour de plusieurs collections de fiches d'information: ce sont ainsi 104 fiches UNI INFO, 48 fiches ECOL'INFO

sur les écoles fribourgeoises et 47 fiches INFOP sur les métiers qui ont été créées ou mises à jour par le canton de Fribourg. 932 offres de perfectionnement ont été introduites sur le site www.orientation.ch.

2.1.3 Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 26 276 visiteurs ont été recensés, dont 10 573 ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

2.1.4 Site cantonal de l'orientation professionnelle

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes dispose d'un site internet qui comprend notamment la liste des centres d'orientation et celle des prestations proposées. Il renseigne sur les délais d'inscription dans les différentes voies de formation et permet l'accès au site national qui informe sur toutes les places d'apprentissage disponibles.

2.1.5 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des activités de conseil, soit les consultations sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année permettent de faire les constatations suivantes:

- Le nombre de cas suivis a connu une diminution de 5,4%. Le nombre d'entretiens a diminué de 410 unités par rapport à la période précédente, ce qui représente une diminution de 3,7%;
- Le nombre de consultations durant lesquelles des tests ont été effectués se situe à 1609, ce qui correspond à 29,4%;
- Les consultants adultes de 20 ans et plus représentent 20% du total des consultations, soit 1149 personnes.

Statistique des consultants:

	2008			2007
	H.	F.	Total	
Nombre de personnes conseillées	2274	3201	5475	5790
Nombre d'entretiens d'orientation	4516	6093	10609	11019
Age des consultants				
– jusqu'à 19 ans	1814	2512	4326	4451
– 20 ans et plus	460	689	1149	1239

2.1.6 Orientation des adultes

96 demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes et le Service public de l'emploi.

2.1.7 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2008, 3606 (3581) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes:

Solutions choisies en%:

	en 2008			en 2007
	H.	F.	Total	
– apprentissage en entreprise ou en école	58,0	32,7	45,6	43,1
– écoles du degré secondaire supérieur	26,9	43,5	35,0	37,2
– autres écoles	1,8	2,5	2,1	2,2
– travail rémunéré	0,1	0,1	0,1	0,3
– dixième année linguistique	3,7	6,0	4,8	4,4
– solutions transitoires ou inconnues	3,3	11,1	7,2	7,5
– cours préparatoire ou cours d'intégration	6,2	4,1	5,2	5,3

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 45,6% (43,1), cela représente 1646 (1545) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a augmenté de 2,5%. On constate une augmentation de 2,3% chez les garçons et de 1,9% chez les filles.

L'augmentation de l'offre des places d'apprentissage a permis une amélioration de l'insertion. Le nombre de places est suffisant dans certains secteurs comme la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées au domaine tertiaire et aux nouvelles technologies, le nombre de places disponibles est plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes disposant d'un bon potentiel scolaire trouvent facilement une place de formation, par contre les élèves scolairement faibles et ceux issus de la migration rencontrent plus de difficultés.

2.2 Événements particuliers**2.2.1 Aide aux jeunes en difficulté**

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Des mesures d'aide active, sous forme d'accompagnement intensif, ont été mises en œuvre afin de permettre à chaque jeune de trouver une solution à la fin de sa scolarité. Dans le cadre d'un projet financé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, un programme de soutien aux jeunes en difficultés appelé «Case Management» a été initié. Il a consisté, dans une première phase, à intervenir de manière précoce auprès des élèves du cycle d'orientation susceptibles d'être confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire.

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de places d'apprentissage a également été effectué jusqu'au début septembre. Une action spéciale intitulée «Last Minute» a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été.

Une Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle a été instituée par le Conseil d'Etat. Une collaboratrice du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a été mandatée pour élaborer un rapport sur la situation actuelle des jeunes et sur les mesures à prévoir en vue d'une optimisation de la transition à la fin de la scolarité obligatoire.

3. Formation des adultes

3.1 Activités

3.1.1 Commission de la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a tenu cinq séances; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Les autres activités de la Commission ont été les suivantes:

- réponse à la consultation de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport à propos de la motion Xavier Ganioz / Jean-Pierre Siggen relative au chèque-formation fribourgeois;
- audition d'une étude sur l'introduction d'un chèque-formation dans le canton de Fribourg.

Un montant de 29 120 francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

3.1.2 Université populaire

En 2007/08, 3004 (3415) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 44 483 heures/participants (47 013). 601 (584) cours ont été proposés et 379 (395) ont été lancés.

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Il précise les objectifs à atteindre au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Une subvention de 51 000 francs est attribuée en tant que participation aux frais d'exploitation et un montant de 2 fr. 10 par nombre d'heures/participants. Le montant total de la subvention s'élève à 144 414 fr. 30.

<i>Moyens propres</i>		
Taxes de cours, cotisations, dons	81,73%	(82,10%)
<i>Subventions</i>		
Canton	17,17%	(16,81%)
Communes	1,10%	(1,09%)
Total des subventions	18,27%	(17,90%)

3.1.3 Association Lire et Ecrire

Dans le cadre d'un contrat de prestation avec l'Association Lire et Ecrire, une subvention de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

3.1.4 Diplôme de formateur ou formatrice d'adultes DIFA

Ce programme de formation de formateurs et formatrices d'adultes est mis sur pied sous l'égide des conseillers et conseillères d'Etat et ministre des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Fribourg.

Le cycle de formation 2006-2008 a accueilli 5 participants domiciliés dans le canton de Fribourg.

3.1.5 Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne

Une Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne a permis aux ressortissants fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois. La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 12 000 francs.

Pour les formations en langue allemande, c'est la Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves (cf. chapitre du Service des ressources) qui s'applique.

3.2 Evénements particuliers

3.2.1 Festival de la formation

Dans le cadre du Festival national de la formation, la Commission de la formation des adultes a mis sur pied une série d'activités sur le thème «La passion d'apprendre». Les citoyens et citoyennes ont été invités par voie de presse à partager leurs savoirs et leurs connaissances avec d'autres personnes. Quatre membres du Conseil d'Etat ainsi que la Chancelière ont eu l'occasion d'échanger leurs expériences avec des professionnels d'horizons très divers.

3.2.2 Validation des acquis

Dans le cadre d'une expérience-pilote, 30 personnes ont entamé un processus de validation des acquis dans le but d'obtenir un Certificat fédéral de capacité de gestionnaire en logistique. Trois groupes ont été constitués pour réaliser un bilan de compétences et élaborer un dossier ciblé pour la reconnaissance des acquis de l'expérience.

3.2.3 Analyse périodique des subventions

Une deuxième analyse périodique des subventions a eu lieu. Les objectifs fixés par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 10 juin 2008 ont été les suivants:

- évaluer l'utilité et l'efficacité des subventions octroyées dans le domaine de la formation des adultes;

- analyser l'utilité et l'efficacité des subventions octroyées dans le domaine de la formation des adultes.

XI. SUBSIDES DE FORMATION

1. Missions

L'objectif du domaine des subsides de formation est de promouvoir l'égalité des chances en matière de formation en octroyant des bourses et des prêts de formation. La mission du Service des subsides de formation consiste en l'application de la législation relative à l'octroi des bourses et des prêts de formation. De plus, il informe le public cible ainsi que les institutions de formation de l'existence d'une aide à la formation et de ses conditions d'octroi. Le Service est également l'organe exécutif de la Commission des subsides de formation dont il assure le secrétariat.

Chef du service: M. Beat Schneuwly.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie trois fois en séance plénière et neuf fois en séance de sous-commission. Elle a examiné des demandes de bourse, de prêt et 22 réclamations. Aucun recours n'a été adressé au Tribunal cantonal.

Deux séances d'un groupe de travail «législation» ont servi à des réflexions en vue de la révision de la loi du 28 novembre 1990 sur les bourses et prêts de formation.

Les séances plénières ont servi à définir, à l'attention du groupe de travail «législation», les principaux points de la révision de la loi et les directives internes de la Commission, en tenant compte des expériences faites durant l'année scolaire 2007/08.

2.1.2 Bourses cantonales

La comparaison avec l'année 2006/07 montre que le nombre de demandes a légèrement augmenté.

Année scolaire	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2006/07	3 132	1 786	1 346	44,97%
2007/08	3 229	1 872	1 357	42,02%

Le taux de couverture du manque calculé a pu être maintenu (75%).

Les montants ci-dessous correspondent aux montants versés dans l'année civile 2008. Ils se répartissent dans les 9 catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante:

Catégories	Nombre	Subsides en francs
<i>Secteurs du secondaire II:</i>		
Ecoles de maturité gymnasiale	558	1 690 535
Autres formations générales	324	1 031 751
Ecoles professionnelles (à plein temps)	270	985 238
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	650	1 483 181
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	30	80 173
<i>Secteurs du tertiaire:</i>		
Formations professionnelles supérieures	67	350 255
Hautes écoles spécialisées	280	1 192 134
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	381	1 863 173
Formation continue	7	25 631
Total	2 567	8 702 071

2.1.3 Bourses communales et institutionnelles

Pour l'année de formation 2007/08, les subsides du canton ont permis de couvrir 75% des besoins calculés des bénéficiaires. Le découvert restant a été pris en charge, entièrement ou partiellement, par les communes octroyant des bourses, selon leur libre choix. Les communes ont déterminé leurs bourses en se basant sur le calcul du canton et du montant attribué par ce dernier. Les contributions des communes ont été les suivantes:

Année	Nombre de communes	Subsides communaux en francs
2007	112	1 033 859
2008	118	1 119 957

Les institutions privées bénéficiant d'une subvention fédérale ont versé 161 400 (79 550) francs à des personnes en formation.

2.1.4 Prêts de formation

Durant l'année civile 51 (67) demandes ont été examinées, dont 48 (65) ont été admises. Du montant budgétisé de 450 000 (450 000) francs, 423 000 francs ont été utilisés.

2.1.5 Subventions fédérales

L'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et cantons (RPT) le 1^{er} janvier 2008 a comme conséquence le retrait de la Confédération du financement des bourses à l'exception du degré tertiaire.

Ce nouveau principe de subventionnement a pour effet une réduction des subventions fédérales d'environ 3 millions de francs. Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton ne s'élèvera plus qu'à environ 830 000 francs.

2.2 Evénements particuliers

Le 1^{er} septembre 2008, la nouvelle loi sur les bourses et les prêts d'études ainsi que son règlement sont entrés en vigueur. La compétence d'octroyer des subsides de formation est désormais attribuée au Service et non plus à la Commission. La nouvelle loi définit également un nouveau calcul et modifie la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. En effet, la loi du 14 février 2008 sur les bourses et les prêts d'études attribue au canton seul la compétence et le financement en matière de subsides de formation.

XII. SERVICE DU SPORT

1. Missions

Les trois domaines principaux du Service du sport sont: Education physique et sport scolaire, Jeunesse+Sport (J+S) et Loterie Romande-Sport (LORO-Sport).

Dans le domaine scolaire, le Service organise des cours de formation continue pour les enseignantes et enseignants d'éducation physique et sport, coordonne les activités du sport scolaire facultatif, conseille les sportives et sportifs de pointe en matière scolaire, organise pour eux des heures de rattrapage et préavise les demandes de prise en charge d'écolages hors canton.

En matière Jeunesse+Sport, le Service organise des cours de formation et de perfectionnement pour les monitrices et moniteurs et assure l'administration des cours et camps J+S organisés par les sociétés sportives, les fédérations sportives, les associations de jeunesse et les écoles.

Concernant LORO-Sport, le Service veille à la répartition réglementaire des bénéfices en étroite collaboration avec les organes de répartition (Commission cantonale du sport et de l'éducation physique et Association fribourgeoise des sports, AFS).

Chef de service: M. Elmar Schneuwly

2. Activités courantes

2.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En 2008, la Commission, présidée dès le 1^{er} janvier par M. Henri Baeriswyl, s'est réunie à neuf reprises. Elle a:

- entériné la répartition des subsides ordinaires et extraordinaires et proposé au Conseil d'Etat la répartition du bénéfice 2007 attribué au sport par la Loterie Romande (LORO-Sport, 2 196 369 francs);

- traité 8 recours ainsi que 2 demandes de reconsidération concernant des subventions LORO-Sport et attribué 22 subsides extraordinaires pour un montant de 114 480 francs;
- examiné le 5 juillet l'avant-projet de loi sur le sport;
- organisé le 6 décembre en partenariat avec l'AFS une réception des athlètes, entraîneurs et juges fribourgeois ayant participé aux jeux olympiques ou aux Paralympics de Pékin;
- pris note du contenu du rapport concernant la faisabilité du passage de l'administration des fonds de LORO-Sport à l'AFS et de sa remise le 9 août 2008 par le président du groupe de travail M. Félicien Morel à la Directrice ICS;
- proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat;
- décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à Mme Virginie Clerc, 16 ans, de Romont (patinage artistique) et à M. Pascal Lorétan, 18 ans, de Courtepin (tir);
- aidé financièrement 15 sportifs fribourgeois dans leur préparation afin d'obtenir une sélection pour les Jeux Olympiques ou les Paralympics;
- traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

2.2 Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré secondaire II. Durant l'année 2008, les champs d'activités principaux ont été les suivants:

2.2.1 Formation continue du corps enseignant

Formation continue obligatoire:

Plus de 300 enseignant(e)s de tous les degrés ont pris part aux nombreux cours de recyclage organisés pour répondre à l'obligation d'une mise à niveau bisannuelle du brevet de sauvetage.

Dans le cadre du projet national qeps.ch (qualité de l'éducation physique), les maîtres et maîtresses d'éducation physique responsables de la branche dans les établissements du degré secondaire supérieur ont participé à un séminaire de formation continue de deux jours.

Formation continue facultative:

Le maintien de la majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que le corps enseignant porte à l'éducation physique.

Les deux semaines de formation continue organisées au Tessin en été ont réuni plus de 40 maîtresses et maîtres d'éducation physique alémaniques et francophones.

2.2.2 Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

Les projets de directives concernant la sécurité dans l'enseignement du sport en milieu scolaire ont été mis en consultation au mois de décembre. L'entrée en vigueur de ces directives est prévue pour la rentrée scolaire 2009/10.

2.2.3 Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif a continué à s'étoffer. Les cours proposés à tous les niveaux d'enseignement ont permis à près de 4000 élèves de pratiquer une heure supplémentaire de sport par semaine.

2.2.4 Tournois scolaires

L'année 2008 a vu les élèves du degré primaire se mesurer dans les disciplines suivantes: ski et snowboard, course d'orientation, basketball et football.

Nouveau record de participation pour les classes des cycles d'orientation qui se sont mesurées lors des tournois de basketball, handball, hockey sur glace, unihockey et football ainsi que lors de la course d'orientation.

Au niveau gymnasial, les «collégiades», organisées par le Gymnase intercantonal de la Broye ont rassemblé près de 500 étudiants la première semaine de juillet.

2.2.5 Journées suisses du sport scolaire

Les vainqueurs de certains de ces tournois ont représenté avec succès le canton de Fribourg lors des journées suisses de sport scolaire à Tenero. L'équipe de badminton du cycle d'orientation de Guin ainsi que l'équipe féminine de basketball de Sarine-Ouest y ont remporté le titre national.

2.2.6 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements des grilles horaires, aide financière (LORO-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux existants. En 2008, environ 150 jeunes sportifs et sportives ont bénéficié d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive.

2.3 Jeunesse+Sport

L'année 2008 a permis d'introduire définitivement le système «online» pour annoncer et décompter les offres Jeunesse+Sport (J+S) des clubs et groupements. Le nouveau programme «J+S-Kids» en faveur des enfants de 5 à 10 ans a été introduit aux écoles d'abord et, moyennant les premiers cours d'introduction de moniteurs, aux clubs sportifs ensuite. Le départ officiel et échelonné se

fera en 2009/10. Les statistiques détaillées concernant les activités des jeunes et la formation des cadres seront présentées par le Service de la statistique.

2.3.1 Activité et perfectionnement des experts

137 (114) experts ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S. 29 (24) experts ont participé au cours central cantonal de ski et snowboard à Zermatt.

2.3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs

301 (294) monitrices ou moniteurs ont été formés dans 14 (9) cours cantonaux de formation de moniteurs. 647 (758) monitrices ou moniteurs ont complété leur formation dans 24 (16) cours cantonaux de perfectionnement. Trois cours ont été annulés pour manque d'inscriptions (les cours de base hockey sur glace et judo et le module de perfectionnement sport de camp/trekking).

2.3.3 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'alpinisme et d'escalade sportive à Finhaut a réuni 17 (15) jeunes. Les deux camps de natation/poly-sport à Tenero ont réuni au total 150 (142) jeunes; 8 (6) ont vécu une semaine polysportive dans le cadre du traditionnel camp romand organisé par J+S Vaud à Leysin. Le camp de canoë à La Roche a réuni 26 (20) jeunes.

2.3.4 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 30 298 (29 748) jeunes dans les disciplines suivantes: karaté, voile, badminton, basketball, alpinisme, hockey sur glace, patinage, escrime, gymnastique, polysport, football, gymnastique artistique, gymnastique aux agrès, gymnastique et danse, judo, ju-jitsu, canoë, unihockey, hockey inline, athlétisme, lutte suisse, course d'orientation, cyclisme, lutte, aviron, natation, ski, snowboard, ski de fond, excursions à skis, rollhockey, plongeon, tchoukball, natation de sauvetage, escalade sportive, tennis, tennis de table, volleyball, équitation, rock'n'roll, rugby, sport de camp et trekking, cours pluridisciplinaires.

Pour ces activités, les monitrices, moniteurs, coach J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 2 140 055 francs (2 044 545).

2.4 Loterie Romande-Sport (LORO-Sport)

Le montant de la part cantonale au bénéfice de LORO-Sport a été de 2 196 369 francs (2 431 623).

Ce montant a été réparti comme suit:

	Fr.
Aide pour l'activité sportive ordinaire	942 840
Constructions et achats de matériel	400 000
Aide aux sportifs de pointe ou de talent	330 000
Manifestations, cours et camps, «Sport pour tous», autres formes d'entraînement	300 000
Commissions	10 000
Dépenses administratives diverses	50 000
Publicité	10 000
Action LORO-Sport	25 000
Sport scolaire facultatif (50% de 200 000)	100 000
Attribution au fonds de réserve	28 529
Total	2 196 369

72 (71) associations, fédérations, clubs ou institutions ont bénéficié d'une aide financière pour leur activité sportive ordinaire, ceci sur la base du recensement 2008, valable jusqu'à 2010.

2.5 Événements particuliers

Le 6 décembre, lors de la réception des athlètes ayant participé aux Jeux Olympiques et aux Paralympics de Pékin, l'Etat a remis un cadeau aux médaillés et diplômés.

Dans le cadre de la Nuit du mérite du 18 décembre, le Prix sportif de l'Etat a été remis à M. Hubert Pauchard, athlète et expert-formateur J+S, de Guin.

XIII. SERVICE DE LA CULTURE

1. Promotion de la culture: missions et activités

Le Service a pour mission de traiter, au sein de l'Etat, l'ensemble des questions qui relèvent de la promotion des activités culturelles et d'assurer la mise en œuvre de celle-ci.

Chef de service: M. Gérald Berger.

1.1 Commissions

1.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La commission a pour tâche de procéder à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et d'examiner les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie à une reprise.

1.1.2 Commission des affaires culturelles

La commission s'est réunie à neuf reprises. Elle a donné son préavis sur les 211 (200) demandes de subventions qui ont été adressées au Service. Elle a examiné et ap-

prouvé les propositions du Service concernant les lignes de force de la politique culturelle cantonale pour les années 2009 à 2011. Elle a adopté de nouvelles directives concernant l'octroi d'aides financières dans les domaines de la musique et de l'accueil de spectacles scéniques fribourgeois. Elle a préavisé favorablement la reconduction pour les années 2009 à 2011 des aides pluriannuelles à la création destinées à soutenir les activités de groupes de créateurs professionnels dans les domaines de la danse, du théâtre et de la musique et celles d'opérateurs culturels dont l'activité consiste à produire des créations professionnelles originales. La commission a enfin proposé au Conseil d'Etat le lauréat du Prix culturel de l'Etat.

1.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager l'ensemble des modes d'expression culturels (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse, animation culturelle), ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 500 000 francs.

1.2.1 Eléments statistiques

Les aides en faveur de créations représentent 87% des subventions attribuées, respectivement 13% en faveur d'animations culturelles, dans les modes d'expression suivants:

– théâtre:	41,4%
– musique:	20,7%
– danse:	12,6%
– festivals / manifestations culturelles:	10,4%
– arts visuels:	9,8%
– cinéma / vidéo:	4,0%
– littérature / édition:	1,1%

Le site internet du Service (www.fribourg-culture.ch) a été consulté à plus de 58 000 reprises.

1.2.2 Partenariats de création

Les groupes de créateurs suivants ont bénéficié d'un partenariat de création pluriannuel pour un montant global de 1 340 000 francs: Théâtre des Osses / Centre dramatique fribourgeois (Givisiez), Compagnie de danse Da Motus (Fribourg), Compagnie de danse Fabienne Berger (Promasens), Ensemble Orlando Fribourg.

1.2.3 Aides à la création renouvelables

Quatre institutions ont bénéficié d'une aide à la création renouvelable, pour un montant global de 505 000 francs: l'Opéra de Fribourg, le Centre d'art contemporain Fri-Art, le Belluard Bollwerk International et l'Espace Nuithonie (concept *RésiDanse* Fribourgeoise). Le montant versé à l'Espace Nuithonie lui a permis d'accueillir en résidence les créations de deux troupes de danse fribourgeoises: la Compagnie Fabienne Berger (Promasens) et la Compagnie Drift (Fribourg / Zürich).

1.2.4 Aides à la création

La Direction a octroyé des aides à la création ponctuelles pour un montant de 942 000 francs aux créateurs et aux organismes suivants:

Musique, chant, rock, jazz:

Corps de musique de la ville de Bulle, Chœur-Mixte «Echo du Moléson» Epagny, Festival de musiques sacrées de Fribourg, Gérald Zbinden, Overdrive AMP Explosion, Beautiful Leopard, Les Francomanias de Bulle, Christophe Pochon et les Sangliers rieurs, Gonzague Ruffieux, La Rose des Vents Romont, CantaSense, Chœur de May, Manuel Oberholzer, Lionel Chapuis, Les Zéphyrus, Chœur Anonymos, Chœur des XVI, Association des concerts de la Semaine Sainte, Lè Vangle, Todos Destinos, Chœur St-Michel, Yokonoe, Marc Perrenoud Trio, Association Nouvelles Créations, Black Cargoes, Soften, Chœur-Mixte de Forel-Autavaux-Les Planches, Enigmatik, Underschool Element, Association MUBAROP, L'Opéra des Champs, Cavi, L'Atelier de la Chanson, Léo Chevalley, Quatuor Marquis de Saxe, Orchestre d'harmonie de Fribourg, Association des Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne, Quadra-duor, Celly & the Idols, Gabby Marchand, Granit;

Littérature / édition:

Deutschfreiburger Heimatkundeverein, Editions La Sarine, Editions Faim de Siècle, Musée Gruérien, Editions de l'Aire, Bibel & Orient Museum, Bernard Campiche Editeur, Editions Samizdat, Editions Regard Fribourg, Editions dits;

Théâtre:

Kinder-Theater-Werkstatt, Le Guignol à Roulettes, Open-Tréteaux, Cirque Toamême, Compagnie AGP, Théâtre «On m'ladit», Fondation «Attitude», Théâtre de l'Ecrou / Compagnie des Barbares, Compagnie Claire, La Joli Compagnie, Talman Ensemble, Association «Cirque-en-Ciel», Compagnie MTGAT, Compagnie L'Efrangeté, Deutschfreiburger Theatergruppe DFTG, Les Tréteaux de Chalamala, Nouveau Théâtre, Eva-Maria Bertschy;

Cinéma / vidéo:

Raphaël Julliard, Association des Amis de Cinémagination, Association Films Plans-Fixes, Jérôme Gremaud, David Deppierraz, Janic Eberhard, Ana Films;

Arts visuels / photographie:

Yves André, Jean-Luc Cramatte, Istvan Torok, Daniel Salzmann, Francesco Ragusa, Hugo Brülhart, Gilles Rotzetter, Franz Brülhart, Creahm Fribourg, Guy Tornay, Johannes Schumacher, Jean-Jacques Hofstetter, Hafis Bertschinger, David Brülhart, Lauris Paulus, Olivier Suter, Association Charlatan;

Danse:

Compagnie Drift, Tanzcompagnie Karin Jost.

1.2.5 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant de 347 000 francs principalement aux manifestations et organisations suivantes:

20 Heures de Musiques de Romont, Förderverein Gala-tea Quartett (Ueberstorf), Société de musique La Gruéria (Vuadens), Choeur Upsilon (Estavayer-le-Lac), Le Poisson Rouge (Fribourg), Luca Etter (Fribourg), Kirchenkonzerte (Murten), Association Guitare Passion (Fribourg), Semaines de la Lecture (Fribourg), Association Rencontres Guitare (Bulle), Association New Orleans meets Bulle, Association Guitare et Luth (Fribourg/Gruyères), Fête du livre et du papier (Gruyères), Association ADMA (Fribourg), Association AVEAM (Ependes), Association des amis de l'orgue du collègue St-Michel (Fribourg), Choeur de chambre de l'Université de Fribourg, Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Triennale internationale du papier (Charmey), Société de développement d'Estavayer-le-Lac, Festival Bédémania (Belfaux/Corminboeuf), Stone Hill Festival (Alterswil), Festival Le Monde en Fête (Fribourg), Wùy ù ay Events GmbH (Schmitten), Association Wunderland (Rue), Storyteller Museum (Fribourg), Académie d'orgue de Fribourg, Laure Betris (Fribourg), Fondation Edith Moret – Château de Mézières, Cantorama (Jaun), Musica Virtuosa (Fribourg), Association des concerts de Corpataux-Magnedens, Eclatsconcerts (Fribourg), Société des concerts de la ville de Bulle, Institut suisse pour l'étude de l'art (Zürich), Beautiful Leopard (Fribourg), Jean-Michel Robert (Fribourg), Association Up Jazz (Murten), Estavayer La Médiévale.

1.2.6 Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 178 000 francs à 34 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes, ainsi qu'à des institutions intercantionales.

1.2.7 Dons de la Loterie romande

Avec l'approbation du Conseil d'Etat, la commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 2 620 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants: Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival international de Jazz de Fribourg, Festival international de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fri-Art (Fribourg), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Les

Francomanias de Bulle, Le Nouveau Monde (Fribourg), Murten Classics, Opéra de Fribourg, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg.

D'autre part, également avec l'approbation du Conseil d'Etat, la commission a aussi soutenu, pour un montant global de 641 950 francs, les saisons culturelles des infrastructures suivantes: Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@lle (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens).

1.2.8 Prix culturel de l'Etat

Le Prix culturel de l'Etat de Fribourg est attribué tous les deux ans. En 2008, le Conseil d'Etat l'a décerné, sur proposition de la commission des affaires culturelles, à Gustav (Pascal Vonlanthen), chanteur et musicien, domicilié à Fribourg. D'un montant de 15 000 francs, le Prix lui a été remis lors d'une manifestation publique qui s'est déroulée à La Spirale (Fribourg) le 9 novembre.

1.2.9 Enquête photographique fribourgeoise

Le projet lauréat de la 6ème Enquête photographique fribourgeoise a été réalisé par Yves André, photographe, domicilié à St-Aubin (NE). Intitulée «Paysages occupés», l'Enquête illustre les transformations du paysage fribourgeois à la suite des constructions et aménagements réalisés ces trente dernières années. Elle a fait l'objet d'une exposition à la Bibliothèque cantonale et universitaire et d'un catalogue.

1.2.10 Fonds Pierre et Renée Glasson

Institué en 1995, le Fonds Pierre et Renée Glasson a pour but de contribuer au financement d'une formation post-grade d'un/e jeune musicien/ne fribourgeois/e dans un conservatoire en Suisse ou à l'étranger. Après audition des candidat/e/s, par un jury d'experts, une bourse de 10 000 francs a été octroyée à Sébastien Bréguet, violoncelliste, domicilié au Bry, pour lui permettre de poursuivre ses études en Allemagne.

1.2.11 Infrastructures culturelles

Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil d'Etat, les subventions suivantes ont été octroyées: Château de Gruyères (conciergerie): 270 000 francs (solde); Théâtre des Osses (transformations): 30 000 francs (solde); La Tour Vagabonde (théâtre élisabéthain): 35 000 francs (solde); Théâtre de Fribourg: 500 000 francs (1^{re} tranche).

1.2.12 Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles). Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour la musique actuelle, du Fonds intercantonal «Regio-Films»

et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a également participé aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles.

Dans le cadre du projet «Kaléidoschoral» initié conjointement par la Fondation Pro Helvetia et les cantons de Fribourg, du Valais et du Jura, le Service a contribué à l'organisation d'un symposium qui a eu lieu les 26 et 27 janvier à Delémont, ainsi que d'un concert qui s'est déroulé le 1^{er} mars à St-Maurice. «Kaléidoschoral» s'est terminé le 20 septembre à St-Gall par une manifestation réunissant tous les participants.

La Région Alsace et le canton de Fribourg ont signé le 12 février une convention de coopération ayant pour but de favoriser des échanges culturels entre les deux régions, notamment par des accueils réciproques, des coproductions et des résidences d'artistes. Cette convention a permis à deux compagnies de théâtre fribourgeoises de bénéficier d'une aide pour présenter leurs productions à Colmar, St-Louis et Ribeauvillé. D'autre part, deux troupes alsaciennes ont eu la possibilité de présenter leurs productions à l'Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne). Une plateforme de rencontre a été organisée à Villars-sur-Glâne entre une trentaine d'opérateurs culturels des deux régions les 26 et 27 novembre. Cette rencontre avait pour but de créer des liens entre ces personnes afin de concrétiser des projets de créations ou/et d'accueils. Le chef du Service représente l'Etat de Fribourg au sein du conseil de fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande, dont il assume la vice-présidence.

C'est le créateur David Brülhart, domicilié à Praroman-Le Mouret, qui a été choisi pour occuper durant une année l'atelier «Jean Tinguely» mis à disposition conjointement par le canton et la ville de Fribourg à la Cité des arts à Paris. C'est l'artiste visuel Sandro Godel, domicilié à Domdidier, qui a occupé durant six mois l'atelier loué conjointement par les cantons de Suisse romande à la «Red House» à New York.

1.2.13 Culture et école

Le Service a soutenu financièrement la mise en place, sous le label «Culture et école», d'un programme d'environ 50 spectacles, films et concerts, destiné aux écoles du canton et produits par des acteurs culturels fribourgeois.

Par ailleurs, le Service a accordé un soutien financier à douze musées et lieux d'exposition du canton pour l'élaboration d'ateliers et des d'animations pour les écoles. Grâce à cette aide, une quarantaine d'ateliers ont ainsi été proposés.

Le montant total accordé pour «Culture et école» s'élève à 156 176 francs.

1.3 Evénements particuliers

Le Conseil d'Etat a procédé au renouvellement des partenariats de création dénommés désormais «aides pluriannuelles à la création», conformément au règlement sur les affaires culturelles du 10 décembre 2007.

Lors d'une conférence de presse, la Directrice ICS a présenté les lignes de force en matière de politique culturelle pour les années 2009 à 2011. Celles-ci ont notamment trait à un soutien à la diffusion des créations fribourgeoises à l'intérieur du canton, par la prise en charge d'une partie du cachet lors d'accueils, et à l'extérieur du canton, par la signature d'une convention de coopération avec la Région Alsace. D'autre part, la DICS a contribué à la constitution d'un orchestre de chambre professionnel dans le canton. L'association «Orchestre de chambre fribourgeois» a été constituée le 4 février sous la présidence de M. Claude Grandjean, ancien Conseiller d'Etat.

2. Institutions culturelles: missions et activités

Le Service a pour mission d'exercer la surveillance des institutions culturelles de l'Etat, d'arrêter leur programme général d'activités et de veiller à la coordination de celles-ci.

Le chef du Service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales, ainsi qu'une séance plénière avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune des institutions. Il a participé aux séances des commissions (bureau et commission plénière) de chacune d'elles.

Le chef du Service préside le groupe de travail chargé d'étudier l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire, lequel a remis son rapport final au Conseil d'Etat. Il a participé en tant que représentant du canton aux travaux du groupe de pilotage chargé de l'intégration des classes professionnelles du Conservatoire de Fribourg au sein du Conservatoire de Lausanne. Il a présidé le jury chargé de retenir un projet en vue de la transformation de la salle de zoologie du Musée d'histoire naturelle. Il préside le groupe de travail chargé de porter une réflexion sur la réorganisation territoriale du Conservatoire, ainsi que celui chargé d'étudier une délocalisation des cours de danse et d'art dramatique du Conservatoire donnés à la Villa Gallia (Fribourg).

Le chef du Service a été nommé comme représentant de l'Etat au sein de la Fondation du Conservatoire de Lausanne à la suite de l'intégration des classes professionnelles du Conservatoire de Fribourg au sein du Conservatoire de Lausanne.

3. Archives de l'Etat

3.1 Mission

Les Archives de l'Etat (AEF) ont pour mission principale d'évaluer, de classer, de conserver et de rendre accessibles au public les documents d'archives appartenant à l'Etat et à ses établissements, à leur administration centrale et à leurs services décentralisés. Elles veillent au préarchivage des documents par les services de l'administration. Elles conseillent les communes, les paroisses et les personnes privées dans l'organisation et la gestion

de leurs archives. Elles offrent au public, aux étudiants et aux chercheurs des conseils ainsi que des possibilités particulières d'information et de recherche. Elles contribuent par leurs recherches et leurs publications à la connaissance de l'histoire fribourgeoise.

Archiviste cantonal: M. Alexandre Dafflon.

3.2 Activités

3.2.1 Commission des Archives

La commission des Archives s'est réunie à trois reprises en 2008. Elle a examiné le projet de budget 2009, a pris connaissance et a débattu de l'état des lieux dressé par le nouvel archiviste cantonal, et a pris acte du rapport annuel.

3.2.2 Analyses et réflexions générales

Un état de lieux de l'institution et un plan d'action pour les dix prochaines années ont été établis et soumis à la Direction ICS. Les AEF ont également procédé à l'analyse de leurs prestations et ont fait des propositions d'économie dans le cadre du projet «Analyse des prestations de l'Etat» (APE).

3.2.3 Bâtiments et équipements

Un spécialiste de la conservation préventive a rendu un rapport sur les locaux des AEF, qui servira de base de travail pour une amélioration des conditions de conservation. Un système de mesure permanent des conditions climatiques devra équiper les locaux de conservation. Par ailleurs, l'annexe de Bulle constitue un maillon faible dans le dispositif de conservation; elle devra être abandonnée. Enfin, le récolement des fonds effectué durant l'été 2008 met en lumière la nécessité de trouver, avant 2015, de nouveaux locaux de conservation pour accueillir les versements des autorités et de l'administration.

3.2.4 Informatique et nouvelles technologies

Les AEF ont acquis le logiciel *Adobe Creative Suite Design*, afin de réaliser des maquettes pour ses publications. La migration du site internet sur *CMS Contens* est en cours et doit être accompagnée d'une réflexion sur son contenu informatif. Le site des AEF a été consulté à plus de 84 000 reprises. La base de donnée en ligne a, quant à elle, été consultée à près de 245 000 reprises.

Le projet de numérisation des plans de l'Etat, des Couvents et de l'Hôpital (environ 360 volumes, XVII^e-XIX^e siècles) a été lancé en 2008. Son but est d'assurer la sauvegarde à long terme de ces documents et d'en permettre une consultation par le grand public via la base de données en ligne sur internet.

3.2.5 Relations avec les producteurs d'archives

27 services de l'administration ont été visités: Chancellerie, Chambre pénale des mineurs, Gendarmerie, Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens, Institut agricole de Grangeneuve, Justices de paix de Bulle, Châtel-Saint-Denis, Gurmels, Gruyères, Nant, Semsales, Tafers, Schmitten et Rechthalten, Office cantonal des mineurs, Office des juges d'instruction, Office des poursuites de la Sarine, Police du commerce, Service de l'action sociale, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Service de la culture, Service des bâtiments, Service des constructions et de l'aménagement et Tribunal d'arrondissement de la Gruyère.

Des tiers ont également sollicité des conseils: Belluard Bollwerk International, Caritas Suisse Fribourg, commune de Vernay (Autavaux, Forel et Montbrelloz), commune de Grolley, Fédération fribourgeoise de gymnastique, Fondation du Cardinal Journet, Centre d'art contemporain Fri-Art, Haus der Gesundheit à Plasselb, Condensateurs Fribourg SA, Association d'étudiants Neu-Romania, Ordre des avocats fribourgeois, paroisse Saint-Maurice de Fribourg, paroisse Saint-Nicolas de Fribourg, paroisse de Plasselb, Radfahrkompanie III/2, SSR idée suisse Fribourg (SRT-FR), Syndicat de la communication et Syndicat Unia.

3.2.6 Accroissement des fonds d'archives

Les fonds suivants ont été remis par des services de l'Etat (453.85 ml): Secrétariat du Grand Conseil (6.40 ml): bulletins des séances du Grand Conseil, 1969-2006; Chancellerie d'Etat (0.20 ml): conventions conclues entre l'Etat et des tiers, XIX^e-XX^e siècles; DICS (24.70 ml): dossiers du Service de la culture 1942-2000; dossiers du Service des constructions scolaires 1933-2007; DSJ (2.40 ml): journal d'information du centre d'engagement et d'alarme, 2007; rapports d'activité journalière des postes de gendarmerie, 2002; DSAS (14 ml): archives de l'Hôpital psychiatrique de Marsens, 1829-1992; DFIN (1.30 ml): cartes Stryienski du Service du cadastre et de la géomatique, 1855-1882; DAEC (78 ml): dossiers du Service des constructions et de l'aménagement, 1990-1991; Autorités judiciaires (326.85 ml): Tribunal administratif: dossiers des trois Cours administratives, de la Cour des assurances sociales et de la Cour fiscale, 1997 (10 ml); Tribunal d'arrondissement de la Sarine: dossiers civils, 1955-1986 (42 ml); Tribunal d'arrondissement de la Gruyère: dossiers civils, 1866-1963; dossiers pénaux, 1970-1975; dossiers sans suite, 1931-1990 (32.15 ml); Tribunal d'arrondissement de la Veveyse: dossiers civils, 1909-1970 (7.5 ml); Chambre pénale des mineurs: dossiers, 1996-1998 (32 ml); Justices de paix (203.2 ml): Bulle, 1803-2007; Charmey, 1772-2007; Cugy, 1830-1950 env.; Dompierre, 1844-1909 env.; Estavayer-le-Lac, 1812-1943 env.; Gruyères, 1515-1986; Gurmels, 1864-1997; Kerzers, 1832-1999; Misery, 1888-1898; Le Mouret, 1878-1995 env.; Morat, 1917-2007; Nant, 1829-1999; Rechthalten, 1854-2006; La Roche, 1769-2005; Romont, 1803-1970; Rue, 1880-1984;

Schmitten, 1777-2008; Semsales, 1814-1997; Surpierre, 1807-1984; Tafers, 1904-2005; Vaulruz, 1818-1995; Villaz-Saint-Pierre, 1838-1954 env.; Vuippens, 1795-1996.

Les AEF ont reçu 55.57 ml d'archives provenant d'autres collectivités ou de personnes privées: Akademische Verbindung Neu Romania Freiburg, 1938-2002 env.; Archives de l'histoire rurale, 1900-1977; Association Belluard Bollwerk International, 1983-2007; allocutions et discours de M. Rémi Brodard, ancien Conseiller d'Etat, 1962-2007; archives de la famille Castella et alliées de Bulle, Fribourg et Australie, XIX^e-XX^e siècles; Haus der Gesundheit à Plasselb, 1999-2007; Ordre des avocats fribourgeois, 1972-2000; paroisse de Plasselb, 1720-1972; paroisse de Rue, 1722-1836; paroisse Saint-Nicolas de Fribourg, 1898-1923; parchemins remis par M. Fernand Perritaz de Villarlod, XVI^e-XVIII^e siècles; lettres de Tobie de Raemy remises par M. Jacques de Raemy d'Yverdon-les-Bains, 1935-1948; documents relatifs à l'activité politique de François-Xavier Robadey et registres d'ordonnances de la pharmacie Robadey de Romont remis par M. Jean-Luc Robadey de Romont, 1804-1981.

Les documents originaux suivants ont été acquis: une généalogie armoriée Mestral / Ammann, sur parchemin, XVIII^e siècle; un parchemin de 1696 et une aquarelle des armoiries von der Weid; un plan géométrique des biens du clergé de l'église collégiale de Romont à Villaz-Saint-Pierre, par le commissaire Bochud, 1786, 16 planches; un livre manuscrit de la confrérie des tailleurs d'Estavayer-le-Lac, dite Abbaye de Notre-Dame, fondée en 1595, début XVII^e siècle-1851; un cahier de comptes de Georges et Philippe de Praroman, 1820-1821; une lettre satirique d'origine fribourgeoise du temps de la République helvétique, intitulée «Lettres patentes de la très véridique cour de Montirabeau», 1802.

3.2.7 Travaux de classement et d'inventaires

Les travaux suivants ont été achevés: répertoire du fonds de la famille Reynold de Cressier, 1301-1929; liste des bourgeois communs, bourgeois externes ou forains et d'étrangers tolérés ou naturalisés, extraits de divers fonds, 1357-1774; liste des avoyers, baillis, bannerets, bourgmestres, conseillers, membres des Soixante et des Deux-Cents, péagers de la Singine, secrétaires du Conseil et trésoriers, 1399-1798; liste des juges et des fonctionnaires de justice, 1403-1798; liste des bourgeois de la ville de Fribourg (I 5 à I 10), habitants non bourgeois 1493-1797, bourgeois externes ou forains 1685-1798, et habitants et bourgeois communs 1737-1797 / 1806; répertoire des livres de justice, 1403-1799; répertoire de l'administration des sels, XVI^e-XVIII^e siècles; liste des membres du Grand Conseil, 1803-1856; répertoire du fonds de la famille Vicarino-Schaller et alliées, 1817-1881; répertoire de la préfecture de la Sarine, 1801-1986; répertoire de la police des étrangers; répertoire du fonds Hans Brühlhart; répertoire de la série Législation et variété, XIV^e-XX^e siècles; répertoire du fonds de l'Ordre des avocats fribourgeois, 1972-2007.

Les informations suivantes ont été insérées dans la base de données: généalogies des familles de Blessens; versement du Service de l'enfance et de la jeunesse; fonds de la Société cantonale des chanteurs fribourgeois; fonds de la famille Reynold de Cressier; versement du Service des forêts et de la faune; fonds de l'Institut «La Gouglera»; versement du Registre du commerce; fonds dit de la Diète fédérale et Fribourg, 1803-1848; versement de la Chambre pénale des mineurs; versement du Tribunal d'arrondissement de la Veveyse; versement du Tribunal d'arrondissement de la Sarine; fonds des Archives de l'histoire rurale; versement des Etablissements hospitaliers de Marsens; versement du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère; versement du Service des constructions scolaires; fonds de la famille Vicarino-Schaller; fonds de la Préfecture du Lac; registre des votants; fonds d'imprimés des chemins de fer fribourgeois.

Les fonds suivants font l'objet d'un traitement: parchemins du fonds de famille de Montenach, 1350-1825; fonds d'Affry dit de Givisiez, 1409-1888; fonds des cartes et plans, XVII^e-XX^e siècles; cadastres du Registre foncier, XIX^e-XX^e siècles; archives du chapitre de St-Nicolas, XIII^e-XX^e siècles; livres et papiers du couvent cistercien d'Hauterive; titres de l'Etat, XIX^e-XX^e siècles; Département militaire, XIX^e-XX^e siècles; état civil de la Singine, XX^e siècle. Il convient de signaler particulièrement le classement et l'inventaire en cours des archives du chapitre Saint-Nicolas de Fribourg, financé par le chapitre cathédral, et des Justices de paix, financé par le Service de la justice.

3.2.8 Conservation, restauration, reliure et microfilmage

Les AEF ont confié à plusieurs restaurateurs spécialisés deux manuels du Petit Conseil de 1630 et 1695; un plan géométrique du village d'Ependes, XVIII^e siècle; un plan géométrique du village de Formangueries, 1742; trois volumes du journal personnel et manuscrit de Karl Ludwig von Haller, 1821-1854.

L'atelier de reliure de l'Etat a relié *La Gruyère, La Liberté*, et les *Freiburger Nachrichten* des années 2005 et 2006, ainsi que 47 registres de l'état civil. L'atelier de microfilmage de l'Etat a microfilmé deux registres du chapitre Saint-Nicolas; 75 registres des délibérations du Conseil d'Etat, 1897-1970; 4 registres paroissiaux déposés aux AEF et 91 registres se trouvant dans 24 paroisses (Autigny, Châtel-Saint-Denis, Cottens, Domdidier, Dompierre, Estavayer-le-Gibloux, Estavayer-le-Lac, Farvagny, Forel, La Joux, La Roche, Le Châtelard, Murist, Plasselb, Rossens, paroisse réformée de St-Antoni, Sommentier, Villarepos, Vuissens et Vuisternens-devant-Romont, Fribourg-Ville: paroisses du Christ-Roi, de Saint-Jean, de Saint-Maurice et de Saint-Nicolas).

3.2.9 Service au public: communication, visites, expositions

8828 (10 042) documents ont été consultés par 776 (706) lecteurs représentant 3185 (3493) passages. Les AEF ont transmis 578 (547) dossiers aux services de l'administration. Le secrétariat des AEF a répondu par écrit ou par téléphone à de très nombreuses demandes de renseignement portant, le plus souvent, sur des recherches généalogiques. En outre, 61 croquis d'armoiries ont été envoyés.

Les AEF ont accueilli des groupes d'étudiants de l'Université de Fribourg, de l'École d'ingénieurs et d'architectes, des lycéens des Collèges Sainte-Croix et Saint-Michel. Elles ont organisé 15 (20) visites guidées pour 190 (366) personnes.

Les AEF ont poursuivi la présentation de petites expositions thématiques, dont le titre générique est «*Connaissez-vous? – Schon bekannt?*», qui seront désormais accompagnées de fiches signalétiques distribuées au public et aux partenaires des AEF. La première fiche de la série est consacrée au *Fonds d'archives de la Préfecture de la Sarine (1801-1986)*. En outre, les AEF ont prêté des documents pour l'exposition «*A la table de Dieu et de Leurs Excellences. L'orfevrie dans le canton de Fribourg entre 1550 et 1850*» organisée au Musée d'art et d'histoire de Fribourg.

3.2.10 Recherche scientifique et publications

Les AEF ont apporté leur concours à plusieurs recherches à caractère historique et scientifique, particulièrement dans le domaine de l'histoire médiévale (sorcellerie, religion). Les archivistes ont prononcé plusieurs conférences, à Fribourg, dans les cantons voisins et à l'étranger, sur des sujets très variés. Ils ont notamment publié: «*Die drei Brüder von Oberhofen oder Wie Recht in Kundschaften und Weistümern erzählt wird*», dans: *Revue suisse d'histoire*, 58 (2008), p. 212-220; «*Zum Ursprung der Burg Tasberg und ihrer Erwähnung im Mittelalter*», dans: *Freiburger Volkskalender 2009*, p. 105-107; «*Dommartin in Freiburg. Der Prozess gegen Pierre Perat von Dommartin, hingerichtet als Hexer 1517 in Freiburg*», dans: *Mémoires de cours, études offertes à Agostino Paravicini Bagliani par ses collègues et élèves de l'Université de Lausanne*, réunies par Bernard Andenmatten et alii, Lausanne, 2008, p. 463-482 («*Cahiers lausannois d'histoire médiévale*», 48); *Von der Häresie zur Hexerei. «Wirkliche» und imaginäre Sekten im Spätmittelalter*, Hannover, 2008, 700 p. («*Monumenta Germaniae Historicae Schriften*», 59); «*Ein Hausratsrodel des Chorherrn Sebastian Werro*», dans: *Freiburger Geschichtsblätter*, 85, 2008, 10 p.

3.2.11 Collaborations

Les AEF ont participé à la création d'un forum des archivistes du canton de Fribourg. Au niveau suisse, les archivistes participent aux travaux de la Conférence des

directeurs d'Archives cantonales, fédérales et du Liechtenstein, ainsi qu'à ceux de l'Association des archivistes suisses.

Le projet de numérisation des archives relatives aux anciennes possessions savoyardes en Suisse romande, conservées à l'*Archivio di Stato* de Turin, a été lancé lors du IV^e colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental, à Lausanne, en 2004. Les cantons impliqués sont Fribourg, Genève, Valais et Vaud. L'objectif du projet est de mettre à la disposition du public via internet les images des comptes de châtelaineries savoyardes de Suisse romande antérieurs à 1536. En ce qui concerne Fribourg, les premières opérations sont prévues en 2009.

Les AEF entretiennent des liens de collaboration avec les Universités de Lausanne et de Fribourg. Enfin, plusieurs collaborateurs des AEF sont engagés dans les activités des sociétés d'histoire du canton.

4. Bibliothèque cantonale et universitaire

4.1 Missions

La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) a pour mission principale d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles au public et aux membres de la communauté universitaire des livres, des périodiques et d'autres supports d'information nécessaires à la culture générale, à l'enseignement universitaire et à la recherche scientifique. Elle conserve les publications et des archives nécessaires à la connaissance de l'histoire du canton, notamment en sauvegardant le patrimoine livresque et en assurant l'application des règles sur le dépôt obligatoire des imprimés et des enregistrements destinés au public. Elle contribue au développement de la lecture publique et de la vie culturelle. La BCU fournit des prestations bibliothéconomiques et assume des tâches de coordination et de formation en faveur d'une trentaine de bibliothèques universitaires et associées.

Directeur: Martin Good

4.2 Activités

4.2.1 Commission

La commission a tenu deux séances, a pris connaissance des comptes 2007 et préavisé favorablement le budget 2009. Parmi les principaux thèmes traités: les perspectives d'extension et de réaménagement des locaux, l'intensification des collaborations entre la BCU et l'Université, le changement de l'architecture informatique du Réseau romand des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), le projet d'intégration du catalogue sur fiches, l'intégration des Hautes écoles pédagogiques dans le Réseau des bibliothèques associées.

La commission a pris connaissance du nouvel organigramme et de l'analyse SWOT réalisée dans le cadre du projet APE (analyse des prestations de l'Etat) pour la BCU. Elle a relevé la qualité et la diversité du programme des activités culturelles.

4.2.2.a Direction et services généraux

Dans la perspective de l'extension et plus particulièrement d'un libre accès, un nouvel organigramme a été introduit:

- création d'un Secteur logistique, qui devra prendre en charge toutes les tâches techniques en coulisses (gestion des magasins, du bâtiment et de l'infrastructure technique), ce qui impliquait la suppression du Secteur Beauregard;
- le Secteur public a été déchargé des tâches susmentionnées; par contre, il devra s'investir dans la conception et la mise en place du libre accès;
- prise en charge des bibliothèques associées par le Secteur catalogage et le Secteur informatique (à la place du Secteur Beauregard).

Autres projets principaux:

- participation au projet APE (Analyse des prestations de l'Etat);
- réorganisation de la gestion et épurement du fichier d'adresses;
- intégration du catalogue sur fiches numérisé au catalogue RERO: début de la phase opérationnelle.

Le Conseil des directeurs des grandes bibliothèques romandes (CDROM) a pris des décisions notamment dans les domaines suivants:

- migration du système Virtua vers une architecture calquée sur une base de données centralisée;
- création du fichier des lecteurs commun de toutes les bibliothèques membres de RERO;
- catalogage directement en graphie originale;
- archives audiovisuelles;
- intégration de ressources/outil de recherche fédérée.

La Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) s'est occupée notamment des thèmes suivants:

- suivi du projet E-lib.ch;
- archivage (et le cas échéant désabonnement) coordonné des périodiques sur papier, avec la finalité de garder disponible en Suisse un exemplaire papier de chaque titre;
- organisation et structure juridique du Consortium;
- accès libre aux articles scientifiques («open access»).

Le comité de pilotage du projet E-lib.ch, chapeauté par la BCU, a retenu les projets à soutenir et a réparti les ressources à disposition. Le directeur de la BCU a participé en tant que représentant du CDROM.

4.2.2.b Bâtiments, équipements

A part l'entretien courant, il faut signaler les réalisations suivantes:

- remplacement de la tour de refroidissement afin d'assurer un fonctionnement adéquat de la climatisation;
- éclairage de secours complété dans tous les espaces publics;

- réaménagement de la réception;
- les panneaux de signalisation des fonds dans les espaces publics ont été complètement refaits.

4.2.2.c Formation professionnelle

Deux apprenties AID (Assistants en information documentaire) ont terminé leur formation initiale, alors que quatre autres la poursuivent. Trois nouvelles apprenties AID ont été engagées: une en partenariat avec la Bibliothèque de la Ville de Fribourg et une en partenariat avec la Bibliothèque publique et scolaire de Bulle. Dans le cadre de la formation de Spécialiste HES en information et en documentation, une personne a terminé son stage d'immersion. L'apprentie médiaticienne poursuit sa formation.

La quatrième volée du Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque – formation organisée par l'Université avec la participation de la directrice adjointe de la BCU – a commencé. 13 participants sont inscrits pour l'ensemble du cursus et 9 autres pour un ou deux modules.

Six séances de formation continue ont été organisées à l'intention du personnel de la BCU.

4.2.2.d Coordination avec l'Université

Le groupe de coordination a traité des dossiers courants (les ressources financières pour l'engagement de personnel, les opérations de recatalogage, la production individuelle et collective au niveau du catalogage, la formation des usagers et des professionnels, le plan stratégique 2020). L'extension de la BCU-Centrale a été traitée dans la perspective d'intégrer au projet une ou plusieurs bibliothèques universitaires. Le Rectorat a transmis une demande formelle dans ce sens visant à renforcer le pôle langues et littératures de la BCU-Centrale (rapatriement de BLL-MIS et BLL-BQC, ainsi que SLS/IEO). L'archivage des publications universitaires (en particulier des «postprints») sur le serveur institutionnel RERO DOC a fait l'objet d'une lettre de recommandation adressée à tout le corps enseignant.

Dans le cadre du projet d'extension et avec l'accord du Rectorat de l'Université, une décision de principe a été prise quant à l'intégration de certaines bibliothèques universitaires à la BCU. Il est envisagé que la BCU reprenne les tâches, les fonds, le personnel et les ressources financières des unités documentaires en langues et littératures et qu'elle crée – en ajoutant ses propres moyens – un pôle d'excellence dans ces disciplines.

4.2.2.e Coordination des bibliothèques associées

Le coordinateur et le bibliothécaire itinérant ont traité essentiellement les dossiers suivants: politique concernant la version consortiale de Virtua; intégration des périodiques du Musée d'art et d'histoire (MAH); informatisation des bibliothèques du Tribunal cantonal (TCF) et du Service des biens culturels (SBC); projets

d'informatisation des bibliothèques de la Haute Ecole pédagogique (HEP), du Vitro Centre Romont (VCR) et des Archives de la Ville de Fribourg (AVF).

4.2.2.f Coordination avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF)

Le groupe de travail pour les bibliothèques scolaires et mixtes, composé de représentants des bibliothèques, des communes, des écoles et de l'Etat, a accompli sa mission et remis un rapport à la DICS. Plusieurs cours de formation continue destinés au personnel des bibliothèques du canton ont été organisés dont certains subventionnés par la DICS. La Loterie Romande a versé un don de 126 370 francs entièrement redistribué aux bibliothèques publiques et aux bibliothèques mixtes.

4.2.2.g Publications

Pour faire connaître ses fonds, ses activités et son fonctionnement, ou dans le cadre de collaborations, la BCU a publié les documents suivants:

- «Paysages occupés» d'Yves André, enquête photographique fribourgeoise;
- Réimpression «Le Fribourg des Mülhauser»;
- «Chronique fribourgeoise 2007»;
- Des feuillets thématiques complétant le prospectus BCU;
- Newsletter électronique semestrielle à l'intention du corps enseignant de l'Université;
- Prospectus Programme culturel 2008 et Programme culturel 2008/09;
- Programmes Cinéplus printemps 2008 et 2008/09;
- «BCU Info», nos 58 – 60.

4.2.3 Activités culturelles

4.2.3.a Expositions

- «Henri Cartier-Bresson: l'imaginaire d'après nature» pour le 100^e anniversaire de sa naissance;
- «Les oubliés de l'Empire» de Robert Ramser;
- «Paysages occupés» d'Yves André;
- «Edzard Schaper (1908-1984), Fuite et demeure»;
- «Fribourg s'affiche» (anciennes affiches fribourgeoises);
- «Chronique fribourgeoise» et «Volkskalender».

4.2.3.b Animations, conférences

Les Soirées de la Rotonde: «Gustave Courbet, l'homme blessé» par Gérard A. Jaeger; «La Philatélie entre histoire et économie: une passion et un art» avec Martine Chatagny, graphiste, et Hubert Barras, président de l'Union timbrologique fribourgeoise; «Henri-Cartier Bresson, l'œil du XX^e siècle» par Pierre Assouline; «Presse futile, presse inutile» par Roger de Diesbach; «Erinnerungen an Niklaus Meienberg» im Rahmen des Welttags des Buches; «Paysages occupés: construire ou conserver»

avec la participation de Pierre-Alain Rumley, directeur de l'Office fédéral du développement territorial, Hubert Dafflon, chef du service des constructions et de l'aménagement et d'autres personnalités; «A la découverte de l'œuvre de Balthus» par Jacques Biolley; «Chroniques et chroniqueurs fribourgeois d'aujourd'hui» pour la 20^e édition de la «Chronique fribourgeoise» et la 100^e édition du «Volkskalender».

Les Midis de la Rotonde: visites commentées des expositions: «Le Fribourg des Mülhauser» par Emmanuel Schmutz; «Das Freiburg der Mülhauser» par Paul Mülhauser; «Henri Cartier-Bresson: l'imaginaire d'après nature» par Emmanuel Schmutz; «Les oubliés de l'Empire» par le photographe Robert Ramser; «Paysages occupés» par le photographe Yves André; «Edzard Schaper (1908-1984)» par la Prof. Dr. Barbara Hallensleben; «Fribourg s'affiche» par Claudio Fedrigo.

4.2.3.c Cinéplus – activités cinématographiques

Pour sa 31^e année, quelque 1064 spectateurs ont pris part aux projections de 20 films différents ou en unique projection à Fribourg. 3130 élèves ont visionné les films proposés dans le cadre des projections scolaires.

4.2.3.d Collaborations

Collaboration au site web MEMO pour le canton; «Homage à l'éditeur Paul Castella (1937-1988)»: exposition au Collège du Sud à Bulle, mise à disposition de photos de documents; «À la table de Dieu et de Leurs Excellences. L'orfèvrerie dans le canton de Fribourg entre 1550 et 1850»: exposition au Musée d'art et d'histoire de Fribourg, prêt de documents; prêt de tirages de «L'âge critique», Enquête photographique fribourgeoise de Nicolas Savary dans le cadre de l'exposition «Teen City» au Musée de l'Elysée à Lausanne; exposition: «Le théâtre de la vraie vie», photos de Jacques Thévoz, au Bicubic, Romont; exposition de photos de Jean Mülhauser au Service de pédopsychiatrie du canton de Fribourg.

4.2.4 Secteur Collections spéciales: manuscrits, incunables et archives

4.2.4.a Dons et acquisitions

«Chemin de fer Payerne-Rosé. Avant-projet». Avant-mètre et Rapport. 1869. 2 fasc. ms. (achat); fragment d'un livre d'Heures. 2 f. parch., ms. XV^e s. (achat); François-Charles Nagot, «La vie et les vertus de M. Olier curé de St Sulpice, fondateur de la communauté et du séminaire du même nom, mort à Paris en odeur de sainteté en 1657 à l'âge de 48 ans». À Fribourg en Suisse 1793. 2 vol., ms. (achat); Karl Gschwind, «Die Hadesfahrt Christi in der altchristlichen Litteratur». Ms. autogr. 1908 (= 2^e partie de: «Die Höllenfahrt Christi: ihre Grundlage, Bezeugung und ihr ursprünglicher Sinn im Urchristentum», Thèse Fribourg, (don); fragment d'un psautier. 2 f. parch., ms. XV^e s. (don); Fonds musical André Ducret (don); «Seminarium patristicum et archaeologicum

Universitatis Friburgensis Helv.» Ms., 1899-1974 (don); Augusta Weldler-Steinberg, «Die Juden in der Schweiz im 16. und 17. Jahrhundert.» Ms. dactyl., s.d. (don); «Mémoire sur les idées du canton de Fribourg touchant les appointements des officiers subalternes qui servent dans les compagnies avouées dudit canton. Recueil de tout ce qui s'est passé à cet égard depuis le mois de mars 1701. Dressé par S.A.S. Mgr le Duc du Maine en 1729.» Ms., s.d. (don); lot de documents provenant du prof. Pierre de Labriolle (don); archives personnelles et familiales de Nicolas Morard (don); archives de la Conférence des Organisations Internationales Catholiques (don); photographie de Pie X avec dédicace autographe signée pour Georges de Montenach, 1907 (don); testament olographe de Léon Savary. 1950 (copie; don).

4.2.4.b Traitement

Classement des nouvelles acquisitions: L 2102-2113 et des incunables Z 307, HF 524 et Soc. de lect. F 96. Classement des fonds: compléments à la correspondance de Jean Gremaud, Papiers Max Perrier (2^e partie), Papiers Max de Diesbach, Papiers Georges Ducotterd (1^{re} partie). Préparation du catalogue électronique du Fonds musical André Ducret (1^{re} partie).

4.2.4.c Restaurations

Ms. L 310: «Lancelot». Fin du XIII^e s.; Inc Z 305: «Missale Lausannense». Lausanne, Jean Belot, 1 XII 1493; «Plan de la ville de Fribourg et des environs». Impr., Josué Labastrou [1881?]; «Généalogie de Guillaume comte et seigneur de Glane... dressée par F. Bernard de Lentzbourg abbé dicelle en 1762». Ms.; Archives de la famille de Castella de Delley: plan cadastral de Delley. Ms., XIX^e s.; Archives de la famille de Castella de Delley: «Plans géométriques composant le domaine de Vallentried». Ms., 1832.

4.2.4.d Microfilmage

Ms. L 509: Élie Ripon, Journal, milieu du XVII^e s.

4.2.5 Secteur Collections spéciales: documents imprimés

4.2.5.a Acquisitions

	2008	2007
Monographies (total)	2 101	2 652
Dépôt légal	540	494
Mémoires UNI + HES	748	818
Achats	373	432
Dons	440	908

349 (341) affiches et 4 (9) cartes de géographie ont été collectées.

<i>Périodiques fribourgeois reçus en dépôt légal</i>	2008	2007
Fascicules reçus et bulletins	938	891
Nouveaux périodiques reçus (titres)	27	25

Acquisitions remarquables: don de la bibliothèque des Pères Redemptoristes, Maison St-Joseph, Matran.

4.2.5.b Bibliographie fribourgeoises (BF)

<i>Traitement annuel</i>	2008	2007
Notices pourvues d'indexation BF	1 094	958
Documents imprimés	695	539
Documents audiovisuels	107	210
Notices analytiques	292	209
Notices d'autorité	1 913	203
Total cumulatif des notices:	29 681	28 587

4.2.5.c Traitement et consultation

Le prêt de livres anciens et précieux a enregistré 684 (487) consultations, pour un total de 1403 (1720) volumes consultés. 629 (1051) titres, représentant 1368 (2863) volumes ont été catalogués et indexés par matières.

4.2.5.d Conservation et reliure

	2008	2007
Reliures	202	168
Dorures	203	190
Brochages (bindos)	406	301
Rognages	206	432
Réparations de volumes endommagés	279	211
Boîtes spéciales de conservation	76	125
Passe-partout	93	257

Les relieurs ont assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms: 497 (433) commandes de reproductions représentant un total de 5675 (5482) photocopies ont été traitées, ainsi que 43 (30) commandes de facsimile de numéros complets de journaux fribourgeois.

4.2.6 Secteur Collections spéciales: documents audiovisuels

4.2.6.a Acquisitions

<i>Documents audiovisuels reçus en dépôt légal</i>	2008	2007
Documents audio	102	210
Documents vidéo	17	40

<i>Documents audiovisuels reçus en dépôt légal</i>	2008	2007
Cédéroms	1	10
Total	120	260
<i>Enregistrements patrimoniaux</i>	2008	2007
Audio	38	33
Vidéo	30	38
Total	68	71

Le fonds des cartes postales a été augmenté de 101 pièces auquel s'ajoutent 50 ektachromes documentant iconographiquement la bataille de Morat ainsi qu'une partie du fonds Edipresse concernant le canton. L'archivage du Fonds Mülhauser a continué par la numérisation de 1155 photos ou plaques de verre et par le tirage de 90 photos d'exposition. 254 photos du fonds V. Buchs et 61 photos du fonds A. Cony ont été numérisées et ont complété les collections ainsi que les tirages de l'Enquête photographique «Paysages occupés» d'Yves André.

La collection d'affiches fribourgeoises s'est enrichie du fonds Willy Jordan (82 affiches et projets), de 6 affiches anciennes ainsi que du fonds Charles Descloux (20 pièces différentes).

Les archives cinématographiques ont été augmentées du fonds Emile Fessler et de réalisations d'A. Betticher. Ces documents ont été transférés sur des supports numériques.

1579 (1330) documents ont été transférés ou copiés afin de les préserver. Les régies son et vidéo ont été utilisées durant 2205 (2322) heures.

4.2.6.b Services rendus

226 (372) documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

4.2.7 Secteur informatique

Projets principaux:

- nouvelle architecture de RERO dès 2009 (Virtua consortiale): tests, paramétrage, corrections préalables, préparation de la migration;
- intégration des ressources: mise en production d'une liste des périodiques électroniques et d'un résolveur de liens (SFX);
- mise à disposition de journaux numérisés 1865-1920 (La Gruyère, La Liberté, Freiburger Nachrichten);
- mise à disposition d'un plan de classement interactif de la bibliographie fribourgeoise;
- ancien catalogue sur fiches numérisé: début d'une opération de tri des fiches visant à écarter les fiches correspondant à des documents déjà intégrés dans le catalogue informatique général;

- remplacement des postes pour l'accès public par des postes reliés directement au réseau de l'Université.

4.2.8 Secteur acquisitions

4.2.8.a Statistiques

<i>Documents</i>	2008	2007
Achats sur le budget de la Centrale	10 176	9 520
Achats sur le budget de l'Université	13 649	14 509
Achats sur crédits spéciaux	1 327	1 449
Dons	3 750	4 333
Dépôt légal (y compris supports audiovisuels)	1 471	1 469
Echanges	598	588
Dépôts	675	1 400
Périodiques: nouveaux abonnements	82	83
Périodiques: numéros spéciaux	429	424
Total	32 157	33 775

<i>Périodiques</i>	2008	2007
Etat de la collection	5 067	5 073
Périodiques électroniques (titres)		
– abonnés via le Consortium	6 759	5 272
– abonnés hors Consortium	938	795
– gratuits référencés	20 229	16 442
Bases de données (cédéroms et en ligne)	390	384

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 22 716 fascicules.

4.2.8.b Consortium

La BCU a continué sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses avec les autres universités suisses, les Ecoles polytechniques, les Hautes Ecoles spécialisées et la Bibliothèque nationale. Le Consortium conclut des licences pour des bases de données et des périodiques électroniques, afin d'assurer un approvisionnement coordonné des hautes écoles à des conditions financières favorables. Initialement subventionné par la Confédération, il est depuis 2006 entièrement pris en charge par ses membres.

4.2.8.c Reliure et équipement des documents (y compris pour l'Université)

	2008	2007
Volumes reliés par des entreprises extérieures	8 610	6 728
Volumes cotés	58 765	61 618
Volumes magnétisés	21 938	24 401

4.2.9 Secteur catalogage

4.2.9.a Catalogage formel

<i>Volumes</i>	2008	2007
Nouveau catalogage	31 325	35 917
Recatalogage	41 886	45 568
Divers	3 420	2 505
Total BCU	76 631	83 990
Bibliothèques associées	14 620	6 869
Total	91 251	90 859

4.2.9.b Catalogage matières

	2008	2007
Volumes indexés par la BCU	17 186	18 203
Volumes indexés par une autre bibliothèque	25 667	19 397
Volumes non indexables	34 605	42 476
Notices d'autorité et de concordance	4 798	4 704
Total	82 256	84 780

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université est le suivant 26% (37%) pour le catalogage formel et 37% (40%) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), 52% (46%) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, respectivement 60% (52%) pour le catalogage matières si l'on ne tient pas compte des ouvrages non-indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue local 1 232 100 (1 170 797) notices bibliographiques, ce qui correspond à 1 651 101 (1 565 074) volumes.

4.2.9.c Recatalogage

Le traitement des fonds des études œcuméniques (ISO), d'Histoire générale (SHG) et des sciences auxiliaires de l'Histoire (SHW) s'est terminé. Concernant le recatalogage courant et les différentes opérations, les chiffres se répartissent de la manière suivante:

- à la Centrale: 29 788 volumes (21 111);
- à l'Université: 12 098 volumes (24 457).

De 1985 à 2008, 623 541 volumes ont été recatalogués dont 41 886 cette année (45 568).

4.2.10 Secteur public

4.2.10.a Statistique

<i>Documents</i>	2008	2007
prêtés à domicile y compris la médiathèque	308 659	293 669
(dont médiathèque uniquement)	76 566	74 201

<i>Documents</i>	2008	2007
prêtés en salle de lecture	14 412	13 160
prêtés par les bibliothèques sises à l'Université	83 783	86 831
reçus d'autres bibliothèques	8 629	7 594
envoyés à d'autres bibliothèques	9 163	8 484
photocopiés envoyés	1 024	776
photocopiés reçus	625	644
Total	426 295	411 158
Accès aux magasins par les usagers (estimation)	3 600	3 600
Envois de copies commandées de journaux fribourgeois	422	432

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les ouvrages consultés directement dans les magasins et les salles publiques de la BCU-Centrale, ni dans les libre-accès des bibliothèques sises à l'Université.

4.2.10.b Magasins

Afin d'avoir des données plus précises de l'accroissement des fonds, un inventaire a été lancé. Il se terminera en 2009.

4.2.10.c Accès aux ressources électroniques

158 000 articles contenus dans les périodiques abonnés via le Consortium ont été consultés. Plus de 330 000 recherches ont été effectuées dans les 390 bases en ligne. Environ 500 000 visites sur le site web ont été recensées.

4.2.10.d Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 25 visites guidées pour un total de 600 personnes (642) et propose à ses usagers un programme d'initiation à l'utilisation de la BCU et à la recherche documentaire en bibliothèque. Plus de 750 étudiants ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

4.2.11 Secteur Beauregard

<i>Documents</i>	2008	2007
– demandés via la BCU-Centrale	15 675	15 267
– prêtés directement à la BCU-Beauregard	528	512
Total	18 578	15 280
Commandes via l'ancien catalogue sur fiches numérisé	774	997

En prévision de la rétroconversion éventuelle du catalogue sur fiches, le recatalogage des documents décrits

dans des notices sommaires s'est poursuivi. Une réorganisation partielle de l'espace de stockage a débuté.

Le traitement de la bibliothèque de la Fondation Archivum Helveto-Polonicum (AHP) se poursuit; au total, 15 500 notices figurent dans le catalogue informatisé.

4.2.12 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Les travaux entrepris sur le site de Miséricorde ont permis d'aménager un grand espace commun pour la Bibliothèque d'Histoire et de Théologie et la Bibliothèque de la Faculté de droit (plus de 100 places de lecture et stockage de documents en compactus). Un groupe de travail ad hoc a contribué à la création d'un portail de bibliothèques sur le site web de l'Université qui sera lancé au début de l'année prochaine. Les formations des étudiants à la recherche documentaire par discipline se poursuivent sous la conduite d'un formateur et avec la participation active des bibliothécaires de l'Université.

5. Conservatoire

5a Missions

Le Conservatoire a pour mission principale l'enseignement de la musique vocale et instrumentale à tous les degrés, et celui de la danse et de l'art dramatique. Cet enseignement est décentralisé dans chaque district.

Directeur: M. Giancarlo Gerosa.

5b Activités

5.1 Commission du Conservatoire

La commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2007 et préavisé favorablement le budget 2009. Elle a traité notamment des thèmes suivants: modification de la loi sur les institutions culturelles de l'Etat, mise sur pied des filières préprofessionnelles, postulat François Morel et Patrice Morand relatif à la décentralisation des cours collectifs et au renforcement des centres régionaux, intégration des classes professionnelles au sein du Conservatoire – Haute Ecole de musique de Lausanne.

5.2 Elèves et étudiants

Données selon la statistique de juin 2008 (juin 2007).

5.2.1 Classification par branche (Conservatoire)

Cours individuels: 4621 (4582) élèves
 Piano 1304 (1303); guitare 426 (423); trompette 413 (415); violon 334 (346); flûte traversière 338 (331); flûte à bec 277 (283); chant 233 (234); clarinette 163 (170); saxophone 138 (133); piano jazz 134 (130); violoncelle 93 (90); batterie jazz 94 (88); guitare jazz 86 (85); euphonium et tuba 80 (84); percussion classique 78 (68); alto (cuivres) 52 (44); accordéon 36 (41); trombone 42 (40); harpe 33 (37); keyboard, synthétiseur et informatique musicale 33 (35); hautbois 28 (31); cor 26 (24); orgue 20 (18);

basson 17 (17); alto (cordes) 8 (11); saxophone jazz 9 (8); clavecin 7 (5); direction ensembles à vent 6 (3); contrebasse jazz 2 (2); contrebasse classique 2 (1).

Cours collectifs: pris par les élèves 341 (349).

Initiation musicale: Jaques Dalcroze 74 (63), méthode Willems 53 (58), méthode Orff 33 (28); culture musicale et solfège (certificat d'études préparatoires I et II) 94 (99); danse classique 53 (54); art dramatique 23 (36); direction chorale 7 (8); ensemble jazz 0 (3); orchestration 4 (3).

5.2.2 Classification par branche (Haute Ecole de musique)

Cours individuels: 75 (76) étudiants

Cours individuels: piano 15 (17); chant 9 (8); violon 11 (11); trompette 6 (7); guitare 1 (4); diplôme d'enseignement dans les CO et collèges 13 (10); direction d'ensembles à vent 7 (7); direction chorale 3 (2); cor 3 (3); clarinette 3 (3); harpe 1 (2); orgue 3 (2).

Cours collectifs: pris par les étudiants 259 (252).

Analyse (forme et style) 15 (23); arrangement 4 (4); direction chorale 2 (9); écriture 31 (33); harmonie au clavier 7 (5); histoire de la musique 30 (33); pédagogie 12 (14); solfège 21 (18); atelier contemporain 42 (39); atelier lyrique 8 (5); didactique de la musique 4 (4); harmonisation pratique 12 (7); improvisation 9 (3); mentorat 5 (4); musique de chambre 43 (42); orchestration 0 (7).

5.2.3 Classification par degré

Conservatoire (élèves): degré inférieur 2591 (2590); moyen 1162 (1168); secondaire 586 (582); certificat amateur 205 (208); certificat d'études 67 (55).

Haute Ecole de musique (étudiants): diplôme d'enseignement 56 (56); diplôme de concert, de virtuosité et de soliste 15 (20).

5.2.4 Classification par âge et par sexe (EM et HEM)

- 2261 (2390) cours suivis par les élèves féminines de moins de 18 ans;
- 1449 (1481) cours suivis par les élèves masculins de moins de 18 ans;
- 915 (674) cours suivis par les élèves féminines de plus de 18 ans;
- 643 (492) cours suivis par les élèves masculins de plus de 18 ans.

5.2.5 Certificats et diplômes

Conservatoire:

- 8 (6) certificats d'études: chant, euphonium, guitare, percussion classique, piano.
- 19 (30) certificats amateur: chant, direction chorale, euphonium, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, orgue, piano, violon.

Haute Ecole de musique:

- 2 (3) diplômes de concert: piano, violon.

- 8 (13) diplômes d'enseignement: clarinette, cor, direction d'ensembles à vent, enseignement de la musique et du chant dans les cycles d'orientation et écoles secondaires supérieures, harpe, piano, trompette.

5.3 Examens (Conservatoire et HEM)

Les examens de passage (entrées en degré moyen, secondaire ou classe de certificat), intermédiaires (classe de certificat ou classes professionnelles), éliminatoires et finals pour l'obtention du certificat amateur, du certificat d'études, du diplôme d'enseignement, du diplôme de direction ou du diplôme de virtuosité et de concert se sont déroulés de janvier à juin. Ces épreuves ont été évaluées par 80 (73) experts: 57 experts externes (51), 11 professeurs (10), 7 doyens (7) et 5 conseillers artistiques (5). Le directeur a présidé le jury de toutes les sessions d'examen d'entrée en classe de certificat, intermédiaires des classes de certificat (amateur et d'études) et finals pour l'obtention d'un certificat amateur ou d'un certificat d'études. La présidence des examens d'admission en classe professionnelle liés aux finals des classes préprofessionnelles a été assurée par la responsable des classes professionnelles ainsi que tous les examens HEM. Les jurys ont été choisis dans la liste des experts du Domaine Musique de la HES-SO et les procédures effectuées selon la nouvelle réglementation des examens. Comme garantie de niveau, une gestion commune des effectifs et des admissions a été appliquée par une concertation entre les sites romands partenaires.

5.3.1 Conservatoire:

Musique (instruments, chant, direction chorale, direction vents, jazz): 1054 examens.

Entrées en degré moyen: 577; entrées en degré secondaire: 255; entrées en classe de certificat: 109; examens intermédiaires: 60; examens finaux certificats amateur 71; examens finaux certificats d'études: 17.

Art dramatique: 18 examens (à tous les niveaux).

Danse: 27 examens (à tous les niveaux).

5.3.2 Haute Ecole de musique:

Examens d'admission: diplôme de concert et de soliste 13 (7), Bachelor 11 (20), examens de passage classes professionnelles: 47 (62); examens éliminatoires et finals (branche principale et branches obligatoires) pour l'obtention d'un diplôme d'enseignement, diplôme de concert et diplôme de virtuosité 44 (55).

Pendant l'année scolaire, 80 (73) experts ont évalué 1214 (1127) examens.

5.4 Haute Ecole de musique

L'année 2008 s'est caractérisée par la mise en place de la Convention Vaud-Fribourg statuant sur la filialisation des classes professionnelles du Conservatoire de Fribourg auprès du Conservatoire de Lausanne dès le

1^{er} septembre. Outre les termes de la Convention, cette filialisation a déployé les effets suivants:

- transfert du personnel administratif du Conservatoire de Fribourg au Conservatoire de Lausanne;
- transfert de la majorité du personnel enseignant au Conservatoire de Lausanne en fonction des branches d'enseignement reprises par celui-ci;
- reprise d'une partie des étudiants (78) à l'exception des cursus de Diplôme cantonal: le diplôme d'enseignement dans les écoles (DEE) et le certificat de direction d'ensembles à vent;
- interviews individuelles de chaque professeur;
- transformation du cursus des étudiants en cursus d'étude Bologne Bachelor-Master selon les modalités adoptées par le Conseil de Domaine Musique HES-SO avec l'accord des étudiants concernés;
- séances d'informations répétées;
- paramétrage des cours selon le système informatique de gestion du Conservatoire de Lausanne;
- révision de l'offre de cours en vue d'une harmonisation sur les sites de Lausanne, Sion, et Fribourg;
- mise en place d'un règlement de cohabitation entre le Conservatoire et le site décentralisé du Conservatoire de Lausanne.

En ce qui concerne l'aspect légal des diplômes, deux régimes sont encore en vigueur, le régime menant aux diplômes de validation cantonale et le régime Bologne bénéficiant de la certification octroyée au Conservatoire de Lausanne. Certains étudiants terminant leurs études en juin 2008 ont pu prolonger leur cursus d'une année afin de bénéficier du diplôme avec certification HEM de l'OFFT.

Les projets intersites déjà pratiqués les années précédentes ont été maintenus. Les cours institués ont été reconduits. Les professeurs responsables de recherche ont emmené une dizaine d'étudiants en séminaire au vert pendant trois jours pour leurs travaux de diplôme. Six auditions de musique de chambre et deux projets de musique contemporaines se sont déroulées pendant l'année. Plusieurs stages d'improvisation, l'Atelier Lied et Mélodie, le cours d'accompagnement pour pianistes les deux sessions d'ensembles de cuivres en collaboration avec la classe de Neuchâtel se sont terminés par des concerts.

Le 3^e Concert des lauréats s'est déroulé au Podium de Düringen le 10 octobre. Du 8 au 13 septembre, les Journées de la musique sacrée et improvisée ont été organisées afin de faire connaître l'offre du Master de musique sacrée prévu à la rentrée 2009. Plus de 30 manifestations, concerts, stages, master classes, et conférences ont été suivies par les étudiants, les professeurs et des participants extérieurs. Une brochure a été éditée, une large couverture médiatique a été effectuée et la chaîne de radio Espace 2 a diffusé les interviews des musiciens et les enregistrements de plusieurs concerts.

Sur le plan organisationnel, les Conseils pédagogiques regroupant l'ensemble des professeurs ont eu lieu deux fois, les Conseils de filière et le Forum des étudiants dix fois. Depuis le 1^{er} septembre, la direction des classes professionnelles du site de Fribourg est intégrée dans la gestion HEM du Conservatoire de Lausanne.

5.4.1 Travaux du domaine Musique de la HES-SO

L'intégration des étudiants du site de Fribourg dans le Domaine Musique a eu pour conséquence de les faire bénéficier d'un statut HES. Les Masters ont débuté pour la totalité des institutions du Domaine Musique HES-SO. Quinze étudiants du site de Fribourg sont inscrits en Master. Le Master de Musique Sacrée débutera en septembre 2009.

5.5 Personnel enseignant, nouveaux cours

Durant l'année scolaire 2007/08, 206 (208) professeurs ont assuré en moyenne 2981 (3120) heures d'enseignement hebdomadaire (110 EPT pour l'enseignement non professionnel et 12 EPT pour l'enseignement professionnel). L'année 2008 a vu la création d'une nouvelle filière préprofessionnelle en art dramatique; 5 professeurs ont été engagés et 7 étudiants ont rejoint en septembre cette nouvelle filière. Le Conservatoire accueille les étudiants des collèges (St-Michel, Ste-Croix et Collège du Sud) dans le cadre de l'option spécifique musique. En outre, les professeurs du Conservatoire ont assuré la totalité de l'enseignement du second instrument auprès du Conservatoire de Lausanne, Haute Ecole de musique, site de Fribourg.

5.6 Activités culturelles

Les activités culturelles du Conservatoire se manifestent, à l'intention des parents et des mélomanes, par de nombreuses auditions d'élèves (300 durant l'année scolaire 2007/08, 180 auditions à Granges-Paccot et 120 dans les succursales), par des examens publics pour les diplômés et la virtuosité, et par des concerts. Nous rappelons ci-dessous les principaux événements.

- Le 14 mars, concert des professeurs avec Guy Michel, tuba, et Anna de Capitani, piano;
- Le 14 mars, présentation du nouveau clavecin par Jean-Marie Chabloz et Maurizio Croci;
- Le 19 avril, concert à l'Eglise du Collège St-Michel, en hommage à Eric Crausaz;
- Le 26 avril, journée Portes ouvertes à Granges-Paccot;
- Le 12 septembre, remise du prix Suisseculture;
- Le 6 novembre, présentation du nouveau pianoforte par Mirko Weiss et Philippe Morard;
- Le 17 novembre, concert des professeurs avec Nancy Benda, violon, Niall Brown, violoncelle et Denise Benda, piano.

5.7 Vie pédagogique

L'année a été très riche en rencontres pédagogiques et cours de formation continue. Ces activités ont permis aux élèves, étudiants professionnels et professeurs de parfaire leur formation en participant aux activités suivantes:

- Le 2 février, cours de maître avec Stefan Ruf, cor;
- Les 16 février, 8 mars, 17 mai, 7 juin, formation continue avec Agnès Toscanelli, thème interdisciplinaire «Des outils de communication pour gérer les entretiens»;
- Le 1^{er} mars, formation continue et cours de maître avec Marc Copland, piano jazz;
- Durant le 1^{er} trimestre, 3 stages pour les classes de danse avec Jovital Weibel;
- Le 12 avril, formation continue avec Daniel Moresi, guitare, thème: le flamenco;
- Le 18 avril, cours de maître avec Désiré N'Kaoua, piano (HEM);
- Du 2 au 4 juin, cours de maître avec Francis Vidil, piano (HEM);
- Les 13 et 14 juin, formation continue pour les classes de chant avec Julie Beauvais, metteur en scène et comédienne;
- Durant le 2^e semestre, 3 stages pour les classes de danse avec Hans Meister;
- Le 25 août, formation continue avec Erika Schneiter, thème: danses baroques;
- Le 26 août, formation continue avec Eveline Noth, thème: la flûte à bec contemporaine;
- Le 26 août, formation continue avec François Karth, thème: échange et mise en commun des connaissances pédagogiques;
- Le 27 août, formation continue avec Istvan Varga, thème: la rythmique;
- Le 27 août, formation continue avec Gerhard Wolters, thème interdisciplinaire «Les formes d'enseignement»;
- Les 8 et 15 novembre, formation continue avec Nicola Spillman, cordes;
- Le 13 décembre, cours de maître avec Thomas Grosenbacher, violoncelle.

5.8 Site internet

Le site du Conservatoire, fonctionnel depuis 2006 grâce au système informatique de gestion du contenu centralisé (CMS), a été consulté par 84 000 visiteurs (88 000 en 2007).

6. Musée d'art et d'histoire

6a Missions

Le Musée d'art et d'histoire (MAHF) a pour mission principale d'offrir au public, aux élèves, aux étudiants et aux chercheurs la possibilité de connaître le patrimoine

artistique et historique du canton, ainsi que les diverses formes de création, anciennes et contemporaines dans le domaine des arts visuels, ainsi que d'assurer le recensement et la restauration des collections artistiques de l'Etat.

Directrice: Mme Yvonne Lehnherr.

6b Activités

6.1 Commission

La commission et son bureau se sont réunis à deux reprises. Ils ont examiné les comptes et ont donné leur aval au projet de budget 2009 et aux propositions d'acquisitions. Ils ont été consultés sur les projets y relatifs, ainsi que sur le choix du / de la nouveau / -elle directeur / trice du MAHF.

6.2 Personnel

Engagement temporaire de plusieurs civilistes et assistants scientifiques pour collaborer à la préparation d'expositions. Trois stagiaires universitaires ont suivi des stages muséologiques de trois semaines.

6.3 Expositions

Virginia Muro; Jardins (28.09 au 24.02.08) / L'Eternel féminin; de la déesse orientale à l'image de Marie (07.12 au 09.04.08) / Jean Crotti (06.06 au 14.09.08) / A la table de Dieu et de Leurs Excellences-L'orfèvrerie dans le canton de Fribourg entre 1550 et 1850 (21.11 au 15.03.09)

Les expositions précitées et l'exposition permanente ont reçu en tout 19 236 (12 790) visiteurs dont 146 (165) classes représentant 2426 (2717) élèves. Moyenne journalière de 64 (43) visiteurs.

16 (37) visites ont été commentées par la directrice, 12 (22) par la directrice adjointe, 4 (2) par la collaboratrice scientifique 31 (17) par l'adjointe à la direction et 61 (18) par des guides extérieures. Il y a donc eu au total 124 (96) visites commentées. A part les classes fribourgeoises, de nombreuses sociétés et groupes des cantons voisins ont visité le Musée et ses expositions.

Le MAHF a été fermé pour cause de travaux du 21.04 au 12.05.

6.3.1 Découvertes de 6 à 7

Présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF. Dix conférences-discussions, données par des spécialistes, ont été offertes au public.

6.3.2 Dimanche en famille

Chaque premier dimanche du mois, de 11 heures à midi, adolescents et adultes sont invités à découvrir avec un(e) guide un aspect particulier de notre exposition permanente. Une activité adaptée est proposée aux enfants (4 à 10 ans) pendant la visite des adultes. Cette activité a eu lieu dix fois.

6.3.3 Ma Me Mi Mo Mu

Autrement dit: «Mangeons mercredi midi un morceau au musée». Le MAHF a proposé d'entamer la pause de midi par la présentation d'une œuvre de la collection (durée: 10 minutes). Les visiteurs avaient ensuite l'occasion de déguster un encas dans les jardins ou dans le hall du musée. 40 œuvres ont été présentées les mercredis à 12h.15.

6.4 Activités scientifiques et publications

Le MAHF continue sa participation au projet de recherche du Fonds national suisse de la recherche scientifique sur la sculpture fribourgeoise des années 1500 («Zwischen Gotik und Renaissance – Die Freiburger Plastik aus der ersten Hälfte des 16. Jahrhunderts»); un colloque international «Die spätgotische Plastik Freiburg i. Ue. im europäischen Kontext» a eu lieu au Musée d'art et d'histoire du 15 au 17.05.2008.

Le MAHF continue sa participation au groupe de travail trinational «Sculpture médiévale dans les Alpes» (Italie / France / Suisse).

Les publications suivantes ont été éditées par le MAHF, sous la direction ou avec la contribution de ses collaborateurs: Jean Crotti, MAHF / Le guide du Musée, édité en 4 langues, MAHF.

Six nouvelles «Fiches du MAHF» (courtes monographies d'œuvres) ont paru; elles s'ajoutent au 67 fiches publiées depuis 1997.

L'opération d'inventaire et de conservation (dépôts/réserves) des collections du MAHF, 2008-2012 est en cours: 3900 œuvres ont été inventoriées.

6.5 Site Internet

Le site internet du MAHF a été consulté à 110 073 (121 328) reprises.

6.6 Dons et Dépôts

6.6.1 Dons

Peinture: M. José Chassot: Adolf Walzer, Portrait de Bertha Rauh, 1872, huile sur toile; Idem, Portrait de Joseph Rauh, vers 1872, huile sur toile; Mme Liliane Dupertuis: Edouard John E. Ravel, Cour du château d'Estavayer-le-Lac, 3^e tiers du XIX^e siècle; huile sur toile.

Arts graphiques et imprimés: M. Stanislas Arczynski: Yoki, Marseille, 1949, gouache sur papier; Paul Robert, La Grand'Fontaine, non daté, lithographie; Germaine Ernst, Rio dell'Oro, non daté, eau-forte 3/25. M. Yves Baumann: Paul Pontius d'après Pierre-Paul Rubens, Jésus tombe sous le poids de la croix, 1632, gravure au burin. Mme Erika Billetter: Martin Disler, Sans titre, 1982, Crayon, aquarelle et feutre noir. M. et Mme Roger et Myriam Favre: Hermine Haas-Favre, Portrait de Jean-Paul Haas, 1917, pastel sur papier; Idem, Portrait de Violette Bourquin, 1927, pastel sur papier; Idem, Ex-voto, 1941, encre de Chine, gouache et vernis sur pan-

neau; Idem, Le Rotsee à Lucerne, 1924, pastel sur papier; Idem, Vorfrühling, 1917-1920, pastel sur papier; Idem, Le Catogne vu du mayen des Favre à Verbier, 1940, aquarelle sur papier; Idem, lot de 124 études 1910-1920, techniques diverses sur papier; Oscar Cattani, lot de 21 études, 1^{er} quart du XX^e siècle, techniques diverses. M. André Genoud, Obligation de 500 francs au porteur émise par l'Etat de Fribourg et talons, 1903, imprimé. M. et Mme Marc Roubaty: Ferdinand-Louis Kretschmann d'après D. Qualio, Freyburg in der Schweiz, vers 1850, lithographie; M. Hermann Schöpfer: Antoine Aveline, Sixième livre de formes, 1736, 7 planches gravées au burin; Bruno Baeriswyl, Cahier Xylon 32, 1974, gravure sur bois; lot de 26 images de dévotion gravées, XVIII^e-XIX^e siècles; lot de 33 timbres par des artistes fribourgeois, édités à l'occasion du Tir fédéral à Fribourg, 1934; 2 broderies en soie sur papier, XIX^e siècle; Inconnu, Combat de David et Goliath, XVI^e siècle, gravure sur bois; Inconnu, Samson ouvrant la gueule du lion, XVI^e siècle, gravure sur bois; William Henry Bartlett, Defile of Gouteron, 1836, gravure sur acier; Inconnu, Ermite et chapelle, 1^{ère} moitié du XIX^e siècle; Inconnu, Chaumière, vers 1800, lavis; lot de 15 planches de Moderne Kunst, 1878-1892, gravure sur bois.

Arts appliqués: M. Alfons Brügger: Lot d'objets de piété populaire complétant le dépôt de l'année passée, XIX^e siècle, techniques diverses. M. Thomas Loertscher: Attribuée à Charles de Castella (1737-1823), Chaise, bois et laine. M. Charles Veillard: Manufacture de François-Charles Gendre, Assiette à décor floral, dernier quart du XVIII^e siècle, faïence; Manufacture de Creil, Assiette «Des environs de Fribourg», 1804-1840, faïence à décor en camaïeu. M. Hermann Schöpfer: Bouteille à liqueur de Sulzberger, Thoune, fabriquée à Lentigny, première moitié du XX^e siècle. Succession M. Philippe et Mme Noëlle von der Weid: Vitrail d'alliances de Nicolas d'Amman et Maria Bénédicte Techtermann, 1691, verre et plomb; Vitrail aux armes de Jean-Daniel von der Weid, 1709, verre et plomb; Vitrail aux armes de François Nicolas von der Weid, 1660, verre et plomb; Vitrail aux armes de Nicolas von der Weid, 1701, verre et plomb; Vitrail aux armes de Simon Petermann von der Weid, 2^e moitié du XVII^e siècle, verre et plomb; Vitrail d'alliances aux armes de François Pierre von der Weid et Marie Elisabeth Wild, 1651, verre et plomb; Vitrail aux armes de Peter Schroeter, 1669, verre et plomb; Verre blanc gravé aux armes de Laurent von der Weid, 1787; Verre blanc gravé aux armes de Jean Nicolas von der Weid, 1787; Petit crucifix de dévotion privée, XVIII^e siècle, bois polychromé.

6.6.2 Dépôts

Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC): Jean Tinguely, Lettre à Madame Claude Pompidou, 8.2.1988, technique mixte sur carton; Sabine Hofkunst, Tagebuch, 2001-2003, aquarelle sur papier marouflé sur toile. Musée gruérien, Grand banc aux armoiries Erhart-

Wild, XV^e siècle, bois sculpté. Paroisse de Schmitten, Sept verres blancs armoriés, 1767.

6.7 Acquisitions

Peinture: Attribué à Johann Friedrich Dietler, Portrait d'officier, vers 1850, Huile sur toile; Jules Girardet, Portrait de Pierre Lacaze, 1876, huile sur toile; Inconnu, Portrait de François Nicolas von der Weid (1650-1721), 1700, huile sur toile; Idem, Portrait de Marie Christine Griset de Forel, vers 1700, huile sur toile; Idem, Portrait de Nicolas von der Weid, fin du XVII^e siècle, huile sur toile; Idem, Portrait de Marie Ursule Eléonore d'Alt, fin du XVII^e siècle, huile sur toile; Idem, Portrait d'Anne d'Amman (1729-1809), milieu du XVIII^e siècle, huile sur toile; Idem, Portrait de Béat Philippe Joseph von der Weid (1767-1846), 1^{er} tiers du XIX^e siècle, huile sur métal; Portrait de Hyacinthe de Reynold de Nonan (1776-1834), 1^{er} tiers du XIX^e siècle, huile sur métal; Idem, Portrait de François Prosper d'Amman (1704-1800) avec son chien, 1786, huile sur toile; Idem, Portrait d'Antoine de Reynold (1611-1685), 3^e tiers du XVII^e siècle, huile sur toile; Idem, Portrait de François-Nicolas von der Weid à l'âge de 50 ans (1650-1721), 1700, huile sur toile; Idem, Portrait de Tobie Schroeter (1646-1693), Jésuite, dernier quart du XVIII^e siècle, huile sur toile; idem, Portrait de Françoise de Reynold (1759-1828), 2^e moitié du XVIII^e siècle, huile sur toile; Pierre Lacaze, Portrait de Marie-Madeleine-Emilie d'Amman (1824-1903), future Mme Techtermann de Bionnens, vers 1850, huile sur toile; Idem, Autoportrait, milieu du XIX^e siècle, huile sur toile; Idem, Portrait d'Eugénie d'Amman (1818-1880), vers 1840, huile sur toile; Emmanuel Soutter, La Résurrection, 1^{ère} moitié du XIX^e siècle, huile sur toile.

Arts graphiques et imprimés: François Bonnet, Album de dessin, 1838, crayon sur papier; Jean Crotti, Suzanne Duchamp, Fragment de la création, 1958, lithographie; Dessinateur anglais, Vallée du Gottéron, vers 1800, plume et encre de Chine sur papier; Jean Fouquet, Gilles-Louis Chrétien, Portrait de Louis d'Affry, 1792, gravure; Sabine Hofkunst: Hofi's Utensilien, 2005-2008, aquarelle sur papier marouflé sur toile; Inconnu, Portrait de Béat-Philippe-Joseph von der Weid, 1783, gouache sur papier; Idem, Portrait ovale de Joseph-Bernard d'Amman, 2^e moitié du XVIII^e siècle, crayon sur papier; Idem, Portrait d'Eugène d'Amman, milieu du XIX^e siècle, aquarelle sur papier; Pierre Lacaze, Portrait d'enfant avec poupée, 1839, crayon sur papier; Idem, Portrait de Marie-Caroline von der Weid-Techtermann (Mme Joseph von der Weid 1850-1914), 1876, crayon sur papier; Peletier, Portrait de Barbe d'Amman, 1741, pastel sur papier; Louis-Jules Schmid, 8 vues sur le Pensionnat des Jésuites, 1^{ère} moitié du XIX^e siècle, lithographie; Antonin François de Techtermann de Bionnens, Scène d'intérieur, 1790, gouache sur papier; Jean-Louis Tinguely, La chapelle d'Epagny, non datée, lithographie; Idem, Paysage broyard, E.A. IX/X, non daté, lithographie; Album sur Pierre Lacaze, documents (dessins, photographies, piè-

ces manuscrites) rassemblés par Caroline von der Weid, petite nièce de l'artiste en 1944-45. Quatre documents sur la Première Guerre mondiale: A. Denéréaz-Spengler & Cie Lausanne, Montagnard et soldats au combat, vers 1918, impression; Monogramme C., Avant l'attaque, impression; V. Rasmussen et les Editions Foetisch Frères à Lausanne, Souvenir historique de la mobilisation, lithographie; Th. Rentsch et Lithos S.A. Lausanne, Tableau de cartes alimentaires 14-18, lithographie.

Arts appliqués: Atelier d'André Nuoffer, Carreau de poêle, vers 1770, faïence. Manufacture de François-Charles Gendre, Assiette décor au Chinois, vers 1775, faïence; Idem, Assiette décor à la tulipe, 1770-1780, faïence; Manufacture fribourgeoise, Quatre assiettes à décor de fleurettes en camaïeu vert et armoiries Gléresse-Fégely, dernier quart du XVIII^e siècle, faïence; Meuble à trois-corps Louis XVI aux armes Schroeter, 3^e tiers du XVIII^e s., bois divers; Table à jeu Transition Louis XV-Louis XVI, bois divers, 3^e tiers du XVIII^e siècle; Deux couvertures de baptême, 3^e quart du XVIII^e siècle, soie et franges en argent. Inconnu, Portrait de Marie-Caroline von der Weid-Techtermann (Mme Joseph von der Weid 1850-1914), photographie.

6.8 Service pédagogique

Le service pédagogique propose aux groupes de visiteurs de découvrir une exposition de manière interactive et adaptée. Son but est de permettre une relation entre le vécu de chacun et les œuvres/les artistes. Le service pédagogique est à disposition de tout groupe (privé, enfants et adultes) intéressé par le musée et répond volontiers aux demandes particulières. 3 ateliers dans le cadre de l'exposition: L'Eternel Féminin: réaliser des sceaux à la manière des égyptiens / Réalisation de figurines en argile inspirées en argile inspirées des originaux antiques (ateliers pour enfants et pour adultes). 18 ateliers «La vie de château»: parcours de l'Hôtel Ratzé jusque dans ses recoins les plus cachés, en découvrant la vie de Fribourg (atelier pour tous). 3 ateliers Sculpture Marcello. 1 atelier Les animaux dans le musée: nombre d'animaux habitent les œuvres anciennes et modernes de la collection (atelier idéal pour les 6-12 ans). 4 ateliers formation d'adultes HEP (60 personnes). 1 atelier orfèvrerie et 1 atelier sculpture. La promotion des ateliers est faite à travers un dépliant trimestriel, distribué aux classes. Les animateurs ont aussi mis sur place des cours clé en main à disposition des enseignants sur le site internet du MAHF.

6.9 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves ainsi que des locaux d'exposition permanents et temporaires. Il a poursuivi son activité de consultation pour des intervenants internes et externes dans l'établissement d'expertises technologiques et de conseils techniques. Il a consacré 25% de son activité au projet de recherche

du Fonds national (FN-1047) consacré à la sculpture fribourgeoise du 16e siècle ainsi que 25% au projet «inventaire». Il a également assuré le suivi du projet de reproduction du sépulcre pascal de la Maigrauge ainsi que celui du rapatriement et de la conservation de peintures murales médiévales déposées au château de Misery. Il a accueilli deux étudiantes de l'école de restauration de Berne pour un stage en cours de formation de cinq semaines. L'atelier a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des expositions temporaires et dans ce cadre procédé à des travaux d'entretien, de conservation et restauration sur divers objets de la collection.

6.10 Organisation interne

Le conseil de direction a siégé dix fois et la conférence de personnel, deux fois.

7. Musée d'histoire naturelle

7.1 Missions

Le Musée d'histoire naturelle (MHN) a pour mission principale de permettre au public de mieux connaître la nature, en particulier le patrimoine naturel fribourgeois. Il organise diverses activités dans le but de transmettre et de vulgariser les sciences naturelles à l'intention du public et des écoles. Il donne aux écoliers, étudiants et chercheurs des possibilités d'informations et de recherches et veille à la conservation et à l'enrichissement de ses collections. Le MHN propose également ses services en tant que centre régional de compétence pour la faune et la protection de la nature et répond aux questions du public touchant ces sujets.

Directeur: M. André Fasel.

7.2 Activités

7.2.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2007 et examiné le projet de budget 2009. Elle s'est préoccupée des problèmes de locaux que rencontre le MHN, notamment à l'occasion du dépôt d'un mandat au Grand Conseil en relation avec cet objet.

7.2.2 Généralités

En 2008, 51 275 (42 864) personnes ont visité le Musée d'histoire naturelle (+ 19,6%), dont 6313 (7073) élèves provenant de 445 (442) classes. Durant l'année, 930 357 (915 233) accès au site internet du MHN ont été recensés.

Le directeur du MHN est membre de la Commission consultative pour la protection de la nature et du paysage, ainsi que du Comité de Fribourg Tourisme.

Le directeur adjoint a représenté le MHN au sein de deux commissions (Möserkommission Düringen et Rechthalten – St. Ursen).

7.2.3 Service aux écoles

Le service du prêt a fourni 159 (176) objets les plus divers à 67 (85) personnes.

3 (1) dossiers pédagogiques en lien avec les expositions temporaires «Flore des Préalpes», «Dino, Mammouth & Co» et «Hermine et Belette» ont été proposés au corps enseignant.

Outre le «Parcours découverte», 3 (2) nouveaux ateliers ont été mis sur pied sous le label «Culture et Ecole», avec le soutien du Service de la culture.

Un cours sur la faune et la flore des Préalpes a été proposé dans le cadre de la formation continue du corps enseignant fribourgeois. Des visites guidées des expositions temporaires ont aussi été organisées à son intention.

La collaboration entre le MHN et le Centre fri-tic dans le cadre du projet «Mon animal préféré» s'est poursuivie.

7.2.4 Animations diverses

8 (30) visites guidées, 9 (11) conférences, démonstrations et films, et 2 excursions ont été organisés, en particulier lors des expositions temporaires.

L'atelier de «bricolage du mercredi», lancé en 2007, a connu un succès croissant.

Trois activités ont été proposées dans le cadre du Passeport-vacances: une Nuit au Musée, une animation dans le cadre de l'exposition «Flore des Préalpes» et une introduction au monde des pierres précieuses.

7.2.5 Station de soins

Le MHN est reconnu comme station de soins pour animaux sauvages. Durant l'année, 184 (178) animaux blessés ont été apportés; 66 (57) ont été soignés et relâchés; 105 (112) sont morts ou ont été endormis. Le 31 décembre, 10 (9) animaux étaient encore en soins.

7.2.6 Collaborations diverses

Les activités de suivi satellitaire de la Cigogne blanche Max et du Milan royal se sont poursuivies. Les déplacements des oiseaux ont été régulièrement mis à jour sur le site internet du Musée et 4010 (3006) abonnés ont reçu chaque semaine de leurs nouvelles par courrier électronique.

L'exposition «MusOeufs FrEiburg» a été préparée en collaboration avec le Jardin botanique. L'exposition «mini et MAXI Beaux-Arts» a été mise sur pied par les responsables des activités culturelles extrascolaires de la Ville de Fribourg. Quant à l'exposition «Dino, Mammouth & Co», elle résulte d'un projet INTERREG IIIA.

Le MHN, reconnu en qualité d'établissement d'affectation du service civil, a accueilli deux civilistes pour une durée totale de sept mois. Il a en outre collaboré avec le Centre d'intégration socioprofessionnelle en permettant à deux personnes d'effectuer un stage d'observation en entreprise, avec l'Office régional de placement en accueillant trois stagiaires, et avec l'Œuvre suisse d'entra-

de ouvrière en permettant à une personne d'effectuer un stage en entreprise.

L'inventaire de la bibliothèque s'est poursuivi en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire.

7.2.7 Expositions temporaires

- «Croco & Co» (12 mai 2007 – 20 janvier 2008).
- «Himalaya népalais. Hommes, cristaux, objets sacrés et profanes» (10 novembre 2007 – 2 mars 2008).
- «MusOeufs FrEiburg» (23 février 2008 – 30 mars 2008).
- «Flore des Préalpes» (26 avril 2008 – 7 septembre 2008).
- «Le Mouvement» (7 juin 2008 – 21 septembre 2008).
- «mini et MAXI Beaux-Arts» (12 juin 2008 – 20 juin 2008).
- «Dino, Mammouth & Co» (18 octobre 2008 – 1^{er} février 2009).
- «Hermine et Belette» (15 novembre 2008 – 26 avril 2009).

7.2.8 Expositions permanentes

Les travaux préparatoires pour la transformation de la salle de Zoologie I, dite «Salle de la baleine», ont débuté. Le projet comprend deux parties: d'une part quatre grands espaces vitrés qui abriteront les animaux de la collection permanente; d'autre part un espace spécifique pour la baleine. Placée en fin de parcours, elle sera traitée de façon théâtrale et donnée à voir autant comme un animal marin que comme une attraction de cirque.

Une nouvelle vitrine consacrée au suivi satellitaire a pris place dans la salle «Et l'écaille devint plume». Elle présente notamment les buts poursuivis par le projet de suivi satellitaire, le fonctionnement du système Argos, les pérégrinations des oiseaux balisés, ainsi que les principaux résultats obtenus grâce à ce projet.

7.2.9 Prêt d'expositions temporaires

Le MHN a prêté des expositions aux institutions suivantes: le Musée d'histoire naturelle de la Chaux-de-Fonds (Hiboux et chouettes), le Naturmuseum de Winterthur (champignons lyophilisés), et la Verein naturverbundenes Oberriet (Corbeaux & Corneilles – Oiseaux de malheur?).

7.2.10 Collections

Les inventaires des différentes collections du MHN se sont poursuivis.

Les collections paléontologiques se sont enrichies de 5 (7) échantillons, soit 2 fossiles d'Astéroïdes datant du Dévonien et provenant du massif schisteux de Rhénanie en Allemagne; 2 Holostéens datant du Trias et provenant de Wapiti Lake, au Canada; et 1 Acanthode datant du Dévonien et provenant d'Ecosse.

La collection minéralogique compte désormais 43 (54) nouveaux échantillons. Il s'agit de 28 sortes différentes de pierres précieuses et semi-précieuses de Suisse remises par Monsieur Alfred Frey d'Estavayer-le-Lac; de

11 minéraux du Népal; et de 3 échantillons de quartz fumé provenant du Brésil et de Suisse.

La collection de la faune indigène s'est enrichie de 100 (125) pièces. Un Fou de Bassan, une Chouette hulotte mélanique, un Hibou des marais, un Chat marsupial, un squelette de Tortue léopard et un Hibou grand-duc ont notamment été remis au Musée cette année.

La collection de mollusques marins compte désormais 27 lots de bivalves et 98 de gastéropodes supplémentaires.

En botanique, l'inventaire de la flore des Préalpes fribourgeoises s'est poursuivi. De nombreuses excursions ont été effectuées afin de visiter les sites comportant des plantes rares, de les photographier et d'estimer le degré de menace qu'elles encourent. A cette occasion, plusieurs espèces ont été étudiées pour la première fois de manière approfondie. De nouvelles régions ont aussi été explorées, comme plusieurs sommets du Chablais français (Haute-Savoie). A la fin de l'année, 98% (95%) des plantes prioritaires ont été recensées. Les quelque 5000 (4000) photographies digitales réalisées dans le cadre de ce projet ont été inventoriées et intégrées à la banque de données iconographiques du Musée. Les résultats de ce travail d'inventaire ont été présentés dans l'exposition temporaire «Flore des Préalpes» et feront l'objet d'une publication en 2010.

Enfin, la collection mycologique s'est enrichie de 78 (145) nouveaux lots de champignons grâce à la collaboration des sociétés mycologiques de Romont et de Fribourg.

7.2.11 Bâtiment

Plusieurs séances ont eu lieu avec le Service des bâtiments dans le cadre des travaux d'aménagement et d'entretien du MHN.

Le programme de rénovation des salles d'expositions permanentes s'est poursuivi avec l'organisation d'un concours sur invitation pour la transformation de la salle de Zoologie I, dite «Salle de la baleine». Ce mandat a été confié conjointement aux Bureaux Atelier Prin à Ecuwillens et Design NG Tornay à Fribourg.

Afin de rassembler les collections et de leur offrir des conditions de conservation plus adaptées, la seconde partie des dépôts est en cours d'aménagement dans l'ancien arsenal de la route des Arsenaux.

7.2.12 Dons

225 (366) personnes ont fait don au MHN de 310 (380) animaux ou objets.

8. Château de Gruyères

8a Missions

La Fondation du Château de Gruyères, présidée par la Directrice ICS, a pour mission principale d'assurer, au nom de l'Etat, la restauration, la conservation, l'aménagement, la surveillance et la mise en valeur des bâtiments, des terres et des meubles du château de Gruyères.

Présidente du Conseil de fondation: Mme Isabelle Chasot, Directrice ICS.

Conservateur: M. Raoul Blanchard.

8b Activités

8.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation du Château s'est réuni trois fois. Le bureau du Conseil de fondation s'est réuni trois fois.

8.2 Expositions

- Noël au Château: Les crèches du musée ethnographique de Cracovie (17 novembre 2007 au 13 janvier);
- Francesco Ragusa: les sites oubliés (26 janvier au 18 mai);
- Sergio de Castro (31 mai au 9 novembre);
- Noël au Château: Les crèches CIRO de la collection Hartl (22 novembre au 11 janvier 2009).

Le Château a organisé des animations et spectacles:

- «La Saint-Jean au castel» (Fête médiévale avec les compagnies des Tours, des Quatre Lunes et NEO, 21 et 22 juin);
- Atelier de musique ancienne. Construction de la copie de la guitare de Schubert avec Philippe Mottet-Rio et Maurice Ottiger. Quatre concerts dans l'église paroissiale de Gruyères, deux cours de chant et de guitare à l'Institut de la Gruyère et une rétrospective 2007 au Calvaire à Gruyères (24 au 31 août).

429 (360) visites commentées du Château et de la cité de Gruyères ont été organisées par le secrétariat du Château. Au total, le Château et ses expositions ont été visités par 167 391 (183 687) personnes, ce qui donne une moyenne journalière de 457 (503) visiteurs.

8.3 Collection

Le dépliant avec la description du Château et de sa collection a été revu et corrigé.

Prêts d'œuvres de la collection à différents musées:

- Auguste Baud-Bovy, Daniel et son âne, 1876, exposition «Comme des bêtes» au Musée cantonal des Beaux-Arts Lausanne (28 mars au 22 juin);
- Une chape de l'ordre de la Toison d'or, vers 1460, exposition «Charles le Téméraire» au Musée historique Berne (25 avril au 24 août);
- Huit verres à vin, XVIII^e siècle, exposition «A la table de Dieu et de leurs Excellences» au Musée d'art et d'histoire Fribourg (21 novembre 2008 au 15 mars 2009).

Restitution au Musée d'art et d'histoire Fribourg de 35 pièces en dépôt au Château. Des travaux de conservation ont été réalisés sur des tableaux de la collection Baud-Bovy (1) et de la collection d'art fantastique (4).

8.4 Bâtiments

La transformation du bâtiment de l'ancienne conciergerie a été achevée. La nouvelle zone d'accueil et la bouti-

que ont été ouvertes au public début avril. Le spectacle multimédia «Gruyères» sur l'histoire du Château, disponible en huit langues, a été inauguré le 13 juin. Le paratonnerre du Château a été étendu et perfectionné. Un éclairage de secours et des caméras de surveillance ont été installés. Des portes et des fenêtres ont été refaites dans la tour du prisonnier. Le plancher a été réparé sur les galeries en bois.

8.5 Informatique

Le site internet du Château a été mis à jour régulièrement et consulté par 138 208 (133 908) visiteurs.

8.6 Dons, acquisitions

Don des Amis du Château de Gruyères: Gros de Michel, comte de Gruyère, 1552, alliage cuivre et argent.

8.7 Service pédagogique

Durant l'année, 379 (320) «balades contées du Château» et «chasses au trésor» ont été organisées pour des écoles venant de toute la Suisse ainsi que pour des privés. Des cours d'histoire ont été donnés à 29 (18) classes des 5^e et 6^e années primaires du canton de Fribourg. 2 (5) écoles ont pris part à «la journée médiévale».

9. Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

9a Missions

La Fondation Vitrocentre Romont, a pour mission principale d'effectuer et de soutenir des recherches sur les arts du vitrail, de la peinture sous verre et du verre, sur le plan historique, technique et de la conservation. Le Vitrocentre rassemble des documentations et des collections d'étude, dont notamment le Fonds Ruth et Frieder Ryser. Il soutient la formation en ce domaine et collabore avec le Vitromusée Romont, Musée suisse du vitrail et des arts du verre.

Présidente du Conseil de fondation: Mme Isabelle Chasot, Directrice ICS.

Directeur: M. Stefan Trümpler.

9b Activités

9.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a adopté les comptes, le projet de budget et le plan financier 2009-2011. Il a examiné la planification des projets de recherche en cours et à venir. Il a institué un comité scientifique. Il a décidé d'intégrer la bibliothèque du centre dans le système RERO.

9.2 Expositions et animations

Le Corpus Vitrearum sur les vitraux de l'abbatiale de Königsfelden a été publié. Pour le recensement scientifique des vitraux historiques fribourgeois, le catalogue est terminé, les recherches approfondies sont en cours.

L'étude sur les vitraux du canton de Schaffhouse touche à sa fin. Le Vitrocentre a organisé le 24^e Colloque International du Corpus Vitrearum, la journée de clôture s'est tenue à Fribourg et à Romont. Un projet de recherche sur le vitrail du XIX^e siècle en suisse (Atelier Röttinger, Zurich) a débuté, avec le soutien du Fonds national et en partenariat avec la ville, le canton et l'Université de Zurich. Les études sur le vitrail médiéval dans le cadre du Pôle de recherche national «Mediality» se poursuivent. Les chercheurs du Vitrocentre ont continué leurs engagements dans la formation universitaire et HES et ils ont assumé les tâches courantes d'expertise et d'information.

Le Vitrocentre a été consulté pour la conservation de nombreux vitraux en Suisse, entre autres de la cathédrale de Fribourg, de la collégiale de Berne ainsi que du cloître de Muri (AG). Sa participation au projet de recherche européen (6th Framework Programme) sur les matériaux de conservation et de restauration des vitraux se poursuit.

Les collections d'étude du Vitrocentre ont été enrichies notamment par des documents sur l'œuvre verrier du peintre Edmond Bille ainsi que des peintres verriers Hans Meyer et Hans Drenckhahn. Leurs fonds d'atelier contiennent des documentations sur des restaurations anciennes de vitraux historiques, entre autres dans le canton de Fribourg.

10. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle

10a Missions

La Fondation Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle a pour mission principale de créer et d'entretenir un espace permanent consacré à une partie significative de l'œuvre de Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle et d'y établir les conditions favorables pour le rendre accessible au public.

Présidente du Conseil de fondation: Mme Isabelle Chasot, Directrice ICS.

Conservatrice: Mme Yvonne Lehnerr, Directrice du Musée d'art et d'histoire.

10b Activités

10.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes et le projet de budget, ainsi qu'arrêté le programme des animations et expositions.

10.2 Expositions et animations

L'Espace a organisé les expositions temporaires suivantes: «Homage aux nouveaux réalistes» (13 mars au 10 août) et «Sabine Hofkunst» (18 septembre au 25 janvier 2009). Il a également proposé un concert dans le cadre du Festival international de la guitare de Fribourg. L'Espace a été visité par 13 846 personnes (13 582); il a été loué à 42 (78) reprises pour diverses manifestations. Au

total 50 (63) visites commentées et 44 (9) animations pédagogiques ont été organisées.

11. Musée romain de Vallon

11a Missions

La Fondation «Pro Vallon», présidée par la Directrice ICS, a pour mission principale de conserver et de mettre en valeur le site archéologique de Vallon, en particulier par l'exposition permanente des mosaïques découvertes, ainsi que par des expositions temporaires, des animations et des publications.

Présidente du Conseil de fondation: Mme Isabelle Chasot, Directrice ICS.

Conservateur: M. Claus Wolf, Archéologue cantonal.

11b Activités

11.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a adopté les comptes et le projet de budget. Il s'est préoccupé en particulier de trouver une solution aux risques d'inondation récurrents des mosaïques.

11.2 Expositions et animations

Le Musée a été visité par 7141 visiteurs (7244). Au total 80 (51) visites commentées et 40 (41) animations pédagogiques ont été organisées. Le Musée a verni une exposition temporaire en avril, «Archéopub», consacrée à la survie de l'Antiquité dans les objets publicitaires. Il a également prêté l'exposition «Vallon: côté JARDIN, côté cour» au Musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal (F). Le Musée a organisé en particulier une journée d'activités, «La Foire aux ateliers», qui a accueilli plus de 300 personnes. Il a participé à plusieurs événements culturels (Journée Internationale des Musées, Ludimaniak à Estavayer-le-Lac, la Fête celtique à Corbeyrier, la Nuit de la science à Genève, la Fête romaine d'Augst, les Journées Européennes du patrimoine). Le Musée a également développé une collaboration avec le Cercle scolaire de Saint-Aubin/Vallon, portant sur la découverte et la description du Musée Romain de Vallon.

XIV. SERVICE ARCHÉOLOGIQUE

1. Missions

La mission du Service archéologique consiste à identifier, inventorier et recenser les biens culturels archéologiques (sites et objets) en fonction de critères locaux, régionaux et nationaux. Le Service accompagne la procédure administrative concernant les vestiges sis en zone archéologique et met en oeuvre les moyens pour réaliser des fouilles et, le cas échéant, préserver des vestiges. Une fois terminée la documentation descriptive, graphique et visuelle des biens culturels archéologiques (sites et objets), celle-ci est mise à disposition des scientifiques, des collectivités publiques et du grand

public. Afin d'informer et de sensibiliser les divers publics (scientifique, politique, scolaire) et la population en général à la richesse et à la diversité du patrimoine archéologique cantonal, le Service organise des portes ouvertes des fouilles et des ateliers ainsi que des conférences et des expositions. Par ailleurs, un accent particulier est mis sur les activités de formation (cours Université/Hautes Ecoles, tutorat, fouilles-écoles).

Chef de service (Archéologue cantonal): M. Claus Wolf.

2. Activités

2.1 Fouilles et études de bâtiments

Des fouilles de sauvetage ont été effectuées à: Arconciel/La Souche (poursuite de la fouille-école à l'emplacement de l'abri mésolithique sous falaise); Bossonnens/St-Claude (poursuite de la fouille-école dans le bourg médiéval); Bulle/La Prila (fouille d'un tronçon de voie romaine); Bulle/Le Terraillet (suite et fin de la fouille d'un tumulus); Châtel-St-Denis/Le Bugnon (fouille de vestiges d'une occupation protohistorique); Courmourens/Pré au Cabaret (fouille de vestiges d'une occupation post-médiévale); Fétigny/Ecole (fouille d'un cimetière médiéval); Grandvillard/Fin de la Porta (fouille de vestiges d'une occupation protohistorique); Grolley/Au Gros Praz (fouilles d'occupations gallo-romaine et médiévale); Morens/Derrière la Cure (fouille de vestiges gallo-romains); Posieux/La Pila (fouille partielle d'un abri sous falaise avec occupations pré- et protohistoriques); Vallon/Sur Dompierre (fouille des jardins de l'établissement gallo-romain).

La fouille en laboratoire de tombes prélevées en bloc sur le site de Bösinggen/Fendringenstrasse (incinérations de l'âge du Bronze) a en outre été menée à terme.

De nombreux édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses, de documentation, de sondages et/ou de fouilles, ainsi que de suivis de travaux dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation: Arconciel/La Souche (Ferme de L'Abbaye); Bulle/Le Château/Grand-Rue 15; Châtel-St-Denis/Le Château; Cugy/Le Château; Estavayer-le-Lac/Rue du Château 3/Rue du Four 5/Tour des Ecureuils/Couvent des Dominicains/Grand-Rue 43/Rue de la Gare 12/Rue des Granges 14-16/Place du Midi 3/Rue du Musée 12/Rue de la Thiolleyres 20/Impasse du Temple 6; Fribourg/Cathédrale/Commanderie St-Jean/Derrière-les-Jardins 9/Derrière les Remparts 3/Rue des Forgerons 4/Grand-Fontaine 31/Rue de la Samaritaine 19/Rue Pierre-Aeby 11/Rue de la Neuveville 3-7/Rue de la Neuveville 31/Rue de la Neuveville 40-42/Place Notre-Dame 6/Planche-Inférieure 12 (Prison)/Planche-Supérieure 35/Porte de Morat/Place du Petit-Saint-Jean 15; Gruyères/Belluard/Rue du Bourg 1/Rue du Bourg 28/Le Château; Illens/Granges d'Illens; Murten/Französische Kirchgasse 4/ Französische Kirchgasse 14/Raffort/Rathausgasse 24/Rathausgasse 26/Rathausgasse 28/Rathausgasse 33/Ryf 26/Schulgasse 13; Posieux/Abbaye d'Hauterive; Romont/Grand-Rue 21/Rue du Château

120/Tour de Billens; Rue/Maison de Prez Maillardoz; St-Ursen/Schufelmatte.

2.2 Prospections, sondages et surveillance de travaux

La prospection (recherche de vestiges à la surface de champs et/ou de prairies) ainsi que les sondages (creusement de tranchées de reconnaissance au moyen d'une pelle mécanique ou réalisation de carottages) permettent de mieux cerner les caractéristiques de sites menacés sur lesquels des fouilles doivent être entreprises. Grâce à ces investigations, qui rendent possible la délimitation de périmètres archéologiques reportés sur les plans d'affectation de zones lors de procédures de révisions de plans d'aménagement locaux, de nouveaux sites ont été repérés.

Dans le cadre du programme de recherches sur l'occupation du canton durant le Mésolithique, des campagnes de sondages ponctuels ont été effectuées à Alterswil/Flue, Charmey/Les Arolles/Le Lapé et Pont-la-Ville/Au Péniclet.

Le Service a réalisé des sondages d'évaluation par souci d'application d'une stratégie préventive. Des tranchées et des carottages ont ainsi été effectués à: Cheyres/En Crevel; Courgevans/Froideville; Ecublens/Grangery; Fribourg/Pfaffen (projet Poya); Greng/Seeweg; Haut-Vully/Route du Lac; Muntelier/Strandweg; La Roche/Le Villaret; Tafers/Bruchmatte; Villeneuve/Le Pommay.

Une équipe de plongeurs est intervenue à Forel/La Grève 1-2, Haut-Vully/Fischilling, Muntelier/Steinberg et Murten/Pantschau (documentation de sites lacustres).

Le Service est également intervenu sur l'île d'Ogoz pour donner ses directives et assurer le suivi des travaux de conservation des tours et des bâtiments attenants.

Des visions locales, au nombre de 254, ont été effectuées sur des chantiers sur l'ensemble du territoire cantonal. En outre, les chantiers suivants ont fait l'objet d'un suivi appuyé de la part du Service: Bulle/Centre-ville (réaménagement de la Grand-Rue); Rueyres-Treyfayes/Au Clos vers la Maison (construction d'un collecteur); Villarepos/Fin de Plan (construction d'un collecteur); Villars-sur-Glâne/Belle-Croix (pose d'une conduite de chauffage à distance); Vuisternens-dt-Romont – Vaulruz (pose d'un gazoduc).

Une stèle romaine portant une inscription, encastrée dans le mur de l'église Sts-Ferréol-et-Ferjeux de Morens et menacée de forte dégradation de par son exposition aux intempéries, a été descellée et transportée à l'intérieur de l'édifice.

2.3 Collaboration avec le Service des biens culturels

Les médiévistes du Service ont été sollicités pour plusieurs projets de transformation et de restauration qui ont notamment touché les ruines de Bossonnens, de

nombreux bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg ainsi que quelques monuments historiques appartenant à l'Etat de Fribourg, comme par exemple les châteaux de Bulle, de Châtel-St-Denis et de Gruyères ainsi que la cathédrale St-Nicolas. Les deux Services ont également collaboré pendant les «Journées Européennes du Patrimoine» ainsi qu'à la rédaction des fiches concernant le recensement des biens culturels immeubles de la ville de Fribourg.

2.4 Collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Dans le cadre de la procédure de demandes de permis de construire, 651 préavis (614 en 2007), dont 78 (56) demandes préalables, ont été formulés. 97 (56) préavis ont été donnés à des demandes anticipées dont 84 (50) dans le district de la Gruyère. 39 (37) dossiers de plans d'aménagement locaux, ainsi que 26 (28) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail ont en outre été préavisés.

14% (14%) des requérants se sont conformés à la demande du Service mentionnée dans le permis de construire, à savoir l'annonce préalable du début du chantier concerné.

Dans le cadre de révisions de plans d'aménagement communaux (PAL), le recensement des périmètres archéologiques de 26 (34) communes a été mis à jour.

2.5 Elaboration et publications

2.5.1 Monographies

J.-L. Boisaubert – D. Bugnon – M. Mauvilly, *Archéologie et autoroute A1, destins croisés. 25 années de fouilles en terres fribourgeoises, premier bilan (1975-2000)* (AF 22), Fribourg 2008.

C. Wolf (Hrsg.), *Archäologie und Autobahn A1. 25 Jahre Ausgrabungen im Murtenbiet*, Ausstellungskatalog (Museum Murten), Freiburg 2008.

2.5.2 Articles

C. Agustoni – C. Wolf, «Rapport d'activités 2007 du Musée Romain de Vallon», *CAF* 10, 2008, 234-236.

A.-F. Auberson, «Des monnaies pour raconter Morat», *CAF* 10, 2008, 190-215.

A.-F. Auberson, «Un trésor monétaire du XV^e siècle dans une cave à Morat (Fribourg, Suisse)», *RSN* 87, 2008, 119-145.

B. Bär»Marsens/En Barras, «Keramik der spätesten Bronzezeit aus dem Greyerzerland», *CAF* 10, 2008, 4-43.

M. Bossert – M.-F. Meylan Krause, «Présence impériale aux sanctuaires de la Grange des Dîmes et de derrière la Tour», *BPA* 49, 2007, 159-206.

C. Buchiller, «L'archéologie, invitée des collectivités publiques et des associations», *CAF* 10, 2008, 232-233.

F. Carrard – C. Matthey, «Un *aedificium* helvète à Morat/Combette: premiers résultats céramologiques», *CAF* 10, 2008, 76-119.

D. Castella – M.-F. Meylan Krause (dir.), *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes (Antiqua 43)*, Actes du Colloque d'Avenches (2-4 novembre 2006), Avenches, 2008

L. Dafflon – M. Mauvilly – F. Mc Cullough, «Illens: un refuge idéal dès la Préhistoire», *CAF* 10, 2008, 228-231.

M. Fuchs, «Petites vieilles et nobles dames», in: V. Dasen – J. Wilgaux (dir.), *Langages et métaphores du corps dans le monde antique*, Rennes 2008, 73-89.

D. Heinzelmann, «Das Pfarrhaus von St. Johann und die Anfänge der Freiburger Johanniterkommende», *CAF* 10, 2008, 216-227.

F. Mc Cullough, «La nécropole du Haut Moyen Age de Fétigny/La Rapettaz», *CAF* 10, 2008, 154-189.

M. Mauvilly (avec la collaboration de L. Dafflon et F. Mc Cullough, et des contributions de L. Braillard, J.-Ch. Castel, F.-X. Chauvière, S. Jacomet, Ch. Jeunesse, D. Martinoli, V. Serneels et R. Tettamanti), «L'abri mésolithique d'Arconciel/La Souche: bilan des recherches 2003-2007», *CAF* 10, 2008, 44-75.

M. Mauvilly – Ch. Jeunesse – Th. Doppler, «Ein Tonstempel aus der spätmesolithischen Fundstelle von Arconciel/La Souche (Kanton Freiburg, Schweiz)», *Quartär* 55, 2008, 151-157.

M.-F. Meylan Krause, «Des dieux et des hommes. Cultes et rituels dans les sanctuaires d'Aventicum», in: D. Castella – M.-F. Meylan Krause (dir.), *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes (Antiqua 43)*, Actes du Colloque d'Avenches (2-4 novembre 2006), Avenches, 2008, 59-78.

M.-F. Meylan Krause, «L'artisanat romain: aux limites de l'archéologie», *ZAK* 65, 2008, 5-10.

J. Monnier – D. Bugnon (avec la collaboration de Henri Vigneau), «Un ensemble aristocratique d'époque augustéenne dans la Broye fribourgeoise», *CAF* 10, 2008, 120-153.

P.-A. Vauthey, «Edifices sacraux à l'époque de Mars Caturix an pays de Fribourg», in: D. Castella – M.-F. Meylan Krause (dir.), *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes (Antiqua 43)*, Actes du colloque international d'Avenches (2-4 novembre 2006), Bâle 2008, 314-318.

2.5.3 Annonces de découvertes

«Chronique archéologique 2007», *CAF* 10, 2008, 238-255.

AAS 91, 2008, *passim*.

2.6 Bureau des graphistes et dessinateurs

2.6.1 Mise en valeur

– Réalisation de l'exposition «Archéopub» et matériel pour diverses manifestations à Vallon (foire aux ateliers, etc.).

- Commencement de la réalisation de l'exposition «Villa Jovis, la résidence de Tibère à Capri» qui sera mise sur pied à Vallon en 2009.
- Dessins d'objets et illustrations en vue de l'exposition qui se tiendra en 2009 à Bulle et Charmey.
- Réalisation de trois scènes de vie à l'époque préhistorique (Arconciel/La Souche).
- Réalisation d'illustrations pour les panneaux d'informations sur le Sentier de la Gruyère.

2.6.2 Collaborations à diverses publications, conférences et articles

- «Archäologie und Autobahn A1. 25 Jahre Ausgrabungen im Murtenbiet», Begleitband zur Ausstellung im Museum Murten.
- Cahiers d'archéologie fribourgeoise 10 (divers auteurs).
- Illustrations destinées à la réalisation de publications (plaquettes de communes, associations, éditeurs privés), d'études scientifiques, de panneaux ou de documents audiovisuels muséographiques, ceci tant en Suisse qu'à l'étranger.

2.6.3 Mise en page / layout

- Monographie «Archéologie et autoroute A1, destins croisés. 25 années de fouilles en terres fribourgeoises, premier bilan (1975-2000)», AF 22.
- Catalogue accompagnant une exposition du Museum Murten et intitulé «Archäologie und Autobahn A1. 25 Jahre Ausgrabungen im Murtenbiet».
- Cahiers d'archéologie fribourgeoise 10.

2.7 Laboratoire de conservation et de restauration (LCR)

Le Laboratoire de conservation-restauration a réceptionné et provisoirement conditionné 1350 lots/fragments d'objets provenant en majorité de 25 interventions de terrains.

2.7.1 Traitements

- Concernant les enduits peints, le LCR a poursuivi ses travaux sur l'ensemble prometteur de Fribourg/Eglise des Cordeliers, qui devrait faire l'objet d'une étude du Fonds national suisse de la recherche scientifique entre diverses institutions et spécialistes. Le nettoyage des fragments de la villa gallo-romaine de Murten/Combette est terminé tandis que d'autres interventions de nettoyage, de consolidation et de conditionnement ont été entreprises sur des éléments provenant de Bulle/St-Pierre, Belfaux/St-Maurice, Estavayer-le-Gibloux/Pré de la Cure, Lully/St Léger, Fribourg/Augustins. L'inventaire informatisé et le conditionnement pour stockage des collections de peinture murale se poursuivent en parallèle.

- Le nettoyage, l'encodage de même que les recherches de collage et la restauration de récipients se sont poursuivis sur du matériel en céramique et en terre cuite issu de divers sites allant de l'âge du Bronze au XVIII^e s.: Châtel-St-Denis/Chemin de l'Eglise, Cormérod/La Râpa; Cournillens/Pré du Cabaret; Grandvillard/La Porta; Bösingen/Dorf, Bösingen/Fendringenstrasse; Bulle/Centre-ville/Poterne; Estavayer-le-Lac/Rue de l'Hôtel de Ville; Font/Le Péchau; Fribourg/Rue Pierre Aeb; Grolley/Au Gros Praz; Murten/Schulgasse; Vallon/Sur Dompierre. Quelques récipients ont dû être traités/remontés avant leur utilisation pour étude ou exposition, en particulier des pièces provenant du Moratois et de la Broye (Bussy/Pra Natey, Courgevaux/Le Marais, Murten/Löwenberg et Lully/La Faye). Les objets en céramique et terre cuite vernissée – vaisselle et catelles de poêle – de la fouille de l'atelier de la Poterne à Bulle, destinés notamment à la prochaine exposition «Découvertes archéologiques en Gruyère», ont fait l'objet d'une attention particulière.
- La fouille en laboratoire des tombes de Bösingen/Fendringenstrasse a occasionné la restauration de quatre récipients céramiques protohistoriques.
- Le traitement de déchloration des métaux ferreux, de sablage pour l'identification des objets en fer et de nettoyage/conservation des objets en bronze s'est poursuivi, notamment pour le matériel provenant de: Bösingen/Dorf/Fendringenstrasse/Cyrusmatte; Bossonnens/Château; Bulle/Terraillet/Centre-ville/Rte de la Pâla; Châtillon/La Vuarda; Courgevaux/Le Marais; Gruyères/Bourg; Fribourg/Neuveville; Kerzers/Kirche; Lossy/Passafou; Murten/Combette; Muntelier/Steinberg; Riaz/Tronche-Bélon; Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours; Ried/Mühlehölzli; Romont/Place de la Poste; Rue/Pré Maillardoz; La Tour-de-Trême/La Ronclina; Vallon/Sur Dompierre; Villeneuve/Le Pommay; Villars-sur-Glâne/Les Daillettes. Un travail systématique a été entrepris sur les objets laténiens de Gumefens, en marge de la publication du site; cette activité a permis la mise en évidence d'éléments décoratifs jusque-là non documentés. Un travail similaire est en cours pour les objets issus de la zone de forge du vicus de Marsens/En Barras.
- Une intervention de sauvetage a dû être entreprise pour une stèle romaine en pierre portant une inscription, qui était scellée dans le mur de façade de l'église Sts-Ferréol-et-Ferjeux à Morens; un nettoyage contrôlé doit encore être mené à bien sur cette pièce en proie à une prolifération dommageable de lichens. Des travaux de nettoyage et de remontage ont été menés à bien sur des éléments d'architecture provenant de Rue/Pré Maillardoz et des plaques inscrites du fanum de Riaz/Tronche-Bélon. En vue du remontage de la tombe 101 de Le Bry/La Chavanne pour l'exposition de 2009 en Gruyère, les pierres

constituant le coffre ont été consolidées et numérotées. Le marquage de microlithes préhistoriques provenant d'Altavilla/Flue et d'Arconciel/La Souche a été réalisé.

- Le nettoyage ainsi que des recherches de collage systématiques ont été effectués sur les fragments de verre issus de fouilles couvrant une période allant de l'époque romaine au XVIII^e s. (Vallon/Sur Dompière, Bossonnens/Château, Fribourg/Neuveville, Murten/Rathausgasse et Rue/Pré Maillardoz); un effort particulièrement bienvenu de nettoyage, de consolidation et de conditionnement a permis de découvrir la richesse de l'ensemble des fragments de vitraux de l'Église des Cordeliers de Fribourg.
- Les bois et restes de faune ont été correctement rangés en dépôt. Des interventions de conservation et de restauration ont été entreprises sur deux bracelets en lignite (Belfaux et Cordast) et une épingle en os (Pont-la-Ville/ Au Péniclet). Un bol en bois provenant de la Bulle médiévale se trouve en traitement conservatoire, tandis que des éléments de conduites gallo-romaines de Vallon sont actuellement en traitement. Le marquage avant étude de la faune de Bussy/Pra Natey a été mené à bien. De nombreux échantillons de charbons ainsi que des ossements humains et fauniques sont entrés dans les collections ou ont été envoyés en analyse (Bösingen/Fendringenstrasse, Grolley/ Au Gros Pra).
- Concernant les trouvailles monétaires, hormis les nettoyage et consolidation indispensables à l'interprétation et l'étude des pièces, un travail minutieux a été réalisé sur une rare custode médiévale en bronze provenant de la fouille de Morat/Kreuzgasse.
- Le Service a nettoyé et stabilisé une dizaine d'objets métalliques des collections du Musée gruérien de Bulle susceptibles d'être présentés dans l'exposition commune de 2009.
- Un travail de dé-restauration et de re-restauration a dû être entrepris sur la statue de Laetitia (Domdidier), revenue brisée d'un prêt consenti à une autre institution.

2.7.2 Divers

- Des copies d'objets provenant de sépultures de l'âge du Bronze de Saint-Martin (lames de haches et de poignards, épingles) sont en cours de réalisation pour être exposées sur le site de la tourbière de La Mosse d'En Bas. Un moulage de la maquette du fanum de Riaz/Tronche-Bélon ainsi que des bijoux laténiens de Gumefens/Pra Perrey est en cours, en vue de l'exposition «Découvertes archéologiques en Gruyère»; d'autres moulages ont été réalisés en vue d'expositions (par ex. lame de hache de Courgevax/En Triva) ou pour servir aux ateliers et autres démonstrations publiques (sesterce de Haut-Vully/Le Rondet). La copie d'une monnaie romaine trou-

vée à Estavayer-le-Gibloux a été remise à l'inventeur de la pièce originale.

- Une nouvelle intervention de nettoyage et de documentation des mosaïques a eu lieu au Musée romain de Vallon.
- Des travaux de soclage ont été réalisés pour la présentation d'objets dans le cadre d'expositions temporaires en particulier au Museum Murten et au Musée romain de Vidy; quelques prestations de ce type ont été effectuées pour des tiers (Musée de la Bible et de l'Orient à Fribourg).

2.8 Inventaire du mobilier, collections

Des corrections et des uniformisations de fichiers Excel avant importation ainsi que des adaptations de fiches déjà saisies ont été réalisées dans la base de données FRINARC.

A la demande du Musée gruérien de Bulle, un inventaire sommaire informatisé des objets archéologiques a été réalisé dans ses réserves.

L'accueil et la collaboration avec différents chercheurs suisses et étrangers (notamment français, allemands et belges) ont nécessité la préparation et la mise à disposition de diverses catégories de matériel archéologique.

La poursuite de la mise en place de conteneurs adaptés et du rangement des collections a pu progresser de manière significative dans les dépôts sis à la Planche Supérieure. Des caisses en bois et autres emballages spéciaux adaptés aux objets ont été confectionnés.

A l'occasion du départ à la retraite de l'anthropologue Bruno Kaufmann, un contrôle a été effectué afin d'identifier et de dénombrer les squelettes confiés par le SAEF à l'Institut de Recherches anthropologiques d'Aesch depuis sa création (plus de 30 000).

S'agissant de l'inventaire informatisé des collections, le Service a été activement représenté dans le groupe de travail intercantonal «Projet ARIS II» dont l'application est en évaluation. Concernant la codification pour la saisie des peintures murales, le groupe intercantonal a achevé son travail de codification de la terminologie pour l'inventaire informatisé des enduits peints.

Par ailleurs, une amélioration a été apportée à la collection archéologique présentée depuis 1982 dans les vitrines du MAHF de manière permanente, dans la section intitulée «Bijoux et Foi populaire». Des cartels et notices explicatives bilingues ont été réalisés et quelques découvertes récentes sont venues enrichir cette présentation, à l'instar d'une pendeloque mésolithique d'Arconciel et de la copie de la statuette d'Isis de Vallon.

2.8.1 Prêt d'objets

Des objets des collections archéologiques cantonales (originaux ou copies) ont été prêtés à diverses institutions: Musée de Morat, Musée romain d'Avenches, Musée romain de Vidy et Musée de Sarrebourg (reprise

de l'exposition «Les Murs murmurent» du Musée romain de Vidy).

2.9 Archivage

Les travaux de tri, de conditionnement et de classement visant à la mise en sécurité physique d'un deuxième jeu de la collection de dias – prise de vue sur les fouilles et objets – ont permis d'amener une première série de dias dans les locaux de l'Economat cantonal à Granges-Paccot.

Concernant l'archivage de documents informatiques à valeur patrimoniale, le Service a pris acte que malgré les questions et propositions émanant du groupe de travail dont il a fait partie, aucune action concrète concertée n'est envisagée au sujet de cet important dossier.

2.10 Laboratoire photo

- Nombreuses réalisations pour publications, expositions, conférences et reproductions de clichés sollicités par des chercheurs et des institutions tant en Suisse qu'à l'étranger.
- Réalisation d'images dans le cadre du suivi des mosaïques du Musée romain de Vallon.
- Collaboration avec le team graphistes dans le cadre de publications.

3. Evénements particuliers

3.1 Visites guidées, animations, portes ouvertes

- Visites guidées du Service archéologique (ateliers, etc.) pour les classes.
- Visites guidées de la vieille ville de Fribourg.
- Visites guidées au Musée romain de Vallon et au Musée de Morat.
- Visites du rempart celtique du Mont-Vully.
- Visite guidée du château de Romont.
- Organisation d'initiation ludique à la fouille pour les enfants dans le cadre des Ludimaniak d'Estavayer-le-Lac.
- Passeport vacances Fribourg Ville et environs.
- Portes ouvertes pour les écoles sur les fouilles, en particulier sur le site mésolithique d'Arconciel/La Souche.
- Participation à l'émission radiophonique «Les Helvétiques» de Michel Bory (RSR2).
- Participation aux Journées Européennes du Patrimoine (13-14 septembre) sur le site d'Arconciel/La Souche.

3.2 Cours, conférences de presse, présentations à divers colloques

- Cinquième collaboration avec la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise avec le cours intitulé: «L'homme et son environnement. Etablissements humains au fil de la Sarine».

- Cours à l'Université de Fribourg sur l'archéologie régionale donné par l'Archéologue cantonal.
- Cours sur le dessin des objets archéologiques pour les étudiants des Universités de Berne, Neuchâtel, Fribourg et Strasbourg (chef de secteur Pré- et Proto-histoire).
- Participation aux journées de formation continue pour les enseignants germanophones du canton au Musée romain de Vallon.
- Orientation professionnelle (information bilingue) pour les futur(e)s étudiant(e)s en archéologie.
- Conférences de presse, interviews et communications à divers colloques par l'Archéologue cantonal ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs du Service.
- Organisation d'une table ronde, le 21 novembre, sur les recherches préhistoriques dans l'espace montagnard en Suisse et les régions limitrophes.

3.3 Manifestations, expositions et autres

- Intense collaboration avec le Musée gruérien de Bulle et le Musée de Charmey dans le cadre du projet d'exposition commune «Découvertes archéologiques en Gruyère. Parés pour l'éternité (Bulle). A la conquête des Préalpes (Charmey)» programmée dans les deux institutions simultanément (mai-octobre 2009).
- Active collaboration à la mise sur pied au Museum Murten d'une exposition retraçant les activités ainsi que les découvertes majeures réalisées dans le Moratois sur les chantiers de l'autoroute A1, exposition intitulée «Archäologie und Autobahn A1 im Murtenbiet».
- Active collaboration avec la commune de Kerzers qui a souhaité présenter des objets ainsi que des panneaux traitant du passé du village les 24 et 25 mai.
- Collaboration avec la Commission de gestion de la tourbière de la Mosse d'En bas au Crêt pour réaliser une vitrine contenant des copies d'objets archéologiques accompagnés de notices explicatives.
- Collaboration avec la commune de Bössingen pour un projet de présentation des découvertes archéologiques dans le centre du village.
- Présentations organisées par différents conférenciers du Service dans le cadre des apéritifs archéologiques mensuels de l'Association des Amis de l'archéologie.
- Recherches autour des stations lacustres pour le projet UNESCO.
- Préparation de la session d'examen 2009 de l'Association suisse du personnel technique des fouilles archéologiques (ASTFA; rédaction de questions, traductions).

XV. SERVICE DES BIENS CULTURELS

1. Missions

Le Service des biens culturels a pour mission de protéger et conserver les biens culturels en fournissant les informations, conseils et aides nécessaires aux autorités compétentes et aux propriétaires ainsi qu'en favorisant la connaissance et le respect des biens culturels par des publications, des actions de sensibilisation et l'entretien d'une documentation.

Chef de service: M. Claude Castella

2. Activités

2.1 Recensements des biens culturels

Les recensements ont pour but d'identifier les objets dignes d'être considérés comme des biens culturels et de donner aux propriétaires et aux autorités chargées de leur protection les informations nécessaires sur la valeur patrimoniale des objets.

Le recensement des biens culturels immeubles constitue l'une des données de base dont les communes doivent tenir compte pour prendre des mesures de protection lors de la révision des plans d'aménagement local. A chaque révision de plans le recensement pour les communes concernées doit être mis à jour. Le recensement a été révisé dans 13 localités soit 5 communes: Avry, Cressier, Haut-Intyamont, Les Montets, Morat (Burg et Altavilla). Au total, sur près de 3400 immeubles considérés, 733 ont été recensés et évalués. 4 immeubles ont fait l'objet d'une documentation étendue.

Le recensement des biens culturels meubles de l'Eglise des Cordeliers de Fribourg, de la paroisse d'Ependes et d'une collection privée a été réalisé. 258 objets ont été recensés. Les travaux de numérisation d'anciens dossiers et d'intégration des données dans la base de données se sont poursuivis.

2.2 Mise sous protection des biens culturels

Sur la base du recensement, le Service propose aux autorités compétentes des mesures de protection des biens culturels. Il est également chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire).

Le Service collabore avec les communes dans l'exercice de leurs tâches en matière de protection des biens culturels immeubles lors de la révision de leur plan d'aménagement local. Le Service a examiné 95 dossiers de préétudes, modifications partielles ou révisions générales de plans d'aménagement local, en examen préalable ou final, et préparé les préavis à l'attention de la Commission des biens culturels ou de son bureau.

108 biens culturels meubles appartenant à des paroisses ont été mis sous protection.

Chaque année, des moyens importants doivent être engagés pour la mise à jour de l'inventaire des immeubles protégés, suite aux approbations de révisions de plans

d'aménagement local, aux fusions de communes et aux changements d'adresses des immeubles.

2.3 Demande de permis

Le Service assure la conservation des biens culturels en donnant aux autorités compétentes en matière de permis et d'autorisation les informations utiles à des décisions adaptées et en apportant aux propriétaires des conseils et aides financières.

Toutes phases de procédure confondues, le Service a examiné plus de 1250 demandes, hormis les demandes relatives aux révisions de plans d'aménagement local. Les demandes traitées, quant à leur objet, se distribuent de la manière suivante: immeubles protégés ou inscrits au recensement 45%, constructions situées en sites protégés ou dignes de protection 48%, plans d'aménagement de détail et aménagements routiers 7%.

2.4 Subventions

L'Etat participe aux frais de conservation et restauration des biens culturels protégés appartenant à des personnes privées. Il peut également contribuer à ces frais lorsque les biens appartiennent à d'autres personnes. De 1997 à 2001, le montant alloué au budget est passé de 2 000 000 francs à 1 500 000 francs. Le montant est resté au même niveau jusqu'en 2004. Il a été augmenté à 1 800 000 francs en 2005, à 1 900 000 francs en 2006. Deux provisions de 1 000 000 francs ont été constituées aux comptes 2005 et 2006, afin de pouvoir, d'une part, couvrir la subvention importante octroyée pour les travaux de conservation du site de la chartreuse de la Valsainte et, d'autre part, rétablir un équilibre entre les engagements et les paiements.

Les subventions versées représentent un montant de 1 900 000 francs. Elles ont été destinées pour 71% à des privés et pour 29% à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). 4000 francs ont été versés au titre d'aide à des actions visant à favoriser la connaissance et le respect des biens culturels.

Les demandes d'octroi de subvention traitées par la Commission des biens culturels représentent un montant total prévu de 1 103 000 francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 66% du montant total; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 34%. Le montant des engagements est inférieur au seuil fixé en vue du rétablissement de l'équilibre entre les engagements et les paiements.

Dans le cadre de la préparation et du suivi des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 37 357 francs.

Des subventions fédérales ont été versées pour un montant de 1 542 595 francs.

2.5 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

L'archivage des rapports et dossiers de restauration se poursuit. Le travail de classement et tri d'anciennes photographies s'est poursuivi. Près de 5000 tirages ont été identifiés et enrichissent désormais la photothèque du Service. Environ 150 ouvrages ont été acquis pour la bibliothèque de travail qui compte actuellement près de 10 500 unités.

2.6 Publications et actions de sensibilisation

Le numéro 18 de la revue Patrimoine Fribourgeois, consacré aux travaux de conservation et restauration de l'église St-Pierre à Fribourg, et la 6^e série des fiches consacrées à la ville de Fribourg ont été publiés.

Le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a en particulier pris en charge l'organisation des Journées européennes du patrimoine au plan cantonal. En collaboration avec la Société d'histoire du canton de Fribourg, le Service a organisé la troisième édition des Printemps du patrimoine, manifestation destinée à faire découvrir des chantiers de restauration. Divers collaborateurs ont assuré des actions de promotion du patrimoine par le biais de visites et de conférences à la demande de communes, paroisses, couvents, unités administratives cantonales et fédérales, établissements d'enseignement, médias, associations de défense du patrimoine, délégations étrangères, associations et sociétés privées. Environ 5700 personnes ont été touchées par ces actions de sensibilisation.

2.7 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

La constitution de plusieurs documentations a bénéficié de la subvention de 20% accordée par l'Office fédéral de la protection de la population: recensement des biens culturels meubles, microfilmage de journaux fribourgeois, documentation des collections du Musée gruérien de Bulle, inventaire des archives paroissiales de Romont.

Un cours cantonal de protection des biens culturels a été organisé. Le patrimoine mobilier de 20 communes a fait l'objet d'un relevé sommaire.

2.8 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série «Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse» éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS).

Le travail de recherche est pour l'essentiel achevé. Les informations recueillies ont été classées par thèmes et par édifices dont les plus intéressants seront publiés. La

rédaction de l'ouvrage a été entreprise et devrait être achevée à la fin de l'année 2009. La campagne de relevés et de photographies devant illustrer la publication s'est poursuivie.

2.9 Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 9 séances; le bureau de la Commission des biens culturels, 49 séances; la Sous-commission des biens culturels mobiliers, 2 séances; la Commission scientifique chargée de suivre le travail de recherche lié à la rédaction des ouvrages dans la série «Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse», 1 séance.

3. Événements particuliers

En relation avec la révision du guide d'histoire de l'art en Suisse (mandat de la Société d'histoire de l'art en Suisse), le service a procédé à un recensement rapide des édifices en valeur A des districts francophones. Plus de 35 000 clichés ont été réalisés. Le travail de recensement et de rédaction se poursuivra en 2009.

Le responsable du recensement des biens culturels mobiliers a pris en charge en tant que commissaire et rédacteur du catalogue l'exposition du Musée d'art et d'histoire consacrée à l'orfèvrerie fribourgeoise.

Les travaux d'intégration de la bibliothèque du Service au réseau fribourgeois des bibliothèques dépendantes de l'Etat et au réseau des bibliothèques de Suisse romande ont été entrepris. Ils se poursuivront en 2009.

Le Service a organisé l'une des deux rencontres annuelles des services de protection du patrimoine culturel de Suisse romande.

XVI. ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges</i>	<i>Compte 2008 EPT</i>	<i>Compte 2007 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT	4'204.52	4'157.44	47.08
ADMINISTRATION CENTRALE	216.98	211.17	5.81
3200 / IPCS Secrétariat général	19.45	20.01	-0.56
3202 / ENOB Enseignement obligatoire	43.21	37.30	5.91
3225 / OSPR Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	24.83	24.59	0.24
3229 / ESSU Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2.51	2.47	0.04
3265 / CULT Service de la culture	3.00	3.00	
3270 / ARCH Archives de l'Etat	5.00	5.00	
3271 / BCUN Bibliothèque cantonale et universitaire	47.44	46.68	0.76
3273 / MAHF Musée d'art et d'histoire	15.36	15.29	0.07
3274 / MHNA Musée d'histoire naturelle	10.36	9.97	0.39
3280 / SACF Service archéologique	27.47	28.10	-0.63
3281 / BIEN Service des biens culturels	13.51	13.51	
3291 / JSPO Jeunesse et sport	2.44	2.90	-0.46
3292 / SPOR Service des sports	2.40	2.35	0.05
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT	3'987.54	3'946.27	41.27
3203 / EPRE Enseignement préscolaire	232.24	229.52	2.72
3205 / EPRI Enseignement primaire	1'275.44	1'266.97	8.47
3210 / CORI Cycle d'orientation - décharges	12.00	9.67	2.33
3210 / CORI Cycle d'orientation	860.91	852.30	8.61
3229 / ESSU Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	1.91	1.87	0.04
3230 / ECDD Ecole de degré diplôme	59.75	58.46	1.29
3235 / CGAM Collège de Gambach	65.49	63.66	1.83
3240 / CSCR Sainte-Croix	87.78	85.03	2.75
3245 / CSMI Collège Saint-Michel	114.71	112.15	2.56
3249 / CSUD Collège du Sud	86.37	79.43	6.94
3256 / HEPF Haute école pédagogique	93.42	92.64	0.78
3257 / EPSO Ecole du personnel soignant		5.03	-5.03
3258 / HESS Haute école spécialisée santé	55.12	53.65	1.47
3259 / HETS Haute école fribourgeoise de travail social	40.72	36.61	4.11
3260 / UNIV Université	872.83	869.15	3.68
3272 / CONS Conservatoire	128.85	130.13	-1.28

Canton de Fribourg

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET
DE LA JUSTICE

I. Direction et Secrétariat général.....	1	IX. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle.....	31
1. Missions.....	1	1. Missions.....	31
2. Activités.....	1	2. Activités.....	31
3. Conférences intercantionales.....	1		
4. Affaires contentieuses.....	2	X. Service de législation.....	32
5. Législation.....	2	1. Mission.....	32
		2. Activités.....	32
II. Police cantonale.....	3		
1. Missions.....	3	XI. Office de la circulation et de la navigation.....	34
2. Gendarmerie.....	3	1. Missions.....	34
3. Police de sûreté.....	7	2. Activités.....	34
4. Services généraux.....	9		
5. Ressources humaines.....	10	XII. Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments.....	34
6. Service de presse.....	11	1. Missions.....	34
7. Bureau des armes et des explosifs.....	11	2. Activités.....	34
III. Service des affaires militaires et de la protection de la population.....	12	XIII. Etablissements de Bellechasse.....	35
1. Missions.....	12	1. Missions.....	35
2. Affaires militaires.....	12	2. Activités.....	35
3. Intendance des bâtiments militaires.....	14		
4. Protection de la population.....	15	XIV. Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données.....	35
5. Protection civile.....	15	1. Missions.....	35
		2. Rapport particulier.....	35
IV. Service de la population et des migrants.....	18		
1. Missions.....	18	XV. Etat du personnel.....	36
2. Police des étrangers.....	18		
3. Domaine de l'asile.....	19		
4. Main-d'œuvre étrangère.....	19		
5. Passeports et cartes d'identité suisses.....	20		
V. Service de la police du commerce.....	20		
1. Mission.....	20		
2. Etablissements publics.....	20		
VI. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons.....	21		
1. Missions.....	21		
2. Application des sanctions pénales.....	21		
3. Prisons.....	24		
VII. Service de probation.....	26		
1. Mission.....	26		
2. Activités.....	26		
VIII. Service de la justice.....	29		
1. Missions.....	29		
2. Activités.....	29		

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Conseiller d'Etat-Directeur: Erwin Jutzet
Secrétaire général: Beat Renz

1. Missions

La Direction de la sécurité et de la justice a pour tâches principales d'assurer l'ordre public et la sécurité de la population, le contrôle et l'intégration des migrants, la police du commerce et la surveillance des fondations, le fonctionnement administratif du pouvoir judiciaire, l'exécution des peines et la réinsertion des détenus, ainsi que l'administration militaire. L'Office de la circulation et de la navigation ainsi que l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments sont rattachés administrativement à cette Direction.

2. Activités

Parmi les activités de la Direction en 2008, il convient de relever les aspects suivants:

2.1 Intégration des migrants

Le schéma directeur cantonal pour l'intégration des migrants, assorti du plan d'action 2008–2011, a été adopté par le Conseil d'Etat (cf. rapport du Conseil d'Etat, défi no 3, chantier no 3 du programme gouvernemental). Auparavant, ces documents avaient fait l'objet d'une large procédure de consultation auprès des milieux intéressés. Le schéma directeur constituera désormais le cadre général de la politique d'intégration des migrants dans le canton de Fribourg.

La nouvelle loi fédérale sur les étrangers implique une participation active des cantons et des communes dans la réalisation de l'intégration des migrants. Pour favoriser l'accès à l'apprentissage d'une langue autochtone, un concept cantonal de cours de langues a été élaboré, favorisant en priorité les publics qui accèdent difficilement aux offres du marché. Les cours sont proposés sur l'ensemble du territoire fribourgeois. Les migrants ont également accès à des cours d'information sur la Suisse, leur permettant de se familiariser avec l'histoire et la géographie, en apprenant également les valeurs qui fondent la démocratie. La connaissance de la culture et de la vie sociale permettent de renforcer le sentiment d'appartenance au pays d'accueil.

Pour favoriser la cohabitation dans les régions péri-urbaines, un projet intercantonal, intitulé «Des Ponts sur la Broye» a été élaboré. Ce projet est soutenu conjointement par les 98 communes de la Broye vaudoise et fribourgeoise, les cantons de Vaud et Fribourg et la Confédération. L'objectif visé est de favoriser la rencontre entre les citoyens de toutes provenances habitant une région, à travers des activités de sports, de loisirs, d'animation, et ce de façon intergénérationnelle.

Avec l'engagement d'une adjointe au délégué à l'intégration, les partenaires germanophones (communes des districts de la Singine et du Lac, organisations et institutions actives dans la partie alémanique du canton) disposent désormais d'une personne de référence de langue allemande.

2.2 Eurofoot 2008

La Direction a assuré, en coopération avec M. René Aebischer, ancien chancelier d'Etat, la coordination des actions entreprises et des travaux effectués pour associer le canton et sa population à l'événement Eurofoot 2008. Des prestations importantes ont été fournies, en relation avec cet événement, par la Police cantonale et par la Protection civile.

2.3 Conduite de projets

La Direction a assuré la conduite des projets législatifs qui ont abouti aux lois et aux ordonnances mentionnées sous chiffre 5 ci-dessous.

Elle a également conduit un certain nombre d'autres projets, portant notamment sur les objets suivants:

- Mesures contre la violence lors de manifestations sportives: élaboration et mise en consultation d'un projet d'adhésion au concordat.
- Exercice de la prostitution: élaboration d'un projet de loi (cf. rapport du Conseil, défi No 2 chantier No 4).
- Vidéosurveillance: élaboration d'un projet de loi (suite à la motion Weber-Gobet / Steiert).
- Conservation et élimination des données de police: élaboration de directives (art. 38d al. 2 LPol).
- Service de l'application des sanctions pénales et des prisons: adaptation de l'organisation à l'accroissement des tâches et de la charge de travail.
- Réorganisation de la défense-incendie: projet «Sapeurs-pompiers 2010 – FRIFIRE» (cf. rapport du Conseil d'Etat, défi No 6 chantier No 4).
- Harmonisation des registres des personnes: projet interdirectionnel (DSJ/DEE/DFIN), comportant l'harmonisation et le complètement des registres communaux, la création d'une plateforme informatique cantonale et une révision de la loi sur le contrôle des habitants.

3. Conférences intercantionales

3.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

La CCDJP présidée par le Conseiller d'Etat Markus Notter (ZH), a tenu deux séances plénières.

Elle a traité en particulier des objets suivants:

- Mise en œuvre des accords de Schengen / Dublin.
- Organisation du service de sécurité lors de l'Eurofoot 2008.

- Asile et étrangers: adaptation à l'évolution de la situation (+37% de demandes d'asile).
- Nouvelles tâches du corps des gardes-frontières: coordination avec les tâches des polices cantonales.
- Violences lors de manifestations sportives: table ronde et adoption d'un concordat.
- Entreprises privées de sécurité: élaboration d'un concordat.
- Statistiques policières de la criminalité.
- Nouveau concept de publication du droit intercantonal.

3.2. Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP)

La CDMP, présidée par le Conseiller d'Etat Ernst Hasler (AG), a tenu deux séances plénières.

Elle a traité notamment du rôle des cantons vis-à-vis de l'institution militaire, de la détention de l'arme de service à domicile, de l'acquisition de l'arme par le militaire libéré des obligations de servir, ainsi que des questions de protection civile faisant l'objet d'initiatives parlementaires.

4. Affaires contentieuses

4.1. Décisions de première instance

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (statut du personnel, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art. 38 LPol, remise d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, révocation de travail d'intérêt général selon l'ancien droit, etc.). La situation pour 2008 est la suivante:

Cas traités (procédures ouvertes)	27
Décisions prises	13
Aucune mesure prise	4
Procédures pendantes le 31 décembre 2008	10

4.2. Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent les services suivants: Police cantonale, Service des affaires militaires et de la protection de la population, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2008 est la suivante:

Recours déposés	49
dont	
Admis	1
Rejetés	22
Devenus sans objet, suite au retrait de la décision ou du recours	22

Irrecevables	0
Procédures pendantes le 31 décembre 2008	4
Une décision rendue sur recours par la Direction en 2008 a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif, puis au Tribunal fédéral. Ce recours a été admis.	

4.3. Responsabilité civile

4.3.1. Loi sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3'000 francs). La situation pour 2008 est la suivante:

Requêtes déposées en 2008	4
Requêtes liquidées en 2008	2
Requêtes pendantes le 31 décembre 2008	3

Le Conseil d'Etat avait ouvert en 2007 une action au Tribunal administratif contre deux collaborateurs pour une prétention récursoire. Cette action a été rejetée en 2008.

4.3.2. Autres cas de responsabilité

Une seule requête, concernant l'Office des faillites, a été déposée en 2008. Au 31 décembre 2008, l'instruction de 5 cas de responsabilité est pendante, mettant en cause les autorités tutélaires (2 cas), l'Office des faillites (2 cas) ou des offices des poursuites (1 cas).

5. Législation

5.1. Lois et décrets

Loi du 8 mai 2008 modifiant la loi sur la protection des données (adaptation au droit international, en particulier aux accords Schengen/Dublin).

Loi du 8 mai 2008 abrogeant la loi d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire.

Loi du 18 juin 2008 modifiant la loi sur la Police cantonale (police de proximité).

Loi du 19 juin 2008 modifiant la loi sur la juridiction pénale des mineurs (augmentation de la durée maximale de la garde à vue).

Loi du 20 juin 2008 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (vente de tabac).

Loi du 9 octobre 2008 d'adaptation à la loi sur le Tribunal fédéral (accès à une autorité judiciaire en matière de droit public).

Loi du 9 octobre 2008 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (heures d'ouverture des commerces)

5.2. Ordonnances et tarifs

Ordonnance du 29 janvier 2008 modifiant le règlement sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (instruction des sapeurs-pompiers).

Ordonnance du 11 février 2008 modifiant le règlement sur les normes d'octroi de subsides pour dépenses concernant les mesures de prévention et de défense contre l'incendie.

Ordonnance du 19 février 2008 modifiant l'ordonnance relative à la prestation liée au marché du travail versée aux agents et agentes de police.

Ordonnance du 26 février 2008 modifiant le règlement des détenus et des internés des Etablissements de Bel-lechasse.

Ordonnance du 31 mars 2008 concernant la surveillance de la correspondance par télécommunication pour retrouver une personne disparue.

Ordonnance du 15 avril 2008 adaptant la législation cantonale à la loi d'organisation du Tribunal cantonal.

Ordonnance du 15 avril 2008 portant adhésion à la Convention entre la Confédération et les cantons relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin.

Ordonnance du 22 avril 2008 modifiant le tarif concernant les indemnités allouées aux dépenses en matière d'assistance judiciaire ou civil et ou pénal et d'aide aux victimes d'infractions.

Ordonnance du 6 octobre 2008 concernant le Service de probation.

Ordonnance du 6 octobre 2008 concernant la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Ordonnance du 3 novembre 2008 adaptant divers actes législatifs à la loi sur le Tribunal fédéral (accès à une autorité judiciaire en matière de droit public).

Ordonnance du 11 novembre 2008 déléguant à la commune de Planfayon la compétence d'infliger des amendes d'ordre.

Ordonnance du 16 décembre 2008 modifiant l'arrêté d'exécution du concordat sur les entreprises de sécurité

Ordonnance du 16 décembre 2008 modifiant l'arrêté concernant le tarif de ramonage.

II. POLICE CANTONALE

Commandant: Pierre Nidegger

1. Missions

La Police cantonale (POL) a pour mission d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle est formée de la gendarmerie, de la police de sûreté, des services généraux et du service des ressources humaines.

2. Gendarmerie

2.1 Missions

La gendarmerie est organisée, sur le plan territorial, en trois régions, dont chacune comprend un centre de région, qui assure la permanence du service, et des postes décentralisés. Elle comprend également une police de la circulation et de la navigation. Elle est chargée de la police générale, de la police de la circulation routière et de la police de la navigation. La gendarmerie exerce la police judiciaire dans les affaires qui n'exigent pas l'intervention de la police de sûreté et accomplit les tâches de police administrative qui sont attribuées à la Police cantonale par la législation spéciale.

2.2 Activités courantes

2.2.1 Affaires traitées

	2007	2008
Rapports de police établis	12 097	12 252
Plaintes pénales enregistrées	8 451	8 618
Réquisitions traitées	28 057	26 091
Transports de détenus et prévenus	4 245	3 661
soit dans le canton	3 680	3 104
soit hors canton	565	557

2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2007	107	182	289
2008	76	134	210

2.2.3 Circulation et navigation

En 2008, le slogan en matière de circulation routière était «Présence – Sécurité», slogan concrétisé par une présence visible accrue des patrouilles de police sur les différents axes de circulation et par une intensification des contrôles de vitesse aux endroits sensibles et dangereux. Ces efforts constants ont conduit à une régression des accidents, notamment ceux avec des personnes blessées ou tuées.

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Sarine	773	682	365	268	9	6
Singine	249	223	138	120	3	2
Gruyère	308	293	144	135	3	2
Lac	75	201	54	114	2	1
Glâne	72	95	32	50	0	2
Broye	129	114	72	55	2	1

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Veveyse	184	83	120	39	0	0
Total	1 790	1 691	925	781	19	14

Le nombre d'accidents constatés, soit 1 691 (1 790 en 2007), est en diminution de 5,5%. De plus, le nombre de personnes blessées, soit 781 (925 en 2007) et le nombre de personnes tuées, soit 14 (19 en 2007) ont fortement diminué, soit respectivement de 15,5% et de 26,3%.

Dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant, le concept mis sur pied lors de l'entrée en vigueur du 0,5 ‰ a été maintenu. Concrètement, les contrôles d'alcoolémie s'effectuent de manière systématique (contrôle de tous les conducteurs) ou ponctuelle (sur la base d'indices d'ivresse). En 2008, la gendarmerie a procédé au nombre de contrôles suivants:

	Nombre de contrôles		Conducteurs en état d'ivresse	
	2007	2008	2007	2008
Total	23 067	21 714	4,4%	4,8%

Pour le surplus, en matière de circulation et de navigation, il est souligné ce qui suit:

	2007	2008
Saisies du permis de conduire	1 046	1 047
Contrôles de vitesse	3 211	3 522
Fuites après accident	650	640
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	174	220
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 4 935 503	Fr. 5 192 443
Entreprises de transport contrôlées (depuis 2008 et conformément aux directives de l'OFROU, les chiffres à fournir concernent uniquement les heures de contrôles)	54	43 (818)
Accompagnements de transports spéciaux	109	220
Accidents de navigation	0	1
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	12	7
Engagements du groupe des plongeurs	10	5

2.2.4 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2008, les activités suivantes:

	2007	2008
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 170	1 087
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 365	1 426
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	347	437
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 480	1 384
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	6	4

2.2.5 Chiens de Police

	2007	2008
Nombre de chiens	16	18
Nombre d'engagements	504	476
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	24	46
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	75	56
dont des recherches de personnes	48	57
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	4	12

Lors de ces engagements, divers produits stupéfiants ont été découverts par les chiens et séquestrés.

2.2.6 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2008, l'intervention de nos services a été sollicitée à 50 reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois (40 interventions en 2007). Ces personnes ont séjourné 147 jours dans le canton (162 jours en 2007). En l'absence de terrain réservé à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu et la durée du séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces négociations sont menées, en principe, par un officier de police judiciaire.

2.2.7 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 16 services de protection rapprochée en 2008 (35 services en 2007), dont 6 à l'endroit de représentants des autorités fédérales ou de personnalités étrangères en visite en Suisse (22 services en 2007).

2.2.8 Refoulement à l'étranger

En 2008, la Police cantonale a procédé à 6 reprises (3 reprises en 2007) à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. A noter que 2 nouveaux agents (2 en 2007)

ont suivi, avec succès, le cours de formation spécifique d'agent d'escorte auprès de l'Institut suisse de police (ISP) pour l'exécution de ces refoulements. Actuellement 18 gendarmes, dont 3 femmes, sont formés pour ce genre de mission.

2.2.9 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en raison des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin d'être à même de faire face à des manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine d'engagement et de formation, les polices romandes ont formé un groupement de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO (Groupement romand de maintien de l'ordre).

Durant l'année, des détachements de maintien de l'ordre ont été mobilisés à 14 reprises pour des manifestations qui se sont déroulées dans le canton, dont 10 matchs de hockey sur glace, 2 matchs de Coupe Suisse de football, 1 match international et une manifestation. 1 045 agents ont ainsi été engagés, totalisant 7 580 heures d'activité.

Sous l'égide du GMO, 12 collaborateurs ont été engagés à Berne pour contenir des manifestations en marge du World Economic Forum de Davos. Ils ont effectué un total de 112 heures de travail. En outre, 3 agents issus du groupe d'intervention (GRIF) ont été engagés à Davos en service de protection rapprochée. 202 heures ont été effectuées dans le cadre de cette mission.

25 cadres et agents ont participé à un stage de formation de 2 semaines auprès de la Gendarmerie Nationale française à St-Astier dans le cadre de la préparation pour l'Eurofoot 2008.

2.3 Événements particuliers

2.3.1 Eurofoot 2008

Du 26 mai au 2 juillet 2008, l'ensemble de la Police cantonale a été réorganisée. Une structure de conduite ad hoc a été mise sur pied et une force de circonstance de 109 agents a été constituée. 24'110 heures d'engagement ont été réalisées dans ce cadre-là.

44 agents de la Police cantonale ont été détachés à Bière/VD, pour couvrir les besoins du GMO engagé en Suisse romande et à Bâle pour les matchs de quart et de demi-finale. Ces agents ont effectué 9 840 heures d'engagement.

4 cadres ont été détachés à l'EMCOR, à Genève, afin d'assurer la conduite des opérations sur le plan intercantonal. 874 heures d'engagement ont été réalisées.

Au total, 157 personnes ont effectué 34 824 heures dans le cadre de l'Eurofoot 2008.

2.3.2 Actions de prévention

2.3.2 a Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions ou de délits. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences, les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

ACTIONS CANTONALES

«AU CONTACT DU CITOYEN»

Cet effort permanent consiste à renforcer la sécurité de proximité en rassurant la population par une présence visible marquée et par une recherche de dialogue avec les citoyens, de manière à réduire le sentiment subjectif d'insécurité. La présence visible et la recherche permanente de contacts ouverts avec la population par des agents en uniforme, à pied, dans les manifestations publiques et aux heures d'affluence sur la voie publique, constituent un moyen efficace de renforcer le contact entre les forces de l'ordre et la population. Ces actions ont aussi pour but de renforcer la présence des agents de la gendarmerie en uniforme dans le trafic routier en effectuant des surveillances visibles le long des axes principaux du réseau cantonal ainsi qu'à l'intérieur des agglomérations. 2'076 heures ont été vouées à cette action avec la participation de 3 509 agents.

«TABARRO»

En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. 106 engagements d'une durée moyenne de 4,7 heures ont été effectués. 539 agents ont participé à cette action.

«AURORE»

Le week-end, tôt le matin, sur les autoroutes, contrôles d'automobilistes de passage, susceptibles d'être sous l'effet de stupéfiants et/ou d'alcool (rentrée de fêtes). 415 agents ont effectué 104 efforts sur les autoroutes A1 et A12. 21 personnes ont été dénoncées pour des délits divers dont 14 personnes pour des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants. 12 conducteurs ont été dénoncés pour des infractions LCR.

ACTIONS REGIONALES*Région Centre:*

«CELSIUS»

En hiver, présence visible et régulière des moyens de police (sécurisation publique) au centre ville de Fribourg et actions répressives coordonnées visant à:

- prévenir l'apparition de trafic de stupéfiants dans les établissements publics, dans la rue, dans les parcs publics et les espaces propices aux rassemblements;
- contrôler les interdictions de zone prononcées contre les dealers;
- empêcher le développement de la mendicité;
- prévenir les incivilités et les infractions, notamment les vols à la tire;
- veiller à ce qu'aucun mendiant ou sans abri ne passe la nuit dehors par de grands froids;
- veiller au respect de l'ordre et de la tranquillité publique des habitants;
- renforcer le sentiment de sécurité de la population

852 agents ont été engagés dans le cadre des 398 actions menées. 33 personnes ont été dénoncées pour des délits divers dont 22 pour des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants.

«HIRONDELLE»

Même action que «CELSIUS» mais en période estivale.

637 agents ont œuvré pour mener à bien 310 actions. 27 personnes ont été dénoncées quant à des délits divers dont 21 pour des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants.

«ANGEL»

Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police, dans les lieux et les rues commerçantes du centre ville de Fribourg afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage) et de rassurer la population. Lors de cet effort, 294 agents ont assuré une présence de 1 066 heures.

Région Nord:

«BERMUDA»

En saison estivale, action visant à prévenir et réprimer les incivilités, les actes de vandalismes, les bagarres et les trafics en tout genre dans les zones touristiques, telles que les plages, les campings et les lieux de rassemblement. 200 agents ont effectué 98 actions. 11 personnes ont été dénoncées pour des délits divers.

«STAND BY»

Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible à proximité des lieux sensibles tels que postes, distributeurs de billets, banques et rues commerçantes. Dans le cadre de cette action, 173 agents ont effectué 84 efforts.

Région Sud:

«EFFORT 1.7»

Engagement visant à prévenir et à réprimer le trafic et la consommation de stupéfiants. 25 agents ont accompli 6 actions et dénoncé 7 auteurs d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants.

«EFFORTS CIBLES»

Actions ponctuelles et ciblées dans des endroits où des incivilités et des troubles à l'ordre public se sont produits de manière répétitive. 908 efforts ont été menés par 1 936 agents. 26 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants.

2.3.2 b Circulation

01.01 – 31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 4399 AO/DR ont été délivrés. Action permanente.
01.01 – 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 1 715 automobilistes ont été dénoncés. Action permanente.
01.01 – 31.12	Action deux-roues	Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. Action permanente.
15.09 – 28.09	Action «ZEBRA»	Action menée en deux phases (préventive et répressive) dans le but de sensibiliser les usagers de la route aux dangers encourus à la hauteur des passages pour piétons. Dans une 1ère phase, les usagers de la route ont été sensibilisés par une distribution de flyers (840) et de brassards (430). Dans la 2ème phase, répressive, 32 piétons et 39 conducteurs, dont 14 cyclistes, ont été dénoncés.
18.08 – 12.09	Rentrée scolaire	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. Des contrôles axés sur le non port de la ceinture de sécurité complétaient cette action. 593 efforts ont été menés avec la participation de 1 021 agents. 68 AO/DR ont été délivrés et 8 automobilistes ont fait l'objet d'une dénonciation pour des infractions LCR.
16.07	Action «Merci»	Action menée dans le but de remercier les conducteurs se comportant correctement dans le trafic routier. Elle consistait à leur remettre une plaque de chocolat portant un logo particulier. Les automobilistes en infraction étaient dénoncés. 953 automobilistes contrôlés, 900 plaques de chocolat distribuées et 53 conducteurs réprimandés pour des infractions LCR.

27.11	Journée de la lumière	Le BPA (bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail «Sécurité par la visibilité», a mis sur pied une action de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. Cette campagne a eu lieu le 27 novembre 2008 dans toute la Suisse. 1 313 flyers ont été distribués à 887 automobilistes et 426 piétons. 74 fiches techniques ont été délivrées.
28.11 – 06.12	Eclairage	Contrôles de l'éclairage des véhicules et de l'utilisation des phares antibrouillard. 102 conducteurs ont été dénoncés et 416 fiches techniques ont été délivrées.

3. Police de sûreté

3.1 Mission

Chargée de la police criminelle, la Police de sûreté exerce la police judiciaire dans les affaires dont l'importance, la complexité ou la nature particulière exigent son intervention. Elle assure le service d'identification judiciaire. Ses missions générales sont les constatations sur les lieux, la conservation des indices et preuves, l'exploitation des traces, l'audition des personnes impliquées, l'établissement des faits, l'identification et l'interpellation des auteurs présumés et les dénonciations au juge.

3.2 Activités courantes

3.2.1 Affaires traitées

	2007	2008
Rapports de police établis	5 810	1 563
Plaintes pénales enregistrées	160	1 121
Réquisitions traitées	6 656	2 534
Identifications par le SIJ	216	324
soit par empreintes digitales	81	101
soit par ADN	90	109
soit par traces de semelles	45	114
Relations par ADN	229	201
soit internes	14	4
soit avec d'autres cantons	215	197
Prises ADN sur la personne	815	894
Effacements de profils ADN	14	0

La forte diminution du nombre de rapports de police établis par la police de sûreté s'explique par le fait que jusqu'en 2007 les plaintes pénales «auteur inconnu» étaient toutes attribuées aux agents pour enquête. Ces dernières étaient comptabilisées comme rapports de police établis par la police de sûreté. A partir de 2008, le traitement de ces plaintes a été modifié, en ce sens que seule une petite partie d'entre elles sont attribuées à un enquêteur, le solde étant traité par l'Info-Centre. Le même phénomène se reporte sur le nombre de réquisitions traitées.

L'augmentation du nombre de plaintes pénales enregistrées est due au fait que le personnel de la réception du

bâtiment de police, sis à la Place-Notre 2, à Fribourg, a été transféré des services généraux à la police de sûreté, raison pour laquelle le nombre de plaintes enregistrées par cette dernière a augmenté.

3.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2007	32	112	144
2008	77	124	201

3.2.3 Stupéfiants

	2007	2008
Personnes dénoncées	1 023	1 158
dont des femmes	104	132
dont des mineurs	106	196
dont des trafiquants purs	42	36
dont des trafiquants consommateurs	148	238
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	1 437	7 242
marijuana (en grammes)	27 806	173 529
héroïne (en grammes)	399	2 295
cocaïne (en grammes)	973	352
pastilles thaï, LSD, ecstasy, amphétamines	1 243	1 330
Morts par surdose	3	3
Vols par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	34	15

S'agissant de la culture du chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2007	2008
Champs	9 (superficie d'env. 68 000 m ²)	3 (superficie d'env. 21 000 m ²)
dont en Sarine	1	0
dont en Singine	5	3
dont en Glâne	0	0
dont en Gruyère	0	0
dont en Lac	3	0

	2007	2008
dont en Broye	0	0
dont en Veveyse	0	0
Quantité de chanvre séquestré	13 000 m ² détruits sur place	4 000 m ² détruits sur place
Enquêtes pénales	3	1

3.3 Evénements particuliers

Dans le courant de l'année 2008, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes suite aux événements marquants suivants:

Tentative de viol	Fribourg	11.01.08: tentative de viol sur une fillette âgée d'une dizaine d'années, qui rentrait à domicile après une activité sportive en compagnie d'un autre enfant. Un nombre important de recherches et d'investigations entreprises ont permis l'arrestation de l'auteur de cet acte.
Levées de corps	Canton	Interventions dans plusieurs cas de morts suspectes, dans le cadre desquelles les causes (mort naturelle, accidentelle ou suicide) ont pu être déterminées.
Brigandages	Greng	22.01.08: trois inconnus ont fait irruption dans une villa et ont menacé le propriétaire et son épouse avec pistolet et couteau.
	Morat	16.04.08: brigandage à la boulangerie Daily-shop de la gare de Morat; victime menacée avec une arme, recette matinale dérobée.
	Givisiez	12.08.08: banque Raiffeisen; une employée s'est fait menacer avec un couteau pendant que 2 autres employés devaient remettre l'argent aux agresseurs.
Vols par effraction commis dans les véhicules	Alterswil	16.12.08: tentative de brigandage à la banque Raiffeisen.
	Canton et hors canton	Dès le début de l'été 2008, les vols par effraction commis dans les véhicules ont connu une forte augmentation. Le mode opératoire était pratiquement toujours le même: jet d'une pierre afin de briser une vitre du véhicule et vol du sac à main. Le ou les auteurs opéraient sur des places de parc retirées dans des régions de montagne, au bord des lacs ou encore en bordure de forêt. Suite aux surveillances et aux preuves rassemblées, l'auteur présumé a pu être arrêté et dénoncé pour près de 90 cas dans les cantons de FR pour la plupart, VD, VS et BE.
Séries de vols par effraction	Canton	Surveillances, enquêtes et investigations suite à des séries de vols par effraction, avec arrestation de plusieurs bandes de cambrioleurs.
Dommages à la propriété	Fribourg	11.10.08: une trentaine de militants cagoulés, munis de battes de base-ball, investissent le café ELVIS & MOI, à la rue de Morat 13. Ils saccagent totalement le mobilier, les décorations et les instruments de musique. Une soirée gothique avec un orchestre milanais devait y être organisée. Enquête en collaboration avec d'autres polices cantonales.
Lésions corporelles graves	Canton	De nombreux cas de lésions corporelles graves lors de rixes, bagarres, coups de feu et de violences domestiques ont occupé les enquêteurs.
Escroqueries, abus de confiance commis par des gitans	Canton et hors canton	Les enquêtes préliminaires de police concernant des brigandages, escroqueries et menaces ont pu mettre à jour le modus operandi de certains gitans qui parcourent notre pays. Cette enquête a permis d'élucider plusieurs affaires pour un montant dépassant le million de francs suisses. Une réunion intercantonale s'est tenue dans le but de coordonner les investigations pour 2009.
Stupéfiants	Canton	Démantèlement de plusieurs réseaux de trafiquants d'héroïne, essentiellement d'origine balkanique, sévissant sur le territoire fribourgeois mais également dans toute la Suisse.
Mœurs Pornographie		Contrôles réguliers des salons de massage et des cabarets du canton par le groupe moeurs. 03.05.08: intervention dans un club dans le cadre d'une enquête pour encouragement à la prostitution, éventuellement pour traite d'êtres humains. Dans cette affaire, exécution d'une commission rogatoire au Brésil. Traitement de 9 dossiers de pornographie transmis par SCOCI et PJF.
Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	Nombreuses enquêtes consécutives à des dénonciations pour actes d'ordre sexuel et viols. 100 auditions filmées ont été effectuées.

Enquêtes préliminaires		Plusieurs enquêtes préliminaires de police menées dans le domaine de la criminalité économique, blanchiment d'argent, infractions LStup, etc.
Prévention	Canton	Campagne de prévention sous le slogan «t-ki» – «wer bisch». Poursuite de cette campagne lancée en 2007 et préparation des projets de la phase II, en collaboration avec la DICS et le GRIMABU.
Organisation manifestation	Canton	24/25.09.08: conférence annuelle des chefs de police judiciaire suisses en Gruyère, à Charmey, Hôtel Cailler. Pour la première fois, l'Association des chefs de police judiciaire suisses (ACPJS) tient sa conférence annuelle dans le canton de Fribourg. 1 ^{er} jour: conférence et débats, avec la présentation du manuel «Enquêtes de police», rédigé par l'ACPJS, traitant l'investigation policière selon le CPPS. 2 ^e jour: programme récréatif avec la visite guidée de la chaîne de production de la fabrique de chocolat NESTLE, à Broc. La manifestation s'est déroulée dans les meilleures conditions et les 29 participants ainsi que les invités en gardent le meilleur des souvenirs.

4. Services généraux

4.1 Missions

Les services généraux regroupent les services supports de la Police cantonale en garantissant la cohérence et l'unité au niveau logistique, administratif et technique. Ils regroupent les secteurs suivants:

- le centre d'engagement et d'alarmes (engagement opérationnel);
- l'informatique et les télécommunications (administration système, base de données);
- l'info-centre (gestion du système central d'information, conservation et archivage des données, diffusions cantonales et nationales, office de filtrage Ripol cantonal);
- la comptabilité;
- l'habillement, l'équipement et l'armement;
- l'intendance;
- le garage.

4.2 Activités courantes

4.2.1 Affaires traitées

	2007	2008
Rapports de police établis	1 870	9 022
Plaintes pénales enregistrées	1 230	236
Réquisitions traitées	601	1 478
Appels téléphoniques entrants	180 660	198 456
dont des appels sur un numéro d'urgence	92 122	92 545
Alarmes traitées	934	861
soit pour incendie	219	225
soit pour effraction/agression	715	636

La forte augmentation du nombre de rapports de police établis par les services généraux s'explique par le fait que jusqu'en 2007 les plaintes pénales «auteur inconnu» étaient toutes attribuées aux agents pour enquête. Ces dernières étaient comptabilisées comme rapports de police établis par la police de sûreté. A partir de 2008,

le traitement de ces plaintes a été modifié, en ce sens que seule une petite partie d'entre elles sont attribuées à un enquêteur, le solde étant traité par l'Info-Centre. Le même phénomène se reporte sur le nombre de réquisitions traitées.

La diminution du nombre de plaintes pénales enregistrées est due au fait que le personnel de la réception du bâtiment de police, sis à la Place-Notre 2, à Fribourg, a été transféré des services généraux à la police de sûreté, raison pour laquelle le nombre de plaintes enregistrées par les services généraux a diminué.

4.2.2 Informatique et télécommunication

Maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC.

Maintenance et exploitation du réseau radio analogique (équipements radio dans les véhicules d'intervention, radios portables, 10 sites / antennes).

4.2.3 Véhicules

Le parc des véhicules de la Police cantonale est constitué comme suit:

	2007	2008
Voitures	170	176
Motos	10	9
Bateaux	5	5

4.2.4 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 43 bâtiments occupés par les différents services, 1 100 interventions (rafraîchissements, entretien, etc...) ont été effectuées. 66 déménagements ou mutations internes et 34 commandes de mobilier ont été réalisés. Pour la réalisation de ces projets, 600 visions locales et / ou séances ont été nécessaires.

4.2.5 Habillement, équipement et armement

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la

Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

4.2.6 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 17 304 factures (18 025 en 2007) sur la base de l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 3 512 682 fr. 62 (3 509 558 fr. 60 en 2007) a été facturé.

4.3 Événements particuliers

4.3.1 Informatique et télécommunications

- statistique policière de la criminalité (SPC): analyse détaillée, traduction des codes de saisie Ripol et Zephyr, développement d'un module d'extraction et de transmission des données SPC;
- mise en place de la plate-forme SAN (structure de sauvegarde automatique);
- mise en place de l'infrastructure informatique pour le radar fixe sur l'A12, extension du système permettant l'intégration de la photo arrière;
- mise en place de l'infrastructure informatique et télécommunication pour l'Eurofoot 2008;
- réactualisation de l'étude du projet Polycom.

4.3.2 Intendance

- modification complète des systèmes de sécurité et d'exploitation pour le bâtiment de la Police cantonale, sis à la Place Notre-Dame 2, à Fribourg;
- déménagements de l'Info-Centre et de la comptabilité à la route d'Englisberg 4, à Granges-Paccot;
- réalisation du poste de police de Fribourg, sis à la rue des Pilettes;
- complément d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour les services centraux de la Police cantonale;
- mise en place d'un concept de renforcement de la sécurité pour les centres d'intervention de la gendarmerie: début de réalisation pour le bâtiment, sis Chemin de la Madeleine 8, à Granges-Paccot.

4.3.3 Habillement, équipement et armement

- attribution finale de la nouvelle arme de service GLOCK 19 pour l'ensemble des agents;
- poursuite du travail au sein du groupe UNIMATOS avec pour objectif principal le développement d'un uniforme commun de représentation;
- introduction de la tenue de travail et d'un nouveau pantalon d'hiver pour les agents en uniforme;
- complément d'étude en vue du remplacement des gilets pare-balles personnels et collectifs.

5. Ressources humaines

5.1 Missions

Le service des ressources humaines regroupe les secteurs spécialisés en lien avec la gestion du personnel, la formation et le soutien psychologique. Il recrute les collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale ainsi que les aspirants de l'école de police. Il assure la gestion administrative du personnel et des données qui en découlent. Il est chargé de la formation de base et continue ainsi que du développement personnel des cadres et collaborateurs. Il offre une relation d'aide aux collaborateurs-trices qui en ont besoin et de conseil à la hiérarchie.

5.2 Activités courantes

5.2.1 Formation et formation continue

Le 3 janvier 2008, 29 personnes ont débuté l'école d'aspirant de police (EAP), à savoir 19 aspirants gendarmes (dont 5 femmes) et 10 aspirants inspecteurs (dont 7 femmes). En cours d'année, 2 aspirantes inspectrices et 1 aspirant inspecteur ont quitté l'EAP. Au terme de leur année de formation, les 26 aspirants ont tous passé avec succès les examens pour l'octroi du brevet fédéral de policier.

Différents cours de formation ont été dispensés pendant l'année 2008 aux cadres, agents et agentes de la Police cantonale. En raison de l'engagement de la Police cantonale au profit de l'Eurofoot, le nombre de cours de formation internes et externes a été légèrement diminué par rapport aux années précédentes. Chaque collaborateur et collaboratrice de la Police cantonale a suivi, en moyenne, 5 jours de formation continue.

En outre, le centre de formation de la Police cantonale a organisé différents cours au profit des partenaires de la sécurité, en particulier en faveur des agents de détention de la prison centrale, des agents et agentes des polices locales et des sapeurs-pompiers.

5.3 Événements particuliers

5.3.1 E-sondage

En collaboration avec l'école d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, un outil de sondage électronique (e-sondage) a été mis en place. Il permet de concevoir des sondages, de les adresser par e-mail aux collaborateurs et collaboratrices et d'en extraire les réponses. Ainsi, il est possible de consulter, tout en garantissant l'anonymat des réponses, le personnel de la Police cantonale de manière rapide et intuitive sur des thèmes choisis.

5.3.2 Cellule «relations humaines»

Outre l'activité ordinaire, soit le soutien au personnel, la cellule a régulièrement été engagée dans des situations dites «micro-sociales», en particulier pour de l'appui lors des enquêtes, pour le soutien aux familles et pour les annonces de décès dans des situations dramatiques.

6. Service de presse

6.1 Missions

Le service de presse et de prévention assure l'information de la population au travers des médias, promeut l'image de marque de la Police cantonale, gère et alimente le site internet de la Police cantonale. Il informe et conseille le public sur les moyens de prévention contre la criminalité. D'autre part, il assure la communication interne de la Police cantonale.

6.2 Activités courantes

6.2.1 Activités médiatiques

Le service de presse et de prévention a traité en 2008 l'activité médiatique suivante:

- 762 communiqués de presse, tous genres confondus, dont 127 appels à témoins;
- 35 communiqués de police;
- 680 messages reçus via le site Internet;
- 462 sollicitations téléphoniques des médias;
- 25 messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours;
- 3 conférences de presse pour le compte de l'Office des juges d'instruction.

D'autre part 123 699 visites sur le site Internet ont été recensées, soit 337 par jour en moyenne.

6.2.2 Activités de relations publiques

En 2008, 8 journées médias et 4 expositions ont été mises sur pied:

- 18.04 Conférence de presse annuelle 2007;
- 21.04 Exposition «t-ki» à Seedorf;
- 25.04 Marche intercantonale des aspirants de police;
- 06.06 Présentation des mesures de sécurité pour l'Eurofoot 2008;
- 01.07 Exposition «t-ki» à l'EPAC;
- 18.07 Traversée du Lac de Morat;
- 27.08 Semaine verte des aspirants de police;
- 06.09 Exposition des services feux bleus à Morat;
- 08.10 Exercice de sauvetage;
- 23.10 Exposition de Bössingen;
- 17.11 Journée des médias pour les 20 ans du GRIF;
- 19.12 Assermentation de l'école d'aspirant de police 2008.

En raison de l'Eurofoot, aucune visite «passeport vacances» n'a pu être organisée en 2008.

6.2.3 Activités de prévention

En 2008, le service de presse et de prévention a soutenu les actions de prévention suivantes:

- 5 actions médiatiques de prévention:
- 16.07 Action «Merci» sur les routes du canton;
- 18.08 Action «Début d'école»;
- 26.09 Action «Pensez aux enfants»;

27.11 Action «Eclairage»;

07.12 Action «Angel».

- 42 concepts de sécurité à domicile (visite et conseils d'un policier spécialisé).

6.3 Événements particuliers

Dans le cadre de l'Eurofoot 2008, le service de presse et de prévention a assuré sa présence aux entraînements de l'équipe de France à Châtel-St-Denis. Il a rédigé à la fin de chaque match du championnat un communiqué sur la situation dans le canton.

7. Bureau des armes et des explosifs

7.1 Missions

La Police cantonale est l'autorité compétente pour l'application de la loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions, mais également pour l'application de la législation fédérale sur les substances explosibles. Le bureau des armes et explosifs (BAE) délivre les permis d'achat d'armes et de port d'armes, les autorisations de vente d'engins pyrotechniques, les attestations de bonnes mœurs pour le requérant d'un permis minage, les attestations de propriété d'armes pour les chasseurs et tireurs sportifs effectuant leur loisir à l'étranger et les patentes d'armuriers. Il organise les examens de permis de port d'armes pour les agents de sécurité, les ventes sous contrôle des armes, les destructions d'armes, de munitions, de produits explosibles et d'engins pyrotechniques séquestrés. Enfin, le bureau des armes et explosifs gère le local de séquestre d'armes, effectue des contrôles de collectionneurs d'armes, de points de vente d'engins pyrotechniques, d'armureries, d'armoires servant au stockage d'explosifs et procède aux enquêtes préliminaires dans le cadre de mesures administratives.

7.2 Activités courantes

L'activité du BAE pour l'année 2008 a été la suivante:

	2007	2008
Autorisations d'achat d'armes	312	258
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	31	32
Autorisations spéciales de chasse ou de tir à l'étranger	20	17
Carte européenne d'armes à feu	0	44
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles	2	0
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques	96	91
Permis d'acquisition de matières explosives	19	14
Permis de port d'armes	45	63
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	5	10
Saisies d'armes	240	314

	2007	2008
Préavis pour mesures administratives	36	62
Restitution d'armes d'ordonnance à l'arsenal	12	13
Restitution d'armes aux propriétaires	41	35
Destruction d'armes	148	206
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	19	31

7.3 Événements particuliers

7.3.1 Accords «Schengen» et révision de la loi sur les armes

Les modifications de la loi suisse sur les armes, rendues nécessaires par l'adaptation de la directive sur les législations sur les armes de l'UE 91/477/EWG (Schengen), et la révision nationale de la loi suisse sur les armes avec les adaptations correspondantes de l'ordonnance sur les armes sont entrées en vigueur le 12 décembre 2008. Le Bureau des armes et des explosifs a ainsi pris différentes mesures afin de mettre en œuvre ces modifications, notamment en mettant à jour sa rubrique sur le site internet de la Police cantonale. Ainsi, diverses informations pratiques et divers formulaires de demande ont été mis à disposition du citoyen par le biais de ce site internet. L'importation et l'exportation d'armes à feu sont soumises, également au sein de l'espace Schengen, au régime de l'autorisation. Un document de suivi contenant toutes les indications sur le transport est nécessaire pour l'exportation d'armes à feu dans l'espace Schengen. L'introduction d'une carte européenne d'arme à feu simplifie les formalités d'importation et d'exportation provisoires d'armes à feu dans le trafic des voyageurs entre les Etats liés par un des accords d'association à Schengen. En 2008, le Bureau des armes et explosifs a déjà délivré 44 de ces cartes.

III. SERVICE DES AFFAIRES MILITAIRES ET DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

Chef: Daniel Papaux

1. Missions

Le Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP) a pour mission d'administrer les affaires militaires, de gérer les bâtiments militaires propriété du canton, de coordonner les activités liées à la protection de la population et d'administrer la protection civile.

2. Affaires militaires

2.1 Activités courantes

2.1.1 Promotions d'officiers

86 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit onze colonels, dix lieutenants-colonels, sept majors, dix-sept capitaines, vingt-neuf premiers-lieutenants et douze lieutenants.

2.1.2 Service d'instruction des formations

En 2008, 1'069 demandes ont abouti à 909 déplacements de service (85%) et à 160 refus (15%)

Les motifs des demandes de déplacement de service accordées sont les suivants:

Apprentissage	3.4%
Etudes	39.6%
Professionnel	29.0%
Perfectionnement professionnel	7.2%
Séjour à l'étranger	4.1%
Raison médicale	12.0%
Autres raisons	4.7%

Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commissions	Démission au 31.12.2008	Nominations au 1.1.2009
1 FR Sarine-Glâne	plt Julien Rudaz	sgt Martin Thomet app chef Michel Berthoud
4 FR Lac		col Heinz Thalmann

Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2008	8'766	5'813	804	1'775
2007	9'103	5'975	831	1'674
2006	9'453	6'052	838	1'669

Nombre de jeunes tireurs

2008	787
2007	775
2006	758

Dispenses des tirs obligatoires

2008	103
2007	140

2.1.3 Affaires disciplinaires et pénales

931 enquêtes pour défaut au tir obligatoire (2007: 1'347) ont abouti à 613 décisions disciplinaires (2007: 692).

3 (2007: 3) recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. 2 ont été rejetés et 1 a été jugé irrecevable.

6 conscrits ont été punis disciplinairement pour un défaut à la journée d'information.

40 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 16 pour un deuxième défaut, 9 pour un troisième défaut et 9 pour un quatrième défaut. 7 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

2.1.4 Recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1990 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'école de recrues des 1'134 conscrits de langue française a été établie de la manière suivante:

Conscrits de la classe d'âge 1990 (1'134)			
Année	Printemps	Été	Automne
2009	3.8%	3.2%	9.6%
2010	5.8%	13.8%	31.3%
2011	12.8%	4.9%	11.8%
2012	0.0%	1.0%	2.0%

Pour les 461 conscrits alémaniques, la planification se présente comme suit:

Conscrits de la classe d'âge 1990 (461)			
Année	Printemps	Été	Automne
2009	0.9%	5.4%	11.3%
2010	6.1%	19.7%	34.1%
2011	10.2%	2.2%	9.3%
2012	0.0%	0.6%	0.2%

Organisation du recrutement

En 2008, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne (VD) et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1'088	427
Aptes au service militaire	642 (59.0%) dont 87 service long	262 (61.4%) dont 27 service long
Aptes au service PCi	202 (18.5%)	71 (16.6%)

	Lausanne	Sumiswald
Inaptes au service PCi	114 (10.5%)	47 (11.0%)
Inaptes au service PCi in abs	78 (7.2%)	16 (3.7%)
Ajournés au recrutement compl.	49 (4.5%)	22 (5.2%)
Ajournés d'une année	2 (0.2%)	6 (1.4%)
Ajournés de deux années	1 (0.1%)	3 (0.7%)

Service sans arme

Quatre demandes pour un service sans arme ont été présentées. Une a été acceptée, deux ont été refusées et un militaire a été déclaré inapte au service.

2.1.5 Libération de service

879 militaires des classes d'âge 1974 (solde) 1975, 1976, 1977 et 1978 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2008. Les inspections de libération ont été organisées sur deux jours, sur la place d'armes de Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder leur arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû présenter une déclaration. Sur les 825 militaires armés, 297 (36%) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1958, les capitaines de la classe d'âge 1966 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1972, soit au total 64 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

2.1.6 Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

Le registre des assujettis durables (pas incorporés dans une formation de l'armée ou pas astreints au service civil) compte 8'716 assujettis au 31.12.2008, soit une augmentation de 6,4% par rapport à l'année précédente.

L'assujettissement à la taxe pour un renvoi de service a été examiné pour 2'906 personnes astreintes.

Il est à relever la forte augmentation du nombre des demandes de remboursement examinées: de 260 demandes en 2007, celles-ci ont passé à 470 (+ 80%) en 2008 pour atteindre la somme totale de Fr. 219'430.-.

A fin novembre, les éléments fiscaux 2007 servant au calcul de la taxe n'étaient pas encore connus pour 704 assujettis. Pour ceux-ci, une facture provisoire a été établie au 30 novembre. Ainsi, toutes les personnes concernées par un assujettissement en 2007 ont été soumises à

la taxe dans l'année de taxation 2008, conformément à l'art. 25, al. 2, LTEO.

Trois décisions sur réclamation (une en 2007) ont été l'objet de recours interjetés auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

<i>Perception</i>	2008	2007
Taxes payées par des assujettis en Suisse	5'103'615.16	4'917'103.52
Taxes payées par des assujettis à l'étranger	550.00	171.85
Intérêts moratoires portés en compte	44'539.93	33'915.35
Intérêts sur montants à restituer	242.85	925.25
Perception brute	5'104'165.15	4'917'275.35
Remboursements (remplacement de service)	219'430.55	104'931.10
Produit net de la perception	4'884'734.60	4'812'344.25
Part de la Confédération (80%)	3'907'787.70	3'849'875.40
Part du canton (20%)	976'946.90	962'468.85
Solde des arriérés	2'591'620.00	2'422'003.68
Montant des actes de défaut de biens	108'449.95	159'138.30

<i>Statistiques</i>	2008	2007
Nombre de décisions de taxation provisoires	761	441
Nombre de décisions de taxation définitives	7'217	6'997
Taxe moyenne par assujetti	727.90	681.45
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	541	479
Taxes abandonnées	22'556.75	18'105.40
Taxes remises	32'459.85	31'202.30
Taxes prescrites	0.00	0.00
Décisions de remboursement (services remplacés)	466	272
Décisions de restitutions (révisions, excédents)	134	164

2.2 Événements particuliers

Les entreprises et commerces du canton (700 destinataires) ont été informés sur les procédures à suivre en cas de demande de dispense de service militaire ou de protection civile présentée pour un de leurs collaborateurs (fascicule d'information).

Le Conseil d'Etat a répondu à deux questions écrites de députés au Grand Conseil portant sur le maintien de l'arme à domicile et le service de garde avec armes mu-

nitionnées et chargées. S'agissant du service de garde, une décision récente du chef du DDPS fait état d'une renonciation à un tel service effectué avec les armes chargées.

Des locaux fixes destinés aux journées d'information pour les futurs conscrits ont été aménagés à la caserne de la Poya.

Une collaboratrice à mi-temps affectée au secrétariat du SAMPP a été transférée au bureau de la taxe d'exemption pour remplacer une autre collaboratrice mise au bénéfice d'une retraite anticipée. Le demi-poste de travail libéré au sein du secrétariat du SAMPP n'a pas été repourvu.

La loi d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption a été abrogée et remplacée par une ordonnance d'application dont la date d'entrée en vigueur a été arrêtée au 1^{er} janvier 2009.

3. Intendance des bâtiments militaires

3.1 Activités courantes

3.1.1 Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés:

- Réfection complète du toit plat du bâtiment de commandement 1.
- Rénovation et aménagement d'un bureau et de quatre salles de théorie pour la troupe et les journées d'information organisées à l'intention des futurs conscrits.
- Assainissement des deux cuisines du bâtiment 3 et des magasins de vivres au sous-sol de ce même bâtiment (sols, peintures, fenêtres). Le mobilier en inox (armoires) a été remplacé aux frais de la Confédération.
- Réfection de la clôture située le long de l'avenue Général-Guisan. Ces travaux se poursuivront en 2009.

3.1.2 Camp de Schwarzsee

Les travaux suivants ont été réalisés:

- Assainissement du toit plat des cuisines (2^e étape)
- Réfection de la ventilation des cuisines et remplacement des marmites (2^{ème} étape)
- Pose de stores électriques au self-service des deux cuisines
- Mise en conformité, selon les normes ECAB, des sorties de secours des deux cuisines
- Remplacement d'un brûleur au chauffage principal du camp.

Journées d'occupation

2007	2008
45'670	37'332

Sur les 37'332 journées, 20'495 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges (Intersoc) et 8'524 par

des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 8'313 journées.

La diminution par rapport à 2007 est essentiellement due à la baisse des effectifs au sein des colonies de vacances Intersoc.

3.2 Événements particuliers

L'association belge Intersoc a résilié le contrat de location du camp de Schwarzsee avec effet à fin 2010. La collaboration avec Intersoc a duré 51 années. La perte occasionnée par le départ d'Intersoc devra être compensée. Un groupe de travail sera prochainement institué pour traiter de l'occupation future du camp.

La gestion administrative du personnel de la place d'armes de Fribourg a été reprise par le SAMPP à partir du début 2008. Préalablement, cette gestion était assurée par le centre infrastructure de Grolley.

Les pourparlers engagés avec la base logistique de l'armée concernant l'implantation à Grolley d'un poste de rétablissement pour les militaires domiciliés dans notre canton ont abouti. Le poste de rétablissement sera opérationnel en mars 2009.

Avec la mise à la retraite du concierge sur le site de l'ancien Arsenal de Fribourg à la fin janvier 2008, la nouvelle conciergerie a été confiée à une entreprise de nettoyage privée.

4. Protection de la population

4.1 Activités courantes

Le système de mobilisation rapide GAFRI (Gestion des alarmes Fribourg) a été optimisé par l'introduction de l'envoi automatique des rapports d'alarme aux chefs de groupe. Ceux-ci sont ainsi informés de la disponibilité des membres de leurs formations d'intervention.

Certaines communes du canton de Fribourg sont situées dans la zone 2 de la centrale nucléaire de Mühleberg. Le groupe de travail constitué en 2007 pour actualiser la documentation destinée à la population de ces communes ainsi que l'aide-mémoire destiné aux autorités communales et aux entreprises a finalisé les deux documentations. Celle destinée aux autorités et aux entreprises a été distribuée aux concernés lors d'une journée de formation organisée à l'Institut agricole de Grangeneuve le 12 septembre 2008.

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, le Service a participé aux séances mises sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), la Région territoriale 1. Il a notamment participé aux travaux de modifications de l'ordonnance sur l'alarme (projet «Single Official Voice»).

L'analyse des températures, organisée en collaboration avec le Service de l'environnement, a été poursuivie. Elle a permis l'envoi des avis «canicule» aux instances concernées d'entente avec le Service du médecin cantonal.

Sous la direction de la Chancellerie d'Etat, le chef de la section «Protection de la population» a conduit le projet institué par le Conseil d'Etat «Gestion des situations de crise». Les travaux arriveront à terme en 2009.

A l'initiative de la protection de la population, une pré-étude a été lancée avec le Service de l'informatique et des télécommunications pour examiner la faisabilité et l'opportunité d'une plateforme ORCAF pour le dépôt de documents, principalement de conduite. La décision de créer une telle plateforme interviendra au début 2009.

Sous la forme d'une journée de formation, l'organe cantonal de conduite (OCC) a obtenu les bases du rythme de conduite pour le travail en état-major. Cette formation a été dispensée par des instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Une délégation de l'OCC a participé du 25 au 27 novembre 2008 à l'exercice MIKADO UNO organisé par les Forces terrestres et destiné à entraîner la Région territoriale 1. Il a procédé dans ce cadre à des rapports de coordination avec l'Etat-major cantonal de liaison territorial Fribourg.

Suite à l'institution de l'OCC et afin de ne pas créer des doublons, il a été décidé de dissoudre le groupe de coordination ORCAF (GROCAF), qui s'occupait des questions opérationnelles depuis 2004.

4.2 Événements particuliers

La loi sur la protection de la population a été mise en vigueur le 1^{er} janvier 2008. L'organe cantonal de conduite a été institué le 10 juin 2008. Les principes de permanence à respecter par les membres OCC ont été arrêtés par le Conseil d'Etat en décembre 2008.

Le véhicule de soutien sanitaire (VSS) a été officiellement mis en service à l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée le 12 juin 2008 à Attalens. Le VSS est parfaitement opérationnel.

Dans le cadre de l'Eurofoot 2008, la protection de la population a été sollicitée par la police cantonale pour assurer la coordination avec les autres partenaires engagés. Cette coordination a fonctionné à entière satisfaction.

La planification des mesures à prendre en cas de pandémie s'est poursuivie. Elle a porté notamment sur l'organisation de la conduite, la vaccination pré-pandémique et l'organisation de centres médicaux d'appui, les mesures d'éloignement social et le maintien des prestations de l'Etat.

5. Protection civile

5.1 Activités courantes

5.1.1 Administration

Administration et informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication des jours accomplis au secteur de la taxe d'exemption ont été effectuées au moyen

du système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées à entière satisfaction.

Demandes de dispense

Le nombre de demandes de dispense, malgré les courtes périodes de service, reste très élevé. Il en découle une charge administrative importante. L'information donnée aux commerces et entreprises du canton de Fribourg sur les obligations des astreints liées à l'accomplissement des services de protection civile devrait entraîner une diminution des demandes.

Gestion des constructions protégées et des sirènes

Dans le cadre du contrôle du plan de sonorisation des sirènes fixes par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), une nouvelle application informatique a été réalisée en collaboration avec le SITel. Elle permet, sur la base des coordonnées des emplacements des sirènes et du type de sirènes, de visualiser leurs emplacements et leurs rayons d'action sur des cartes pouvant facilement être imprimées. La nouvelle application utilise le système d'information du territoire de l'administration cantonale (SYSIF) pour créer le géorépertoire pour les sirènes et, à partir de 2009, pour les abris de protection civile.

Affaires Disciplinaires

Défaillants aux cours de protection civile:	107	(2007: 91)
Renoncations après enquête pénale préliminaire:	41	(2007: 31)
Avertissements (cas de peu de gravité):	11	(2007: 7)
Dénonciations pour infraction à la LF	52	(2007: 53)
Sanctions/décisions		
Amende et/ou peine prononcée	37	(2007: 37)
Non-lieu	0	(2007: 0)
Renvoi au juge de répression	0	(2007: 0)
En cours de traitement	15	(2007: 13)
Instructions pénales préliminaires en cours	3	(2007: 3)

Sur l'ensemble des ordonnances pénales rendues, aucune n'a fait l'objet d'une opposition de la part des astreints concernés.

5.1.2 Instruction

Le centre de Sugiez a enregistré en 2008 une occupation de 5'907 journées (4'639 en 2007).

En raison de l'important taux d'aptitude dans la protection civile, le nombre d'écoles de formation de base (EFB) à Sugiez a été augmenté de 8 (2004) à 11 (2005), 12 (2006), 13 en 2007, enfin 14 en 2008.

Le centre d'instruction de protection civile de Sugiez dispose désormais d'une salle informatique pour la formation des astreints à la protection civile. Réalisée en étroite collaboration avec le SITel, cette salle permet l'utilisation des moyens techniques de la dernière génération.

Ecoles de formation de base (EFB)

Quatorze écoles de formation de base de 2 semaines (2007: 13) ont été organisées pour les trois fonctions de base (collaborateur EM, pionnier et préposé à l'assistance). Compte tenu de l'effectif toujours plus élevé d'astreints à la PCi, 15 écoles sont d'ores et déjà planifiées pour 2009.

<i>Fonction enseignée</i>	<i>Participants</i>	<i>TOTAL</i>
Préposé à l'assistance	111	
Pionnier	155	
Collaborateur EM	20	286
	2007:	218

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez, au centre d'instruction de Grône VS, au centre d'instruction de Spiez (d), à Schlieren bei Köniz (d), Couvet (NE) et au centre d'instruction de Genève.

<i>Ecole / cours</i>	<i>Participants fribourgeois</i>
Sugiez, chef de section appui	4
Sugiez, chef de groupe appui	20
Sugiez, préposé aux constructions	14
Sugiez et Spiez (BE), préposé au matériel	7
Grône (VS) et Spiez (BE), chef de groupe assistance	8
Grône (VS) et Spiez (BE), chef de section assistance	10
Spiez (BE), chef de section appui	2
Spiez (BE), Gollion (VD) et Couvet (NE), chef élément logistique	9
Genève et Schlieren bei Köniz (BE), cours pour spécialistes PBC	4
Couvet (NE), cours comptable	3
Schwarzenburg, cours pour cadres et spécialistes (Confédération)	29
Schwarzenburg, cours pour instructeurs (Confédération)	13

5.1.3 Organisation

Les commissions régionales de protection civile se sont réunies conformément aux dispositions légales régissant leur activité. Elles se sont prononcées sur le plan des services 2009 et sur les demandes de travaux pratiques en faveur des collectivités publiques ou des organisateurs de manifestations d'importance. Pour permettre aux corps locaux d'effectuer des cours de répétition axés sur l'instruction, des demandes de travaux pratiques en faveur de la collectivité, en particulier des montages et démontages de cantines de fête, ont dû être refusées.

La protection civile dispose de 8 véhicules de transport de 14 places chacun et de 4 véhicules tout terrain de type Puch, dont 2 acquis cette année et provenant des surplus de l'armée. L'ensemble des véhicules sert à l'instruction et surtout à l'engagement des formations.

Recrutement 2008

	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Total
Centre de recrutement Lausanne (f)	17	87	141	245
Centre de recrutement Sumiswald (d)	21	29	35	85
Total	38	116	176	330
			2007:	341

Cours de répétition

416 (2007: 384) cours de répétition représentant 9'264 jours/homme (2007: 5318) ont été accomplis en 2008. Ces cours ont porté, en particulier, sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité ainsi que sur l'appui dans le cadre des exercices ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, nous avons dû faire face à un grand nombre de demandes de dispense. Celles-ci sont traitées selon la procédure appliquée par le SAMPP pour les demandes de déplacement de service des militaires. Ainsi, sur les 5'093 (2007: 3'908) convocations établies, 1'000 dispenses (2007: 728) ont été accordées et 169 refusées. 134 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 127 ne sont pas entrés en service.

5.1.4 Constructions et matériel

Les organisations de La Brillaz (Avry), La Biorda (Granges), Vully, Haut-Lac français (Courtepin) et Morat ont été inspectées de même que les sections d'appui (12) des compagnies Nord, Centre et Sud.

Ces inspections ont démontré que le matériel de ces organisations est entretenu et entreposé de manière adé-

quate et ce matériel peut être considéré comme apte à l'engagement.

Les constructions de l'organisation Hesasch (Schmitten) et de l'unité d'hôpital protégée (UHP) de l'hôpital cantonal ont été contrôlées.

Ces constructions répondent aux normes en vigueur. Les défauts constatés ne mettent pas en péril l'état de préparation à leur engagement en cas de nécessité.

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 9 sirènes fixes et 33 sirènes mobiles ont présenté des défauts.

Abris privés

- Constructions annoncées en 2008: 111, représentant 6'149 places protégées dont 55 abris privés communs représentant 3'827 places protégées
- Dossiers liquidés en 2008: 105, représentant 5'851 places protégées, dont 67 abris privés communs représentant 3'350 places protégées
- Places rachetées en vue de la construction d'abris privés communs: 1'999
- Contributions de remplacement destinées à la construction d'abris publics: 1'728

Abris publics

- Nombre de dossiers liquidés en 2008: 3 (Avry, Domdidier, Cottens)
- En cours de construction: Estavayer-le-Lac, Courtepin, Gurmels, Montagny, Siviriez
- Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation: Montet GL, Marly

Constructions pour les organismes de protection et le service sanitaire

- Installations terminées et payées en 2008: postes d'attentes III d'Avry, Jaun et Granges.
- Installations en projet: postes d'attente III d'Alterswil, Marly et Le Mouret

Subventions versées:

- Confédération 553'695 francs (2007: 778'597 francs)
- Canton 0 francs (2007: 9'150 francs)

5.2 Événements particuliers

Un exercice de démonstration a été organisé au centre d'instruction de Sugiez à l'intention des membres de l'Union fribourgeoise de la protection civile. Une cinquantaine de participants, essentiellement des représentants des communes, a pu constater le large éventail des possibilités d'engagement de la protection civile.

Le 24 avril 2008, une délégation cantonale (accompagnée de la presse) a visité la compagnie d'intervention Nord à l'occasion des travaux de réalisation d'un sentier bordant le lac de la Gruyère. Quelque 150 hommes ont œuvré durant une semaine, dans des conditions très

difficiles, à la réalisation de ces travaux. La compagnie d'intervention Sud a pris le relais avec un effectif similaire.

Dans le cadre de l'Euro 08, la protection civile a soutenu les organisateurs pour le montage et le démontage du centre de presse de Châtel-Saint-Denis. Elle a également appuyé la police cantonale dans des tâches de régulation du trafic à l'occasion des entraînements publics de l'équipe de France.

IV. SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRANTS

Chef: Patrick Pochon

1. Missions

Le Service de la population et des migrants (SPOMI) applique les prescriptions de la législation sur les étrangers et du domaine de l'asile. Il délivre en collaboration avec les communes les passeports et cartes d'identité suisses. Il exécute des tâches en matière de haute surveillance des contrôles des habitants.

2. Police des étrangers

2.1 Activités courantes

2.1.1 Permis délivrés

	2007	2008
Autorisations d'établissement	2 511	2 074
Autorisations de séjour	5 024	4 620
Autorisations de séjour de courte durée	3 312	2 505
Autorisations frontalières CE/AELE	77	188
Prolongation de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	13 977	14 514

2.1.2 Autre prestation

Visas de retour en Suisse	167	154
---------------------------	-----	-----

2.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2007	2008
Autorisations d'établissement	29 023	29 868
Autorisations de séjour	13 492	15 443
Autorisations de courte durée >=12 mois	1 172	571
Totaux	43 687	45 882

2.1.4 Mesures administratives

	2007	2008
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	66	71
Décisions de refoulement	257	224
Refus d'autorisations de séjour, de prolongation d'autorisations ou révocations	113	71
Révocations d'autorisations d'établissement	6	22
Menaces de refus ou de révocation	16	21
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	225	177
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	138	99
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	34	24
Séances de contrôle auprès du Tribunal cantonal	57	66
Renoncations à la procédure orale par le Tribunal cantonal	34	20
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	13	22
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	39	27
Recours jugés au Tribunal cantonal contre l'ensemble de ces mesures administratives	90	70
Recours admis, totalement ou en partie	2	5
Affaires rayées du rôle	11	7

2.2 Événements particuliers

L'environnement légal et institutionnel s'est profondément modifié. D'une part, la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, s'applique dorénavant aux ressortissants étrangers ne provenant pas d'Etats avec lesquels la Suisse a conclu un accord de libre circulation des personnes. La nouvelle loi consacre principalement la prise en compte des intérêts de l'économie suisse lors de l'admission, ainsi que la promotion de l'intégration pendant le séjour. D'autre part, la Suisse a intégré depuis le 12 décembre 2008 l'Espace Schengen. Les nouveaux titres de séjour délivrés aux ressortissants étrangers extracommunautaires satisfont maintenant aux exigences sécuritaires européennes.

En 2008, la croissance de la population étrangère permanente du canton est demeurée, comme ces dernières années, très élevée (+ 5%). Cette croissance a été exclusivement induite par les bénéficiaires de la libre circulation des personnes.

3. Domaine de l'asile

3.1 Activités courantes

3.1.1 Statistiques concernant le canton

	2007	2008
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	12	16
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	361	481
Auditions effectuées par le Service (cas asile et police des étrangers)	361	249
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	116	183
Personnes admises provisoirement	95	110
Décisions positives rendues par l'ODM	55	88
Décisions négatives rendues par l'ODM	228	230
Décisions de non-entrée en matière (NEM) rendues par l'ODM	92	74
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	223	415
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	674	729
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	646	607

3.1.2 Détail des autorisations provisoires d'exercer une activité lucrative délivrées aux requérants d'asile et aux ressortissants étrangers admis provisoirement

	2007	2008
Agences temporaires	271	188
Industrie	23	13
Hôtellerie	31	27
Commerce	8	4
Construction	17	10
Hôpitaux	8	10
Nettoyage	13	37
Divers	34	51
Totaux	405	340

3.2 Événements particuliers

Le nombre des nouvelles demandes d'asile déposées en Suisse a connu une nette croissance en 2008 (+53,1% par rapport à 2007), engendrant également une forte augmentation du nombre des nouvelles personnes attribuées au canton de Fribourg (+33%). Les nouveaux requérants d'asile proviennent principalement de l'Erythrée, de la Somalie, de l'Irak et du Sri Lanka. Les requérants déboutés (RAD) ne peuvent plus prétendre, depuis le 1^{er} janvier 2008, bénéficier du régime ordinaire

de l'aide sociale de l'asile. A la fin 2008, le canton comptait 190 RAD. En outre, en application du système légal introduit au 1^{er} janvier 2007, 70 demandeurs d'asile séjournant dans le canton depuis de nombreuses années et présentant une intégration poussée ont pu bénéficier d'un permis de séjour.

4. Main-d'œuvre étrangère

4.1 Activités courantes

4.1.1 Annonces de ressortissants CE/AELE

	2007	2008
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	1 301	1472
pour travailleurs détachés	1 059	1150
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	136	108

4.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants CE-8

	2007	2008
Autorisations de longue durée	48	19
Autorisations de courte durée	310	336
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	162	167

4.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2007	2008
Autorisations de longue durée	59	35
Autorisations de courte durée	56	62
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	57	37
Autorisations pour artistes	540	772

4.1.4 Autres décisions

	2007	2008
Décisions sur réclamation	27	23

4.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEtr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions. Jusqu'au 31 décembre 2007, une infraction isolée mais grave pouvait déjà justifier une mesure.

	2007	2008
Avertissements	179	16
Sommations/menaces	102	81
Suspensions/rejets	27	31

4.2 Événements particuliers

La Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, confirme largement les restrictions mises à l'admission en Suisse en vue d'activité lucrative de ressortissants étrangers ne bénéficiant pas de la libre circulation: exigences au regard de l'intérêt économique de la Suisse, des qualifications professionnelles et personnelles, du nombre maximum d'autorisations, de la priorité des travailleurs d'ores et déjà en Suisse et dans l'UE ainsi que des conditions de rémunération et de travail. Par contre, le conjoint d'un ressortissant suisse ou d'un titulaire d'une autorisation d'établissement ou de séjour, ainsi que ses enfants étrangers, peuvent désormais exercer une activité lucrative sur tout le territoire suisse.

5. Passeports et cartes d'identité suisses

5.1 Activités courantes

5.1.1 Documents délivrés

	2007	2008
Passeports ordinaires	11 647	10 315
Cartes d'identité	23 318	22 853
Passeports provisoires	824	768
Passeports biométriques	878	1 324

5.2 Événements particuliers

La tendance à une nette diminution du nombre des passeports délivrés dans le canton constatée en 2007 (-39%) a été contenue en 2008 (-7%). Cette diminution est liée à la réduction du potentiel en établissement de documents de la génération 2003. Le passeport biométrique, dont l'introduction généralisée est prévue dès mars 2010, continue par contre à connaître un intérêt croissant (+50%).

V. SERVICE DE LA POLICE DU COMMERCE

Chef: Alain Maeder

1. Mission

Le Service participe à la délivrance d'autorisations et au contrôle d'activités commerciales ne bénéficiant pas d'une totale liberté de commerce. Il agit en particulier dans le domaine des établissements publics, de la vente d'alcool, des appareils de jeu, des loteries, du cinéma, du commerce itinérant, des collectes et des entreprises de sécurité. Il exerce par ailleurs un pouvoir de surveillance en matière d'indication des prix, de métrologie et d'horaire d'ouverture des commerces.

2. Etablissements publics

En 2008, ont été délivrées:	
nouvelles patentes B d'établissement avec alcool	23
nouvelle patente F de restaurant de nuit	1

nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	15
nouvelles patentes spéciales H	7
nouvelles patentes I d'établissement parahôtelier	3
nouvelles patentes T de traiteur	7
patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	255

Le Service en outre procédé au renouvellement de 394 patentes, autorisé 31 changements de dénomination d'établissement et accordé 15 extensions de patente.

Il a de plus procédé au retrait de 2 patentes, refusé l'octroi de 13 patentes et ordonné la fermeture de 4 établissements.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2008 est le suivant:

Etablissements hôteliers	159
Etablissements avec alcool	568
Etablissements sans alcool	15
Dancings, cabarets	29
Bars d'hôtel	14
Restaurants de nuit	3
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	105
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	449
Etablissements parahôteliers	94
Traiteurs	50
	1486

La société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance du Service, 5 cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, dont 4 en langue française et 1 en langue allemande, qui ont été suivis respectivement par 121 personnes et 17 personnes et qui ont abouti à la délivrance de 102 certificats de capacité professionnelle.

En outre, 31 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

La société des cafetiers a par ailleurs organisé 3 cours de formation destinés aux détenteurs de patentes G et T qui ont été suivis par 31 personnes de langue française et 5 personnes de langue allemande.

2.1 Commerce des boissons

Au 31 décembre 2008, 443 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

2.2 Loteries et collectes

En 2008, 139 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 152 en 2007. Dans ce chiffre ne sont pas compris

la Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

91 collectes destinées à des œuvres de bienfaisance, dont 85 prévues au calendrier de la fondation ZEWO, ont été autorisées.

2.3 Contrôles des cinémas

Les directeurs de salles de cinémas ont annoncé 385 films et obtenu l'autorisation d'en projeter 385.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

2.4 Entreprises de sécurité

En 2008, ont été délivrées:

128 autorisations d'engager du personnel,

108 autorisations d'exercer.

Le Service a en outre autorisé l'engagement de 8 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

Par ailleurs, il a octroyé 2 autorisations d'exploiter une entreprise de sécurité.

On compte actuellement 11 entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

2.5 Appareils de jeu et salons de jeu

En 2008, ont été délivrées:

338 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant aux jeux d'adresse,

329 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement 3 salons de jeu dans le canton.

2.6 Commerce itinérant

En 2008, ont été délivrées:

40 cartes de légitimation pour commerçants itinérants,

3 autorisations d'exploiter une activité foraine.

2.7 Poids et mesures

En 2008, ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales:

balances pour la vente directe au public	509
balances non destinées à la vente directe au public	1073
balances pour véhicules routiers	57
balances ferroviaires	3
balances spéciales	38
instruments de pesage totalisateur discontinu à fonctionnement automatique	19
instruments de pesage étiqueteurs de prix	252
poids	83
ensembles de mesurage de volume pour produits pétroliers	221
ensembles de mesurage routiers	357
ensembles de mesurage dans des citernes de transport	45

ensembles de mesurage dans des entrepôts	6
appareils additionnels	91
ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	37
appareils mesureurs des gaz d'échappement	429

Par ailleurs, 442 contrôles de préemballages industriels et 425 contrôles de préemballages aléatoires ont été effectués dans les entreprises.

Enfin, 119 points de vente ont été contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché.

VI. SERVICE DE L'APPLICATION DES SANCTIONS PÉNALES ET DES PRISONS

Chef: Thomas Freytag

1. Missions

Le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP) est chargé de faire exécuter les peines et les mesures prononcées par les autorités pénales (tribunaux, juges de police, juges d'instruction). Il place dans un établissement adéquat les personnes condamnées à une peine privative de liberté ou à une mesure thérapeutique institutionnelle. Il exécute ou fait exécuter les autres sanctions pénales, notamment les peines pécuniaires converties, les amendes converties, le travail d'intérêt général et le traitement ambulatoire. Il gère en outre les prisons (Prison centrale à Fribourg, prisons de Bulle et de Romont) et le casier judiciaire.

2. Application des sanctions pénales

Les activités du Service dans ce domaine sont fondées principalement sur les dispositions légales suivantes:

- Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales
- Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général
- Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées
- Décisions du 25 septembre 2008 de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire

Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales, en fixant le lieu, le début et les étapes successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par les textes légaux concordataires, la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Il sta-

tue finalement en matière de libération conditionnelle ou de levée des mesures thérapeutiques et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP gère en outre les dossiers en matière de travail d'intérêt général (TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non paiement, lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

2.1 Exécution des peines privatives de liberté dans les prisons du canton

En 2008, 269 jugements pour des peines privatives de liberté ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont:

187 jugements pour des peines \leq 6 mois

29 jugements pour des peines $>$ 6 mois et \leq 1 an

53 jugements pour des peines $>$ 1an

311 personnes ont subi des peines privatives de liberté à la Prison centrale ainsi qu'à la Prison de Bulle et aux Etablissements de Bellechasse dont 250 en régime ordinaire. Parmi ces dernières, 191 ont exécuté des peines inférieures à 1 année à la Prison centrale et à la Prison de Bulle, dont 130 en détention ferme.

a) 143 convocations en régime ordinaire ont été établies.

b) 91 convocations ont été établies pour les personnes qui ont obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit et le dimanche.

c) 5 convocations ont été établies pour les personnes qui ont demandé à répartir les journées de condamnation sur les fins de semaine.

2.2 Exécution des longues peines dans les établissements concordataires ou non concordataires

132 personnes ont exécuté ou exécutent encore une peine privative de liberté de plus de 12 mois dans les établissements concordataires ou non concordataires.

	<i>Journées de détention</i>	<i>Détenus</i>
- Etablissements de Bellechasse	16216	130
- Etablissements de la plaine de l'Orbe	4773	14
- Etablissement de Bellevue à Gorgier/NE	4083	20
- Prison de La Tuilière à Lonay/VD	386	3

	<i>Journées de détention</i>	<i>Détenus</i>
- Pénitencier de Witzwil/BE	1217	8
- Pénitencier de Realta, Cazis/GR	179	1
- Etablissements de Bostadel, Menzingen/ZG	526	3
- Pénitencier de Hindelbank/BE	792	3
- Pénitencier La Stampa, Lugano/ TI	655	4
- Prison de Thorberg/BE	488	3
- Pénitencier de Pöschwies /ZH	398	2
- Centre de mesures St-Jean/BE	1137	4
- Maison d'éducation au travail Pramont/VS	765	4
- Fondation Bartimée, Grandson/VD	266	6
- Pénitencier de Lenzburg /AG	939	3
- Strafanstalt Schöngrün /SO	92	1
- Centre de sociothérapie La Pâquerette/GE	422	2
- Le Tremplin, Fribourg	275	5
- Foyer St Louis, Fribourg	694	2
- Foyer Eden Hilterfingen /BE	216	1
- Fondation de Levant /VD	14	1
- Suchttherapie Wimmis	182	1
- Universitäre Psychiatrische Kliniken Basel	106	1
- Foyer André La Côte-aux-Fées	278	3
- Le Radeau, Orsonnens	237	2
- Foyers Les Rives du Rhône Sion /VS	76	1
- Inselspital Bern (Quartier cellulaire)	78	7
- Diverses courtes peines hors canton	1329	102
Total	36819	337

2.3 Exécution dans d'autres cantons / Délégations

122 condamnations (peines privatives de liberté et travail d'intérêt général) prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (non compris les amendes converties) ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

2.4 Exécution des mesures

62 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure thérapeutique, dont

10 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP ou des articles 59 et 60 CP (mesures institutionnelles),

11 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure institutionnelle),

4 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure institutionnelle),

6 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de la peine en vertu de l'article 63 CP,

25 personnes une mesure ambulatoire en liberté en vertu de l'article 63 CP,

6 personnes un internement, en vertu de l'article 64 CP. Le SASPP a rendu 63 ordonnances de traitement.

Ces personnes ont été placées comme suit:

Voir Tableau 1

2.5 Etapes d'exécution des peines et mesures

a) 38 personnes ont bénéficié du régime de travail externe. Lieux de placement:

	Journées de détention	Détenus
- Prison centrale	1503	10
- Prison de Bulle	382	3
- Maison Montfleury/GE	537	6
- Maison Le Vallon/GE	747	7
- Maison Le Villars/GE	29	1
- Wohnheim Bethlehem Olten /SO	230	1
- Klosterfiechten Basel	158	1
- Foyer La Ronde La Chaux-de-Fonds/NE	161	3
- Ritec Dürdingen	254	6
Total	4001	38

1 personne a bénéficié des arrêts domiciliaires durant le travail externe.

b) 13 personnes ont bénéficié du régime de logement et travail externes.

c) Libération conditionnelle

Depuis le 1^{er} janvier 2007, avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est habilité à rendre les décisions de libération conditionnelle (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, le SASPP est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

- libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal 45

- libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure 16

- refus de libération (dont 6 refus concernant des mesures) 8

Total 69

Libérations conditionnelles accordées pour des peines de moins de deux ans:

- libération conditionnelle après l'exécution du minimum légal 24

- refus 2

Total 26

6 recours ont été déposés à la Direction contre les décisions du Service, dont 4 recours ont été rejetés et 2 recours sont devenus sans objet suite au retrait de la décision ou au retrait du recours.

d) Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité

La Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité s'est réunie à 5 reprises pour examiner 57 cas. Cette commission donne son préavis au SASPP avant que celui-ci ne rende une décision de libération conditionnelle pour la personne condamnée à une peine privative de liberté de plus de deux ans, à un traitement des troubles mentaux ou à l'internement, ainsi qu'avant que le SASPP ne décide de la levée d'une mesure thérapeutique institutionnelle. La Commission apprécie également le caractère dangereux des personnes condamnées lorsqu'il est question d'un placement dans un établissement d'exécution des peines ouvert ou de l'octroi d'allègements dans l'exécution.

2.6 Travail d'intérêt général (ci-après TIG)

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal le 1^{er} janvier 2007, le SASPP et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire appliquer les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'Ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2008, 325 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par l'Office des juges d'instruction. En sus, le SASPP a reçu 56 condamnations de TIG prononcées par d'autres cantons à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.

357 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution; dans 28 cas, une décision de révocation de TIG a dû être prononcée pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. En outre, 36 rapports ont été rédigés pour les Juges d'instructions en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

2.7 Peines pécuniaires et amendes converties

Les amendes impayées sont converties en jours d'arrêts (aCP 30 francs = 1 jour d'arrêts – nCP 100 francs = 1 jour peine privative de liberté).

Les ordonnances de conversion d'amende (OCA) et peines pécuniaires ont été adressées au SASPP:

- par l'Office des Juges d'instruction 2127
- par les préfectures 1960
- par d'autres cantons 58
- par les Tribunaux d'arrondissements 21

Soit un total de 4166 ordonnances de conversion d'amendes et peines pécuniaires reçues.

Le SASPP a dès lors pu réaliser les montants suivants:

- Office des Juges d'instruction CHF 920'847.00
- Préfectures CHF 221'553.40
- Autres cantons CHF 25'208.15

Soit un total de CHF 1'167'608.55 a été encaissé durant l'année 2008.

26 ordonnances de conversions d'amendes concernant 13 personnes ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour exécution en détention ferme. De plus, 145 ordonnances de conversions d'amendes concernant 56 personnes ont été transmises au secteur du TIG à faire exécuter en travail d'intérêt général.

D'autres chiffres concernant le traitement des OCA et peines pécuniaires (OJI, Préfectures et autres cantons):

- Nombre de mandats attribués à la gendarmerie: 3574
- Nombre de RIPOL effectués: 656
- Nombre de délégations transmises aux autres cantons 766
- Nombre d'arrangements de paiements accordés: 981
- Nombre de demandes de travail d'intérêt général accordées: 145

2.8 Divers

- Nombre de jugements traités (PPL+TIG+OCA en TIG ou en PPL) 986
- Envoi du questionnaire pour le choix du mode d'exécution de courtes peines 61
- Interruption de l'exécution des peines 17
- Personnes signalées RIPOL 109
- Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie 14
- Ordres de transfert 124

2.9 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 3 recours en grâce en 2008. Les 3 recours ont été rejetés.

2.10 Casier judiciaire

En 2008, le Service a enregistré 3727 jugements et délivré 3025 extraits pour les autorités judiciaires du canton.

3. Prisons

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le SASPP a repris les tâches de l'ancien service des prisons. A ce titre, il gère les prisons de Fribourg, de Bulle et de Romont, qui comptent 99 places (dont 76 à la Prison centrale, 16 à Bulle et 7 à Romont) et qui servent essentiellement à la détention avant jugement et à l'exécution de courtes peines (en régime ferme ou en semi-détention). La Prison centrale accueille en outre les personnes détenues en vertu du droit fédéral des étrangers (détention administrative) et, dans des secteurs séparés, les mineurs et les femmes.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs:

- les inculpés en détention avant jugement pour la durée de l'enquête;
- les inculpés en détention avant jugement au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- les personnes condamnées, jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution de peines;
- les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- les détenus aux arrêts;
- les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, de plusieurs mois, sous le régime du travail externe (fin de longues peines);
- les personnes condamnées qui exécutent une peine de six mois au maximum sous le régime ordinaire;
- les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;
- les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

3.1 Entrées en 2008

	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	144	380
Hommes – Prison de Bulle	36	72
Hommes – Prison de Romont	0	0
Femmes – Prison centrale	16	17
Total	196	469

3.2 Journées de détention

	Suisse		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
- Prison centrale	1933	42	8014	415	10404
- Prison de Bulle	269	0	1518	0	1787
Détention des mineurs					
- Prison centrale	44	3	317	0	364
- Prison de Bulle	0	0	0	0	0
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
- Prison centrale	1222	104	2138	63	3527
- Prison de Bulle	114	0	427	0	541
- Prison de Romont	0	0	0	0	0
Exécution par journées séparées					
- Prison centrale	26	0	16	9	51
- Prison de Bulle	33	0	0	0	33
Exécution en semi-détention					
- Prison centrale	772	381	672	70	1895
- Prison de Bulle	396	0	366	0	762
Exécution en travail externe					
- Prison centrale	292	0	1211	0	1503
- Prison de Bulle	259	0	123	0	382
Mesures de contrainte	0	0	2445	9	2454
Arrêts militaire - Bulle	3	0	0	0	3
Totaux	5363	530	17247	566	23706

3.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale, les repas sont préparés par un cuisinier professionnel secondé par deux détenus; à la prison de Bulle, les repas de midi sont livrés par une institution. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2008, en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

3.4 Locaux

Les locaux de la Prison centrale sont divisés en sept secteurs, soit:

- la détention avant jugement hommes 37 places
- la détention des mineurs: 3 places
- l'exécution de peines pour hommes: 11 places
- la détention des femmes: 5 places
- l'exécution du travail externe: 4 places

– l'exécution par journées séparées et la semi-détention:	7 places
– l'exécution des mesures de contrainte:	9 places
Total des places à disposition:	76 places
Les locaux de la prison de Bulle sont divisés en deux secteurs, soit:	
– la détention avant jugement hommes:	8 places
– l'exécution de peines pour hommes:	8 places
Total des places à disposition:	16 places
Les locaux de la prison de Romont sont divisés en deux secteurs soit:	
– la détention préventive hommes:	5 places
– l'exécution de peines pour hommes:	2 places
Total des places à disposition:	7 places

3.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention avant jugement n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution des peines privatives de liberté peuvent être astreints au travail.

A la Prison centrale, une réorganisation interne a permis d'augmenter sensiblement les possibilités de travail proposées aux détenus, que ce soit à la cuisine (4'853 heures de travail par les détenus), dans l'entretien (1'404 heures de travail par les détenus) et le nettoyage (3'466 heures de travail par les détenus) ou en atelier (6'177 heures de travail par les détenus).

3.6 Assistance des détenus

Le surveillant-chef ou l'un des deux surveillants-chefs remplaçants se sont entretenus, dans les 48 heures, avec 501 nouveaux arrivants, notamment les prévenus, les détenus en exécution ferme ainsi que les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers. Quant au chef de service, il est chaque jeudi après-midi à la disposition des personnes détenues qui en font la demande. L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, une psychiatre ainsi que par une infirmière. Au cours de l'année 2008, les médecins généralistes consultant à la Prison Centrale ont reçu 338 détenus, la psychiatre 273. En ce qui concerne les prisons de district, le personnel fait appel au médecin de garde (en 2008, 65 consultations). Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires, ou encore pour des interventions.

Depuis le début 2007, le Service psychosocial a augmenté son intervention à la Prison centrale puisqu'il consulte deux demi-jours par semaine. D'autre part, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la prison notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes.

Des aumôniers assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. D'autre part, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social dans les prisons du canton. Ils sont présents trois après-midi par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Dans les prisons de district, les collaborateurs du Service de probation interviennent deux fois par mois ou sur demande. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs. Un certain nombre de personnes bénévoles se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis, les détenus en exécution de peines sous le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention avant jugement avec l'autorisation du juge d'instruction.

VII. SERVICE DE PROBATION

Chef: Philippe Pillonel

1. Mission

Le Service de probation du canton de Fribourg agit en application des articles 93 et suivants de la partie générale du code pénal suisse (CP), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Son activité est régie sur le plan cantonal par l'Ordonnance du 6 octobre 2008. Le secteur social assume le suivi social des détenus en détention avant jugement et le suivi et la surveillance des personnes en régime de travail externe ou sous mandat d'assistance de probation. Le secteur des peines en milieu ouvert (PMO) garantit en application de l'article 37 et suivants du code pénal et en vertu de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG), la mise en œuvre, la gestion et la bonne exécution de l'ensemble de ces peines.

2. Activités

L'année 2008 fut une année de transition encore marquée par l'introduction des nouvelles dispositions du code pénal et par les nécessaires adaptations des procédures internes. Dans le secteur social, le nombre de dossiers s'est stabilisé. Dans le secteur des peines en milieu ouvert, le volume de travail a progressé de façon spectaculaire.

2.1 Activités courantes

2.1.1 Secteur administratif

Le secteur administratif a poursuivi le développement du logiciel informatique et la mise en réseau des dossiers. Il a géré 538 dossiers du secteur social et 712 du secteur des peines en milieu ouvert. En ce qui concerne le soutien matériel durant l'année écoulée, le Service a versé 86'375 francs. Le secours aux détenus est notamment accordé sous forme de montants en espèces, vivres, vêtements, bons de transports ou des participations à des formations diverses (permis de conduire, formation de cariste, etc.). Le montant destiné à des séances de psychothérapie pour des personnes en détention avant jugement progresse pour atteindre 30'659 francs (4'871 francs en 2007). Augmentation également du montant destiné aux prélèvements biologiques qui passe de 4'779 francs en 2007 à 10'202 francs au 31 décembre 2008, répondant en cela à la progression des mandats de contrôle des règles de conduite.

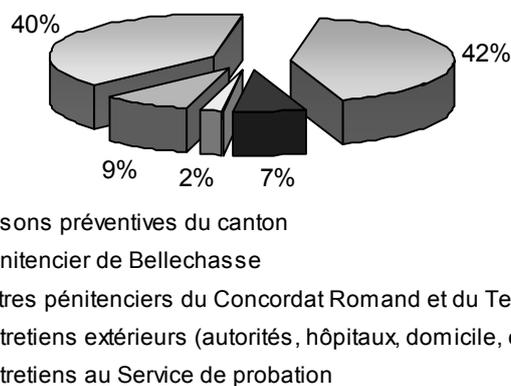
Répartition des montants	Fr.
Prisons préventives	6'427.40
Traitements psychothérapeutiques	30'659.20
Prélèvements biologiques	10'202.40
Autres charges	607.75
Secours aux détenus	38'478.65
Total charges	86'375.40

Deux désendettements, dont l'un accordé avec le soutien de la Fondation suisse pour l'aide aux détenus et à leur famille, ont été menés à terme pour un montant total de 160'000 francs. Les douze appartements sous-loués à des clients affichent un taux d'occupation de 98% sur l'année. Le garde-meuble de Belfaux accueille les affaires personnelles de 25 personnes en détention.

2.1.2 Secteur social

L'année 2008 a vu le nombre de mandats de probation se stabiliser. Parallèlement au suivi des mandats d'assistance de probation, le secteur intervient également à titre de service social dans les prisons préventives du canton. Les agents de probation ont ainsi réalisé 1'576 entretiens dans les prisons préventives, les établissements pénitentiaires de Bellechasse, les établissements du Concordat latin ou à l'extérieur du Service (autorités, hôpitaux, domicile, foyers, lieux publics, etc.) ainsi que 1'044 rencontres dans les bureaux du Service.

Répartition des entretiens



Il faut également relever la forte progression des mandats relatifs à la surveillance des règles de conduite (art. 94 CP), notamment en ce qui concerne les prélèvements biologiques. Dans le courant de l'année, 212 tests ont été organisés pour 33 personnes sous surveillance.

Répartition des mandats officiels	2007	terminés	nouveaux	2008
Art. 44.2 CP Sursis et sursis partiel avec ou sans assistance de probation et/ou règles de conduite	69	18	29	80
art. 63.2 CP Traitement ambulatoire avec ou sans assistance de probation et/ou règles de conduite	13	4	8	17
art. 87.2 CP Libération conditionnelle avec assistance de probation et/ou règles de conduite	66	50	37	53
Art. 113.1 CPP Mise en liberté et mandat de suivi	19	14	14	19
Art. 77a CP Travail externe – travail et logement externes	11	37	37	11

Les collaborateurs du secteur ont organisé 13 visites d'enfants dans les établissements de détention. Les visiteurs bénévoles des détenus ont rencontré 62 personnes en détention lors de 206 entretiens.

2.1.3 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)

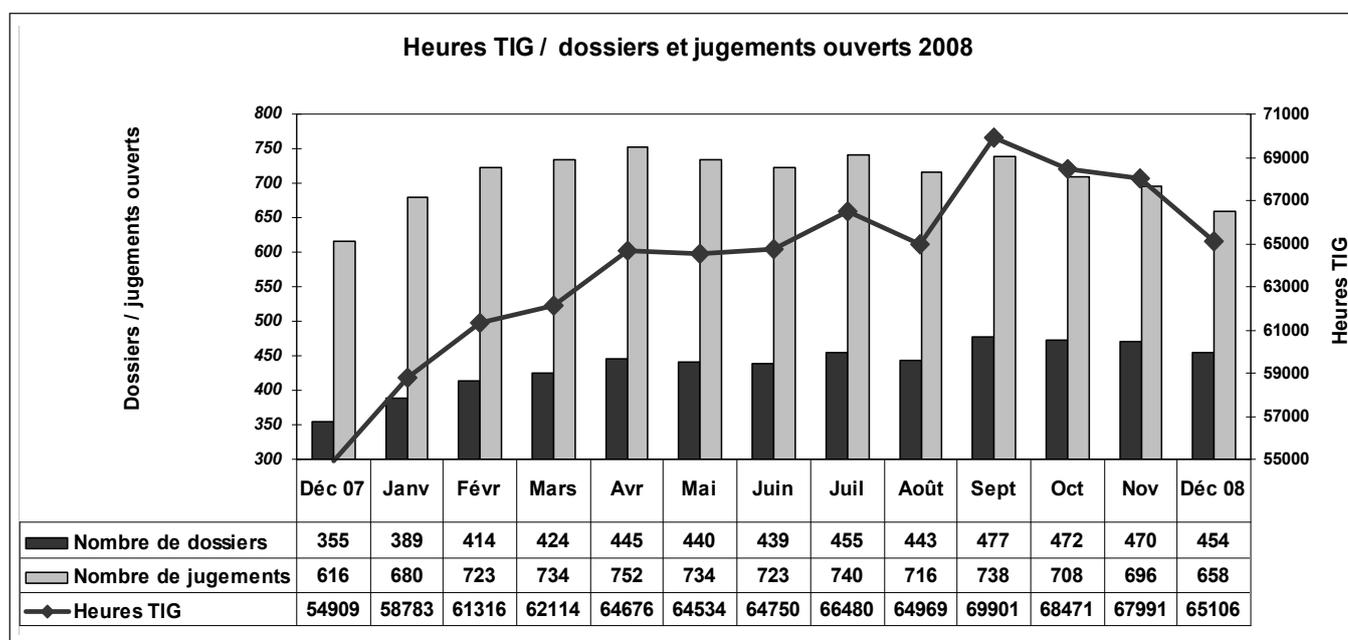
Le Travail d'intérêt général (TIG) est une peine principale autonome depuis le 1^{er} janvier 2007. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général pour 720 heures au plus, quatre heures de travail d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité

publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant besoin d'aide (ci-après le bénéficiaire).

Au cours des dix dernières années, la progression des TIG dans le canton a été constante. La moyenne du nombre d'heures par dossier est sur un plan théorique de 146 heures pour l'année 2008. Il est cependant de 79 heures effectives, cette différence s'expliquant par le grand nombre de programmes TIG interrompus et dont la totalité des heures n'a pas été exécutée. Au 1^{er} janvier 2008, 355 dossiers représentant 616 jugements étaient ouverts. Il faut comprendre par là que le dossier d'une personne peut contenir plusieurs jugements. Le 31 décembre 2008, le Service de probation comptabilise 454 dossiers ouverts représentant 658 jugements totalisant

65'106 heures de travail d'intérêt général à mettre en œuvre.

En 2008, 258 personnes ont totalement ou partiellement exécuté leur peine pour un total de 32'346 heures. Il faut en plus tenir compte que dans 60 cas, l'exécution du TIG a été interrompue pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou de non présentation aux convocations et les dossiers retournés à l'autorité compétente. Pour 46 personnes, le travail d'intérêt général a dû être suspendu en raison de maladie physique ou de problèmes psychiques. Dans 45 situations, le programme TIG n'a pas commencé et le dossier a également été renvoyé à l'autorité compétente, en raison de déménagement, de renonciation ou de maladie.



Sur le nombre total de 454 dossiers ouverts au 31 décembre 2008, 166 dossiers étaient en cours de traitement et 262 en attente. Dans les exécutions de peines sous forme de travail d'intérêt général, une personne sur cinq est une femme, alors que ce rapport est de 1:10 pour les peines privatives de liberté. Le laps de temps entre l'entrée du dossier dans le Service et la signature de la convention avec le bénéficiaire, marquant le début du programme, est d'environ 9 mois.

Statuts	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
en attente	248	268	279	264	266	247	265	241	283	269	272	262
en cours de traitement	110	114	113	146	151	159	159	161	160	172	170	166
début différé	1	1	1	3	3	3	3	3	3	1	2	3
suspendu	28	29	29	30	30	30	27	27	27	26	23	23
Total des dossiers	389	414	424	445	450	439	455	443	477	472	470	454

Les principales difficultés rencontrées résident dans l'organisation et la planification des TIG dépassant 180 heures et des programmes pour des personnes présentant des difficultés particulières, nécessitant un travail adapté. Seul un travail de fond sur la relation avec les bénéficiaires et les tigistes, basé sur une étroite collaboration permet l'accomplissement de travaux d'intérêt général de longue durée. Durant l'année 2008, les agents de probation ont étendu le réseau des bénéficiaires, portant leur nombre de 115 à 145, soit une progression de 20%. Ce réseau est composé d'établissements médico-sociaux, de communes, de services de l'administration cantonale, d'associations d'aide aux personnes handicapées, etc. Un tiers des bénéficiaires se trouve dans le district de la Sarine.

Une évolution notable est à relever en ce qui concerne la population concernée par le travail d'intérêt général. Alors que précédemment cette forme d'exécution de peine s'adressait à tout un chacun, le Service relève depuis l'introduction des nouvelles dispositions du code pénal une évolution du profil type de la population condamnée à un TIG. Dans une proportion croissante, les personnes suivies présentent des problèmes psychiques, des problématiques d'addiction ou des difficultés sociales, nécessitant une approche, un accompagnement et un suivi toujours plus soutenu. Les programmes de TIG se déroulant sans accroc représentent une part infime, moins de 10%, du volume total des dossiers et près de 70% des peines nécessitent un réajustement, engendrant un travail administratif important sous forme de nouvelle convocation, séance de conciliation, mise en garde, changement de bénéficiaire, rapport de situation ou arrêt du programme et retour du dossier au juge. Le temps consacré à la mise en place d'un TIG a plus que triplé durant l'année 2008 passant de 6 heures à près de 20 heures. Ce constat nous conduit à penser qu'une réflexion doit rapidement être menée quant à l'opportunité de prévoir une collaboration plus intense avec les structures de travail existantes accueillant une population difficile.

2.2 Événements particuliers

2.2.1 Ordonnance du Service de probation

Le Service s'est doté d'une nouvelle base légale remplaçant la précédente norme datant de 1973. Une actualisation de cette disposition s'imposait après l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 des modifications de la partie générale du Code pénal suisse (CPS).

2.2.2 Analyse des Prestations de l'État (APE)

Le Service a participé au projet d'Analyse des Prestations de l'État (APE) qui a débuté au début du mois de septembre. Le catalogue des prestations a été achevé et signé à la fin du mois d'octobre. Le catalogue des propositions a été signé le 3 décembre au niveau du Service mettant un point final à cette démarche.

2.2.3 Mise en ligne du site Internet

La mise en ligne a eu lieu le 18 avril 2008. Ce site se veut une plateforme d'information et de promotion de la probation qui contribue à la visibilité du Service et de ses activités.

2.2.4 Régime de travail externe et de travail et logement externes

Le régime de travail externe (art. 77a CP) constitue une étape importante vers la libération. Il sert à la réinsertion progressive de la personne détenue et fait partie du plan d'exécution de la sanction pénale (PES). Il s'agit pour la personne qui aura accompli une partie de la sanction pénale en régime ordinaire (pour les peines, en général la moitié) d'exercer une activité lucrative. Le Service est chargé du suivi et de la surveillance de ces situations extra muros. Cette activité nécessite un investissement toujours plus important.

2.2.5 Édition de brochures de présentation du Service

Le Service dispose désormais de deux dépliants décrivant les activités du secteur social et du secteur des peines en milieu ouvert ainsi qu'une brochure présentant l'ensemble du Service.

VIII. SERVICE DE LA JUSTICE

Cheffe: Maryline Boson Sulmoni

1. Missions

Le Service de la justice (SJ) assure les relations administratives avec les organes judiciaires ainsi qu'avec l'Office des faillites et les offices des poursuites. Il collabore à la gestion de ces organes, notamment en ce qui concerne le personnel, le budget et les comptes ainsi que la logistique.

Il concourt en outre à l'application des législations sur le barreau, le notariat, l'assistance judiciaire et l'entraide judiciaire. Il accomplit les tâches qui incombent à l'administration dans les domaines de l'organisation et de la procédure judiciaire, du droit privé, du droit pénal et de l'exécution forcée.

2. Activités

2.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Suat Ayan, Sylvie Bossart, Deborah Bruggmann, Cynthia Christen, Ariane Darioli, Marie-Noëlle Gobet, Délia Gonzalez, Marianne de Meuron, Lydia Oberson, Christiane Pickl, Anne Rivera, Sandrine Roth, Muriel Schmid, Sabine Troillet, Nathalie Weber-Braune et MM. Jean-Luc Bettin, Basile Cardinaux, Serge Collaud, Benoît Ducry, Alexandre

Grandjean, Michaël Ludovic Guye, Fabien Morand, Nicolas Ollivier, Stephan Zumwald .

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes:

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	15
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	11
Plaintes et dénonciations	9
Levée du secret professionnel	1
Autorisations de stage d'avocat	32
Réductions de la durée du stage d'avocat	6
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	1

Etaient inscrits au 31 décembre 2008:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	151
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	2
Avocats stagiaires	106

2.2 Notariat

Au 31 décembre 2008, il y avait 43 notaires en exercice, dont 3 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

2.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, le Service de la justice a reçu 1 266 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	-	10	-	8	18
Tribunal administratif	-	96	-	31	127
Tribunal de la Sarine	29	388	3	61	481
Tribunal de la Singine	5	76	5	12	98
Tribunal de la Gruyère	3	169	2	16	190
Tribunal du Lac	4	61	-	19	84
Tribunal de la Glâne	1	45	-	8	54
Tribunal de la Broye	4	56	2	19	81
Tribunal de la Veveyse	3	19	-	7	29
Justices de paix	-	101	-	3	104
Totaux	49	1 021	12	184	1 266

* remb. = remboursement

814 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2008 pour un montant de 1 937 875 fr. (1 731 621 fr. en 2007 pour 783 listes de frais), résultant des causes suivantes:

	Fr.
Actions en divorce	1 136 471
Actions en séparation de corps	467 826
Actions en paternité ou en désaveu	26 202
Affaires tutélaires	105 369
Affaires du droit des obligations	62 142
Recours administratifs	44 081
Divers	95 784
Total	1 937 875

A teneur de l'art. 3 LAJ, le Service peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2008 un montant de 82 236 francs a été récupéré à ce titre.

2.4 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2008, il a traité 8 demandes provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers et 20 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton.

2.5 Bureau de la médiation pénale pour les mineurs

Statistiques (2007) 2008

2.5.1 Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation):

	(99)	84
concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause):	(161)	145
44 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause		
21 affaires concernaient deux mineurs mis en cause		
19 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus		

2.5.2 Répartition selon le sexe

Garçons	(130)	120
Filles	(31)	25

2.5.3 Répartition selon la langue

Français	(125)	118
Allemand	(36)	27

2.5.4 Provenance

Fribourg-Ville	(15)	21
Sarine campagne	(31)	23
Gruyère	(23)	38
Broye	(17)	20
Glâne	(22)	14
Veveyse	(9)	4
Singine	(20)	15
Lac	(20)	9
Autre canton	(4)	1

2.5.5 Résultats du traitement des affaires

Processus ayant conduit à un accord de médiation	(73)	66
Processus de médiation n'ayant pas abouti	(29)	20
Processus en cours au 31 décembre 2008	(31)	26

IX. SERVICE DE LA SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Cheffe: Sylvie Pétremand-Besancenet

1. Missions

Le Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) surveille les fondations dites classiques (art. 84 CC) ainsi que les institutions de prévoyance (art. 61 ss LPP).

De façon générale, il pourvoit à ce que leurs biens soient employés conformément à leur destination. Il s'assure que les institutions placées sous sa surveillance se conforment aux prescriptions légales.

2. Activités

2.1 Fondations classiques

Sont considérées comme fondations classiques toutes les fondations n'ayant pas la prévoyance professionnelle pour but et n'étant pas des fondations de famille ou des fondations ecclésiastiques.

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports de gestion et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution et la radiation de fondations.

Le Service a rendu seize décisions relatives à la modification de statuts de fondations classiques pour les adapter à leur situation actuelle.

En 2008, huit fondations ont été nouvellement assujetties, cinq fondations ont été radiées et deux fondations ont été mises en liquidation.

Au 31 décembre 2008, 274 fondations classiques étaient placées sous la surveillance du Service. Les fondations

classiques actives représentent une valeur totale au bilan de l'ordre de 810 millions de francs à cette date.

2.2 Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance protègent leurs membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Si elles participent à la prévoyance professionnelle obligatoire selon la LPP, elles doivent être enregistrées dans le Registre cantonal de la prévoyance professionnelle, tenu par le Service. Les institutions et fondations de prévoyance non enregistrées (fondations complémentaires, fondations patronales, fonds de secours) sont également surveillées par le Service.

Dans le cadre de la surveillance, le Service vérifie la conformité des dispositions réglementaires avec les prescriptions légales, il exige des institutions et fondations de prévoyance un rapport annuel, il prend connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, il prend les mesures propres à éliminer les insuffisances constatées et il connaît des contestations relatives aux droits d'information de l'assuré.

En ce qui concerne les fondations et institutions de prévoyance actives, le Service a principalement rendu des décisions relatives à des modifications de statuts et analysé leurs documents financiers. Dans la mesure où, en parallèle à l'analyse des comptes, des problèmes de fond doivent être résolus (changements au niveau des employeurs, activités non conformes aux buts et à la loi, placements auprès des employeurs, liquidations partielles, etc.) et des règlements doivent être analysés (règlements sur les réserves et règlements de placement), le Service n'a pas pu terminer, au 31 décembre 2008, d'adresser aux fondations et institutions de prévoyance toutes les lettres d'analyse des comptes.

Le suivi des liquidations totales, souvent complexes, d'institutions et de fondations de prévoyance a continué d'occuper considérablement le Service. Celui-ci a notamment rendu sept décisions relatives à la liquidation de fondations et institutions de prévoyance, ainsi que vingt et une décisions de radiation.

Des mesures de surveillance ont dû être prises dans plusieurs dossiers de fondations et institutions de prévoyance actives et en liquidation en vue de sauvegarder les intérêts des assurés.

Au 31 décembre 2008, le Service assurait la surveillance de 131 fondations et institutions de prévoyance au total. Les institutions de prévoyance actives représentent une valeur totale au bilan de l'ordre de 5 milliards de francs, dont 3 milliards environ pour les institutions de droit public.

La surveillance sera vraisemblablement amenée à évoluer au cours des prochaines années en fonction des décisions qui pourraient être prises dans le cadre de la réforme structurelle qui est en discussion sur le plan fé-

déral. Des projets de regroupement intercantonal sont envisagés.

La crise financière rend d'autant plus nécessaire de renforcer la surveillance des fondations et de porter une attention particulière à l'évolution de la situation des institutions de prévoyance.

X. SERVICE DE LÉGISLATION

Chef: Denis Loertscher

1. Mission

La mission du Service de législation (SLeg) consiste à veiller à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise, à favoriser l'accès du public et de l'administration à cette législation dans son état le plus récent, à préparer les textes relevant de la législation générale et à jouer un rôle de service juridique à l'intention du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. En outre, le SLeg gère le Recueil systématique (RSF) et la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF).

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Appui à l'élaboration de la législation spéciale

Le SLeg a collaboré sous diverses formes avec les Directions et services à l'élaboration de la législation spéciale.

Il a examiné une quarantaine de projets législatifs et fait part de ses observations à la Direction concernée. On peut citer en particulier les projets de lois ou de règlements sur les bourses et prêts d'études, sur le personnel enseignant de la Haute École pédagogique, sur l'information et l'accès aux documents, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil de la magistrature, sur la péréquation financière intercommunale, sur la formation professionnelle, sur une révision de la loi sur la santé, sur la protection contre la fumée passive, sur la gestion par prestations et sur l'exécution de l'ordonnance sur les sites pollués.

Le SLeg a été représenté au sein de plusieurs comités ou groupes de travail (cf. en particulier ceux cités ci-dessous pts 2.2.2 et 2.2.3).

Il a fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets. Il a par ailleurs poursuivi la mise à jour de ses Directives de technique législative, afin notamment d'adapter celles-ci à la nouvelle Constitution cantonale et à d'autres actes législatifs récents.

2.1.2 Diffusion de la législation

Le SLeg a procédé aux mises à jour nos 39 et 40 du RSF (resp. 200 et 70 textes concernés), donnant l'état de la législation au 1er janvier et au 1er juillet 2008. Il a aussi

procédé à la publication du Répertoire 2008 de ce Recueil. Il a assuré en outre la mise à jour hebdomadaire d'un complément actualisé des Tables des matières semestrielles du RSF.

Il a procédé à 12 mises à jour de la BDLF, dans les deux langues officielles. A la fin de l'année, la BDLF était à jour au 1^{er} décembre 2008 et offrait en outre un historique à partir du 1^{er} juillet 1996. La version française de la BDLF a été publiée à quatre reprises sur un DVD édité par la Chancellerie genevoise, qui comporte notamment le droit fédéral en français ainsi que la législation des cantons latins.

Il a contrôlé la réédition de 25 livrets d'actes législatifs mis à jour.

Le SLeg gère des sites électroniques sur Intranet et sur Internet, qui offrent de nombreuses informations sur la législation et la technique législative fribourgeoises. Les sites Internet ont reçu environ 198'000 visites, soit 762 visites par jour ouvrable.

Le SLeg a réalisé avec le concours du SITel une pré-étude en vue de la mise en place d'une nouvelle application pour la gestion et la diffusion de la BDLF.

2.1.3 Elaboration de projets de législation générale

Outre le projet de loi sur l'information et l'accès aux documents (cf. ci-dessous pt 2.2.2), le SLeg a élaboré la loi et l'ordonnance d'adaptation à la loi fédérale sur le Tribunal fédéral (accès à une autorité judiciaire en matière de droit public).

Il a par ailleurs entrepris les travaux en vue d'une révision générale de la loi d'application du Code civil suisse. A cet effet, il a réalisé une enquête auprès des Directions du Conseil d'Etat et rédigé un rapport sur les résultats de celle-ci et sur la suite des opérations.

2.1.4 Service juridique et divers

Le SLeg a établi plusieurs rapports et avis de droit, à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale.

Il a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise.

Il a assuré la traduction en allemand des projets qu'il a élaborés.

Il est représenté au sein du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence. Il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de la Revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il met également à disposition sur son site Internet divers documents concernant la Revue, notamment des répertoires pluriannuels actualisés régulièrement.

Dans le cadre de la formation continue du personnel de l'Etat, le chef du SLeg a animé un séminaire d'introduction générale au droit, et le chef adjoint a dispensé un cours aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat sur la notion d'Etat et les trois Pouvoirs.

En vue d'une publication consacrée au thème «Guider les parlements et les gouvernements pour mieux légiférer?», le chef du SLeg a rédigé une contribution sur les Directives fribourgeoises de technique législative. Par ailleurs, il a participé à l'organisation de journées de formation continue en légistique.

Le chef du SLeg continue à participer régulièrement, à titre d'invité, aux séances de la Conférence des secrétaires généraux.

Le SLeg assume lui-même de nombreuses tâches en relation avec l'utilisation de l'informatique au sein du service, comme l'installation de logiciels, la formation du personnel, ainsi que le développement de macro-commandes et de modèles pour le traitement de texte.

Plusieurs membres du SLeg ont participé à des colloques ou cours de formation.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Mise en œuvre générale de la nouvelle Constitution

Le SLeg est fortement impliqué dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. Son chef et un collaborateur engagé à cet effet sont membres du Comité de pilotage. Ils assurent la direction de projet et le secrétariat de ce comité. A ce titre, ils préparent les dossiers et en assurent le suivi, servent d'intermédiaires entre le Comité de pilotage et les Directions, gèrent un site Internet et un site Intranet et contrôlent la gestion du budget.

Une adaptation de la planification des travaux de mise en œuvre a été effectuée au printemps. Elle a été aussi l'occasion de dresser l'état de réalisation des projets.

En raison du retard pris par certains projets, l'organisation mise en place pour assurer la mise en œuvre de la Constitution a été prolongée au-delà du terme prévu à fin 2008.

Par la plupart de ses collaborateurs, le SLeg est engagé dans plusieurs projets qu'il mène en propre ou auxquels il collabore avec la Direction concernée (cf. ci-dessous pt 2.2.2). Il examine en outre les textes législatifs élaborés dans le cadre de l'application de la Constitution et fait part de ses observations, notamment au stade de la procédure de consultation.

2.2.2 Projets de mise en œuvre de la Constitution

Le SLeg a continué d'assumer la direction du projet de loi sur l'information et l'accès aux documents. A l'issue de la procédure de consultation, il a fonctionné comme cheville ouvrière du petit groupe de travail qui a mis au point les textes définitifs de projet et de message. Après l'adoption par le Conseil d'Etat, il a accompagné le projet devant la commission parlementaire, dont les travaux se poursuivent en 2009.

Suite à la détermination du Conseil d'Etat sur le rapport relatif à l'application des dispositions constitutionnelles sur les langues, le SLeg a rédigé un rapport complémentaire sur les mesures visant à favoriser la compréhension

et les échanges entre les communautés linguistiques et à encourager le bilinguisme.

Il a collaboré à l'élaboration des dispositions d'application relatives au référendum financier contre les crédits d'études d'importance régionale ou cantonale, aux exigences constitutionnelles en matière de validité des initiatives et au processus de révision totale de la Constitution, dispositions figurant dans la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques soumise en novembre au Grand Conseil.

2.2.3 Elaboration de projets sur mandat

Le SLeg a participé étroitement aux travaux de la commission parlementaire chargée de donner suite aux initiatives parlementaires relatives aux collaborations intercantionales, notamment par la rédaction de notes et d'une grande partie de l'avant-projet de loi et du rapport explicatif qui ont été mis en consultation en décembre.

Il a participé au petit groupe de travail qui accompagne l'expert chargé de préparer une révision totale de la loi d'organisation judiciaire.

Il a pris une part active aux travaux du groupe chargé d'élaborer un projet de loi sur l'exercice de la prostitution. Il a établi l'avant-projet et le rapport qui ont été remis à la fin de l'année à la Direction de la sécurité et de la justice.

Il a aussi collaboré au groupe de travail chargé d'examiner les problèmes du permis «L» délivré aux artistes de cabarets et a rédigé le rapport déposé en mai 2008.

Il a participé au groupe de travail chargé de régler la protection des données traitées par la Police cantonale et a collaboré à l'élaboration d'un projet de directives sur la durée de conservation des données de police.

Il a poursuivi les travaux d'élaboration d'une loi sur la protection de la nature et du paysage et rédigé, en collaboration avec le Bureau chargé de cette protection, les avant-projets de loi et de rapport explicatif qui ont été transmis à la fin de l'année à la Direction de l'aménagement et des constructions.

2.2.4 Analyse des prestations (APE)

Le catalogue des prestations du SLeg et celui des propositions de réduction de ses prestations ont été examinés par la Direction et par le Conseil d'Etat. Le SLeg a déjà mis en œuvre la plupart des mesures retenues.

2.2.5 Planification des projets législatifs 2007–2011

Le SLeg a établi, en collaboration avec les Directions, les documents décrivant la planification des quelque 75 projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental de la législature 2007–2011 ou ajoutés par la suite (fiches par projet et tableau récapitulatif). Il a dressé l'état de réalisation de ces projets à fin 2007 en vue du rapport annuel d'activité du Conseil d'Etat.

XI. OFFICE DE LA CIRCULATION ET DE LA NAVIGATION

Directeur: Roland Klaus

1. Missions

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN) est en charge de l'admission des conducteurs et des véhicules à la circulation routière. On dénombre près de 200'000 conducteurs, ainsi qu'un nombre équivalent de véhicules. Le domaine de la navigation (admission des conducteurs et des bateaux) fait également partie de ses attributions. L'OCN exécute la perception des impôts sur les véhicules et les bateaux pour le compte du canton de Fribourg. Il instruit les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives.

Ancien service cantonal connu sous le nom de «Bureau des automobiles», l'OCN a changé de forme juridique en 1997 pour devenir un établissement autonome de droit public. Il réalise un chiffre d'affaires de 17 millions et compte 81 collaboratrices et collaborateurs. Le siège principal est à Fribourg; deux succursales sont implantées à Bulle et Domdidier.

2. Activités

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, Case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

XII. ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCES DES BÂTIMENTS

Directeur: Pierre Ecoffey

1. Missions

L'Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB) est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité des assurés, plus de 109 000 bâtiments pour une valeur assurée de quelque 68,4 milliard de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de plus de 13,5 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées.

2. Activités

L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur www.ecab.ch.

XIII. ETABLISSEMENTS DE BELLECHASSE

Directeur: Philippe Tharin

1. Missions

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 159 places.

2. Activités

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

XIV. AUTORITÉ CANTONALE DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES

Président de la commission: Johannes Froelicher

Préposée: Dominique Nouveau Stoffel

1. Missions

La loi fribourgeoise sur la protection des données (LPrD) vise à protéger les droits fondamentaux des administrés lorsque des organes publics du canton traitent des données à leur sujet. L'Autorité cantonale de surveillance contrôle l'application de cette loi, conseille les organes publics et renseigne les personnes concernées sur leurs droits.

2. Rapport particulier

L'activité de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données, Place Notre-Dame 8, Case postale, 1701 Fribourg. Tél. 026/305 50 08. Email: secretariatprd@fr.ch.

XV. ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges</i>	<i>Compte 2008 EPT</i>	<i>Compte 2007 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
SECURITE ET JUSTICE	776.97	760.78	16.19
ADMINISTRATION CENTRALE	677.35	662.84	14.51
3300 / JPMS Secrétariat général	7.19	6.48	0.71
3301 / SPRD Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données	1.22	1.07	0.15
3302 / SFPP Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle	2.45	2.63	-0.18
3303 / OLEG Service de législation	5.83	5.99	-0.16
3305 / JUST Service de la Justice	4.72	5.30	-0.58
3315 / MIPU Ministère public	8.45	8.47	-0.02
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.41	3.34	0.07
3335 / PETR Service de la population et des migrants	33.76	34.81	-1.05
3345 / POLI Police cantonale	546.68	533.21	13.47
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales	27.37	3.27	24.10
3360 / PRIC Service des prisons		22.32	-22.32
3370 / PATR Service de probation	5.73	5.50	0.23
3375 / MILI Service des affaires militaires et de la protection de la population	12.94	13.30	-0.36
3385 / PROT Protection civile	17.60	17.15	0.45
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	99.62	97.94	1.68
3365 / EBEL Etablissements pénitentiaires de Bellechasse	97.62	95.94	1.68
3382 / LACN Camp du Lac Noir	2.00	2.00	

DIRECTION DES INSTITUTIONS,
DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

I. Direction et Secrétariat général	1
1. Missions.....	1
2. Activités.....	1
3. Relations extérieures.....	4
4. Affaires contentieuses.....	5
5. Législation.....	5
II. Service de l'état civil et des naturalisations	6
1. Mission.....	6
2. Activités.....	7
III. Service des communes	9
1. Missions.....	9
2. Activités.....	9
IV. Service de l'agriculture	11
1. Missions.....	11
2. Activités.....	11
V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	18
1. Mission.....	18
2. Activités.....	18
VI. Service des forêts et de la faune	29
1. Missions.....	29
2. Activités.....	29
VII. Préfectures	36
1. Missions.....	36
2. Activités.....	36
VIII. Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	45
1. Missions.....	45
2. Activités.....	45
IX. Institut agricole de l'Etat de Fribourg	46
1. Missions.....	46
2. Activités.....	46
X. Etablissement d'assurance des animaux de rente	48
1. Missions.....	48
2. Activités.....	48
XI. Etat du personnel	49

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Conseiller d'Etat, Directeur: Pascal Corminbœuf
Secrétaire général: Claude Yerly

1. Missions

Dans le cadre de ses fonctions générales définies à l'article 45 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) déploie ses activités dans les domaines des institutions (Constitution, rapport Eglises-Etat, langues, préfetures, communes, état civil, naturalisations, égalité hommes-femmes), de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, des affaires vétérinaires, de l'assurance des animaux de rente, ainsi que des forêts et de la faune. Elle a ainsi dirigé, accompagné et contrôlé les activités des cinq unités administratives qui lui sont subordonnées, à savoir:

- le Service de l'état civil et des naturalisations (SE-CiN),
- le Service des communes (SCom),
- le Service de l'agriculture (SAgri),
- le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV),
- le Service des forêts et de la faune (SFF),

ainsi que des entités suivantes qui lui sont rattachées administrativement, soit

- l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve (IAG)
- les préfetures
- le Bureau et la Commission et l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)
- l'Autorité foncière cantonale (AFC)
- l'Administration des vignobles de l'Etat (AVE)
- l'Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Tâches décisionnelles et d'appui

De par la législation qu'elle est chargée d'appliquer, la DIAF a pris les décisions qui relèvent de sa compétence, en particulier en matière d'état civil, de surveillance des communes, d'encouragement à l'agriculture et de promotion de produits agricoles, des actions de conservation de la surface forestière dans la promotion du bois et de la construction ainsi que de la surveillance de la faune et de la flore.

Quant au Secrétariat général, conformément à l'article 50 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, en sa qualité d'organe d'état-major, il a rempli sa mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, en particulier en collaborant à la prise des décisions et à la

réalisation des différents projets. Le Secrétariat général s'est employé également à analyser et examiner, à l'intention du Conseiller d'Etat-Directeur, de nombreux objets soumis au Conseil d'Etat, singulièrement des objets relevant de la compétence des autres Directions.

2.2 Activités particulières

2.2.1 Mise en œuvre de la Constitution

Le Comité de pilotage pour la mise en œuvre de la Constitution, présidé par le Conseiller d'Etat Directeur de la DIAF, a suivi comme les années précédentes l'évolution de l'adaptation de la législation. Il y a lieu de signaler à cet égard que le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil, en août 2008, un projet de loi sur l'information et l'accès aux documents et, en novembre 2008, un projet de loi contenant notamment des dispositions relatives à l'introduction dans la loi sur l'exercice des droits politiques du referendum financier contre les crédits d'études d'importance régionale ou cantonale et à la procédure de révision totale de la Constitution. Le Conseil d'Etat a en outre autorisé la mise en consultation d'un avant-projet de loi sur les allocations de maternité et d'un avant-projet de loi sur le sport. Les adaptations de la législation à la nouvelle Constitution auraient dû entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2009. Pour certains projets de mise en œuvre, ce délai ne peut pas être respecté. Le retard pris est essentiellement imputable à l'importance, sans doute sous-estimée au départ, du chantier législatif qu'a généré la Constitution et à la complexité de quelques projets, qui seront concrétisés en 2009, voire plus tard. Pour tenir compte de cette situation, le Conseil d'Etat a décidé de maintenir l'organisation de projet mise en place en 2005 pour assurer la mise en œuvre de la Constitution

2.2.2 Politique familiale globale

Avec l'appui des coresponsables du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, le comité de pilotage en matière de coordination des mesures de politique familiale a siégé à une reprise. Il s'est informé sur l'évolution des différents dossiers à portée spécifique, dont la question relève essentiellement des directions et des services concernés. Il s'agit du projet de deuxième année d'école enfantine, de l'accueil extrascolaire et de l'accueil de la prime enfance. Le comité de pilotage a émis plusieurs instructions quant à l'avancement de ces projets.

2.2.3 Structures territoriales et cercles électoraux

L'organisation de projet y relative, placée sous la responsabilité de la Direction a poursuivi de manière intense ses travaux, conformément au mandat qui lui a été donné par le Conseil d'Etat. C'est ainsi qu'elle a poursuivi ses réflexions quant à l'opportunité de faire évoluer les districts en tant que support territorial de certaines tâches étatiques déconcentrées, en particulier celles qui relèvent des attributions des préfets et des préfetures.

Elle a aussi procédé à une première réflexion, en y associant les comités des partis ou groupements politiques, sur la faisabilité du redécoupage territorial des cercles électoraux. Un rapport sur ce mandat sera soumis au Conseil d'Etat dans le courant de l'automne 2009.

2.2.4 Etat civil et naturalisations

La modification de la loi du 16 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, adoptée par le Grand Conseil le 9 mai 2007 mais contestée par un référendum, a été acceptée par le souverain le 1^{er} juin 2008. Selon l'arrêt du Tribunal cantonal du 7 novembre 2008, contrairement à l'avis de la Direction et du Service de l'état civil et des naturalisations, l'Etat ne peut pas exiger le versement du denier de naturalisation dès l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale. Les deniers encaissés dans l'intervalle devront ainsi être remboursés.

En ce qui concerne l'Etat civil, la reprise des données d'état civil sous forme informatisée et leur intégration au système «Infostar» a été poursuivie, de telle sorte que cette ressaisie des données arrive sous peu à son terme.

2.2.5 Communes

Outre des modifications principalement formelles apportées à la loi sur les communes, liées surtout à l'exercice des droits politiques, les travaux législatifs ont porté avant tout sur la péréquation intercommunale et les fusions de communes. Suite à la procédure de consultation de l'avant-projet de loi sur la péréquation intercommunale, une nouvelle étude sur les flux financiers entre Etat et communes a été entreprise. Dans ces deux domaines, un projet de loi pourra être soumis au Grand Conseil au courant de l'année 2009.

2.2.6 Agglomérations

L'agglomération de Fribourg a vu le jour suite à l'acceptation de ses statuts par le corps électoral des communes concernées le 1^{er} juin 2008. Ses organes, dont le comité d'agglomération, ayant été constitués au courant du mois de septembre, il lui appartient désormais de mettre en œuvre ce projet, les services de la DIAF pouvant intervenir en appui. Enfin, les plans directeurs d'agglomération de Fribourg et de Bulle, en vue d'un soutien financier par la Confédération, ont fait l'objet d'une évaluation des offices concernés. Alors que ce soutien fédéral pour Fribourg est reporté à une deuxième étape, le projet de la ville de Bulle pourra bénéficier de l'aide fédérale.

2.2.7 Agriculture

Le regroupement des trois unités administratives a trouvé sa vitesse de croisière. Par ailleurs, en application à la loi du 3 octobre 2006, la Direction, avec l'appui du Service de l'agriculture et de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, s'est consacrée principalement à l'élaboration du programme quadriennal, qui porte principalement

sur l'évolution de la politique agricole et sur les moyens à mettre en œuvre. Ce programme sera soumis au début de l'année au Conseil d'Etat.

2.2.8 Sécurité alimentaire et affaires vétérinaires

La mise en œuvre de la loi sur la sécurité alimentaire adoptée en juin 2007 par le Grand Conseil s'est poursuivie. Ainsi, sont devenus effectifs la cantonalisation du contrôle de l'hygiène des viandes et le regroupement administratif du Service vétérinaire et du Laboratoire cantonal, respectivement le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2008.

2.2.9 Forêts et faune

Les travaux, à la fois de mise en place des corporations de triage et d'adaptation de la législation sur les forêts, en lien avec l'introduction de la nouvelle péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, touchent à leur fin. La modification de la loi sur les forêts a été adoptée par le Grand Conseil en juin 2008. La mise en place de la dernière corporation de triage «intercantonale» fait l'objet d'un projet bien avancé.

2.2.10 Analyse APE

Dans le cadre du projet de l'analyse des prestations de l'Etat de Fribourg (APE), le Service de l'agriculture, le Service des forêts et de la faune, ainsi que l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve, ont procédé à l'analyse de l'ensemble de leurs prestations.

2.2.11 Décharge de la Pila

La Direction, avec l'appui du Service des forêts et de la faune, a été largement impliquée dans les travaux en vue de l'assainissement de cette décharge et de la dépollution de la Sarine, en particulier sous l'angle de la gestion piscicole avec le prononcé de l'interdiction de pêche dans la partie de la Sarine touchée.

2.3 Droits politiques

Sur proposition de la Direction, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2008.

2.3.1 Elections cantonales

- Arrêté du 4 mars 2008 convoquant le corps électoral du district de la Sarine pour le dimanche 1^{er} juin 2008 et le dimanche 22 juin 2008 en vue de l'élection du préfet de la Sarine.

2.3.2 Votations cantonales

- Arrêté du 18 mars 2008 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 1^{er} juin 2008 portant sur les objets suivants:
 - Décret du 12 décembre 2007 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du réaménagement des bâtiments et des nouvelles constructions du Collège de Gambach;
 - Loi du 9 mai 2007 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois.
- Arrêté du 30 septembre 2008 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 30 novembre 2008 portant sur le décret du 20 juin 2008 concernant l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé» (votation populaire).

2.3.3 Votations fédérales

- Arrêté du 4 décembre 2007 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 24 février 2008 portant sur les objets suivants:
 - Initiative populaire du 3 novembre 2005 «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques»;
 - Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II).
- Arrêté du 18 mars 2008 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 1^{er} juin 2008 portant sur les objets suivants:
 - Initiative populaire du 18 novembre 2005 «Pour des naturalisations démocratiques»;
 - Initiative populaire du 11 août 2004 «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale»;
 - Article constitutionnel du 21 décembre 2007 «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie».
- Arrêté du 30 septembre 2008 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 30 novembre 2008 portant sur les objets suivants:
 - Initiative populaire du 1^{er} mars 2006 «Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie enfantine»;
 - Initiative populaire du 28 mars 2006 «Pour un âge de l'AVS flexible»;
 - Initiative populaire du 11 mai 2006 «Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme – Plus de croissance pour la Suisse!»;

- Initiative populaire du 13 janvier 2006 «Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse»;
- Modification du 20 mars 2008 de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (loi sur les stupéfiants, LStup).

2.4 Entités rattachées au Secrétariat général

2.4.1 Conseil des jeunes

En dépit du manque d'effectif permanent au sein du Conseil des Jeunes (CJ), celui-ci a pu néanmoins remplir ses missions principales.

Il s'est ainsi principalement penché sur l'élaboration de l'ordonnance cantonale qui devrait prochainement, dans le courant de l'année 2009, régir son fonctionnement. Il a partiellement maintenu la rédaction de ses «Infos-votations», brochures explicatives de votations fédérales et/ou cantonales destinées aux jeunes Fribourgeois et Fribourgeoises. Durant l'été 2008, il a transféré son infrastructure dans de nouveaux locaux. Enfin, le CJ a maintenu et entretenu son site Internet et a décidé de mettre fin à sa plate-forme «Hi Guide» pour des raisons de piratage informatique.

2.4.2 Autorité foncière cantonale (AFC)

Président: Henri Nuoffer

2.4.2.a Missions

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

2.4.2.b Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 17 (15)¹ séances plénières avec 267 (243) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 425 (506) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 508 (523) dossiers dont:

- 299 (317) se rapportant à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);

¹ Les chiffres entre parenthèses sont ceux du rapport d'activité 2007.

- 126 (147) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;
- 58 (53) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);
- 3 (6) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR).

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 66 (48) dossiers dont:

- 24 (20) portant sur la réduction de la durée légale du bail;
- 9 (4) portant sur la détermination du fermage licite;
- 9 (1) affermages par parcelles d'entreprises agricoles;
- 18 (19) approbations de fermage d'entreprises agricoles;
- 6 (4) oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et ainsi 6 réductions du fermage.

Enfin, 7 (6) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2.4.3 Administration des vignes

Administrateur: Pascal Krayenbühl

2.4.3.a Missions

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des domaines viticoles de l'Etat. Elle est rattachée à la DIAF.

2.4.3.b Activités

L'AVE assure la gestion administrative des domaines viticoles de l'Etat, l'écoulement et la vente des produits vinicoles. Elle veille à la conservation du patrimoine vitivinicole du canton de Fribourg et contrôle les travaux de la vigne et de la cave. L'AVE a pour tâche, notamment la gestion des stocks et des ventes ainsi que la tenue de la comptabilité et le suivi des débiteurs.

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

- Faverges blanc 90 200 lt de vin clair (95 820)
- Ogoz (uniquement du raisin blanc)
10 060 lt de vin clair (13 920)
- Faverges rouge 41 000 lt de vin clair (31 410)

Ventes de la récolte précédente:

- Faverges blanc 2007 82 310 lt de vin (50 840)
- Ogoz 2007 9 360 lt de vin (5 920)
- Faverges rouge 2006 29 330 lt de vin (20 980)

Stock au 31.12.2008:

- Faverges blanc 2007 7 610 bouteilles (9 950)

- Ogoz 2007 6 510 bouteilles (150)
- Faverges rouge 2006 2 770 bouteilles (1 200)
- Faverges rouge 2007 28 840 lt. (22 080)

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2007 sera mise en bouteilles au printemps 2009 et mise en vente au cours de cette année.

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2008 sera mise en bouteilles au printemps 2010 et mise en vente au cours de cette année.

Vully

Volume de la vendange:

- Etat de Fribourg blanc 12 700 lt de vin clair (10 600)
- Château de Mur blanc 14 850 lt de vin clair (8 950)
- Etat de Fribourg rouge 4 900 lt de vin clair (3 250)
- Château de Mur rouge 11 700 lt de vin clair (7 200)

Ventes de la récolte précédente:

- Etat de Fribourg blanc 2007 9 210 lt de vin (9 680)
- Château de Mur blanc 2007 7 180 lt de vin (8 360)
- Etat de Fribourg rouge 2007 1 900 lt de vin (2 180)
- Château de Mur rouge 2007 4 730 lt de vin (5 570)

Stock au 31.12.2008:

- Etat de Fribourg blanc 2007 1 995 bouteilles (3 600)
- Château de Mur blanc 2007 2 530 bouteilles (1 130)
- Etat de Fribourg rouge 2007 1 930 bouteilles (2 740)
- Château de Mur rouge 2007 3 530 bouteilles (3 750)

3. Relations extérieures

3.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil

Cette Conférence s'est réunie une seule fois au cours de l'année, lors de son assemblée annuelle, les 24 et 25 avril 2008 à Delémont. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants:

- le statut de la banque de données d'état-civil «Infostar», avec la question fondamentale de savoir si cette institution doit relever de la Confédération ou des cantons. Son financement est lié aussi à l'option qui sera retenue.
- l'organisation de la Conférence, en particulier de son secrétariat.

Ces deux thèmes restent encore ouverts à défaut d'avoir trouvé un consensus suffisant entre les cantons d'une part et la Confédération d'autre part.

3.2 Conférence des Directeurs de l'agriculture

La Direction, par son Conseiller d'Etat-Directeur, est présente non seulement aux séances de cette Conférence, mais fait partie aussi du comité de celle-ci. Ont été abordés les principaux thèmes suivants:

- la révision de la loi sur l'aménagement du territoire;
- les ordonnances fédérales liées au rapport «Politique agricole 2011» (PA 2011);

- l'ouverture du commerce extérieur;
- la banque de données dans le contrôle des denrées alimentaires (ASA 2011);
- la législation en matière de protection des animaux, de la lutte contre les épizooties, en particulier la diarrhée virale des bovins (BVD) et la maladie de la langue bleue;
- l'évaluation du système des paiements directs;
- la dissolution du concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie (HESA).

3.3 Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA)

L'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural, dont le Directeur IAF assure la présidence, coordonne au niveau suisse les deux centrales de vulgarisation agricole de Lindau et de Lausanne. Le système de connaissances agricoles et l'implication d'AGRIDEA ont été les thèmes principaux de discussion au cours de cette année.

3.4 Haute école suisse d'agronomie (HESA)

La Haute école suisse d'agronomie, dont le Directeur IAF assure la présidence, a abordé les questions particulières suivantes:

- l'extension des bâtiments de l'école;
- la filière de master dans les sciences de la vie;
- la dissolution du concordat concernant la HESA;
- la réglementation des études et des émoluments.

3.5 Sucreries d'Aarberg+Frauenfeld SA

Le reste des actions du Canton de Berne, la nouvelle statistique en matière de commerce du sucre et la re-composition du Conseil d'administration ont été, à côté de la gestion des affaires courantes de l'entreprise, les principaux objets traités.

3.6 Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts

Les objets principaux suivants ont figuré à l'ordre du jour des séances de cette Conférence:

- la décision du Parlement de non-entrée en matière sur la révision partielle de la loi sur les forêts (LFO);
- le retrait de l'initiative «Sauver la forêt suisse»;
- l'entrée en vigueur des conventions-programmes (début du programme RPT 2008);
- les efforts quant à l'augmentation des moyens fédéraux pour la prévention contre les dangers naturels;
- l'analyse de la politique forestière;
- les exigences de base pour une sylviculture proche de la nature;
- la politique de la ressource et potentiel d'utilisation Bois (projet/forum OFEV);

- le projet de «Gestion de crise de dégâts aux forêts d'ampleur nationale»;
- la constitution du groupe de travail Biodiversité;
- l'activation des groupes de travail Droit forestier et Protection de la forêt.

4. Affaires contentieuses

La Direction connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service vétérinaire, le Laboratoire cantonal ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence.

Décisions sur recours:	38
Décisions sur oppositions:	4
Responsabilité civile:	4
Plaintes administratives:	3
Divers:	8

Dix décisions sur recours sont pendantes devant une instance supérieure. Quatre recours demeurent en suspens devant la Direction.

5. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante:

5.1 Lois et décrets

- Décret du 12 février 2008 relatif aux naturalisations;
- Décret du 20 juin 2008 relatif aux naturalisations;
- Loi du 1^{er} juillet 2008 modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles;
- Décret du 4 septembre 2008 relatif aux naturalisations;
- Loi du 8 octobre 2008 relative à la définition de l'entreprise agricole pour les années 2008 à 2011;
- Loi du 8 octobre 2008 modifiant la loi sur les impôts communaux (abolition de l'impôt personnel);
- Décret du 7 novembre 2008 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Production de denrées alimentaires – conditions inacceptables dans le sud de l'Espagne);
- Décret du 4 décembre 2008 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Transport d'animaux);
- Décret du 4 décembre 2008 relatif aux naturalisations;
- Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales, adopté par le Conseil d'Etat le 3 novembre 2008;
- Loi concernant une révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les

communes, adoptée par le Conseil d'Etat le 18 novembre 2008.

5.2 Ordonnances et règlements

- Ordonnance du 8 janvier 2008 relative à l'attribution d'une compensation complémentaire aux communes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons;
- Ordonnance du 15 janvier 2008 modifiant l'arrêté concernant les subventions cantonales en faveur d'améliorations foncières;
- Ordonnance du 11 février 2008 fixant le tarif des indemnités versées aux vétérinaires pour la lutte contre les épizooties et les vaccinations officielles pour SANIMA;
- Ordonnance du 11 février 2008 concernant la réserve forestière Tannholz–Remlitswilholz, sur le territoire de la commune de St. Ursen;
- Ordonnance du 19 février 2008 fixant les conditions d'estivage;
- Règlement du 11 mars 2008 sur la détention des chiens (RDCh);
- Ordonnance du 8 avril 2008 fixant, pour la période d'assurance 2008/09, les primes dues à SANIMA et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées;
- Ordonnance du 7 mai 2008 modifiant le règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2008;
- Ordonnance du 1^{er} juillet 2008 sur la fixation des émoluments et des débours pour le contrôle de l'abattage des animaux et des viandes;
- Ordonnance du 1^{er} juillet 2008 concernant le personnel du contrôle de l'abattage des animaux et de l'hygiène des viandes;
- Ordonnance du 1^{er} juillet 2008 concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2008;
- Ordonnance du 8 juillet 2008 concernant l'exercice périodique de tir pour chasseurs;
- Ordonnance du 19 août 2008 modifiant le règlement sur la détention des chiens;
- Ordonnance du 1^{er} septembre 2008 relative à la classification des communes pour les années 2009 et 2010;
- Ordonnance du 30 septembre 2008 modifiant certaines dispositions dans le domaine de la protection de l'air;
- Ordonnance du 15 octobre 2008 modifiant l'ordonnance concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude pour chasseurs;
- Ordonnance du 25 novembre 2008 modifiant le règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles;
- Ordonnance du 25 novembre 2008 modifiant l'ordonnance concernant les subventions cantonales aux forêts et à la protection contre les catastrophes naturelles;
- Règlement du 9 décembre 2008 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2009;
- Règlement du 2 décembre 2008 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel modifiant le règlement d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel;
- Règlement du 2 décembre 2008 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel modifiant le règlement sur l'exercice de la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2007, 2008 et 2009;
- Règlement du 16 décembre 2008 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Morat modifiant le règlement d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Morat;
- Règlement du 16 décembre 2008 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Morat modifiant le règlement sur l'exercice de la pêche dans le lac de Morat en 2007, 2008 et 2009;
- Ordonnance du 19 décembre 2008 prolongeant la chasse du sanglier.

II. SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL ET DES NATURALISATIONS

Chef de service: Jean-Pierre Coussa

1. Mission

Dans le domaine de l'état civil, la mission principale du Service de l'état civil et des naturalisations (SECIN) est l'exécution des dispositions légales en matière d'état civil. A ce titre, il doit procéder à l'enregistrement de tous les faits d'état civil survenus dans le canton de Fribourg ou concernant des ressortissants fribourgeois domiciliés à l'étranger. L'enregistrement des faits d'état civil s'opère au moyen du système d'exploitation Infostar, propriété des cantons et dont la maintenance et l'exploitation sont assurées par la Confédération, sur mandat des cantons.

Dans le domaine des naturalisations, la mission principale du Service est l'instruction et la conduite administrative des demandes de naturalisation, au profit des autorités fédérales, cantonales et communales. A ce titre, il intervient dans toutes les procédures de naturalisation, ordinaires ou facilitées, impliquant le canton de Fribourg en qualité de canton de domicile et/ou de canton d'origine des requérants. Durant l'année écoulée, la collaboration du Service avec les communes du canton a été plus importante que d'ordinaire, en raison des nombreuses informations à prodiguer aux autorités communales, du fait de l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008 de la nouvelle loi sur le droit de cité fribourgeois.

Les modifications de cette loi ont amené le Service à organiser, en collaboration étroite avec les préfets, des séances d'information à l'intention des autorités communales (conseils communaux et commissions communales de naturalisation).

2. Activités

Durant l'année 2008, le Service a traité les objets ci-après:

2.1 Domaines de l'état civil

2.1.1 Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

Ils concernent les opérations suivantes:

- transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2004, ci-après OEC) 1 153 (1 083)
- transcriptions refusées 9 (7)
- transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC) 177 (142)
- transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du Règlement d'exécution de la loi sur l'état civil) 1 734 (1 351)
- transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger 97 (124)

2.1.2 Mariages

Les activités suivantes ont été effectuées:

- certificats de capacité matrimoniale délivrés à des Fribourgeois à l'étranger (art. 75 OEC) 26 (22)
- examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC) 453 (488)
- autorisation de mariage d'étrangers (art. 73a OEC) 0 (2)
- dossiers de procédure de mariage retirés 28 (23)

2.1.3 Partenariats

Cette activité a porté sur l'examen de 16 (20) dossiers de partenariat.

2.1.4 Reconnaissances

Sont concernées les activités suivantes:

- examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC) 72 (56)
- annulation de la reconnaissance 0 (1)

2.1.5 Changements d'état civil

Les mesures suivantes ont été prises:

- rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC) 69 (76)
- rectification judiciaire (art. 42 CC et 30 OEC) 4 (3)
- rectifications refusées 2 (2)
- instructions diverses relatives au service de l'état civil 188 (263)
- traitement et préparation des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC)
 - a) prononcées par la DIAF 27 (20)
 - b) demande retirée 0 (1)
- changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)
 - a) accordés par le SECiN 124 (128)
 - b) demandes retirées 12 (16)
 - c) refusée 0 (2)
- déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 LDIP) 328 (239)
- déclarations concernant le nom 2 (12)
- changement de sexe 1 (0)

2.1.6 Droits de cité

En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités:

- contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois
 - a) selon art. 21, 23 et 58 LN 16 (18)
 - b) selon art. 21 LDCF 7 (7)
- contrôle des données d'état civil pour les dossiers de naturalisations et de réintégrations 575 (468)
- naturalisations ordinaires (art. 13 LN) 377 (636)
- naturalisations de Fribourgeois dans d'autres cantons 21 (12)
- naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN) 312 (520)
- naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN) 17 (10)
- naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN) 70 (135)
- naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF) 6 (4)
- conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF) 12 (12)
- bourgeoisie d'honneur (art. 42 et 43 LDCF) 1 (1)

– pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF)	21 (15)
– pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN)	0 (2)
– libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	12 (5)
– libération du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	4 (1)
– annulations de la nationalité suisse (art. 41 LN)	10 (5)

2.1.7 Divers

A signaler les activités suivantes:

– autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	36 (26)
– recherche d'un membre de la famille	17 (11)

2.1.8 Offices décentralisés de l'état civil

En 2008, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de

– naissances	2 435 (2 195)
– reconnaissances	608 (466)
– mariages	1 457 (1 234)
– décès	1 850 (1 712)
– partenariats	35 (42)

2.2 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2008, le Service a enregistré 1 189 (1 132) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

2.2.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 377 (326) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:

2 Afghanistan	1 Hongrie
1 Algérie	1 Iran
5 Allemagne	1 Irak
5 Angola	20 Italie
1 Belgique	26 Macédoine
1 Bangladesh	2 Maroc
19 Bosnie-Herzégovine	1 Pérou
2 Bulgarie	1 Pologne
2 Cambodge	30 Portugal
1 Cameroun	4 République démocratique du Congo
2 Canada	2 Roumanie
5 Cap-Vert	6 Russie

7 Chili	1 Rwanda
2 Chine	89 Serbie
10 Croatie	5 Slovaquie
1 Egypte	5 Somalie
7 Erythrée	6 Sri Lanka
14 Espagne	1 Suède
1 Ethiopie	2 Thaïlande
1 Etats-Unis	1 Togo
24 France	32 Turquie
1 Ghana	1 Uruguay
7 Grande-Bretagne	1 Venezuela
1 Grèce	11 Vietnam

Personnes confédérées:

1 Berne	2 Thurgovie
1 Soleure	1 Valais

Parmi ces 377 (386) dossiers de naturalisation ordinaire, 156 (206) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 734 (636) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 377 (386) ressortissant(e)s étrangers(ères) avec 112 (75) conjoints étrangers et 245 (175) enfants étrangers.

2.2.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 5 (4) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 2 (9) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 3 (9) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.2.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des étrangers, sur préavis de la DIAF, a traité 638 (562) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

567 (562) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

107 (48) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN).

2.2.4 Réintégrations

13 (18) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit

de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

2.2.5 Révocations

10 (5) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office des migrations suite à la dénonciation par le canton.

19 cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés à l'Office fédéral des migrations.

III. SERVICE DES COMMUNES

Chef de service: Gérald Mutrux

1. Missions

L'activité du Service des communes (ci-après: le Service) couvre principalement les domaines de la surveillance financière et administrative sur les communes et associations intercommunales, ceci en collaboration avec les préfetures. Dans ce cadre, il prête également conseil aux collectivités locales et émet des recommandations et des directives.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir:

- une révision partielle de la loi sur les impôts communaux (adoptée par le Grand Conseil le 8 octobre 2008 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009);
- le dépouillement des réponses de la procédure de consultation et l'analyse des prises de position relatives à l'avant-projet de loi sur la péréquation financière intercommunale, la consultation ayant été prolongée jusqu'à fin avril 2008.

En outre, le Service a collaboré à divers projets de loi menés par d'autres entités, sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois considérables.

2.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2007.

2.1.3 Calcul de la capacité financière

Le Service a calculé, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

2.1.4 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 142 approbations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

2.1.5 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant les coefficients d'impôt supérieurs à 100% de l'impôt cantonal de base.

2.1.6 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

2.1.7 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 7 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

2.1.8 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 171 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé, pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF, les décisions d'approbation.

2.1.9 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants: «Contrôle périodique des valeurs au bilan» et «Vérification des comptes pour les organes externes». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

2.1.10 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

2.1.11 Cours de formation

Le Service a participé à la mise en œuvre et au développement de la formation germanophone pour le personnel administratif communal, formation organisée par la Haute école de gestion de Fribourg sur mandat des associations du personnel existantes dans les districts de la Singine et du Lac. Il a développé plusieurs supports de cours et dispensé des unités d'enseignement dans cette formation, qui a débuté en septembre 2008 avec une trentaine de participants. Enfin, les travaux de formation intercantonale des secrétaires municipaux se sont poursuivis en 2008 avec la clôture du deuxième cycle de formation en septembre 2008 et avec l'adhésion des partenaires du canton de Vaud en vue du troisième cycle de cette formation, qui a débuté en octobre 2008.

2.1.12 Séances d'information et de formation

Le Service a été sollicité, à plusieurs reprises, pour participer à des séances destinées à informer les communes sur différents sujets (fusions de communes, péréquation financière, révision des comptes, planification financière).

2.1.13 Commissions et groupes de travail

- Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
- Groupe d'accompagnement de l'unité «Politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
- Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
- Commission des constructions scolaires;
- Comité de pilotage «Réformes des structures sanitaires»;
- Comité de pilotage du projet d'analyses des prestations de l'Etat;
- Comité de pilotage «Accueil de la prime enfance»;
- Comité de pilotage RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons);
- Groupe de travail «Structures territoriales»;
- Groupe de travail «Site informatique des préfectures et Annuaire des communes»;
- Groupe de travail «Concept cantonal de médecine d'urgence préhospitalière»;
- Groupe de travail interdirectionnel – projets d'agglomération;

- Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac.

2.1.14 Rapports entre l'Etat et les Eglises

Le Service assure le secrétariat de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie (ci-après: la Commission) qui est administrativement rattachée à la DIAF. En 2008, la Commission s'est réunie deux fois. L'essentiel de son activité a consisté à poursuivre le travail d'élaboration des contrats de prestations pour chaque établissement de l'Etat concerné par les questions d'aumônerie. Au 31 décembre 2008, la grande majorité des contrats de prestations ont été signés. Seul l'exercice de l'aumônerie évangélique réformée au sein de l'hôpital fribourgeois et de l'hôpital psychiatrique de Marsens n'est pas encore réglé pour cause de désaccord entre les parties. Toutefois, des discussions sont en cours afin de débloquer la situation et de parvenir à un accord.

Un projet de convention cadre sur l'exercice de l'aumônerie israélite dans les établissements de l'Etat a également été élaboré. Celui-ci a été mis en consultation auprès des différents services de l'Etat. Le résultat de la consultation a été examiné lors de la dernière séance de la Commission. Cette convention cadre sera soumise au Conseil d'Etat pour signature au printemps 2009.

Le groupe de travail INFRI (précédemment AFIH) a été recomposé et s'est réuni une fois en 2008. Cette séance a permis de lancer les discussions dans le but de trouver un régime uniforme applicable aussi bien aux aumôniers catholiques romains qu'évangéliques réformés dans les institutions de l'Association fribourgeoise des institutions spécialisées (INFRI).

2.2 Evénements particuliers

Le Service a poursuivi, en collaboration avec le Département d'économie politique de l'Université de Fribourg, les travaux de réforme de la péréquation financière intercommunale. Les résultats de la procédure de consultation organisée sur l'avant-projet de loi et son rapport explicatif de décembre 2007 à avril 2008 ont été dépouillés et évalués.

Le Service a été actif dans les relations intercantionales. Ainsi, il a contribué au projet «Conférence tripartite des agglomérations» mené par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) en partenariat avec la Confédération et les Associations des villes et communes suisses. Ainsi, le Service participe au groupe de travail «TA Städte».

L'accompagnement actif du dossier de l'agglomération fribourgeoise s'est poursuivi en 2008 et a trouvé une issue favorable avec l'aboutissement du scrutin populaire du 1^{er} juin 2008, qui a permis de fonder cette nouvelle institution.

IV. SERVICE DE L'AGRICULTURE

Chef de service: Jean-Paul Meyer

1. Missions

Le Service de l'agriculture (SAGri) soutient l'agriculture fribourgeoise par des aides financières et des conseils pour:

- les améliorations structurelles, y compris les bâtiments ruraux;
- les mesures d'accompagnement social;
- la promotion des produits agricoles et de l'élevage;
- les mesures de protection du sol, de l'eau et de l'air.

Il administre les paiements directs et les contributions d'estivage. Il contrôle et reconnaît les exploitations agricoles. Il veille à la protection des sols agricoles lors de la construction et de l'aménagement du territoire et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

2. Activités

2.1 Encouragement à l'agriculture

2.1.1 Préposés locaux

En vertu de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAgri) sont institués des préposés locaux à l'agriculture chargés de collaborer à l'exécution, au niveau local, des tâches administratives dans les différents domaines de l'agriculture.

Au 31 décembre 2008, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 159 personnes nommées comme «préposé local à l'agriculture».

2.1.2 Bail à ferme agricole

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre l'affermage complémentaire et le fermage d'immeubles agricoles, le Service a traité, en 2008, 76 contrats de bail à ferme agricole dont 56 contrats de bail portant sur des immeubles communaux. Il a formé opposition contre 49 fermages, soit 65% des contrats traités.

2.1.3 Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

2.1.3.a Contributions fédérales:

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions à la surface	2 992	(3 050)	88 866	(93 950)
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2 673	(2 743)	27 178	(27 170)
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 689	(1 733)	11 967	(12 083)
Contributions générales pour des terrains en pente	1 406	(1 435)	2 788	(2 780)
Contributions pour les surfaces viticoles en pente	18	(17)	26	(20)
Total paiements directs généraux				
	2008		130 825	
	2007		136 003	
	2006		126 943	
	2005		127 854	
Contributions pour la compensation écologique	2 969	(2 969)	6 876	(7 483)
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 143	(1 169)	2 323	(2 332)
Contributions pour la culture biologique	113	(113)	861	(832)
Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 407	(1 391)	5 284	(4 543)
Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 398	(2 430)	13 978	(13 406)
Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	610	(624)	7 207	(7 262)
Contribution pour la protection des eaux	54	(58)	301	(305)
Contribution pour la qualité écologique, partie biologique	254	(247)	246	(143)

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contribution pour la qualité écologique, partie réseau	567	(515)	820	(476)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique et réseau	158	(134)	298	(153)
Total des contributions écologiques			38 194	
	2008			
	2007		36 935	
	2006		36 442	
	2005		35 833	
Contributions culture des champs	2008	1 111	4 169	
	2007	760	3 143	
	2006	600	2 927	
	2005		2 819	
Total des contributions fédérales			173 188	(176 081)

2.1.3.b Contributions cantonales:

Contributions à l'estivage	48	(49)	190	(190)
Contributions pour la protection des eaux	54	(58)	81	(82)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	254	(247)	61	(16)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	567	(515)	205	(53)
Contributions pour la qualité écologique partie biologique et réseau	158	(134)	75	(17)
Contributions pour les méthodes culturales préservant le sol	47	(54)	176	(184)
Total des contributions cantonales	2008		788	
	2007		542	
	2006		498	
	2005		535	

2.1.3.c Remarques

La contribution à la surface a été diminuée en 2008 par rapport à 2007 (1 080 francs à la place de 1 150 francs par ha). Cela explique la diminution des contributions à ce poste.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, entre dans sa phase finale. Les communes de Montet (Glâne), Granges, Semsales, Jaun, Plaffeien, Vuarmarens, Broc, Châtel-sur-Montsalvens, Vaulruz, Gruyères, Marsens, Cerniat, Charmey et Villarbeney ont été contrôlées et mises en consultation en 2008.

Conformément à l'art 15 de l'ordonnance sur les contributions d'estivage, le Service a procédé au contrôle de 60 exploitations d'estivage conformément aux exigences de la Confédération.

Les contributions cantonales d'estivage se basent, pour la deuxième fois, sur la loi sur l'agriculture du 3 octobre 2006, respectivement son règlement du 27 mars 2007 qui en fixe les conditions d'octroi. L'aide cantonale est

allouée, non plus au nombre de vaches, mais en fonction du volume de production de lait officiellement déclaré. Les 190 000 francs de contributions représentent 2 609 699 kilos (2 629 761 kilos en 2007) de lait à 7,225 centimes.

Les contributions cantonales pour la qualité écologique ont fortement augmenté en 2008, d'une part à cause de l'augmentation des montants versés aux surfaces participant à cette mesure et, d'autre part, à cause de l'introduction de la répartition des prestations et des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) qui a doublé la part cantonale, passant de 10 à 20%.

2.1.4 Reconnaissance des exploitations

En 2008, 62 décisions de reconnaissance et de révocation ont été prises. 16 communautés complètes ont été formées pour 14 dissoutes, 12 communautés partielles formées pour 8 dissoutes ainsi que 12 nouvelles exploitations simples reconnues.

2.1.5 Elevage bovin

En 2008, le canton a alloué 384 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 560 000 francs pour le placement du bétail de boucherie, par l'intermédiaire de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA).

A la suite de l'introduction de la répartition des prestations et des tâches entre les cantons et la Confédération (RPT), la Confédération prend seule en charge dès 2008 le subventionnement des activités générales d'encouragement de l'élevage.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations telles que les expositions régionales, ainsi que pour promouvoir les vaches avec une haute production à vie. Le soutien pour les analyses de la qualité du lait a été maintenu afin de favoriser la qualité des produits fribourgeois.

Trois manifestations d'envergure dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton:

- Expo Bulle. L'exposition nationale de vaches Holstein et Red-Holstein a rassemblé les 29 et 30 mars 2008 près de 328 vaches laitières.
- Marché-Concours des taureaux. Ce concours cantonal a permis d'exposer 371 taureaux le 23 septembre 2008. 164 taureaux ont été commercialisés à cette occasion, dont 130 pour l'élevage et 34 pour la boucherie.
- JUNIOR BULLE-EXPO. Cette exposition nationale organisée par les jeunes éleveurs fribourgeois a vu défiler près de 550 génisses et vaches Holstein et Red-Holstein entre le 5 et le 6 décembre 2008.

2.1.6 Elevage chevalin

En 2008, le canton a alloué 37 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage chevalin fribourgeois.

A la suite de l'introduction de la répartition des prestations et des tâches entre les cantons et la Confédération (RPT), la Confédération prend seule en charge dès 2008 le subventionnement des activités générales d'encouragement de l'élevage.

2.1.7 Elevage porcin, ovin et caprin

En 2008, le canton a alloué 92 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage du menu bétail fribourgeois.

A la suite de l'introduction de la répartition des prestations et des tâches entre les cantons et la Confédération (RPT), la Confédération prend seule en charge dès 2008 le subventionnement des activités générales d'encouragement de l'élevage.

Le soutien cantonal 2008 s'élève à 74 000 francs pour l'élevage ovin/caprin et à 18 000 francs pour l'élevage porcin. L'aide à l'élevage porcin comprend exclusivement la contribution au service sanitaire.

2.1.8 Viticulture

La surface du vignoble fribourgeois est de 116.9 ha (117 ha). Dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale du 14 novembre 2007 sur la viticulture et l'importation de vin, 14 (13) demandes de reconversions de vignes (arrachage de cépage de Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont été traitées pour une surface de 13'407 m².

Pour la vendange 2008, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la DIAF du 1^{er} juillet 2008, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Chasselas:	1,200 kg/m ²	62°
Autres cépages blancs:	1,000 kg/m ²	62°
Pinot noir:	1,000 kg/m ²	70°
Autres cépages rouges:	1,100 kg/m ²	70°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,250 kg/m ²	62°
Cépages rouges:	1,100kg/m ²	70°

Ces limitations de production retenues pour le vignoble fribourgeois sont plus sévères que les limites fédérales. Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC) et appellation d'origine (AO).

La vendange 2008 a fourni des rendements légèrement supérieurs à l'année précédente. Le rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal s'établit, tous cépages confondus, à 1'069'094 kg. Un travail d'égrappage a eu lieu avant tout sur le Chasselas. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré Oechsle est normal et l'état sanitaire de la vendange a été excellent, ce qui augure d'un bon millésime.

L'ensemble de la vendange 2008 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	531'477	70.94
Pinot noir	217'932	87.59
Gamay	11'802	81.17
Spécialités blanches	100'387	86.98
Spécialités rouges	81'807	84.35

<i>Cheyres</i>	<i>en kg</i>	<i>degré moyen</i>
Chasselas	41'053	68.83
Pinot noir	62'311	80.29
Spécialités blanches	6'956	83.96
Spécialités rouges	15'369	80.16

2.1.9 Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 56 patentes principales et 14 patentes de courtier.

Un candidat a participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 8 avril 2008 fixant pour la période annuelle d'assurance les primes dues à SANIMA.

2.1.10 Promotion des produits et développement économique

Le canton contribue au développement de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise par des:

- aides à la promotion des produits agricoles;
- contributions de soutien;
- manifestations événementielles;
- études et travaux préparatoires.

A ce titre, le canton a versé 814 000 francs pour 35 projets, dont 300 000 francs à l'Association des produits du terroir qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois. Ce montant ne prend pas en compte les aides accordées aux fédérations d'élevage.

2.2 Aménagement du territoire

Conformément à l'article 11 du règlement du 18 décembre 1984 d'exécution de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et des constructions, ont été préavisés durant l'année 2008:

- 131 (100) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations en zone agricole et 93 (86) demandes en zone à bâtir. En outre, 39 (34) demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- 239 (224) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, poulaillers, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;

- 96 (89) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, à l'examen préalable ou à l'examen final, des études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL).

2.3 Protection de l'environnement et de la nature

2.3.1 Protection des sols

Permis de construire. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service de l'agriculture a préavisé 86 (86) demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

Semis sans labour. En application de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture, le Service de l'agriculture a versé des contributions à 58 (57) agriculteurs pour un montant total de 176 800 (183 745) francs.

Les aides ont été diminuées de moitié pour les contrats qui ont été prolongés. La durée pour les nouveaux contrats et les contrats prolongés a été augmentée d'une année (6 ans/avant 5 ans). Il y a 83 contrats pour une surface de 476 (458) hectares répartis comme suit:

- 29 contrats en vigueur (5 ans) pour une surface de 227 hectares;
- 26 contrats prolongés (6 ans) pour une surface de 154 hectares;
- 28 nouveaux contrats (6 ans) pour une surface de 95 hectares.

Erosion. Le groupe de travail érosion, élargi en fin 2006 par l'intégration de quatre représentants des milieux agricoles, s'est réuni à deux reprises en 2008. Le concept cantonal a été revu et le relevé de l'érosion par les préposés locaux a repris le 1^{er} septembre 2007. La météorologie ayant été assez favorable, il n'y a eu que quelques rares cas d'érosion signalés.

2.3.2 Protection de la nature: Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), 254 (247) exploitations ont bénéficié de subventions à titre de qualité biologique de cette ordonnance pour un montant total de 307 000 (159 000) francs. 567 (515) exploitations ont bénéficié d'un bonus de 1 025 000 (529 000) francs pour le volet mise en réseau des surfaces combinées écologiques (SCE). 158 (134) exploitations ont participé à ces deux mesures pour un montant total de 373 000 (170 000) francs. Il y a deux nouveaux projets de mise en réseau OQE qui ont été reconnus en 2008. Il s'agit des projets de Charmey et Kerzersmoos. L'ordonnance sur la qualité écologique prévoit un financement à raison de 80% par la Confédération et 20% par le canton.

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles ordonnances fédérales, les contributions écologiques ont augmenté et la part cantonale a doublé (20% au lieu de 10). Les exigences cantonales pour les projets de mise en réseau

des SCE selon l'OQE ont été revues et acceptées par la Confédération.

2.3.3 Protection de l'eau

En application de l'arrêté du 28 novembre 2000 sur la réduction des charges en nitrates provenant de l'exploitation agricole du sol, le Service a versé des indemnités à la surface pour 54 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Mïdides, Courgevau, Fétigny, Domdidier et Lurtigen. Il n'y a donc pas eu de nouveau projet financé par le canton en 2008. La part cantonale des indemnités versées (20% du total) s'élève à 81 225 (80 849) francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages.

2.3.4 Protection de l'air

Un projet ammoniac, selon l'arrêté 77a et b de la loi sur l'agriculture intitulé «Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole» a été élaboré par une commission composée de services de l'Etat (IAG, SEn et SAgri) et de représentants du monde agricole (UPF). Le projet a été envoyé à Berne pour approbation.

2.4 Subventionnement des structures agricoles

Travaux subventionnés par le canton. Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2008, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Devis subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	4 396 710	1 411 771
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	4 772 997	1 536 649
Adductions d'eau	9 200 500	1 266 785
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains)	4 392 903	1 096 958
Constructions rurales et laiteries	35 898 745	4 243 600
Total 2008	58 661 855	9 555 763
Total 2007	43 961 014	7 187 729
Total 2006	72 295 917	8 004 337
Total 2005	47 608 605	7 800 003

Le total des allocations cantonales en 2008 est supérieur à la moyenne des dernières années et correspond à une

augmentation des cas pour les constructions rurales et laiteries, ainsi que le traitement de cas plus importants pour les adductions d'eau. La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine, conformément à la motion Godel/Page, s'élève à 999 600 francs pour 22 cas.

Le total des subventions allouées en 2008 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 749 521 francs pour un devis subventionnable de 2 955 805 francs correspondant à 40 projets ou étapes.

Travaux subventionnés par la Confédération. Le tableau ci-après récapitule les ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2008:

	Fr.
Remaniements parcellaires	1 621 955
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 436 516
Adductions d'eau	950 110
Autres améliorations foncières	1 089 893
Constructions rurales et laiteries	<u>2 682 500</u>
Total des subventions fédérales allouées au canton en 2008:	7 780 974
en 2007	8 900 618
en 2006	7 397 650
en 2005	7 916 659

Subventions versées en 2008 (sans celles du Fonds des améliorations foncières).

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 334 753	2 160 811
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 340 039	1 443 898
Adductions d'eau	571 590	840 138
Autres améliorations foncières	619 271	688 482
Constructions rurales et laiteries	3 741 500	2 936 800
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	13 300	-
Total versé en 2008	7 620 453	8 070 129
Total versé en 2007	7 055 744	8 929 825
Total versé en 2006	7 174 605	6 520 217
Total versé en 2005	7 698 327	7 980 061

Au 31 décembre 2008, aucun décompte ne se trouvait à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Au 31.12.2007:	1 décompte
Au 31.12.2006:	5 décomptes
Au 31.12.2005:	4 décomptes

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

Subventions versées en 2008 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2008	538 791
Total pour 2007	536 482
Total pour 2006	449 537
Total pour 2005	510 855

Etat des engagements par genre d'entreprise. Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2008 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	3 513 129
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	988 603
Assainissements de terrains	500 000
Adductions d'eau	1 316 184
Autres améliorations foncières	167 200
Constructions rurales et laiteries	2 764 000
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	477 790
Total des engagements au 31 décembre 2008	9 726 906
Au 31 décembre 2007	8 434 395
Au 31 décembre 2006	9 081 650
Au 31 décembre 2005	8 803 793

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2008 s'élèvent à 1 240 720 francs.

Remarques générales concernant certaines entreprises

Remaniements parcellaires. Aucune constitution de syndicat n'a eu lieu en 2008. Suite à l'étude sur les incidences économiques pour les exploitations agricoles impliquées dans un remaniement parcellaire, une petite brochure, dont la diffusion est prévue début 2009, a été élaborée pour promouvoir les remaniements parcellaires simplifiés.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes. Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins, situés en zone de montagne ou en zone des collines, est resté stable en 2008 par rapport à l'année précédente.

Adductions d'eau. Les demandes concernant cette rubrique demeurent importantes, surtout depuis l'introduction par la Confédération, à partir de 1999, de la possibi-

lité d'un subventionnement en zone des collines et non seulement en zone de montagne comme jusqu'alors.

Autres améliorations foncières. En 2008, un projet d'irrigation, deux projets de réfection de drainages et un groupement volontaire de parcelles ont été subventionnés. Le maintien des réalisations existantes et le soutien à des agriculteurs confrontés à l'obligation de produire des denrées de qualité sont indispensables pour maintenir une agriculture dynamique.

Constructions rurales et laiteries. L'introduction, dès le 1.1.1999, des nouvelles dispositions légales fédérales permet de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

A la suite de la mise en vigueur au 1.1.2002 de la motion Godel/Page, 22 constructions rurales ont été subventionnées en zone de plaine en 2008, 12 en 2007, 27 en 2006 et 18 en 2005.

2.5 Crédits d'investissement

Prêts en faveur des personnes physiques en 2008

Buts	Montants Fr.
Aides initiales	6 020 000
Achat d'une exploitation par le fermier	285 000
Constructions de maisons d'habitation	1 270 000
Transformations de maisons d'habitation	2 232 000
Construction de poulaillers	438 000
Constructions de bâtiments pour la production végétale	943 000
Constructions de bâtiments d'exploitation	5 321 500
Transformations de bâtiments d'exploitation	8 332 000
Constructions de remises/entrepôts	199 000
Petite entreprise artisanale	278 000
Diversifications	865 000
	26 183 500

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 13.9 ans

Montant moyen par prêt: 185 699 francs.

Total 2008	26 183 500
Total 2007	19 180 000
Total 2006	26 858 000
Total 2005	21 892 000

Prêts en faveur des personnes morales en 2008

<i>Buts</i>	<i>Montants Fr.</i>
Achats en commun de machines agricoles	127 000
Bâtiments destinés à l'économie laitière	6 293 000
Adductions d'eau	769 000
Travaux de drainage	386 000
Chemins et routes	210 000
Transformation d'un bâtiment alpestre	64 000
Remaniement parcellaire simplifié	228 000
	8 077 000

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 12.6 ans

Montant moyen par prêt: 504 813 francs.

Total 2008	8 077 000
Total 2007	1 981 000
Total 2006	2 382 000
Total 2005	5 294 000

2.6 Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Prêts en 2008

<i>Buts</i>	<i>Montants Fr.</i>
Conversions de dettes existantes	750 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	312 000
	1 062 000

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 9.37 ans

Montant moyen par prêt: 132 750 francs.

Total 2008	1 062 000
Total 2007	620 000
Total 2006	1 040 000
Total 2005	1 020 000

2.7 Fonds rural cantonal

Prêts en faveur des personnes physiques en 2008

<i>Buts</i>	<i>Montants Fr.</i>
Travaux de construction/rénovations diverses (habitations, ruraux et installations agricoles)	1 633 000
Achats de terres et de domaines agricoles	2 746 000
Total 2008	4 379 000
Total 2007	3 941 000
Total 2006	5 810 000
Total 2005	2 710 000

2.8 Activité des commissions

Commission de l'agriculture. La commission de l'agriculture a siégé à trois reprises en 2008. Elle a principalement examiné le rapport quadriennal sur l'agriculture.

Commission pour l'amélioration des structures en agriculture. La commission a siégé à onze reprises en séance plénière en 2008.

Commission de recours en matière d'améliorations foncières.

Affaires pendantes au 31 décembre 2007	-
Affaires enregistrées en 2008	4
Affaires liquidées en 2008	2
Affaires suspendues au 31 décembre 2008	-
Affaires pendantes au 31 décembre 2008	2

Commission d'acquisition d'immeubles. La commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année 2008, cinq fois en séance plénière et treize fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- 2 intéressent le Service des bâtiments
- 4 intéressent d'autres services de l'Etat de Fribourg
- 3 intéressent les communes ou paroisses
- 1 intéresse la Confédération

Commission de la protection des végétaux. La commission a siégé à une reprise. Elle a été informée par le Service phytosanitaire de la station cantonale des productions animales et végétales de Grangeneuve de l'état phytosanitaire durant l'année écoulée.

2.9 Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 119 530 francs (en 2007: 90 306, en 2006: 137 466 francs et en 2005: 26 664 francs). De ce total, 1 080 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.10 Fonds des améliorations foncières

Mouvement du Fonds. Les recettes comprennent:

	Fr.
- versements au Fonds sur position 3425/380.002	100 000.—
- les intérêts annuels 2.125%	59 335.20
- les versements des registres fonciers	4 383 305.55
Total des recettes	4 542 640.75
Les dépenses englobent:	
- versement au budget sur position 3425/402.001	4 383 305.55
- versement au budget sur position 3425/480.002	540 000.—
- diminution de la fortune	- 380 664.80
Total des dépenses	4 542 640.75

2.11 Événements particuliers

Durant l'année 2008, le Service de l'agriculture a consolidé la mise en place de la nouvelle structure issue de la réunification des trois anciennes unités administratives qui étaient le Service des améliorations foncières, l'ancien Service de l'agriculture et l'Office cantonal des crédits agricoles, organe exécutif de la caisse d'amortissement de la dette agricole. La réunification formelle est entrée en vigueur au 1^{er} mars 2007, en même temps que la loi cantonale du 3 octobre 2006 sur l'agriculture. La réunion physique des trois unités a eu lieu au début juillet 2007, lors du déménagement à la route Jo Siffert 36 à Givisiez où est logé l'ensemble du nouveau Service.

V. SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Chef de service: Fabien Loup

1. Mission

La mission du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) consiste à vérifier, par ses contrôles et ses mesures, la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels et l'absence de tromperies pour le consommateur. Il assure le bien-être et la santé des animaux pour eux-mêmes et pour le profit de l'homme.

2. Activités

Les contrôles intervenant de manière ciblée, leurs résultats ne sauraient être considérés comme représentatifs de la situation générale. Les éléments ci-après donnent un aperçu des analyses et inspections effectuées et de quelques problèmes rencontrés durant l'année.

2.1 Echantillons analysés – campagnes

Désignation	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eaux de boisson / eaux minérales	1'697	97
Eaux de source, puits, lac	1'273	–
Eaux de piscine – baignade	78	18 *
Eaux techniques / eaux usées	89	
Autres denrées alimentaires	939	76
Cosmétiques et objets usuels autres	62	36
Objets divers	19	–
Totaux	4'157	209 + 18 *

* par rapport à la législation cantonale

2.1.1 Eau potable

2.1.1.a Quelques cas de contamination de l'eau des réseaux publics par des bactéries fécales

Lors des analyses effectuées dans le cadre de l'autocontrôle des distributeurs, des bactéries fécales ont été décelées dans plusieurs réseaux d'eau publics. Selon les cas (une vingtaine durant l'année), il a été prononcé diverses mesures: obligation de bouillir l'eau avant tout usage alimentaire, chloration choc ou mise hors service de sources contaminées. Dans chaque cas, le distributeur doit rechercher la cause de la contamination et prendre toutes les mesures pour éviter que celle-ci ne se reproduise. Lors des enquêtes et inspections effectuées, il a été constaté, à plusieurs reprises, que les conduites de sources privées étaient souvent connectées directement à celles du réseau public. Une simple vanne faisait «obstacle» entre ces «réseaux». De telles situations ne sont pas conformes et constituent des dangers pour la qualité de l'eau du réseau public. L'expérience montre en effet que des phénomènes de sous-pression se produisent dans les conduites. Au cours de ceux-ci, selon la situation, il peut y avoir mélange de l'eau privée à celle du réseau public. Les distributeurs du canton ont été rendus attentifs à ce problème et il leur a été rappelé qu'il leur incombait de vérifier que les installations soient conformes aux règles reconnues de la technique.

2.1.1.b Ressources en eau dont les zones de protection comprennent un site pollué ou potentiellement pollué

Dans le cadre de l'établissement du cadastre des sites pollués, le Service de l'environnement (SEN) a informé le Service, en avril 2008, qu'il existait, dans le canton, plusieurs ressources en eau dont les zones de protection comprenaient un ou des sites pollués ou potentiellement pollués. Il a demandé que des prélèvements et des analyses des eaux en question soient effectués immédiatement pour déterminer si celles-ci répondaient aux exigences fixées pour l'eau potable. Les analyses confiées à un laboratoire privé ont porté aussi bien sur les métaux que sur de nombreuses autres substances (hydrocarbures aliphatiques et aromatiques, hydrocarbures aromatiques polycycliques, ...). Les distributeurs de ces eaux ont été informés des résultats. Aucun échantillon des eaux distribuées dans les réseaux publics ne présentait, pour les paramètres contrôlés, de résultats non conformes. Les distributeurs ont l'obligation d'intégrer, dans leur autocontrôle, les dangers potentiels liés à l'existence de ces sites pollués ou potentiellement pollués et de procéder à un suivi de certains paramètres. Ces mesures sont indépendantes de celles qui sont prises par le SEN dans le cadre de l'application de la législation sur l'assainissement des sites pollués.

2.1.2 Laits et produits laitiers

2.1.2.a Laits pasteurisés: conditions de pasteurisation pas toujours respectées

Dans le cadre d'une campagne d'analyse de laits traités thermiquement (past., past. haute, UHT), 54 échantillons ont été contrôlés (critères physico-chimiques de composition + recherche de résidus de médicaments vétérinaires). Trois échantillons de lait déclaré «pasteurisé» présentaient une réaction de peroxydase négative, ce qui indique que le traitement thermique appliqué ne répondait pas aux exigences d'une pasteurisation (traitement à trop haute température ou d'une durée trop importante). Les laits UHT et ceux ayant subi une pasteurisation haute étaient, quant à eux, conformes pour les paramètres contrôlés.

2.1.2.b Yogourts – composition généralement conforme

La teneur en matière grasse des yogourts «nature» et de yogourts avec adjonctions a été contrôlée. 30 échantillons ont été prélevés chez différents producteurs du canton, dont 1 yogourt au lait de brebis nature, 1 yogourt au lait de brebis avec ingrédients, 12 yogourts sans ingrédient, 1 yogourt partiellement écrémé sans ingrédients, 13 yogourts avec ingrédients et 2 yogourts écrémés avec ingrédients. 28 échantillons présentaient des résultats conformes pour les paramètres contrôlés. 2 échantillons de yogourt au lait de brebis avaient une teneur en matière grasse qui ne correspondait pas du tout à la teneur déclarée; ils ont été contestés.

2.1.2.c Fromages - campagne nationale – critères de sécurité et d'hygiène des procédés respectés

Dans le cadre du programme national de contrôle des produits laitiers, ont été prélevés 25 échantillons de fromages. Aucun des échantillons n'a donné lieu à contestation pour les critères de sécurité alimentaire et pour ceux d'hygiène des procédés, ni dans le contrôle des appellations d'origine contrôlée (AOC).

2.1.3 Viandes et produits à base de viande

2.1.3.a Préparations à base de viande de porc et de volaille – recherche de salmonelles

Une augmentation sensible des cas de salmonelloses humaines dues à *Salmonella typhimurium* a été constatée en Suisse durant les mois de mai et juin 2008. En réponse à une proposition d'autres cantons, il a été décidé de prélever et d'analyser des préparations de viande destinées à être consommées cuites (p.ex. les grillades). 28 échantillons ont été prélevés dans trois centres de distribution: 12 étaient composés de viande de volaille et 16 étaient composés de viande de porc. Les produits avaient tous été élaborés en Suisse. Selon le bilan final de cette campagne à laquelle ont participé 9 cantons, les préparations à base de viande de porc ne posent en gé-

néral pas de problème microbiologique et le problème des salmonelles est négligeable pour les préparations à base de viande de volaille indigène. Par contre, les préparations à base de viande de volaille présentent un risque pour la santé en raison de la présence de *Campylobacter* (43% d'échantillons positifs). Une campagne organisée par l'Office fédéral de la santé publique aura lieu en 2009.

2.1.3.b Jambon à l'os – teneur en nitrate (additif) encore trop élevée

L'adjonction de nitrite et nitrate est autorisée dans la fabrication des jambons à l'os. Lors de contrôles effectués les années précédentes, il avait été constaté qu'un nombre élevé d'échantillons ne respectaient pas la teneur maximale en nitrate. Un nouveau contrôle de la production fribourgeoise a par conséquent eu lieu en 2008. Sur 20 échantillons prélevés dans différents commerces du canton, 2 ont été contestés car ils présentaient des teneurs en nitrate supérieures à la quantité maximale. Comparé au taux de contestation enregistré en 2006 (36%), celui de 2008 (10%) montre une amélioration. Une surveillance s'impose toutefois car certains producteurs ne maîtrisent pas encore l'adjonction de ces additifs.

2.1.3.c Poissons fumés – pas de *Listeria monocytogenes*

Cette campagne faisait suite notamment au cas de *Listeria monocytogenes* découvert en octobre 2007 dans des truites fumées chez un producteur du canton. 25 échantillons ont été prélevés, soit 8 échantillons de saumon fumé, 8 échantillons de truite fumée, 3 échantillons de poissons fumés à froid (flétan, espadon, hareng) et 6 échantillons de poissons fumés à chaud (maquereau, requin, bondelle et hareng). Aucun des 25 échantillons prélevés n'a donné lieu à contestation pour *Listeria monocytogenes*.

2.1.3.d Poissons – dénomination parfois fautive

En 2005, l'OFSP a publié une liste des dénominations à utiliser pour les espèces de poisson destinées à la consommation. Des contrôles effectués depuis lors ont révélé que la dénomination des espèces de poissons donnait fréquemment lieu à des contestations. En 2006, le taux de contestation était de 24%. De nouveaux contrôles effectués en 2007 ont révélé un taux de contestation de 20%. En 2008, 1 échantillon sur 10 a fait l'objet de contestation; l'espèce mentionnée «Loup de mer» était fautive; il s'agissait en fait de «Loup» ou «Bar».

2.1.3.e Poissons de la Sarine et de la Glâne – cPCB, métaux

Suite à la mise en évidence d'une contamination des poissons de la Sarine et de la Glâne par des cPCB, les contrôles se sont poursuivis en 2008. Les analyses de cPCB ont été effectuées par le laboratoire cantonal de

Berne. Par contre, les analyses de métaux (plomb, mercure et cadmium) ont été effectuées par le laboratoire cantonal de Fribourg. Une teneur en mercure supérieure à la valeur limite a été mise en évidence dans un sandre pêché dans le Lac de Schiffenen. En 2007, un tel dépassement avait déjà été constaté sur un échantillon constitué de 2 sandres. L'origine exacte de cette contamination n'a pas été trouvée.

2.1.4 Pâtes asiatiques

En raison de nombreuses contestations ces dernières années, 20 échantillons de pâtes asiatiques ont été prélevés dans différents commerces du canton. 1 échantillon était coloré avec de la tartrazine et a été contesté. Par rapport aux bilans des années précédentes, la situation s'est améliorée. Par contre, en matière d'étiquetage, 6 échantillons sur les 20 n'étaient pas conformes.

2.1.5 Denrées alimentaires spéciales

2.1.5.a Préparations pour nourrissons – composition conforme, étiquetage souvent contesté

23 échantillons d'aliments pour nourrissons ont été prélevés et ont fait l'objet d'analyses chimiques, microbiologiques ainsi que d'un contrôle de l'étiquetage. Tous les échantillons étaient conformes quant à leur composition chimique et microbiologique. Par contre, de nombreux échantillons ont été contestés en raison de leur étiquetage non conforme.

2.1.5.b Gluten – pas de contestation

21 échantillons ont été prélevés pour recherche de gluten. Aucun échantillon n'a fait l'objet de contestation pour le paramètre. Cependant, 5 échantillons (= 24%) ont été contestés en raison d'un étiquetage non conforme.

2.1.6 Fruits - légumes

2.1.6.a Cadmium dans les ananas

Une campagne d'analyses effectuée en 2007 avait révélé la présence de cadmium dans des conserves d'ananas en provenance d'Afrique. La présence de cadmium était due à l'utilisation d'un engrais contenant du cadmium. Trois échantillons ont été prélevés en 2008; aucun n'a été contesté pour sa teneur en cadmium. Celle-ci était en effet inférieure au seuil de quantification.

2.1.6.b Fruits et légumes prédécoupés – critères de sécurité microbiologique conformes

31 échantillons composés soit d'une seule sorte de fruits ou d'une seule sorte de légumes ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique. Les analyses effectuées n'ont pas révélé la présence de salmonelles ou de *Listeria monocytogenes* dans 25 g de chacun de ces échantillons.

2.1.6.c Salades – pas de contestation

Le manque d'ensoleillement, en hiver, est favorable à la formation de nitrates dans les salades. Les contrôles effectués en 2008 ont porté sur les dithiocarbamates (fongicides), le bromure et les nitrates. Au total, 12 échantillons ont été prélevés dans le canton, dont 4 échantillons de laitue pommée, 4 échantillons de Batavia, 3 échantillons de rampon et un échantillon de feuille de chêne. Les salades provenaient de France (7 échantillons), de Suisse (3 échantillons) et d'Italie (2 échantillons). Tous les résultats des échantillons analysés étaient conformes aux normes en vigueur. Les concentrations de nitrates étaient comprises entre 1200 et 3300 mg/kg. Des traces de dithiocarbamates ont été décelées dans 2 échantillons. Aucun échantillon ne contenait de bromure en quantité supérieure à la limite de détection.

2.1.6.d Thym frais – teneur en plomb conforme

Lors d'un contrôle effectué en 2006, il avait été constaté que du thym frais présentait des teneurs en plomb très élevées, voire supérieures à la valeur de tolérance. 4 échantillons ont été à nouveau contrôlés en 2008. Ces échantillons présentaient tous une teneur en plomb bien inférieure à la valeur de tolérance.

2.1.7 Tofus

15 échantillons de tofu ont été prélevés pour un contrôle de *Listeria monocytogenes*. Cette analyse a été faite à la date limite de consommation, respectivement à la date minimale de conservation. Aucun des 15 échantillons prélevés n'a donné lieu à contestation.

2.1.8 Miels – pas de contestation

4 échantillons de miels indigènes de la récolte 2008 ont été prélevés à la demande de l'Office vétérinaire fédéral dans le cadre d'une campagne nationale. Divers résidus ont été recherchés. Aucun de ces échantillons n'a donné lieu à contestation.

De plus, 24 échantillons de miels de diverses provenances ont été analysés (streptomycine, sulfamidés et autres critères de composition). Pour ces paramètres, tous les échantillons répondaient aux exigences.

2.1.9 Chocolats noirs – contamination par des allergènes – contrôle des bonnes pratiques de fabrication

Selon l'ordonnance sur l'étiquetage et la publicité des denrées alimentaires, la mention «peut contenir des traces de lait, amandes, noisettes...» doit figurer sur l'emballage, dès lors que ces ingrédients n'ont pas été ajoutés volontairement et que leur concentration dépasse certaines quantités. La personne responsable doit toutefois pouvoir démontrer que toutes les mesures requises dans le cadre des bonnes pratiques de fabrication ont été prises pour éviter autant que possible les mélanges in-

volontaires (ex. contaminations). 17 échantillons de chocolats noirs ont été prélevés et ont fait l'objet d'analyses de composition ainsi que d'une recherche d'allergènes. Tous les échantillons portaient la mention «*peut contenir des traces...*». Un échantillon de chocolat noir contenait des protéines de lait en concentration supérieure à ce que l'on peut attendre si les conditions de production sont respectées. Il incombe au fabricant concerné de démontrer qu'il a pris toutes les mesures pour éviter les contaminations de son chocolat noir.

2.1.10 Epices, sauces et riz importés – teneur en mycotoxines conforme et absence de colorants interdits

Suite à une contestation pour dépassement de la valeur limite fixée pour l'ochratoxine dans les épices, 12 échantillons d'épices, de sauces et de riz ont été prélevés chez un importateur du canton, dont 7 de mélange d'épices et 1 de riz pour la détermination des mycotoxines, et 4 échantillons d'épices en sauce / pâte pour la recherche de Soudan (colorant interdit). Aucun échantillon n'a donné lieu à contestation pour les paramètres analysés. Dans le cadre de son autocontrôle, l'importateur doit s'assurer de la conformité des produits qu'il commercialise. L'entreprise concernée présentait des lacunes dans ce domaine.

2.1.11 Vins fribourgeois

21 échantillons de vins du Vully (19) et de Cheyres (2) ont été prélevés et ont fait l'objet de nombreuses analyses de composition. Aucun n'a été contesté pour sa composition chimique. Par contre, 11 sur les 21 ont été contestés en raison de leur étiquetage non conforme au vu des nouvelles exigences fédérales.

2.1.12 Mets préparés dans les établissements publics

Durant l'année, les inspecteurs des denrées alimentaires procèdent, dans les établissements publics, les cuisines collectives et les cantines, à des prélèvements de divers produits périssables en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques en matière d'hygiène. Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que riz, pâtes et légumes cuits. Les analyses effectuées ont permis de déceler de nombreuses lacunes d'hygiène. Dans certains établissements, les lacunes sont importantes puisque la majorité des échantillons prélevés a dû être contestée. Dans de tels cas, une inspection a lieu dès que les résultats sont connus. Sur 376 échantillons prélevés, 74 ont été contestés soit 20%. Ce résultat montre que des progrès doivent encore être faits dans ce domaine et les contrôles seront poursuivis en 2009.

2.1.13 Objets usuels

2.1.13.a Antimoine dans les plats pré-cuisinés – pas de contestation

L'oxyde d'antimoine est utilisé comme catalyseur pour la synthèse du PET (polyéthylène téréphtalate). Cette matière plastique est fréquemment utilisée comme emballage pour des plats pré-cuisinés à réchauffer au four conventionnel, au four à micro-onde ou au bain-marie. Il a été observé une migration de l'antimoine dans les denrées lors du chauffage. 27 échantillons ont été prélevés dans différents commerces du canton. Lors du prélèvement, il a parfois été difficile de savoir si l'emballage était effectivement en PET. Sur les 27 produits prélevés, 11 comprenaient réellement un emballage en PET. Aucun des produits analysés ne présentait une teneur en antimoine dépassant la valeur limite de migration spécifique fixée à 40 microgrammes/kg. Par contre, tous les produits emballés dans du PET et réchauffés dans cet emballage contenaient de l'antimoine. Ce contrôle sera répété sur ce genre de denrées.

2.1.13.b Cosmétiques pour l'éclaircissement de la peau – composition souvent contestable

L'usage de l'hydroquinone et de l'acide kojique est interdit dans les produits cosmétiques qui ont pour but d'éclaircir la peau. Quant à l'arbutine, sa présence est limitée à une concentration de 0,04% dans le produit fini. 16 échantillons, dont 2 émulsions, 2 lotions, 7 laits, 1 gel et 4 crèmes, ont été prélevés dans différents commerces spécialisés du canton. 1 échantillon contenait de l'hydroquinone, 5 échantillons contenaient de l'acide kojique. Cela représente un taux de contestation de 38%. Il s'agit d'une situation inadmissible. Ces produits feront à nouveau l'objet de contrôles en 2009.

2.2 Inspections

Chaque année, quelques actions particulières sont également planifiées dans le domaine de l'inspection en plus des inspections régulières.

2.2.1 Eau potable

Il a été procédé à 40 inspections complètes de réseaux publics d'eau potable. A ces inspections s'ajoutent 4 inspections partielles au cours desquelles il a été vérifié que les mesures ordonnées les années précédentes avaient été exécutées et une dizaine de visions locales. Dans 45% des réseaux inspectés, la sécurité alimentaire a été évaluée comme assurée, dans 48% comme amoindrie et dans 7% comme compromise. Les contestations portent principalement sur les documents d'autocontrôle incomplets et les infrastructures qui, souvent, ne répondent plus aux règles reconnues de la technique. Dans un cas, l'inspecteur a ordonné la mise hors service immédiate d'une chambre de captage en raison de la présence de batraciens. Les inspections des réseaux d'eau potable constituent l'une des priorités du laboratoire cantonal.

2.2.2 Hygiène des mains

Durant les inspections des établissements du secteur alimentaire, l'hygiène des mains a fait l'objet d'une attention particulière. Les équipements pour le lavage des mains ont été contrôlés à 1104 reprises et ont donné lieu à 109 contestations (9.9%). Le taux de contestation était de 16.7% lors de la campagne de 2007. Les pratiques en matière d'hygiène des mains ont été contrôlées à 198 reprises et ont donné lieu à 10 contestations (5.1%). Le taux de contestation était de 18.5% lors de la campagne de 2007. En 2009, l'hygiène des mains sera à nouveau un point de contrôle particulier.

2.2.3 Contrôle de la chaîne du froid

Cette campagne, effectuée selon une procédure préétablie, visait à faire le point de la situation en matière de maîtrise de la chaîne du froid, de la réception des denrées jusqu'à leur remise aux consommateurs. Elle a concerné toutes les entreprises ayant des denrées entreposées à température contrôlée. Sur 1057 entreprises contrôlées, la température a été contestée dans 44 entreprises, soit 4.2%. Ces contrôles seront poursuivis en 2009.

Statistiques de quelques éléments contrôlés lors des inspections

- *huile de friture*: 354 commerces ont été contrôlés; 12 (= 3.4%) présentaient de l'huile de friture non conforme.
- *rappel des âges légaux pour la remise d'alcool*: ce contrôle a été effectué dans 713 commerces. 104 (= 14.6%) ont fait l'objet de contestation pour ce point.
- *utilisation trompeuse de la dénomination «Jambon»*: 76 commerces ont été contrôlés, dont 9 (= 11.8%) ont donné lieu à contestation.
- *déclaration de la provenance des fruits et légumes*: 38 commerces ont été contrôlés, dont 4 (= 10.5%) ont donné lieu à contestation.
- *déclaration de la provenance des viandes*: 429 commerces ont été contrôlés, dont 67 (= 15.6%) ont donné lieu à contestation.

2.2.4 Sécurité alimentaire des entreprises du canton

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise inspectée se voit attribuer l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

- Niveau 1: sécurité assurée: pas de lacunes;
- Niveau 2: sécurité amoindrie: lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
- Niveau 3: sécurité compromise: lacunes et erreurs importantes;
- Niveau 4: sécurité non assurée: graves lacunes.

En 2008, 1290 inspections d'établissements du secteur alimentaire et 40 inspections de réseaux publics d'eau ont servi à l'élaboration du bilan suivant:

	Niveau de sécurité			
	1	2	3	4
Commerces de denrées alimentaires	878	344	65	3
Réseaux publics d'eau	18	19	3	0

A ces inspections s'ajoutent 153 inspections partielles (établissements + réseaux d'eau potable) au cours desquelles le laboratoire cantonal vérifie que les mesures prononcées ont été respectées. Ces inspections ne donnent pas lieu à une appréciation de la sécurité.

2.2.5 Inspection des fromageries et des centres de collecte de lait en vue de la confirmation de leur autorisation d'exploiter

L'inspection des fromageries en vue de la confirmation de leur autorisation d'exploiter (agrément) commencée en 2007 s'est terminée en 2008. Les centres de collecte du lait ont également fait l'objet de ces inspections. Dans plusieurs cas, la documentation faisait défaut. Une séance d'information destinée aux personnes responsables de ces centres de collecte a eu lieu en novembre 2008. Un délai de 3 mois leur a été accordé pour la réalisation de cette documentation.

L'inspection des exploitations d'estivage a dû être repoussée à 2009. D'une part, les offices fédéraux doivent déterminer si chaque bâtiment (chalet) doit disposer d'un numéro d'autorisation distinct ou si celui-ci peut être attribué à un groupe de bâtiments. D'autre part, une nouvelle ordonnance sur la transformation hygiénique du lait dans les exploitations d'estivage devrait entrer en vigueur en 2009.

2.3 Contrôle des eaux de piscines et de plages de baignade publiques

Selon l'ordonnance concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques, le laboratoire cantonal procède à des inspections des piscines et à des prélèvements en principe 2 à 4 fois par année. Sur les 69 échantillons d'eau de piscine analysés en 2008, 51 (= 74%) répondaient aux exigences. Le paramètre donnant le plus fréquemment lieu à contestation est l'urée dans 15% des cas.

Les eaux des 9 plages de baignade publiques que compte le canton font l'objet d'un contrôle microbiologique en début de saison. En 2008, les eaux de 9 plages ont obtenu la classe de qualité A. Ces résultats signifient qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre.

2.4 Dénonciations

8 cas ont été dénoncés pour divers motifs aux autorités de poursuite pénale, soit:

- 3 établissements publics;
- 2 boulangeries;

- 1 fromagerie;
- 1 producteur de fromage d'alpage;
- 1 commerce de produits à base de chanvre.

2.5 Santé animale – lutte contre les épizooties

2.5.1 Epizooties hautement contagieuses

Aucun cas ni aucune suspicion signalée.

2.5.2 Epizooties à éradiquer

Aucun cas (0) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB). Un cas de suspicion s'est révélé négatif.

Aucun cas (0) d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) chez les ovins et caprins.

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE) et de la brucellose ovine et caprine s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête effectuée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral. Les prélèvements pour la surveillance de la maladie d'Aujeszkzy se sont effectués directement à l'abattoir Micarna, à Courtepin.

Dans le canton, 186 (181) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 91 (99) concernant l'IBR/IPV et la LBE, 68 (55) concernant la brucellose ovine et 27 (27) concernant la brucellose caprine. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

En matière d'arthrite/encéphalite caprine (AEC) enfin, les chèvres de 113 (152) exploitations ont été contrôlées, dont les analyses ont toutes donné des résultats négatifs.

La diarrhée virale bovine ayant été déclarée épizootie à éradiquer, le programme d'éradication de cette maladie a pu débuter comme prévu. Il a commencé par la phase d'estivage, qui a été très importante, parce que d'une part, l'estivage représente le plus gros potentiel de propagation du virus et que d'autre part, elle a permis de largement décharger la phase initiale (de octobre à fin décembre). Avec moins de 1%, le nombre de cas positifs est en-dessous du nombre de cas que les observations des années précédentes laissaient prévoir. Par contre, on a pu constater avec étonnement que la maladie a touché des bêtes plus âgées, en particulier des vaches. Grâce à l'engagement important du personnel du SAAV, l'éradication de la BVD s'est déroulée selon le programme. Si l'on considère que c'est la première fois qu'un programme d'éradication d'une épizootie en Suisse s'appuie sur différentes banques de données, on peut estimer, à ce stade, que la campagne est un succès. La collaboration entre la Banque de Données sur le Trafic d'Animaux (BDTA), le Service de l'agriculture et le Service vétérinaire doit cependant encore être renforcée. Ceci a été mis en évidence par des projets de grande envergure comme le programme national d'éradication de la BVD ou la campagne de vaccination contre la langue bleue. Dans ce contexte, le rôle joué par la BDTA, gérée par Identitas AG, est de plus en plus important.

2.5.3 Epizooties à combattre

Les mesures de lutte avec les résultats y relatifs se présentent comme suit:

15 (17) exploitations touchées par la coxiellose.

1 cas de salmonelles (s. enterica) sur un bovin.

1 troupeau d'ovins atteint de salmonella abortusovis.

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était obligatoire. 624 (718) bovins de 45 (58) exploitations ont ainsi été vaccinés. Un cas de charbon symptomatique sur 1 bovin non vacciné a été diagnostiqué dans une exploitation à l'année en Gruyère.

3011 (3014) moutons ont été traités préventivement contre la gale pour l'estivage.

Dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, 1 (0) exploitation s'est révélée positive quant à la pneumonie enzootique et 1 (3) exploitation positive à l'actinobacillose du porc, nécessitant une mise sous séquestre et un assainissement des porcheries en question.

1 (0) cas de chlamydie des oiseaux sur un perroquet.

1 (0) cas de laryngotrachéite infectieuse aviaire.

3 (2) ruchers atteints de loque américaine des abeilles ont nécessité la destruction de 6 (2) colonies.

3 (12) ruchers atteints de loque européenne des abeilles ont nécessité la destruction de 5 (42) colonies.

La maladie de la langue bleue, hautement contagieuse, a été classée par l'OVF dans la catégorie des maladies à combattre. Ceci a permis de lancer la campagne de vaccination en juin 2008. Le programme pour la BVD se déroulant en parallèle, ceci a créé des goulets d'étranglement tant au niveau des vétérinaires praticiens qu'au sein du Service vétérinaire cantonal. En 2008, 6 exploitations ont été touchées par la maladie dans le canton de Fribourg, ce qui représentait 4 bœufs et 5 moutons. Malgré les difficultés logistiques, la campagne de vaccination 2008 a été très importante et s'est révélée être un succès.

2.5.4 Epizooties à surveiller

Les cas suivants ont été constatés:

4 (6) cas de paratuberculose chez des bovins.

1 (0) cas d'échinococcose sur un singe.

1 (0) cas de toxoplasmose chez un ovin.

4 (2) bovins atteints de coryza gangreneux.

1 (0) cas d'avortement enzootique des brebis.

5 (3) cas de néosporose des bovins.

9 (25) cas de cryptosporidiose.

2.5.5 Autorisation de valorisation des déchets de cuisine

Actuellement, seule une entreprise est autorisée à transformer des déchets de cuisine pour l'alimentation des porcs.

2.5.6 Autorisation d'inséminer dans sa propre exploitation

23 (36) détenteurs de bovins ou de porcs ont suivi un cours et ont obtenu une autorisation.

2.5.7 Transhumance des moutons

5 (5) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du Service vétérinaire, transhumant dans le canton.

2.5.8 Surveillance du trafic des animaux et des registres d'exploitation et de BDTA

De nombreuses interventions ont dû être faites et des conseils ont été donnés dans le cadre d'historiques d'animaux non corrects, de marques auriculaires manquantes au moment du transport et de l'abattage ou autres cas spéciaux.

2.5.9 Importations

Dans le domaine des importations provenant de l'Union européenne, les quantités suivantes ont été enregistrées (par animal ou kg). Ces animaux ont tous été soumis à une surveillance officielle, avec examens et levée des mesures:

- Bovins: 62 (30) bovins provenant de France, 29 (21) provenant d'Allemagne et 2 provenant de Belgique.
- Bovins en estivage en France: 400 (600).
- Chevaux: 45 (50) de différents pays de l'UE.
- Volaille, souche parentale de type chair: 41 060 (66 490).
- Truites: 9 741 (9 125) kg
- Ombles: 4 800 (4 650) pièces.
- Animaux exotiques: 6 (26) animaux.

Sans mesures spéciales:

- Poussins d'un jour: 420 371 (969 944) pièces. La conformité des locaux de 90 (22) exploitations pour l'importation de poussins d'un jour a été contrôlée.
- Pintades: 28 106 (6 463)

Autres, sans mesures spéciales:

- 47 (62) chiens
- 4 primates
- 5 kg sang
- 16 rodentia
- 1 (6) semence de cheval
- 33 (13) embryons bovins
- 8 175 doses sperme de taureaux
- 39 862 kg poissons séchés
- 565 kg viande bovine

2.5.10 Exportations

Pour l'exportation, 318 (416) certificats ont été délivrés pour des produits laitiers et 86 certificats pour de la viande fraîche et des produits à base de viande.

Le service a établi 40 (33) certificats d'exportation avec le système de l'Union européenne pour la notification électronique du trafic des animaux «Traces».

- 125 oiseaux
- 2 chats
- 6 chiens
- 87 chevaux
- 3600 poussins
- 103 embryons bovins
- 60 bovins
- 4 chèvres
- 8 kg sang
- 34 rodentia

2.5.11 Médicaments vétérinaires

Plusieurs inspections de pharmacies vétérinaires ont été effectuées dans le cadre de la surveillance de l'application de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires. Les ordonnances prescrites par les vétérinaires sont aussi passées sous la loupe, dans le but de garantir la sécurité alimentaire, un des buts du SAAV.

2.6 Denrées alimentaires d'origine animale

2.6.1 Activités dans les abattoirs

Comme annoncé dans le rapport d'activité 2007, de grands changements ont eu lieu en 2008 pour l'équipe Inspection des viandes dans le canton. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2008, le personnel de contrôle de l'hygiène des viandes, ce qui représente 27 personnes, employés jusqu'alors par les communes de Courtepin et d'Estavayer-le-Lac, a été placé sous l'autorité de la DIAF.

Les démarches politiques entre la Suisse et l'UE consistant à ouvrir les frontières pour les animaux vivants et les denrées alimentaires d'origine animale (en vigueur depuis le 01.01.2004), à éliminer les contrôles vétérinaires frontaliers (en vigueur à partir du 1.01.2009) ainsi que le transfert des responsabilités de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) pour l'exécution de ces mesures aux cantons ont profondément modifié les tâches des vétérinaires officiels et des vétérinaires auxiliaires. De plus, l'OVF a renforcé différents programmes de monitoring exigeant que les prélèvements soient faits sur place. Enfin, l'exigence, datant de l'année 2007, demandant de contrôler tous les animaux avant abattage a nécessité la mise en place d'une infrastructure et d'une organisation de travail supplémentaires. De fait, les abattoirs sont devenus des sites clés non seulement en matière de santé animale et de sécurité des denrées alimentaires, mais également en matière de surveillance des épizooties et de protection des animaux. Et cela n'a pas uniquement concerné les animaux d'origine fribourgeoise, mais tous les animaux abattus sur les différents sites du canton.

Une ordonnance, datant de juillet 2008 et mise en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, a réglé les conditions de travail du personnel du contrôle des viandes.

des. De même, une ordonnance sur la fixation des rémunérations et débours pour le contrôle de l'abattage des animaux et des viandes a été définie et mise en vigueur au cours de l'année 2008.

L'organisation du contrôle des viandes a été adaptée aux nouvelles conditions cadres: une vétérinaire dirigeante a été engagée au 1^{er} avril 2008 et un chef de site nommé pour les grands abattoirs du canton de Fribourg (volaille et porcs sur le site de Courtepin et bovins sur le site d'Estavayer-le-Lac). Le but de la nouvelle organisation est de garantir la conformité du contrôle des viandes à la législation en vigueur pour les différentes espèces d'animaux abattus sur les sites, en prenant en compte les flux de personnel et la variation du taux d'abattage hebdomadaire et annuel. Selon les premières expériences réalisées au cours de l'année 2008, une communication rapide et directe constitue la meilleure base pour une bonne performance d'équipe.

L'ordonnance fédérale concernant la formation de base, la formation qualifiante et la formation continue des personnes travaillant dans le Service vétérinaire public demande des ressources de personnel qualifié et polyvalent. Les personnes occupant déjà des fonctions officielles sont également appelées à continuer à se former en fonction des nouvelles exigences. Un délai de transition a été fixé jusqu'en 2012.

Selon cette ordonnance, à l'avenir, le taux d'occupation minimal des vétérinaires officiels pour des tâches officielles ne pourra être inférieur à 30%. Cette ordonnance concerne donc directement les vétérinaires praticiens chargés du contrôle des viandes dans les établissements à faible capacité et dont les taux d'occupation se situent actuellement en-dessous de ce seuil. Elle implique des modifications structurelles du système, les tâches officielles devant être réparties sur un plus petit nombre de personnes. Or, un taux d'occupation plus élevé au sein du Service vétérinaire permettrait d'organiser la formation continue en fonction d'objectifs précis, permettant aux vétérinaires de renforcer leur expertise dans ce domaine d'activité. A ces avantages s'opposent cependant des difficultés d'ordre organisationnel (jours d'abattage, rémunération...). Le projet est actuellement en définition.

Dans le cadre des audits européens réalisés en Suisse pour la mise en application de la législation sur l'hygiène des viandes et du lait, trois établissements du domaine de compétence du Service vétérinaire ont été inspectés, soit un abattoir, un établissement d'abattage et de découpe, un établissement d'abattage, de découpe et de transformation. Le but de la Commission européenne était de contrôler le travail du Service vétérinaire. Les inspections des dits établissements ont été réalisées par les collaborateurs du Service vétérinaire cantonal, accompagnés des auditeurs européens ainsi que d'une délégation de représentants de l'Office fédéral de la santé et de l'Office vétérinaire fédéral.

2.6.2 Abattages des animaux de boucherie

Pour les abattages, tous enregistrés dans le programme informatique national nommé «Fleco», les données suivantes ont été répertoriées:

2.6.2.a Abattages ordinaires

489 814 (495 565) animaux ont été abattus. La viande de 489 113 (494 754) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 701 (811) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

2.6.2.b Abattages d'animaux malades ou accidentés

1 071 (722) animaux ont été abattus. La viande de 856 (531) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 215 (191) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

2.6.2.c Abattages d'animaux provenant de l'étranger

2 186 (1 836) animaux ont été abattus. La viande de 2185 (1 836) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 1 (0) animal a été déclarée impropre à la consommation.

2.6.3 Abattages de la volaille

2.6.3.a Abattages ordinaires

22'438'365 animaux ont été abattus. La viande de 22'025'481 animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 412'884 a été déclarée impropre à la consommation.

2.6.3.b Abattages d'animaux malades ou accidentés

0 cas d'abattage de troupeaux malades ou accidentés.

2.6.4 Surveillance des épizooties aux abattoirs fribourgeois

2.6.4.a Sarcosporidiose / Cysticercose

2 (4) cas de sarcosporidiose provenant du canton ont été décelés, ce qui a entraîné la déclaration de 2 carcasses impropres à la consommation.

Sur 118 (176) cas de cysticercose décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 0 (1) carcasse a été déclarée impropre à la consommation.

2.6.4.b Trichines

Aucun cas de Trichinellose a été décelé.

2.6.5 Substances inhibitrices

57 (98) cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux ont été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 17 (42) avertissements.

2.6.6 Document d'accompagnement pour les animaux à onglons

Le détenteur a l'obligation de compléter correctement le document d'accompagnement. Les bêtes malades ou accidentées doivent être annoncées dans les 10 derniers jours au contrôle des viandes. Il y a eu 12 avertissements pour des documents mal remplis et 68 avertissements pour des animaux malades ou accidentés non annoncés.

2.7 Inspectorat laitier

2.7.1 Assurance qualité et accréditation

L'accréditation par le Service d'accréditation suisse (SAS) a été suspendue pour 6 mois en septembre 2008 en relation à la réorganisation du service. Elle pourra être reprise dès que les options précises auront été prises quant à la réunification du système de qualité.

2.7.2 Contrôles assurance qualité (AQ) du lait

En 2008, environ 430 exploitations de production laitière du canton (soit environ un quart) ont été contrôlées relativement à l'ordonnance réglant l'hygiène en production laitière.

Depuis début 2007, les résultats des contrôles sont enregistrés dans le système ISVet, système progressivement mis en place dans le service. Dans ce sens, le Service vétérinaire n'a plus l'obligation de procéder à la statistique des résultats pour l'Office vétérinaire fédéral (OVF).

6 interdictions de livrer le lait dues à un problème de cellules ont été prononcées (3 chez le même producteur, 2 chez un autre et 1 chez le dernier). Les deux premiers livrent à nouveau du lait et le dernier a mis un terme à la production laitière.

Aucune suspension n'a été prononcée pour un problème de germes.

11 cas de substances inhibitrices ont été annoncés, soit quatre de moins qu'en 2007.

En plus de ce type de contrôles, il est du ressort du SAAV de mettre en place la surveillance relative à l'ordonnance sur la production primaire.

2.7.3 Contrôles vétérinaires officiels (contrôles bleus)

En 2008, il a été effectué un total de 185 contrôles bleus dont 115 dans des exploitations de production laitière et 70 dans des exploitations sans production laitière, dont la moitié a uniquement concerné le contrôle du trafic des animaux. Le pourcentage de contrôles officiels effectués en 2008 est toutefois inférieur aux exigences requises.

2.7.4 Gestion des données

Les dossiers des contrôles ont été réalisés en 2008 pour la majorité grâce à SISVet (anciennement Kodavet). Grâce à ce programme informatique, la lettre d'annonce, les

rapports de contrôles et les check-lists sont remplis avec les données de base de l'exploitation.

2.7.5 Contrôles AOC

Cette année, les contrôles AOC se sont poursuivis de concert avec ceux effectués en application de l'ordonnance réglant l'hygiène dans la production laitière. Cette fin d'année, le Conseil d'Etat a attribué au Service la charge de continuer les contrôles AOC pour le Gruyère, le Vacherin fribourgeois et l'Emmentaler-Switzerland, à la grande satisfaction des collaborateurs de l'Inspectorat laitier. Un groupe de travail est chargé de l'évaluation des besoins financiers et en personnel pour accomplir cette tâche.

2.7.6 Inspection des appareils de prélèvement automatique (PA) des échantillons contrôle qualité (CQ)

Le SAAV poursuit la coopération avec Suisselab SA pour la surveillance des PA.

2.8 Protection des animaux

240 (237) plaintes concernant la détention des animaux de rente, de compagnie et sauvages sont parvenues au Service vétérinaire. 153 (173) inspections locales ont été effectuées dans le cadre de la protection des animaux (les inspections pour la dangerosité des chiens n'étant pas incluses dans ce nombre). En plus d'inspections, 5 (7) mandats ont été envoyés aux vétérinaires officiels pour diverses interventions.

2.8.1 Animaux de rente

2.8.1.a Contrôles effectués par une organisation mandatée par le Service

955 (1112) exploitations agricoles ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux par l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant la production intégrée (AFAPI), organe de contrôle situé à Grangeneuve. 91.4% (88.1%) de ces exploitations étaient conformes à la législation sur la protection des animaux. Pour la quatrième année consécutive, les agriculteurs détenant des chevaux ont été contrôlés. 20 (40) détenteurs avaient des manquements avec cette catégorie d'animaux, soit le 19.6% (24.5%). En excluant les manquements avec les chevaux, 8.6% (11.9%) des exploitations contrôlées, soit 82 (132), présentaient des manquements. L'augmentation des manquements qualitatifs, constatée en 2007, s'est confirmée et ces derniers représentent la majorité des manquements en 2008.

2.8.1.b Plaintes

177 (147) plaintes parvenues au Service vétérinaire (soit le 73.8% (62%) des plaintes totales) dénonçaient une mauvaise détention d'animaux de rente, soit une augmentation de 20% par rapport à 2007. Ces plaintes

ont été transmises par les contrôleurs des viandes 48% (18.8%), les particuliers 31% (35.4%) dont 8% d'anonymes, par la Police 5% (4.2%), par la SPA 4% (11.1%), par les vétérinaires 2% (7.6%), par les services vétérinaires d'autres cantons 1% (2.8%) et le solde, soit 16 (29) plaintes, par des instituts de contrôle, des services de l'Etat, les préfectures, les communes et sociétés ou associations privées autres que la SPA. Pour les plaintes issues des contrôleurs des viandes, il y a lieu de préciser qu'une grande partie des plaintes communiquées par les contrôleurs des viandes fribourgeois concernent des animaux détenus dans d'autres cantons et que le Service reçoit également des plaintes des contrôleurs des viandes hors canton de Fribourg concernant des animaux détenus dans le canton.

Les animaux concernés par les plaintes étaient en majorité des bovins: 70 (76), suivis de la volaille: 38 (5), des chevaux: 23 (13), des porcs: 22 (24), des moutons: 21 (24), des lapins: 5 (3) et des chèvres: 3 (6).

11 (11) dossiers de plaintes ont été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation (8 pour des bovins, 3 pour des porcs, 1 pour des volailles (1 dénonciation concernait des porcs et des bovins). Pour 1 cas, une interdiction de détention d'animaux de rente a dû être prononcée. Sur les 11 dossiers transmis, 4 cas ont été sanctionnés.

81 (198) attestations de participation des agriculteurs à un cours et confirmation de l'instruction à l'animal pour l'écorchage de veaux, 5 (14) pour la castration de veaux et 2 (4) pour la castration d'agneaux sont parvenues à notre service.

2.8.1.c Préavis de construction

Le Service des constructions et de l'aménagement a transmis 173 (174) dossiers de construction au Service vétérinaire, pour lesquels ce dernier a émis un préavis. 52.5% concernait une demande pour des bovins, 23.8% pour des équidés, 6% pour des volailles et le solde, (23.7%), pour des porcs, chèvres, moutons, abeilles et d'autres espèces animales (chiens, lapins, etc.). Le Service a prononcé 9 avis défavorables.

2.8.2 Animaux de compagnie (chiens et chats)

58 (78) plaintes parvenues au Service vétérinaire l'an passé (soit le 24.2% (33%) des plaintes totales) dénonçaient une mauvaise détention d'animaux de compagnie. Ces plaintes ont été transmises par des particuliers (72% dont 19% anonymes), par la SPA Fribourg (5%), par la Police (17%), les vétérinaires (2%) et le solde (2 plaintes) par d'autres services de l'Etat.

Les animaux concernés par les plaintes étaient en majorité des chiens (44 plaintes, uniquement pour la détention des chiens et non pour la dangerosité) et les chats (17 dont 7 concernant des chats sauvages). Dans tous les autres cas, le Service a pris contact avec les détenteurs afin de vérifier le bien-fondé des plaintes. Seules trois plaintes étaient dénuées de tout fondement.

6 (3) dossiers ont été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation et un dossier à l'Office fédéral des douanes. Dans deux cas, une interdiction de détention d'animaux a dû être prononcée et une interdiction a pu être levée. Sur les 6 dossiers transmis, la décision rendue a été favorable à la cause dans 4 cas.

En 2008, 43 (30) chiens et 187 (184) chats ont été annoncés comme perdus et 114 (30) chiens, 153 (129) chats et 10 (3) autres animaux ont été trouvés et inscrits dans la banque de données officielle. 81 animaux ont pu être restitués aux détenteurs par la suite dont 72 chiens et 7 chats.

2.8.3 Animaux sauvages

2.8.3.a Demandes d'autorisation

24 (28) nouvelles demandes d'autorisation de détention d'animaux sauvages sont parvenues au Service dont la majorité concernait les furets (16). Le solde des nouvelles demandes d'autorisation concernait des caméléons, psittacidés, mouflons, serpents venimeux, zèbres, requins, daims, ouistitis, sangliers et téjus. A part les nouvelles demandes, 25 (24) demandes de renouvellement sont parvenues, dont la majorité pour des cervidés (7), des furets (7), des serpents venimeux (4) et des psittacidés (4). Le solde des demandes de renouvellement concernait des émeus, wallabies et chouettes.

2.8.3.b Plaintes

5 plaintes (soit le 2% des plaintes totales) pour des animaux sauvages mal détenus sont parvenues au Service vétérinaire l'an passé.

1 dossier a été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation. La décision rendue a été favorable à la cause pour ce cas.

2.8.3.c Expériences sur animaux

La commission de surveillance des expériences sur animaux s'est réunie quatre fois durant l'année 2008. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

- 57 (82) demandes d'autorisation pour expériences sur animaux ont été examinées.
- 53 (73) autorisations ont été accordées.
- 3 (3) préavis favorables ont été donnés à des demandes intercantonales.
- 4 (4) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont eu lieu.

2.9 Affaires canines

En 2008, le secteur a poursuivi son travail en rapport avec les chiens dangereux (morsures sur humains et animaux, comportements d'agression). De plus, il a mis l'accent sur l'application de la loi sur la détention des chiens et de son règlement d'exécution. Le secteur a dû répondre non seulement aux interrogations de la population et des détenteurs de chiens, mais également aux

attentes des diverses autorités. Cette activité a représenté plus de 1'980 (1'270) appels téléphoniques et 112 (56) entretiens, respectivement auditions dans les locaux du Service.

2.9.1 Activités diverses

Ont été traités

- 87 (95) cas de morsures sur humains.
- 59 (35) cas de morsures sur animaux.
- 25 (20) cas de comportements d'agression au-dessus de la norme.

Ont été effectuées

- 76 (38) visions locales concernant la détention en lien avec des annonces de morsures et comportements d'agression.
- 84 (46) évaluations sommaires de comportement de chiens ayant mordu ou agressé.

Ont été évalués

- 120 (200) chiens soumis à autorisation sur 549 chiens concernés.

Ont été contrôlés

- 7 (5) élevages tant au niveau de la détention qu'au niveau de la sociabilité de quelque 103 (64) chiens.

Ont été organisées

- 3 (6) conférences concernant la Loi sur la détention des chiens (LDCh).
- 3 (2) conférences, respectivement cours concernant le comportement d'agression canine.

Par ailleurs, 98 (80) reconnaissances provisoires pour éducateurs canins ont été délivrées, ainsi que 58 (100) autorisations de détention de chiens soumis à autorisation. Le secteur compte 120 (85) dossiers pour l'autorisation de la détention de plus de deux chiens adultes en cours de traitement.

2.9.2 Identifications

La campagne d'identification des chiens a encore une fois conduit à une augmentation du port du microchip et à l'inscription des chiens dans la banque de données ANIS: 14'506 chiens au 31 décembre 2006, 19'465 chiens au 31 décembre 2007 et 20'264 chiens au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 799 (4'959) chiens. Au courant de l'année 2008, notre secteur a enregistré un plafond d'environ 23'000 inscriptions. La vérification active et les demandes de changements auprès des détenteurs par notre secteur ont apporté d'importantes corrections de la banque de données ANIS.

2.9.3 Législation

2.9.3.a Règlement sur la détention des chiens (RDCh)

Le règlement sur la détention des chiens (RDCh) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Dans leur grande majorité, les processus relatifs aux tâches conférées au

secteur des affaires canines par la loi (LDCh) et par son règlement d'exécution (RDCh) ont été définis.

Plusieurs projets sont en suspens, notamment:

- évaluation d'environ 250 chiens;
- traitement d'environ 60% des demandes de détentions de plus de deux chiens adultes;
- mise en place d'un concept de prévention des accidents par morsure dans les écoles «PAM»;
- mise en place d'un concept et commission pour les examens cantonaux théoriques et pratiques pour l'octroi de la reconnaissance en éducation canine;
- formulation de l'ordonnance sur le mordant sportif.

2.9.3.b Nouvelle ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) du 1^{er} septembre 2008

La nouvelle OPAn confère des tâches supplémentaires au secteur dans la gestion des affaires canines, notamment les contrôles de pensions, les cours obligatoires pour les détenteurs, les services à caractère commercial en lien avec la détention des chiens.

La publication de l'OPAn du 1.9.2008, énonçant l'obligation de suivre des cours d'éducation pour tout nouveau détenteur de chien, a induit une quantité importante d'appels téléphoniques à gérer en plus des tâches générales.

2.9.3.c Règlements communaux

Le secteur a dû répondre aux demandes d'analyse des règlements communaux. En 2008, le Service a, entre autres avis, traité 43 préavis.

2.9.4 Structure et organisation du secteur

2.9.4.a Evaluation des besoins par la HEG

Le rapport final concernant l'évaluation des besoins du secteur des affaires canines par la Haute Ecole de Gestion de Fribourg (HEG) est sorti en juillet 2008. Il établit l'inventaire des prestations à fournir et procède à l'analyse des besoins financiers et en personnel du secteur.

Le secteur des affaires canines a notamment défini les cahiers des charges pour les éventuels collaborateurs futurs en se reposant sur le résultat de l'évaluation des besoins effectuée par la HEG.

2.9.4.b Structure du secteur des affaires canines

Durant l'année, grâce au personnel engagé à durée déterminée, le secteur a pu mettre en place une structure administrative: cette dernière a notamment contribué à la création de procédures et de documents administratifs, découlant directement de l'application de la loi. Ces supports écrits ont représenté un travail non négligeable.

2.9.5 Communication

Brochures «Aide-mémoire pour détenteurs de chiens» en français et allemand: avec le soutien d'un mandataire externe, le secteur a conceptualisé et réalisé une brochure à l'intention de tous les détenteurs de chiens du canton de Fribourg. Cette brochure a rencontré un grand succès auprès de différents milieux intéressés: sur les 40'000 brochures imprimées, environ 20'000 ont en effet déjà trouvé preneur.

– télési	6 204 m ²
– conduite à distance	3 791 m ²
– parking	816 m ²
– carrière	28 800 m ²
Total	48 714 m ²

VI. SERVICE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

Chef de service: Walter Schwab

1. Missions

Le Service des forêts et de la faune (SFF) a une mission de mise en œuvre, de conseil, d'information, de surveillance et de suivi de différentes lois relatives à l'environnement naturel. Il s'agit du domaine de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN – RSF 921.1), du domaine de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCh – RSF 922.1), du domaine de la loi sur la pêche (RSF 923.1), ainsi que de différentes dispositions d'application en la matière.

Le Service est géré par mandat de prestations; les principales prestations par domaine sont les suivantes:

- Domaine de la protection contre les dangers naturels: la protection par des mesures biologiques (par exemple les forêts protectrices), techniques (par exemple des ouvrages de protection) et de planification.
- Domaine de la forêt: production et utilisation de la ressource bois, maintien et développement de la diversité biologique en forêt, conservation qualitative et quantitative des forêts et de leurs ressources, accueil du public en forêt, gestion des forêts domaniales.
- Domaine de la faune: conservation et développement de la faune terrestre et de la faune aquatique; exploitation équilibrée de ces ressources par la chasse et la pêche.

Par son organisation territoriale (arrondissements forestiers et triages forestiers; régions de surveillance faune avec les gardes-faune) le Service favorise une gestion optimale des forêts et la gestion durable de la faune terrestre et aquatique.

2. Activités

2.1 Forêts

2.1.1 Défrichements

La DIAF a délivré 9 autorisations de défrichement.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| – collecteurs d'eau | 8 798 m ² |
| – installation de sport | 305 m ² |

2.1.2 Exploitations préjudiciables

Le Service a rendu 9 autorisations d'exploitation préjudiciable pour des constructions ou des installations en forêt.

2.1.3 Constatations de la nature forestière

La DIAF a rendu 14 décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service.

2.1.4 Constructions à proximité des forêts

Le Service a donné 298 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartier situés à proximité de forêts.

2.1.5 Circulation en forêt

Le Service a déposé 115 dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt).

2.1.6 Cartographie des dangers naturels

Les communes concernées par la cartographie indicative des phénomènes de glissement et de chute de blocs pour la partie Plateau du canton de Fribourg ont été informées de l'existence et de l'utilisation de ces produits. Ce courrier était signé en commun par les Directions IAF et AEC. Contrairement au programme prévu, les analyses détaillées n'ont pu être commencées. Les cahiers des charges sont en préparation et les analyses débuteront en 2009.

2.1.7 Préavis en matière de dangers naturels

Les cartes de dangers sont utilisées, entre autres, pour le traitement de dossiers de demandes de permis de construire (2008: 402 dossiers) et pour l'établissement de préavis dans le cadre de modifications de PAL, PAD, PDReg, PGEE (2008: 52 dossiers). L'établissement de ces derniers est, pour la plus grande partie, réalisé par la Commission cantonale des dangers naturels (CCDN), voire par son secrétaire.

2.1.8 Cadastre des événements StorMe

Heureusement, l'année 2008 a été très calme d'un point de vue des dangers naturels. Quatre événements ont été enregistrés, dont deux glissements et deux chutes de blocs. Un accident majeur a été évité en fin d'année à Jaun grâce aux filets de protection qui ont retenu deux grands blocs rocheux de plusieurs tonnes en amont d'une habitation et de la route cantonale.

Le tableau ci-après ne donne pas d'indication sur l'ampleur ou l'importance des dégâts.

Nombre d'événements avec dommages saisis dans Stor-Me

Année	Total	Glissements	Eau	Chutes	Avalanches
1998	5	0	0	4	1
1999	19	7	4	2	6
2000	10	2	5	3	0
2001	17	15	0	2	0
2002	7	6	1	0	0
2003	5	1	2	2	0
2004	10	3	2	5	0
2005	75	51	21	3	0
2006	21	16	0	4	1
2007	43	31	6	5	1
2008	4	2	0	2	0
Total	216	134	41	32	9

2.1.9 Cartographie des stations forestières

En 2008, 5 lots représentant une surface totale de 2 404 ha de forêt répartis sur 5 arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2008, 32 797 ha de forêt ont été cartographiés. Cela représente 82% de l'aire forestière du canton (surface totale 40 000 ha).

2.1.10 Corporations de triage

La situation des corporations de triage et unités de gestion forestière se présente comme suit à fin 2008:

21 corporations de triage et 9 unités de gestion forestière ont été créées, regroupant 93% des forêts publiques du canton.

Deux projets de corporations sont en phase finale.

2.1.11 Planification forestière

Durant l'année écoulée, la révision des bases de planification suivantes a été effectuée:

Arrondissement 1: Le plan de gestion des forêts publiques du triage 1.2 (La Sonnaz) est en cours d'élaboration.

Arrondissement 2: Le plan de gestion des forêts publiques du triage 2.5 (Oberschrot, Plasselb et Planfayon) est en cours d'élaboration.

Arrondissement 3: Les mises à jour des cartographies des peuplements forestiers sont en cours et les plans de gestion des Corporations de la vallée de la Jogne et de la rive droite du Lac de la

Gruyère pourront être élaborés l'an prochain.

Arrondissement 4: Les nouvelles cartographies des peuplements forestiers de l'ensemble de l'arrondissement sont terminées et les plans de gestion sont en phase de préparation.

Arrondissement 5: Le plan de gestion des forêts publiques du triage 5.3 (Haut-Lac) a été élaboré. Les autres plans de gestion sont en cours d'élaboration.

Arrondissement 6: Le nouveau plan de gestion du triage intercantonal (Farzin-Glâne Nord) est en cours d'élaboration. Les plans de gestion des communes du Flon, de La Verrerie et de St-Martin ont été révisés.

2.1.12 Mesures d'encouragement

2.1.12.a Projets de mesures de protection

Selon les nouvelles dispositions de la RPT, 4 projets de mesures de protection contre les dangers naturels ont été approuvés, engageant un montant total de subventions cantonales de 562 780 francs pour la période 2008–2011. D'autres activités décidées antérieurement ont été poursuivies. Un seul projet selon l'ancien système reste ouvert, à savoir celui du bassin versant de la Mortivue (Semsales). Le problème extraordinaire de l'habitation menacée sur les falaises de la Sarine (commune de Villars-sur-Glâne) a été résolu. Pour le secteur de Varvalanna (Motélon), sous observation depuis 2006 à la suite d'un éboulement, une levée de l'interdiction d'accès prononcée au mois de mai 2006 a pu être proposée à la préfecture grâce au système d'observation mis en place.

- Montant des travaux décomptés: 386 000 fr.
- Subventions cantonales: 82 000 fr.
- Subventions fédérales: 270 000 fr.

2.1.12.b Forêts protectrices

Les attaques du bostryche typographe ont davantage diminué par rapport à 2007. Ainsi, les travaux planifiés dans les différents projets de sylviculture B/C ont pu se poursuivre selon le calendrier fixé dans la convention-programme relative à ce produit. Au fur et à mesure du bouclage des projets selon l'ancienne législation, les activités sont régies par les nouvelles dispositions (cf. directive 8.2/1 du SFF). Ainsi, 3 projets du type «Programme d'intervention» ont été approuvés, engageant un montant total de subventions cantonales de 1 815 000 francs pour la période 2008–2011. En plus, 3 projets du type «Infrastructure» ont été approuvés, engageant un montant total de subventions cantonales de 307 800 francs.

- Montant des travaux décomptés (y compris infrastructures pour les FP): 5 475 000 fr.

- Subventions cantonales: 642 000 fr.
- Subventions fédérales: 3 312 000 fr.

2.1.12.c Biodiversité en forêt

En 2008, plusieurs périmètres de réserves forestières ont été étudiés, en vue de leur mise sous protection au cours des prochaines années.

Le solde des indemnités dues pour les réserves «La Souche», «En Biffé», «En Allières» et «La Leyte-Motélon» a été versé aux propriétaires.

6 ha d'îlots de vieux bois ont été mis sous protection pour une durée de 20 ans.

Des interventions de structuration de lisières forestières ont été réalisées sur 3 ha.

Des mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, avifaune, etc.) ont été réalisées sur 27 ha.

Les modalités de subventionnement adaptées à la suite de la RPT ont été appliquées. Le montant arrondi des subventions est de 830 000 francs.

2.1.12.d Promotion du bois

Le Service a maintenu sa participation au projet Avanti-Bois qui devrait concrétiser la mise en place d'une scierie de feuillus de grande capacité dans le canton de Vaud.

En collaboration avec Lignum Fribourg et le Service des transports et de l'énergie, des interventions ont été effectuées pour sensibiliser les maîtres d'œuvre à l'utilisation du bois, principalement dans les domaines de la construction et de l'énergie.

2.1.12.e Accueil du public en forêt

La forêt est un espace de détente très apprécié par la population. Dans certaines forêts, la fréquentation est si élevée que l'accueil du public devient l'objectif prioritaire de gestion. Certains coûts supplémentaires des prestations d'intérêt général réalisées par les propriétaires pour le délasserment sont indemnisés par le canton sur une base forfaitaire. Le canton distingue 4 catégories de forêt, selon l'importance de l'accueil du public. Les objectifs et les prestations que les propriétaires s'engagent à réaliser sont définis (par exemple l'absence d'arbres dangereux pour les visiteurs).

En 2008, l'aide cantonale totalise 976 000 francs. Cela correspond à environ 3 fr. 60 par habitant du canton de Fribourg (population résidante au 31.12.2007 = 267 893 habitants).

2.1.12.f Dégâts aux forêts

Le volume de bois endommagé est de 10 000 m³ (24 000 m³ en 2007). Les modalités de subventionnement adaptées à la suite de la RPT ont été appliquées. Le montant arrondi des subventions est de 433 000 francs.

2.1.12.g Soins aux jeunes peuplements

La surface des soins aux jeunes peuplements forestiers réalisés en 2008 est de 840 ha. Les modalités de subventionnement adaptées à la suite de la RPT ont été appliquées. Le montant arrondi des subventions est de 916 000 francs.

2.1.12.h Infrastructures et améliorations des structures

Dans le cadre des produits cantonaux, différents projets dans ce domaine important ont été approuvés et partiellement décomptés.

- Montant des travaux décomptés: 512 000 fr.
- Subventions cantonales: 230 000 fr.

2.1.12.i Crédits d'investissement

Au total, 62 contrats sont actuellement en traitement. Des contrats pour 4 crédits d'un montant total de 1 586 730 francs ont été conclus (1 centre forestier, 2 infrastructures, 1 crédit cadre pour les projets forêts protectrices). 4 contrats ont été clôturés. Durant la période, 62 remboursements d'un montant total de 1 612 980 francs ont eu lieu. Sur la base de contrats, 4 versements d'un montant total de 1 536 730 francs ont été effectués.

Ces moyens financiers sont mis à disposition du canton par la Confédération. Les remboursements des crédits en cours sont réintégrés au fonds jusqu'à l'échéance des crédits fédéraux. Par rapport à l'année passée, le niveau d'endettement de ce programme a été augmenté d'environ 20 000 francs par un versement au fonds de la Confédération; il atteint 5 913 000 francs à fin 2008.

2.1.13 Statistiques forestières

2.1.13.a Superficie et nombre de propriétaires (entreprises)

	Forêt publique	Forêt privée	Total
Forêt productive et improductive	25 000 ha (58%)	18 300 ha (42%)	43 300 ha
Nombre d'entreprises/propriétaires	117	env.12 000	env. 12 100

2.1.13.b Récoltes de bois

L'évolution des récoltes de bois dans les forêts publiques et privées au cours des 3 dernières années est la suivante:

Année	Forêt publique		Forêt privée		Total	
	m ³	%	m ³	%	m ³	%
2005	214 000	67	107 000	33	321 000	
2006	214 000	68	99 000	32	313 000	
2007	185 000	67	92 000	33	277 000	
2008	Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2009.					

L'assortiment «bois de feu» est en augmentation, il représente aujourd'hui quelque 30% des récoltes dans la forêt privée et s'élève à 19% dans la forêt publique.

2.1.14 Formation

2.1.14.a Formation continue

De nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage pour débutants et pour professionnels ont été organisés.

Des cours de formation continue pour formateurs des cours interentreprises D (sylviculture et écologie) ont été mis sur pied en janvier 2008.

Des cours de répétition de secourisme pour le personnel forestier ont été organisés en mai 2008.

Un module H2, formation de maître d'apprentissage, a été suivi par plusieurs forestiers et contremaîtres fribourgeois durant le mois de septembre 2008.

Un cours «Protection des sols forestiers» a eu lieu le 12 novembre 2008 au Mont-sur-Lausanne.

Des cours de formation continue «Faune, chasse et pêche» ont été organisés fin novembre 2008 à Lyss.

2.1.14.b Examens de fin d'apprentissage

17 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 11 francophones et 6 alémaniques.

17 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage, dont 5 étaient des répétants.

15 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 2 échecs.

2 candidats ont réussi les examens de la formation élémentaire.

Le nombre de forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 582.

2.1.14.c Examens intermédiaires

19 apprenants de 1^{re} année (15 francophones et 4 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Sur ces 19 apprenants, 18 ont été promu en 2^e année. 1 apprenant a quitté la profession.

11 apprenants de 2^e année (9 francophones et 2 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. Tous ont réussi. Il n'y a pas d'examens scolaires des branches générales et des connaissances professionnelles en 2^e année. 2 apprenants suivent la formation élémentaire.

2.1.14.d Recrutement de nouveaux apprenants

Au début de l'automne 2008, 20 nouveaux apprenants ont commencé un apprentissage, dont 18 francophones et 2 alémaniques.

2.1.14.e Effectifs des apprenants par année d'apprentissage au 1^{er} octobre 2008

1 ^{re} année:	20	(18 F et 2 A)
2 ^e année:	17	(14 F et 3 A)
3 ^e année:	17	(14 F et 3 A)
Total:	54	(46 F et 8 A)

2.1.14.f Stagiaires

1 étudiant de l'école de gardes forestiers et 2 étudiants ingénieurs forestiers de l'EPFZ ont effectué un stage auprès d'un arrondissement forestier.

1 biologiste a effectué un stage auprès de la centrale SFF et 1 stagiaire effectue un stage post-grade auprès de la centrale SFF.

2.1.15 Evénements particuliers

2.1.15.a La forêt, hôte d'honneur à la Foire de Fribourg

La Foire de Fribourg 2008 a accueilli cette année plus de 90 000 visiteurs, qui ont pu approcher et apprécier les différentes facettes de la forêt. Le Service s'est fortement investi, en collaboration avec l'Association fribourgeoise d'économie forestière, le Syndicat du personnel forestier fribourgeois, la section fribourgeoise de l'Association romande des entrepreneurs forestiers et la Fédération fribourgeoise des chasseurs, pour promouvoir le monde forestier auprès du grand public.

La forêt a été présentée sous la forme de deux stands. Le stand extérieur, d'une surface de 500 m², avait essentiellement pour but de montrer les activités en forêt (portique d'entrée de la foire en bois d'industrie, forêt reconstituée, porteur forestier, démonstrations de travaux forestiers et d'autres utilisations de la forêt, ...). Le stand intérieur, d'une surface de 200 m², a pris les traits d'un «supermarché de la forêt» pour montrer le lien entre les différentes fonctions de la forêt et la valeur, marchande ou non, des produits de ces fonctions. Ces deux stands avaient l'avantage d'être intégrés dans le cheminement de la foire, ce qui garantissait le passage des visiteurs.

2.1.15.b Mise en œuvre de la RPT

Pour assurer la mise en œuvre de la RPT, les travaux suivants ont été réalisés dans le courant de l'année 2008:

- Adaptation de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN du 2 mars 1999, 921.1). En date du 1^{er} juillet 2008, le Grand Conseil a approuvé les adaptations nécessaires.
- Adaptation du règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN du 11 décembre 2001, 921.11) ainsi que de l'ordonnance concernant les subventions cantonales aux forêts et à la protection contre les catastrophes naturelles du 30 mars 2004, (921.16). Dans sa séance du 25 novembre 2008, le Conseil d'Etat a approuvé les adaptations

nécessaires avec entrée en vigueur rétroactive des articles spécifiques au 1^{er} janvier 2008.

- Signature des 5 conventions-programmes 2008–2011 conclues avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). En date du 16 juin 2008, le Directeur IAF a signé ces conventions-programmes. Il s'agit des conventions-programmes suivantes:

Domaine	Subvention fédérale (OFEV) pour les 4 ans
Ouvrages de protection selon la LFo	1 896 000 fr.
Forêts protectrices	5 975 000 fr.
Biodiversité en forêt	1 740 000 fr.
Economie forestière	2 421 000 fr.
Sites de protection des oiseaux et de la faune sauvage	359 992 fr.
Total	12 391 992 fr.

(ou env. 3 100 000 fr./an)

- Elaboration des directives techniques détaillées pour assurer la mise en œuvre et le suivi des mesures d'encouragement entre le SFF et les différents prestataires (par exemple propriétaires forestiers publics et privés, syndicats). Ces directives doivent être établies pour les produits fédéraux (avec cofinancement fédéral et cantonal) et pour les produits cantonaux (uniquement subventionnement cantonal).
- Etablissement et conclusion des programmes de mesures (contrats par domaine) entre les différents prestataires et la Direction et/ou le SFF en fonction de la compétence financière.

2.2 Chasse, faune et pêche

2.2.1 Activités courantes

2.2.1.a Formation

Un cours de perfectionnement pour gardes-faune a été organisé par l'OFEV. Il était consacré à la forêt et a eu lieu à Tramelan (BE); 14 gardes fribourgeois y ont pris part.

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'OFEV, a eu lieu à Spiez; son thème était le réchauffement climatique, les micropolluants et l'aquaculture; 3 gardes fribourgeois y ont pris part.

2.2.1.b Rapports de dénonciation

En 2008, les gardes-faune permanents et les gardes auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

- 15 rapports en matière de chasse et de protection de la faune
- 30 rapports en matière de pêche
- 77 rapports en matière de protection des eaux
- 8 rapports en matière de protection de la nature et cueillette de champignons

En outre, 26 avertissements écrits ont été remis à des personnes qui ne respectaient pas les prescriptions concernant la chasse ou les chiens.

2.2.1.c Saison de chasse 2008/09

En montagne (permis A), le tir d'un chamois, des marmottes et des carnaissiers était autorisé du 22 septembre au 4 octobre. Pour la dixième année consécutive, la chasse du chevreuil n'était pas autorisée en montagne où la population de cette espèce est basse. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 22 septembre au 30 octobre; du 22 septembre au 18 octobre, le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi; dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 25 octobre. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, soit le 1^{er} septembre. La chasse du sanglier était autorisée dans certains secteurs de faune de la zone de montagne, en novembre et décembre. La chasse du lièvre n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990).

Les titulaires du permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 22 septembre au 11 octobre. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 2 au 7 octobre, destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Une chasse de régulation du cheptel des bouquetins a été organisée dans le district franc fédéral Hochmatt-Motélon et à ses abords.

Le permis C pour la chasse du gibier à plumes en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer notamment le faisan jusqu'au 30 octobre, les colombidés, canards et corvidés jusqu'au 29 novembre et la bécasse des bois jusqu'à la mi-décembre.

Pour la chasse d'automne 2008, le nombre de chasseurs était de 742. Durant cette chasse, 1'368 chevreuils (dont 398 jeunes), 338 chamois (dont 52 jeunes), 14 cerfs (dont 2 jeunes) et 7 bouquetins ont été abattus.

2.2.1.d Statistique des permis de chasse délivrés en 2008

- 380 permis A (chasse en montagne)
- 699 permis B (chasse générale en plaine)
- 84 permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
- 97 permis pour la chasse du cerf
- 538 permis D (chasse des carnaissiers et du sanglier en hiver)
- 40 permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
- 0 permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
- 1 permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
- 6 permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
- 13 permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

2.2.1.e Statistique des permis de chasse délivrés et du gibier abattu durant l'automne 2007 et l'hiver 2007/08

- 361 permis A (chasse en montagne)
- 651 permis B (chasse générale en plaine)
- 82 permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
- 93 permis pour la chasse du cerf
- 485 permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
- 30 permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
- 2 permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
- 1 permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
- 2 permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
- 6 permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs 701.

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant durant la saison 2007/08:

Chamois	336	Blaireaux	9
Chevreaux	1 256	Fouines	24
Bouquetins	0	Martres	2
Cerfs	15	Chats haret	6
Lièvres bruns	0	Faisans	0
Lièvres variables	0	Bécasses	82
Sangliers	26	Colombidés	50
Marmottes	9	Corvidés	257
Renards	1 702	Oiseaux d'eau	405

2.2.1.f Animaux périés

Du mois d'avril 2007 au mois de mars 2008 ont été trouvés morts:

- 49 chamois (43% morts de faiblesse ou de maladie)
- 730 chevreuils (67% tués par le trafic routier)
 - 5 bouquetins
 - 5 cerfs
- 35 lièvres bruns (83% tués par le trafic routier)
- 13 sangliers (85% tués par le trafic routier)
- 1 031 renards (68% tués par le trafic routier)
- 296 blaireaux (84% tués par le trafic routier)

2.2.1.g Statistique des permis de pêche délivrés pour les cours d'eau et lacs cantonaux

En 2008, les permis suivants ont été délivrés:

- rivières et lacs cantonaux (permis A):
 - 1 135 permis annuels
 - 226 permis de 6 mois
 - 75 permis de 7 jours
 - 1 108 permis d'un jour

- rivières seulement (permis B):
 - 220 permis annuels
 - 47 permis de 6 mois
- lacs cantonaux seulement (permis C):
 - 411 permis annuels
 - 269 permis de 6 mois
- permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):
 - 621 permis annuels
 - 243 permis de 6 mois
 - 331 permis d'un jour
- permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):
 - 170 permis annuels
 - 61 permis de 6 mois
 - 1 217 permis d'un jour
- 12 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

2.2.1.h Pêche affermée

En 2004, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2009.

Des 77 lots de pêche, 70 sont affermés.

2.2.1.i Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2008, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

6 permis de pêche professionnelle (permis A), 2 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B), 134 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 143 permis de pêche de loisir (permis D) et 58 permis additionnels «hôtes».

Résultats de la pêche professionnelle de l'ensemble du lac (en tonnes):

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Palées	57.8	58.9	81.9	96.0	61.3	79.0	82.1	81.1
Bondelles	156.0	118.9	86.9	87.9	121.7	118.6	123.4	152.0
Truites	2.7	3.1	3.9	2.8	2.6	3.4	3.4	3.1
Ombles-chev.	0.5	0.7	0.7	0.7	2.6	1.8	1.3	1.0
Perches	35.4	31.1	30.2	21.7	52.7	64.5	38.1	43.5
Brochets	8.8	8.3	5.3	8.2	6.9	9.3	6.1	7.8
Vengerons	23.5	37.6	34.4	26.8	29.0	30.1	29.4	19.2
Brèmes	1.0	2.5	1.4	1.1	0.9	1.2	1.7	0.3
Autres	13.8	4.4	3.9	3.9	7.1	7.2	3.4	1.0

2.2.1.j Pêche dans le lac de Morat

En 2008, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 334 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 525 permis de pêche de loisir (permis D) et 189 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle (en tonnes), y compris les 4 pêcheurs professionnels vaudois:

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Corégones	0.1	0.3	0.7	0.8	0.6	0.6	0.5	0.3
Truites	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2
Brochets	1.2	1.2	0.9	0.7	1.1	0.8	0.9	1.4
Perches	16.1	8.3	4.2	4.5	5.2	5.4	8.1	9.3
Brèmes	1.3	2.8	1.9	1.2	1.0	1.2	0.2	1.4
Vengerons	3.5	5.6	5.0	3.5	3.5	1.9	4.6	3.0
Silures	0.3	0.4	0.4	0.2	3.3	0.5	0.4	0.3
Sandres	5.1	4.2	4.3	4.9	7.7	7.8		
Autres	0.1	0.4	0.5	0.2	0.3	0.2	3.1	1.7

2.2.2 Evénements particuliers

2.2.2 a Interdiction de la pêche

Des PCB (PolyChloroBiphényles) de type dioxine dépassant les valeurs limites ont été détectés dans des poissons prélevés sur le tracé de la Sarine entre le barrage de Rossens et la limite cantonale à Bösinggen ainsi que dans la Glâne et la Gérine inférieure. Comme il existe un risque potentiel pour la santé humaine en cas de consommation régulière et prolongée de poissons contaminés, le Conseil d'Etat a interdit l'exercice de la pêche sur le tracé de la Sarine entre le pont de la Souche (Abbaye d'Hauterive) et le barrage de Schiffenen, ainsi que dans la Glâne et la Gérine inférieure.

VII. PRÉFECTURES

1. Missions

Les préfetures exécutent les missions qui leur sont dévolues par la loi sur les préfets et plusieurs lois dans les domaines les plus divers. Ces tâches relèvent tant du pouvoir administratif que judiciaire; elles impliquent une collaboration avec toutes les directions et les services de l'Etat.

2. Activités

2.1 Conférence des préfets

La Conférence des préfets, organe informel de coordination et plate-forme d'échanges entre les préfets, s'est réunie mensuellement en 2008, séances auxquelles il faut ajouter les participations à de très nombreuses commissions permanentes de l'Etat, séances de travail et manifestations diverses.

La Conférence a permis à divers conseillers d'Etat ou chefs de service de venir présenter de nouveaux projets ou de discuter de points particuliers concernant l'ensemble des préfetures.

La Conférence des préfets a également répondu aux consultations qui lui ont été soumises et a permis la coordination des procédures ou réponses à des questions impliquant une approche uniforme sur l'ensemble du territoire cantonal. Parmi les thèmes les plus importants, on peut mentionner les activités en rapport avec la préparation et le suivi des manifestations liées à Eurofoot 2008, les réflexions au sujet des structures territoriales, la nouvelle politique régionale (NPR) et la nouvelle législation sur les chiens.

2.2 Préfecture de la Sarine

Préfets: Nicolas Deiss et Carl-Alex Ridoré (dès le 1^{er} septembre 2008)

2.2.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. L'assemblée des délégués a confié à la Haute Ecole de Gestion (HEG) de Fribourg l'audit externe destiné à examiner si les structures actuelles, tant au niveau de la direction de l'Association qu'au niveau des écoles du CO, sont encore adaptées aux nécessités. Refusés par l'Assemblée des délégués du mois de juin, les comptes 2007 ont été acceptés en novembre suite à des informations complémentaires.

Coriolis Infrastructure. L'Espace Nuithonie, à Villars-sur-Glâne, continue de jouir d'une très grande popularité; son Conseil de fondation a été renouvelé. Le chantier de la Salle de spectacle des Grands Places, à Fribourg, a débuté. L'inauguration est prévue pour l'automne 2011.

Coriolis Promotion. Suite à l'acceptation des statuts de l'agglomération, les organes de l'agglomération et de Coriolis Promotion ont débuté les travaux de transition

entre les deux structures. Ces travaux visent notamment à maintenir une étroite collaboration entre l'agglomération et les communes membres de Coriolis Promotion mais situées hors du périmètre de l'agglomération.

2.2.2 Domaines de la DSJ

Surveillance des établissements publics. L'action lancée en 2007 d'entente avec le Service de la police du commerce auprès des exploitants d'établissements, afin de leur rappeler les dispositions légales en matière de procédure de reprise d'établissement public, a été poursuivie. La préfeture a émis près de 150 préavis en la matière, très souvent dans des délais très courts. Elle est également intervenue à de nombreuses reprises auprès d'exploitants pour des problèmes de nuisances sonores. Un groupe de travail, présidé par le préfet, concernant le secteur très animé de la Route de la Fonderie à Fribourg, a été mis sur pied afin d'améliorer la situation notamment en matière de nuisances sonores, de sécurité, de gestion des déchets et de consommation de stupéfiants.

Manifestations temporaires de grande importance (fêtes de jeunesse, Foire de Fribourg, Carnaval, botellon, etc.). La préfeture organise des séances de coordination avec les différents acteurs afin de définir clairement les charges et conditions en vue de l'organisation de la manifestation en application des directives de la Conférence des préfets.

Manifestations sportives. L'année 2008 a été marquée par une intense activité de la préfeture, en étroite collaboration avec les autres partenaires (Police cantonale, clubs, conférence des préfets) pour assurer l'encadrement et la sécurité des manifestations sportives d'importance (Eurofoot 2008; championnat de hockey).

2.2.3 Domaines de la DIAF

Droits politiques. Une partie du personnel de la préfeture a été très sollicitée au niveau des votations cantonales et fédérales.

Agglomération. L'assemblée constitutive a accepté la demande de sortie du périmètre provisoire de l'agglomération de la commune de Tafers. Le 1^{er} juin, les citoyens des 10 communes membres du périmètre provisoire ont accepté le projet de statuts par 72,47% des voix. Assermentés en automne par les préfets de la Sarine et de la Singine, les membres du Conseil et du Comité de l'agglomération ont débuté de façon intensive leurs travaux de mise en place des structures de l'agglomération. Le plan directeur de l'agglomération a été adopté par le Conseil d'agglomération.

2.2.4 Domaines de la DEE

Communauté Urbaine des Transports de l'Agglomération Fribourgeoise (CUTAF). Suite à l'acceptation des statuts de l'agglomération, les organes de l'agglomération et de la CUTAF ont débuté les travaux de transition entre les deux structures.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). La préfecture, le Réseau économique de Fribourg et région et l'Association pour le développement de la Haute-Sarine ont intensifié leurs contacts en vue de l'entrée en vigueur de la Nouvelle Politique Régionale.

2.2.5 Domaines de la DSAS

CODEMS. La Commission des Etablissements Médico-Sociaux a accordé son aide dans le cadre des frais financiers aux EMS suivants: Résidence des Chênes, Fribourg; EMS Les Martinets, Villars-sur-Glâne; EMS La Providence, Fribourg; Villa Beausite, Fribourg; Foyer Rose d'Automne, Villars-sur-Glâne et Résidence Saint Martin, Cottens.

Association des Communes pour les Services Médico-Sociaux (ACSMS). Les travaux pour l'agrandissement du Home Médicalisé de la Sarine ont été menés à terme. Une journée portes ouvertes aura lieu en juin 2009. L'adoption du budget 2009 par l'assemblée des délégués a été marquée par une large discussion concernant le prix de pension et les autres paramètres qui influencent l'établissement du budget de l'association.

2.2.6 Domaines de la DAEC

Ancienne décharge de la Pila. La préfecture a prêté son concours au comité de pilotage du Consortium pour l'assainissement de la Pila afin de déterminer les procédures à mettre en œuvre, tant pour l'assainissement de la décharge que pour le déplacement du camp des gens du voyage.

2.3 Préfecture de la Singine

Préfet: Nicolas Bürgisser

2.3.1 Domaines de la DICS

Cycle d'orientation de la Singine. A noter l'inauguration de l'agrandissement du CO de Wünnewil et l'accord des communes concernées quant à l'agrandissement du CO de Plaffeien.

2.3.2 Domaines de la DSJ

Sécurité publique. Deux faits importants sont à signaler. L'intervention efficace de la police a permis le bon déroulement des manifestations sportives marquantes, à savoir le match de la coupe suisse de football Planfayon-Lucerne et le match de hockey de 1ère ligue Guin-Martigny, et d'éviter les actes de hooliganisme notamment par l'arrestation de plusieurs personnes interdites de stade. Grâce aux arrestations préventives effectuées par la police cantonale, les confrontations entre supporters ont été évitées.

Sport. L'organisation du campement mis en place à Flamatt dans le cadre de l'Eurofoot 2008 a connu un franc succès. Plus de 11'500 nuitées ont été enregistrées. Aucune participation financière cantonale n'a été versée pour cette activité.

Alcool chez les jeunes. Le phénomène de la consommation d'alcool chez les jeunes s'est encore aggravé au cours de l'année sous revue, surtout auprès des jeunes en âge de scolarité obligatoire. Cette évolution préoccupe aussi bien les autorités communales que la préfecture. Des contrôles inopinés de plus en plus fréquents dans des lieux de consommation d'alcool ont été ordonnés, souvent en collaboration avec les organisateurs des manifestations.

2.3.3 Domaines de la DIAF

Chasse. La saison de la chasse s'est déroulée sans heurt, grâce à une bonne compréhension entre les intervenants concernés, à savoir le Service des forêts et de la faune, les chasseurs et la préfecture.

Routes alpestres. Les interdictions de circuler sur certaines routes alpestres et forestières ont suscité un mouvement de mécontentement, dans la mesure où certains vœux exprimés par la Région Sense n'ont pas été pris en compte. La période des vacances d'automne pour la publication de ces décisions n'a pas facilité les choses.

Anniversaire. La Région Sense a marqué les 160 ans de l'existence du district de la Singine au cours d'une soirée commémorative à laquelle ont été conviés les anciens et les conseillers communaux en fonction. M. le Conseiller fédéral Samuel Schmid y a participé en qualité d'hôte d'honneur.

Chiens. L'enregistrement des chiens a donné lieu à de nombreuses confusions qui ont été l'occasion de nombreuses réclamations auprès de la préfecture.

Pêche. L'interdiction de la pêche dans le lac de Schiffenen n'a pas toujours été bien comprise et a nécessité des efforts d'explication de la part de la préfecture.

2.3.4 Domaines de la DEE

Marché de la construction. Afin de favoriser la reprise de la construction, les communes de la Singine ont organisé à Guin, en novembre, une foire des terrains à bâtir qui a accueilli de nombreux visiteurs. On s'attend à des résultats concrets dans plusieurs mois.

Politique régionale. Une convention cadre de cette nouvelle politique régionale a pu être conclue. Plusieurs projets qui ont abouti seront déposés auprès des instances compétentes, d'autres à court terme. En particulier, pour la région du Schwyberg, des tests dans le domaine de l'énergie éolienne sont en cours, de même que la construction de petites centrales hydroélectriques. A signaler la création sur le site de l'ancien Institut de la Gouglera d'un centre de compétences, de soutien et d'accompagnement de projets dans le domaine médical et social. Enfin, le projet de cadence horaire d'une demi-heure pour la liaison ferroviaire sur la ligne Berne-Fribourg a abouti et mise en œuvre dès la fin du mois de novembre 2008. Entre Flamatt et Berne, cette cadence a été élevée à raison de quatre liaisons par heure dans les deux sens.

2.3.5 Domaines de la DSAS

Asile. Plusieurs sites d'hébergement ont fait l'objet d'une évaluation, dont l'un d'eux a été retenu de manière plus détaillée.

Soins à domicile. Un regroupement des associations singinoises qui implique aussi le service de puériculture a pu être réalisé.

Réseau de santé. L'Association de communes «Pflegeheim des Sensebezirks» a poursuivi la mise en œuvre du rapport «Réseau de santé» adopté en 2007. Un accord de principe a pu être trouvé sur la planification des besoins en lits dans le domaine des homes médicalisés.

2.3.6 Domaines de la DAEC

Agglomération. Après le retrait de la commune de Tafers du périmètre provisoire de l'agglomération de Fribourg, seule la commune de Düringen est restée membre malgré un vote négatif. Les futures réformes de l'agglomération devront en tenir compte, tout en respectant les promesses faites à cette occasion.

Agglomération. Une incertitude règne à propos des communes de Schmiten, Bösingen et Wünnewil-Flammatt qui font actuellement partie de l'agglomération de Berne. Il n'est pas certain que cette appartenance soit en mesure de rassurer les communes quant à certaines attentes ou possibilités.

Trafic. Les travaux concernant le projet de trafic «Basse-Singine» sont terminés. Une procédure de consultation a été ouverte auprès des communes.

Planification régionale. La «Regio Sense» a entrepris la révision totale de sa planification qui date de 1991. Cette révision tient compte des potentialités de développement à l'horizon 2010.

Routes. Les travaux d'assainissement de la route Plaselb–Oberschrot sont achevés.

Constructions. A signaler l'augmentation du nombre de permis de construire délivrés. D'autres projets sont en phase initiale ou en cours de réalisation.

Inondation. Le danger d'inondation de la Gérine à la hauteur de Tinterin est à craindre en raison de l'élévation du niveau de gravier. Le danger ne devrait pas être négligé, en raison notamment de la zone industrielle située en aval.

2.4 Préfecture de la Gruyère

Préfet: Maurice Ropraz

2.4.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation (CO) de la Gruyère. Les travaux liés à l'implantation d'un CO provisoire sur le site de Bulle pouvant accueillir une quinzaine de classes ont été terminés dans le respect du budget prévu à cet effet. Le Comité d'école planche également sur un projet d'assainissement du bâtiment principal de Bulle.

En outre, il recherche activement un terrain pour accueillir le 3^e CO qui s'avère nécessaire à moyen terme.

Collège du Sud. Avec l'aide des services compétents de l'Etat, un projet d'extension du site de Bulle est actuellement en cours en vue d'augmenter la capacité d'accueil des collégiens.

Fondation du Château de Gruyères. Les travaux liés à la rénovation du bâtiment de la conciergerie sont désormais terminés et le public a pu découvrir avec enthousiasme le nouveau spectacle multimédia retraçant l'histoire de la vie du château et de ses comtes.

Fondation Pro Gruyères. Le pavage des quatre premières étapes prévues en ville de Gruyère est concrétisé à ce jour. Reste à exécuter, pour l'étape cinq, l'aménagement du bourg d'en-haut et des placettes ainsi que le solde de la place du Belluard. Cette réalisation offre à la cité comtale une apparence historique de première qualité.

Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère. La procédure pendante devant le Tribunal civil de la Gruyère découlant du licenciement d'un ancien collaborateur est désormais réglée.

Centre sportif régional. Un groupe de travail de l'Association Régionale la Gruyère effectue des investigations afin de déterminer l'opportunité de la création d'un Centre sportif régional. L'assemblée des délégués a accepté de débloquer un crédit d'étude à ce sujet.

Formation scolaire. Le préfet participe aux travaux du groupe de travail institué par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport pour la mise en œuvre de la RPT et de l'organisation des mesures de soutien à la formation scolaire (comité de pilotage).

HES privée en Gruyère. Le Conseil fédéral a autorisé une deuxième HES privée en Suisse, sous le nom de HES privée Les Roches-Gruyères. Le canton de Fribourg, à travers la ville de Bulle, accueille le campus principal de cette école dont les étudiants proviennent de 80 pays différents et sont formés à l'élite de l'hôtellerie mondiale.

2.4.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics. La préfecture voue une attention particulière à sa mission de surveillance des établissements publics en collaborant avec le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale. Des actions de prévention et de respect de l'ordre public sont coordonnées à l'occasion de fêtes importantes. Tel fut le cas notamment à l'occasion de la Fête des Jeunesses, lors d'événements particuliers organisés durant l'Eurofoot 2008 ainsi qu'à l'occasion du match de coupe suisse de football entre le FC Bulle et le FC Bâle. D'autres projets de prévention sont développés dans la région, en particulier à travers la Fondation Passage (centre animation de la ville de Bulle) et l'Association Stop violence en Gruyère.

2.4.3 Domaines de la DIAF

Association Mobul. En assumant la présidence de l'assemblée des délégués de l'Association Mobul, le préfet apporte son soutien au projet d'agglomération accepté par la Confédération

Fusion de communes. Un projet de fusion de communes dans la vallée de la Jogne est actuellement en cours d'étude auprès des exécutifs communaux.

Association CommuNet. Un groupe de travail de l'Association Régionale la Gruyère a collaboré avec les partenaires des autres districts en vue de la création de l'Association CommuNet, censée délivrer des prestations informatiques aux communes membres.

Groupe de coordination Loup. Le préfet de la Gruyère a accepté d'assumer la présidence du Groupe de coordination Loup. En effet, à la fin octobre 2007, un loup a été officiellement identifié sur le territoire du canton de Fribourg, pour la première fois depuis longtemps. Dès lors, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a institué un groupe intégrant des représentants des milieux intéressés afin de développer un concept cantonal et d'élaborer une stratégie de prévention devant permettre une cohabitation de l'homme avec cet animal protégé.

2.4.4 Domaines de la DEE

Remontées mécaniques. L'assemblée des délégués de l'Association Régionale la Gruyère a accepté de financer la part régionale de 25% nécessaire aux investissements envisagés par les sociétés de remontées mécaniques de Gruyères-Moléson, Charmey, La Berra et Jaun. La part cantonale ayant été également avalisée par le Grand Conseil, il appartient désormais aux sociétés de trouver le solde des fonds nécessaires au financement du renouvellement des installations.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). L'Association Régionale la Gruyère a participé à l'élaboration du premier projet NPR dans le domaine du transfert technologique initié conjointement par les entreprises fribourgeoises, les hautes écoles et les régions.

Bus-pyjama. L'assemblée des délégués de l'ARG a approuvé un crédit d'investissement pour un projet de bus de nuit couvrant l'ensemble du district pendant une période initiale de 3 ans.

2.4.5 Domaines de la DSAS

Association du Réseau Santé et Social de la Gruyère. L'assemblée des délégués a accepté le crédit d'investissement nécessaire au déménagement des locaux de la gare vers Bulle Centre, projet immobilier initié par la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg. Elle a également adopté un nouveau règlement en matière d'indemnité forfaitaire.

COSAF et CODEMS. Par sa présidence dans la Commission de district pour les soins à domicile et l'aide familiale (COSAF) et la Commission des EMS (CODEMS),

le préfet favorise une collaboration positive entre les différents partenaires du domaine de la santé.

2.4.6 Domaines de la DFIN

Informatique dans les communes. La préfecture suit avec attention les réflexions engagées sur le plan cantonal en matière informatique. Par ailleurs, l'harmonisation des sites internet des préfectures a permis une meilleure accessibilité de l'information pour les usagers.

2.4.7 Domaines de la DAEC

Commission cantonale des dangers naturels (CCDN). En présidant la Commission des dangers naturels, le préfet participe aux travaux et mesures en cours dans le domaine de la prévention. Si la cartographie des dangers dans les Préalpes est terminée, les travaux se poursuivent en zone de plaine.

Trafic urbain. Les travaux liés à la mise en œuvre de la H189 et ceux entrepris en centre-ville de Bulle ont naturellement occasionné certaines gênes dans le chef-lieu gruérien. La situation est toutefois en voie de normalisation. La ville de Bulle offre progressivement une apparence renouvelée et très plaisante.

Stands de tir. Les travaux menés par l'Association Régionale la Gruyère ont permis d'inventorier les besoins dans le district. Il en résulte que la création éventuelle d'un stand de tir régional n'est plus une priorité.

Gens du voyage. L'installation de places d'accueil à La Tour-de-Trême puis à Bulle, côté Riaz, semble avoir été abandonnée. Le Grand Conseil a désormais accepté un mandat privilégiant l'aménagement d'une infrastructure sur le territoire de la commune de Sâles. Les autorisations nécessaires n'ont toutefois pas encore été délivrées.

2.5 Préfecture du Lac

Préfet: Daniel Lehmann

2.5.1 Domaines de la DICS

Ecoles. Le préfet préside l'assemblée des délégués du cycle d'orientation de la région de Morat et il conseille le comité et la direction d'école du cycle d'orientation du district. Il participe enfin à l'assemblée des délégués et au comité du cycle d'orientation de Sarine-campagne et du Haut-Lac.

Orientation professionnelle. Le préfet préside la Commission du district du Lac qui est l'organe de surveillance des centres de formation professionnelle rattachés aux cycles d'orientation de Morat, Chiètres et Cormondes, ainsi que du centre de formation professionnelle du district du Lac à Morat.

Culture. Le préfet soutient différentes activités culturelles et organisations de maintien ou de rénovation de biens culturels. Un point fort est porté sur le «Festival Murten Classics», avec un concert sur la place du Châ-

teau qui, en 2008, a connu un nouveau record d'affluence pour sa 20^e édition. Un soutien particulier a été destiné à l'organisation Trivapor pour la réalisation de son projet de remise en fonction du bateau à vapeur «Neuchâtel» sur les trois lacs jurassiens.

2.5.2 Domaines de la DSJ

Affaires pénales. Le nombre d'ordonnances pénales, par rapport à l'année précédente, s'est stabilisé. La préfecture a ainsi enregistré la moitié moins d'oppositions aux ordonnances pénales.

Etablissements publics et manifestations. Les inconvénients liés au bruit généré par la fréquentation des établissements et manifestations publics demeurent. Il en résulte une intervention toujours soutenue de la préfecture, surtout pour la délivrance d'autorisations spéciales qui nécessitent un besoin accru de renseignements. En accord avec la Police cantonale, le Service de la police du commerce et la commune de Morat, un règlement concernant les demandes de prolongation de l'heure d'ouverture des restaurants avec terrasse dans la vieille ville a été édicté.

Pompiers. Le préfet et son lieutenant ont assisté à plusieurs exercices régionaux. Avec l'appui du préfet, la convention de collaboration élaborée l'année dernière dans les communes du Haut-Lac français a pu entrer en force.

Stand de tir. Sous la présidence du préfet, la Commission pour les stands de tir, en collaboration avec le service de la protection de l'environnement, a prêté à plusieurs occasions son appui et préparé plusieurs décisions à l'intention de la direction compétente.

Euro 2008. Aucun événement particulier n'a été signalé dans le district à l'occasion du championnat d'Europe de football.

2.5.3 Domaines de la DIAF

Structures territoriales. Le préfet participe au comité de projet en charge de réexaminer les structures territoriales.

Elections. La préfecture a participé de manière intensive à la préparation et au déroulement des scrutins qui ont eu lieu en 2008. Elle a en particulier organisé à cet effet une soirée d'information pour les membres des bureaux électoraux, à l'occasion de la votation sur l'interdiction de fumer.

Association des communes du district du Lac. Cette association a pris position sur plusieurs objets importants, dont la révision du plan directeur cantonal et les questions relevant de la santé publique.

Association de la Bibera pour l'eau potable. Les travaux de création de cette association sont terminés et celle-ci a ainsi vu le jour.

Chiens. La centralisation de la facturation des impôts sur les chiens a connu certaines difficultés auxquelles la préfecture a dû faire face.

2.5.4 Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale. Le projet touristique «Région des 3 lacs» concernant la création d'une organisation unique de promotion a abouti. Il s'agit d'un projet intercantonal, dans lequel sont impliqués les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel. Ce projet est important pour la région des rives fribourgeoises des lacs de Morat et de Neuchâtel.

Promotion économique. Il a été constaté avec satisfaction à la lecture de l'étude sur le produit intérieur brut (PIB) que le district du Lac, du point de vue de son économie, est le plus dynamique du canton. Pour appuyer cette dynamique, l'association régionale du district organise chaque année une rencontre avec les acteurs principaux de l'économie et des collectivités publiques, afin de privilégier les contacts.

Tourisme. L'Association régionale du Lac participe activement aux activités coordonnées de promotion au niveau du canton. A signaler en particulier sa participation à la foire d'échantillons de Bâle et au stand de GastroSuisse lors du salon des Goûts & Terroirs de Bulle.

Marché du travail. Le préfet a présidé la Commission tripartite des centres de placement des districts de la Singine et du Lac. Avec le préfet de la Singine, il est membre du Conseil de fondation de la Fondation «deStarts», pour l'encouragement des jeunes chômeurs.

2.5.5 Domaines de la DSAS

Planification hospitalière. Il a été pris connaissance avec satisfaction de la décision du Conseil d'Etat de maintenir les soins aigus en médecine interne, comme la prise en charge des urgences durant 24 heures. Il en est de même de la mise en place de la gériatrie et d'une unité de soins dans les domaines de la réhabilitation et des soins palliatifs. Le préfet participe aussi, dans le cadre des travaux de la commission hospitalière, à la mise en place de ces mesures, en particulier en ce qui concerne les urgences avec la direction de l'Hôpital fribourgeois.

Réseau de santé, homes. Sous la direction du préfet, l'Association des communes pour l'Hôpital du district du Lac a modifié ses statuts à propos du réseau de santé du Lac dans le sens d'une plus grande prise en charge des tâches qui relèvent des communes. Ainsi, dès le début de l'année 2009 le réseau de santé du Lac a repris les homes de Courtepin, Chiètres, Jeuss, Morat et Sugiez. Les associations en charge de ces homes seront dissoutes simultanément.

Résidence de Beaulieu. La Commission de district présidée par le préfet a soutenu le projet de «Résidence Beaulieu» à Morat et a reconnu 22 lits à titre de home médicalisé. Suite au premier coup de pioche, les travaux de construction suivent leur cours.

Soins à domicile. La préfecture assure la présidence et le secrétariat de la Commission pour les soins à domicile dont la tâche principale consiste dans l'octroi des indemnités forfaitaires. Suivant l'avis de la Conférence

des préfets, un nouveau règlement-type a été établi, en collaboration avec l'Assemblée fribourgeoise des soins à domicile. Enfin, le préfet a mis au point un projet de convention portant sur les prestations du réseau de santé en faveur des quatre services de soins à domicile du district.

2.5.6 Domaines de la DFIN

Péréquation financière. Une prise de position sur l'avant-projet de loi a été élaborée au sein de l'Association des communes.

2.5.7 Domaines de la DAEC

Planification régionale. Les travaux en vue de la révision du plan directeur régional se sont poursuivis. La question des centres intercommunaux a fait l'objet de discussions notamment avec la Direction. Les travaux ont aussi porté sur la détermination d'une zone d'activité de district.

Routes. Dans le cadre de la planification régionale, un plan directeur régional des routes, en relation avec la planification régionale sur la définition des centres intercommunaux, a ainsi été élaboré. Il a été soumis au Service des constructions et de l'aménagement.

Constructions. Par rapport à l'année précédente, à noter une augmentation des permis de construire d'environ 10%.

2.6 Préfecture de la Glâne

Préfet: Jean-Claude Cornu

2.6.1 Domaines de la DICS

Association du cycle d'orientation (CO) de la Glâne. De nouvelles salles de classe ont dû être aménagées et l'ancienne salle de sport rénovée. L'augmentation du nombre d'adjoints au directeur était dans ce contexte fort bienvenue. Au-delà des problèmes courants, relevons une tendance à l'augmentation des cas de vandalismes (tags, déprédations) qu'il est nécessaire mais pas facile de combattre.

Bicubic Romont: sport et culture. L'utilisation scolaire de cette infrastructure est déjà à son comble. Elle a été complétée par des installations de sport extérieures utiles, financées par un dernier prêt LIM et les subventions cantonales. Quant à la saison culturelle, elle trouve son assise avec la nouvelle équipe mise en place. Une association a été constituée, permettant de bien séparer les activités scolaires des activités extrascolaires.

Vitromusée Romont. Le musée du vitrail continue d'être l'attraction touristique et culturelle attirant de nombreux visiteurs en Glâne, visiteurs attirés par la qualité des expositions permanentes et temporaires, mais également par le cadre du château et de sa cour.

Château de Mézières. Après son inauguration en 2007, le Château de Mézières commence à attirer un public

varié, sensible à la qualité des expositions et au charme de ce lieu.

2.6.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics et ordre public. A signaler le problème des nuisances pour le voisinage engendrées par les établissements situés dans des lieux sensibles ou les excès constatés à l'occasion de certains grands rassemblements (concerts, fêtes de jeunesse).

Défense incendie. D'importants changements sont en cours dans l'organisation, en particulier dans la perspective du projet et concept cantonal Frifire. Après bien des discussions et réflexions, les communes de la Glâne semblent d'accord avec la solution proposée, veillant à un juste équilibre entre les divers «cercles de feu». Le rôle du centre de renfort est et restera toutefois déterminant en Glâne.

2.6.3 Domaines de la DIAF

Droits politiques. En vue des votations fédérales et cantonales, la préfecture a organisé des séances d'information profitables aux responsables communaux de la Glâne, mais aussi d'autres districts.

CommuNet. Le projet initié et porté par la préfecture et la Région Glâne-Veveyse, projet qui vise la mise en réseau et le partage des procédures informatiques entre les communes, associations de communes et l'Etat, a passé en phase opérationnelle, une vingtaine de communes profitant maintenant de la solution proposée.

Chiens. Les difficultés rencontrées dans le recensement des chiens lié à la nouvelle législation ont impliqué un travail important pour la préfecture.

2.6.4 Domaines de la DEE

Tourisme. La réunion des bureaux de l'Office du tourisme de Romont et sa région et du Secrétariat régional Glâne – Veveyse au rez de l'Hôtel-de-Ville de Romont s'avère positive. Non seulement elle améliore la visibilité des deux structures, mais elle permet aussi de faire fonctionner nombre de synergies.

Nouvelle politique régionale (NPR). Le préfet a continué de diriger et d'animer, avec le Secrétariat régional Glâne-Veveyse, la Conférence des Régions, respectivement les discussions avec la Délégation du Conseil d'Etat et la Promotion économique sur l'introduction de la NPR et l'avenir des secrétariats régionaux. A l'interne de la Région Glâne-Veveyse, le défi principal a été de convaincre les délégués et les communes de l'intérêt du maintien de la structure au-delà de la LIM, avec pour conséquence une augmentation de la cotisation de fr. 5.-, soit fr. 8.- par habitant (contre fr. 3.- actuellement).

Economie. La Glâne a vécu dans l'espoir de la réalisation d'un très grand projet, espoir trop vite déçu. Si les zones d'habitation sont attractives, comme le démontrent les nombreuses constructions de maisons individuelles ou d'immeubles, la fragilité de certaines entreprises reste

très préoccupante. De nouvelles pistes méritent dans ce sens d'être explorées, sous l'égide de la NPR probablement, mais aussi des mécanismes de politique foncière active qui se mettent en place au niveau cantonal.

Héliport Villaz-St-Pierre. Ce dossier n'a pas progressé de manière sensible, notamment à cause des demandes complémentaires formulées par l'office fédéral compétent.

2.6.5 Domaines de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne. L'année 2008 aura été marquée par le gros des travaux de transformation du site hospitalier de Billens. La haute conjoncture, le prix de l'acier et du pétrole, ont pour conséquence des dépassements moyens de l'ordre de 10% par rapport aux devis. La question de savoir qui assumera ce surcoût n'est pas réglée. Par contre, le changement de mission du site selon la dernière mouture de la planification hospitalière a pu être intégré dans les transformations en cours sans grandes difficultés ou surcoûts. La nouvelle cuisine en liaison froide, en production depuis le mois d'avril, apparaît déjà comme une solution d'avenir.

Soins à domicile. L'augmentation des prestations d'aide et de soins à domicile reste constante. Restent ouvertes les questions liées à certains points du financement des séjours dans les EMS (prix de pension, frais financiers). Elles n'ont toujours pas trouvé de réponses satisfaisantes et complètes de la part du canton.

Réseau de santé. Le réseau de santé de la Glâne continue parallèlement à tout mettre en œuvre pour améliorer sa gestion et la qualité de ses prestations (démarche qualité initiée, introduction du dossier de soins informatisé, réflexions sur l'accompagnement au suicide).

Santé Jeunesse. La commune de Romont, dans la foulée du projet Santé Jeunesse, a réactivé son centre de jeunesse et en a confié la gestion à l'association REPER.

2.6.6 Domaines de la DAEC

Gens du voyage. L'absence de places fixes a toujours pour conséquence d'engendrer des difficultés d'accueil pour les collectivités et les particuliers.

2.7 Préfecture de la Broye

Préfet: Christophe Chardonness

2.7.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation (CO) des communes de la Broye et de la commune de Villarepos. Les travaux d'agrandissement des CO d'Estavayer-le-Lac et Domdidier ont bien avancé. Les élèves du CO de Domdidier devraient ainsi bénéficier de leurs nouveaux bâtiments à la rentrée 2009/2010, alors que ceux du CO d'Estavayer-le-Lac devraient pouvoir en profiter dans le courant de l'année 2010.

Gymnase intercantonal de la Broye. L'établissement tourne désormais à plein régime et il est particulièrement réjouissant de relever la place qu'il occupe désormais non seulement dans la formation des jeunes de la région mais aussi dans la vie socio-culturelle de la Broye.

Fondation Pro Vallon. Le conseil de fondation poursuit ses réflexions visant à assurer l'équilibre financier du Musée romain de Vallon.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye. Quand bien même la situation s'est quelque peu améliorée, la commission reste attentive à la couverture des besoins en logopédie, psychologie et psychomotricité de la population du district.

Migrations scolaires. Le rapport intermédiaire sur les possibilités de renforcer la collaboration intercantonale en matière d'enseignement obligatoire a été déposé dans le courant de l'année 2008 auprès des directions resp. des départements en charge de l'enseignement obligatoire des cantons de Fribourg et de Vaud.

2.7.2 Domaines de la DSJ

Etablissements et manifestations publics. La préfecture a poursuivi sa mission de surveillance des établissements et manifestations publics en collaboration avec le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale.

Sapeurs-pompiers. Les travaux de réorganisation des corps de sapeurs-pompiers du district de la Broye ont été lancés en avril 2008 et les premiers projets sont en cours d'évaluation.

2.7.3 Domaines de la DIAF

Votations. Le personnel de la préfecture a assuré le bon déroulement des votations fédérales et cantonales organisées en 2008.

Fusion de communes. Il convient de saluer le lancement de l'étude de fusion des communes de Bussy, Rueyres-les-Prés et Morens. Pour le reste, la question des fusions a été largement débattue, avec l'espoir de voir l'un ou l'autre projet d'envergure démarrer en 2009.

Association des communes de la Broye (Ascobroye). Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.

2.7.4 Domaines de la DEE

Communauté régionale de la Broye (COREB). Le préfet de la Broye a repris la présidence de la Communauté régionale de la Broye avec la ferme intention de renforcer son rôle et de lui donner les moyens de contribuer efficacement au développement régional. L'arrivée d'un nouveau directeur au 1^{er} janvier 2009 favorisera également la réalisation de ces objectifs et la finalisation des deux gros dossiers de la COREB que sont le projet d'Aéropôle et le plan directeur régional.

Aéropôle. Les séances se sont multipliées afin de répondre aux exigences de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et d'obtenir, dans les meilleurs délais, l'approbation du règlement pour l'aviation civile d'exploitation. L'année 2009 devrait ainsi permettre, avec l'appui des Conseils d'Etat des cantons de Fribourg et de Vaud, la concrétisation de ce projet, ce d'autant plus que l'aviation solaire de Bertrand Piccard devrait débiter ses essais en vol à Payerne dans le courant de l'été 2009.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le préfet a participé aux travaux de la Conférence des Régions et lancé diverses réflexions afin que la Broye puisse bénéficier des fonds de la Nouvelle Politique Régionale.

2.7.5 Domaines de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye. L'organisation médico-sociale du district de la Broye suscite de nombreuses réflexions visant à renforcer son efficacité notamment au travers de nouvelles collaborations intercantionales.

Hôpital intercantional de la Broye (HIB). Dans l'attente de son futur statut, l'Hôpital intercantional de la Broye s'engage pour maintenir sa pérennité et développer ses activités, ce tout en restant dans les lignes budgétaires définies par les cantons de Fribourg et de Vaud. Dans cette optique, la mise en service du centre de dialyse est particulièrement réjouissante.

COSAF et CODEMS. Le district a poursuivi ses réflexions visant à adapter ses structures d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées dans le district, que ce soit au sein du groupe de travail constitué à cet effet, de la commission des EMS (CODEMS) ou encore de la commission de district pour les soins à domicile et l'aide familiale (COSAF).

2.7.6 Domaines de la DFIN

CommuNet. De nombreuses communes du district ont choisi d'adhérer au projet CommuNet – visant à favoriser le développement des prestations informatiques à disposition des communes – et les premiers raccordements ont été opérés.

2.7.7 Domaines de la DAEC

Commission de gestion de la Grande Cariçaie. Le préfet a participé aux différentes réflexions liées à la rive sud du lac de Neuchâtel, s'agissant notamment de la problématique des chalets.

Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la Rive Sud. Le préfet a pris la présidence de cette nouvelle commission – composée de représentants des communes, des administrations cantonales fribourgeoises et vaudoises et d'organisations privées – dont le mandat porte sur le traitement des problèmes particuliers liés à l'application des règlements des réserves. Cette commission s'est réunie à trois reprises en 2008.

Commission intercantionale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf. Les travaux et réflexions visant à favoriser l'entretien et le renforcement des berges se sont poursuivis.

Plan directeur intercantional. Les travaux avancent et confirment toute l'importance d'un tel instrument pour assurer un développement cohérent et harmonieux d'une région. Les différentes consultations devraient ainsi pouvoir être lancées courant 2009.

Gens du voyage. L'absence de places fixes a toujours pour conséquence d'engendrer des difficultés d'accueil pour les collectivités et les particuliers.

Aérodrome militaire de Payerne. Le groupe de contact Aérodrome militaire de Payerne, présidé par le préfet de la Broye, favorise les échanges et les rapports de bon voisinage entre l'aérodrome et ses riverains. La clôture du site ainsi que le règlement d'aviation militaire d'exploitation ont occupé les discussions, ce dans un climat constructif.

2.8 Préfecture de la Veveyse

Préfet: Michel Chevalley

2.8.1 Domaines de la DICS

Formation et jeunesse. A noter en particulier l'organisation du 3^e «Festival Tourné-Monté» qui offre une plateforme d'expression aux artistes, le projet «loisirs pour tous», piloté par la Jeune Chambre économique et qui permet aux personnes à mobilité réduite de s'adonner aux joies du ski ou de la bicyclette et enfin «l'Atelier-Jeunes» qui offre aussi à la jeunesse des perspectives d'emploi et qui connaît auprès d'elle un grand succès.

2.8.2 Domaines de la DSJ

Sécurité publique. Au début de l'année, quelques débordements de jeunes ont pu être maîtrisés et les protagonistes remis sur la bonne voie, grâce à des règles de comportement qui leur ont été proposées.

Eurofoot 2008. La venue de l'équipe nationale française de football dans le cadre du championnat d'Europe dans son camp d'entraînement à Châtel-St-Denis s'est déroulée dans des conditions optimales, grâce en particulier au travail efficace des agents de la police cantonale.

Justice de paix. La collaboration entre la préfecture et la nouvelle organisation de la Justice de paix a pu être éprouvée dans deux dossiers concrets de personnes en situation de détresse.

Sapeurs-pompiers. Le projet «Sapeurs-pompiers 2010», dont le préfet assure le comité de pilotage, a poursuivi ses travaux à raison d'une séance de travail par mois. Une fusion des corps de sapeurs-pompiers a pu être réalisée. Deux fusions devraient aboutir à court terme.

Trafic en forêt. A noter les nombreuses dénonciations à propos de l'application de nouvelles interdictions liées à la mise en œuvre de la législation forestière, en ce qui concerne la circulation en forêt.

2.8.3 Domaines de la DIAF

Collaboration intercommunale. La collaboration renforcée entre les neuf communes du district grâce à un esprit de solidarité, a abouti à un projet d'étude d'un Fonds régional, destiné à soutenir financièrement notamment les projets de développement et de prise en charge des personnes âgées.

Forêts. Suite à la mise en place des mesures restrictives en matière de trafic forestier, plusieurs échanges ont eu lieu entre les intervenants et les usagers, afin d'éclairer les modalités cantonales. Une expérience est en cours à Châtel-St-Denis.

2.8.4 Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale. La suppression des contributions fédérales et cantonales ont obligé les organes de la «Région Glâne-Veveyse» (RGV), présidée par les préfets, de redéfinir certains projets de développement économique et touristique.

Promotion économique. Plusieurs visites d'entreprises et des contacts fréquents avec les entreprises ont permis au préfet de maintenir des relations étroites avec les responsables du milieu des entreprises qui au niveau local sont encore dans une situation clémente.

Remontées mécaniques. Face à la situation du district de la Veveyse resté à l'écart des aides cantonales, de nouveaux projets vont voir le jour afin de pouvoir bénéficier aussi de l'aide publique.

2.8.5 Domaines de la DSAS

Réseau santé. Les autorités du district souhaitent qu'en compensation de la perte, au niveau de l'HFR, de son

service de pneumologie, désormais rattaché au site de Billens, le leadership cantonal en matière de soins palliatifs soit conservé.

Ambulances. L'association «Ambulance Sud fribourgeois» (ASF), représentée par le préfet de la Veveyse, s'est occupée de contractualiser les relations entre ASF, le nouveau propriétaire de l'ancien arsenal de Vaulruz et le HFR, ce dernier s'étant vu confier le mandat de gestion.

EMS. La Commission de district, par une visite de chacun des deux homes, a fait prendre conscience aux responsables communaux des travaux futurs importants de rénovation et de leur coût.

2.8.6 Domaines de la DFIN

Chiens. Les difficultés relatives à la mise en place du recensement des chiens en application de la nouvelle législation en la matière ont mis à contribution de manière importante les services de la préfecture.

2.8.7 Domaines de la DAEC

Constructions. A signaler en particulier l'importance renouvelée du nombre de permis de construire, dont les procédures d'octroi sont devenues plus complexes suite notamment au nombre croissant d'oppositions qu'elles soulèvent.

Nature. Les travaux relatifs aux mesures de gestion du site naturel de Rathvel sont achevés, dans lequel la nature occupe une place primordiale.

2.9 Activités judiciaires et administratives, tableau des statistiques

	<i>Sarine</i>	<i>Singine</i>	<i>Gruyère</i>	<i>Lac</i>	<i>Glâne</i>	<i>Broye</i>	<i>Veveyse</i>
Plaintes et dénonciations	8071 (10594)	1082 (1027)	1993 (1646)	1977 (1972)	405 (380)	826 (716)	485 (536)
Tentatives de conciliation:	426 (549)	63 (54)	146 (141)	55 (58)	65 (55)	91 (57)	49 (37)
– ayant abouti	250 (352)	48 (30)	106 (102)	24 (28)	31 (32)	46 (25)	18 (14)
– ayant échoué	171 (197)	15 (20)	40 (39)	31 (30)	22 (11)	45 (32)	14 (8)
Ordonnances pénales:	7552 (9925)	992 (959)	1847 (1505)	1907 (1901)	340 (319)	718 (642)	436 (499)
– définitives	7414 (9800)	976 (945)	1774 (1455)	1888 (1866)	330 (314)	699 (618)	421 (473)
– frappées d'opposition	138 (125)	16 (14)	73 (50)	19 (35)	10 (8)	19 (24)	11 (18)
Recours administratifs (enregistrés en 2008)	80 (54)	27 (34)	14 (28)	17 (13)	14 (17)	24 (55)	11 (4)
Permis de construire (yc installations de chauffage)	857 (840)	510 (521)	647 (613)	531 (488)	281 (269)	489 (529)	271 (282)
Permis de chasse	394 (361)	328 (297)	572 (555)	126 (135)	178 (154)	142 (116)	178 (160)

	<i>Sarine</i>	<i>Singine</i>	<i>Gruyère</i>	<i>Lac</i>	<i>Glâne</i>	<i>Broye</i>	<i>Veveyse</i>
Permis de pêche	1247 (1441)	846 (1125)	1930 (1865)	2346 (2109)	238 (272)	515 (461)	193 (244)
Mises en bières	14 (26)	3 (2)	2 (4)	1 (3)	1 (0)	1 (0)	0 (1)
Autorisations diverses	2505 (2367)	1478 (1556)	2776 (2797)	2070 (1997)	1067 (1187)	1616 (1844)	685 (594)
Privations de liberté (mandats d'amener)	32 (27)	2 (2)	19 (12)	0 (0)	5 (0)	3 (7)	0 (1)

VIII. BUREAU DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET DE LA FAMILLE

Coresponsables: Geneviève Beaud Spang et Regula Kuhn Hammer

1. Missions

Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution, de coordination et de contrôle de l'application du principe d'égalité entre hommes et femmes ainsi que pour la politique familiale; en outre, il agit pour l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait liée au sexe.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le BEF développe ses activités dans plusieurs domaines afin de répondre à son mandat. Il conseille et mène des consultations juridiques pour les personnes qui se sentent lésées dans le cadre de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Il propose des consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées en lien avec les discriminations dans la vie professionnelle (notamment au sein de l'Etat). Il conseille et informe les personnes privées ainsi que les professionnel-le-s à propos de questions liées à l'égalité ou aux questions familiales.

Il rédige des prises de position et des réponses à des consultations internes à l'administration ou concernant des projets de lois, tant sur le plan cantonal que fédéral (14 consultations ou prises de position en 2008).

Il collabore aux travaux de la Conférence Suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et de *egalite.ch* (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité), notamment dans le cadre d'une étude élaborée par l'Université de St-Gall, sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur le deuxième revenu des familles. Il collabore avec les responsables romands des marchés publics. Il assure la co-présidence, à l'échelle nationale, de l'Association «Journée nationale des filles – Projets des garçons». Il fait partie d'un groupe de travail de la CSDE préparant la révision de ses structures et participe au groupe des

questions juridiques de cette Conférence. Il collabore avec la COFF (Commission fédérale de coordination pour les questions familiales) en participant aux séances réunissant les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.

Le BEF gère le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Celle-ci a tenu 4 séances plénières durant l'année et un de ses groupes de travail a réalisé, en collaboration avec le réseau bénévole fribourgeois et Pro Juventute, un projet favorisant la reconnaissance du bénévolat. Le Bureau gère aussi le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES) qui émane de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Plusieurs situations ont été dénoncées en 2008 à la CCMES, mais aucune n'a débouché sur une séance de conciliation. Le BEF a organisé, à Fribourg, la journée nationale bisannuelle des offices cantonaux de conciliation.

Le BEF assure la co-présidence de la Commission cantonale contre la violence conjugale. Il organise les séances, gère des projets et le secrétariat. 4 séances plénières ont été tenues en 2008. D'autre part, après avoir participé à un groupe de travail chargé d'étudier la mise en place d'un mécanisme de coopération contre la traite des êtres humains (une ordonnance est entrée en vigueur en janvier 2008); le BEF est membre d'un groupe de travail, nommé par le Conseil d'Etat, chargé de réunir et d'évaluer les arguments développés en relation avec la délivrance de permis «L» aux artistes de cabaret en provenance d'Etats avec lesquels la Suisse n'a pas conclu d'accord de libre circulation des personnes. Il participe aussi aux démarches d'un groupe de travail chargé par le Conseil d'Etat d'élaborer une loi sur la prostitution.

Il organise et préside le Comité de projet en matière de politique familiale globale qui s'est réuni à 2 reprises en 2008 pour traiter des accueils extrascolaires, des mesures de conciliation travail-famille au sein de l'Etat et de l'harmonisation des horaires scolaires. Il participe en tant qu'invité au Comité de pilotage en matière de politique familiale globale et comme membre au Comité de pilotage en matière d'accueil de la prime enfance.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. Il prépare les invitations, or-

ganise les séances et rédige les procès-verbaux. Ce Club s'est réuni à 2 reprises en assemblée générale et son comité a mené 3 séances.

Le Bureau a eu différents contacts avec les médias et rédigé différents communiqués de presse, notamment dans le cadre de la «Journée nationale des Filles – Projets des garçons».

2.2 Activités particulières

Dans le cadre des démarches d'information, on peut relever la mise en ligne, sous l'adresse www.bef-bgf.ch, du site Internet du Bureau de l'égalité et de la famille.

Egalité hommes-femmes. Le Bureau a organisé une analyse de la situation actuelle en matière d'égalité salariale à l'Etat de Fribourg. Pour cela, il s'est basé sur le programme Logib élaboré par le Bureau fédéral de l'égalité et destiné aux entreprises et aux administrations. Par ailleurs, le BEF a organisé une formation continue pour le Groupe de personnes de confiance contre le harcèlement sexuel à l'Etat et il a mis en œuvre les deux premiers volets d'une campagne d'information du Conseil d'Etat concernant cette problématique (dépliants distribués à l'ensemble du personnel de l'Etat, courrier destiné aux chef-fe-s de service).

Formation des jeunes filles. Le BEF a organisé le projet WINS proposant aux jeunes filles en 2^e année du CO des stages dans les métiers techniques. Pour cela, il a travaillé en étroite collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (HES-SO) et a été soutenu financièrement par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Il a mis en œuvre, sur le plan cantonal, la 8^e édition de la «Journée nationale des filles - Projets des garçons» avec l'organisation d'offres complémentaires nouvelles pour les classes de garçons: «Des papas professionnels racontent leur quotidien» et «Dans la peau d'un pro de la santé». Des nouveautés aussi pour les filles de 2^e année du CO: «Filles et technique, c'est parti!» et «Filles et informatique, c'est parti!»: des journées au sein d'entreprises privées, à l'EIA ou à l'Université. Tous ces projets sont organisés en partenariat avec différentes organisations faitières (GRI, ASFI, IngCH, ASSAE, Curaviva.ch). Le BEF participe au Comité de pilotage national de la «Journée des filles - Projets des garçons» et met à disposition son infrastructure pour le bureau romand coordonnant cette manifestation. Le BEF a assuré, sur le plan cantonal, la promotion d'un nouvel outil pédagogique destiné aux élèves de l'école enfantine, primaire et du CO: «l'Ecole de l'égalité». Il a préparé les journées START - Forum des métiers qui se déroule en janvier 2009.

Politique familiale. Le BEF a dressé un «Portrait des familles fribourgeoises. Esquisses statistiques». Cette publication en préparation présente la situation actuelle des familles dans le canton et sera diffusée au début 2009. Il participe au Comité de pilotage et aux groupes de travail pour l'Accueil de la prime enfance. Il prépare une actualisation du Classeur des familles dont il a com-

mencé la mise en ligne d'un premier chapitre concernant le thème du divorce.

Violence conjugale. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LEtr (Loi sur les étrangers), le BEF a participé, dans le cadre d'une délégation de la Commission contre la violence conjugale, à deux entretiens auprès du Service de la population et des migrants (SPOMI), ce afin de discuter de la situation des femmes ayant un statut de séjour précaire et qui sont victimes de violence conjugale. Le Bureau a organisé des conférences/cours de formation à l'intention des Hautes écoles ou de milieux professionnels concernés par la violence et a participé à la coordination romande et suisse des projets d'intervention. Il a pris part, dans la partie alémanique du canton, à une campagne de prévention organisée par les assistants sociaux et les assistantes sociales des CO et destinée aux jeunes: «Respect. Give it. Get it».

IX. INSTITUT AGRICOLE DE L'ETAT DE FRIBOURG

1. Missions

Directeur: Francis Egger

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation et de prestations de service, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'Institut a assuré la formation dans les filières agricoles, agrocommerciales, agrotechniques, forestières, horticoles, laitières, agroalimentaires et en économie familiale. Les prestations de service réalisées sont, pour la plupart, des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et des contrôles ainsi que des mises à disposition de ressources.

2. Activités

2.1 Formation professionnelle

Les trois centres de formation professionnelle de l'IAG, soutenus par le Conseil de surveillance et les Commissions consultatives, ont fonctionné régulièrement au service de 975 (984) élèves.

2.2 Formation des métiers de la terre et de la nature

	Nombre d'élèves / candidats
Apprentissage agriculteurs	153 (164)
Ecole d'agriculture (semestre d'hiver)	144 (139)
Apprentissage forestiers-bûcherons	51 (46)
Apprentissage horticulteurs	112 (133)
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	53 (56)
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	46 (54)
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	23 (7)

Une année s'est écoulée depuis le transfert de la formation professionnelle des horticulteurs de l'Ecole profes-

sionnelle artisanale et industrielle à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve. Les cultures d'entreprises étant différentes d'une école à l'autre, des efforts importants ont été fournis de part de d'autre, avec l'appui du Service de la formation professionnelle et de l'Union patronale, pour garantir la bonne réalisation de ce projet. Le bilan qui peut être tiré après plus d'une année de fonctionnement est positif. Une relation de confiance s'est établie entre les différents partenaires. Dans ce sens, l'Association fribourgeoise des horticulteurs a décidé, lors d'une assemblée extraordinaire, de transmettre au Centre de formation des métiers de la terre et de la nature l'organisation des cours interentreprises ainsi que l'engagement d'un moniteur à plein temps. Dans le même esprit, l'Union des Paysans Fribourgeois a remis au Centre de formation la gestion des cours interentreprises avec une entrée en vigueur pour l'automne 2009. Ces marques de confiance représentent des responsabilités supplémentaires que le Centre de formation prend à cœur pour offrir les meilleures bases à une réussite professionnelle de nos élèves.

Deux nouvelles formations de type école supérieure ont vu le jour en 2008. Il s'agit tout d'abord de la formation d'agrocommerçant qui est passée du brevet fédéral au niveau école supérieure ainsi que la formation d'agrotechnicien. Cette nouvelle formation, qui se décline sous la forme d'un tronc commun, plus deux spécialisations (commerce et technique), correspond à une réelle demande sur le marché du travail et compte à ce jour vingt élèves. Alors que sa mise en place représente un engagement supplémentaire important pour le corps professoral, elle renforce la position de Grangeneuve dans la formation agricole tant au niveau régional que national.

2.3 Formation laitière et agroalimentaire

	Nombre d'élèves / candidats
Cours d'introduction I + II	67 (76)
Apprentissage technologues en industrie laitière	123 (113)
Apprentissage technologues en denrées alimentaires	44 (37)
Cours préparatoires au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	6 (10)
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	— (9)
Ecole supérieure technique agroalimentaire	19 (13)

Le nombre total d'élèves au Centre de formation laitière et agroalimentaire a augmenté par rapport aux années précédentes et le Centre de formation n'a encore jamais eu autant d'élèves. La première volée de praticien-ne-s en denrées alimentaires a commencé sa formation en été 2008. Pour améliorer l'offre de cours aux brevet et diplôme de technologues en industrie laitière, une collaboration a été cherchée avec l'autre école de Suisse qui offre le même type de formation: Sursee. Une convention concernant un échange de supports de cours a pu être signée.

2.4 Formation en économie familiale et intendance

	Nombre d'élèves / candidats
Tronc commun: aide familial-e, gestionnaire en intendance	— (18)
Gestionnaire en économie familiale, formation modulaire	33 (33)
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme	5 (7)
Apprentissage gestionnaire en intendance	42 (37)
Apprentissage initial employé-e en intendance	23 (17)
Apprentissage aide familial-e	31 (19)

Le tronc commun de première année pour gestionnaire en intendance et aide familial-e a été supprimé au profit de la dernière volée d'aide familial-e. Environ 1'700 périodes d'enseignement sont également données par les enseignants du Centre de formation en économie familiale et intendance aux diverses classes de l'Ecole professionnelle santé social.

Dès le début de l'année scolaire, les jeunes apprenantes de Seedorf viennent suivre les cours professionnels d'employées en intendance au Centre de formation, ce qui a ainsi nécessité un dédoublement de la première année. 21 contrats d'apprentissage ont été signés entre le réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employé-e-s en intendance et les apprenti-e-s, ce qui a pratiquement doublé le nombre de contrats en une année.

2.5 Economie laitière

Le service de consultation fromagère et laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès d'environ 270 fromagers et 4'000 producteurs de lait.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a effectué le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suisselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Jura.

2.6 Vulgarisation et prestations de service

Le nombre de membres affiliés à la vulgarisation agricole est de 2'122 et de 776 à la vulgarisation en économie familiale.

Le secteur comptabilité a bouclé 1'126 comptabilités agricoles dont 62% sont tenues par l'agriculteur sur son ordinateur.

En 2008, les Stations agricoles ont été actives, entre autres, dans les domaines suivants:

- gestion et application des mesures de lutte contre le feu bactérien qui s'est surtout propagé dans l'Intyamon et à Chiètres (1'100 arbres éliminés);
- coordination de plusieurs projets de mise en réseau écologique et collaboration à l'étude du dossier «Agriculture et environnements»;
- organisation des inspections d'alpage et rédaction du rapport y relatif;

- conduite d'essais culturaux en collaboration avec les Stations fédérales de recherche agronomique (ACW, ART, ALP) et Swissgranum;
 - mise à disposition de ressources pour les Fédérations d'élevage du canton et pour l'organisation des expositions de vaches, de taureaux et du petit bétail à Bulle;
 - participation aux projets «Parc naturel régional Gruyère / Pays-d'Enhaut» et Agrotourisme Sense-land;
 - suivi des dossiers des agriculteurs en difficulté en collaboration avec les Services sociaux;
 - 11 séances d'information sur l'éradication de la BVD et la vaccination contre la langue bleue, en collaboration avec le Service vétérinaire cantonal;
 - information sous forme de séances régionales sur les conséquences de la nouvelle politique agraire 2007, en particulier pour les paiements directs
 - conseils individuels pour les agriculteurs du canton dans tous les domaines de la production et de la gestion de leur domaine;
 - collaboration avec la Société d'économie alpestre aux projets «revitalisation de l'économie alpestre»;
 - co-organisation des sept journées «portes ouvertes» avec l'Union des paysans fribourgeois et les anciens élèves de l'école d'agriculture de Grangeneuve;
 - formation continue des paysannes.
- d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

2. Activités

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA, auquel il est fait référence.

2.7 Evénements particuliers

A signaler:

- la journée «lait.08» à l'exploitation agricole de l'Abbaye de Sorens qui a permis à plus de 1'000 personnes de s'informer sur tout ce qui touche à la vache, soit de la prairie au fromage;
- la co-organisation de la journée «50 ans de vulgarisation dans l'espace rural» avec Agridea et le Forum de la Vulg Suisse;
- la mise en place de l'Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique;
- le renouvellement de l'accréditation ISO 9001.

X. ETABLISSEMENT D'ASSURANCE DES ANIMAUX DE RENTE

1. Missions

Administrateur: Hubert Jungo

L'établissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA) est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. Il est chargé:

- d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;

XI. ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges</i>	<i>Compte 2008 EPT</i>	<i>Compte 2007 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORETS	359.86	333.61	26.25
ADMINISTRATION CENTRALE	190.96	164.55	26.41
3400 / ICAS Secrétariat général	8.58	7.53	1.05
3405 / ETCI Service de l'état civil et des naturalisations	22.41	23.19	-0.78
3410 / PREF Préfectures	38.60	38.04	0.56
3415 / DECO Service des communes	8.09	8.03	0.06
3425 / AGRI Service de l'agriculture	22.38	10.76	11.62
3430 / OVET Service vétérinaire	35.14	10.92	24.22
3435 / AFON Services des améliorations foncières		11.96	-11.96
3445 / SFOR Service des forêts	55.00	36.45	18.55
3455 / CHPE Section de la faune		16.92	-16.92
3460 / VILA Vignes de Lavaux	0.76	0.75	0.01
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	168.90	169.06	-0.16
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	142.59	136.85	5.74
3441 / SICL Service d'inspection et de consultation en économie laitière		3.21	-3.21
3445 / SFOR Service des forêts	25.07	27.75	-2.68
3461 / VIVU Vignes du Vully	1.24	1.25	-0.01

.....
Canton de Fribourg
.....

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

.....

I. Direction et Secrétariat général	1
1. Missions	1
2. Activités	1
3. Collaboration intercantonale	3
4. Affaires contentieuses	3
5. Législation	3
II. Promotion économique du canton de Fribourg	3
1. Missions	3
2. Activités	4
3. Nouvelle Politique Régionale	4
4. Mesures d'aide en matière de promotion économique	5
III. Service public de l'emploi	5
1. Missions	5
2. Activités courantes	5
IV. Caisse publique de chômage	9
1. Missions	9
2. Activités	9
V. Service du registre du commerce	10
1. Missions	10
2. Activités	10
3. Législation	11
VI. Service des transports et de l'énergie	11
1. Missions	11
2. Activités	11
VII. Service de la statistique	13
1. Missions	13
2. Activités	13
VIII. Service du logement	15
1. Missions	15
2. Activités	15
IX. Service de la formation professionnelle	17
1. Missions	17
2. Activités	17
X. Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion	19
1. Missions	19
2. Activités	19
3. Législation	23
XI. Etat du personnel	24

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. Missions

La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a pour tâche de promouvoir l'économie du canton, y compris son secteur du tourisme. Elle déploie également ses activités dans les domaines des transports, de l'énergie, du logement et des statistiques. Elle garantit la transparence et la sécurité des transactions en tenant le registre du commerce. Elle s'occupe enfin de toutes les questions liées à l'emploi et au chômage, ainsi que de la formation professionnelle et de la formation supérieure et postgrade en technique et gestion. Elle est dirigée par M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat.

Depuis le 1^{er} juillet 2008, le secrétariat général de la DEE est placé sous l'autorité de M. Christophe Aegerter, secrétaire général. Il remplit une fonction d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et effectue les tâches qui lui sont attribuées, notamment en matière de planification de support logistique et de représentation. Il exerce des fonctions d'état-major et donne un appui aux unités administratives de la Direction.

2. Activités

2.1 Activités courantes

L'année a été marquée par la mise en œuvre, dans le canton, de la nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR). Celle-ci s'est concrétisée par la signature de la convention programme avec le SECO, l'adoption du règlement instituant le fonds NPR et l'examen des premiers projets soutenus par ce fonds (Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg [PST] et Plateforme d'innovation d'affaires [INNO-FR]). La DEE s'est également chargée d'établir la stratégie cantonale en matière de travail au noir et d'assurer le suivi de deux projets importants: le rachat de l'EMAF par le canton et le renouvellement des installations des remontées mécaniques fribourgeoises. Les deux décrets relatifs à ces objets ont été adoptés par le Grand Conseil en fin d'année.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2008, **87 décisions**, soit:

- 71 décisions accordant l'autorisation
- 3 décisions constatant le non-assujettissement
- 7 radiations de charges
- 2 constats de retrait
- 1 acquisition complémentaire
- 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée)
- 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit. c (but d'intérêt public)

- 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit b (institution d'assurance étrangère)

Les **71 décisions** accordant l'autorisation se répartissent comme suit:

- 25 autorisations de revente HLM;
- 46 logements de vacances:
- Secteur Vallée de la Jogne et Berra: 18
- Secteur Veveysse: 7
- Secteur Intyamont: 3
- Secteur Singine: 14
- Secteur Bulle: 4

2.2.2 Tourisme

Ainsi que l'ont établi les dernières données recueillies par l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'hôtellerie suisse, secteur dominant de la branche, a enregistré en 2008 des résultats «nuitées» en progression de quelque 2,7%, bilan d'autant plus satisfaisant que les chiffres 2007 traduisaient déjà des gains d'activité fort appréciables.

S'agissant toujours de la seule hôtellerie, l'OFS escompte, sur la base de données disponibles, un résultat annuel de 37,3 millions de nuitées, en hausse de près d'un million d'unités. Ce résultat se rapproche de plus en plus des meilleurs enregistrés par le passé.

Le constat d'ensemble recouvre une augmentation des nuitées suisses de 370 000 unités (+ 2,4%). Quant à l'accroissement de la clientèle étrangère, dont la part à la demande globale est de quelque 57%, il a été d'environ 2,8%, à l'actif des hôtes européens les plus classiques de la Suisse, en provenance d'Allemagne (+ 230 000 nuitées, ou 3,8%), de France (+ 71 000 ou 5,2%) ou encore d'Italie (+ 24 000 ou 2,1%). On observe également quelques progressions spectaculaires, en provenance des pays dont l'équipe nationale était engagée en Suisse dans le tour final de l'Eurofoot Hollande (+ 130 000 nuitées ou 14%), Portugal (+ 18 400 nuitées ou 16,9%) et Turquie (+ 22 000 nuitées ou 28,2%). La fréquentation de la clientèle classique d'outre-mer a en revanche diminué par rapport à l'année précédente: - 147 000 nuitées ou - 8,8% de touristes américains, et - 61 000 ou - 11% de touristes japonais. Ce repli s'explique principalement par un change défavorable.

Dans ce contexte global toujours positif au plan national, l'hôtellerie fribourgeoise a continué à améliorer très substantiellement ses résultats des exercices précédents, pourtant eux-mêmes déjà réjouissants. En effet, plus de 17 600 nuitées supplémentaires (en hausse de 4,6%) ont été enregistrées. Elles sont dues tant à la clientèle suisse (+ 5,9%) qu'aux hôtes de l'étranger (+ 2,6%), avec notamment des gains importants en provenance des Pays-Bas (+ 35,9%), d'Allemagne (+ 11,4%) et d'Espagne (+ 9,2%). A cela s'ajoute que le nombre d'arrivées / clients progresse également de quelque 6% confirmant la notoriété et la crédibilité croissante de l'offre touristique fribourgeoise.

S'agissant de la parahôtellerie, importante en Pays de Fribourg, mais essentiellement résidentielle et, par conséquent, moins commercialisée et ainsi moins sensible à la conjoncture, les toutes premières évaluations semblent exprimer pour 2008 une stabilisation globale des résultats des exercices précédents.

Quant à l'hébergement, le bilan 2008 du tourisme fribourgeois s'avère tout à fait positif. Le constat est également réjouissant sur le plan des activités touristiques «à la journée» (excursionnisme), qui ont bénéficié en début d'année d'un hiver 2007/2008 convenablement enneigé. Quant à l'été qui a suivi, la plupart des régions du canton se sont déclarées satisfaites des résultats enregistrés.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière – et positive – l'année touristique fribourgeoise 2008, il sied par ailleurs de mentionner:

- l'accueil en Pays de Fribourg de diverses fréquentations exceptionnelles liées à l'Eurofoot (équipe de France; centres de presse; afflux de supporters);
- l'aide extraordinaire de 25 millions de francs décidée en décembre 2008 par le Grand Conseil fribourgeois en soutien, par le biais du Fonds d'équipement touristique, aux projets de renouvellement des principales installations de remontées de La Berra, Charmey, Jaun, Moléson-sur-Gruyères et Schwarzsee;
- l'élaboration par l'Union Fribourgeoise du Tourisme d'un document analytique et prospectif, fixant sous le titre «VISION 2030» la stratégie de développement du tourisme fribourgeois à laquelle l'institution entend se référer pour son action future;
- le lancement ou l'achèvement en divers lieux du Pays de Fribourg (Bulle, Fribourg, Gruyères) de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements de caractère touristique;
- l'exécution par l'UFT d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie et aux Etats-Unis, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, Genève Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud et Valais Tourisme;
- l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises, de quelque 80 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux, en provenance notamment d'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne, de Hongrie, d'Italie, de Russie et de Suisse;
- la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la Loi sur le tourisme du 13 octobre 2005, en soutien aux activités de promotion des organismes touristiques régionaux du canton (OT Estavayer-le-Lac et sa région, Fribourg Tourisme et région, Châtel-St-Denis/La Veveyse, la Gruyère, le district du Lac, Romont/La Glâne et Schwarzsee-Senseland);
- la tenue de plusieurs événements touristiques d'importance nationale, voire internationale, entre autres le lancement du réseau national de mobilité douce «SuisseMobile» dans le Vully ou encore les deux journées «Slow Up» du Lac de Morat et de la Gruyère;
- l'édition par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment les brochures «FRIBOURG REGION – Emotion» (document principal traitant de l'offre touristique «toutes saisons» du canton), le *Guide des Hôtels*, le document promotionnel «Highlight», le dépliant «Séjours attractifs» ou encore le *Programme des randonnées guidées*;
- la mise en service échelonnée et la gestion désormais coordonnée des sites des principales localités touristiques du canton, parallèlement à l'exploitation du système télématique cantonal d'information et de réservation touristique directe que propose l'UFT au profit de l'offre touristique fribourgeoise;
- la poursuite de l'exploitation des deux antennes cantonales d'information touristique des restoroutes de la Gruyère et de Lully;
- la publication, désormais sur Internet, de l'organe de communication de l'UFT «Tourisme-Info»;
- l'activité de service déployée par la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2008, de treize (des dix-huit) sociétés de développement;
- la création et le balisage de plusieurs parcours de mobilité douce dans le cadre du projet national SuisseMobile, ainsi que l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée du Pays de Fribourg;
- la conduite et l'achèvement de la première phase de la révision de l'inventaire du réseau pédestre cantonal;
- l'obtention du label de qualité pour le tourisme suisse par trois prestataires touristiques fribourgeois supplémentaires.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale – à laquelle se sont ajoutés quelque 1 300 000 francs de taxe cantonale de séjour, affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes – a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Quant au Fonds cantonal d'équipement touristique – qui présentait, au 31 décembre 2008, un actif de 1 490 000 francs – il a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurée fribourgeoise. Dans ce contexte, le Comité de ges-

tion a confirmé à hauteur de quelque 1 020 000 francs les engagements pluriannuels antérieurs. A ces activités ordinaires s'est ajouté l'ensemble des démarches préparatoires menées en vue de l'aide extraordinaire aux remontées mécaniques fribourgeoises, soumise au Grand Conseil en fin d'année.

3. Collaboration intercantonale

Le Directeur de l'économie et de l'emploi est membre de quatre conférences intercantionales.

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

La CDEP a tenu en 2008 deux séances de travail, ainsi que son assemblée générale, le 23 octobre. Elle a notamment traité:

- des bilatérales CH-EU et des mesures d'accompagnement;
- de la promotion de l'image du pays;
- de la crise financière;
- de la Fondation Recherche Suisse.

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

La CDEP-SO s'est réunie deux fois en 2008 et a notamment traité des sujets suivants:

- concept global de promotion économique;
- révision des statuts de la CDEP-SO;
- réseau PLATINN-Alliance.

Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

La CTP a tenu son assemblée générale les 18 et 19 septembre 2008. Elle a notamment examiné les problèmes liés aux soumissions et à la concurrence, ainsi que la question de l'assainissement de la caisse de pensions CFF/ASCOOP.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie

Cette conférence s'est réunie deux fois en 2008 et a traité notamment:

- du programme national d'assainissement des bâtiments;
- du prix de l'énergie;
- de la révision de la loi sur l'énergie.

4. Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. La situation de ces recours pour 2008 est la suivante:

Recours déposés	22
Recours traités	28
Dont	
Admis	0
Partiellement admis	4
Rejetés	15

Recours sans objet ou retrait du recours	6
Irrecevables	3
Encore pendants à la DEE au 1 ^{er} janvier 2008	8

Ces recours concernent les services suivants: Service du logement, Service public de l'emploi, Haute Ecole de gestion, Ecole d'ingénieurs et d'architectes, Service des transports et de l'énergie, Service de la formation professionnelle. Trois des décisions de rejet ont été déférées au Tribunal administratif; un recours a été partiellement admis, sur la question de l'émolument, et les deux autres causes sont encore en suspens.

5. Législation

5.1 Lois et décrets

Décret du 3 septembre 2008 relatif à l'octroi, pour la période 2008–2011, des crédits d'engagement prévus par la loi sur la promotion économique.

Décret du 3 décembre 2008 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment La Timbale et de ses équipements, actuellement propriété de la société Ecole de multimédia et d'art de Fribourg SA (EMAF).

Décret du 3 décembre 2008 relatif à la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement des remontées mécaniques de base de La Berra, Charmey, Jaun, Moléson-sur-Gruyères et Schwarzsee.

5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 31 mars 2008 modifiant l'arrêté établissant un contrat-type de travail pour les collaborateurs du service de maison.

Ordonnance du 16 septembre 2008 indiquant les effectifs au 31 décembre 2007 de la population dite «légale» et de la population résidente des communes du canton de Fribourg.

Règlement du 10 juin 2008 relatif au Fonds institué par la loi sur la promotion économique.

II. PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANTON DE FRIBOURG

1. Missions

La Promotion économique du canton de Fribourg a pour mission de développer le tissu économique fribourgeois, en favorisant la création d'emplois à haute valeur ajoutée par un soutien à l'implantation de nouvelles entreprises et à l'extension des activités des entreprises existantes. Elle assure également la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (au niveau cantonal). La Promotion économique du canton de Fribourg est dirigée par M. Thierry Mauron, chef de service.

2. Activités

2.1 Activités à l'étranger

La Promotion économique a soutenu en 2008 l'implantation dans le canton de Fribourg d'une quinzaine de nouvelles entreprises étrangères en provenance en majorité des Etats-Unis d'Amérique, mais également de France, de Belgique et d'Allemagne.

La plupart de ces nouvelles implantations en terre fribourgeoise développent des activités de services et vont générer, à terme, environ 150 nouveaux emplois.

2.1.1 Activités de démarchage direct

Les activités de marketing direct à l'étranger se sont concentrées sur le marché nord-américain, qui est à l'origine des principales implantations étrangères réalisées durant l'année. Deux sociétés de haute technologie basées dans la Silicon Valley ont ainsi installé leurs sièges internationaux/européens dans le canton.

Les séries de visites réalisées sur place ont permis d'établir des contacts avec une vingtaine de multinationales, ainsi qu'avec plusieurs entreprises actives sur le marché international. Lors de ces visites, la Promotion économique a aussi organisé des rencontres individuelles avec de nombreux conseillers d'entreprises, associations et autres partenaires, dont les clients ou membres peuvent être porteurs de nouveaux projets. Enfin, la Promotion économique a participé à plusieurs séminaires professionnels de différents domaines.

Ces démarches ont permis de convaincre une vingtaine de sociétés étrangères, dont sept multinationales américaines, de se déplacer dans le canton pour une analyse détaillée des conditions d'implantation et des possibilités de développement de leurs activités.

2.1.2 Activités de démarchage en collaboration avec d'autres partenaires

L'étroite collaboration des Promotions économiques fribourgeoise et genevoise a permis de générer de nombreux contacts avec des multinationales intéressées aux atouts respectifs ou combinés présentés par les deux cantons. L'appui de la Promotion économique fribourgeoise a permis de convaincre deux multinationales américaines de s'implanter à Genève. De son côté, la Promotion économique genevoise a appuyé l'implantation à Fribourg d'une société allemande, ainsi que d'une entreprise industrielle helvético-luxembourgeoise.

Ces intérêts des cantons de Fribourg et Genève sont en outre représentés à Hong Kong et en Chine continentale par l'intermédiaire d'un accord de collaboration passé avec un avocat suisse exerçant dans cette région. Les compétences des hautes écoles fribourgeoises, la disponibilité de main d'œuvre qualifiée formée localement et le soutien des entreprises déjà implantées ont été déterminants pour convaincre les nouvelles entreprises de s'établir dans le canton.

2.2 Activités dans le canton

2.2.1 Promotion économique endogène

Près de la moitié des entreprises soutenues en 2008 l'ont été dans le cadre des activités endogènes de la Promotion économique (soutien aux sociétés fribourgeoises pour les projets d'extension, implantation dans le canton de sociétés suisses). Une quinzaine de sociétés ont bénéficié d'une aide pour la recherche de locaux ou de terrains industriels.

2.2.2 Guichet-entreprises

Le guichet d'orientation pour les entreprises a permis de renseigner et d'orienter une trentaine de sociétés et de créateurs d'entreprises vers les différents partenaires de la Promotion économique. L'association Fri Up notamment joue un rôle essentiel dans ce domaine, en proposant aux sociétés intéressées des solutions sur mesure, adaptées aux besoins respectifs.

2.2.3 Coopérative Romande de Cautionnement – PME (CRC-PME) – Antenne fribourgeoise

L'antenne fribourgeoise de la Coopérative Romande de Cautionnement – PME (CRC-PME), dont le secrétariat est assuré par la Promotion économique, a officiellement débuté son activité en janvier 2008. Durant la première année, 8 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par le biais d'un cautionnement. Par ailleurs, 36 entreprises ont été informées sur les activités de la CRC-PME.

Les start-ups et les PME sont souvent confrontées à certaines difficultés dans leurs recherches de crédits bancaires. La CRC-PME permet ainsi de faciliter l'accès à ce capital étranger, notamment lorsqu'en raison de la conjoncture, la politique des banques en matière d'octroi de crédits est plus restrictive.

2.2.4 Petits-déjeuners de la Promotion économique

La Promotion économique a organisé une nouvelle manifestation appelée «Petits-déjeuners de la Promotion économique» qui s'adresse aux représentants de banques, de cabinets d'avocats, de sociétés de conseil et de fiduciaires du canton de Fribourg. A cette occasion, la Promotion économique souhaite informer sur des thèmes économiques d'actualité.

La première manifestation s'est déroulée le 18 novembre et avait pour thème la Coopérative Romande de Cautionnement – PME. Ce type de manifestation aura lieu trois à quatre fois par année.

3. Nouvelle Politique Régionale

La loi fédérale sur la politique régionale ainsi que la loi modifiée sur la promotion économique sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Sur la base du programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre pour les années 2008–2011, une convention-programme a été signée

entre le canton et la Confédération. Elle règle tous les aspects de la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour la période précitée.

Le règlement du 10 juin 2008 relatif au Fonds institué par la loi sur la promotion économique a été adopté par le Conseil d'Etat et le décret du 3 septembre 2008 relatif à l'octroi, pour la période 2008–2011, des crédits d'engagement à hauteur de 23 100 000 francs prévus par la loi sur la promotion économique a été adopté par le Grand Conseil. Ces deux textes complètent la loi sur la promotion économique et permettent une application optimale de la NPR.

En août, le site internet dédié à la NPR (www.innovationregionale.ch) a été mis en ligne. Il donne les informations et la documentation nécessaires aux personnes désirant soumettre une demande de financement pour un projet.

La NPR distingue trois niveaux d'intervention: cantonal, intercantonal et transfrontalier. Dans le cadre de la stratégie cantonale, deux premiers projets ont été approuvés. Il s'agit de la création du Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg, qui favorise les collaborations entre les secteurs public et privé dans le domaine de la recherche appliquée et la Plateforme d'innovation d'affaires, qui vise à renforcer la capacité d'innovation des entreprises existantes ainsi qu'à dynamiser la création d'entreprises, plus particulièrement dans le domaine des start-up technologiques. Par ailleurs, les négociations avec les associations régionales ont été entreprises en vue de conclure une convention de prestations réglant la collaboration canton-régions au sein de la NPR.

Le volet intercantonal s'intègre dans l'initiative commune de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse Occidentale. Dans ce cadre, trois plateformes de promotion sectorielle ont été lancées, ainsi qu'un programme d'appui à l'innovation pour les PME.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, un projet de plate-forme franco-suisse de promotion touristique autour du Lac Léman a été retenu.

En termes de contributions financières, le canton a versé au cours de l'année 2008 un montant de 428 979 francs pour le volet cantonal, de 302 221 francs pour le volet intercantonal et de 12 500 francs pour le volet transfrontalier.

4. Mesures d'aide en matière de promotion économique

4.1 Décisions

Au cours de l'année 2008, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique a examiné cinq demandes, lesquelles ont toutes été admises. De plus, deux demandes ont été soumises au Conseil d'Etat et acceptées par ce dernier.

4.2 Etat des cautionnements

<i>Cautionnements en vertu de l'arrêté Bonny</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant Fr.</i>
Etat au 31.12.2008	7	9 114 750

4.3 Contributions au service de l'intérêt en faveur des entreprises

	<i>Montant des contributions au service de l'intérêt Fr.</i>
Contributions au service de l'intérêt versées depuis 1987 jusqu'à fin 2007:	17 389 820
Contributions au service de l'intérêt versées en 2008:	1 920 000
Total	19 309 820

III. SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

1. Missions

Le Service public de l'emploi (SPE) est l'autorité cantonale qui traite du marché de l'emploi. Il a pour mission de contribuer à ce que ce marché soit le plus équilibré possible. Il agit sur deux fronts: la lutte contre le chômage et l'observation et la gestion du marché du travail, notamment dans les domaines de la protection des travailleurs, de l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes et de la lutte contre le travail au noir. Il est dirigé par M. Marc Genilloud, chef de service.

2. Activités courantes

2.1 Section chômage

2.1.1 Assurance-chômage

Le taux de chômage a augmenté dans le canton durant l'année 2008, passant de 2,9 % en janvier à 3 % en décembre. Le taux moyen pour 2008 est de 2,5 % (2,7 % en 2007 et 3 % en 2006). Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution du chômage dans le canton, en comparaison avec la moyenne nationale.

	<i>Canton de Fribourg</i>			<i>Suisse</i>	
	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>%</i>	<i>2008</i>	<i>%</i>
Janvier	4152	3648	2,9	111 877	2,8
Février	3982	3465	2,7	108 457	2,7
Mars	3689	3253	2,6	103 777	2,6
Avril	3408	3022	2,4	100 880	2,6
Mai	3127	2781	2,2	95 166	2,4
Juin	2993	2706	2,1	91 477	2,3
Juillet	3079	2824	2,2	92 163	2,3
Août	3221	3063	2,4	94 039	2,4

	Canton de Fribourg			Suisse	
	2007	2008	%	2008	%
Septembre	3067	3117	2,5	95 980	2,4
Octobre	3128	3217	2,5	100 471	2,5
Novembre	3207	3393	2,7	107 652	2,7
Décembre	3463	3847	3	118 762	3

En 2008, 667 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage (769 en 2007). Quant au nombre de places vacances enregistrées auprès des ORP, il atteint la moyenne annuelle de 253.

2.1.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine.

En moyenne mensuelle, les conseillers en personnel ont donné 5619 entretiens de conseil et de suivi et ont proposé aux demandeurs d'emploi 843 postes de travail. Toujours en moyenne mensuelle, 1269 demandeurs d'emploi ont travaillé en gain intermédiaire.

2.1.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur des mesures actives du marché du travail (MMT) met à disposition des ORP des outils leur permettant d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Durant l'année 2008, l'offre globale de MMT a été révisée notamment en ce qui concerne les programmes d'emploi temporaire (PET), les semestres de motivation (SeMo) et les cours.

36% du budget est alloué aux PET, 33% aux cours et aux plateformes, 20% aux SeMo et 11% est dévolu aux autres MMT (Allocations d'initiation au travail, allocations de formations, contribution aux frais de déplacement).

En 2008, 1616 personnes ont participé à un ou plusieurs programmes d'emploi temporaire (PET), dont la durée moyenne a été d'un peu moins de trois mois. 68% de ces assurés ont suivi un PET auprès de fournisseurs subventionnés, 17% auprès d'associations à but non lucratif et 15% auprès de communes, de l'Etat ou de PET hors canton.

Durant l'année scolaire 2007–2008, 357 jeunes ont suivi un SeMo, une mesure qui s'étend sur six mois en moyenne.

En outre, 3438 de ces mesures de formation ont été octroyées aux demandeurs d'emploi, en majorité sous forme de cours dans différents domaines (technique de recherche d'emploi: 40%; langues: 33%; informatique: 12%; autres, y.c. stages de formation: 15%).

Parmi les 946 mesures spécifiques octroyées, 49% constituent des stages d'orientation, 23% des allocations d'ini-

tiation au travail, 12% des soutiens à une activité indépendante, 12% des contributions aux frais de déplacement et enfin 4% des allocations de formation.

Les chômeurs en fin de droit qui remplissaient les conditions légales ont trouvé dans les programmes d'emploi qualifiant (PEQ LEAC) une nouvelle chance d'intégrer un emploi. En 2008, 86 personnes ont bénéficié d'un contrat auprès d'associations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 41 personnes ont participé à un PEQ auprès d'entreprises privées, pour une durée moyenne par personne de respectivement 2,5 mois et 3 mois.

2.1.4 Frima 1606 et Free Trading

Le SPE gère deux mesures: Frima 1606 et Free Trading. Le programme d'emploi qualifiant Frima 1606, dont le but est la réalisation d'une maquette historique de la ville de Fribourg, a accueilli 35 assurés durant 2008. Il a par ailleurs obtenu la certification eduQua en mai 2008. L'entreprise de pratique commerciale Free Trading, dont l'organisation et la gestion des commandes correspondent à celles d'une entreprise privée, a accueilli 128 assurés.

2.1.5 Médiation

141 interventions ont été recensées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Elles se réfèrent aux assuré(e)s qui ont des problèmes avec les ORP et les caisses de chômage notamment. La quasi-totalité des assurés se déclare satisfaite de l'intervention du médiateur.

2.1.6 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle (CII) sur tout le territoire cantonal a été introduite en septembre 2008. La CII constitue une stratégie commune des Offices régionaux de placement (ORP), de l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI) et des services sociaux régionaux (SSR) pour améliorer l'efficacité de la réinsertion sociale et professionnelle des bénéficiaires. Les partenaires de la CII travaillent de manière coordonnée dans le but d'améliorer tout le processus depuis l'évaluation de la situation jusqu'à la réinsertion. Au 31 décembre, 53 situations relevant du CII ont été annoncées.

2.2 Section Marché du travail

2.2.1 Inspection du travail

Par son activité et ses actions (contrôles, audits, conseils, information, formation, sensibilisation), l'Inspection du travail veille à une application correcte des prescriptions en matière de protection de la santé et de sécurité au travail ainsi qu'en matière de durée du travail et du repos en faveur des 111 222 travailleurs exerçant une activité lucrative dans le canton (source: Annuaire statistique du canton de Fribourg, édition 2009).

S'agissant de la protection des travailleurs, les inspecteurs ont effectué 254 visites d'entreprises en 2008

(274 en 2007), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). La diminution du nombre de visites est liée à celle, momentanée, de l'effectif de l'Inspection du travail (engagement d'un nouvel inspecteur, formation de ce dernier, ainsi que la formation continue de deux inspecteurs en place).

Dans le domaine de la santé au travail, le laboratoire intercantonal de santé au travail a examiné 21 échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Six d'entre eux étaient positifs. Les propriétaires concernés ont reçu des conseils sur les mesures à prendre et l'Inspection du travail a enregistré ces cas pour en assurer le suivi. L'Inspection du travail a en outre participé à la campagne intercantonale d'investigation sur les conditions de travail dans les piscines couvertes, portant principalement sur l'exposition des travailleurs et du public aux chloramines. Dans ce cadre, huit piscines fribourgeoises ont été visitées. Ces installations ont obtenu des résultats globalement satisfaisants, dans la mesure où les concentrations en trichloramine sont restées inférieures aux valeurs limite projetées. Dans un cas néanmoins, la concentration mesurée s'est élevée au niveau de la valeur limite projetée. Des mesures ont pu être prises pour rectifier cette situation.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale de la semaine de travail, l'Inspection du travail délivre les permis de courte durée (moins de six mois), les permis pour une période plus longue faisant l'objet de décisions du SECO. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution. L'Inspection du travail a rendu 21 décisions négatives sur des demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés en 2008.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2007	2008	2007	2008
Travail de nuit	70	87	115	45
Travail du dimanche	98	107	77	44
Travail en continu	3	2	7	9
Travail en 3 équipes	8	–	–	–
Total	173	196	199	98

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection du travail délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2007	2008
Agrandissements (transformations) industriels	20	26
Autorisations d'exploiter	8	21
Entreprises non industrielles	588	583
Total	613	630

2.2.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE):

- Evolution du chômage par branche économique en Suisse romande entre le deuxième semestre 2006 et le deuxième semestre 2007 (avril 2008).
- Evolution du chômage par branche économique dans le canton de Fribourg entre le deuxième semestre 2006 et le deuxième semestre 2007 (mai 2008).
- Evolution du travail intérimaire en Suisse romande (décembre 2008).
- Evolution du chômage par branche économique en Suisse romande entre le premier semestre 2007 et le premier semestre 2008 (septembre 2008).

Le canton de Fribourg a également participé à l'enquête suisse sur la structure des salaires («Elargissement de l'échantillon de l'ESS 2008») mandatée par l'Office fédérale de la statistique. Les données de cette enquête ont en outre servi à l'élaboration d'un calculateur des salaires pour le canton de Fribourg, disponible sur le site de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail.

2.2.3 Approvisionnement économique du pays

L'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays (OCAE) a participé aux travaux du plan de rationnement du mazout et du plan de rationnement des carburants. Il a participé à deux séances de l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays consacrées à ces objets.

Le projet de loi d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays, qui a été mis en consultation à la fin de l'année 2006, a subi diverses modifications et sera soumis en 2009 au Grand Conseil.

L'OCAE a préparé et mis sur pied une formation destinée à toutes les communes du canton et plus particulièrement aux offices communaux de l'approvisionnement économique du pays (OCoAE). Ces formations auront lieu les 26, 27 et 28 janvier 2009 et porteront sur la réglementation du mazout, le rationnement des carburants et des aliments.

2.2.4 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. L'Inspectorat de l'emploi

contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 382 contrôles portant sur 884 travailleurs ont été réalisés.

Le SPE est l'autorité cantonale au sens de la législation fédérale sur les travailleurs détachés; en 2008, 40 dénonciations lui sont parvenues et 14 sanctions ont été prononcées.

Le secrétariat de la Commission de surveillance du marché du travail, assumé par le SPE, a traité 2730 annonces pour 3585 travailleurs, dont 1885 travailleurs détachés, 1595 prises d'emploi en Suisse et 105 prestataires de services indépendants.

2.2.5 Lutte contre le travail au noir

Le SPE a été désigné par le Conseil d'Etat comme autorité cantonale au sens de la législation fédérale pour la lutte contre le travail au noir (LTN). Deux inspecteurs ont été engagés en avril et juin 2008.

Le SPE a établi la stratégie de lutte contre le travail au noir et l'a soumise, par le biais de la commission de surveillance du marché du travail, au Conseil d'Etat qui l'a approuvée le 30 septembre 2008.

L'Inspection du travail au noir a effectué 396 contrôles concernant 1357 travailleurs. Parmi ces contrôles, 69 entreprises pour 140 travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non respect des autorisations en matière de droit des étrangers.

Une rencontre avec les différentes autorités chargées de la lutte contre le travail au noir a été mise sur pied, durant laquelle ont été définies les bases d'une collaboration fructueuse entre la Police, l'Office des juges d'instruction, le Service de la population et des migrants, la SUVA, l'Etablissement cantonal des assurances sociales et le Service des contributions.

Cinq cours sur le thème du travail au noir ont été donnés aux candidats à la patente pour établissements publics.

2.3 Section juridique

2.3.1 Décisions et avis de droit

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 4693 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail, selon la répartition suivante:

- Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité: 3775
- Aptitudes au placement et autres décisions: 256
- Remises de l'obligation de restituer: 39
- Avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail: 623

Durant l'année 2008, la Section juridique a également enregistré 420 oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE. Elle a rendu 404 décisions sur

opposition, dont 73,70% ont été rejetées ou déclarées irrecevables, 17,60% ont été admises, 6,95% ont été partiellement admises et 1,75% ont été rayées du rôle.

En 2008, 37 recours ont été interjetés auprès du Tribunal administratif du canton de Fribourg contre les décisions du SPE. La section a déposé des observations dans 47 affaires. Le Tribunal administratif a rendu 17 arrêts. 52,95% des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables, 5,90% ont été admis, 11,75% ont été partiellement admis et 29,40% ont été rayés du rôle.

2.3.2 Réduction d'horaires de travail et intempéries

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2007	2008	Suisse	2007	2008	Suisse
Janvier	42	4	470	3720	398	35 181
Février	68	4	991	4955	391	74 338
Mars	38	7	1139	1438	441	81 638
Avril	0	1	1459	0	107	98 911
Mai	1	0	1432	144	0	83 482
Juin	1	0	1379	170	0	88 373
Juillet	2	0	817	371	0	47 854
Août	4	2	706	408	824	40 371
Septembre	24	26	894	2063	1068	59 716
Octobre	17	0	1187	2785	0	81 200
Novembre	11	134	3347	826	6464	188 434
Décembre	10	418	5791	631	18 686	332 441

2.3.3 Placement privé et location de services

La section a délivré dix-sept nouvelles autorisations en 2008: huit pour le placement privé et neuf pour la location de services. Deux nouvelles autorisations ont en outre été établies suite à des changements de responsable et d'adresse. Deux agences se sont vues retirer leurs autorisations de pratiquer et deux autres ont fait l'objet d'une décision d'assujettissement formelle. Enfin, deux agences de location de services sont tombées en faillite.

La section a préavisé favorablement six demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontalière et six pour le placement intéressant l'étranger auprès du SECO. Elle a enregistré sept demandes d'autorisation spontanées et a mené sept investigations afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services.

Six visites de contrôle ont été effectuées et cinq rapports ont été rédigés. Les pratiques illicites constatées au détriment du travailleur concernent notamment les décomptes de salaires erronés, les pratiques de placement illicites, le non-respect du salaire minimum conventionnel,

les commissions de placement trop élevées, la déduction illicite des frais d'équipements de protection, les infractions à la loi sur les étrangers, ainsi que le non-respect de la forme et du contenu des contrats. Les agences concernées ont reçu un avertissement formel de retrait d'autorisation ou se sont vues retirer les autorisations.

De plus, la section a reçu deux dénonciations de la part des autorités d'autres cantons concernant les agissements des agences de placement privé et de location de services fribourgeoises. Dans un cas, une décision d'assujettissement a été rendue et, dans l'autre cas, une enquête sera diligentée en 2009. En outre, une société a été dénoncée par les inspecteurs du travail au noir pour avoir exercé la location de services illicitement.

En 2007, 870 personnes de nationalité suisse et 331 de nationalité étrangère ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises; les services de 2803 personnes de nationalité suisse et de 3633 de nationalité étrangère ont été loués, ce qui correspond à 2 945 983 heures de mission.

2.4 Section Services généraux

2.4.1 Communication

Le site Internet du SPE constitue un outil d'information grandement utilisé par les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises. Chaque mois, plus de 20 000 entrées sont enregistrées. Le service a rédigé plus de 500 réponses à l'attention des visiteurs du site.

2.4.2 Informatique

Le SPE a poursuivi le renouvellement de son parc informatique. Il s'est également préparé à l'introduction, retardée au printemps 2009, d'un système de gestion électronique des documents, ainsi que du nouveau système fédéral d'administration des données des demandeurs d'emploi (PLASTA).

2.4.3 Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en PEQ, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales, de 16,8 millions de francs. En outre, 1 283 950 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les PEQ en entreprises ont coûté 577 247 francs, les PEQ associations 423 668 francs et les PEQ canton et communes 283 035 francs. Au 31 décembre 2008, le capital du Fonds se montait à 11 194 948 francs.

IV. CAISSE PUBLIQUE DE CHÔMAGE

1. Missions

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est dirigée par M. Dominique Schmutz, administrateur. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le début de l'année 2008 a vu la baisse du chômage se poursuivre. Dans la seconde partie de l'année, le ralentissement économique dû aux difficultés financières a eu une répercussion sur le taux de chômage. Cependant, en moyenne annuelle, le taux de chômage du canton de Fribourg s'est établi à 2,5% de la population active (2,7% en 2007) et s'est situé au même niveau que la moyenne affichée au niveau national.

Les inscriptions des assurés à la Caisse publique de chômage ont augmenté de 5% pour s'établir à 4786 bénéficiaires. D'autre part, 49% des demandeurs d'emploi du canton de Fribourg se sont inscrits auprès de la Caisse.

Durant l'année, la Caisse publique de chômage a poursuivi l'optimisation de ses outils de travail. Après la mise en place avec succès de la gestion électronique des documents (GED), elle a procédé à la migration de ses données financières sur un nouveau logiciel comptable (SAP), avec le soutien du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Le personnel de la Caisse publique de chômage s'est également préparé à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les allocations familiales (LAFam, RS 836.2), entrée en vigueur au 1er janvier 2009, qui a pour but d'unifier pour toute la Suisse les conditions dont dépend le droit aux allocations familiales.

Enfin, la Caisse publique de chômage a notifié 2333 décisions de Caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi 85 cas pour examen. Son activité fait en outre l'objet des statistiques suivantes.

2.2 Prestations versées aux bénéficiaires

Genre et nombre de prestations	2007	2008	variation en %
<i>Demande d'indemnité en cas de chômage (IC)</i>			
Nombre d'assurés	4182	4293	2.65%
Nombre d'inscriptions et de réinscriptions	4577	4786	4.57%
Nombre d'indemnités journalières versées	344 642	333 844	-3.13%
<i>Demande d'indemnités en cas d'intempéries</i>			
Nombre d'entreprises annoncées	22	16	-27.27%
<i>Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail</i>			
Nombre d'entreprises annoncées	8	8	0.00%
<i>Demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité</i>			
Nombre d'assurés	187	186	-0.53%
<i>Indemnités versées</i>			
Chômage complet (IC)	46 126 379.75	45 774 865.75	-0.76%
Allocations familiales	1 289 500.80	1 420 930.70	10.19%
Mesure relatives au marché du travail (MMT)	3 397 327.40	3 374 197.05	-0.68%
Coût afférent au projet (organisateur)	15 129 990.-	13 854 937.50	-8.43%
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	359 823.80	361 394.55	0.44%
Insolvabilité	982 079.45	729 841.55	-25.68%
Allocations d'exportation des prestations (avance accords bilatéraux)	16 429.70	22 237.60	35.35%
Total	67 301 530.90	65 538 404.70	-2.62%

V. SERVICE DU REGISTRE DU COMMERCE

1. Missions

Le Service du registre du commerce est un service administratif prévu par le droit fédéral. Il joue un rôle essentiel dans le cadre des relations commerciales car il fournit au public des renseignements complets et sûrs au sujet des entreprises dont il a la charge d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents en vue de garantir la sécurité du droit.

Le Service du registre du commerce a été confié, dès le 1^{er} décembre 2008, à Mme Urška Kozomara Yao, en remplacement de M. Pierre-Alain Jenny, ancien préposé, parti à la retraite le 30 novembre 2008.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le Service du registre du commerce a procédé à un total de 5337 inscriptions dans le Journal du registre du commerce dans le courant de l'année 2008, soit une diminution de 243 par rapport à l'année précédente. Il a enre-

gistré 1222 nouvelles entreprises/sociétés et la radiation de 659 entreprises/sociétés.

Le site Internet du Service du registre du commerce a fait l'objet de 298 223 consultations en provenance du monde entier.

Le Service a poursuivi sa collaboration avec le Tribunal de la Sarine dans le cadre de la formation des apprentis et auquel les stages de six mois sont offerts et qui leur permettent de s'initier à la pratique du registre du commerce.

Le résultat du projet «Analyse des prestations de l'Etat (APE)», entamé en 2007, a été soumis au Conseil d'Etat sous la forme d'un catalogue de prestations au début de l'année 2008. Le Conseil d'Etat l'a approuvé le 11 février 2008.

2.2 Statistiques

2.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2008, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce est le suivant:

Associations (ASS)	170
Sociétés coopératives (COOP)	644
Etablissements de droit public (EDP)	23
Entreprises individuelles (EI)	5306
Fondations (FOND)	523
Sociétés anonymes (SA)	6725
Sociétés à responsabilité limitée (SARL)	3351
Société en commandite (SC)	27
Société en commandite par actions (SCA)	1
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	167
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	355
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	8
Sociétés en nom collectif (SNC)	451
Total	17 751

2.2.2 Langue d'inscription

Le français est la langue d'inscription de 13 935 sociétés; l'allemand, celle de 3816 sociétés.

2.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Le tableau comparatif des nouvelles sociétés inscrites de 2004 à 2008 se présente comme suit:

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	SARL	SEE/ SES	SNC/ SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32

3. Législation

Diverses révisions législatives (en particulier les nouvelles dispositions du Code des obligations sur la société à responsabilité limitée et sur la révision) ont rendu nécessaire une adaptation globale du droit fédéral du registre du commerce. Le canton de Fribourg a reporté ces adaptations dans son droit interne en modifiant sa loi du 7 mars 2001 sur le registre du commerce, par l'intermédiaire de l'adoption de la loi du 9 octobre 2008 d'adaptation à la loi sur le Tribunal fédéral.

VI. SERVICE DES TRANSPORTS ET DE L'ÉNERGIE

1. Missions

Le Service des transports et de l'énergie est responsable de la gestion de tous les aspects touchant aux transports publics. Il veille à la coordination des différents modes de transports. Il est en outre chargé de la promotion des énergies renouvelables et des ressources indigènes ainsi que de la promotion d'une utilisation économe et ration-

nelle de l'énergie. Il est dirigé par M. Martin Tinguely, chef de service.

2. Activités

2.1 Activités concernant les transports

2.1.1 Planification des transports

La Commission consultative des transports a tenu une séance consacrée principalement aux projets d'agglomération de Fribourg et de Bulle et aux modifications du plan directeur cantonal.

Sur le plan régional, le Service des transports et de l'énergie a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics.

Il a également suivi les travaux menés par la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF) et par la Communauté régionale des transports de l'agglomération bulloise (MOBUL).

2.1.2 Horaires

Suite à la procédure de consultation du projet d'horaire 2009, le Service a analysé les 235 requêtes formulées. Les unes visaient des modifications prioritaires pour l'horaire 2009, les autres des modifications à moyen terme, qui seront traitées lors de l'élaboration du projet d'horaire 2010.

Se fondant sur les offres des entreprises de transport, il a affecté, en accord avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour l'offre en transports publics pour les périodes horaires 2008 et 2009.

2.1.3 Rail 2000, 2^e étape

Le Service a suivi les travaux de planification de la deuxième étape de Rail 2000, appelé projet «ZEB».

2.1.4 Améliorations techniques des entreprises de transports publics

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au Service de se prononcer sur les objets suivants:

- l'installation de barrières automatiques à un passage à niveau sis sur la commune de Vuadens;
- la construction des infrastructures de radio ferroviaire nécessaires à la couverture du tronçon Fribourg – Berne;
- la réorganisation de la place de la gare de Schmitten;
- l'assainissement phonique sur la ligne Lausanne – Fribourg – Berne;
- les travaux de stabilisation du remblai supportant la double voie sur le tronçon entre Wünnewil et Flammatt;
- le rehaussement des quais et la rénovation de la gare de Fräschels.

2.1.5 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour une demande de modification de concession ferroviaire, cinq demandes de renouvellement et/ou de modification de concession automobile et sept demandes d'autorisation pour un service de lignes internationales.

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs, le Service a délivré dix autorisations pour le transport de voyageurs.

2.1.6 Installations de remontées mécaniques

Le Service a retiré deux autorisations d'exploiter un télésiège et une autorisation d'exploiter un mini-télésiège, renouvelé trois autorisations d'exploiter un télésiège et quinze autorisations d'exploiter des mini-télésièges. Il a transmis 22 rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les télésièges.

2.1.7 Obstacles à la navigation aérienne

Le Service s'est prononcé sur le projet d'ordonnance pour les vols d'essai du projet Solar Impulse sur l'aérodrome de Payerne.

2.1.8 Navigation aérienne

Le Service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile neuf annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne et une annonce de démontage.

2.2 Activités concernant l'énergie

2.2.2 Généralités

La Commission cantonale de l'énergie a tenu deux séances. Le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC), l'augmentation de la production indigène d'électricité, les stratégies de la politique énergétique cantonale pour les années à venir, l'état du potentiel du développement du biocarburant dans le canton et le potentiel éolien du canton de Fribourg ont été présentés et discutés lors de ces rencontres.

Dans le cadre de la révision de la politique énergétique cantonale, le Service a organisé deux séances de consultation durant lesquelles les acteurs de la scène énergétique fribourgeoise, notamment des milieux politiques, économiques et ceux de la protection de l'environnement, se sont exprimés et ont fait part de leur point de vue dans ce contexte.

Conformément aux grandes lignes de la politique énergétique, il a poursuivi son action d'information dans les communes par l'intermédiaire des programmes «SuisseEnergie pour les communes» et «Energho».

Le Service a organisé plusieurs formations destinées aux professionnels du bâtiment, dont une dédiée à la rénovation et aux exigences en matière d'isolation. Un cours bloc de formation continue en géothermie basse température a en outre été dispensé.

Associé à d'autres services de l'Etat, il a tenu un stand d'information au salon Energissima à Fribourg du 17 au 20 avril 2008.

Par ailleurs, le Service a poursuivi son action d'information dans les écoles à l'aide du nouveau concept d'information destiné aux classes primaires francophones du canton.

En matière de projet pilote et de démonstration, il a contribué à des projets dans les domaines du biogaz, du solaire, du bois et de l'éolien.

Sur le plan cantonal, il a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place par l'Office fédéral de l'énergie et la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

2.2.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé dix autorisations.

2.2.4 Installations de chauffage au bois d'une puissance supérieure à 70 kW

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 15 promesses de subvention représentant un montant de 120 997 francs pour une puissance de 1 164 kW.

2.2.5 Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 310 promesses de subvention représentant un montant de 461 460 francs pour une surface totale installée de 3861 m².

2.2.6 Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 62 promesses de subvention représentant un montant de 174 240 francs pour une surface de référence énergétique de 37 549 m².

2.2.7 Gaz naturel

Le Service a autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz SA:

- secteurs Le Briez, Le Planchy, commune de Vuadens;
- secteurs Plans Communs, Pré Chenaux, Grands-Buts, commune de Vaulruz;
- secteurs Liebherr Machines Bulle SA, rue de l'Industrie, zone industrielle Les Combes, chemin de Croix-Blanche, Farchim, commune de Bulle;

- secteurs chemin de la Croix-de-Pierre, chemin des Marais, Au Marais, Au Bel-Air, commune d'Estavayer-le-Lac;
- secteurs Novartis, route de la Petite-Glâne, commune de Saint-Aubin;
- secteurs Ober Hubel, Maggenbergmatte, commune de Tavel;
- secteurs route de Siviriez, route de Lausanne, chemin de Sainte-Anne, commune de Romont;
- communes de Muntelier, de Morat et de Courgevaux.

Conformément à la procédure fédérale d'approbation des plans, l'Office fédéral de l'énergie a consulté le Service sur l'installation du poste de détente et de comptage de la société Gaznat SA sur la commune de La Sonnaz.

2.2.8 Lignes électriques à haute tension

Conformément à la procédure fédérale d'approbation des plans, l'Inspection fédérale des installations à courant fort a consulté le Service sur les projets suivants:

- la station transformatrice Les Chapelettes, la ligne souterraine 21 kV entre les stations Les Chapelettes, communes de Chapelle et Rue;
- la station transformatrice La Ramesera, la ligne mixte 18 kV entre les stations Montsolfo et La Ramesera, commune de La Roche;
- la station transformatrice Clos des Iles, la ligne souterraine entre les stations La Maladaire et Clos des Iles, la ligne souterraine entre les stations Gram SA et Clos des Iles, la ligne souterraine pour la station Clos des Iles, commune de Villeneuve;
- la station transformatrice Les Jorettes, la ligne souterraine 21 kV entre les stations Les Faux et Les Jorettes, commune de Semsales;
- la ligne aérienne 60 kV entre les stations Corminbœuf et St-Loup, la Ligne aérienne 60 kV entre les stations Corminbœuf et Villarepos, commune de Corminbœuf;
- la ligne aérienne 60 kV entre les stations Monteynan et Romont, la ligne aérienne 60 kV entre les stations Monteynan et Botterens, communes de Corpataux-Magnedens et de Farvagny;
- la station transformatrice Sapaley, la ligne souterraine 18 kV entre les stations Les Communs-Dessus et Sapaley, commune de Vuisternens-devant-Romont.

VII. SERVICE DE LA STATISTIQUE

1. Missions

Le Service de la statistique est l'organe central de la statistique cantonale. Il a pour tâche de fournir des prestations de nature statistique aux services et établissements de l'Etat, aux communes et au public. Il coordonne la statistique cantonale, ainsi que les obligations cantonales en matière de statistique fédérale. Il assure un savoir-

faire en matière de production et d'analyse statistiques. Dans la mesure de ses possibilités, il procède lui-même aux enquêtes et aux analyses ou conseille les instances de l'administration et les milieux scientifiques dans leurs propres travaux.

Pour ses tâches de diffusion et de communication externe, le Service se présente sous le nom de «Statistique Fribourg» ou STAT-FR.

Le Service est placé depuis 2005 sous la responsabilité de M. Pierre Caille, chef de service.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Statistique progressive de la population (ESPOP)

Les effectifs, les mouvements migratoires (arrivées, départs) et les mouvements naturels (naissances, décès) de la population font l'objet d'une statistique annuelle établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ce dernier se sert des différents registres centralisés au niveau suisse, comme le système d'information central sur la migration (SYMIC) ou le registre de l'état civil (INFO-STAR). Les mouvements migratoires de la population suisse font par contre l'objet d'une enquête annuelle dont l'exécution est confiée aux cantons. A partir de ces informations, l'OFS calcule la population résidente permanente des communes, qui sert ensuite au Service pour calculer les effectifs communaux de la population dite «légal» et de la population résidente. L'ordonnance du Conseil d'Etat du 16 septembre 2008 a officialisé les effectifs communaux au 31 décembre 2007.

Le Service collabore à la réalisation d'un projet de centralisation, au niveau cantonal, des données issues des registres communaux du contrôle des habitants (projet «HarmPers»). Ce nouveau système d'information, qui répond aux nouvelles exigences fédérales en matière d'harmonisation des registres de personnes et de recensement de la population, devra – dès 2011 – être en mesure de fournir les informations nécessaires à l'établissement des statistiques annuelles de la population.

2.1.2 Statistique scolaire

Le Service de la statistique a publié les résultats détaillés du recensement scolaire 2007/2008 dans l'annuaire statistique 2009, ainsi que sur son site Internet. Comme les années précédentes, il a transmis à l'OFS les données exigées par la législation fédérale. Le relevé pour l'année scolaire 2008/2009 a eu lieu le 4 novembre 2008 auprès de toutes les écoles du canton, à l'exception des hautes écoles spécialisées et de l'Université.

Le Service participe au projet de développement d'un système harmonisé de gestion des écoles (projet «Harm-AdminEcoles»). Lorsque ce système sera opérationnel, soit en principe dès 2011, il sera possible d'en tirer directement presque toutes les informations nécessaires aux statistiques fédérales du domaine de la formation.

2.1.3 Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) et celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans *Conjoncture fribourgeoise* et sur le site Internet Statistique Fribourg.

Pour le compte de l'OFS, le Service de la statistique procède au relevé trimestriel de la production de logements. Cette enquête est réalisée par sondage auprès des communes.

Pour l'OFS également, le Service exécute l'enquête annuelle sur la construction.

Depuis mars 2005, le registre des bâtiments et logements fribourgeois est géré de façon autonome par le canton, tout en étant reconnu officiellement comme faisant partie intégrante du registre fédéral. La Confédération indemnise chaque mise à jour du registre cantonal reprise par le registre fédéral. En 2008, le registre des bâtiments et logements a fait l'objet de nombreux contrôles, adaptations et mises à jour en vue de son utilisation dans le cadre du Recensement de la population 2010.

2.1.4 Test conjoncturel

Depuis 1988, l'exécution du test conjoncturel dans l'industrie du canton de Fribourg se poursuit, en étroite collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF) et la Chambre de Commerce Fribourg.

Les principaux résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel *Conjoncture fribourgeoise*, sous forme de commentaires, de graphiques et de tableaux.

2.1.5 Perspectives de l'économie fribourgeoise

Le 18 novembre 2008, la Banque cantonale de Fribourg et le Service de la statistique ont présenté au public les résultats des travaux menés avec l'Institut BAK Basel Economics, en vue de proposer des indicateurs avancés sur la marche de l'économie fribourgeoise, notamment sous forme d'estimations du produit intérieur brut. Plus de 500 personnes ont participé à cette manifestation organisée à Forum Fribourg.

2.1.6 Statistique de l'emploi et recensement des entreprises

Le Service de la statistique, en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation et le Service de l'informatique et des télécommunications, a transmis trimestriellement à l'OFS les informations requises concernant l'administration cantonale, après les avoir validées. Le Service a également coordonné les obligations cantonales (contrôle du registre d'adressage, validation des données de l'administration cantonale) découlant de l'exécution du recensement fédéral des entreprises, dont le jour de référence était le 30 septembre 2008. De tels

recensements exhaustifs ont lieu trois fois par dix ans, soit tous les trois ou quatre ans.

2.1.7 Publications

Quatre éditions de *Conjoncture fribourgeoise* ont été publiées en février, mai, août et novembre 2008. Cette publication comptait environ 500 abonnés à la fin de l'année dernière.

La nouvelle version de la publication annuelle *Perspectives de l'économie fribourgeoise* a été présentée au public en novembre 2008 (voir sous 2.1.5).

L'édition 2009 de *l'Annuaire statistique du canton de Fribourg* a été publiée dans les délais, soit à la fin décembre 2008.

Le mémento gratuit *Le canton de Fribourg en chiffres*, édité par la Banque Cantonale de Fribourg ainsi que par l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments et réalisé par le Service de la statistique, a également été distribué en décembre 2008 et joint à l'envoi de l'annuaire.

2.1.8 Site Internet

Le site Internet Statistique Fribourg (www.stat-fr.ch ou www.fr.ch/stat/) a fait l'objet de plusieurs nouveautés introduites en automne 2008:

- migration sur le nouveau système de gestion et adaptation du contenu aux formats harmonisés des sites de l'administration cantonale;
- introduction d'un module de cartographie permettant de présenter certaines informations statistiques de la banque de données en ligne sous forme de cartes;
- intégration d'un site consacré à l'Observatoire fribourgeois du marché du travail. Ce site propose notamment un calculateur des salaires en vigueur dans le canton de Fribourg, consulté en moyenne à plus de cent reprises par mois.

2.1.9 Renseignements

Le Service de la statistique a été sollicité en 2008 pour environ un millier de demandes de renseignement, dont la durée du traitement est variable. Elles émanent principalement des services internes de l'Etat, de communes, de chercheurs, d'étudiants, de journalistes et de responsables politiques ou économiques.

2.2 Événements particuliers

2.2.1 Recensement fédéral de la population

Le Service de la statistique participe au projet d'harmonisation et de centralisation des données issues des registres communaux des habitants (projet «HarmPers»). Un nouveau système mettra à la disposition des services de l'Etat et de toutes les instances autorisées les informations nécessaires sur les personnes, de façon harmonisée. Dans le domaine statistique, il permettra d'extraire les données exigées par la Confédération dans le

cadre du Recensement fédéral de la population 2010. Le Service de la statistique est chargé de conduire le sous-projet consistant à assister les communes dans la mise à jour de leurs registres des habitants, avec attribution des nouveaux numéros d'assurés, ainsi que des identifiants de logements et de bâtiments. L'ensemble du projet est placé sous la présidence de la Direction de la sécurité et de la justice et est porté par une structure interdirectionnelle.

Le premier test d'attribution des nouveaux numéros AVS sur la base des extraits des registres du contrôle de l'habitant a eu lieu en octobre 2008, l'attribution définitive étant prévue dès le 15 janvier 2009. L'attribution est réalisée par la Centrale des caisses de compensation à Genève, sur la base des données transmises par les communes, via les services cantonaux désignés comme coordinateurs et l'Office fédéral de la statistique.

2.2.2 Collaboration avec les autres cantons et la Confédération

Depuis le début 2006, le chef du Service de la statistique occupe la fonction de secrétaire de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). A ce titre, il a contribué à la préparation des Journées suisses de la statistique 2008 à Davos. Le Service est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et est représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Il est représenté au titre de délégué des cantons dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou des réformes dans le domaine statistique sur le plan fédéral. Le Service est notamment et provisoirement désigné comme coordinateur cantonal des réformes des statistiques du domaine de la formation entreprises par la Confédération.

2.2.3 Audits et contrôles

En 2008, le Service de la statistique a été l'objet d'un examen de ses activités dans le cadre du projet «Analyse des prestations de l'état», APE, qui a débouché sur un catalogue des prestations et des propositions y relatives. Le dossier sera ensuite examiné par le Conseil d'Etat. Il fait l'objet d'une évaluation par l'Autorité de surveillance en matière de protection des données. Le rapport de cet audit sera transmis directement par cette autorité aux instances politiques.

2.2.4 Activités diverses

Le Service participe à plusieurs groupes de travail au niveau cantonal, notamment le groupe interdépartemental sur la Nouvelle politique régionale, le comité de projet sur les structures territoriales, le comité de pilotage et le groupe de travail sur l'harmonisation des registres de personnes, le comité de pilotage du projet de système d'administration des écoles, la commission

tripartite de surveillance du marché du travail et la task force sur la situation économique et conjoncturelle du canton. Dans le cadre de ces groupes de travail, il est mis à contribution pour rassembler et analyser des informations statistiques. Le Service a en outre répondu à diverses interventions parlementaires et produit un rapport sur la démographie du canton de Fribourg. Il a également contribué, en collaboration avec les services responsables, à la rédaction de plusieurs autres rapports, notamment ceux sur le commerce de détail et sur le revenu cantonal. Enfin, le Service a continué en 2008 à accompagner et à conseiller la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport dans l'utilisation du système qu'il a mis en place en 2005 pour l'évaluation et la gestion de l'examen de passage du primaire au secondaire I («procédure de préorientation», PPO).

VIII. SERVICE DU LOGEMENT

1. Missions

Le Service du logement est responsable de la gestion des aides financières octroyées pour des logements subventionnés. Il s'occupe en outre de tous les autres aspects relatifs à la politique du logement et de la gestion administrative des commissions de conciliation. Il est placé sous la responsabilité de M. Martin Tinguely, chef de service.

2. Activités

2.1 Marché du logement

Au 1^{er} juin 2008, 1273 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 32 unités de moins que l'année précédente. En conséquence, le taux de logements vacants, rapporté au total approximatif des logements en 2007, a légèrement baissé de 1,12% à 1,08%. La construction de nouveaux logements a permis de couvrir l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre, il est partout inférieur à 1% sauf dans le district de la Sarine.

Sarine	1,70%
Glâne	0,71%
Gruyère	0,95%
Broye	0,42%
Veveyse	0,32%
Singine	0,78%
Lac	0,82%

La répartition des logements vacants est la suivante:

1 et 2 pièces	19%
3 pièces	29%
4 pièces	35%
5 pièces et plus	17%

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 74% sont à louer et 26% sont à vendre.

Le marché fribourgeois fait donc apparaître une offre différenciée de logements selon les endroits.

2.2 Encouragement à la construction de logements

La Confédération peut, en vertu de la loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG), accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel pour promouvoir l'offre de logements locatifs à loyer modéré et l'accession à la propriété de logements à prix modéré. En raison de l'acceptation par les Chambres fédérales du programme d'allègement budgétaire 2003, les articles 12 et 24 de la LOG, qui constituent la base légale de ces prêts directs, ne pouvaient plus être appliqués, et en février 2007, la Confédération y a définitivement renoncé.

Le programme d'allègement budgétaire 2003 n'a pas d'incidence sur les autres mesures de la LOG: aide indirecte pour les maîtres d'ouvrages qui ne disposent pas de fonds propres suffisants (cautionnements et arrière-cautionnements), soutien aux maîtres d'ouvrage et aux organisations faitières de la construction de logements d'utilité publique et poursuite des activités de recherche. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements à loyer ou à prix modérés ont la possibilité de demander des prêts à taux préférentiel auprès des organisations faitières (Association Suisse pour l'Habitat, ASH, dont le secrétariat est à Lausanne).

2.3 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les deux tâches principales suivantes:

- mutations de locataires (environ 1000 par années) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 4 711 403 francs; quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 106 440 francs;
- contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale (environ 8000 logements). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

2.4 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées

à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2008, neuf ventes d'immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 73 410 francs. Les parts revenant à la Confédération et aux communes ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

2.5 Amélioration du logement dans les régions de montagne

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet au Service d'allouer des subventions à fonds perdu aux propriétaires désireux de rénover leur logement. Cette aide est accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation financière Confédération-cantons, cette tâche est entièrement confiée aux cantons dès 2008. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas légiférer en la matière et, partant, de supprimer toute subvention dans ce domaine.

Une dernière promesse a été accordée en 2007 dans le district de la Gruyère. Le décompte de construction y relatif sera approuvé en 2009. Le montant des subventions encore dues s'élève à 40 000 francs.

2.6 Lutte contre les abus dans le secteur locatif

Les trois autorités de conciliation ont traité 1093 contestations de locataires en 2008. Ces contestations, dont la plupart concernent le loyer lui-même, les frais accessoires ainsi que la protection contre les congés, ont été réglées comme suit:

Conciliations	553	(63%)
Pas d'entente	112	(13%)
Décisions prises concernant la protection contre les congés et la consignation du loyer	120	(14%)
Pas d'entrée en matière, retrait	60	(7%)
Au tribunal arbitral	20	(3%)
	845	(100%)
Demandes pendantes à fin 2008	248	
Total des demandes en 2008	1093	

2.7 Réserves de terrains

En 2008, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application

du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

2.8 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2008, le Service n'a été saisi d'aucune demande d'acquisition dans ce domaine.

2.9 Commission cantonale du logement

La commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Elle n'a tenu aucune séance en 2008.

IX. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Missions

Le Service de la formation professionnelle, dirigé par M. Fritz Winkelmann, chef de service, est chargé de la surveillance et de l'application des législations fédérale et cantonale sur la formation professionnelle et des conventions intercantionales y relatives. En outre, il assure la mise en œuvre des mesures encourageant le développement de la formation professionnelle, en incitant notamment les partenaires de la formation professionnelle à la création de places de formation. Il informe, conseille et encadre tous les partenaires de la formation professionnelle et les personnes en formation.

2. Activités

2.1 Activités courantes

La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Après une période transitoire de quatre ans, le nouveau mode de subventionnement de la Confédération, basé sur les forfaits, est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2008. La loi cantonale du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle énonce les principes de ce système forfaitaire.

Conformément à la loi précitée, le Service a élaboré les projets de contrats de prestations entre la Direction de l'économie et de l'emploi et tous les prestataires privés bénéficiant d'une subvention. Ces contrats de prestations devront encore recevoir l'accord préalable du Conseil d'Etat avant d'être approuvés par l'ensemble des parties.

En 2008, 32 ordonnances sur la formation professionnelle initiale (11 formations de 2 ans avec attestation

fédérale professionnelle et 21 formations de 3 respectivement 4 ans avec certificat fédéral de capacité) sont entrées en vigueur.

Dans le courant du mois de mai, un promoteur de places d'apprentissage a débuté son activité auprès du Service. Le développement de cette nouvelle structure prolonge les efforts qui ont, en 2008, permis de créer 454 places de formation supplémentaires (+ 6% par rapport à l'année précédente), ce qui porte le nombre des personnes en formation à 8020 et représente une augmentation de près de 40% depuis dix ans. 1261 personnes suivent l'enseignement professionnel à l'extérieur du canton.

L'amélioration des instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté a été définie comme l'une des priorités du programme gouvernemental. La Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, nommée par le Conseil d'Etat, a siégé à 8 reprises en 2008. Un rapport, relatant le résultat de ses travaux, a été remis au Conseil d'Etat. Dans le cadre du concept cantonal «Case management», principalement financé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, certaines mesures d'encadrement ont été mises en place en été et en automne 2008. Lors de l'étape initiale du projet, les élèves de première année de l'école du Cycle d'orientation présentant des risques potentiels de difficulté d'insertion ont été signalés et ont reçu un appui spécifique dès le début de la deuxième année du Cycle d'orientation. Par la suite, le suivi des jeunes sera assuré lors de la dernière année de la scolarité obligatoire et lors de la phase de transition au degré secondaire II. Au niveau de la formation professionnelle, les mesures d'encadrement des personnes en formation prévues par la loi sur la formation professionnelle ont été mises en œuvre par les écoles professionnelles, de métiers et de stages. Ces mesures font également l'objet d'un concept qui est une des annexes du rapport de la Commission.

2.2 Evénements particuliers

Le 3 mars 2008, l'Association du Centre professionnel cantonal de Fribourg (ACPC) a démarré les travaux de construction du projet «Boucle» qui comprend la réalisation d'un important bâtiment scolaire, d'une salle de sport triple, de deux parkings souterrains et de transformations des infrastructures existantes sur le site «Derrière-les-Remparts» à Fribourg. Les locaux seront mis à disposition des utilisateurs pour la rentrée scolaire 2010.

S'agissant du bâtiment de l'Ecole des Métiers de Fribourg, les deux recours déposés en 2006 auprès du Tribunal administratif contre l'octroi du permis de construire ont été rejetés en mai 2007. Deux nouveaux recours ont été adressés au Tribunal fédéral, qui, au début de l'année 2008, a rendu sa décision de retirer le permis de construire. Le projet de construction a donc été modifié pour en réduire la longueur afin de respecter l'exigence de distance aux limites de la parcelle du côté ouest. Une deuxième démarche a été entreprise pour établir un plan d'aménagement de détail (PAD) pour

la parcelle «Îlot du Musée». Simultanément, une nouvelle demande de permis de construire a été déposée et le PAD a été mis en consultation publique. Ceux-ci ont été acceptés sans recours en septembre 2008. Le processus de construction va ainsi pouvoir reprendre au début 2009 pour s'achever dans le courant de l'été 2011.

Le 3 décembre 2008, le Grand Conseil a adopté, à l'unanimité, le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment «La Timbale» et de ses équipements, actuellement propriété de la société Ecole de multimédia et d'art de Fribourg SA (EMAF). Cette importante décision pérennise les formations du domaine de l'art visuel et de la communication dans notre canton. Il s'agit désormais d'assurer la transition pour garantir la rentrée scolaire 2009.

Le 11 décembre 2008, le Service a obtenu la certification ISO 9001: 2008. L'étendue du système de management certifié couvre le développement, la surveillance, l'encadrement et le financement de la formation professionnelle initiale, supérieure et continue à des fins professionnelles.

2.3 Commission de la formation professionnelle

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur la formation professionnelle, la Commission cantonale de la formation professionnelle, la Commission cantonale de surveillance de la maturité professionnelle et le Conseil consultatif du Centre de perfectionnement et d'informatique sont regroupés en une seule Commission de la formation professionnelle. Cette dernière, constituée de 13 membres, s'est réunie pour la première fois le 17 octobre 2008. Elle traite notamment des éléments en lien avec la formation professionnelle initiale et la maturité professionnelle et de ceux en relation avec la formation professionnelle supérieure et continue.

2.4 Formation professionnelle initiale / Préparation à la formation professionnelle

	Contrats		Certificats / Attestations	
	2007	2008	2007	2008
Maturité professionnelle post-CFC	170	207		
Apprentissage (y compris maturité professionnelle intégrée)	6931	7352	295	349
Art. 32 OFPr «Conditions d'admissions particulières» (anc. art.41)	110	98	34	130
Formation pratique	12	18	10	12
Formation élémentaire	50	37	60	60

	Contrats		Certificats / Attestations	
	2007	2008	2007	2008
Préapprentissage	38	45		
Cours préparatoire	185	194		
Cours d'intégration	70	69		
Total	7566	8020	1978	2317

2.5 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel des personnes en formation dans le canton est dispensé par les cinq écoles professionnelles, mais également par d'autres institutions scolaires fribourgeoises. Ces institutions, qui accueillent 262 apprenti-e-s sous contrat dans d'autres cantons, présentent les effectifs suivants:

Ecoles professionnelles	Personnes en formation		Total
	Français	Allemand	
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), Fribourg	2392	798	3190
Ecole professionnelle commerciale (EPC), Fribourg	684	387	1071
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	330	59	389
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), Bulle	988		988
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Posieux	291	24	315
Total	4685	1268	5953

L'Ecole professionnelle commerciale a ouvert dès la rentrée scolaire 2008–2009 et en première suisse, une classe bilingue en maturité professionnelle commerciale post-CFC, en emploi, sur deux ans. Cette classe compte 9 élèves alémaniques et 4 élèves francophones. Le développement de l'Ecole professionnelle Santé-Social présente une augmentation du nombre des apprenti-e-s. Lors de la création de l'Ecole en 2006, 136 apprenti-e-s étaient inscrit-e-s; en 2008, l'effectif se monte à 315 apprenti-e-s. L'acceptation des apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ve-s (ASE) – nouvelle profession depuis 2006 – dans les milieux professionnels est en augmentation. La formation complémentaire pour les aides-soignantes qui souhaitent obtenir le CFC d'assistant-e-s en soins et en santé communautaire (ASSC) rencontre un grand succès puisque les inscriptions sont complètes jusqu'en 2012.

Dans l'attente de l'introduction de la formation professionnelle initiale de 2 ans dans le domaine Santé-Social et en lien avec une prolongation du règlement de la Croix-Rouge Suisse, le Conseil d'Etat a décidé le 8 juillet

2008 de poursuivre la formation des aides-soignant-es jusqu'en 2012 et de transférer l'offre de formation de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) à la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), respectivement de la Haute Ecole de santé à l'ESSG.

2.6 Cours interentreprises et cours professionnels

7496 apprenti-e-s ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2007/2008, soit une augmentation de 477 apprenti-e-s par rapport à l'année précédente.

2.7 Formation continue à des fins professionnelles

Le Centre de Perfectionnement et d'Informatique (CPI) a enregistré 2273 inscriptions pour des formations: 777 en informatique, 842 en management, 190 dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie, 247 en ressources humaines, 135 en langues, 35 en vente et 47 en pédagogie.

2.8 Bibliothèque des Arts et Métiers

La bibliothèque des arts et métiers de Fribourg a acquis 1321 nouveaux ouvrages et en a prêté 7232. Sa statistique de fréquentation annonce 152 visites de classes des écoles professionnelles et 13 894 visiteurs. 8346 lecteurs y sont inscrits au 31 décembre 2008.

Le centre de ressources/bibliothèque de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle a acquis 465 nouveaux ouvrages et a réalisé 2678 prêts. 5514 personnes l'ont visité et 1351 lecteurs y sont inscrits au 31 décembre 2008.

X. HAUTE ECOLE FRIBOURGEOISE DE TECHNIQUE ET DE GESTION

1. Missions

La HEF-TG, dont le chef de service est M. Jean-Etienne Berset, directeur général, et les écoles qu'elle comprend, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR) et la Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR), ont les missions dévolues aux hautes écoles spécialisées par la législation fédérale, à savoir l'enseignement, le perfectionnement professionnel, la recherche, le développement et les prestations à des tiers, ainsi que les collaborations sur les plans national et international.

2. Activités

2.1 Activités de la HEF-TG

Depuis janvier 2006, la direction générale de la HEF-TG assume la direction générale non seulement de l'EIA-FR et de la HEG-FR mais aussi des deux autres écoles de la HES-SO Fribourg, la Haute école de santé Fribourg

(HEdS-FR) et la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS), écoles rattachées à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

La HEF-TG a continué sa progression dans le cadre posé dès 2005. Les efforts communs ont porté sur la poursuite des activités liées aux différents axes stratégiques définis, en particulier celui concernant la qualité. De même, l'axe «synergies» a fait l'objet d'une attention spéciale. L'ouverture de la crèche Pérollino le 4 février 2008, une approche commune de la question de la santé et de la sécurité au travail ou la poursuite des rencontres consacrées à la mission Recherche appliquée et développement (Ra&D) dans le but de faire émerger des projets Ra&D communs à deux ou plusieurs écoles constituent des exemples concrets de synergies réalisées.

Du point de vue des effectifs, l'évolution reste positive, l'EIA-FR étant même la seule école d'ingénieurs de la HES-SO à voir le nombre de ses étudiant-e-s en hausse à la rentrée académique 2008/2009 et la HEG-FR poursuivant sa progression après un tassement momentané entre 2005 et 2007.

Du point de vue de la formation, plusieurs masters viennent ou viendront compléter les formations de niveau bachelor. Il faut souligner que ces masters ne sont jamais organisés par les seules écoles fribourgeoises, mais toujours en collaboration avec d'autres écoles de la HES-SO ou d'autres HES suisses.

En date du 25 juin 2008, la HES-SO Fribourg a signé au nom de ses quatre écoles une Convention-cadre de collaboration avec l'Université de Fribourg. Cette nouvelle convention remplace et abroge la Convention du 12 mars 1997 liant ladite Université avec l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg (EIF) et l'Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA), devenues EIA-FR et HEG-FR dans l'intervalle.

Animé depuis plusieurs années par la HES-SO Fribourg, le groupe de travail informel réunissant quatre Hautes écoles cantonales de la HES-SO, à savoir: HE-Arc, HES-SO//Genève, HES-SO//Fribourg et HES-SO//Valais, a continué à œuvrer dans le sens d'une mise en commun de l'expérience accumulée en matière de système de gestion par la qualité. Dans ce cadre, la HES-SO Fribourg a organisé le 10 juin 2008 une séance consacrée aux «Rapports entre certification et accréditation».

2.2 Activités de l'EIA-FR

2.2.1 Enseignement

Comme par le passé, les effectifs continuent à progresser à un rythme régulier de l'ordre de 5% par année. L'année 2008 a vu la dernière volée d'étudiant-e-s recevoir son diplôme HES d'ingénieur-e ou d'architecte et les premiers masters en architecture ont été décernés. Le premier cycle bachelor, débuté en 2006, verra son terme en 2009 avec la distribution des premiers diplômes de bachelor.

Par ailleurs, la préparation des masters en ingénierie (MSE) et en technologies du vivant (MSL) s'est poursuivie, en vue d'une ouverture prévue en 2009-2010, suite à un report coordonné entre toutes les écoles d'ingénieurs de la HES-SO. L'objectif visé était l'ouverture des premières classes pour l'année académique 2008/2009.

En matière de bilinguisme, l'EIA-FR a complété son offre avec la mise sur pied, dès l'année académique 2007-2008, d'un cursus de formation bilingue français-allemand dans l'ensemble des filières – à l'exception de la filière d'architecture.

2.2.2 Perfectionnement professionnel

Comme au cours des dernières années, le département de la construction a organisé un «certificate of advanced studies» en génie parasismique. L'offre de cours est proposée en collaboration avec la filière de génie civil de l'EPFL.

Pour sa part, le département des technologies de l'information et de la communication a participé, en collaboration avec ses partenaires de la HES-SO, à la mise sur pied du «master of advanced studies» dans les domaines de l'Internet, de la sécurité et des applications mobiles.

Par ailleurs, dans le cadre de l'université d'été, les cours des «Cisco Academy» et «XML Academy» continuent à être offerts aux ingénieur-e-s de Suisse occidentale et à de nombreux étudiant-e-s des filières informatiques et télécommunications. En outre, en 2008 comme les années précédentes, l'EIA-FR a assuré l'enseignement des modules technologiques du programme MBA de l'Institut international de management en technologies.

2.2.3 Recherche et développement et prestations à des tiers

Le chiffre d'affaires réalisé en 2008 se monte à 7.81 millions. 78% du chiffre d'affaires correspondent à des projets de recherche et 22% à des prestations de service. Le financement est assuré à raison de 33% par des fonds de tiers, 48% par la HES-SO et 19% par d'autres fonds. Sur les 134 projets réalisés, 102 correspondent à des travaux de Ra&D et 32 à des prestations à des tiers. Quatre projets ont été réalisés avec des partenaires étrangers et 41 avec des partenaires fribourgeois. Au total, 120 collaborateurs scientifiques et étudiant-e-s ont œuvré à plein temps ou à temps partiel, représentant 38.6 EPT. 55 professeur-e-s représentant 7.2 EPT ont suivi ou dirigé ces projets. Cela signifie que 13% de l'activité des professeur-e-s sont dédiés à la recherche, alors qu'elle représente 50% dans les universités.

Le 25 novembre 2008, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a décidé de financer le Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg (PST-FR), premier projet soutenu dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale. Ce projet a été élaboré par l'EIA-FR et est prévu sur une période de deux ans avec l'aide de l'Université de Fribourg et de quelques partenaires industriels. Le

PST-FR, créé sous forme d'association, a pour objectif de promouvoir la collaboration entre la recherche et l'économie à l'intérieur de quatre clusters: Réseau plasturgie, Cluster Systèmes d'information et sécurité, Cluster acier-verre-énergie et Réseau nanotechnologies.

2.2.4 Collaborations nationales et internationales

27 diplômant-e-s de l'EIA-FR, soit quelque 20% de l'effectif, ont réalisé avec succès leur projet de diplôme à l'étranger dans des universités des pays suivants: Etats-Unis (7), Canada (11), Mexique (4), France (1), Pays-Bas (2) et Finlande (2).

Trois étudiants ont effectué un séjour d'un semestre à l'étranger et deux étudiant-e-s ont continué leurs études en master à l'Université de Calgary, dans le prolongement de leur travail de diplôme.

Dans le cadre de leur travail de bachelor, de master ou de leur thèse de doctorat, 40 étudiant-e-s étrangers/-ères ont effectué des séjours de formation à l'EIA-FR. Une partie d'entre eux/elles, en provenance d'Europe, a effectué ce stage dans le cadre du programme d'échange Erasmus. Les autres provenaient principalement du Mexique, du Brésil, du Liban, du Vietnam et de Chine.

Le développement des relations internationales passe par une prospection continue effectuée par les professeur-e-s. Cette année, une trentaine de professeur-e-s se sont déplacé-e-s en vue de préparer un travail de diplôme ou de poser les jalons de futures collaborations, alors que quinze professeurs étrangers ont été accueillis à l'EIA-FR. En plus des accords Erasmus, des accords spécifiques de collaboration ont été conclus avec la Northeastern University de Boston, avec l'Université du Liban et avec la Politechnika Krakowska en Pologne.

2.2.5 Autres événements

Au cours des vacances de février, puis au cours de celles d'automne, la filière de génie électrique a organisé, pour les élèves intéressé-e-s des cycles d'orientation, des stages de sensibilisation à la profession d'électronicien-ne et d'électricien-ne.

Les 18 et 19 février, pour la huitième année consécutive, l'EIA-FR a organisé, en collaboration avec la faculté des sciences de l'Université de Fribourg des stages pour collégiennes dans les métiers de l'ingénierie et des sciences.

Fin février, l'EIA-FR a présenté ses activités à Lugano, à l'occasion d'Espoprofession, une manifestation qui s'adresse aux élèves des cycles d'orientation en recherche d'apprentissage. Elle en a fait de même à mi-mars, lors du salon des étudiant-e-s organisé à Lausanne puis au salon de l'immobilier qui s'est tenu à Forum Fribourg un mois plus tard.

Le 4 avril, l'EIA-FR a effectué un nouveau déplacement au Tessin pour y présenter ses formations auprès d'étudiant-e-s de la SAMT (Ecole des Arts et Métiers de Treviso) alors que 5 jours plus tard, une délégation d'étu-

diant-e-s et de professeur-e-s du CAMB (Centre des Arts et Métiers de Bellinzzone) visitait l'EIA-FR.

Le 23 mai, près de 5000 personnes, pour l'essentiel des jeunes, ont participé à la troisième «Campus Fever», organisée cette année par un comité au sein duquel toutes les Hautes écoles du plateau de Pérolles sont désormais représentées.

Les journées portes ouvertes et d'exposition des travaux de diplôme se sont tenues les 14 et 15 novembre. Elles ont permis aux étudiant-e-s fraîchement diplômé-e-s de présenter leurs travaux de fin d'étude et à la population fribourgeoise de découvrir la richesse et la variété des activités qui se déroulent à l'EIA-FR.

Sur la scène des HES suisses, il faut relever l'arrivée d'une deuxième HES privée, en sus de la HES Kalaidos, autorisée en 2005. Il s'agit de la Haute école spécialisée Les Roches-Gruyère (HES LRG), autorisée par le Conseil fédéral en date du 2 juillet 2008. Cette nouvelle HES a son siège et son campus principal à Bulle, les cours menant au bachelor en hôtellerie y étant dispensés.

2.3 Activités de la HEG-FR

2.3.1 Enseignement

Avec environ 60 étudiant-e-s de plus au niveau bachelor, plus de 20 nouveaux étudiant-e-s en master ainsi qu'une progression des participant-e-s aux formations postgrades, la HEG-FR compte au total plus de 490 étudiant-e-s contre 400 en 2007, soit une progression de 22%.

Organisé en commun au sein de la HES-SO, le master of science in business administration rencontre un beau succès à la HEG-FR qui offre l'orientation entrepreneurship. Le master consécutif au bachelor permet aux étudiant-e-s de travailler à temps partiel. D'une durée de deux ans, ces études amènent les diplômé-e-s à occuper des positions de cadre dans le management, et à assumer des responsabilités dans la gestion du changement, ceci aussi bien dans les entreprises privées que dans les organisations publiques.

2.3.2 Perfectionnement professionnel

Lancé en commun avec la HEG de Berne dès 1999, le programme d'EMBA *Integrated management* qui connaît un succès continu depuis lors, a été évalué par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité pour les hautes écoles suisses. Il est destiné à des professionnels au bénéfice de cinq ans de pratique au minimum. Ce ne sont pas moins de 170 diplômé-e-s pour Fribourg et plus de 200 pour Berne que compte l'ensemble des diplômé-e-s EMBA depuis l'achèvement du premier cursus en 2001.

Outre ce EMBA, la HEG-FR offre cinq «certificate of advanced studies» qui comptent en tout environ 80 participant-e-s:

- Gestion d'entreprise et gestion de projet
- Gestion immobilière (nouvelle formation dès fin 2008)
- Environnement

- Communication d'entreprise (nouvelle formation dès le début 2008)
- CAS für Fach- und Führungskräfte (Nachdiplomkurs)

2.3.3 Recherche et développement et prestations à des tiers

Une vingtaine de projets principaux de recherche et de prestations à des tiers ont été menés en 2007/2008. Ces derniers ont fait l'objet de publications d'ouvrages, d'articles et ont permis aux professeur-e-s de présenter leurs travaux lors de congrès, conférences ou autres actes médiatiques.

2.3.4 Collaborations nationales et internationales

Deux nouveaux accords de coopération ont été signés avec la Hochschule Liechtenstein (mai 2008), ainsi qu'avec la University of Vermont, School of Business Administration (septembre 2008).

Pour l'enseignement, les coopérations principales ont été menées, pour les cours postgrades en gestion, avec l'Université de Trêves (D) et l'Ecole de management de Grenoble (F), avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (CAN) pour les études postgrades et les cours postgrades en gestion de projet. Pour le EMBA, les collaborations essentielles se font avec les universités mentionnées ci-avant ainsi qu'avec l'Université de Monterrey, au Mexique.

2.4 Statistiques

2.4.1 Statistique des collaborateurs / collaboratrice

	EIA-FR ¹		HEG-FR		HEF-TG	
	07/08	08/09	07/08	08/09	07/08	08/09
Professeur-e-s						
plein temps	53	53	7	8	60	61
temps partiel	80	87	27	33	107	120
Total	133	140	34	41	167	181
Collaborateurs/ collaboratrices scientifiques et techniques						
plein temps	71	64	6	3	77	67
temps partiel	21	27	2	6	23	33
Total	92	91	8	9	100	100
Administration et direction						
plein temps	7	9	3	3	10	12
temps partiel	13	10	5	5	18	15
Total	20	19	8	8	28	27
Apprenti-e-s	24	28	-	-	24	28

	EIA-FR ¹		HEG-FR		HEF-TG	
Total général						
plein temps	155	154	16	14	171	168
temps partiel	114	124	34	44	148	168
Total	269	278	50	58	319	336

¹ Y compris l'école technique de la construction (ETC).

2.4.2 Statistiques des étudiant-e-s

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total	Diplômes délivrés en 2008	Master délivrés en 2008
EIA-FR								
Architecture	50	42	34	8	21	155	32	6
Chimie	38	20	14	–	–	72	14	–
Génie civil	21	15	12	–	–	48	9	–
Informatique	28	21	22	–	–	71	20	–
Télécommunications	25	16	15	–	–	56	13	–
Génie électrique	39	42	–	–	–	133	–	–
– Electronique	–	–	24	–	–	–	22	–
– Energie électrique	–	–	28	–	–	–	19	–
Génie mécanique	39	33	21	–	–	93	17	–
<i>Total EIA-FR</i>	<i>240</i>	<i>189</i>	<i>170</i>	<i>8</i>	<i>21</i>	<i>628</i>	<i>146</i>	<i>6</i>
HEG-FR								
Economie d'entreprise à plein temps	27	51	17	–	–	95	16	–
Economie d'entreprise en emploi	74	29	50	28	–	181	26	–
Total HEG-FR	101	80	67	28	–	276	42	–
ETC								
Conduite des travaux	25	12	17	–	–	54	17	–
Total HEF-TG	366	281	254	36	21	958	205	6
<i>Dont niveau HES</i>	<i>341</i>	<i>269</i>	<i>237</i>	<i>36</i>	<i>21</i>	<i>904</i>	<i>188</i>	<i>6</i>

2.4.3 Statistique des étudiants par provenance (cantons, étrangers)

	<i>EIA-FR</i>	<i>HEG-FR</i>	<i>ETC</i>
Fribourg	318	202	21
Berne	31	46	5
Genève	23	–	–
Jura	14	1	7
Neuchâtel	20	–	3
Tessin	66	1	–
Vaud	72	21	11
Valais	43	–	7
Autres cantons	17	5	–
Etrangers	24	–	–

au type de gouvernance qui prévaudrait finalement au plan de la HES-SO. Suite à la clarification du dossier, le Conseil d'Etat a autorisé la poursuite de l'élaboration de ladite loi par arrêté du 16 juin 2008. A fin décembre 2008, un projet de loi a été remis aux deux directions concernées par cet objet, soit la DEE et la DICS.

2.5 Ecole technique de la construction

L'ETC est une école supérieure (ES) qui se situe dans le secteur tertiaire non universitaire.

Les ES jouent un rôle important dans la formation de spécialistes, actifs dans le monde du travail. En sus de l'offre en matière d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs, elles permettent d'acquérir les compétences requises pour assumer des responsabilités aussi bien techniques que de gestion.

Les ES délivrent actuellement environ 4 000 diplômes par année. L'intégration des domaines de la santé, du social et des arts va vraisemblablement doubler le nombre de diplômes décernés ces prochaines années.

La statistique des étudiant-e-s de l'ETC est fournie dans les tableaux 2.4.1 et 2.4.3 ci-dessus.

2.6 Etat des fondations

<i>Fondation</i>	<i>Etat en Fr. au</i>	
	<i>31.12.2007</i>	<i>31.12.2008</i>
Habricht del Soto	37 134.50	37 877.20
Fonds James Daler	72 480.10	73 929.70
Fonds Frédéric Broillet, peintre	54 712.25	55 806.50
Fonds Ampelio Regazzoni, sculpteur	20 133.45	20 536.10
Fonds Placide Perroset	8 501.45	8 671.50
Fonds J.-B. Zbinden	4 505.00	4 595.10
Fondations Caisse maladie EIA-FR	89 973.71	91 773.16

3. Législation

Les travaux concernant la loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale / Fribourg (LHES-SO / FR) ont été interrompus par arrêté du Conseil d'Etat du 30 mai 2007, vu les incertitudes qui demeuraient quant

XI. ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges</i>	<i>Compte 2008 EPT</i>	<i>Compte 2007 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
ECONOMIE ET EMPLOI	557.40	537.50	19.90
ADMINISTRATION CENTRALE	70.86	66.45	4.41
3500 / ETES Secrétariat général	6.18	5.55	0.63
3505 / PECO Promotion économique du canton de Fribourg	7.74	7.45	0.29
3510 / OPEM Service public de l'emploi	11.74	10.07	1.67
3525 / RCOM Service du registre du commerce	5.95	6.00	-0.05
3535 / LOGE Service du logement	2.93	2.96	-0.03
3542.1 / SFPR Service de la formation professionnelle	23.38	21.25	2.13
3560 / STAT Service de la statistique	7.94	8.17	-0.23
3570 / TRCE Service des transports et de l'énergie	5.00	5.00	
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT	486.54	471.05	15.49
3542.2 / EPAI Ecole professionnelle artisanale et industrielle	144.44	144.10	0.34
3542.3 / EPCO Ecole professionnelle commerciale	45.78	43.87	1.91
3542.4 / EPAC Ecole professionnelle artisanale et commerciale	37.39	36.08	1.31
3542.5 / EPSS Ecole professionnelle santé-social	26.06	20.73	5.33
3542.6 / EMEF Ecole des métiers	53.67	52.97	0.70
3557 / ETEC Ecoles techniques	5.89	5.68	0.21
3558 / HESF Haute école fribourgeoise de technique et de gestion	173.31	167.62	5.69

Canton de Fribourg

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

I. Direction et Secrétariat général.....	1	VII. Service de l'action sociale.....	36
1. Mission	1	1. Mission.....	36
2. Activités.....	1	2. Aide aux personnes dans le besoin.....	36
3. Collaboration intercantonale	2	3. Aide aux victimes d'infractions.....	39
4. Affaires contentieuses	3	4. Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force, aux réfugiés.....	40
5. Législation	3	5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires.....	43
II. Service de la santé publique.....	4	VIII. Service de l'enfance et de la jeunesse.....	46
1. Mission	4	1. Mission.....	46
2. Activités.....	4	2. Activités.....	46
3. Professions de la santé	5	3. Les secteurs du SEJ.....	47
4. Hôpitaux.....	6	IX. Etat du personnel.....	51
5. Hospitalisations hors canton	7		
6. Planification hospitalière	9		
7. Soins et aide familiale à domicile.....	9		
8. Promotion de la santé et prévention	10		
9. Activités du pharmacien cantonal	11		
10. Assurance-maladie.....	12		
11. Assurance scolaire contre les accidents.....	12		
III. Service du médecin cantonal.....	14		
1. Mission	14		
2. Activités courantes.....	14		
3. Prévention et promotion de la santé	15		
4. Surveillance et planification du système sanitaire	21		
5. Information et coordination	24		
6. Echanges et collaborations	24		
IV. Service dentaire scolaire.....	25		
1. Mission	25		
2. Activités	25		
V. Service de planning familial et d'information sexuelle.....	26		
1. Mission.....	26		
2. Activités.....	26		
3. Données statistiques	28		
VI. Service de la prévoyance sociale.....	28		
1. Mission	28		
2. Activités.....	29		
3. Statistiques	32		

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. Mission

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) garantit à la population fribourgeoise une prise en charge sanitaire et sociale de qualité. Ses sept services assurent un vaste éventail de prestations en matière de santé et de social, et elle subventionne de nombreuses institutions actives dans ces domaines. Trois établissements – qui présentent leur propre rapport annuel au Grand Conseil – sont en outre rattachés administrativement à la DSAS: l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

La Directrice de la santé et des affaires sociales est Mme Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat. Le secrétaire général était M. Hans Jürg Herren jusqu'au 31 mars. M. Antoine Geinoz lui a succédé le 1^{er} avril.

2. Activités

2.1 Planification sanitaire

Un pan essentiel de la planification hospitalière du canton de Fribourg a été adopté par le Conseil d'Etat le 31 mars. Une décision a été prise sur la base d'un rapport soumis à une large consultation des milieux concernés. Diverses missions cantonales ont été confirmées ou attribuées aussi bien aux hôpitaux publics du canton qu'aux cliniques privées, dans le but d'allier les objectifs relatifs à la proximité et à la qualité des soins et ceux concernant une meilleure rationalité économique. La nouvelle planification fait l'objet d'un recours de l'Hôpital Daler, encore pendant à la fin de l'année, qui ne porte toutefois que sur la répartition des spécialités entre cliniques privées.

La Commission en matière de planification sanitaire a siégé à deux reprises durant l'année. Elle s'est notamment penchée sur la révision de la loi sur la santé et sur l'organisation des urgences préhospitalières.

En matière de planification dans le domaine ambulatoire, la réflexion sur une réorganisation de la prise en charge des urgences préhospitalières est devenue incontournable. Ainsi la nécessaire concentration des activités hospitalières et le manque de médecins de premier recours, en particulier dans les régions périphériques, exigent aujourd'hui une organisation renforcée de la médecine d'urgence préhospitalière. Un groupe de pilotage a été nommé par le Conseil d'Etat pour définir un concept cantonal, attendu pour l'année 2009.

2.2 Hôpital fribourgeois

Durant cette deuxième année d'existence de l'hôpital fribourgeois, la DSAS a participé activement aux travaux du conseil d'administration et du Bureau. Deux étapes préalables, indispensables à la mise en place du réseau, ont été réalisées au mois de mars, le début des travaux

de «Bertigny III», agrandissement du site de Fribourg pour les salles d'opération, la pharmacie et l'hémodialyse, et en décembre, la mise en service des locaux rénovés du site de Billens.

Le HFR sera fortement impliqué dans l'introduction de la 3^e année d'études de médecine à l'Université de Fribourg, décidée à l'unanimité par le Grand Conseil le 7 novembre. En votant le décret préparé par la DICS et la DSAS, le Parlement a ouvert la voie à une 3^e année qui permet l'obtention du Bachelor, et qui sera effective dès la rentrée 2009. Les médecins du HFR assureront l'enseignement pour la part non prise en charge par les professeurs de l'Université et contribueront partiellement à la recherche clinique.

Enfin, en collaboration avec la Direction des finances, la DSAS a élaboré une procédure budgétaire adaptée aux particularités du Réseau.

2.3 Réseau fribourgeois de santé mentale

Le Réseau fribourgeois de santé mentale, qui réunit les anciens Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens, Service psychosocial et Service de pédopsychiatrie, a démarré au début de l'année. Le 10 janvier, le conseil d'administration a porté à sa présidence la Directrice de la santé et des affaires sociales. Cette désignation a été approuvée quelques jours plus tard par le Gouvernement, qui a, par la suite, désigné un directeur général, M. Serge Renevey, et quatre médecins-directeurs/directrice, les Dr Graziella Giacometti Bickel, Philippe Juvet, Patrick Haemmerle et Serge Zumbach. Le Réseau s'est en outre structuré en secteurs – psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents, pour adultes et pour personnes âgées – et en chaînes de soins.

En collaboration avec la Direction des finances, la DSAS a élaboré une procédure budgétaire adaptée aux particularités du Réseau.

2.4 Fumée passive

Au terme d'une procédure de consultation, la Direction a proposé au Conseil d'Etat un contre-projet à l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé» et une modification de la loi sur la santé et de la loi sur l'exercice du commerce. Ces textes ont été adoptés par le Conseil d'Etat, puis par le Grand Conseil. Le contre-projet visait à poser simplement le principe de la protection contre la fumée passive dans la Constitution, les mesures d'interdiction étant renvoyées à la loi. Les nouvelles dispositions de la loi sur la santé prévoient une interdiction générale de fumer dans les lieux publics, des exceptions pouvant être décidées par le Conseil d'Etat. D'autre part, les cafetiers-restaurateurs pourront aménager des fumeurs, pour autant qu'ils soient efficacement ventilés et qu'il n'y ait pas de service.

La votation populaire sur la fumée passive a été favorable aux options proposées par les autorités: si l'initiative constitutionnelle et le contre-projet ont tous deux été

acceptés, le peuple a donné sa préférence au second. Le Conseil d'Etat a ainsi pu fixer l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1^{er} juillet 2009, à l'exception de la disposition concernant les établissements publics, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010. La préparation de l'ordonnance d'exécution a été lancée.

2.5 Politique de la personne âgée

Le 17 septembre, la DSAS a présenté le rapport du Conseil d'Etat relatif à une politique globale de la personne âgée, un document qui fait suite au postulat des députés Marie-Thérèse Weber-Gobet et René Thomet et qui s'inscrit dans la procédure de mise en œuvre de la nouvelle Constitution. Cette dernière garantit aux personnes âgées un droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité. Elle charge l'Etat et les communes d'œuvrer en faveur de la compréhension et de la solidarité entre les générations. Le rapport que le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil décortique le système cantonal et relève notamment une grande complexité et certaines lacunes du système. En vue de clarifier les compétences et de permettre une meilleure coordination des prestations offertes dans les domaines sanitaire et social, un concept de politique globale de la personne âgée sera élaboré et débouchera sur une loi-cadre à l'horizon 2012.

2.6 Mise en œuvre de la RPT

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la gestion des prestations collectives destinées aux personnes handicapées, préalablement assumée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), est de la responsabilité exclusive du canton. Cette tâche de la Confédération, transférée dans le cadre de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), constitue une des composantes les plus importantes, par les ressources qu'elle mobilise, de la politique conduite par le canton à l'égard des personnes handicapées. La reprise de cette responsabilité doit s'inscrire dans une réflexion plus large, celle d'une nouvelle politique à l'égard de la personne en situation de handicap. Ainsi la DSAS a lancé un projet d'envergure intégrant tous les milieux concernés. Plusieurs groupes de travail ont planché sur la définition d'un plan stratégique cantonal visant à promouvoir l'intégration des personnes invalides, prévu pour 2009, plan qui sera suivi d'un projet de loi.

2.7 Accueil de la petite enfance

Les travaux d'élaboration d'une nouvelle loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, nécessités par la nouvelle Constitution, se sont poursuivis.

2.8 Asile

Le mandat d'accueil, d'encadrement et d'hébergement des requérants d'asile a été transféré le 1^{er} janvier 2008

de la Croix-Rouge fribourgeoise à ORS Service AG. Le Grand Conseil a accepté le 14 février une participation de 300 000 francs au plan social mis en place pour le personnel touché de la Croix-Rouge. La DSAS s'est activée à rechercher des solutions pour les collaborateurs qui n'ont pas été réengagés par la nouvelle société mandataire. Elle a régulièrement collaboré avec cette dernière, notamment dans l'organisation d'une journée portes ouvertes au mois de juin.

En fin d'année, l'afflux de requérants d'asile a considérablement augmenté. Le canton étant légalement tenu d'en accueillir 3,3%, la Direction a cherché de nouveaux lieux d'hébergement possibles, en collaboration avec les préfets. Un nouveau centre doit s'ouvrir au début 2009. D'autres solutions sont analysées.

3. Collaboration intercantonale

3.1 Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La CDS s'est activement engagée pour trouver une solution à la suspension des prestations des assureurs-maladie en cas de non-paiement des primes. En fin d'année, elle est parvenue à un accord avec santésuisse selon lequel les assureurs ne suspendraient plus leurs prestations, moyennant une prise en charge par les cantons de 85% des actes de défaut de biens. Cette solution doit encore être avalisée par les Chambres fédérales dans le cadre d'une révision de l'article 64a de la LAMal.

Toujours en matière d'assurance maladie, la CDS a combattu l'article constitutionnel «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie», soumis au peuple et aux cantons le 1^{er} juin. Elle y dénonçait le transfert de fonds publics aux assureurs, qui pourraient décider de leur utilisation et limiter le choix des médecins et des hôpitaux par les assurés. Cet article a été nettement rejeté.

Au mois de mars, la CDS a adopté la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée. Elle crée ainsi la base d'une planification commune des domaines hautement spécialisés, qui sera élaborée par un organe scientifique et décidée par un organe politique où seront représentés les cinq cantons dotés d'un hôpital universitaire et cinq autres cantons dont deux au moins doivent avoir un grand hôpital de centre. A la fin de l'année, 22 cantons – dont Fribourg le 7 novembre – avaient adhéré à la convention.

La CDS a participé à la conclusion d'une convention tarifaire pour le programme de vaccinations HPV (papilloma virus humain). Elle a ainsi contribué à réaliser des économies de plusieurs millions de francs et faciliter la mise en place rapide du programme dans les cantons.

Le nouveau régime de financement des soins de longue durée a également occupé les organes de la CDS, qui ont insisté pour que l'entrée en vigueur soit repoussée pour laisser aux cantons le temps d'adapter leurs budgets et leur législation. La CDS fournit en outre des analyses permettant aux cantons de préparer l'application du nouveau droit.

3.2 Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

La mise en œuvre de la RPT occupe régulièrement la CDAS, dont les partenaires principaux dans ce domaine sont désormais moins les associations que les services cantonaux et fédéraux. La Conférence a également développé ses relations avec le Parlement fédéral. En fin d'année, elle a désigné ses six représentants au sein de la commission d'experts du Conseil fédéral.

Deuxième dossier d'importance à l'ordre du jour: l'asile. A la fin de l'été, à la demande de l'Office fédéral des migrations, la CDAS a consulté les cantons sur les possibilités de répondre à l'afflux en hausse de requérants d'asile. Elle a pris part aux travaux de la conférence tripartite réunissant également la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) et le Département fédéral de justice et police. Un accord a été conclu sur un montant de 25 millions de francs que la Confédération verse pour maîtriser la situation du moment, le financement ultérieur restant à définir. Les cantons ont cependant dû faire face à des dépenses supplémentaires, la disponibilité de locaux fédéraux étant très limitée.

Lors de leur assemblée générale, le 5 juin, les directrices et directeurs des affaires sociales ont adopté une convention sur le Dialogue national sur la politique sociale suisse. Cette convention vise à créer une plateforme d'échange permanente entre responsables fédéraux, cantonaux et communaux. Il s'agit d'instaurer une politique sociale préventive, qui prenne en considération l'évolution démographique en se préoccupant non seulement de la couverture du minimum vital, mais aussi de l'intégration professionnelle, sociale et culturelle. La première édition du Dialogue national a eu lieu le 17 novembre, sur les thèmes de l'avenir des œuvres sociales, de la politique familiale et du rapport sur la pauvreté.

En matière de votations populaires, le CDAS a soutenu la révision de la loi sur les stupéfiants, conjointement avec la CDS et la CCDJP. Les trois conférences ont salué la création d'une base légale pour les mesures d'aide dans le domaine des addictions, qui sont appliquées avec succès dans les cantons depuis plusieurs années. La loi a été acceptée par le peuple à plus de deux contre un, le 30 novembre.

3.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

La Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) réunit les conseillers d'Etat en charge de ces domaines des cantons romands, de Berne et du Tessin. Lors de sa dernière séance de l'année, elle a élu à sa présidence pour deux ans la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre.

4. Affaires contentieuses

En 2008, la DSAS a rendu 16 décisions sur recours (14 rejetés, 1 partiellement admis, 1 admis). Au 31 décembre 2008, trois procédures étaient encore en cours.

5. Législation

La liste, par ordre chronologique, des lois et décrets, puis des ordonnances adoptés en 2008 dans les domaines relevant de la Direction de la santé et des affaires sociales, est la suivante:

Décret du 14 février 2008 relatif à l'octroi d'un crédit pour le cofinancement d'un plan social en faveur du personnel de la Croix-Rouge fribourgeoise concerné par la reprise du mandat «Demandeurs d'asile» par une autre société

Décret du 20 juin 2008 concernant l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé» (votation populaire)

Loi du 20 juin 2008 modifiant la loi sur la santé (protection contre la fumée passive)

Loi du 20 juin 2008 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (vente de tabac)

Loi du 8 octobre 2008 modifiant la loi sur les allocations familiales

Loi du 7 novembre 2008 portant adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée

Décret du 7 novembre 2008 relatif à l'introduction d'une troisième année d'études de médecine humaine à l'Université de Fribourg

Loi du 4 décembre 2008 modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions

Loi du 4 décembre 2008 relative à la centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire

Ordonnance du 15 janvier 2008 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 15 janvier 2008 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes d'assurance-maladie

Ordonnance du 15 janvier 2008 approuvant l'annexe tarifaire 2008 à la convention intercantonale d'hospitalisation hors canton entre les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud

Ordonnance du 6 février 2008 concernant l'exploitation des données personnelles relatives aux femmes qui ne suivent pas le programme cantonal de dépistage du cancer du sein par mammographie

Ordonnance du 11 février 2008 modifiant le règlement sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées

Ordonnance du 11 février 2008 modifiant l'ordonnance désignant les unités administratives des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat

Ordonnance du 26 février 2008 approuvant les modifications du règlement concernant le service de garde des médecins dans le canton de Fribourg

Ordonnance du 26 février 2008 fixant la valeur du point tarifaire TARMED 2007 pour les cliniques privées du canton de Fribourg

Ordonnance du 18 mars 2008 approuvant l'annexe I (forfaits journaliers 2008) et l'avenant I à la convention concernant les soins dispensés dans les établissements médico-sociaux à la charge de l'assurance-maladie

Ordonnance du 31 mars 2008 fixant la liste des hôpitaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 31 mars 2008 concernant l'employabilité des infirmiers assistants et infirmières assistantes

Ordonnance du 15 avril 2008 approuvant la valeur du point tarifaire TARMED 2008 pour les hôpitaux somatiques publics fribourgeois et le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale

Ordonnance du 15 avril 2008 approuvant l'annexe I à la convention relative aux vaccinations effectuées en milieu scolaire

Ordonnance du 8 juillet 2008 modifiant l'ordonnance d'application de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Ordonnance du 8 juillet 2008 concernant la vaccination contre le cancer du col de l'utérus (papillomavirus humain)

Ordonnance du 8 juillet 2008 approuvant l'accord passé entre santésuisse et la Ligue fribourgeoise contre le cancer concernant la prise en charge des examens de dépistage du cancer du sein

Ordonnance du 8 juillet 2008 approuvant le contrat passé entre santésuisse et la Société de médecine du canton de Fribourg concernant la valeur du point tarifaire ainsi que le contrôle et le pilotage des prestations et des prix

Ordonnance du 14 octobre 2008 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile

Ordonnance du 14 octobre 2008 approuvant l'annexe V (controlling des soins par les assureurs-maladie) et l'avenant II à la convention concernant les soins dispensés dans les établissements médico-sociaux à la charge de l'assurance-maladie

Ordonnance du 9 décembre 2008 approuvant les conventions concernant le traitement hospitalier en division commune ainsi que leur annexe I fixant les forfaits hospitaliers 2008 et 2009 de la division commune, passées entre santésuisse, l'Hôpital Daler et la Clinique Générale Garcia – Sainte-Anne SA, à Fribourg

Ordonnance du 16 décembre 2008 fixant le taux des contributions dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales pour l'année 2009

Ordonnance du 16 décembre 2008 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes d'assurance-maladie

II. SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

1. Mission

La mission du Service de la santé publique (ci-après: le Service) consiste à exécuter les tâches de planification, de gestion et de contrôle dans le domaine de la santé visant à garantir la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé des individus en particulier et de la population en général, le tout à un coût supportable individuellement et collectivement.

La direction du Service est assurée par M. Patrice Zurich, chef de service.

2. Activités

Les attributions du Service portent principalement, d'une part, sur la planification et la gestion du domaine de la santé dans le but d'assurer l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour la population et, d'autre part, sur la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention. Dans ce cadre, les activités du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement, le contrôle et la police sanitaire.

Les principales activités du Service sont les suivantes:

- le suivi du dossier de planification sanitaire;
- l'établissement des statistiques cantonales dans le domaine sanitaire;
- le subventionnement, respectivement le financement des hôpitaux publics, des services d'aide et de soins à domicile, ainsi que des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention;
- la gestion financière des hospitalisations hors canton;
- la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé, y compris l'établissement de préavis des demandes de permis de séjour pour les professionnel-le-s de la santé étranger-ère-s;
- la gestion des autorisations de pratiquer à charge de l'assurance maladie obligatoire;
- la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé;
- la gestion des dispenses d'affiliation à l'assurance-maladie obligatoire;
- le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants;
- la gestion du fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents; cf. ci-dessous point 11).

En plus de ces activités régulières, les collaboratrices et collaborateurs du Service se sont impliqués dans la mise en place et le financement du Réseau hospitalier fribourgeois, institué par la loi du 27 juin 2006 concernant le Réseau hospitalier fribourgeois (voir également

ci-dessous point 4) et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, institué par la loi du 5 octobre 2006 sur l'organisation des soins en santé mentale, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Dans le but de procéder à l'analyse, formuler des propositions de fonctionnement, d'organisation et de financement efficaces, réalistes et viables de la prise en charge des urgences préhospitalières, en tenant compte des besoins de la population de tout le canton, le Conseil d'Etat a créé un groupe de pilotage dans lequel sont représentés les différents prestataires de soins concernés par la problématique, ainsi que les représentants des communes et de l'Etat concernés. Le Service a collaboré intensément aux travaux à réaliser dans le cadre de ce projet, travaux qui ont commencé au cours du second semestre de l'année 2008 et devraient se terminer par la présentation d'un rapport à l'intention du Conseil d'Etat à la fin du premier semestre de l'année 2009.

Le Service a activement collaboré à la préparation de différentes réponses à des interventions parlementaires. A relever en particulier l'élaboration d'un rapport sur la médecine de premier recours et les soins médicaux de base dans les régions périphériques, ainsi que la rédaction de la réponse relative à la cantonalisation du contentieux, respectivement la création d'un Service cantonal de l'assurance-maladie.

Le Service a élaboré un projet de révision partielle de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé mis en consultation du 29 avril au 25 juillet 2008. Cette révision, qui a permis de donner suite à des interventions parlementaires, était devenue indispensable en raison des modifications de la législation fédérale en la matière, notamment de la loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd; RS 811.11) et de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques (LPTh; RS 812.21). Après son adoption par le Grand Conseil au cours du premier semestre de l'année 2009, elle nécessitera encore des dispositions d'exécution.

Par ailleurs, suite au dépôt, en décembre 2006, de l'initiative constitutionnelle pour la protection des citoyens contre les effets toxiques de la fumée du tabac dans les lieux publics fermés dans le canton de Fribourg, initiative validée par décret du Grand Conseil du 12 septembre 2007, le Service a participé activement à l'élaboration d'un contre-projet ainsi que du projet de loi modifiant la loi sur la santé (protection contre la fumée passive) et du projet de loi modifiant la loi sur l'exercice du commerce (vente de tabac). Ces deux lois ont été adoptées par le Grand Conseil le 20 juin. Lors de la votation populaire du 30 novembre 2008, le contre-projet a été préféré à l'initiative «Fumée passive et santé». Les dispositions d'exécution seront également préparées dans le courant de l'année 2009.

Le Service a préparé un règlement fixant un nouveau tarif de l'aide à domicile, mis en consultation à la fin de l'année 2007. Après avoir analysé dans le courant de l'année 2008 les résultats de la consultation, le Service a

évalué, dans le cadre d'un groupe de travail, le coût de l'aide et procédé à des simulations sur le tarif.

Il a en outre poursuivi l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter que doivent obtenir les institutions de santé.

Il a transmis à la Direction, pour approbation, dix règlements communaux de cimetière et deux règlements communaux en matière de participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires. De plus, le Conseil d'Etat a approuvé, sur la proposition de la DSAS, une convention communale relative à l'organisation du service dentaire scolaire.

Le Service a poursuivi le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes, conclu avec l'Union européenne (UE) et la convention relative à l'Association européenne de libre-échange (AELE) en matière d'assurance-maladie comprenant 26 pays.

3. Professions de la santé

3.1 Autorisations de pratique

Conformément aux dispositions de la législation sur la santé, la DSAS a délivré des autorisations de pratiquer une profession de la santé, à savoir:

- ambulancier et ambulancière: 21 autorisations
- médecin dentiste: 9 autorisations
- médecin dentiste assistant-e: 1 autorisation
- diététicien-ne: 1 autorisation
- ergothérapeute: 7 autorisations
- infirmier-ière: 36 autorisations
- logopédiste: 5 autorisations
- masseur médical: 1 autorisation
- médecin: 45 autorisations
- médecin chef-fe de clinique: 19 autorisations
- médecin chef-fe de clinique adjoint-e: 2 autorisations
- médecin assistant-e: 75 autorisations
- médecin dépendant-e: 18 autorisations
- médecin vétérinaire: 6 autorisations
- opticien-ne: 6 autorisations
- opticien-ne diplômé-e: 4 autorisations
- ostéopathe: 9 autorisations
- pharmacien-ne: 24 autorisations
- pharmacien-ne dépendant-e: 1 autorisation
- pharmacien-ne assistant-e: 2 autorisations
- physiothérapeute: 7 autorisations
- podologue: 3 autorisations
- psychologue-psychothérapeute: 1 autorisation
- sage-femme: 3 autorisations

De plus, 126 préavis en matière de demandes de permis de travail pour du personnel étranger exerçant une profession de la santé ont été donnés durant l'année 2008.

3.2 Surveillance des professions de la santé

Au cours de sa 8^e année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 28 plaintes, dénonciations ou autres requêtes.

Au total, en 2008, la Commission a liquidé 18 affaires, soit:

- 2 par médiation,
- 7 par préavis à l'intention de la DSAS,
- 2 par décision de levée de mesures de contraintes,
- 5 par retrait de plainte,
- 2 par d'autres décisions (notamment par classement ou émission d'un avis).

La Commission s'est réunie à onze reprises en séance ordinaire.

Une délégation de la Commission de surveillance a rencontré des représentants de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA). A l'invitation de l'institution, une délégation de la Commission de surveillance a visité la Résidence des Chênes à Fribourg, en particulier son unité sécurisée pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

Le secrétariat de la Commission est assuré par le Service. Pour le secrétariat juridique, la Commission bénéficie de l'appui d'un juriste francophone et d'un juriste germanophone.

3.3 Formation

A fin 2003, l'ensemble du secteur formation des professions de la santé a été transféré à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Néanmoins, le Service est appelé à fournir des préavis concernant des concepts de formation et des reconnaissances de diplômes.

4. Hôpitaux

4.1 Activités générales

Durant l'année 2008, le Service a étroitement collaboré avec l'hôpital fribourgeois (HFR) dans le but de continuer la mise en place de cette nouvelle structure. Ainsi, le Service a contribué à l'élaboration d'un mandat de prestations qui devrait être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat au début 2009. Il a participé aux réflexions menées dans le cadre des travaux de reprise de la propriété des biens hospitaliers par le HFR et à l'élaboration de conventions relatives à l'usage en commun des biens par le HFR et d'autres institutions. Des contacts étroits ont été nécessaires entre le HFR, le Service et l'Administration des finances pour coordonner les différentes étapes aboutissant à l'attribution au HFR d'un budget global pour l'année 2009.

Les discussions avec le canton de Vaud se sont intensifiées dans le but de définir un nouveau statut juridique pour l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) et d'harmoniser les procédures de financement. Le Service

a également analysé les demandes d'investissements 2009 du HIB. Dans ce but, il a participé aux commissions instituées dans le canton de Vaud pour l'analyse des demandes des hôpitaux.

En outre, le Service a répondu à différentes questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions intercantionales, voire fédérales.

En 2008, le Service a mis au point le rapport sur la planification hospitalière et a établi une nouvelle liste hospitalière.

4.2 Budget global

Pour l'exercice 2008, le budget global attribué par le Conseil d'Etat au HFR s'élève à 155 461 560 francs, y compris les amortissements des investissements, mais sans les recettes et les dépenses d'investissements. Le HFR a bouclé ses comptes avec un excédent du compte de fonctionnement de 155 263 936 francs. Le bonus ou le malus par rapport au budget global sera connu dans le courant 2009.

Un montant de 1 742 000 francs a été prévu au budget 2008 du Service pour le subventionnement des travaux de rénovation, d'agrandissement et de transformation de l'hôpital de Billens et des travaux de transformation de l'hôpital de Meyriez nécessaires à sa nouvelle mission. Les travaux de transformation de l'hôpital de Meyriez sont en cours d'analyse et devraient faire l'objet d'un décret dans le courant 2009. Un montant de 5 588 392 fr. 95 a été payé pour les travaux sur le site de Billens grâce au report de crédits des années précédentes.

Le Service a analysé les comptes 2007 du HIB, qui présentent un bonus budgétaire de 688 105 francs par rapport au budget global attribué par le Conseil d'Etat pour 2007. L'affectation de ce bonus est en cours d'analyse. Pour l'année 2008, le Conseil d'Etat a attribué un budget global de 11 178 292 francs au HIB. Le bonus ou le malus par rapport au budget global sera connu dans le courant 2009.

La loi du 5 octobre 2006 sur l'organisation des soins en santé mentale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Ainsi est né le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) regroupant les structures ambulatoires et hospitalières existantes. Pour 2008, premier exercice comptable du RFSM, l'excédent d'exploitation s'est élevé à 2 467 119 francs. Le bonus ou le malus par rapport au budget global sera connu dans le courant 2009.

4.3 Statistiques

Le Service est chargé de l'établissement des statistiques cantonales en relation avec les hôpitaux.

Il a également participé au relevé de la statistique fédérale des hôpitaux, dont les résultats sont publiés par l'Office fédéral de la statistique. Les données récoltées concernent des informations administratives sur les hôpitaux pour l'année 2007. S'agissant des données de la statistique médicale fédérale, leur récolte est assurée par le Service du médecin cantonal.

Statistiques générales d'exploitation en 2008
des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site)	Nombre de journées de malades (de chaque site)	Taux moyen d'occupation (de chaque site)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)	Nombre moyen de patients présents
<i>HFR hôpital fribourgeois</i>						
HFR Fribourg - Hôpital cantonal	351	10 618	104 437	82%	9.8	286
HFR Tafers	67	2 813	21 530	88%	7.7	59
HFR Riaz	94	4 915	28 015	82%	5.7	77
HFR Billens (1)	27	419	9 288	94%	22.2	25
HFR Châtel-St-Denis	43	598	13 910	89%	23.3	38
HFR Meyriez-Murten	50	1 712	14 321	78%	8.4	39
<i>Hôpital intercantonal de la Broye</i>						
Site d'Estavayer-le-Lac (2)	46	696	16 586	99%	23.8	45
Site de Payerne (2)	105	4 179	31 994	83%	7.7	88
<i>RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale</i>						
Centre de soins hospitaliers Marsens	190	1 695	68 265	98%	40.3	187
<i>Cliniques privées de Fribourg</i>						
Total cantonal soins somatiques et psychiatriques	1 078	35 082	343 991	87%	9.8	942

(1) Le HFR Billens a été entièrement fermé en 2008. L'activité a été répartie entre le HFR Riaz (gériatrie, 12 lits) et le HFR Châtel-St-Denis (réadaptation, 15 lits)

(2) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patients vaudois)

5. Hospitalisations hors canton

Conformément à l'article 41 al. 2 et 3 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et aux dispositions cantonales d'exécution, l'Etat participe financièrement aux frais d'une hospitalisation hors canton, pour autant que le patient réside dans le canton de Fribourg et qu'il y ait une raison médicale qui justifie cette hospitalisation en dehors du canton. Une telle raison médicale n'existe qu'en cas d'urgence survenue hors canton ou lorsque, sur la base de la liste négative des prestations établie par le Service du médecin cantonal, il apparaît que le traitement nécessaire ne peut pas être fourni par un hôpital fribourgeois. Le Service de la santé publique gère la participation financière et le paiement des factures concernant les séjours hospitaliers pour lesquels la raison médicale a été formellement reconnue et une garantie de paiement octroyée par le Service du médecin cantonal au nom de la DSAS. Il négocie également les conventions tarifaires avec les cantons romands et le Tessin ainsi qu'avec l'Hôpital de l'Île à Berne.

Par ailleurs, le Service établit et met à jour la liste arrêtée par le Conseil d'Etat des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg qui sont nécessaires à la couverture des besoins de la population fribourgeoise non couverts par l'offre hospitalière interne.

Concernant les séjours 2008, environ 4210 demandes de participation financière ont été examinées. Environ 56.6% des demandes ont été acceptées, tandis que le solde a été refusé, les conditions fixées par la LAMal n'étant pas remplies. Les décisions du Service du médecin cantonal sont communiquées aux hôpitaux de destination, aux médecins traitants et aux assureurs-maladie, ainsi qu'aux patients en cas de refus de participation financière de l'Etat. En 2008, 17 recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre ces décisions. 9 recours ont abouti à l'admission des demandes sur la base d'informations médicales complémentaires, 3 recours ont été retirés et 5 affaires sont encore en cours.

	Financement accordé par			Financement rejeté par		Recours retiré	Affaire en cours	Total
	DSAS	Tribunal administratif / cantonal	Tribunal fédéral	Tribunal administratif / cantonal	Tribunal fédéral			
Recours 2007	4	-	-	2	-	2	7	15
Recours 2008	9	-	-	-	-	3	5	17

En 2008, les comptes de l'Etat de Fribourg pour le financement des hospitalisations hors canton ont affiché un montant de 19 503 692 francs. Environ 17.2 millions de

francs concernent des séjours de l'année en cours, alors que près de 2.8 millions de francs ont servi à payer des factures concernant des séjours antérieurs à 2008.

	Séjours antérieurs à 2007	Séjours 2007	Séjours 2008	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Comptes 2007	3 904 078	19 415 308	-	23 319 386
Comptes 2008	- 485 067	2 758 751	17 230 008	19 503 692

Il convient de rappeler que les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire peuvent recourir librement par convenance personnelle (sans raison médicale avérée) aux services d'un hôpital situé hors canton sans bénéficier de la contribution financière de l'Etat.

La facturation des séjours 2008 n'étant pas achevée à fin 2008, les dernières données disponibles pour une période terminée se rapportent à l'année 2007. La répartition des séjours par catégorie d'hôpitaux montre une nette prédominance des prestations universitaires par rapport aux autres types d'établissements.

Catégorie d'hôpitaux	Séjours 2007	Jours 2007	Montant 2007 Fr.
Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV (VD)	584	5846	7 522 809
Hôpital de l'Île (BE)	944	7868	9 639 335
Hôpitaux universitaires de Genève HUG (GE)	93	869	1 448 881
Hôpital universitaire de Zurich (ZH)	22	330	411 579
Autres hôpitaux universitaires	9	36	31 805
Hôpitaux universitaires	1652	14 949	19 054 409
Hôpital de l'Enfance (VD)	47	330	257 941
Hôpital ophtalmique Jules Gonin (VD)	46	121	188 209
Hôpital orthopédique de la Suisse romande HOSR (VD)	6	67	35 452
Autres hôpitaux spécialisés	17	175	107 274
Hôpitaux spécialisés	116	693	588 876
Hôpitaux de soins généraux	293	1275	1 023 902
Clinique Bernoise Montana (VS)	64	1276	391 227
Berner REHA Zentrum (BE)	26	538	156 551
Clinique Bethesda Tschugg (BE)	23	723	279 412
Institution de Lavigny (VD)	3	42	13 860
Clinique Le Noirmont, Centre de réadaptation cardio-vasculaire (JU)	0	0	0
Centre suisse des paraplégiques (LU)	0	0	0
Autres hôpitaux de réadaptation	1	21	6699
Hôpitaux de réadaptation	117	2600	847 749

Catégorie d'hôpitaux	Séjours 2007	Jours 2007	Montant 2007 Fr.
Services psychiatriques universitaires de Berne SPU (BE)	42	1528	455 666
Autres hôpitaux psychiatriques	30	630	203 457
<i>Hôpitaux psychiatriques</i>	72	2158	659 123
<i>Total</i>	2250	21 675	22 174 059

6. Planification hospitalière

Suite au recours déposé en janvier 2005 par santésuisse contre la liste des hôpitaux du canton de Fribourg et à la décision du 15 février 2006 du Conseil fédéral, le Conseil d'Etat a dû réviser sa planification hospitalière, avec une échéance fixée à août 2007 pour publier une nouvelle liste hospitalière.

La DSAS a mis en consultation en juillet 2007 un nouveau rapport de planification hospitalière ainsi qu'un projet de nouvelle liste des hôpitaux. La Commission de planification sanitaire a élaboré des propositions complémentaires dans son rapport du 20 décembre 2007. Celles-ci ont fait l'objet d'une consultation restreinte durant le mois de février 2008. Le 31 mars 2008, le Conseil d'Etat a adopté le rapport sur la planification hospitalière du canton de Fribourg et fixé la liste des hôpitaux du canton de Fribourg qui en découle.

Conformément à la planification arrêtée par le Conseil d'Etat, le service de chirurgie générale et d'orthopédie de l'hôpital fribourgeois Meyriez-Murten a fermé ses portes le 31 décembre 2008. Le 1^{er} janvier 2009 s'ouvrira une permanence à la place du service d'urgences actuel.

7. Soins et aide familiale à domicile

Le Service est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile. Pour l'accomplissement de cette tâche, il leur adresse des directives pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse tout particulièrement le détail des données nominatives salariales du personnel qu'il subventionne. Le Service analyse les demandes de modification de la dotation, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux diverses questions relatives aux soins et à l'aide familiale à domicile et participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux travaux intercantonaux et fédéraux.

En 2008, douze services ont offert les soins et l'aide familiale à domicile, ainsi que l'ergothérapie à domicile, soit directement, soit par la conclusion d'un contrat avec des ergothérapeutes privé-e-s. Toute la population fribourgeoise est couverte par l'ensemble de ces services, qui bénéficient d'une subvention cantonale. Les subventions sont allouées sur la base des frais du personnel soignant et des aides familiales et au foyer, déduction faite, pour le solde de la subvention cantonale 2007, des subventions fédérales reçues par les services et déduction faite également des produits de la facturation des

prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Le taux de la subvention cantonale est de 35% pour l'aide et les soins à domicile. La loi prévoit également que l'association faîtière du domaine, soit l'Association fribourgeoise aide et soins à domicile (AFAS), peut obtenir un mandat de la DSAS. Pour l'année 2008, l'établissement et le suivi des statistiques annuelles de l'aide et des soins à domicile, l'introduction du RAI-Home Care, ainsi qu'une première analyse des prestations d'aide et de soins à domicile ont ainsi fait l'objet d'un contrat avec l'AFAS.

Dans le cadre de la réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, le canton et les communes ont été appelés à reprendre la participation financière de la Confédération dans les services d'aide et de soins à domicile et des autres services de maintien à domicile précédemment subventionnés au titre de l'article 101^{bis} LAVS. Cette reprise a représenté 1 501 067 fr. 40. La participation cantonale aux autres services de maintien à domicile s'est présentée de la manière suivante:

Institutions subventionnées	Subvention cantonale Fr.
AFAS	75 000
Pro Senectute, Service de nettoyage	100 000
Croix-Rouge fribourgeoise, Service d'aide aux proches	30 000
Association suisse Alzheimer, Service de soutien à domicile	10 000
Total	215 000

La DSAS a passé un mandat de prestation avec ces institutions et la participation financière sera identique pour les années 2009 et 2010.

Les subventions aux services d'aide et de soins à domicile ont atteint 4 411 129 fr. 55 (2 781 181 francs en 2007). Elles ont été réparties comme suit:

<i>Subventions cantonales versées en 2008</i>	<i>Aide et soins à domicile Fr.</i>
Report de crédit pour paiement solde 2007 et correctifs	893 000.00
Sarine	1 108 825.15
Singine	424 496.00
Gruyère	674 795.10
Lac	240 733.25
Glâne	434 854.30
Broye	322 212.75
Veveyse	312 213.00
Total	4 411 129.55

8. Promotion de la santé et prévention

8.1 Activités générales

En collaboration avec le Service du médecin cantonal, le Service, principalement par la déléguée à la prévention des dépendances et à la promotion de la santé et avec le soutien d'une collaboratrice administrative supérieure, veille à la pertinence des actions de prévention, au suivi, ainsi qu'à la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention, en lien avec les priorités cantonales en la matière.

8.2 Planification

En 2008, le Service a continué l'élaboration d'un plan d'action découlant du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention pour 2007-2011 (approuvé par le Conseil d'Etat en mai 2007) sur la base d'un processus impliquant la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention, le Service du médecin cantonal, les Directions de l'Etat de Fribourg et les partenaires cantonaux de la prévention et de la promotion de la santé. Ce plan d'action contenant des objectifs, mesures, indicateurs et moyens nécessaires à la réalisation sera disponible d'ici à mi-2009. Courant 2008, le plan cantonal a été présenté à diverses instances parmi lesquelles la Commission cantonale pour l'intégration des migrants, l'assemblée générale de Fri-Santé et le Groupement d'échange médico-social de la Broye.

Le Service est également chargé de la préparation et du suivi des dossiers de la Commission de promotion de la santé et de prévention, qui s'est réunie pendant l'année à trois reprises dans sa forme plénière, et à cinq reprises dans une forme plus restreinte, ceci afin de travailler de manière plus concentrée à la mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention. L'année 2008 a essentiellement été consacrée à l'élaboration d'objectifs stratégiques et de champs d'actions devant figurer dans le plan d'action. Le Service a aussi été fortement impliqué dans le comité rédactionnel de la Commission qui a été mis sur pied pour l'élaboration du document final.

8.3 Subventionnement

Au budget du Service de la santé publique figurent, d'une part, les subventions accordées aux institutions de promotion de la santé et de prévention et, d'autre part, les subventions allouées à des projets spécifiques. En 2008, un montant total de 1 260 000 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 1 488 085 fr. 55 à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools.

En ce qui concerne les institutions de prévention et de promotion de la santé, les prestations fournies peuvent être subventionnées. Un mandat de prestations de la Direction définit les missions confiées à ces institutions, leurs objectifs et les prestations y relatives. Ces mandats définissent plus clairement la relation de l'Etat avec ces institutions et leur rôle dans la couverture des besoins de la population fribourgeoise. Ils permettent aussi de lier, par le biais d'objectifs, les activités de ces institutions aux priorités proposées dans le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention.

Le Service a ainsi concrétisé, pour la première fois en 2008, huit mandats de prestations avec les principales institutions de prévention et de promotion de la santé du canton. Ce travail a nécessité la tenue de 34 séances consacrées au développement de 21 objectifs annuels en lien avec les objectifs stratégiques du plan cantonal.

Les projets spécifiques, quant à eux, désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées en fonction d'une thématique particulière. Ils sont limités dans le temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique de l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens déployés (procédures, méthodes). A cet effet et dans l'optique d'une amélioration de la qualité et de l'efficacité de ces projets, le Service a élaboré de nouveaux formulaires de demande de projets.

Les divers projets spécifiques de promotion de la santé et de prévention soutenus en 2008 portent sur des thématiques variées, comme par exemple: prévention de la maltraitance envers les enfants (mise sur pied de la 2^e journée du réseau sur le thème), alimentation saine et activité physique (premières réflexions quant au développement d'un programme cantonal à Fribourg sur le thème), projet de promotion de la santé au travail pour les 50 ans et plus (dont le Conseil d'Etat a pris connaissance en 2008), projet de promotion de la santé par l'éducation familiale.

D'autres projets ont été accompagnés par le Service, en particulier la mise sur pied du concept pour une analyse fribourgeoise des données de l'Enquête suisse sur la santé de 2007 (ESS 07) ainsi que la mise sur pied du mandat d'analyse pour un rapport fribourgeois sur la santé des élèves de 11 à 15 ans dans le canton de Fribourg (HBSC 2006). Le Service a également participé à une conférence de presse afin de présenter les actions

pour le canton de Fribourg dans le cadre de la 13^e journée internationale contre le bruit.

Sur le plan de la santé scolaire, le Service a commencé l'élaboration, avec le Service du médecin cantonal, les Services de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande, et en partenariat avec les partenaires du terrain de la promotion de la santé et de la prévention, d'un concept de santé à l'école. Pour ce faire, une organisation de projet a été mise sur pied. En 2008, ce travail a nécessité dix séances du comité de pilotage et dix séances du groupe opérationnel.

Afin d'assurer un meilleur pilotage des ressources de l'Etat et de se conformer à la législation sur les subventions, le Service a commencé, avec les services de puériculture, les travaux d'élaboration de mandats de prestations assortis de budgets annuels par prestation. A cet effet, des instruments de gestion seront mis en place auprès des services de puériculture, instruments développés avec la Haute école de gestion dans le cadre du projet ayant permis la mise en œuvre des mandats de prestations auprès des institutions de promotion de la santé et de prévention mentionnés ci-dessus. Ces travaux devraient être terminés d'ici la fin du premier trimestre de l'année 2009.

8.4 Collaborations

En ce qui concerne les consultations nationales, le Service a participé à deux procédures de consultation: la consultation du Programme national tabac (PNT) 2008–2012 et la consultation de la loi sur la prévention et la promotion de la santé (LPREV).

Le Service a assisté à l'assemblée annuelle de l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) sur le projet de nouvelle législation fédérale sur la promotion de la santé et la prévention.

Au niveau intercantonal, dans le cadre de la Commission de prévention et de promotion de la santé du GRSP (CPPS, anciennement DiPPS), le Service a également été actif en particulier concernant l'exploitation intercantonale des prochains résultats des données de l'Enquête suisse sur la santé de 2007, et concernant une réflexion quant à l'élaboration commune des priorités de promotion de la santé et de prévention des cantons romands et latins.

Le Service a été actif dans le cadre de la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanie (CDCT), qui s'est réunie à quatre reprises au cours de 2008.

Le Service a participé aux conférences suivantes: le Forum «Migration et santé» élargi, la Journée de mise en réseau des programmes cantonaux sur le poids corporel sain, la Conférence atelier Quint-Essenz sur les outils en gestion de projet, le Congrès sur la promotion de la santé en entreprise, la Journée de la CDS (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé) concernant une «Information et bilan de la santé mentale en Suisse en comparaison européenne», la Pla-

te-forme «Valoriser la qualité en prévention et promotion de la santé», le Congrès «Pour un bon développement – nouvelles approches en prévention pour enfants, jeunes et familles».

En ce qui concerne la formation, le Service est intervenu dans le cours d'évaluation des politiques publiques du MPA (Master of Public Administration) de l'IDHEAP (Institut des hautes études en administration publique).

9. Activités du pharmacien cantonal

L'année 2008 a notamment été caractérisée par le changement de titulaire du poste de pharmacien cantonal. Le Dr Jean a Marca, après avoir œuvré pendant plus de 25 ans, a été remplacé par M. Laurent Médioni le 1^{er} avril 2008. Le taux d'activité du poste est passé de 50 à 70%. Les cantons doivent assumer des tâches importantes réglées par le droit fédéral en matière de produits thérapeutiques. Leur ampleur et leur complexité ont fortement crû. Le contrôle des canaux de distribution des produits thérapeutiques, respectivement des entreprises autorisées à fabriquer ces produits dans le canton, constitue la principale activité.

Le canton de Fribourg compte 70 pharmacies (+1 / 2007). Leur répartition géographique permet l'approvisionnement en produits thérapeutiques de l'ensemble de la population. 12 médecins sont autorisés à dispenser eux-mêmes ces produits dans des endroits éloignés des pharmacies publiques. 13 drogueries (-1 / 2007) complètent l'offre de médicaments destinés à l'automédication. Les établissements de soins (47) pourvoient aux thérapies médicamenteuses des personnes qui y sont traitées. Les entreprises qui s'occupent de fabrication, de distribution et de remise de médicaments sont relativement nombreuses dans le canton (30 sites). Le contrôle est effectué par l'Inspectorat de Suisse occidentale des produits thérapeutiques (ISOPTh). L'ISOPTh et ses 6 partenaires cantonaux établissent des rapports d'inspection qui sont reconnus au niveau international dans le cadre des reconnaissances mutuelles des autorisations de distribution et de mise sur le marché. Ce sont donc au total le contrôle ou l'inspection de quelque 171 sites que le pharmacien cantonal doit périodiquement assurer.

Lors des 34 inspections effectuées durant l'année, l'accent a été mis sur l'encouragement de l'introduction de systèmes de qualité, destinés à renforcer l'utilisation sûre et appropriée des produits thérapeutiques. Lorsque des déviations ont été constatées, des améliorations ont été demandées.

Outre les activités de contrôle, le pharmacien cantonal contribue à l'information d'un large public et à l'élaboration de dispositions légales. A titre d'exemple, des directives permettant d'autoriser la fabrication et la remise des spécialités de comptoir dans le canton ont été mises en vigueur en 2008.

10. Assurance-maladie

En ce qui concerne la gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, le Service a traité 819 demandes durant l'année 2008. A la demande de communes, il a également fourni 23 avis en matière de contrôle d'affiliation.

Approximativement, 85% de ces demandes concernent des personnes en formation ou en perfectionnement, ainsi que des enseignants et des chercheurs rattachés à des établissements scolaires. Près de 13% des demandes ont été déposées par des travailleurs et moins de 2% concernent des rentiers.

	<i>Accepté</i>	<i>Refusé</i>	<i>En suspens</i>	<i>Total</i>
Formation	562	123	15	700
Travailleurs	32	67	5	104
Rentiers	7	8	0	15
Total	601	198	20	819

Pour la première catégorie de personnes, le taux d'acceptation des dispenses est d'environ 80%. Concernant les travailleurs, ce taux s'approche de 31% et pour les rentiers de 47%. Les variations du taux d'acceptation des requêtes entre ces catégories de personnes s'expliquent par une réglementation légale différente. En effet, les travailleurs doivent généralement conclure une assurance-maladie au lieu de travail, alors que les personnes rattachées à des établissements scolaires peuvent en principe prétendre à l'octroi d'une dispense sur la base de la présentation d'une carte européenne d'assurance-maladie ou d'une couverture d'assurance équivalente à celle offerte par un assureur LAMal.

S'agissant des données 2008 relatives à la réduction de primes accordée aux assurés de condition modeste, il y a lieu de consulter le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) présenté au Grand Conseil.

11. Assurance scolaire contre les accidents

11.1 Activités courantes

Depuis l'abrogation de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA), le Service s'est vu confier la tâche de gérer la liquidation des cas en cours, en ce qui concerne les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006, en plus de l'octroi de participations financières dans des cas de rigueur survenus après cette date.

La réorientation et l'adaptation de l'ASA en l'intégrant dans la structure existante du Service (légale, logistique, informatique, gestion des sinistres, comptabilité, formulaires, etc.) a été poursuivie. Le Service a pris grand soin que le traitement des dossiers et les décisions de remboursement s'appuient sur les références légales applicables. Ainsi le principe d'égalité de traitement est respecté pour tous.

11.2 Prestations

Les prestations versées par le fonds résultant de la dissolution de l'ASA concernent:

- les frais de traitement pour les accidents survenus avant l'abrogation de l'assurance en 2006
- les contributions financières en faveur des familles d'enfants accidentés.

Même après l'abrogation de l'ASA, la prise en charge de la suite des traitements est garantie selon les règles en vigueur précédemment, soit le financement à titre complémentaire et subsidiaire de tous les frais de traitement jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation obligatoire. Cela signifie concrètement que, pour les enfants qui n'étaient déjà plus affiliés auprès de l'ASA lors de sa suppression au 1^{er} septembre 2006, les frais sont pris en charge jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation effective. Pour les enfants encore assurés au moment de la suppression de l'assurance scolaire en date du 31 août 2006, les frais sont aussi encore pris en charge, mais uniquement jusqu'à 5 ans après la fin de la fréquentation d'une école où ils auraient été précédemment soumis à l'obligation d'assurance (par exemple école enfantine, primaire, secondaire, technique, d'agriculture, à l'exclusion de l'université et de l'apprentissage).

La répartition des prestations versées en 2008, selon l'année de survenance de l'accident et le type de frais, est la suivante:

<i>Accident</i>	<i>Cas</i>	<i>Frais dentaires Fr.</i>	<i>Frais médicaux Fr.</i>	<i>Frais transport Fr.</i>	<i>Frais appareils Fr.</i>	<i>Total Fr.</i>	<i>Total %</i>
1981 – 1985	0						
1986 – 1990	2	353.80	327.55			681.35	1.0%
1991 – 1995	13	29 105.00				29 105.00	44.3%
1996 – 2000	17	10 119.75	315.70			10 435.45	15.9%
2001	3	427.55	2 443.00			427.55	0.6%
2002	9	3 571.25	2 195.60	1 717.20		7 731.45	11.7%
2003	5	997.15	272.00			1 269.15	1.9%
2004	10	1 021.25	1 423.25	1 012.20		3 456.70	5.3%
2005	9	1 418.55	1 905.65			3 324.20	5.1%
2006	11	3 040.10	6 271.65			9 311.75	14.2%
Total	79	50 054.40	12 958.80	2 729.40	0.00	65 742.60	100.0%
		76.1%	19.7%	4.2%	0.0%		

La répartition des prestations par classe d'âge est la suivante:

<i>Classe d'âge</i>	<i>Cas</i>	<i>% cas</i>
0 – 5 ans	0	
6 – 10 ans	7	8.9%
11 – 15 ans	21	26.6%
16 – 20 ans	37	46.8%
21 – 25 ans	13	16.4%
26 ans et plus	1	1.3%
Total	79	

En ce qui concerne la possibilité de versement d'une contribution financière prélevée sur le fonds et destinée à améliorer les conditions de vie d'un enfant accidenté après le 1^{er} septembre 2006 ayant subi une invalidité ou une impotence durable, aucune prestation n'a été octroyée en 2008. Ceci est en partie dû au fait que la contribution financière est subsidiaire; elle ne peut être envisagée qu'à défaut d'intervention d'une autre instance (caisse maladie, autres assurances, AI, etc.). La procédure liée à ces démarches nécessite un certain temps, d'où un décalage dans le temps inévitable.

11.3 Réassurance

Les indemnités versées en cas de décès ou d'invalidité concernant les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006 sont réassurées auprès de la Nationale Suisse Assurances. Actuellement, 7 cas sont encore en suspens et doivent faire l'objet d'évaluations nouvelles et complémentaires de la situation d'invalidité. Ces évaluations

ne pourront être réalisées que lorsque l'état de santé des personnes concernées sera stabilisé et que l'évolution de la situation sera définitivement connue. Au total, un montant de l'ordre de 700 000 francs est prévu par la Nationale Suisse Assurances pour régler ces cas.

11.4 Comptabilité

Le fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat.

Pour l'année 2008, étant donné que la situation n'a que très peu évolué, la Nationale Suisse Assurances et l'ASA ont renoncé à un acompte sur la participation au bénéfice de la réassurance.

Les prises en charge des frais de traitement (frais dentaires, médicaux et de transport) ont diminué de 65 742 fr. 60 la provision de traitements garantis; la provision des frais de restructuration a été diminuée de 99 468 fr. 70 en 2008. Le bénéfice de l'exercice 2007 a été attribué aux provisions pour cas de rigueur, qui ont donc augmenté de 24 781 fr 40.

En 2008, aucune cotisation n'a été encaissée et les dernières primes de réassurance en relation avec les cotisations d'assurance encaissées ont été versées en 2007. L'exercice 2008 se solde par un résultat d'exploitation négatif dû au fait que plus aucune cotisation n'a été encaissée.

Les comptes d'exploitation 2008 et le bilan au 31 décembre 2008 sont les suivants:

<i>Comptes d'exploitation</i>	2008	2007
<i>Recettes</i>		
Intérêts des capitaux	661.35	649.20
Cotisations et subventions	--.--	--.--
Participation bénéficiaire - La Nationale	--.--	335 000.00
Recettes diverses	--.--	505.90
Excédent de dépenses	77 000.45	--.--
Total	77 661.80	336 155.10
<i>Dépenses</i>		
Différences s/cotisations	19 285.45	390.00
Frais de restructuration	--.--	68 828.35
Frais d'administration	58 376.35	116 504.30
Primes de réassurance	--.--	34 204.25
Frais de traitements	--.--	91 446.80
Contributions financières cas rigueur	--.--	--.--
Excédent de recettes	--.--	24 781.40
Total	77 661.80	336 155.10

<i>Bilan</i>	2008	2007
<i>Actifs</i>		
Compte Postfinance	391 947.90	609 268.45
Trésorerie d'Etat	5 923 102.05	5 923 102.05
Débiteurs cotisations et subventions	--.--	25 885.45
Actifs transitoires	231.45	227.20
Mobilier	1.00	1.00
Total	6 315 282.40	6 558 484.15
<i>Passifs</i>		
Créditeurs cotisations	--.--	990.00
Passifs transitoires	--.--	--.--
Capital courant	1 022 887.55	1 022 887.55
Provisions traitements garantis	3 334 257.40	3 400 000.00
Provision cas de rigueur	1 234 606.60	1 209 825.20
Provision restructuration	400 531.30	500 000.00
Réserve de sécurité	400 000.00	400 000.00
Bénéfice / Perte	-77 000.45	24 781.40
Total	6 315 282.40	6 558 484.15

Au 31 décembre 2008, le fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un montant de 6 315 282 fr. 40.

III. SERVICE DU MÉDECIN CANTONAL

1. Mission

Le Service du médecin cantonal (SMC) est en charge des questions médicales concernant la santé publique. Il conseille la DSAS en matière de soins, de promotion, de prévention et de protection de la santé. Il assume les tâches qui lui sont confiées par les législations fédérale et cantonale.

Le SMC est le centre de référence pour toutes sortes de questions liées à la santé publique et contribue au maintien et à l'amélioration de la santé de la population fribourgeoise. Dans ce but, il collabore étroitement avec les autres services publics fédéraux, cantonaux et communaux et coordonne ses activités pour fournir les informations et conseils nécessaires au Conseil d'Etat et à la DSAS.

Le SMC assure, dans le cadre de ses compétences, l'information et le dialogue avec la population, les médias, les professionnels, les institutions et établissements publics ou privés. Il demeure attentif aux besoins actuels et futurs dans le domaine de la santé publique.

La direction du Service est assurée par M. Dr Chung-Yol Lee, médecin cantonal.

2. Activités courantes

- Prévention et promotion de la santé
 - Prise en charge des personnes dépendantes (autorisation du traitement de substitution, coordination de la prise en charge interprofessionnelle, entre cantons et avec la Confédération)
 - Prévention et contrôle des maladies transmissibles (gestion des déclarations obligatoires des maladies transmissibles, enquêtes épidémiologiques, vaccinations et prophylaxies médicamenteuses, informations)
 - Prévention des maladies non transmissibles (registre des tumeurs, programme de dépistage du cancer du sein, plan cantonal de promotion de la santé et de prévention, santé et sécurité au travail)
 - Organisation de la médecine scolaire, y compris les vaccinations dans les écoles
 - Protection de la santé de la population en cas de situation d'urgence et de catastrophes (en collaboration avec d'autres partenaires dans le cadre de l'organe cantonal de conduite et le service sanitaire coordonné de la Confédération)
 - Gestion de la promotion de la santé (en collaboration avec le Service de la santé publique)
- Surveillance et planification du système sanitaire
 - Contrôle des institutions de soins (surveillance des soins et placement avant l'âge AVS en EMS, garantie d'hospitalisation hors canton)
 - Préavis médicaux et évaluations de prestations (exploitation d'un établissement, levée du secret

- médical, constructions des bâtiments du domaine sanitaire, sépulture)
- Participation à la planification sanitaire du canton (planification hospitalière, urgences préhospitalières, médecine de premier recours)
- Information et coordination
 - Renseignements et informations divers concernant la santé publique provenant de l'administration cantonale, du grand public et des médias
 - Traitement et fourniture de statistiques (traitement de substitution par les stupéfiants, interruption volontaire de la grossesse, services d'ambulance, statistiques hospitalières, cancers)
- Echanges et collaborations
 - Participation à de nombreux groupes de travail et commissions aux niveaux cantonal, intercantonal et fédéral
 - Prises de position dans le cadre des consultations cantonales et fédérales touchant le domaine de la santé publique

Dans l'idée de rendre les prestations plus efficaces et utiles pour ses partenaires et d'autres prestataires, le Service a continué de systématiser et d'élargir le champ d'application de sa gestion de qualité. Ainsi, pour exemple, la procédure pour l'admission dans un établissement médico-social (EMS) pour personnes en âge non-AVS a été décrite précisément et les documents y relatifs ont été insérés sur le site Internet du Service. Dans le but de vérifier la pertinence, la compréhension et la mise à jour des différents documents créés, un audit interne a été mené à la fin de l'année. Il a permis diverses adaptations et améliorations.

Vu le nombre important et croissant de projets complexes, le Service a commencé à appliquer les outils de la gestion de projet pour les dossiers de certaine ampleur, tout en restant pragmatique par rapport aux ressources à disposition.

3. Prévention et promotion de la santé

3.1 Addictions

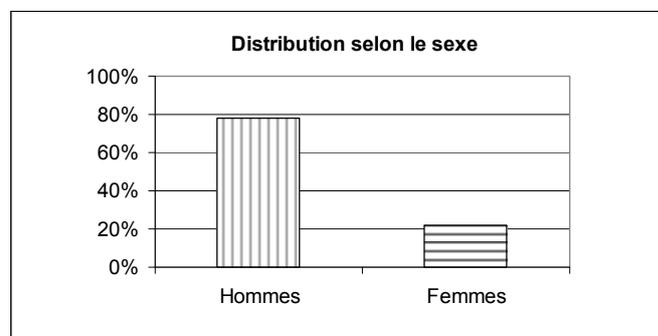
3.1.1 Traitement de substitution des personnes toxicodépendantes

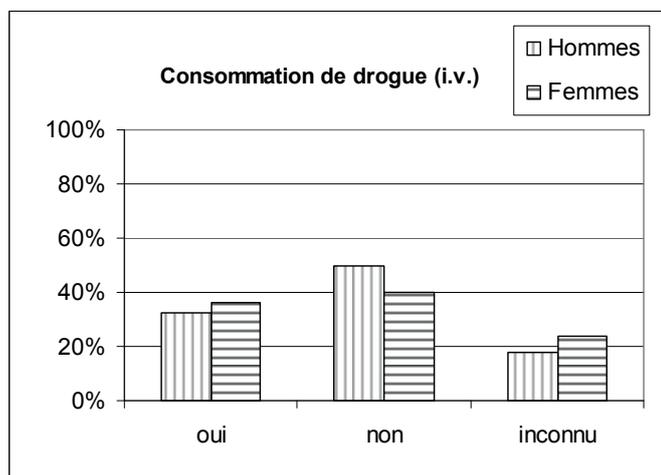
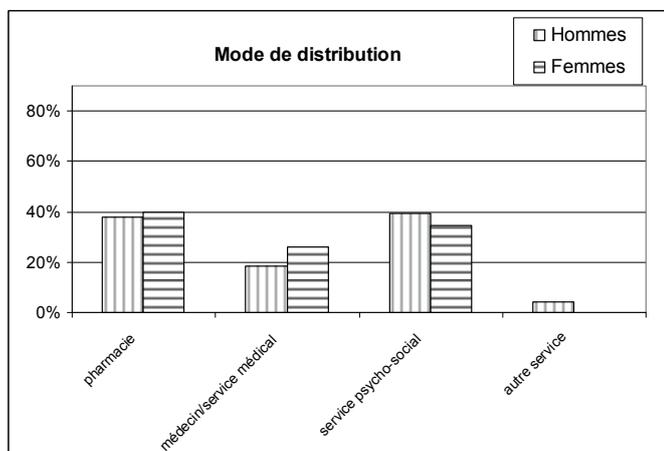
Durant l'année 2008, 436 personnes bénéficiaient d'un traitement de substitution autorisé. (340 hommes et 96 femmes, dont la fourchette d'âge se situe entre 18 et 69 ans). Parmi ces patients, 101 avaient un traitement à la buprénorphine et 335 un traitement de méthadone. 163 cas (37%) sont suivis par le CTA à Fribourg, 20 (4.6%) par le Centre psychosocial à Bulle et le nombre restant (58,5%) par les 75 médecins autorisés à les traiter, y compris institutions, hôpitaux et prisons. Dans le canton de Fribourg, 53 pharmacies collaborent actuellement avec les médecins traitants afin de permettre une prise en charge continue des patients ayant un traitement de substitution. Cette prise en charge par les pharmacies est très importante et précieuse, vu que de nombreux

cabinets médicaux n'auraient pas les infrastructures permettant d'assurer la remise des traitements. Pour de nombreux patients qui travaillent à plein temps ou à temps partiel, la remise en pharmacie est une solution absolument nécessaire, surtout en ce qui concerne les horaires d'ouverture. Cette bonne collaboration est un pilier important du bon fonctionnement du système des traitements de substitution du canton de Fribourg.

Un aspect qui a été constaté durant l'année 2008 est le **changement du mode de consommation** concernant les nouvelles demandes de traitement. La tendance s'oriente plutôt vers une consommation fumée ou sniffée de l'héroïne et moins de consommation intraveineuse (cf. Graphique «Consommation de drogue (i.v.)»). De plus, après quelques années de stagnation, une reprise de la consommation de l'héroïne par des jeunes patients entre 18 et 25 ans a été constatée, mais il est encore trop tôt pour interpréter ces chiffres de manière définitive.

Il est à noter également que le revenu d'une majorité des personnes toxicodépendantes sous traitement de substitution provient d'un travail à plein temps (115 personnes), à temps partiel (28) ou d'une rente AI (128), ce qui correspond à 62%. 84 personnes vivent de l'aide sociale (19%) et les 19% restant se répartissent sur d'autres catégories.





Situation professionnelle	Sexe	
	Hommes Nombre	Femmes Nombre
<i>Situation professionnelle*</i>		
travail à plein temps	99	16
travail à temps partiel	13	15
travail occasionnel/temporaire	11	1
au chômage avec indemnités	23	0
au chômage sans indemnités	12	2
aide sociale	65	19
femme/homme au foyer	5	14
rente d'invalidité	95	33
dettes	21	11
autre	0	0

* Réponses multiples

Avec l'arrivée du nouveau pharmacien cantonal au 1^{er} avril de l'année, la bonne collaboration déjà en place pendant les années précédentes dans le domaine de contrôle et surveillance des stupéfiants a continué et a même été intensifiée.

La bonne collaboration avec l'Unité de traitement des addictions (UTA), renommée Centre de traitement des addictions (CTA) suite à l'intégration dans le nouveau Réseau fribourgeois de santé mentale, a été maintenue. Les diverses questions pratiques relevées par les médecins et institutions actifs dans ce domaine ont été discutées et des solutions proposées, aussi en coordination avec le pharmacien cantonal.

En se basant sur le travail important et très utile du président de MeDroTox, le groupe de travail des médecins installé-e-s et des pharmacien-ne-s prenant en charge des personnes toxicodépendantes du canton, le SMC a défini la forme et le contenu de la page du site Internet du SMC destinée aux professionnels du domaine. La publication de ces informations professionnelles est prévue pour le premier semestre de 2009.

3.1.2 Projet de coordination de la prise en charge des personnes dépendantes

En janvier, le projet de coordination de la prise en charge des personnes dépendantes a redémarré. Le but du projet est la mise en place d'un dispositif cantonal de prise en charge des personnes dépendantes (drogues illégales et alcool) avec les caractéristiques suivantes:

- une offre de qualité adaptée aux besoins et problématiques actuels et démontrés
- de manière interinstitutionnelle et interdisciplinaire
- par une chaîne thérapeutique centrée sur la personne
- en utilisant de manière optimale les ressources à disposition (efficacité et efficience)
- en s'améliorant de manière constante (besoins/offres, fonctionnement, résultats)

Le projet a une durée prévue de deux ans (janvier 2008–décembre 2009). Un comité de pilotage, composé de chef-fe-s de service de la DSAS ainsi que d'une représentante de la Direction de la sécurité et de la justice, gère le projet. Un groupe de projet, composé de représentant-e-s des institutions spécialisées dans la prise en charge des personnes toxico- et alcoolo-dépendantes, du Réseau fribourgeois de santé mentale (chaînes addictions et adolescents ainsi que la psychiatrie de liaison), de l'Hôpital fribourgeois et des médecins installé-e-s, est chargé de mener les réflexions pratiques. Un chef de projet – rattaché au SMC – est en charge de la gestion du processus global. La coordination des travaux entre ce projet et celui de mise en œuvre de la RPT est assurée par des collaborations dans divers groupes de travail.

Les travaux, pendant cette première année, ont été principalement axés sur l'analyse des besoins et prestations en matière de prise en charge des personnes dépendan-

tes dans le canton et sur les notions d'indication et de case management, en vue de livrer – dans le courant des premiers mois de 2009 – des propositions de structures de prise en charge, options thérapeutiques, fonctionnements et collaborations couvrant les besoins démontrés.

L'analyse des besoins et prestations a été menée par l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne,

mandaté par la DSAS. L'institut a été choisi selon des critères relatifs aux expériences et compétences spécifiques, à la disponibilité et aux coûts. Le rapport a été rendu fin décembre et constituera une des bases pour les réflexions du groupe de projet.

3.2 Maladies transmissibles

3.2.1 Relevés annuels des déclarations des maladies transmissibles

MALADIE TRANSMISSIBLE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Campylobactériose	153	138	140	136	165	189	190	1111
Salmonelloses	73	57	47	43	34	43	67	364
Shigelloses	9	8	4	5	5	3	3	37
E. coli entéro-pathogène	2	2	2	5	0	0	2	13
Hépatites A	4	6	6	9	3	5	6	39
Chlamydiose	74	69	81	81	105	115	113	638
Gonorrhée	5	17	21	7	10	11	13	84
Syphilis	0	0	0	0	18	5	25	48
VIH	12	0	18	19	16	6	17	88
SIDA	1	7	8	3	3	2	2	26
Hépatites B ¹	42	67	42	31	30	51	51	314
Hépatites C ¹	65	68	50	47	32	45	57	364
Influenza	10	11	11	6	15	6	6	65
H. Influenzae	1	1	4	2	3	1	2	14
Légionelloses	1	4	2	3	2	3	7	22
Méningococcie	4	4	3	1	1	2	2	17
Pneumococcie	23	38	36	36	38	43	34	248
Encéphalite à tiques	0	2	3	2	10	3	2	22
Listériose	0	0	0	0	1	2	3	6
Malaria	4	1	3	5	9	6	3	31
Tuberculose	16	20	13	11	12	15	8	95
Rougeole	0	62	2	5	9	5	28	111
<i>Total</i>	<i>499</i>	<i>582</i>	<i>496</i>	<i>457</i>	<i>521</i>	<i>561</i>	<i>641</i>	<i>3'757</i>

¹ cas aigus et chroniques

Sources:

- Statistiques de l'OFSP (relevés annuels de 2002 à 2007)
- Données cantonales 2008, reçues au 9 janvier 2009
- Données cantonales VIH et sida 2002 à 2008

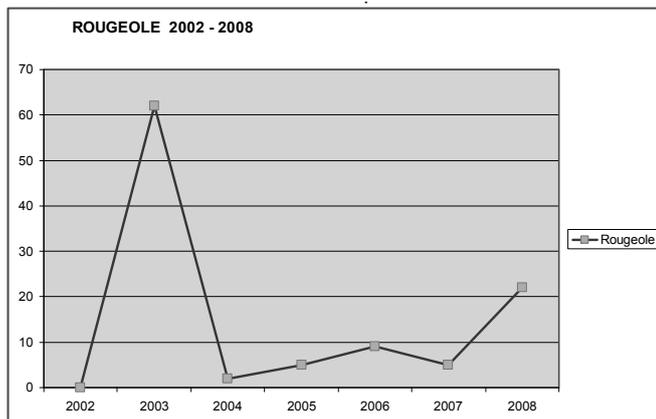
3.2.2 Hépatites

Dès 2008, la vaccination combinée contre les hépatites A et B est remboursée chez les patients atteints d'une maladie hépatique chronique C, chez les personnes utilisant des drogues injectables et chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Le but de ces vaccinations est d'éviter une surinfection par les virus de l'hépatite A et B chez les personnes déjà infectées par

une hépatite C. Les médecins généralistes et gynécologues ont été informés par le Service, de façon à souligner l'importance du suivi et de la vaccination. Des recommandations de vaccinations concernant les personnes toxicodépendantes atteintes d'une hépatite C ont également été transmises à l'établissement pénitentiaire de Bellechasse.

3.2.3 Rougeole

Le canton de Fribourg n'a pas été épargné par la menace de rougeole. Vingt-huit cas ont été déclarés. Une collaboration avec la DICS a permis la diffusion d'informations dans les écoles sur l'importance de la vaccination, et la mise en place d'évictions scolaires d'enfants non vaccinés. Quatre mesures d'éviction scolaire ont dû être prononcées afin de limiter au maximum la propagation. Ces mesures prises de manière précoce, couplées à des efforts d'information par les médias, ont permis de circonscrire l'infection et d'éviter une situation épidémique dans le canton. L'incidence a été limitée à 11 cas pour 100 000 habitants. A titre de comparaison, elle était de 224 cas à Lucerne, de 144 cas à Bâle, de 25 cas à Berne et de 9 cas pour 100 000 habitants dans le canton de Vaud.



3.2.4 Maladies sexuellement transmissibles (gonorrhées, syphilis, chlamydias)

Le nombre de déclarations d'infections sexuellement transmissibles augmente régulièrement dans le canton comme dans l'ensemble des cantons suisses. Ce phénomène n'indique pas forcément une situation aggravée. Il peut découler d'une amélioration des techniques de laboratoire et de la propension à pratiquer plus systématiquement des dépistages. Le Service demeure attentif et évaluera en fonction de l'évolution des données si des démarches sont à entreprendre.

3.2.5 Campagne de vaccination des jeunes filles contre le Papilloma virus humain (HPV)

La campagne de vaccination contre le Papilloma virus humain a été lancée par l'Office fédéral de la santé publique. La mise en place du programme cantonal de vaccination a sollicité des ressources importantes au SMC ainsi qu'au Service de la santé publique et un grand effort de coordination et de communication avec les médecins vaccinateurs, les communes, les cycles d'orientation et la population en général.

Une brochure d'information du canton de Bâle-Ville destinée aux jeunes filles et à leurs parents a été adaptée pour le canton de Fribourg, de même qu'un support

de présentation PowerPoint à l'intention des médecins scolaires.

Tout au long de la mise en place du programme, le Service a dû faire face à de nombreux appels et questions émanant du public et des professionnels de la santé, tantôt partisans ou détracteurs de la vaccination.

Les médecins du Service ont été sollicités pour donner une séance d'informations dans un CO du canton pour décharger le médecin scolaire responsable pour cette école. Cela a permis de «prendre le pouls» directement auprès des 180 filles entre 11 et 15 ans. Il a été constaté que les filles concernées portent un grand intérêt à cette vaccination et que la plupart des filles participent au programme (5161 jeunes filles ont déjà été vaccinées). Il a aussi été relevé que la brochure susmentionnée comme seul moyen d'information est insuffisante. Les filles doivent avoir la possibilité de poser des questions à un médecin. Ceci est garanti par les médecins scolaires dans les cercles d'école, qui ont pour ce faire une présentation PowerPoint à leur disposition. Les médecins sont rémunérés par un montant forfaitaire pour les séances d'informations.

3.2.6 Pandémie de grippe

Le SMC a poursuivi les activités préparatoires à une pandémie Influenza en étroite collaboration avec le Service des affaires militaires et de la protection de la population et l'Organe cantonal de conduite. Conformément aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique, les travaux en cours visent, entre autres, à:

1. prévenir la propagation du virus par la mise en place d'un système de détection rapide des personnes susceptibles de transmettre le virus (gestion des contacts);
2. se préparer à protéger la population par la vaccination, si et lorsque cela s'avérerait nécessaire et sur décision de l'Office fédéral de la santé publique;
3. préparer des concepts de planification, explorer le potentiel de recrutement, de synergies et de collaborations intersectorielles et interprofessionnelles indispensables à la gestion d'une crise sanitaire majeure; et
4. mettre en œuvre des mesures de protection des professionnels recommandées par l'Office fédéral de la santé publique.

Pour mener à bien ces tâches, des sous-groupes de projet thématiques, impliquant différents services de l'Etat ainsi que des associations faitières et professionnels de terrain, ont été constitués. Plusieurs concepts ont été rédigés selon un canevas commun pour contribuer à l'élaboration du plan d'engagement cantonal pandémie.

Pour ce qui concerne les thèmes nécessitant une coordination sur le plan national (p.ex. gestion des contacts, soins intensifs pédiatriques), le médecin cantonal a présidé des groupes de travail nationaux ou intercantonaux ou proposé la création de tels groupes.

D'importants défis restent à relever pour la préparation du canton à une pandémie, notamment la coordination des acteurs dans le domaine ambulatoire, secteur qui réunit des professions et des activités très différentes.

En outre, dans le domaine hospitalier, si un concept pour la prise en charge des cas humains de grippe aviaire dans le canton de Fribourg pour la phase non pandémique est prêt depuis 2006, en revanche, le concept hospitalier pour les phases de pandémie plus avancées doit encore être élaboré.

Par ailleurs, la préparation de la communication à tous les niveaux, en particulier envers le grand public, s'avère cruciale comme en témoignent les piètres résultats du sondage réalisé par l'Office fédéral de la santé publique sur l'état des connaissances relatives aux masques chirurgicaux, ou encore le peu d'intérêt qu'ont suscité les conférences publiques sur la grippe aviaire et la pandémie organisées par la Croix-Rouge fribourgeoise en collaboration avec le SMC. Par conséquent, dans le cadre du plan cantonal d'engagement pandémie, une importance particulière sera accordée à l'élaboration d'un concept de communication.

Contrairement à ce que laisserait présager la diminution de sa couverture médiatique, la menace pandémique est toujours bel et bien présente. Si la Suisse n'a pas connu de cas de grippe aviaire depuis mars 2008, 30 pays ont déclaré de l'Influenza aviaire H5N1 chez des volailles domestiques ou des oiseaux sauvages à l'Organisation mondiale de la santé animale en 2008, dont 7 au sein ou autour de l'Europe. Des cas humains ont été recensés dans 15 pays, le nombre de cas confirmés par l'OMS depuis début 2003 s'élevant à 393 personnes H5N1-positives, dont 248 sont décédées (état au 07.01.2009 selon le rapport de situation de l'Office vétérinaire fédéral et de l'Office fédéral de la santé publique). Une mutation de ce type de virus qui se transmettrait facilement de l'homme à l'homme provoquerait rapidement une épidémie à l'échelle planétaire (pandémie), d'où la vigilance des autorités de santé publique. La préparation à une pandémie reste donc prioritaire pour le SMC, qui poursuivra ses travaux dans ce domaine en 2009, en étroite collaboration avec ses nombreux partenaires à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de l'administration cantonale, ainsi qu'aux niveaux fédéral et intercantonal.

3.3 Promotion de la santé et prévention des maladies non transmissibles

3.3.1 Prévention du cancer

3.3.1.a Programme cantonal de dépistage systématique du cancer du sein

En 2008, la Ligue fribourgeoise contre le cancer, sur mandat de l'Etat, a lancé la troisième vague de dépistage systématique du cancer du sein qui se réalisera sur les années 2008 et 2009. Les résultats de la deuxième vague sont satisfaisants. Ainsi, le taux de participation des femmes s'est élevé à 53.7% alors qu'il s'élevait à 34%

lors de la première vague. 104 cancers ont été détectés. Tous les paramètres de référence européens pour la performance et la qualité du programme de dépistage ont été atteints.

En 2008, sur le nombre de femmes éligibles de 14'224, 6'861 mammographies de dépistage ont été effectuées, soit un taux de participation de 48.2% (43.8% en 2006, année de référence pour la même population cible). 352 femmes ont présenté un dépistage avec un résultat positif (5.1%) et ont été convoquées pour des investigations complémentaires. Jusqu'à ce jour, 26 cancers ont été confirmés (situation provisoire)

En juin 2008, Les programmes cantonaux de dépistage du cancer du sein ont créé la Fédération suisse des programmes de dépistage dans le but de créer, coordonner et gérer les activités communes des programmes cantonaux. Une collaboratrice du Service de la santé publique est l'une des trois personnes représentant le programme fribourgeois à l'Assemblée générale de la Fédération.

De plus, le SMC a accompagné et soutenu, comme dans les années précédentes, le programme de dépistage du cancer du sein par sa présidence du groupe de pilotage. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées sur le site Internet de la Ligue fribourgeoise contre le cancer (www.ligue-cancer-fr.ch).

3.3.1.b Registre fribourgeois des tumeurs

Le Registre fribourgeois des tumeurs a démarré son activité au 1^{er} janvier 2006 sur mandat donné par l'Etat à la Ligue fribourgeoise contre le cancer. Ainsi, les données 2006 et 2007 ont été récoltées et leur analyse a été consignée dans un rapport adressé à la DSAS. Une version abrégée a également été envoyée aux députés et aux partenaires médicaux du canton de Fribourg sans lesquels le registre ne pourrait pas exister. Le détail de l'analyse des données 2006–2007 peut en outre être consulté sur le site Internet de la Ligue fribourgeoise contre le cancer à l'adresse http://www.liguecancer-fr.ch/fr/registre_des_tumeurs/resultats/rft_résultats_2007/index.cfm.

Les données recueillies pour deux ans ne permettent pas encore de tirer des conclusions sur les tendances concernant les différents cancers. Néanmoins, il est constaté que le cancer est la deuxième cause de décès après les maladies cardiovasculaires, et ceci aussi bien pour les femmes que pour les hommes. La baisse de la mortalité en raison d'un cancer est la même pour le canton de Fribourg que pour le reste de la Suisse, mais le taux reste légèrement supérieur chez les hommes par rapport à celui enregistré par les femmes.

La qualité des données 2007, comme en 2006, a été jugée excellente par l'Institut national pour l'épidémiologie et l'enregistrement du cancer (NICER). Le processus d'accréditation du registre fribourgeois a été lancé et devrait aboutir pendant le premier semestre 2009.

Le Service a soutenu l'activité du registre par sa participation au comité scientifique.

3.4 Santé des migrants

C'est sur la frange la plus fragilisée parmi la population migrante que le SMC a concentré son activité, en nouant notamment des contacts avec ORS Service AG, organisme responsable depuis le 1^{er} janvier 2008 de l'accueil et de l'encadrement des requérants d'asile, des NEM (personnes frappées de décisions de non entrée en matière) et des RAD (requérants d'asile déboutés). Les questions touchant aux mesures sanitaires et à la santé de cette population ont été abordées lors d'une rencontre avec les responsables d'ORS Fribourg, et des modalités de communication et de coordination ont été définies. Le Service a notamment clarifié les modalités de dépistage et d'attribution par les Centres d'enregistrement et de procédure (CEP) de personnes touchées par la tuberculose. Il s'avère que le canton est peu concerné, les personnes dépistées en tant que tuberculeuses étant dirigées vers des cantons au bénéfice de centres universitaires. Il se peut cependant que sporadiquement, un requérant atteint de tuberculose non dépistée par le CEP arrive dans le canton. L'entretien systématique avec une infirmière d'ORS doit permettre de détecter ce type de problèmes et d'adresser le requérant présentant des symptômes suspects à un médecin référent.

Par ailleurs, le SMC a assisté à la journée-conférence du 12 septembre 2008 organisée par la plate-forme nationale pour les soins médicaux aux sans-papiers, organisée par la Croix-Rouge suisse. Les personnes dépourvues d'une autorisation de séjour vivent et travaillent souvent dans des conditions précaires, ce qui se répercute sur leur état de santé. La majorité d'entre elles n'ont pas contracté d'assurance-maladie. La plate-forme nationale regroupe une vingtaine d'institutions, dont Fri-Santé pour le canton de Fribourg, qui leur viennent en aide et leur prodiguent une assistance médicale. Elle est soutenue par la Confédération dans le cadre de la stratégie «Migration et santé 2008–2013».

3.4.1 Euro 2008

La préparation de cet événement avait débuté en 2007. En début d'année, le Service a fait valoir autant que possible des conditions de prévention pour les autorisations et patentes pour les fêtes publiques, en veillant à la coordination des informations, en collaboration avec les représentantes de REPER et Suchtpräventionsstelle. Aucune incidence d'ampleur cantonale n'a été signalée pendant l'Euro 2008.

3.4.2 Bruit

Un travail de recherche effectué fin 2007 par le SMC a permis de contribuer aux actions organisées par le Service de l'environnement pour la journée du bruit du 16 avril 2008, sous la forme d'un communiqué de presse, donnant des informations sur les lésions de l'appareil auditif et les conséquences sur le bien-être des personnes concernées suite à des expositions nocives au bruit.

3.4.3 Canicule

Sur l'initiative du Service de la santé publique vaudois, et en collaboration avec la protection de la population, des modalités de collaboration et de coordination entre les cantons romands ont été discutées. La décision a été prise que l'échange des données et du matériel d'information publique ainsi que la coordination de la communication lors d'une canicule seront intensifiés.

3.5 Médecine scolaire

Les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, à l'école enfantine et en 5^e année primaire, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Les médecins scolaires ont en outre vacciné 2132 écoliers contre la rougeole, oreillons et rubéole, 1360 contre la diphtérie et tétanos, 477 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite et 790 contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite. Comme ces dernières années, la vaccination des adolescents dans les cycles d'orientation contre l'hépatite B a remporté un certain succès puisque environ 3064 des jeunes ont été vaccinés, ce qui correspond à un taux de vaccination d'environ 60%.

Depuis la rentrée scolaire 2008, le programme cantonal de vaccination contre le HPV a démarré. Des séances d'informations sur cette vaccination ont eu lieu dans les cycles d'orientation. Partant du nombre total des vaccinations facturées pour le premier trimestre, 5161 vaccinations ont été effectuées (4101 dans le cadre de la médecine scolaire dans les CO et 1060 en cabinet) dans les trois premiers mois du programme de vaccination. Ceci correspond à un taux de vaccination total d'environ 29% pour toutes les filles entre 11 et 20 ans et de 81% pour les filles dans les CO.

La médecine scolaire dans sa forme d'aujourd'hui a été le sujet d'une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) dans le cadre du projet expérimental de santé scolaire (PESS). Des réflexions seront menées à ce sujet dans le courant de l'année 2009 en lien avec l'évolution des besoins et le manque de médecins de premier recours.

3.6 Activités en lien avec la protection de la santé de la population

La nouvelle loi du 13 décembre 2007 sur la protection de la population est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et des modifications y relatives ont été introduites dans la loi du 16 novembre 1999 sur la santé. A notamment été introduite la notion d'un organe de conduite sanitaire pour mieux faire face à des situations extraordinaires dans le domaine de la santé. En 2009, les détails de ses compétences, sa composition et son fonctionnement seront définis en parallèle avec un concept sanitaire détaillé.

Les deux médecins du service ont été impliqués dans les diverses activités de l'Organe cantonal de conduite, y compris les séances bimensuelles ainsi qu'un exercice.

A l'occasion de l'achat d'un véhicule de soutien sanitaire (VSS) stationné à l'Hôpital intercantonal de la Broye, à Payerne, et co-financé par les cantons de Vaud et de Fribourg, des réflexions sur le rôle, l'intervention et le fonctionnement du Groupement d'intervention sanitaire professionnel (GISP) ont été lancées. A terme, ces réflexions devraient aboutir à des règlements concernant le GISP et le VSS.

3.7 Gestion de la promotion de la santé

Le SMC a contribué à la gestion et au pilotage de différents projets, parmi lesquels sont mentionnés à titre d'exemple:

- Plan de promotion de la santé et de prévention (en collaboration avec la Commission de promotion de la santé et de prévention et le Service de la santé publique)
- Projet expérimental de santé scolaire (en collaboration avec les services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande et le Service de la santé publique)
- Co-évaluation des projets de prévention soumis à la DSAS pour subvention (en collaboration avec le Service de la santé publique)
- Protection contre la fumée passive (en collaboration avec le Service de la santé publique)

3.8 Suppression des vaccinations et conseils aux voyageurs

Conformément aux propositions faites par le SMC suite à l'analyse des prestations et aux décisions prises par le Conseil d'Etat, les prestations de conseil et de vaccination des voyageurs ont été supprimées à la fin du mois de mai. Ces prestations exigeaient en effet un investissement important en ressources humaines, bien que réparties sur de nombreux collaborateurs et collaboratrices du service, tant pour l'organisation des séances de vaccination que pour la gestion des stocks de vaccins et de matériel de soins. Les conseils et vaccination des voyageurs peuvent être prodigués par tous les médecins traitants. Quant à la vaccination contre la fièvre jaune, elle peut être pratiquée par trois médecins dans notre canton autorisés par l'Office fédéral de la santé publique pour cette vaccination.

4. Surveillance et planification du système sanitaire

4.1 Autorisation d'exploiter les institutions de santé

Sur la base de la loi sur la santé et de sa législation d'exécution et en collaboration avec le Service de la santé publique, le SMC préavis des dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter des institutions de santé sur la base des critères d'exigences établis.

4.2 Préavis concernant les levées de secrets professionnels

Le Service du médecin cantonal a donné son préavis favorable à la DSAS pour 10 requêtes de levées de secret professionnel. 5 demandes ont été rejetées et un dossier déclaré irrecevable.

4.3 Surveillance des EMS

Dans le cadre de la loi sur la santé et de sa législation d'exécution ainsi que de la loi sur les EMS et son règlement, le Service du médecin cantonal est chargé de la surveillance des EMS. Ses visites de contrôles, effectuées selon les normes d'exigences intercantionales, sont déterminantes pour l'octroi et le maintien de l'autorisation d'exploiter l'institution.

4.3.1 Placement en EMS en âge non AVS

En vertu de l'art. 10 al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS), le médecin cantonal peut accorder des dérogations permettant l'entrée en EMS de personnes n'étant pas encore en âge AVS mais nécessitant un séjour définitif en milieu institutionnel en raison d'une maladie ou d'un handicap sévère.

4.3.2 Reconnaissance de nouveaux lits EMS

Le SMC participe à la reconnaissance de nouveaux lits EMS en donnant son préavis. Il fonde celui-ci sur l'adéquation de la dotation en personnel soignant avec le niveau de soins requis.

4.3.3 Contestation de degré de dépendance

L'évaluation des besoins en soins et en accompagnement des personnes résidant en EMS est faite au moyen d'une grille définissant 14 domaines à évaluer selon un système de points allant de 1 à 6, en fonction du temps d'intervention des soignants. Selon le nombre de points obtenus, la personne est évaluée avec un degré de dépendance (ou niveau de soins) A, B, C ou D. Le degré de dépendance détermine le coût des soins et de l'accompagnement lié à la dotation nécessaire à la prise en charge de la personne.

Les personnes résidant en EMS peuvent déposer un recours contre le degré de dépendance attribué par l'établissement. Les infirmières du SMC procèdent alors à une contre-évaluation confirmant ou infirmant le degré de dépendance attribué par l'institution. Sur la base de leur rapport, le recours est traité par la commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées, présidée par le médecin cantonal et composée d'un représentant des assureurs maladie et d'un représentant des EMS.

Deux recours contre des décisions de degré de dépendance des résidents en EMS ont été déposés auprès de la commission d'experts EMS durant l'année 2008. Dans

les deux cas, les conclusions des enquêtes menées par les infirmières du SMC ont confirmé les évaluations des degrés de dépendance faites par l'établissement. Toutefois, pour réduire le nombre des recours évitables, des recommandations ont été envoyées aux EMS pour leur rappeler les mesures de communication et les processus à suivre lors de l'information des résidents des EMS et de leurs proches du changement de degrés de dépendance.

4.4 Evaluations pour octroi de prestations sociales

Pour cette activité sporadique, le SMC intervient sur mandat de la Caisse cantonale de compensation AVS/AI/APG et conformément à l'ordonnance du 26 octobre 2004 désignant le SMC comme étant l'organe compétent chargé de déterminer la part des soins et des tâches d'assistance pouvant être remboursés en matière de prestations complémentaires.

Ces prestations permettent le remboursement des frais de personnel soignant directement engagé par un bénéficiaire d'une allocation pour impotence moyenne ou grave. Elles s'inscrivent dans un encouragement au maintien à domicile de personnes handicapées.

Institutions de santé: résumé du nombre des prestations

Type de prestation	nombre
Préavis d'autorisations d'exploiter une institution de santé	9
Visites dans le cadre de la surveillance des EMS	11
Autorisations de placement en EMS en âge non l'AVS	15
Reconnaissance de nouveaux lits EMS	6
Contestation de degré de dépendance de résidents en EMS	2
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	3

4.5 Projet pilote d'unité sécurisée en psychogériatrie à la Résidence des Chênes

Selon une enquête réalisée par l'AFIPA en octobre 2003 concernant l'augmentation des démences liées à l'âge, 150 résidents institutionnalisés ne peuvent plus séjourner en EMS, dans la mesure où ils présentent des troubles du comportement, de désorientation et des risques de fugue. Leur état nécessite un encadrement important et une adaptation des structures d'accueil.

Parmi les EMS intéressés à la réalisation d'une unité de psychogériatrie sécurisée, la Direction DSAS a choisi en mai 2005 la Résidence des Chênes pour le développement d'un projet pilote.

Depuis le 23 août 2005, un comité de pilotage présidé par le médecin cantonal et réunissant le directeur et l'infirmier-chef de la Résidence des Chênes, des représentants de l'association des institutions pour personnes âgées (AFIPA), la cheffe du Service de la prévoyance sociale ainsi que des collaborateurs de ces services, s'est réuni régulièrement pour traiter les questions en lien avec la réalisation, notamment:

– Coût et financement (transformation des locaux, formation du personnel, dotation en personnel)

– Concept, Critères d'accueil, Intégration des proches

– Formation spécifique du personnel

– Adaptation de la dotation en personnel

– Surveillance médicale (en collaboration avec le Réseau fribourgeois de santé mentale)

Le concept présenté par la Résidence des Chênes a été approuvé par la DSAS le 12 juillet 2005. Le projet s'est réalisé en 2006 et l'unité a ouvert ses portes le 1^{er} mai 2007.

L'unité héberge 12 résidents avec des démences sévères. Les résidents disposent de chambres individuelles et d'une architecture adaptée à leur pathologie. L'espace intérieur et le jardin sécurisé permettent de déambuler aisément. Le personnel est formé à l'accompagnement de personnes atteintes de démence et les activités thérapeutiques et récréatives sont adaptées à leurs besoins.

Ce projet pilote fera l'objet d'une évaluation sur mandat de la DSAS. Malheureusement, l'évaluation n'a pas pu être mise en place dans le courant de l'année 2008 en raison de la difficulté de trouver des évaluateurs réunissant les diverses compétences d'évaluation en soins et en gestion ainsi que la connaissance de la situation spécifique du canton. Un effort supplémentaire sera nécessaire en 2009 pour mener à bien cette évaluation en temps utile.

Un effort supplémentaire sera nécessaire en 2009 pour mener à bien cette évaluation en temps utile.

4.6 Prévention de la maltraitance envers les aînés

Le SMC a mis à disposition sur son site Internet des informations concernant la maltraitance envers les aînés et les moyens de prévention. Ces informations s'adressent au grand public comme aux professionnels des soins. L'objectif est non seulement de sensibiliser le lecteur à la problématique, mais également d'offrir des pistes de réflexion quant à la prévention et aux moyens de dénonciation pour toute personne qui serait touchée de près ou de loin par une situation de maltraitance.

4.7 Autres activités dans le domaine des personnes âgées

Le SMC a été consulté par le Service de la prévoyance sociale dans le cadre de l'élaboration du projet de concept global en faveur de la personne âgée, projet représentant un vif intérêt pour le service.

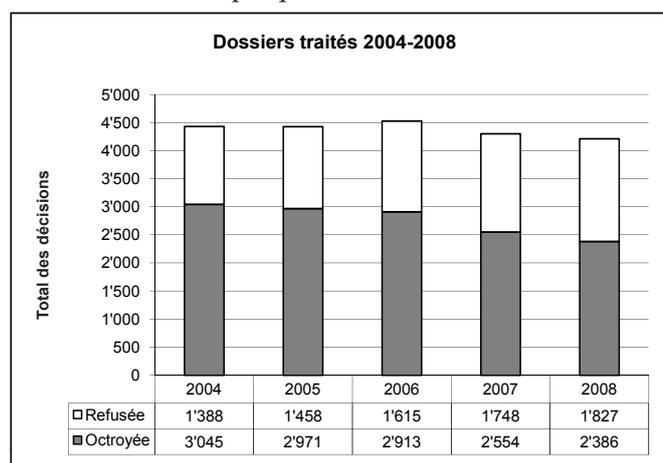
Le service a participé à différentes journées d'informations sur le thème de la personne âgée: **animation spirituelle** dans les homes fribourgeois, conférence ouverte organisée par l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et la Pastorale cantonale de

la santé, **prévention du suicide chez la personne âgée**, après-midi interdisciplinaire organisée par l'Association prévention suicide Fribourg, l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées ainsi que l'Association fribourgeoise des services d'aide et de soins à domicile.

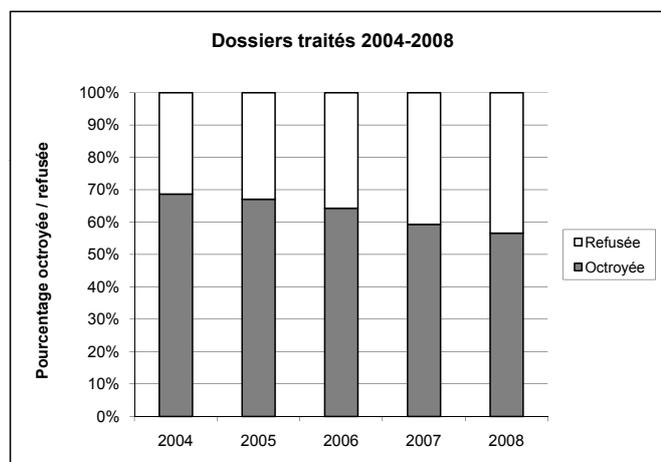
4.8 Hospitalisations hors canton

En 2008, le SMC a traité au total 4213 demandes de garanties de paiements pour les hospitalisations hors canton, dont 2386 (57%) ont été acceptées et 1827 (43%) refusées.

Comparé aux années précédentes, le nombre total des cas est relativement constant (cf. Graphique 1). Par contre une légère augmentation constante des refus est à constater (cf. Graphique 2)



Graphique 1: Nombre total des décisions depuis 2004 jusqu'à 2008



Graphique 2: Pourcentage octroyée / refusée 2004-2008

Le traitement des hospitalisations extra-cantonaux représente un travail administratif considérable. Un poste de secrétaire à 50% est consacré à la gestion des dossiers et environ 10% d'un poste de médecin pour les décisions et le traitement des demandes de reconsidération et des recours.

Les décisions prises reposent sur la loi fédérale de l'assurance-maladie (LAMal), qui ne laisse pas une grande marge de manœuvre au médecin cantonal. En principe, même si le SMC considère autant que possible la situation au cas par cas avec tout le respect pour les tragédies humaines qu'une maladie peut engendrer, le canton de résidence n'a la possibilité de donner une garantie de paiement pour les hospitalisations hors canton que s'il s'agit d'une prestation médicale non disponible dans le canton de résidence de la personne concernée ou s'il s'agit d'une urgence survenue hors canton et que la personne concernée n'a pas la possibilité de rentrer dans le canton de résidence pour se faire soigner.

Beaucoup de personnes ne sont pas bien informées sur les conditions légales, ce qui prête à des confusions et des complications qui seraient évitables. Ceci explique aussi la charge de travail supplémentaire importante pour laquelle il n'y a pas de solutions simples. Mentionnons ici quelques situations à titre illustratif:

- Le SMC reçoit une demande de garantie de paiement de la part de l'hôpital extra-cantonal sans indication sur l'urgence ni la prestation non-disponible dans le canton. Même si l'indication d'urgence est présente, souvent l'information du lieu de sa survenance manque et, sur demande de précision, le service constate que l'urgence était en fait survenue sur le territoire du canton de résidence.
- Le formulaire de demande de garantie de paiement est illisible et/ou le diagnostic et l'intervention prévue ne sont pas suffisamment complets ou même manquent complètement. Il arrive que un quart à un tiers des formulaires nécessitent une précision de la part des hôpitaux demandeurs et ceci pour en moyenne plus d'une vingtaine de dossiers traités chaque jour.
- La demande de garantie de paiement est envoyée au SMC trop tard, parfois après que l'intervention stationnaire a eu lieu ou même après le départ du patient, alors que l'hospitalisation était planifiée depuis longtemps.
- Le patient ou la patiente ne connaît pas, semble-t-il, son statut d'assurance-maladie et décide d'être hospitalisé dans un hôpital hors canton pour des raisons de convenance ou autres, alors qu'il ou elle n'a pas d'assurance complémentaire (toute la Suisse, semi-privée ou privée).
- Trop souvent, le SMC reçoit des appels ou lettres insultantes parce que le patient ou la patiente croit que le refus de garantie de paiement est lié au paiement des coûts d'hospitalisation dans l'ensemble, alors qu'il ne concerne que la contribution cantonale à la différence tarifaire entre les résident-e-s et non-résident-e-s du canton en cas de manque d'assurance complémentaire.

Face à ces problématiques rencontrées régulièrement, il est prévu de rappeler par une lettre circulaire aux hôpitaux fribourgeois et extra-cantonaux leur obligation

d'envoyer les formulaires de demande de garantie de paiement aussi tôt que possible avec toutes les indications demandées et nécessaires. De même, une campagne d'information large est prévue lors de la prochaine approbation de la liste négative des prestations médicales non disponibles dans le canton. La prochaine révision n'apportera probablement pas de simplification de ces tâches.

5. Information et coordination

Les nombreuses activités d'information dans le cadre des projets mentionnés dans le rapport et de renseignements concernaient, entre autres, les thèmes très hétérogènes suivants:

- Programme de vaccination contre le HPV
- Epidémie de rougeole
- Fumée passive
- Poux
- Imprimantes à laser et santé au travail
- Transport du cadavre par des ambulances
- Rapatriement de cadavres décomposés
- Aptitude à la conduite
- Consommation contrôlée de l'alcool
- Remboursement de traitements médicamenteux hors étiquette par les assureurs

5.1 Statistiques

Le SMC a récolté, vérifié et transmis les données de la statistique médicale annuelle des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique.

La statistique des interventions des services d'ambulances basée sur les fiches d'intervention préhospitalières IAS (interassociation de sauvetage) est actuellement dans une phase transitoire. Le logiciel utilisé jusqu'à cette année ne permet pas une transmission électronique des données au SMC. En 2009, un nouveau logiciel sera utilisé par les services d'ambulances. Il permettra de centraliser les données dans ce domaine.

6. Echanges et collaborations

6.1 Commissions et groupes de travail

En dehors des activités mentionnées sous d'autres points, les collaborateurs et collaboratrices du service ont contribué au travail de nombreuses commissions et groupes de travail. Sont mentionnés ici:

- Commission cantonale en matière de planification sanitaire
- Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST)
- Commission consultative en matière d'EMS (COMEMS)
- Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées

- Commission soins préhospitaliers du GRSP (groupe-ment romand des services de santé publique)
- Commission fédérale pour la prévention du tabagisme
- Comité scientifique du registre des tumeurs
- Comité de pilotage du programme de dépistage du cancer du sein

6.1.1 Projet de loi sur l'exercice de la prostitution

Pour concrétiser des motions parlementaires, le Conseil d'Etat a donné le mandat à la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) de préparer un texte législatif qui devra «notamment viser à une amélioration des conditions de travail des personnes qui se prostituent, des conditions sanitaires dans lesquelles elles doivent exercer leur profession et de la protection sociale des plus démunies d'entre elles». Le canton de Fribourg ne dispose actuellement pas d'une législation spécifique réglant l'exercice de la prostitution.

Le SMC a participé aux travaux d'élaboration d'un projet de loi, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions non seulement sanitaire, mais également sociale et humaine, de façon à protéger tant les travailleuses du sexe que la population.

6.1.2 Poissons contaminés au PCB de type dioxine (cPCB)

En 2007, le Conseil d'Etat a dû interdire la pêche dans certains tronçons d'eaux du canton après que les premières analyses effectuées ont révélé des teneurs en cPCB dépassant les valeurs limites de l'Union européenne.

Avec les résultats des analyses supplémentaires de cPCB dans les poissons faites dans le courant de l'année 2008, les interdictions de pêche ont pu être levées pour une grande partie des secteurs interdits à la pêche pour l'année suivante. En tenant compte de l'ensemble des valeurs de cPCB des poissons analysés jusqu'ici et du rapport d'un groupe de travail composé de représentants de la Confédération et de plusieurs cantons, dont le canton de Fribourg représenté par les Services des forêts et de la faune et du médecin cantonal, des recommandations de consommation des poissons ont été élaborées par le chimiste cantonal et le médecin cantonal en collaboration avec le responsable de la pêche et protection de la nature en forêt du service des forêts et de la faune. Ces recommandations, annexées au règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2009, ont été remises aux pêcheurs avec leur permis et visent à la protection de la santé des consommateurs de ces poissons.

6.2 Prises de position dans le cadre de consultations cantonales et fédérales

Le SMC a pris position notamment sur les sujets suivants:

- Prolongation du permis d'exploitation d'une centrale nucléaire à durée indéterminée
- Révision totale de la loi fédérale sur les épidémies
- Nouvelle loi fédérale sur la prévention et sur l'Institut suisse de prévention

IV. SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

1. Mission

Le Service dentaire scolaire (SDS) s'adresse prioritairement aux enfants en âge de scolarité obligatoire. Il a pour missions de promouvoir l'hygiène buccodentaire, de lutter contre la carie et les affections parodontales et de corriger les malformations buccodentaires.

La direction du Service est assurée par M. Jean-Claude Meylan, chef de service.

2. Activités

Pour mener à bien ses différentes missions, le Service est divisé en trois sections:

2.1 Prophylaxie

Les éducatrices en hygiène dentaire dispensent aux élèves du canton en âge de scolarité infantile et primaire un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire. De l'école infantile à la sixième primaire, chaque classe est visitée en principe une fois par année. En 2008, le Service a dû assumer à nouveau l'enseignement de la prophylaxie à Romont, enseignement qui jusqu'à fin 2007 était assuré par la commune. Actuellement, vu l'augmentation constante du nombre de classes et d'élèves, il faut environ 19 mois aux deux éducatrices du Service pour voir l'ensemble des enfants du canton. Afin de permettre aux élèves de mettre en pratique la théorie enseignée et également dans un but préventif, chaque enfant reçoit gratuitement une brosse à dent ainsi que du matériel didactique. Les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 803 classes et ont dispensé leur enseignement à 14 122 élèves.

Grâce au travail de fond effectué par le Service et au suivi régulier du médecin dentiste, la carie régresse de manière satisfaisante chez les enfants en âge de scolarité. Par contre, année après année, on constate encore et toujours une progression très inquiétante de la carie chez les enfants en bas âge. A l'avenir, il serait vivement souhaitable que les parents d'enfants d'âge préscolaire soient également sensibilisés à la problématique d'une bonne hygiène dentaire. L'introduction d'une seconde année d'école infantile permettra très certainement d'améliorer la situation.

2.2 Soins dentaires

Le Service met à disposition des enfants en âge de scolarité obligatoire une infrastructure permettant de contrô-

ler et, si nécessaire, de soigner leurs dents et leurs gencives. Il dispose toujours de quatre cliniques dentaires itinérantes, dont deux sont à l'usage exclusif des contrôles, et de huit cliniques fixes.

Les différentes cliniques du Service fonctionnent selon le rythme scolaire, c'est-à-dire qu'elles ferment durant les vacances. Les cliniques itinérantes sont chargées de se déplacer dans toutes les communes du canton qui n'ont pas de médecin dentiste scolaire.

L'année 2008 fut pour le Service une année de grands changements. En effet, au vu de sa situation financière et de certains retards chroniques dans les contrôles, une analyse approfondie du service s'est avérée nécessaire. Cette analyse a été effectuée dans le courant du printemps par un expert externe. Dès octobre, le Service a engagé temporairement un médecin dentiste et une assistante supplémentaire pour pallier les retards pris dans les districts de la Gruyère et de la Veveyse et réorganiser les cliniques. Pour les autres cliniques, les objectifs prioritaires fixés en 2007, à savoir faire en sorte que tous les enfants du canton soient contrôlés et soignés dans une fourchette de 12 à 18 mois, ont été tenus. Une réorganisation en profondeur du Service sur les plans administratif et opérationnel a été entreprise pour améliorer les prestations des soins et garantir une meilleure rentabilité de son fonctionnement.

Il faut relever avec satisfaction que les différentes restructurations ont apporté, année après année, une augmentation réjouissante du nombre de patients. En matière de santé publique, on constate une diminution significative de la carie due aux contrôles réguliers effectués dans les différentes communes, avec toutefois pour corollaire une diminution des recettes.

En 2006, les cliniques de Marly et de Villars-sur-Glâne avaient contrôlé et soigné les enfants selon les critères définis par l'OMS. Les données collectées ont permis d'étayer une étude comparative sur le développement de la carie dans trente communes du canton, publiée courant 2008.

Le nombre de déplacements des cliniques itinérantes est resté stable. En effet, ce nombre est passé de 111 en 2000 à 69 en 2001, 64 en 2002, 36 en 2003, 34 en 2004, 45 en 2005, 49 en 2006, 51 en 2007 et 54 en 2008.

En 2008, le Service a contrôlé 9001 enfants dont 7850 ont bénéficié de soins appropriés.

2.3 Soins orthodontiques

Situées au Boulevard de Pérolles 23 à Fribourg et au Collège du Sud à Bulle, les cliniques orthodontiques sont spécialisées dans le traitement des malformations dentofaciales.

En 2008, grâce à une conjoncture relativement stable, le nombre de patients souhaitant entreprendre un traitement orthodontique a été en légère progression. Le Service n'a plus de liste d'attente et chaque nouvelle demande peut être traitée dans un délai raisonnable. Les

cliniques orthodontiques ont accueilli en 2008 409 nouveaux patients. Le chiffre d'affaires des cliniques ortho-

dontiques se monte à 1 905 133 francs. 1942 enfants ont été traités lors de 10 427 rendez-vous.

Cliniques	Taux d'activité	1 Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire	2 Nombre d'enfants contrôlés à la clinique	3 Nombre d'enfants soignés à la clinique	4 Nombre d'enfants contrôlés à la clinique et soignés en privé	5 Nombre d'enfants contrôlés et soignés en privé (avec attestation)	Total des factures	% des enfants contrôlés et soignés à la clinique	Temps nécessaire pour effectuer le programme
Les Buissonnets	85 %	1 859	1 076	872	191	783	180 145.90	57.88 %	12 mois
Fribourg	95 %	2 551	1 575	1 444	130	976	315 215.00	61.74 %	12 mois
N° 2 / Veveyse (dès 01.10.2008)	100 %	471	264	200	64	207	24 639.10	56.05 %	
Romont / Glâne	85 %	2 291	1 329	1 186	23	962	208 654.65	58.01 %	18 mois
N° 3 Sarine	85 %	2 172	489	444	45	1 683	84 938.05	22.51 %	16 mois
N° 4 Vudalla Bulle / Gruyère	85 %	1 436	480	329	86	956	97 361.10	33.43 %	30 mois
N° 5 Broye	85 %	1 487	732	655	77	755	99 230.60	49.23 %	13 mois
N° 8 Marly, je/ve	34 %	2 150	737	726	11	1 413	94 018.20	34.28 %	12 mois
N° 9 Villars-sur-Glâne, lu/ma	34 %	732	689	594	95	43	112 765.70	94.13 %	15 mois
N° 10 Collège Sud Bulle / Gruyère	85 %	2 597	1 078	999	69	1 519	179 351.50	41.51 %	14 mois
N° 11 Düdingen, me/je/ve	51 %	2 480	552	401	148	1 928	66 949.65	22.26 %	12 mois
Total		20 226	9 001	7 850	939	11 225	1 463 269.45	44.50 %	

V. SERVICE DE PLANNING FAMILIAL ET D'INFORMATION SEXUELLE

1. Mission

Le Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS) a pour mission la prévention et la promotion de la santé sexuelle affective et reproductive dans le canton de Fribourg. Il offre à toute personne qui le demande information et éducation, soutien, accompagnement et orientation sur les questions de santé sexuelle et reproductive. Le Service comprend deux secteurs, l'information sexuelle et le planning familial, dont les activités sont complémentaires. Situé à Fribourg, il dispose de deux antennes d'information et de conseil, l'une à Bulle dans les locaux du Réseau Santé Gruyère, l'autre à Morat, au HFR Meyriez-Murten.

Direction

La direction du Service est assurée par Mme Marie Perriard, cheffe de service.

2. Activités

Le Service assume les tâches liées à l'éducation sexuelle, à la prévention des grossesses non désirées, à la prévention des IST (infections sexuellement transmissibles) et du VIH/SIDA, à la prévention des abus sexuels et des maltraitements. Il offre deux jours par semaine (12 heures) des consultations médicales assurées par un médecin-assistant du service de gynécologie du HFR Fribourg-Hôpital cantonal, sous la responsabilité du Professeur David Stucki. Depuis quelques années, le nombre d'entretiens téléphoniques de personnes à la recherche de conseils et d'informations dans le domaine de la santé

sexuelle et reproductive augmente. L'ouverture d'un site Internet, point fort de l'activité 2008, vise à donner des éléments de réponses à ces demandes. Il offre des informations sur le Service et ses prestations et sur les différents thèmes de la santé sexuelle et reproductive. Une adresse électronique gérée par deux conseillères permet aux usagers d'obtenir des informations et des conseils personnalisés.

2.1 Planning familial et consultations en matière de grossesse

Conformément à son mandat de prévention et de promotion de la santé sexuelle et reproductive, le Service a répondu aux demandes individuelles, de couple et de groupes concernant la santé sexuelle, la vie affective et la grossesse. En 2008, il a donné 1949 entretiens qui se répartissent de la manière suivante: 43% concernent la contraception, 23% la grossesse, 32% les infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/Sida, 2% liés à d'autres questions de santé sexuelle. Par rapport à l'âge de la clientèle, 56% des personnes sont âgées de moins de vingt ans et dans ce pourcentage, 17% ont moins de 16 ans. La proportion des jeunes de moins de 16 ans a encore augmenté en 2008 (15% en 2007, 13% en 2006). Par rapport à la nationalité des usagers, il y a 66% de Suisses et 34% d'étrangers. Le Service reçoit aussi des groupes d'élèves, d'étudiant-e-s et d'apprenti-e-s (29 groupes en 2008 dont 10 de langue allemande).

En application de la loi fédérale du 9 octobre 1981 sur les centres de consultations en matière de grossesse, le Service offre aux personnes intéressées des entretiens d'information sur l'aide privée et publique auxquelles elles peuvent faire appel pour mener la grossesse à terme. Il offre des entretiens de clarification, de conseil et

de soutien dans les situations de grossesses difficiles et collabore avec la sage-femme conseil du HFR Fribourg-Hôpital cantonal. En 2008, le Service a donné 335 entretiens dont 89 concernent des demandes d'interruption de grossesse.

Dans le but de promouvoir le conseil et le dépistage volontaire du VIH, conformément aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le Service offre à Fribourg et à Bulle la possibilité de faire des tests de dépistage anonymes accompagnés d'un entretien conseil. Depuis le mois de décembre 2007, le Service utilise, parallèlement au test sérologique, un test à lecture rapide qui offre l'avantage de pouvoir rendre le résultat au cours du même entretien mais qui est soumis à une condition impérative: attendre trois mois après un risque éventuel avant de faire le test. En 2008, le nombre de demandes de tests de dépistage VIH a augmenté et la majorité des usagers ont opté pour le test à lecture rapide. Sur 429 tests réalisés, 402 sont à lecture rapide (326 à Fribourg et 76 à Bulle).

2.2 Cours, interventions et collaborations

Le Service est sollicité pour divers cours et interventions, tâche en augmentation dans l'activité des conseillères. En 2008, des cours ont été donnés dans le cadre de la formation d'étudiant-e-s en soins infirmiers, d'assistant-e-s en soins et santé communautaire, d'enseignants et à la demande d'associations. Une conseillère a animé un atelier sur les tests de dépistage VIH lors d'une journée nationale organisée par Planes (Fondation suisse de santé sexuelle et reproductive). L'association fribourgeoise des sages-femmes a fait appel au Service pour présenter la contraception lors de son assemblée générale. Dans le cadre des festivités qui ont marqué les dix ans d'Espacemmes, une conseillère a animé une soirée sur le désir féminin. En Gruyère, l'école hôtelière de Glion a sollicité le Service pour des cours de prévention et de promotion de la santé sexuelle. En collaboration avec la psychologue de l'école, la conseillère de Bulle a organisé quatre interventions qui ont concerné 239 élèves. Toujours à Bulle, la conseillère est allée présenter le Service à l'Ecole de culture générale (ECG). A la demande du cycle d'orientation de Jolimont, section alémanique, une conseillère a participé à un projet sur le thème «Amitié, amour, sexualité» qui s'est déroulé du 2 au 6 juin 2008. Dans le cadre des manifestations autour de la journée mondiale du SIDA, les conseillères sont allées dans les classes de langue d'Espacemmes parler de la prévention VIH/SIDA. La responsable du Service a participé à la réflexion sur le projet d'un centre de planning familial intercantonal dans la Broye.

Le Service collabore avec d'autres professionnels du domaine médical, social et éducatif, notamment avec les hôpitaux fribourgeois, les médecins gynécologues, les pharmaciens, le Centre psycho-social, le Centre de pédopsychiatrie, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), Espacemmes, la fondation pour la femme et

l'enfant Aux Etangs et la fondation Passerelle à Bulle, ORS Service AG pour les requérants d'asile. Le Service a des contacts réguliers avec Empreinte pour les questions liées au VIH/Sida, avec Fri-Santé pour les personnes en situation de précarité, avec Grisélidis pour les professionnelles du sexe. Il entretient une collaboration suivie avec les éducateurs et éducatrices de foyers et institutions pour adolescents tels que Seedorf, Time Out, La Traversée, Transit, Les Peupliers. Le Service participe à différents groupements de professionnels de la santé et de la prévention tels que le Groupement de promotion, de prévention et d'éducation à la santé du canton de Fribourg (GES), le Groupement de coordination du Réseau Santé Gruyère, le Groupement fribourgeois Coordination Sida et le Verein Sozialtätige Deutschfreiburg (VSD). Les conseillères ont participé à la formation continue organisée par l'Association suisse des conseillères en planning familial (ASCPF) et à une journée sur le conseil psychosocial dans le domaine du dépistage prénatal (DPN) organisée par Planes.

2.3 Information sexuelle

Les chiffres de 2008 révèlent une augmentation du nombre d'interventions dans les classes de CO francophones. Cela est dû au développement de l'information sexuelle dans les CO de Bulle et de La Tour-de-Trême. Les adolescents concernés ont pu bénéficier de cours d'information sexuelle de quatre périodes permettant d'inclure un débat et une réflexion personnelle. Pour les classes de CO alémaniques, le Service n'est intervenu que dans les classes de Jaun. En plus de l'organisation des activités régulières dans les écoles, la responsable du secteur est intervenue à plusieurs reprises pour faire connaître le travail de l'éducation sexuelle. Elle a animé un atelier à Bienne lors du séminaire «La sexualité des jeunes au fil du temps» organisé par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse. Elle est intervenue lors d'une rencontre de la coordination cantonale fribourgeoise pour l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Elle a contribué à la formation pilote des personnes «Premiers liens maltraitance» en collaboration avec la HEdS de Fribourg dans le cadre du projet «Référénts maltraitance» de la Fondation Charlotte Olivier pour la prévention de la maltraitance des enfants dans le canton de Fribourg, en lien avec la Direction de la santé et des affaires sociales. Une formatrice en santé sexuelle a animé un atelier lors du congrès national sur l'éducation sexuelle dans les écoles suisses qui s'est déroulé à Lucerne.

Plusieurs situations difficiles d'abus sexuels entre mineurs ont été relayées par le Service, tant au niveau du travail avec les parents et enseignants qu'au niveau des enfants dans les écoles concernées. La responsable a reçu un mandat de la Justice de Paix pour un suivi d'évaluation d'enfants ayant vécu des violences sexuelles. Elle a aussi collaboré avec le Bureau de la médiation pénale pour mineurs dans une situation ayant trait à la sexualité. Le Service entretient une collaboration suivie

avec le GRIMABU (groupe interprofessionnel fribourgeois de prévention contre la maltraitance et les abus sexuels sur les enfants). Les formateurs et formatrices en santé sexuelle ont participé à la formation continue organisée par ARTANES (Association romande et tessinoise des formateurs et formatrices en santé sexuelle et reproductive). Depuis la rentrée scolaire 2008, la formation continue des formateurs et formatrices en santé sexuelle est axée sur la rencontre de professionnels avec qui le Service est amené à collaborer, tels que les médecins scolaires, les centres LAVI, la police, le Bureau de la médiation pénale pour mineurs.

3. Données statistiques

3.1 Consultations des conseillères en planning familial

Entretiens individuels, de couple		1878
Entretiens de groupes		71
	Français	83%
	Allemand	14%
	Anglais	2%
	Autres	1%

Entretiens téléphoniques		4802
Consultations médicales		1333

Nationalité		
Suisse		66%
Etrangère		34%

Domicile		
Ville de Fribourg		35%
Sarine-Campagne		27%
District de la Singine		8%
District de la Gruyère		10%
District du Lac		2%
District de la Glâne		3%
District de la Broye		5%
District de la Veveyse		1%
Autres cantons		4%
Inconnu		5%

3.2 Interventions des formatrices en santé sexuelle

Type d'intervention		
Interventions en classe		2793 heures
Soirées de parents		89 soirées
Entretiens téléphoniques		463

Scolarité des participants		
Elèves de CO et apprentis		22%
Ecoles enfantines et primaires		72%
Classes spécialisées		6%

Nombre de classes visitées		
Ecoles enfantines, 1 ^{re} et 2 ^e primaires (prévention des abus sexuels)		248 classes
	Français	192 classes
	Allemand	56 classes
Ecoles primaires, 3 ^e à 6 ^e année (information sexuelle)		283 classes
	Français	210 classes
	Allemand	73 classes
Cycles d'orientation (information sexuelle)		135 classes
	Français	133 classes
	Allemand	2 classes
Ecoles professionnelles (prévention VIH/SIDA)		26 classes
	Français	22 classes
	Allemand	4 classes
Autres institutions		38 classes
	Français	31 classes
	Allemand	7 classes

VI. SERVICE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

1. Mission

Le Service de la prévoyance sociale (SPS) est chargé de la mise en œuvre de la politique cantonale en faveur des personnes handicapées ou inadaptées. En collaboration avec le Service de la santé publique et le Service du médecin cantonal, il assume également les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine des établissements médico-sociaux (EMS). La direction du Service est assurée par Mme Maryse Aebischer, cheffe de service.

1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptées s'occupe principalement du subventionnement des homes et ateliers pour personnes ayant un handicap mental, physique, psychique ou sensoriel. Cette activité s'étend aussi aux institutions accueillant des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance, ainsi qu'aux maisons d'éducation pour mineurs et aux familles d'accueil professionnelles. Le secteur planifie en outre les besoins en places dans ces établissements et contrôle leurs activités. Enfin, en qualité d'Office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

1.2 Secteur des établissements médico-sociaux

Le secteur des EMS est en charge de la planification des lits dans les établissements médico-sociaux et du financement des frais d'accompagnement des personnes qui y séjournent, ainsi que du contrôle des dotations en personnel de soins et d'accompagnement. De plus, il a été mandaté par le Conseil d'Etat pour concrétiser les articles de la nouvelle Constitution fribourgeoise relatifs aux personnes âgées.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Les collaboratrices et collaborateurs du secteur des institutions spécialisées assument les tâches inhérentes au financement des institutions spécialisées et des familles d'accueil professionnelles. Ils contrôlent et discutent avec les responsables des institutions les budgets de fonctionnement et d'investissement, dans le cadre budgétaire fixé annuellement par le Conseil d'Etat. Dans ce contexte, ils évaluent les nouveaux projets et les demandes de nouveaux postes, en collaboration avec l'Inspectrice des institutions spécialisées (0.5 EPT). Calculées sur la base des budgets adoptés par la DSAS, les subventions sont versées aux institutions sous forme de trois acomptes correspondant à 80% des budgets. L'établissement des décomptes finaux et le calcul de la subvention définitive à charge des pouvoirs publics se font sur la base des comptes révisés par les organes de révision des institutions.

La planification des places nécessaires dans les homes et ateliers pour couvrir les besoins des personnes en situation de handicap se fonde principalement sur le recensement des mineurs en situation de handicap qui suivent l'enseignement spécialisé ainsi que sur celui des adultes au bénéfice d'une rente de l'assurance-invalidité (AI) vivant en home et/ou travaillant en atelier protégé. Ce recensement s'établit sur les données collectées auprès des institutions. Effectué par l'Inspectrice des institutions spécialisées, il spécifie le type et le degré de handicap de la personne, sa langue maternelle et son domicile. Sur

la base du recensement, l'Inspectrice compare les places disponibles dans les institutions pour adultes avec les places nécessaires selon les besoins constatés. Après concertation des institutions, une planification est soumise à la Commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, qui donne son préavis sur le nombre de nouvelles places et sur les nouveaux projets à l'attention de la DSAS.

L'Inspectrice des institutions est régulièrement sollicitée en vue d'orienter les personnes vers les institutions les mieux adaptées à leurs besoins. Ce travail de mise en réseau implique souvent la recherche de solutions innovantes, en collaboration avec les différents acteurs des milieux concernés.

Les tâches de l'Office de liaison sont assumées par deux personnes au sein du secteur (1.0 EPT). Elles sont définies par la CIIS, qui a notamment pour but de garantir le financement des prestations pour les personnes qui nécessitent un séjour dans une institution en dehors de leur canton de domicile. Les placements hors canton sont soumis à des demandes de garantie de prise en charge des frais. Celles-ci sont envoyées à l'Office de liaison, qui contrôle le respect des exigences législatives en matière de placement, le prix journalier, la contribution de la personne et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère les dossiers des personnes placées hors canton et traite aussi les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services placeurs.

2.1.2 Secteur des EMS

Les collaboratrices et collaborateur du secteur des EMS assument les tâches relatives au financement des frais d'accompagnement ainsi qu'au subventionnement des foyers de jour pour personnes âgées.

Pour les 46 EMS du canton, le Service calcule le prix de l'accompagnement, tenant compte notamment des dotations en personnel de soins et d'accompagnement requises par chaque établissement en fonction des niveaux de soins des pensionnaires hébergés ainsi que des forfaits payés par les assureurs-maladie. Un système de correctif du prix, sur la base des comptes, garantit le financement des coûts effectifs. Si l'établissement réalise un bénéfice, ce dernier sera reporté en déduction des charges prises en compte pour le calcul du prix de l'année suivante. Dans le cas inverse, la perte sera prise en compte en augmentation des charges considérées.

Le contrôle des comptes consiste à vérifier la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et réservées (en cas d'hospitalisation) ainsi que les salaires et charges salariales en relation avec les avis d'engagement préavisés par le Service (500 avis par année en moyenne). Ce personnel représente plus de 3000 personnes pour environ 1700 EPT.

Le calcul de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement est effectué depuis 2001 par la

Caisse cantonale de compensation. Chaque année, cette dernière rend environ 4000 décisions. Le SPS verse des acomptes trimestriels aux EMS et sur la base des décisions rendues par la Caisse cantonale de compensation, il établit des décomptes tenant compte des journées effectives de chaque pensionnaire au bénéfice de la subvention. A la fin de chaque trimestre, le SPS facture aux communes la part des subventions cantonales qui est à leur charge.

Chaque année, le SPS calcule, à l'intention des Commissions de district en matière d'établissements médico-sociaux (CODEMS), la moyenne cantonale des frais financiers. Cette moyenne permet la facturation, entre CODEMS, des frais financiers concernant le séjour de personnes dans un EMS extérieur à leur district de domicile.

2.2 Activités principales durant l'année

2.2.1 Secteur des institutions spécialisées

Tout au long de l'année 2008, le SPS a été fortement sollicité par les travaux de mise en œuvre de la Réforme de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). En guise de rappel, la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) exige que les cantons établissent un plan stratégique d'ici à 2011, définissant les principes, les outils et les procédures qui prévaudront notamment pour l'analyse et la planification des besoins ainsi que pour le financement des institutions. Durant une période transitoire de trois ans (2008 à 2010), les cantons sont tenus de prendre en charge les prestations allouées jusqu'ici par l'AI.

La mise en œuvre de la RPT dans le canton de Fribourg ne poursuit pas seulement l'objectif de répondre aux exigences de la LIPPI, mais elle constitue aussi une occasion unique de définir, avec les milieux concernés, les principes de la future politique cantonale en faveur des personnes en situation de handicap. C'est pourquoi l'organisation de projet pour la mise en œuvre de la RPT intègre des représentants de ces milieux dans divers groupes et sous-groupes de travail. Les travaux sont organisés par un comité de projet et supervisés par un comité de pilotage à qui il incombera de préparer, d'une part, un avant-projet de loi en faveur de la personne en situation de handicap et, d'autre part, d'élaborer le projet de plan stratégique exigé par la LIPPI. Toutes les personnes intégrées dans cette organisation de projet ont été conviées, le 16 mai 2008, à une première séance commune afin de réfléchir aux objectifs de la future politique en faveur de la personne en situation de handicap. Les travaux des groupes et sous-groupes de travail ont, quant à eux, débuté à la fin du mois de mai, et se sont poursuivis à un rythme soutenu tout au long du deuxième semestre.

Les travaux de mise en œuvre de la RPT au niveau des cantons romands et du Tessin ont abouti à l'élaboration d'un document intitulé «Principes communs des plans

stratégiques latins». Ce document précise les domaines et les modes de collaboration envisagés par les cantons latins dans l'application de la LIPPI. Il a été approuvé par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) le 17 novembre 2008.

2.2.2 Secteur des EMS

En date du 19 août 2008, le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil le rapport sur le postulat Weber-Gobet/Thomet relatif à une politique globale en faveur des personnes âgées. Ce rapport s'inscrit également dans la procédure de mise en œuvre de la nouvelle Constitution fribourgeoise, dont les articles 35 et 62 ont la teneur suivante: Art. 35 Personnes âgées: *Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité.* Art. 62 Relations entre les générations: *L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations.* Ce rapport a été présenté en conférence de presse le 17 septembre 2008. Le Grand Conseil en a pris acte dans sa session du 7 novembre 2008.

Compte tenu des effectifs du secteur (1.7 EPT) en charge des activités courantes liées au financement des frais d'accompagnement, le SPS a fait appel à la collaboration de deux personnes externes pour avancer dans les travaux de concrétisation d'un concept global en faveur de la personne âgée et d'élaboration d'une loi cadre qui clarifie les compétences et permet une coordination des prestations offertes dans les domaines sanitaire et social.

2.3 Evénements particuliers

2.3.1 Secteur des institutions spécialisées

Conformément à la décision prise par la CLASS en septembre 2006, les cantons latins (FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS) ont décidé de lancer fin 2007, en collaboration avec les institutions pour personnes handicapées adultes, une étude comparative de deux outils d'évaluation des besoins en encadrement pour les personnes en situation de handicap: l'outil EFEB (projet fribourgeois) et l'outil ARBA (grille d'évaluation utilisée dans les cantons de Genève et de Vaud). Cette démarche vise à mettre en place un outil commun à tous les cantons latins. L'analyse de ces deux systèmes d'évaluation des besoins d'encadrement est pilotée et coordonnée par le Service de la prévoyance sociale (SPS) du canton de Fribourg. Afin d'éprouver l'efficacité de l'outil EFEB, ses grilles d'évaluation ont été appliquées durant l'année 2008 à l'ensemble des 1521 personnes handicapées adultes qui habitent ou travaillent dans les institutions fribourgeoises. Ce test, effectué avec la participation des institutions concernées, a permis de récolter une quantité importante de données très intéressantes, qui sont actuellement en cours d'analyse. Le test de l'outil ARBA se limitera, quant à lui, à un échantillon de personnes et d'institutions. Il aura lieu durant le premier semestre 2009. L'évaluation finale des deux outils sera confiée par les cantons latins à un mandataire externe.

Depuis 2005, l'Office fédéral de la justice (OFJ) a introduit une nouvelle procédure d'examen des conditions de reconnaissance des maisons d'éducation. Suivant cette procédure, toutes les maisons d'éducation sont soumises à un examen approfondi qui a lieu tous les cinq ans. Pour le canton de Fribourg, cet examen s'est déroulé durant l'année 2008. Conformément aux exigences fédérales, les institutions concernées ont adressé leur concept à l'OFJ par l'intermédiaire du canton, ainsi que d'autres documents exigés par l'OFJ pour la procédure d'examen. L'OFJ a ensuite effectué une visite de chaque maison d'éducation, en présence de représentants du support juridique de l'institution et de l'État. Les contrôles de l'OFJ portent sur les éléments suivants: offre de prestations, concept de prise en charge éducatif et travail avec les familles, critères relatifs à l'admission et à la fin de placement, règlement interne et sanction, tenue et accès aux dossiers, personnel et présence éducative, objectifs de développement. Suite à ces visites, les questions restant ouvertes ont fait l'objet de rapports complémentaires qui ont été adressés par les institutions à l'OFJ en vue de l'élaboration d'une décision concernant l'examen de leurs conditions de reconnaissance. L'examen de reconnaissance coïncidait également avec l'entrée en vigueur du nouveau mode de financement prévu par la Confédération pour les maisons d'éducation. Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Confédération verse des subventions d'exploitation aux établissements d'éducation pour mineurs sous forme de forfaits définis dans le cadre d'une convention de prestation signée avec chaque canton.

Compte tenu des difficultés financières de l'association Ste Bernadette «Le Bosquet», ses principaux partenaires (Banque cantonale de Fribourg, Etat de Fribourg, communes de Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne) ont accepté de contribuer à son assainissement financier. Les modalités des engagements pris par ses partenaires ont fait l'objet d'une convention.

2.3.2 Secteur des EMS

Lors de la procédure budgétaire 2009, le Conseil d'Etat a décidé de reconnaître 40 nouveaux lits médicalisés long séjour, ainsi que 4 lits médicalisés court séjour supplémentaires. Ces lits ont été attribués aux établissements suivants:

<i>Lits long séjour</i>	
Maison Sainte Jeanne-Antide, Givisiez	+ 2 lits
Maison Bourgeoisiale, Bulle	+ 5 lits
Foyer Saint-Vincent, Vuadens	+ 4 lits
Foyer Saint-Germain, Gruyères	+ 2 lits
Foyer Saint-Joseph, Sorens	+ 5 lits
Alters- und Pflegeheim Kerzers, Kerzers	+ 2 lits
Altersheim Ulmiz, Ulmiz	+ 5 lits

<i>Lits long séjour</i>	
Résidence Beaulieu, Morat	+ 10 lits
Foyer Sainte-Marguerite, Vuisternens-devant-Romont	+ 5 lits
<i>Lits court séjour</i>	
Foyer La Rose d'Automne, Villars-sur-Glâne (anciennement Foyer Jean-Paul II)	+ 3 lits
Pflegeheim Jeuss, Jeuss	+ 1 lits

En ce qui concerne l'analyse des prix de pension dans les EMS, le Conseil d'Etat a, dans sa séance du 31 mars 2008, décidé le report du projet de mise en œuvre de l'outil SOHO. Il a chargé la DSAS de procéder à une nouvelle analyse du projet dans le cadre du concept général de la personne âgée.

La Commission consultative en matière d'établissements médico-sociaux (COMEMS) s'est réunie à deux reprises durant l'année 2008. Elle a notamment discuté de la planification des lits EMS long séjour et court séjour et des foyers de jour. Elle s'est également penchée sur les travaux préparatoires à la mise en route de la planification 2010–2025 des soins de longue durée dans le domaine des personnes âgées. A cet effet, un mandat a été confié à l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) pour la réalisation de cette planification. Le rapport y relatif est prévu pour le mois de septembre 2009.

En juin 2008 et après une année d'activité, un bilan de la consultation/liaison psychiatrique au sein de 14 EMS a été présenté. Il en ressort que ce bilan est conforme aux prévisions. Le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM) affirme sa volonté de poursuivre et de consolider son offre de prestations en faveur des EMS du canton.

En 2008, les tarifs cadres des assureurs-maladie fixés par le Département fédéral de l'intérieur ont été adaptés au renchérissement. A la demande de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), les assureurs-maladie ont dès lors accepté d'adapter les forfaits payés dans les EMS pour les soins (41.50 francs pour le degré de dépendance B, 67 francs pour le degré de dépendance C et 82.50 francs pour le degré de dépendance D).

Concernant les foyers de jour, les pouvoirs publics octroient, depuis le 1^{er} janvier 2008 en raison de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, un montant fixe de 30 francs par journée et par accueil en plus d'un montant proportionnel (plafonné à 30% du budget d'exploitation annuel) déjà accordé depuis quelques années selon la législation cantonale.

3. Statistiques

3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2008, le canton compte 983 places en foyers et centres de jour et 1049 places en ateliers. La répartition de ces places, par type de handicap, figure sur les tableaux suivants:

<i>Homes avec ou sans occupation</i> <i>Centres de jour</i>		2007			2008
<i>Handicap mental</i>	<i>Lieu</i>	<i>Home avec occupation</i>	<i>Home sans occupation</i>	<i>Centre de jour</i>	<i>Nouvelles places</i>
Sonnegg	Zumholz	8			
Home-Atelier Linde	Tentlingen	47		6	
Home-Atelier La Colombière	Misery	27		6	
Foyer La Rosière	Estavayer-le-Lac		21		+ 2 + 6 (centre de jour)
Home Clos Fleuri	Bulle	44	30		
Home La Colline	Ursy	30			+ 2
Homato, Les Buissonnets	Fribourg	32		8	
Wohnheime Sensler Stiftung	Tafers		47		+ 7
Communauté de La Grotte et Béthanie	Fribourg		15		
Geschützte Wohnform SSEB	Murten		13		
Wohnschule	Murten		9		
La Farandole	Fribourg		36		
Appartements protégés de la Glâne	Romont		16		
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis		17		+ 4
<i>Total des places</i>		<i>188</i>	<i>204</i>	<i>20</i>	<i>+ 21</i>

<i>Homes avec ou sans occupation</i>		2007		2008
<i>Handicap psychique</i>	<i>Lieu</i>	<i>Home avec occupation</i>	<i>Home sans occupation</i>	<i>Nouvelles places</i>
Fondation HorizonSud		75	46	
Fondation HorizonSud (appartements)			11	+ 4
La Traversée 3	Seiry	12		
Foyer St-Louis	Fribourg		37	
Applico, Schmitten, Düdingen	Schmitten		12	
La Traversée 1	Fribourg		13	
La Traversée 4	Fribourg		11	
<i>Total des places</i>		<i>87</i>	<i>130</i>	<i>+ 4</i>

<i>Homes avec ou sans occupation</i>		2007		2008
<i>Handicap physique</i>	<i>Lieu</i>	<i>Home avec occupation</i>	<i>Home sans occupation</i>	<i>Nouvelles places</i>
Foyer St-Camille	Marly	30	12	
Foyer des Préalpes	Villars-sur-Glâne	27		
Linde, Unité germanophone	Tentlingen	7		
SSEB Holzgasse	Kerzers	10		
<i>Total des places</i>		74	12	

<i>Homes avec ou sans occupation</i>		2007		2008
<i>Addictions-Dépendances</i>	<i>Lieu</i>	<i>Home avec occupation</i>	<i>Home sans occupation</i>	<i>Nouvelles places</i>
Le Torry	Fribourg	18	2	
Centre Le Radeau	Orsonnens	12		
Foyer Horizon	Pensier	14		
Appartement protégé Le Belvédère*	Fribourg		6	
<i>Total des places</i>		44	8	

* Ces places sont actuellement inoccupées.

<i>Ateliers protégés</i>		2007	2008
<i>Handicap mental</i>	<i>Lieu</i>	<i>Places</i>	<i>Nouvelles places</i>
Sensler Stiftung für Behinderte Behindertenwerkstatt (SSB)	Tafers/ Schmitten	130	+ 5
Fondation broyarde	Estavayer-le-Lac	60	
Ateliers protégés Clos-Fleuri	Bulle	110	
Fondation du district du Lac pour personnes handicapées adultes (SSEB)	Montilier	50	
La Farandole	Fribourg	88	
Ateliers de la Glâne	Romont	45	+ 5
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis	40	
<i>Total des places</i>		523	+ 10

<i>Ateliers protégés</i>		2007	2008
<i>Handicap psychique</i>	<i>Lieu</i>	<i>Places</i>	<i>Nouvelles places</i>
Fondation HorizonSud		137	
Fondation St-Louis	Fribourg	35	
Centre d'intégration socio-professionnelle CIS (AOPH)	Fribourg	85	
Fondation L'Estampille	Fribourg	40	
Applico	Murten, Schmitten	36	
<i>Total des places</i>		333	

<i>Ateliers protégés</i>		<i>2007</i>	<i>2008</i>
<i>Handicap physique</i>	<i>Lieu</i>	<i>Places</i>	<i>Nouvelles places</i>
Ateliers de la Gérine	Marly	110	
Ateliers des Préalpes	Villars-sur-Glâne	53	
<i>Total des places</i>		<i>163</i>	

<i>Ateliers protégés</i>		<i>2007</i>	<i>2008</i>
<i>Addictions-Dépendances</i>	<i>Lieu</i>	<i>Places</i>	<i>Nouvelles places</i>
Ateliers d'occupation Tremplin	Fribourg	20	
<i>Total des places</i>		<i>20</i>	

<i>Maisons - foyers d'éducation</i>		<i>2008</i>
<i>Problèmes socio-éducatifs</i>	<i>Lieu</i>	<i>Places</i>
Le Bosquet *	Givisiez	20
Foyer St-Etienne	Fribourg	39
Foyer St-Etienne, Time Out	Villars-sur-Glâne	10
Foyer Bonnesfontaines	Fribourg	24
Nid Clairval	Givisiez	15
Foyer pour Apprentis	Fribourg	15
La Traversée jeunes filles	Corminboeuf	7
Kinderheim Heimelig	Kerzers	12
Transit accueil d'urgence	Villars-sur-Glâne	10
Aux Etangs **	Fribourg	6
<i>Total des places</i>		<i>158</i>

* Institutions mixtes

** L'institution Aux Etangs accueille des jeunes femmes et leur(s) enfant(s) pour des mesures éducatives. 6 places sont reconnues pour l'accueil de ces jeunes femmes, l'institution pouvant en outre héberger 4 enfants.

<i>Autres institutions</i>		<i>2008</i>
Centre thérapeutique de jour	Givisiez	15
Tagesklinik	Fribourg	10
Le Bosquet (secteur AI)	Givisiez	8

3.2 Secteur des EMS

Au début de l'année 2008, le réseau des établissements médico-sociaux comptait 2313 lits, dont 2273 lits long séjour et 40 lits court séjour. En 2009, il comptera 2313 lits long séjour et 44 lits court séjour, ce qui portera le taux de couverture de lits médicalisés pour 100 personnes de plus de 65 ans à 6.33% (6.44% en 2007). A noter que ce taux a une valeur indicative, dans la mesure où les chiffres

relatifs à la population 2009 sont une extrapolation de la statistique fédérale basée sur l'évolution de la population de cette tranche d'âge par rapport à la population totale du canton. Pour les personnes âgées de plus de 80 ans, ce taux s'élève à 22.83% (23% en 2007).

Nombre de lits long et court séjour par district

	2008		2009	
	Lits EMS long séjour	Lits EMS court séjour	Lits EMS long séjour	Lits EMS court séjour
Sarine	745	8	747	11
Singine	326	10	326	10
Gruyère	456	3	472	3
Lac	229	3	246	4
Glâne	181	3	186	3
Broye	187	9	187	9
Veveyse	149	4	149	4
CANTON	2273	40	2313	44

Nombre de places en foyers de jour par district

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Foyer du Gibloux, Farvagny	5	4
Singine	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	4 / 8 dès juillet 2008	3
	La Famille au Jardin, St. Ursen	10	3 / 4 dès sept. 2008
Lac	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	5	4
Broye	Foyer les Mouettes, Estavayer-le-Lac	7	4
Veveyse	Foyer Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	8	3

Evolution du nombre de lits pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus et de 80 ans et plus

Années	Nombre de lits reconnus	Population 80 ans et plus, chiffres OFS jusqu'au 31 décembre 2007 *	Taux	Population 65 ans et plus, chiffres OFS jusqu'au 31 décembre 2007 *	Taux
2000	1784	8344	21.38%	31 170	5.72%
2001	1836	8526	21.53%	31 432	5.84%
2002	1933	8694	22.23%	31 774	6.08%
2003	1993	8849	22.52%	32 207	6.19%
2004	2063	9047	22.80%	32 727	6.30%
2005	2133	9220	23.13%	33 252	6.41%
2006	2183	9474	23.04%	34 212	6.38%
2007	2233	9725	22.96%	35 326	6.32%
2008 *	2273	9926	22.90%	35 916	6.33%
2009 *	2313	10 131	22.83%	36 516	6.33%

* La population des personnes de 80 ans et plus a augmenté durant les huit dernières années de 2,07% en moyenne, celle des 65 ans de 1,67% en moyenne. Ces taux ont été appliqués à la simulation de l'évolution de la population durant les années 2008 et 2009.

VII. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

1. Mission

La mission du Service de l'action sociale (SASoc) est de proposer des mesures de politique sociale et d'améliorer en permanence le dispositif cantonal d'aide sociale, d'aide aux requérants d'asile et aux réfugiés, d'aide aux victimes d'infractions et d'aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires. Son rôle est alors d'animer ce dispositif, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une harmonisation des pratiques en visant à faire respecter l'égalité entre les instances de l'action sociale et en invitant à la collaboration les acteurs publics, privés, bénévoles. Une analyse des prestations du Service a été effectuée au cours du premier trimestre 2008 dans le cadre de l'étape 7 de l'analyse des prestations de l'Etat décidée par le Conseil d'Etat.

La direction du Service est assurée par M. François Molard, chef de service.

2. Aide aux personnes dans le besoin

2.1 Activités

Le Service de l'action sociale est, conformément à la loi sur l'aide sociale (LASoc), compétent pour décider de l'aide matérielle aux personnes de passage ou séjournant dans le canton ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe (art. 8 et 21). Il assume les relations intercantionales définies dans la loi fédérale sur l'assistance pour les Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons et pour les Confédérés domiciliés depuis moins de deux ans dans le canton. Il procède à la répartition des charges d'aide matérielle entre les communes, le canton et les autres cantons confédérés. Le Service a également pour mission de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une harmonisation des pratiques en vue de garantir une égalité de traitement des bénéficiaires. Il veille en outre à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et les Eglises. Les tâches de coordination, d'information et de prévention prescrites par la loi sur l'aide sociale (art. 21) occupent par conséquent une place importante parmi les activités du Service.

2.2 Contribution aux mesures de politique sociale

Le Service a apporté sa contribution au développement de différentes mesures de politique sociale et participé à plusieurs consultations tant cantonales que fédérales. L'un des points forts de l'activité du Service en 2008 dans ce domaine a été la poursuite des travaux concernant la mise en place du revenu déterminant unique (RDU) pour les prestations cantonales sous condition de ressources, dont l'aide sociale. Ces travaux, planifiés jusqu'en 2011, donnent suite au Rapport N° 280 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'introduction d'un tel revenu. Le

Service est chargé de la mise en place du RDU, préside le comité de projet réunissant les huit services concernés et siège au comité de pilotage présidé par la DSAS. Dans ce cadre, le Service a mandaté en particulier l'Université de Neuchâtel pour effectuer une simulation de l'impact de l'introduction du RDU. Il entretient également dans ce domaine une collaboration avec les cantons de Neuchâtel, Genève, du Tessin, de Vaud et de Bâle-Ville qui mettent sur pied un système comparable.

La politique cantonale de réinsertion socioprofessionnelle a mobilisé en 2008 le Service sur plusieurs fronts. Il a d'abord participé à l'élaboration du Rapport N° 96 du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant les conclusions de l'évaluation des mesures de réinsertion socioprofessionnelle dans le canton de Fribourg. Cette évaluation résulte du mandat confié conjointement par la DSAS et la Direction de l'économie et de l'emploi à l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP) rattaché à l'Université de Lausanne et à l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE) de l'Université de Genève. Responsable du groupe d'accompagnement de cette évaluation, le Service a également été chargé de préparer la diffusion de cette étude.

Toujours dans le même volet, le Service a été appelé à siéger au sein de la nouvelle commission mise sur pied par le Conseil d'Etat pour coordonner la politique cantonale face à la problématique des jeunes en difficulté par rapport à l'insertion professionnelle. Il a participé dans ce domaine à la constitution d'un état de lieu et l'élaboration d'un rapport à l'attention du Conseil d'Etat.

Enfin, soucieux d'explorer de nouvelles solutions visant à favoriser la réinsertion socioprofessionnelle, le Service a répondu à l'invitation de la Haute école de Zurich de sciences appliquées (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften) à participer à un groupe d'accompagnement d'une recherche sur les emplois à salaire partiel. Cette étude a notamment abouti en 2008 à l'élaboration d'un guide pratique à l'attention des agences de placement.

Ensuite, le Service a contribué aux travaux de la Commission cantonale de coordination de la collaboration interinstitutionnelle (CII), dont il assure la vice-présidence, et qui en 2008 a inauguré un nouveau dispositif renforçant dans le canton la réinsertion socioprofessionnelle conformément au rapport adopté par le Conseil d'Etat en 2006. Le Service a en particulier participé à l'organisation de la formation préalablement mise sur pied sur le plan cantonal et romand à l'attention de plus de 200 professionnels des services sociaux régionaux (ci-après SSR), des offices régionaux de placement et de l'Office cantonal de l'assurance invalidité. Il a pris part à la constitution et au financement des trois espaces de coordination distribués dans le canton (Nord - Centre - Sud) et qui concrétisent cette nouvelle manière de travailler entre les organes de l'aide sociale, du chômage et de l'assurance invalidité. Opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2008, cette organisation bénéficie en outre de

l'appui d'une application informatique (CaseNet) facilitant l'échange d'informations et le suivi des situations traitées. Parallèlement, le Service a contribué à l'engagement du nouveau coordinateur cantonal CII, qui a pris ses fonctions au début 2008. Il a par ailleurs poursuivi sa participation aux travaux du comité de projet national pour la mise en place d'une collaboration interinstitutionnelle intitulé «CII-MAMAC».

Dans le domaine de la politique familiale, le Service a participé au comité de pilotage et au comité de projet instaurés par le Conseil d'Etat afin de coordonner la mise en œuvre et l'exécution des prestations relevant de cette politique. Il assume également le secrétariat de ces deux comités.

Donnant suite, conformément à la décision du Conseil d'Etat, au postulat des députés Anne-Claude Demierre et Yves Menoud N° 248.04 concernant la création d'un service d'information pour les familles et les enfants, le Service a établi le cahier des charges d'une étude évaluative et projective destinée à documenter la réponse du Conseil d'Etat dans son rapport au Grand Conseil. Le mandat pour réaliser cette étude a été confié au professeur René Knüsel de l'Université de Lausanne qui a rendu son rapport de recherche à la DSAS à la fin 2008.

Le Service a pris position dans plusieurs consultations concernant en particulier l'avant-projet de loi sur la péréquation financière intercommunale, le projet de règlement d'exécution de la loi sur les bourses de formation, le règlement d'exécution de la loi sur l'enfance et la jeunesse, le projet de règlement sur la formation professionnelle, le plan cantonal de la santé et de prévention 2007–2011, le Fonds pour la lutte contre la toxicomanie.

2.3 Coordination

Sur le plan de la coordination, activité essentielle à la bonne marche du dispositif cantonal d'action sociale, le Service a contribué au développement de synergies entre les acteurs dudit dispositif et leurs partenaires publics ou privés. Il a poursuivi ses efforts de coordination entre les services sociaux régionaux et les organismes fournissant des activités d'insertion en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) accessible en permanence sur son site Internet. Ce catalogue comprend au terme de l'année 2008 près de 150 activités réparties dans six catégories différentes (formation, développement personnel, développement du bien-être personnel, activités communautaires, de participation sociale et d'utilité sociale). Le Service a veillé à ce que ces activités soient immédiatement disponibles pour la réalisation des contrats d'insertion sociale. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand avec l'appui de près d'une cinquantaine d'organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales

dans le domaine de la LASoc, le Service a poursuivi la coordination entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la récolte des données nécessaires à la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT). L'OFS avait présenté en 2007 pour la première fois les résultats cantonaux de cette statistique valable pour les années 2005 et 2006. Le Service a reçu à la fin 2008 les résultats de la statistique 2007. Il se charge de coordonner la publication de cette statistique également avec le Service cantonal de statistique (SStat). En 2008, le Service a en outre coordonné avec l'OFS et tous les services cantonaux responsables de prestations octroyées sous condition de ressources la mise en place de la statistique financière de l'aide sociale complémentaire à SOSTAT. Enfin, le Service représente les cantons romands dans le groupe national d'accompagnement de la mise en œuvre de SOSTAT sur proposition du Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS).

2.4 Information et formation

Sur le plan de l'information, le Service s'est particulièrement engagé en 2008 dans la réalisation des cinquièmes Assises du social qui ont eu lieu le 11 avril 2008 à Grangeneuve, en collaboration avec la Chaire francophone de travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg, sur le thème: «Les nouveaux rapports entre Etat et citoyens». A l'occasion de ce colloque bilingue, conçu comme un espace d'échanges et de lancement d'actions notamment en matière de politique sociale, près de 150 participant-e-s ont pris connaissance des contributions originales d'une douzaine d'intervenante-s. Le Service a par ailleurs organisé le 6 novembre 2008 à Givisiez la journée thématique LASoc cantonale. Près d'une centaine de personnes ont participé à cette rencontre consacrée à une présentation des travaux de la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et à un exposé de l'expérience bâloise sur les abus dans l'aide sociale. En outre, une animation particulière a été exceptionnellement menée en empruntant la méthode des «world café» pour organiser une consultation sur le thème de «La prévention et la lutte contre les abus dans l'aide sociale: quelles priorités?» Le Service assure aussi une information régulière par le biais de son site Internet (www.admin.fr.ch/sasoc) tenu à jour en permanence et bénéficiant en moyenne de plus de 150 visites quotidiennes. Il maintient aussi des liens étroits avec les SSR en participant régulièrement aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton.

2.5 Prévention

Dans le domaine de la prévention, le Service assure en particulier la présidence de la Commission d'utilisation du Fonds cantonal de désendettement visant à anticiper la grave détérioration des situations sociales confrontées à cette problématique. Il assume, en collaboration avec Caritas Fribourg et les services sociaux publics et privés,

le suivi et la gestion de ce nouvel instrument d'assainissement des situations sociales précaires. Par ailleurs, il a poursuivi sa participation au sein du groupe de travail «sécurité des autorités et du personnel de l'Etat» institué par le Conseil d'Etat. Il contribue régulièrement dans ce cadre à la formation des nouveaux agents de l'Etat pour prévenir les risques et gérer les situations de violence dans les services publics. Afin de s'informer et de suivre l'évolution des phénomènes sociaux, il a participé à divers séminaires consacrés notamment aux thèmes de la pauvreté après le divorce, des jeunes adultes en difficulté, de la famille, du chômage et de l'insertion, de la collaboration interinstitutionnelle, des nouveaux modèles sociaux, de la formation dans les métiers du social, des enfants en situation de précarité.

2.6 Suivi du dispositif d'aide sociale

Parallèlement, le Service a veillé à ce que les SSR et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il a transmis pour cela régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que la synthèse des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Il a assuré conformément à la loi sur l'aide sociale (art. 34) la répartition des frais d'aide matérielle entre toutes les communes du district. Pour ce faire, dans un souci d'efficacité et de rationalisation du travail, il a poursuivi l'automatisation des transferts de données fournies par les SSR pour leur saisie comptable. Par ailleurs, le Service a participé à six séances de commission sociale comme la LASoc lui en donne la possibilité. Il a effectué également une révision dans un service social LASoc.

Le Service entretient des liens étroits avec plusieurs services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc), subventionnés par l'Etat dans le cadre de conventions et chargés dans leur domaine spécifique d'appuyer les SSR. Il s'agit de la Fondation «Le Tremplin», qui offre une aide aux personnes toxicodépendantes, de La Tuile, assurant l'aide aux personnes sans abri et/ou en situation de détresse, de Pro Infirmis, veillant à l'aide aux personnes handicapées mentales et/ou physiques, de Pro Senectute, accordant une aide spécialisée aux personnes âgées, de la Ligue fribourgeoise contre le cancer, aidant les personnes atteintes de cancer et leurs proches, de la Fondation «SOS Futures mamans», appuyant les futures mamans en difficulté, de l'association Caritas, assurant un service de gestion de dettes et de désendettement. En 2008, une nouvelle convention a été établie avec l'Association «Banc Public» à Fribourg pour l'accueil de jour qu'elle propose aux personnes dans le besoin.

2.7 Représentations

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le Service était en outre représenté dans la Commission cantonale de l'emploi, dans la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, dans la Commission

cantonale de la Loterie Romande, dans la Commission de surveillance du marché du travail, dans la plateforme «exploitations agricoles en difficultés», dans la Commission cantonale sur la violence conjugale. Au niveau intercantonal, le Service a contribué au développement du «Guide social romand» (www.guidesocial.ch) en collaboration avec le Groupement fribourgeois des institutions sociales (GFIS) et l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) dont il a assuré la présidence jusqu'en automne 2008. Il est enfin représenté au comité de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS). Parallèlement, le Service a comme chaque année participé au séminaire de printemps organisé par l'ARTIAS visant à harmoniser l'application des normes d'aide sociale entre tous les cantons.

2.8 Statistiques et dépenses de l'exercice 2008

Un recueil des statistiques de l'aide matérielle a été élaboré comme chaque année par le Service. Ce recueil comporte un état de la prise en charge des frais d'aide matérielle, un bilan de l'application des mesures d'insertion sociale, la charge financière des communes compte tenu de la répartition par district ainsi que des informations tirées des rapports d'activité émis par les services sociaux LASoc.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2008 aux personnes dans le besoin domiciliées ou en séjour dans le canton se sont élevées (avant la répartition Etat/comunes et en tenant compte des remboursements personnels) à 24 216 098 fr. 69 (en diminution de 8,92% par rapport à 2007) pour 4604 dossiers (en diminution de 3,28% par rapport à 2007) représentant 8415 personnes (en diminution de 1,58% par rapport à 2007). Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 2 323 968 fr. 04 et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 90 000 francs (pour de plus amples détails se référer aux tableaux qui suivent le présent rapport).

Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement est composée de représentants de divers domaines d'activité tels que banque, assurance, service social, Service des contributions, Service du personnel et d'organisation, Administration des finances, Service de l'action sociale, Service de désendettement et Service des tutelles. Elle a siégé à quatre reprises et s'est déterminée sur dix demandes de désendettement présentées durant l'année. Elle a rendu huit décisions positives pour un montant de 144 664 fr. 75. Deux demandes sont encore en cours de procédure de compléments d'informations.

	Fr.
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 ^{er} janvier 2008	1 211 782.30
Montant prêté par le Fonds	./.
Montant remboursé au Fonds	+ 92 346.00
Divers frais de gestion	./.
Intérêts pour couverture du Fonds jusqu'au maximum	+ 2 559.10
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2008	<u>1 211 782.30</u>

3. Aide aux victimes d'infractions

3.1 Activités courantes

Le Service de l'action sociale est chargé de l'application de la législation fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions pénales. La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 23 mars 2007 (LAVI; cf. RS 312.5) a été entièrement révisée et l'entrée en vigueur du nouveau droit a été fixée au 1^{er} janvier 2009. De même, la loi cantonale d'application a fait l'objet d'une révision par la loi du 4 décembre 2008 (LALAVI; cf. ROF 2008_142). La LAVI garantit une aide à toute personne ayant subi, du fait d'une infraction pénale, une atteinte directe et importante à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique. Parmi les différentes prestations pouvant être accordées aux victimes, on peut distinguer entre celles fournies via les centres de consultation LAVI (prestations d'aide immédiate et à plus long terme) et celles fournies par le canton du lieu de l'infraction (indemnisation et réparation morale). Dans le cadre de ses compétences, le Service veille, d'une part, à la mise en place des procédures nécessaires pour garantir aux victimes une aide efficace et appropriée en fonction de leurs besoins et, d'autre part, au bon fonctionnement du dispositif cantonal LAVI via les deux centres de consultation: le premier est rattaché administrativement au Service de l'enfance et de la jeunesse et s'occupe des enfants, adolescents, hommes et victimes d'accidents de la circulation routière, alors que l'association Solidarité Femmes Fribourg est mandatée par l'Etat pour fonctionner comme centre de consultation pour les femmes. Chacun des centres de consultation est compétent pour accorder une aide immédiate, qui peut être prolongée avec l'accord du Service. Le Service est exclusivement compétent pour statuer sur les demandes d'aide à long terme présentées par les centres de consultation ou par les tiers spécialistes, notamment pour la prise en charge des frais d'avocat ou de psychothérapie, ainsi que sur les demandes d'indemnisation et de réparation morale déposées en faveur des victimes. Le Service est également chargé de diffuser les informations nécessaires concernant le dispositif cantonal LAVI et les prestations qui en découlent, de former le personnel des centres de consultation LAVI, de verser les subventions cantonales nécessaires au fonctionnement du dispositif cantonal LAVI, et de la répartition des frais d'aide immédiate et à plus long terme entre l'Etat et les communes, étant précisé que les prestations allouées à titre d'indemnisation et de réparation morale sont assumées en totalité par le canton.

En raison de l'adoption de la LAVI révisée du 23 mars 2007, il s'agira d'appliquer les nouvelles dispositions d'exécution de l'ordonnance fédérale du 27 février 2008 sur l'aide aux victimes d'infractions pénales (cf. RS 312.51), qui prévoit notamment de nouvelles règles de calcul pour déterminer le montant des indemnités allouées par l'Etat en matière d'aide à long terme et d'indemnisation. Durant l'année 2008, le Service a été chargé d'élaborer la loi susmentionnée du 4 décembre 2008 pour adapter la loi cantonale d'application au droit fédéral révisé. Il a aussi préparé une règle de calcul permettant de déterminer plus facilement le montant des indemnités que l'Etat devra allouer aux victimes en fonction de leur situation financière dès le 1^{er} janvier 2009. Le Service et les centres de consultation du canton sont ainsi déjà opérationnels au 31 décembre 2008. En outre, le Service a élaboré une nouvelle brochure d'information destinée aux victimes et aux professionnels touchés par cette problématique. Cette brochure intègre le contenu du nouveau droit et a été imprimée à la fin de l'année 2008. D'autres informations sont disponibles sur le site Internet du Service, lequel a également été mis à jour (www.admin.fr.ch/sasoc).

Durant l'année 2008, le Service a continué de développer son système de contentieux envers les auteurs d'infractions pénales, afin de récupérer dans la mesure du possible les indemnités allouées aux victimes. Le nouveau droit permettra d'élargir encore le droit de recours du canton contre l'auteur responsable, puisqu'il prévoit une subrogation en faveur du canton non seulement pour les prestations allouées à titre d'indemnisation et de réparation morale, mais aussi pour les prestations accordées à titre d'aide immédiate et à plus long terme (art. 7 LAVI). Le Service reste convaincu que l'intervention de l'Etat en faveur des victimes ne saurait remplacer la réparation du dommage par l'auteur de l'infraction, du moins lorsqu'il est en mesure de le faire. Grâce à la collaboration des services pénitentiaires et du Service de probation, le Service a pu récupérer en 2008 un montant total de 52 396 francs, déduction faite des frais de contentieux (25 426 francs en 2007, 47 281 francs en 2006 et 27 280 francs en 2005). Etant donné la subsidiarité des prestations LAVI allouées par l'Etat, le Service poursuit également ses efforts en amont, principalement en orientant les victimes vers les assurances sociales et privées dont elles peuvent attendre des prestations en priorité, ce qui contribue aussi à diminuer les dépenses de l'Etat.

3.2 Prévention, formation et information

En matière de prévention et d'information, le Service a poursuivi sa participation au sein du comité de pilotage chargé de mettre en place un dispositif cantonal visant à former au moins une personne dans les différentes institutions pouvant être confrontées à des situations de maltraitance envers les enfants, afin de favoriser des réactions et des mesures appropriées à ce genre de situation. Sous l'égide du Service de la santé publique et

avec le soutien de la Fondation Charlotte Olivier, ce comité de pilotage s'est réuni à deux reprises les 15 mai et 9 décembre 2008. Une journée d'information a aussi été organisée le 18 septembre 2008 à Grangeneuve pour tous les services et institutions concernés du canton, ce qui a permis à la Haute école de santé de dispenser une formation de base à un premier groupe de personnes travaillant dans ces services et institutions.

Sur le plan de la formation, le Service a rencontré le personnel des centres de consultation à deux reprises les 8 avril et 30 septembre 2008, notamment en vue de l'application de la LAVI révisée du 23 mars 2007 dès le 1^{er} janvier 2009. Le Service a également rencontré le personnel de l'institution «La Tuile» notamment sur le thème de la violence et des prestations LAVI. Au niveau de la coordination cantonale, qui regroupe dix-huit membres provenant de la police, de la justice, du domaine médical, social et scolaire, le Service a organisé et présidé une séance le 20 novembre 2008. Lors de cette séance, le travail du Planning familial a été présenté en matière d'éducation sexuelle dans les écoles du canton. Dans le cadre de la Conférence régionale des services cantonaux de coordination LAVI pour la Suisse latine (CR1), le Service a participé à quatre séances en vue de développer une application aussi uniforme que possible de la LAVI révisée du 23 mars 2007, notamment sur la question du remboursement des prestations accordées par un canton autre que le canton de domicile de la victime (art. 18 LAVI). Sur le plan national, le Service a participé à cinq séances de la conférence suisse des offices de liaison LAVI (CSOL-LAVI), soit en plénière soit en comité, en collaboration avec l'Office fédéral de la justice.

Le Service a également participé à quatre séances de la commission cantonale contre la violence conjugale. De plus, il a participé à trois séances d'un groupe de travail institué par le Conseil d'Etat pour réfléchir au maintien ou à la suppression du permis «L» pour les danseuses de cabaret, ainsi qu'à trois séances d'un autre groupe de travail institué par le Conseil d'Etat pour élaborer une loi cantonale sur la prostitution. Un rapport final a été établi par chacun de ces groupes de travail.

3.3 Statistiques

S'agissant des prestations accordées aux victimes d'un point de vue général, il convient de se référer aux statistiques fédérales, qui comprennent naturellement les données du canton de Fribourg (<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/01.html>). En 2008, le Service a traité 286 dossiers LAVI, pour lesquels 548 écritures comptables ont été enregistrées, toutes prestations confondues. A titre de comparaison, le Service avait traité 278 dossiers en 2007, 263 en 2006, 365 en 2005, 354 en 2004, 256 en 2003, 225 en 2002, 200 en 2001, 142 en 2000, 121 en 1999 et 105 en 1998. En 2008, le Service a rendu 67 décisions formelles (48 décisions en 2007): 32 décisions en matière d'aide immédiate et à plus long terme, y compris la prise en charge des frais

d'avocat, et 35 décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale. Comme pour les années précédentes, les prestations allouées aux victimes demeurent en général inférieures aux prétentions formées par les victimes et leurs avocats. Trois réclamations ont été traitées au niveau du Service en matière d'aide immédiate et d'aide à plus long terme. Aucun recours n'a été enregistré en matière d'indemnisation et de réparation morale. S'agissant des statistiques des centres de consultation LAVI, il faut mentionner que l'association Solidarité Femmes Fribourg a traité en 2008 368 situations de femmes victimes LAVI et a enregistré 2863 nuitées, soit 1596 pour des femmes et 1267 pour les enfants qui les accompagnaient. Les chiffres concernant le suivi des victimes auprès du centre LAVI pour enfants, adolescents, hommes et victimes de la route se trouvent dans le chapitre consacré au Service de l'enfance et de la jeunesse. Les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 168 858 francs en 2008 (1 160 008 francs en 2007, 1 236 395 francs en 2006, 1 385 811 francs en 2005 et 1 147 072 francs en 2004). Le détail des dépenses figure dans le tableau ci-dessous.

LAVI

Activités et dépenses de l'exercice 2008

	Fr.
Subventions de l'Etat au centre de consultation	775 000.00
Frais d'aide immédiate *	152 209.20
Frais d'aide à long terme *	24 428.15
Frais d'avocat *	22 208.95
* Total à répartir entre l'Etat et les communes (45%/55%)	<u>198 846.30</u>
Indemnisation (dommage matériel) **	9 178.00
Réparation morale **	184 584.20
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation **	1 249.75
** Dépenses entièrement à charge de l'Etat	<u>195 011.95</u>
Total	<u>1 168 858.25</u>

4. Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force, aux réfugiés

4.1 Cadre légal

Le Service de l'action sociale est chargé de l'application de la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), notamment de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribués au canton par l'Office fédéral des migrations (ODM). En vertu de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005 et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007, il incombe en outre au Service de pro-

mouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Par ailleurs, en vertu de la même législation fédérale, le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié et domiciliées depuis moins de cinq ans dans le canton.

Après leur acceptation par le peuple le 26 septembre 2006, les dispositions de la loi fédérale sur l'asile révisée (modification du 16 décembre 2005) et de la nouvelle loi sur les étrangers sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les incidences pour le canton et le Service sont nombreuses et particulièrement importantes, tant au niveau de la prise en charge des différentes catégories de personnes qu'au niveau financier, avec l'introduction d'un forfait global versé par la Confédération pour les personnes durant la procédure d'asile et les sept premières années de leur admission provisoire. Cette entrée en vigueur coïncide également avec la reprise, au 1^{er} janvier 2008, par la société ORS Service AG (Organisation für Regie-und Spezialaufträge; ci-après: la société ORS) du mandat «Asile» suite à la décision du Conseil d'Etat du 3 juillet 2007 prise dans le cadre de la procédure d'appel d'offres public. La société ORS assure dès lors l'accueil, l'encadrement et l'hébergement des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des requérants d'asile déboutés et des personnes NEM. Caritas Suisse à Fribourg continue d'assurer le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour de moins de 5 ans (permis B).

4.2 Requérants d'asile déboutés

Selon la loi sur l'asile révisée, les requérants d'asile déboutés faisant l'objet d'une décision négative en matière d'asile et de renvoi de Suisse entrée en force sont exclus du régime ordinaire d'aide sociale de l'asile. Depuis le 1^{er} janvier 2008, ils ne peuvent plus, au même titre que les personnes NEM, bénéficier des structures de l'asile et n'ont droit en principe qu'à une aide d'urgence. Le Conseil d'Etat a fixé les règles et les procédures régissant le traitement de ces personnes. Ainsi, à l'exception des personnes pour lesquelles l'octroi d'une autorisation de séjour peut être envisagé (cas de rigueur) et des personnes vulnérables (familles avec enfants mineurs, personnes âgées ou souffrant de maladie graves, mineurs non accompagnés, etc.), les personnes RAD ne peuvent plus prétendre à être hébergées dans les structures d'hébergement «Asile» gérées par la société ORS dans le canton. Si elles ne quittent pas la Suisse, elles ne peuvent prétendre qu'à un hébergement dans la structure «bas-seuil» de la Poya, à Fribourg, comme jusqu'ici les personnes NEM. Seule une aide d'urgence, de 10 francs par jour, peut leur être accordée, sur demande, conformément à l'article 12 de la Constitution fédérale. Les normes d'aide d'urgence ne sont pas appliquées aux personnes vulnérables et aux cas de rigueur, qui restent soumis aux normes d'aide sociale de l'asile. Par ailleurs, toutes les personnes RAD et NEM restent affiliées à la caisse maladie. Le Service, en collaboration avec le Service de

la population et des migrants, veille à l'application de cette procédure. Il rend les décisions de fin de droit à l'hébergement pour chaque personne concernée par une telle mesure, décisions qui sont notifiées par le Service de la population et des migrants, ainsi que les décisions d'expulsion, notifiées et exécutées par la Police cantonale. En 2008, il a rendu 126 décisions de fin de droit à l'hébergement et 15 décisions d'expulsion. Au début janvier 2008, notre canton comptait 259 requérants d'asile déboutés. A la fin décembre, il en comptait 190. Les coûts liés à la poursuite du séjour en Suisse des personnes RAD et NEM sont assumés par le canton. A titre compensatoire, une indemnisation forfaitaire unique est versée au canton par la Confédération pour chaque nouveau cas RAD ou NEM attribué au canton. Par ailleurs, une contribution unique de 15 000 francs par personne a été versée par la Confédération pour les personnes RAD domiciliées dans le canton au 31 décembre 2007.

4.3 Mesures spécifiques d'intégration pour personnes admises à titre provisoire

Depuis le 1^{er} janvier 2008 et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales, les personnes admises à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale ont l'obligation de participer à des mesures d'intégration. Dans ce contexte, le Service a mis en place des mesures spécifiques d'intégration adaptées à la situation particulière des personnes admises à titre provisoire. L'élaboration de ces mesures et la stratégie mise en place pour encourager l'autonomie de ces personnes sont exposées dans le document élaboré par le Service et intitulé «Mesures spécifiques d'intégration pour les personnes admises à titre provisoire» du 31 mars 2008. Le Service est responsable de l'élaboration, de la mise en place et de l'évaluation des mesures spécifiques d'intégration sociale et professionnelle pour cette catégorie de personnes, mesures qu'il est chargé de valider et de réunir dans un catalogue. Dans ce sens, il collabore avec la société ORS pour coordonner la mise en œuvre de ces mesures et avec les autres acteurs impliqués dans l'intégration pour la validation de ces mesures. Il informe fréquemment le Délégué à l'intégration de ses projets et de sa stratégie qui sont en accord avec les points forts de la Confédération en matière d'intégration et qui s'intègrent dans le Schéma directeur cantonal pour l'intégration des migrantes et des migrants. La Confédération verse au canton un forfait global pour les personnes admises à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale durant les sept premières années de leur séjour en Suisse. Au-delà, ces personnes sont à la charge du canton. Au titre de l'intégration, la Confédération verse un forfait d'intégration unique pour chaque nouvel admis provisoire dès le 1^{er} janvier 2008. Une contribution unique de 3500 francs par personne a été versée par la Confédération au titre de l'intégration pour les admis provisoires domiciliés dans le canton au 31 décembre 2007.

4.4 Statistiques et hausse des demandes d'asile

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en Suisse est en forte augmentation en 2008 et s'élève à 16 606 (contre 10 387 en 2007). Au niveau du canton, le nombre de requérants d'asile attribués s'élève à 481 (contre 255 en 2007). L'effectif des requérants d'asile domiciliés dans le canton a augmenté sensiblement. Au 31 décembre 2008, il s'élève à 1456 requérants d'asile, contre 1320 au 31 décembre 2007.

Au début du mois de juin 2008, le Directeur de l'ODM a informé la Conférence des Directeurs et Directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS) de l'incapacité de la Confédération à assumer, par le biais des structures fédérales, une hausse des demandes d'asile si ces dernières venaient à dépasser les 12 000 arrivées par année, contrairement à ce qu'elle préconisait dans son nouveau concept de prise en charge et de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Dès lors, les cantons ont été informés par la CDAS du retour au système de prise en charge qui prévalait auparavant, soit la prise en charge plus rapide des requérants d'asile nouvellement arrivés dans les structures cantonales, induisant une augmentation significative du nombre de personnes à accueillir pour les cantons dans des délais plus courts. Face à ce changement radical de concept et en raison du fait que les cantons avaient été contraints par la Confédération à diminuer leurs propres structures d'accueil dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2003 (PAB03), la CDAS a procédé, en date du 30 juin 2008, à un sondage auprès des cantons, dans le but de recenser les besoins en matière d'encadrement et d'hébergement des requérants en situation particulière, de même que les répercussions sur le plan financier. Le Service a répondu à ce sondage le 10 septembre 2008. L'ODM a, à son tour, effectué un sondage concernant les capacités d'hébergement des cantons en date du 17 septembre 2008. La DSAS a répondu en date du 29 septembre 2008. De ces analyses, il est ressorti que les cantons ne pourraient pas assumer ce surplus d'arrivées sans une aide financière supplémentaire de la Confédération. Au niveau cantonal, la DSAS a informé l'Association des Communes fribourgeoises et les Préfets en date du 31 octobre 2008 que les capacités d'hébergement pour les personnes relevant du domaine de l'asile atteignaient leur limite. Dès lors, les autorités communales et les Préfets ont été invités à communiquer à la DSAS si des biens immobiliers ou des appartements étaient disponibles dans leurs communes et districts respectifs. La Directrice SAS et le Chef du Service ont rencontré les Préfets en date du 4 décembre 2008. Au cours du dernier trimestre, le Service a entrepris des démarches dans les districts présentant un déficit par rapport à une répartition équilibrée des requérants d'asile entre les districts, soit principalement dans les districts de la Singine, du Lac et de la Veveyse. Au 31 décembre 2008, les recherches d'un bien immobilier adéquat étaient toujours en cours.

4.5 Situation de l'hébergement

Malgré la forte augmentation du nombre des arrivées en Suisse de requérants d'asile, les structures d'accueil gérées par la société ORS sont restées en 2008 les mêmes que celles gérées par la Croix-Rouge fribourgeoise en 2007. Les requérants d'asile ont été logés dans quatre foyers d'accueil, au foyer des Remparts et au foyer du Bourg, sis tous deux en ville de Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac et au foyer des Passereaux à Broc, ainsi que dans deux maisons collectives sises à Bulle. Toutefois, au cours du dernier trimestre, du fait que toutes ces structures de premier accueil affichaient complet, les requérants d'asile nouvellement arrivés ont été logés provisoirement au foyer de la Poya à Fribourg, structure d'accueil «bas-seuil» pour les personnes RAD, dans l'attente que des places se libèrent dans les autres foyers d'accueil. La configuration du foyer de la Poya, constitué de cinq pavillons indépendants, a permis la cohabitation de ces deux catégories de personnes. Le nombre de personnes logées dans les structures d'hébergement collectives s'élève, au 31 décembre 2008, à 407 personnes, pour une capacité d'accueil de 387 personnes. 1049 personnes ont été logées dans 372 appartements gérés par la société ORS.

4.6 Mesures structurelles

La reprise, au 1^{er} janvier 2008, par la société ORS du mandat «Asile» a induit, au niveau opérationnel, la mise en place de nouvelles pratiques et procédures de collaboration entre le Service et le nouveau mandataire. De nombreux échanges ont permis de mettre en place le nouveau dispositif et les mesures de contrôle, et de prendre des mesures structurelles. Par ailleurs, le Service a été chargé d'établir le projet de convention liant l'Etat à la société ORS, projet approuvé le 16 décembre 2008 par le Conseil d'Etat. La convention ORS, basée sur le cahier des charges approuvé par le Conseil d'Etat le 24 avril 2007 lors de l'appel d'offres public, définit le cadre du mandat Asile confié à la société ORS. Les aspects financiers sont quant à eux réglés dans un avenant renouvelé chaque année.

Dans le cadre des mesures structurelles mises en place, il y a lieu de mentionner la décision du Conseil d'Etat, conformément aux dispositions de la loi sur l'asile modifiée, de limiter dans le choix de leur assureur maladie les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire au bénéfice de l'aide sociale. Le Conseil d'Etat a confié à la société ORS le mandat de faire un appel d'offres dans ce sens selon la législation sur les marchés publics et de désigner la caisse maladie chargée d'assurer l'ensemble des personnes concernées. La société ORS a procédé à l'appel d'offres et a adjugé le mandat, après consultation de la DSAS, à la caisse maladie Visana qui a obtenu le meilleur résultat selon les critères d'adjudication définis dans le cahier des charges. Aucun recours n'a été déposé auprès du Tribunal cantonal contre la décision d'adjudication comme le permettait la procédure

sur les marchés publics. La société ORS ayant résilié les polices d'assurance maladie des personnes concernées au 31 décembre 2008, les requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire au bénéfice de l'aide sociale seront tous affiliés auprès de la caisse maladie Visana dès le 1^{er} janvier 2009.

4.7 Autres tâches

Le Service a préparé le projet de réponse à une consultation au niveau fédéral concernant la modification de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement. Il a participé activement, dans le cadre de groupes de travail dirigés par l'ODM, aux travaux liés à la mise en place d'un reporting des mesures d'intégration. Le Service a été également actif dans la commission cantonale pour la scolarisation et l'intégration des enfants de migrants, la commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme, ainsi que dans le groupe de coordination cantonale concernant les mesures mises en place pour les personnes RAD. Il a participé aux séances des coordinateurs latins et, à l'échelle nationale, a pris part à des séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par l'ODM. Parmi les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment: la mise en place des mesures prises à l'encontre des personnes RAD/NEM et le suivi du monitoring 2 sur l'aide d'urgence, les incidences financières et les modes de calcul du forfait global, les mesures d'intégration pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire.

Dans le cadre de la remise du mandat asile par la Croix-Rouge fribourgeoise au 31 décembre 2007, le Service a, d'une part, suivi et contrôlé les modalités de cette remise et, d'autre part, suivi et contrôlé les travaux liés aux différentes tâches de facturation, notamment à l'ODM, de bouclage comptable et d'administration, liées aux exercices 2006 et 2007 et effectuées en 2008. Conformément aux termes de la convention signée entre la Croix-Rouge fribourgeoise et la DSAS, la Croix-Rouge fribourgeoise a bouclé les exercices 2006 et 2007 et transmis les documents y relatifs au 15 octobre 2008.

4.8 Dépenses de l'exercice 2008

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, aux personnes déboutées (RAD), les frais du personnel d'encadrement et d'administration, les frais de fonctionnement des centres d'hébergement ainsi que les frais de mise en place du nouveau mandat se sont élevés en 2008 à 16 679 497 francs, dont 3 747 852 francs restent à la charge de l'Etat.

Les dépenses pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire se sont élevées en 2008 à 448 958 francs. Ces dépenses sont entièrement remboursées par la Confédération.

Concernant l'aide sociale accordée aux réfugiés statutaires, aux réfugiés admis à titre provisoire et aux person-

nes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour, le Service a rencontré à plusieurs reprises Caritas Suisse à Fribourg pour régler des questions relatives à la mise en application des procédures de suivi social et à la validation des mesures d'intégration, à la présentation des décomptes trimestriels et enfin au contrôle de l'application des normes d'aide sociale pour lesdits réfugiés.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Confédération verse au canton un forfait global pour les réfugiés, les réfugiés admis provisoire et les apatrides. Pour les réfugiés admis à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale, le forfait est versé durant les sept premières années de leur séjour en Suisse. Au-delà, ces personnes sont à la charge du canton. Au titre de l'intégration, la Confédération verse un forfait d'intégration unique pour chaque nouveau réfugié reconnu dès le 1^{er} janvier 2008.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés et les réfugiés admis à titre provisoire se sont élevés en 2008 à 1 487 938 francs. Elles sont entièrement couvertes par les subventions fédérales.

5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des pensions alimentaires fixées par un jugement exécutoire ou une convention dûment homologuée en faveur d'enfants, de conjoints ou d'ex-conjoints. Parallèlement, le Service peut accorder à ces derniers des avances de pensions alimentaires si leur situation financière le justifie et si les contributions d'entretien ne sont pas payées (cf. art. 46, 79 et 81 LACC; arrêté du 14 décembre 1993 fixant les modalités du recouvrement des créances d'entretien et du versement d'avances pour l'entretien des enfants, des conjoints ou des ex-conjoints). Le Service est donc amené à assumer des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des bénéficiaires de l'aide qu'auprès des personnes qui doivent payer les contributions d'entretien. Le Service assume également des tâches de gestion et de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires, des personnes débitrices et du Service sont définis dans le code civil et sa loi d'application cantonale, ainsi que dans l'arrêté du 14 décembre 1993 et les directives cantonales y relatives.

Les activités quotidiennes du Service sont principalement les suivantes: détermination du droit à l'aide au recouvrement et/ou aux avances de contributions d'entretien, préparation et motivation des décisions y relatives, révision périodique des dossiers et du droit aux prestations, informations aux bénéficiaires et aux personnes débitrices des contributions d'entretien, accueil et entretien en faveur de ces personnes, traitement des questions juridiques en lien avec le suivi du dossier des bénéficiaires et le recouvrement des pensions alimentaires dans le cadre des procédures civile (avis

au débiteur et poursuite) et pénale contre les personnes débitrices de l'obligation d'entretien, représentation du Service lors des séances devant le juge civil, le préfet et le juge pénal, facturation mensuelle des pensions alimentaires auprès des personnes débitrices de l'obligation d'entretien, versement des avances de contributions d'entretien, encaissement des contributions d'entretien, gestion des contentieux. Durant l'année 2008, le Service a participé dans les différents districts du canton à 33 séances (30 séances en 2007) devant le juge civil (Président du Tribunal civil d'arrondissement) et à 88 séances (64 séances en 2007) devant les autorités pénales (Préfet, Juge de police, Tribunal pénal).

Le Service est membre de la Conférence romande des offices cantonaux de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires de Suisse latine. A ce titre, il a participé à deux séances les 18 avril et 14 novembre 2008. Le Service a également poursuivi ses travaux relatifs à la refonte totale du système de gestion informatique, sur le plan administratif, financier, comptable et analytique, sous la conduite du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et en collaboration avec l'Administration des finances. Le Service a aussi prévu la révision du droit cantonal en matière de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires. De manière générale, il poursuit ses efforts de rationalisation du travail et continue de développer une pratique uniforme de ses activités dans ce domaine, en tenant compte également des expériences des autres cantons.

Au 31 décembre 2008, les avances de contributions d'entretien versées par l'Etat se sont élevées à 5 488 953 francs (5 556 259 francs en 2007, 5 557 775 francs en 2006, 5 423 873 francs en 2005 et 5 231 763 francs en 2004). De ce montant, 2 707 220 francs (soit 48,48%) ont pu être récupérés par le Service auprès des personnes débitrices de l'obligation d'entretien, dont 26 461 francs via la société de recouvrement mandatée par l'Etat pour le suivi des dossiers terminés. L'argent non récupéré a été réparti à parts égales entre l'Etat et les communes. En outre, comme le montant des avances allouées par l'Etat

ne couvre en général pas la totalité des contributions d'entretien dues selon le jugement ou la convention homologuée, le Service a pu récupérer en sus 2 477 869 francs qui ont été reversés aux bénéficiaires de l'aide au recouvrement.

Statistiquement parlant, il faut relever que sur les 231 demandes présentées (236 en 2007), 181 décisions d'ouverture ont été rendues par les collaboratrices et collaborateurs du Service (196 en 2007). Le nombre de dossiers «actifs» au 31 décembre 2008 s'élève à 1508 (1502 à fin 2007). Parmi ces dossiers actifs, on compte 105 dossiers qui relèvent de l'application de la Convention internationale dite de New York et qui concernent des mesures d'aide à l'encaissement de pensions alimentaires lorsque la personne créancière ou débitrice de l'obligation d'entretien est domiciliée à l'étranger dans un Etat signataire de cette convention. Concernant le travail du Service en matière de recouvrement des pensions alimentaires, il y a lieu de relever 336 poursuites (312 en 2007), 27 décisions de mainlevée d'opposition, 109 procès-verbaux de saisie, 241 actes de défaut de biens établis (223 en 2007). De plus, 32 demandes de saisie de salaire ont été déposées devant le juge civil (26 en 2007). En outre, 121 plaintes pénales ont été déposées (138 en 2007). Sur les 109 ordonnances et jugements des autorités pénales (103 en 2007), 41% prononcent une condamnation (45% en 2007), 14% un non-lieu (9% en 2007) et 38% un classement (47% en 2007). Dans le suivi des dossiers où le Service accorde des avances de pensions alimentaires aux bénéficiaires, 715 dossiers ont fait l'objet d'une révision. A cela s'ajoute la révision de 155 dossiers traités uniquement sous la forme d'une aide à l'encaissement des pensions alimentaires, ce qui représente en tout 870 décisions de révisions en 2008, en plus des décisions d'ouverture et de refus d'ouverture. Enfin, le Service a enregistré 21 réclamations en 2008 (27 en 2007), dont la plupart ont été rejetées. Trois recours ont été formés auprès de la DSAS (2 en 2007).

Aide matérielle nette 2008 (période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008)

Les remboursements personnels sont pris en compte

Art. 7 et 8 LASoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton

REPARTITION COMMUNES/ETAT Art. 32 et 33 LASoc							
Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.
Suisses	6 530 514.10	55.83	1 246 856.60	96.33	6 319 506.70	56.30	14 096 877.40
Etrangers	5 166 661.04	44.17	47 460.15	3.67	4 905 100.10	43.70	10 119 221.29
Total	11 697 175.14	100	1 294 316.75	100	11 224 606.80	100	24 216 098.69

Aide matérielle 2008

Personnes domiciliées, en séjour ou de passage

REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE

<i>Causes d'aide sociale</i>	<i>Nombre de dossiers</i>	<i>% Total</i>
Chômage/avances sur chômage	625	13.57
Famille monoparentale/couple divisé	560	12.16
Maladie/accident/hospitalisation	323	7.02
Aide à l'enfance	59	1.28
Patronage	41	0.89
AVS/AI/PC: avances/insuffisantes.	657	14.27
Revenus insuffisants	1 421	30.87
Placement EMS/Home pour personnes âgées	30	0.65
Drogue/alcool	181	3.93
Hospitalisation/accident/maladie: de passage	27	0.59
Rapatriement: de passage	89	1.93
Chômage: fins de droit	591	12.84
Total dossiers	4 604	100

Aide matérielle nette 2008 (période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008)

Les remboursements personnels sont pris en compte avant la répartition
Etat/communes/autres cantons

Art. 7 et 8 LASoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton

REPARTITION PAR SERVICE SOCIAL REGIONAL ET PAR CATEGORIE

<i>Services sociaux régionaux</i>	<i>Fribourgeois</i>		<i>Confédérés</i>		<i>Etrangers</i>		<i>Total</i>
	<i>Montant de l'aide Fr.</i>	<i>Nombre de dossiers</i>	<i>Montant de l'aide Fr.</i>	<i>Nombre de dossiers</i>	<i>Montant de l'aide Fr.</i>	<i>Nombre de dossiers</i>	
Fribourg-ville	2 140 980.65	427	1 467 671.70	222	3 346 139.60	619	6 954 791.95
Villars-sur-Glâne	285 291.70	58	88 583.30	28	526 094.55	127	899 969.55
Sonnaz	495 275.60	75	245 695.90	48	778 836.70	85	1 519 808.20
Marly	268 723.65	58	124 296.85	28	893 254.70	80	1 286 275.20
Haute-Sarine	174 437.50	38	75 574.85	15	33 113.70	15	283 126.05
Gibloux	471 820.80	69	481 026.80	59	360 948.70	33	1 313 796.30
Sarine-Ouest	169 089.00	45	171 058.80	23	106 354.05	20	446 501.85
Sense-Mittelland	213 234.80	34	368 074.05	33	156 276.85	17	737 585.70
Schmitten	231 244.10	19	63 269.15	17	161 136.95	17	455 650.20
Bösingen	41 500.95	2	78 760.75	9	26 498.85	5	146 760.55
Düdingen	490 021.40	50	359 408.75	35	365 699.25	30	1 215 129.40
Sense-Oberland	229 094.30	51	79 170.65	32	169 935.70	13	478 200.65

REPARTITION PAR SERVICE SOCIAL REGIONAL ET PAR CATEGORIE

Services sociaux régionaux	Fribourgeois		Confédérés		Etrangers		Total
	Montant de l'aide Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide Fr.	Nombre de dossiers	
Wünnewil-Überstorf	106 060.90	25	221 792.85	44	276 766.00	42	604 619.75
Gruyère	1 322 568.40	287	531 324.50	111	709 883.30	202	2 563 776.20
Morat	75 424.45	16	520 947.95	50	387 345.75	49	983 718.15
Lac	177 969.90	35	433 433.75	67	351 942.20	62	963 345.85
Kerzers	-1 326.05	6	144 603.20	29	223 108.60	34	366 385.75
Glâne-Sud	40 499.80	24	18 967.65	18	57 215.20	12	116 682.65
Romont	121 726.20	33	78 371.15	18	260 663.50	45	460 760.85
Glâne	123 188.25	38	54 921.55	21	66 518.75	13	244 628.55
Broye	267 221.90	95	566 927.35	95	648 148.20	106	1 482 297.45
Basse-Veveyse	97 205.10	16	119 470.75	27	-33 154.35	16	183 521.50
Haute-Veveyse	-1 413.65	11	16 461.90	7	15 996.65	4	31 044.90
Châtel-St-Denis	9 433.55	19	225 703.35	46	100 134.89	26	335 271.79
Service de l'action sociale	349.00	3	11 737.70	6	130 363.00	118	142 449.70
Total	7 549 622.20	1 534	6 547 255.20	1088	10 119 221.29	1 790.00	24 216 098.69

VIII. SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

1. Mission

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) est le service spécialisé chargé de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il accomplit les tâches suivantes:

- la mise en œuvre des actions socio-éducatives nécessaires, d'entente avec les parents ou les représentants légaux, pour les enfants en danger dans leur développement ou pour les jeunes adultes;
- l'exécution des mesures civiles et pénales de protection de l'enfant ordonnées par les autorités tutélaires ou judiciaires, la représentation provisoire des enfants séjournant dans le canton ainsi que la coordination cantonale dans les cas d'enlèvement international d'enfants;
- l'évaluation, l'autorisation et la surveillance de milieux d'accueil extrafamiliaux ainsi que la responsabilité d'autorité centrale cantonale dans le domaine de l'adoption;
- la consultation des victimes (enfants, hommes et cas relevant de la loi sur la circulation routière) au

sens de la législation sur l'aide aux victimes d'infractions;

- l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes, en coordination avec les titulaires du poste de délégué-e à l'enfance et à la jeunesse;
- la mise en œuvre des éléments de politique de l'enfance et de la jeunesse, notamment en soutenant la mission des titulaires du poste de délégué-e.

La direction du Service est assurée par M. Stéphane Quéru, chef de service.

2. Activités

2.1 Activités générales

L'année 2008 a vu la poursuite des activités de protection de l'enfance et la consolidation de l'activité des Déléguées à l'enfance et à la jeunesse.

Les travaux d'élaboration d'un règlement d'application de la Loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse ont été menés tout au long de l'année. La définition de la politique de l'enfance et de la jeunesse ainsi que la prise en compte des structures d'accueil parascolaire constituent les enjeux majeurs de cette réglementation.

Le SEJ a mené à bien le processus de l'analyse des prestations dans le courant du premier trimestre de 2008. Les groupes de prestations dépassent le nombre de 60

et décrivent ainsi la complexité de la mission et des activités du SEJ.

La construction du site Internet du SEJ a constitué un investissement important tout au long de 2008.

De manière générale encore, il a fallu constater une charge importante de travail social provoquée par la complexité des situations à traiter.

2.2 Événements particuliers

Le SEJ développe depuis plusieurs années, en complément de ses nombreux mandats, une politique de formation importante. Le Service dispose de 2 postes EPT de stagiaires provenant des Hautes Ecoles ou de l'Université et qui ont été occupés par 4 personnes sur la période 2007–2008, 3 personnes sur la période 2008 et 2 personnes sur la période 2008–2009. Le Service dispose également dans son budget de 2 postes EPT pour des stages post-universitaires. Ces postes ont été occupés par 3 personnes en 2008. Enfin, le Service collabore de manière intense avec les offices régionaux de placement dans la lutte contre le chômage. Six personnes ont suivi des programmes d'emploi temporaire au sein du SEJ en 2008.

Le secteur administratif a bénéficié d'un soutien particulier par l'octroi de 1.5 poste EPT dans le cadre de contrats de primo-demandeurs. Cette aide supplémentaire a été particulièrement appréciée pour donner un soutien administratif aux assistantes et assistants sociaux et pour la réalisation de tâches administratives telles que l'archivage de dossiers.

3. Les secteurs du SEJ

Le SEJ est actuellement organisé en 5 secteurs d'activité qui remplissent les missions suivantes:

Enquêtes et évaluations sociales demandées par les autorités de protection de l'enfance, interventions sans mandat officiel, permanences et interventions urgentes et dans les situations de crise (INTAKE), exécution des mesures de protection ordonnées par les autorités: secteur de l'action sociale directe (SASD).

Enquêtes et évaluations en vue de l'autorisation des milieux d'accueil familiaux et institutionnels, surveillance des milieux d'accueil et éléments de coordination des milieux d'accueil: secteur des milieux d'accueil (SMA).

Consultations LAVI pour les enfants, les hommes et les victimes LCR: centre de consultation LAVI.

Politique de l'enfance et de la jeunesse: constitution du bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse Fribourg Jeunesse/Freiburg Jugend (FriJ).

Administration, réception et comptabilité générale et comptabilité spécifique pour les pupilles: secteur administratif.

3.1 Le secteur de l'action sociale directe (SASD)

Le SASD a dû faire face à plusieurs départs dans le secteur de l'INTAKE.

Au niveau du Secteur régional Sud, la Cheffe de secteur responsable de l'équipe exécutant les mesures de protection de l'enfance dans les districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse, Madame Maria Pillonel, a pris sa retraite anticipée à la fin de l'année 2008, et cela après plus de 20 ans de service.

3.1.1 Les mandats de protection du SASD

L'évolution du nombre des mandats de protection assumés par les équipes régionales du SASD est décrite selon le tableau suivant:

	2007	2008	
Nombre d'enfants suivis	2603	2707	+104
Nombre de nouvelles interventions	967	1038	+71
Situations sans mandat officiel (SMO)	377	450	+73
Mandats Justice de paix	486	493	+7
Mandats Chambre pénale des mineurs (CPM)	74	45	-29
Mandats tribunaux civils de district	23	46	+23
Divers autres mandats	7	4	-3

104 enfants de plus ont été suivis, ce qui confirme la légère augmentation observée chaque année du nombre d'enfants suivis.

En ce qui concerne les nouvelles interventions, il est constaté qu'une grande partie de l'augmentation provient des 73 SMO en plus. Cela signifie également que la permanence de l'INTAKE est toujours plus sollicitée. Il y a les demandes des parents et des enfants, mais aussi les demandes émanant des écoles qui sollicitent le service INTAKE de manière croissante afin de recevoir des conseils quant à la prise en charge des enfants. Par ailleurs, la permanence est beaucoup sollicitée pour les situations de crise par les autorités, les réseaux sociaux et l'école.

Il est heureux de constater une stabilisation du nombre de mandats de protection institués par les Justices de Paix (+ 7 JDP), ainsi qu'une diminution significative des mandats ordonnés par la CPM (- 29), mais contrebalancé par une forte augmentation des mandats des tribunaux civils de district.

3.1.2 Le développement des procédures et directives internes

Dans le cadre du SASD, le SEJ poursuit la mise en place des procédures, des lignes de service et des directives pour, d'une part servir au mieux et dans la plus grande

équité les mandataires et les usagers et, d'autre part soutenir et rendre plus efficace encore l'action des assistantes et assistants sociaux du secteur.

Dans le domaine des suivis sans mandat officiel, il a été décidé que les accompagnements des enfants et de leurs familles feraient l'objet d'une évaluation systématique de leur utilité tous les 6 mois et dureraient au maximum 18 mois. Après cette période, l'autorité compétente est invitée à confier au Service un mandat de mesures de protection de l'enfant, à moins que cela n'ait déjà été instauré précédemment. Il faut noter que toutes ces situations sont traitées durant les premiers mois par l'équipe INTAKE de façon intensive. Cela permet de terminer l'action de protection, pour la grande majorité des situations, dans les plus brefs délais (3 à 6 mois). En effet, il est primordial qu'un soutien rapide et intensif soit immédiatement mis en place, de manière à ce que la situation ne se détériore pas et qu'elle soit résolue au plus vite.

Les placements d'enfants sans mandat officiel font également l'objet d'une nouvelle procédure qui oblige à informer les autorités tutélaires de tous les placements sans mandat qui durent plus de trois mois. Cette procédure permet, d'une part, de garantir à l'enfant qu'un organe judiciaire et neutre se prononce sur les mesures prises par ses parents sous la supervision du SEJ, mesures qui peuvent être décisives pour l'avenir de l'enfant et, d'autre part, lui donner la possibilité d'être entendu par cette autorité selon l'art.12 de la Convention des Nations Unies et l'art. 314 ch.1 CC.

Dès l'été 2008, une nouvelle procédure et directive concernant l'application de la curatelle de surveillance des relations personnelles selon l'art. 308 al. 2 du Code civil suisse est appliquée. Cette ligne de service doit permettre d'exécuter les mandats dans un délai de 2 à 3 ans au maximum et ceci malgré la complexité de certaines situations, soit stopper les conflits sans fin de certains parents concernant les droits de visite au détriment des enfants, éviter les conflits de loyauté des enfants envers leurs parents, et enfin rassurer les enfants sur la possibilité d'assurer un contact avec les deux parents.

3.2 Le secteur des milieux d'accueil (SMA)

Le SMA assume l'exécution de l'Ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption. Ainsi, des enquêtes sociales sont exécutées afin d'autoriser les institutions de la petite enfance, les familles d'accueil, les parents souhaitant adopter un enfant, puis de surveiller ces milieux d'accueil.

3.2.1 Les événements marquants pour le SMA

Le SEJ a vu le Chef du secteur des milieux d'accueil, M. Steve Perroud, quitter le Service après plus de 13 années de fonction.

Une révision partielle des normes et recommandations des structures d'accueil de la petite enfance a été réalisée afin de prendre en compte, dans le calcul de la couverture en personnel, non seulement les personnes qui accomplissent une formation dans le cadre du certificat fédéral de capacité d'assistant-e socioéducatif-ve, mais également les personnes qui seront prochainement porteuses de ce certificat fédéral.

Le SEJ, par son secteur des milieux d'accueil, a participé très activement et avec le soutien de la DSAS à l'organisation des premières Assises fribourgeoises de l'accueil de la petite enfance, qui se sont tenues le 31 mai 2008 à l'Institut agricole de Grangeneuve. Ces Assises ont eu pour thème: Parents - professionnel-le-s: quelle co-éducation? Enjeux, pratiques et limites.

Les Assises de la petite enfance dans le canton de Fribourg ont pour but d'offrir aux professionnels une journée de formation relative à l'accueil de la petite enfance, au travers d'une journée de formation. Le but de cette démarche est double: permettre aux différents corps de métier concernés de se rencontrer, d'échanger et de se constituer en réseau afin de parvenir à mieux faire reconnaître la profession dans le canton de Fribourg, en interpellant tant les professionnel-le-s que les politiques sur le sujet.

3.2.2 La distribution des données au SMA

En 2008, le SMA a assumé 559 dossiers (465 en 2007):

<i>Institutions de la petite enfance</i>	
Phase de surveillance	187
Phase d'enquête	11
En projet	7
<i>Accueil à la journée</i>	
Surveillance de «mamans de jour»	24
Surveillance d'«assistantes parentales» ¹	9
<i>Structures d'accueil parascolaire</i>	
33	
<i>Familles d'accueil non professionnelles</i>	
En activité complète	106
En activité avec places disponibles	2
Disponibles	15
En évaluation	23
Projet	2

¹ Le canton de Fribourg compte neuf associations d'accueil familial de jour avec lesquelles l'Etat de Fribourg a conclu des conventions de délégation de la surveillance des assistantes parentales.

<i>Familles d'accueil professionnelles</i>	
Période de surveillance	4
Projet	1
<i>Parents nourriciers en vue d'adoption</i>	
Enquête	37
Attente d'enfant	45
Surveillance du placement	38
<i>Situation d'adoption nationale</i>	
Abandon post-consentement	2
Abandon pré-consentement	1
<i>Mandats spécifiques</i>	
Adoption par le/la conjoint (e)	8
Adoption d'adulte	1
Changement de nom	3

3.3 Le Centre de consultation LAVI

Le centre de consultation LAVI apporte une aide aux victimes et à leurs proches selon la loi sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI). Il se compose d'un secteur s'occupant spécifiquement des enfants et adolescents et d'un second secteur s'occupant des hommes et des victimes de la circulation.

Le soutien octroyé par le Centre de consultation LAVI doit permettre une aide rapide, le but étant la réinsertion de la victime au sein de la société et la réparation des conséquences négatives de l'infraction

3.3.1 La consultation pour les enfants

Le Centre est de plus en plus sollicité par des professionnel-le-s en contact avec des enfants qui souhaitent échanger sur une situation d'abus ou de maltraitance, afin de mettre en place une aide appropriée. Cette forme de collaboration est très importante et démontre son utilité dans la diminution du nombre de dossiers et de la durée de leur prise en charge.

	2007	2008
Nouvelles demandes durant l'année	147	147
Situations reprises de l'année précédente	150	108
Total des situations traitées	297	255

Parmi les 147 nouvelles situations, 67% concernaient des filles et 33% des garçons. Dans le cadre de l'aide immédiate, le Centre est à même d'apporter des suivis psychologiques qui se sont déroulés de la manière suivante en 2008.

<i>Suivis psychologiques par la psychologue du centre</i>	
Situations suivies en aide immédiate (max. 5 séances)	17
Situations suivies en aide à long terme (> 5 séances)	8
Entretiens avec enfants victimes	70
Entretiens avec les parents	34

3.3.2 La consultation pour les hommes et les victimes au titre de la LCR

La diminution constatée du suivi des situations est conditionnée par un changement temporaire dans la pratique de signalement par la police.

	2007	2008
Nouvelles demandes durant l'année	140	109
Situations LAVI	129	105
Situations non-LAVI	11	4
Situations reprises de l'année précédente	77	69
Total des situations traitées	217	178

De manière générale, le Centre de consultation LAVI a réalisé 682 consultations de victimes et de leurs proches, 686 consultations téléphoniques (> 15 ') avec des victimes et des proches.

37 accompagnements de victimes lors de procès pénaux et d'auditions ont été réalisés.

3.4 Le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (friJ)

Le friJ est chargé de mettre en œuvre la politique de l'enfance et de la jeunesse. Celle-ci est sectorielle et comprend des mesures individuelles et collectives, permettant de promouvoir les compétences et les ressources des enfants et des jeunes en s'appuyant sur les moyens suivants:

- le soutien apporté au travail de jeunesse conçu par, avec et pour les enfants et les jeunes;
- le renforcement de la participation et de la citoyenneté;
- l'encouragement et la coordination des activités de jeunesse;
- l'encouragement et la coordination de l'animation socioculturelle;
- l'offre d'espaces publics et de locaux;
- la mise en œuvre des mesures de prévention primaire;
- la coordination et la mise en réseau des acteurs de la promotion;
- l'établissement d'une vision d'ensemble en politique de l'enfance et de la jeunesse;
- la mise en œuvre de l'information, de la communication, de la gestion du savoir, de la recherche, du monitoring.

En 2008, le friJ a réalisé particulièrement les activités suivantes:

- Création et mise à jour d'un fichier d'adresses des organisations actives en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse sur le plan national, intercantonal, cantonal et communal (450 adresses).
- Création d'un centre de documentation électronique et papier dans 5 domaines: promotion et participation, protection et prévention, formation et travail, famille et accueil, bases juridiques et scientifiques.
- Création d'un cours sur la politique de l'enfance et de la jeunesse.
- Envoi d'informations ciblées auprès des partenaires, envoi des newsletters nationales dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse aux partenaires fribourgeois.
- Participation au projet T-Ki.
- Organisation de rencontres d'échanges d'information.
- Envois d'informations ciblées à la DICS, à des enseignant-e-s ou à des établissements scolaires concernant le domaine de la participation des élèves dans le cadre scolaire ou de projets de prévention.
- Soutien aux communes, aux associations.
- Participation à des manifestations:
 - journées jeunesse impliquée dans les communes fribourgeoises: Bulle, Attalens et Bossonnens (conjointement);
 - suivi des journées en fournissant des informations sur les thèmes «jobs d'été»; «brochure d'information pour les jeunes en matière de votation»;
 - Conférence des enfants à Fribourg organisée par Kinderlobby Schweiz (12-15 novembre 2008);
 - Les Assises du social;
 - Séminaire de Bienne organisé par la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse (CFEJ) sur le thème de la sexualité des jeunes;
 - 75 ans du Conseil suisse des activités de jeunesse CSAJ/Berne.
- Réalisation d'un monitoring national.
- Fixation des critères permettant d'octroyer des aides financières à des projets pour l'enfance et la jeunesse. A ce titre, 14 projets ont obtenu une aide financière en 2008.

IX. ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges</i>	<i>Compte 2008 EPT</i>	<i>Compte 2007 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
SANTE ET AFFAIRES SOCIALES	2 420.84	2 380.71	40.13
ADMINISTRATION CENTRALE	183.91	177.77	6.14
3600 / SASS Secrétariat général	4.93	4.79	0.14
3605 / SANT Service de la santé publique	18.15	17.96	0.19
3606 / DENT Service dentaire scolaire	26.66	26.01	0.65
3625 / CPSY Service psycho-social	34.16	33.76	0.40
3626 / PPSY Service de pédopsychiatrie	13.62	12.56	1.06
3630 / PFIS Service de planning familial et d'information sexuelle	6.62	6.37	0.25
3635 / LABC Laboratoire cantonal	19.29	18.58	0.71
3645 / SOCI Service de la prévoyance sociale	10.20	9.15	1.05
3650 / AISO Service de l'action sociale	12.40	11.09	1.31
3665 / OCMF Service de l'enfance et de la jeunesse	37.88	37.50	0.38
SECTEUR HOSPITALIER	2 221.47	2 187.93	33.54
3611 / RHFR Réseau hospitalier fribourgeois	1 925.80		1 925.80
3615 / HOPC Site Fribourg		1 154.51	-1 154.51
Autres sites*		739.19	-739.19
3620 / MAHP Hôpital psychiatrique cantonal	295.67	294.23	1.44
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	15.46	15.01	0.45
3624 / MABU Buanderie de Marsens	15.46	15.01	0.45

(* statistiques établies par les sites en question; les statistiques ont été consolidées pour les comptes 2008)

.....
Canton de Fribourg
.....

DIRECTION DES FINANCES

.....

I. Direction et Secrétariat général	1
1. Missions	1
2. Activités	1
3. Collaboration intercantonale	2
4. Affaires contentieuses	3
5. Législation	3
II. Administration des finances	4
1. Missions	4
2. Activités	4
III. Service cantonal des contributions	9
1. Missions	9
2. Activités	9
IV. Service des impôts sur les successions et les donations	13
1. Missions	13
2. Activités	13
3. Événements particuliers	13
V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg	14
1. Missions	14
2. Activités	14
VI. Service de l'informatique et des télécommunications	19
1. Mission	19
2. Activités	19
VII. Mensuration officielle	23
1. Missions	23
2. Activités	24
VIII. Registre foncier	27
1. Missions	27
2. Les Bureaux du registre foncier	27
3. L'activité fiscale du registre foncier	28
4. L'Autorité de surveillance du registre foncier	29
IX. Inspection des finances	29
1. Missions	29
2. Activités	29
X. Etat du personnel	31

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. Missions

La Direction des finances (DFIN) veille, à travers ses services, à une gestion efficace des ressources propres de l'Etat, notamment des ressources financières, humaines, fiscales et informatiques. Elle est aussi chargée de la mensuration officielle, soit des plans cadastraux du territoire cantonal, et de la bonne tenue du registre foncier. L'Inspection des finances et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat sont rattachées administrativement à la DFIN.

Le Conseiller d'Etat, Directeur des finances, était en 2008 M. Claude Lässer. Le Secrétaire général était M. Jean-Paul Monney.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) s'occupe de la préparation des objets que la Direction des finances soumet au Conseil d'Etat et du suivi des dossiers que les autres Directions soumettent au Conseil d'Etat, notamment ceux qui sont importants sur les plans financiers, du personnel ou de l'informatique et dont les services spécialisés font partie de la Direction des finances. Le SG-DFIN s'occupe également de la préparation administrative des objets soumis au Grand Conseil, du suivi des actes législatifs et de la gestion de maints dossiers relevant de la Direction, notamment en matière de consultations internes ou externes. La gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat lui incombe également, ainsi que les relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du secrétariat comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, le guichet et la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes en français, tout particulièrement des textes officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la Direction (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent sur le plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique s'occupe des procédures contentieuses (voir point 4. ci-après), de l'élaboration ou de la révision d'actes législatifs et de règlements, de répondre aux consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'extérieur de l'Etat, surtout aux services de la Direction qui ne disposent pas de juristes. Les activités

juridiques 2008 ont porté en particulier sur la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

2.1.1 Budget

Pour la Direction des finances, la préparation du budget de l'Etat pour l'année suivante est l'une des tâches les plus importantes. Sont reprises ici quelques considérations et conclusions émises dans la présentation du budget 2009.

Le budget 2009 s'inscrit dans une perspective de consolidation des principaux équilibres des finances publiques cantonales et de développement, qualitatif et quantitatif, des prestations fournies aux différents milieux de la société fribourgeoise (population, économie, fonction publique).

Ainsi, pour le 4^e exercice consécutif, le compte de fonctionnement boucle avec un léger bénéfice, à hauteur de 750 000 francs en 2009. En outre, la quote-part des subventions cantonales par rapport à la fiscalité cantonale s'écarte de manière nette du plafond fixé par la loi (38,42% en 2009 en comparaison de la limite de 41%).

Tout en respectant donc les contraintes légales en matière financière, le budget 2009 intègre les conséquences financières de plusieurs avancées significatives:

- d'abord et en premier lieu, un double allègement de la fiscalité est consenti, d'un coût global de 47 millions de francs pour le canton. L'opération porte sur deux volets essentiels: d'une part la compensation de la progression à froid, des réductions pour les familles et les bas revenus, une imposition réduite des dividendes, et d'autre part des coefficients d'impôts directs ramenés de 103% à 100%. Il y a lieu de remarquer que ces adaptations étaient certes prévues dans le cadre du plan financier de législature, mais au plus tôt en 2010/2011;
- ensuite, un programme substantiel d'investissements a été retenu, en hausse de plus d'un tiers pour ce qui concerne la part à charge de l'Etat;
- par ailleurs, les principales prestations offertes sont renforcées, tant en ce qui concerne la formation, la santé que le social, en particulier en matière de classes spéciales, d'institutions spécialisées et d'EMS;
- au surplus, des besoins nouveaux sont satisfaits. A ce titre, il convient de mettre en exergue aussi bien l'effort accru en matière de nouvelle politique régionale que la mise en place du réseau de santé mentale, de la 3^e année de médecine, de la 2^e année d'école enfantine et, dans ce dernier cas, avec une aide substantielle pour les communes;
- enfin, une amélioration des conditions salariales et de travail de la fonction publique est prise en compte au budget 2009.

Il faut toutefois relever que l'augmentation importante des investissements entraîne une baisse du degré

d'autofinancement (de 86,9 à 74,3%) et une augmentation des besoins de financement (de 13,5 à 35,8 millions de francs) liées à deux achats importants de bâtiments.

2.1.2 Autres domaines d'activités

Le montant du fonds des bénéfices de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2008 à 1 283 673 francs (1 014 263 francs à fin 2007).

3. Collaboration intercantonale

3.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

La Conférence des directeurs cantonaux des finances a tenu quatre séances en 2008, les 25 janvier, 18 avril, 8 et 9 mai et 19 septembre. Comprenant tous les directeurs des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le chef du Département fédéral des finances et des représentants de l'administration fédérale des finances et des contributions, ainsi que des chefs des services cantonaux des finances et des contributions. M. Claude Lässer fait partie du comité de cette Conférence depuis le début 2007.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- La suite de la réforme de la fiscalité des entreprises (notamment l'imposition partielle des dividendes pour les participations qualifiées). Cet objet a été à l'étude pendant plusieurs années au niveau fédéral, pour l'impôt fédéral direct d'une part et d'autre part pour les impôts cantonaux et communaux directs par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs qui fixe des principes pour les cantons en la matière. Après plusieurs expertises et projets, la loi a été soumise au vote du peuple suisse le 24 février 2008, qui l'a acceptée à une courte majorité.
- La réforme de l'imposition fiscale de la famille, avec enfants, suite au refus du paquet fiscal fédéral lors de la votation populaire du 16 mai 2004, continue à faire l'objet d'analyses.
- Le vaste projet de nouvelle péréquation financière et de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, après de nombreux travaux d'adaptation dans les cantons. Deux groupes de projet ont été mandatés en 2008 entre la Confédération et les cantons, l'un pour déterminer les différents indices utilisés dans le cadre de la RPT et l'autre pour examiner périodiquement l'efficacité de la RPT. La Conférence a notamment examiné en 2008 les données et indices pour 2009 et la question de la correction rétroactive d'une erreur du canton de St-Gall.
- La concurrence fiscale intercantonale et internationale, notamment aussi la controverse avec l'Union européenne, soit l'imposition forfaitaire selon les dépenses et l'imposition des holdings.

- La distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse.
- Un projet de nouveau modèle de comptes pour les collectivités publiques.
- La Conférence a entendu et débattu avec des représentants fédéraux sur la politique de la Banque nationale suisse, sur la politique régionale de développement économique et sur le développement des infrastructures ferroviaires.
- Les réponses à plusieurs consultations fédérales ayant d'importantes répercussions financières sur les cantons: la révision de la taxe sur la valeur ajoutée et notamment le traitement des subventions versées par les cantons et les communes, le financement des hôpitaux par les cantons, l'assainissement de la caisse de pension des CFF, l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales, la révision de la loi sur la poste et sur l'organisation de La Poste.
- L'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, conférence suisse sur l'informatique, groupe de travail sur la péréquation financière).

3.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins a tenu cinq séances en 2008, les 1^{er} février, 3 mars, 30 mai à Fribourg, 5 septembre et 2 novembre. Elle réunit les directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle accueille généralement des représentants des administrations cantonales des finances et de l'administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- Le financement des hautes études spécialisées (HES-SO et S2), en particulier l'examen et l'intégration des besoins financiers dans le cadre des procédures de chaque canton en matière d'établissement du budget.
- La nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, en particulier une erreur de calcul avec St-Gall et les données 2009.
- Les régimes financiers et les degrés de couverture des caisses de pensions du personnel des collectivités publiques cantonales romandes, ainsi que le projet de dispositions légales fédérales à ce sujet.
- Les incidences financières sur les cantons romands en particulier de plusieurs objets de la Confédération, telles que les réformes fiscales, la distribution des bénéfices de la BNS, l'évaluation des subventions, les mesures d'assainissement financier envisagées.
- Des échanges d'informations sur les comptes et les budgets des cantons représentés, en particulier sur les recettes fiscales, et les risques de dégradation des

finances cantonales suite à la grave crise financière sur le plan international.

- La mise sur pied d'un groupe de travail, en vue de dégager des prises d'actions coordonnées pour lutter contre la crise financière et économique.

4. Affaires contentieuses

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération et de remises, ainsi que de demandes internes ou externes d'avis en matière de droits d'enregistrement (impôt sur les successions et les donations) et de droits de mutation. Le nombre de dossiers a augmenté en 2008. Mais le retard accumulé en 2006 et dû à l'élaboration de la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD) est pratiquement comblé.

5. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, pris en 2008 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante:

5.1 Lois et décrets

Décret du 12 février 2008 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007;

Décret du 2 avril 2008 concernant la validation de l'initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous»;

Loi du 7 mai 2008 modifiant la loi sur la Banque cantonale de Fribourg (durée du mandat du président du conseil d'administration);

Décret du 7 mai 2008 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2007;

Loi du 17 juin 2008 adaptant la loi sur la mensuration officielle à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons;

Décret du 3 septembre 2008 concernant l'initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous» (en vue de la votation populaire);

Loi du 3 septembre 2008 modifiant la loi sur les finances de l'Etat (contre-projet indirect à l'initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous»);

Loi du 5 septembre 2008 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales (notamment la compensation des effets de la progression à froid et la baisse de la fiscalité pour les personnes physiques et morales);

Loi du 9 octobre 2008 modifiant la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (exonération des droits de mutation sur le transfert d'immeubles de sociétés immobilières affectés à l'exploitation);

Loi du 5 novembre 2008 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009;

Décret du 5 novembre 2008 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009.

5.2 Ordonnances et arrêtés

Ordonnance du 8 janvier 2008 relative à l'attribution d'une compensation complémentaire aux communes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons;

Ordonnance du 11 février 2008 modifiant le règlement sur les subventions;

Arrêté du 11 mars 2008 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1^{er} trimestre 2008 (156^e affectation);

Arrêté du 29 avril 2008 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Düringen, lot IX, secteurs 1 et 2;

Ordonnance du 20 mai 2008 relative à la gestion par prestations;

Ordonnance du 3 juin 2008 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat;

Arrêté du 16 juin 2008 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2^e trimestre 2008 (157^e affectation);

Ordonnance du 1^{er} juillet 2008 relative à l'encouragement à la prise de la retraite du personnel de l'Etat dès 2009;

Arrêté du 1^{er} juillet 2008 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Gurmels (secteur Cordast, lot II);

Ordonnance du 8 juillet 2008 adaptant le montant de l'indemnité kilométrique pour les déplacements professionnels du personnel de l'Etat;

Ordonnance du 19 août 2008 modifiant le tarif des honoraires perçus par l'Inspection des finances;

Arrêté du 23 septembre 2008 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3^e trimestre 2008 (158^e affectation);

Ordonnance du 25 septembre 2008 de la Direction des finances modifiant l'ordonnance relative à la perception des créances fiscales pour l'année 2008 et abrogeant l'ordonnance fixant le taux d'intérêt de restitution de l'indu en matière de droits de mutation et de droits sur les gages immobiliers;

Ordonnance du 14 octobre 2008 sur l'impôt sur les successions et les donations (OISD);

Ordonnance du 14 octobre 2008 concernant la déduction des frais funéraires pour le calcul de l'impôt sur les successions;

Ordonnance du 14 octobre 2008 concernant les primes d'assurance-maladie et accidents déductibles pour la période fiscale 2009;

Ordonnance du 9 décembre 2008 modifiant l'arrêté concernant la gestion de l'informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat;

Ordonnance du 9 décembre 2008 modifiant le règlement du personnel de l'Etat (augmentation des vacances);

Ordonnance du 9 décembre 2008 relative à l'adaptation au renchérissement et à la fixation des échelles de traitement du personnel de l'Etat pour 2009;

Ordonnance du 16 décembre 2008 relative à la perception de l'impôt à la source;

Arrêté du 16 décembre 2008 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral (périmètre de la nouvelle mensuration) et du registre foncier transitoire (périmètre du remaniement parcellaire) de la commune d'Ulmiz;

Arrêté du 16 décembre 2008 relatif à la mise en vigueur du registre transitoire des communes de Châtillon, Font, Lully et Estavayer-le-Lac (partiel) ensuite de remaniement parcellaire;

Arrêté du 16 décembre 2008 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 4^e trimestre 2008 (159^e affectation);

Ordonnance du 17 décembre 2008 de la Direction des finances modifiant l'ordonnance sur la déduction des frais professionnels des personnes exerçant une activité lucrative dépendante;

Ordonnance du 18 décembre 2008 de la Direction des finances relative à la perception des créances fiscales pour l'année 2009.

II. ADMINISTRATION DES FINANCES

1. Missions

L'Administration des finances de l'Etat de Fribourg (AFin) est un service central en charge de la gestion des finances du canton et de l'élaboration de toutes les bases utiles à la conduite de sa politique financière.

Le chef de l'AFin est M. Daniel Berset, Trésorier d'Etat.

2. Activités

En 2008, l'AFin a porté ses efforts principaux sur les activités suivantes: l'élaboration du budget 2009, la mise en œuvre de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), l'analyse des projets des Directions, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative, le contrôle des subventions, la tenue des comptes de l'Etat, le service financier et la gestion de la trésorerie. L'AFin a également été active dans les domaines suivants: l'encaissement et le suivi des débiteurs, le contrôle budgétaire. En cours d'année, l'AFin a repris les tâches liées à la gestion par prestations et elle a conduit des travaux en rapport avec le nouveau modèle comptable harmonisé.

2.1 Le projet de budget 2009

Lors de l'élaboration du projet de budget 2009, le Conseil d'Etat a veillé à ce que les exigences légales en matière de politique financière soient respectées tout en répondant aux diverses attentes, notamment au niveau des prestations, de la fiscalité et des investissements. Le 9 septembre 2008, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2009 qui correspond à ces différents principes et objectifs. Le Grand Conseil n'a procédé qu'à une seule modification consistant en un transfert de crédits d'une position budgétaire à une autre, mais sans que cela influence les résultats.

Le budget 2009 finalement adopté le 5 novembre 2008 présente les résultats prévisionnels suivants:

- un excédent de revenus de quelque 750 000 francs au compte de fonctionnement;
- des investissements nets à hauteur de 139,5 millions de francs;
- un excédent total de dépenses de 138,8 millions de francs au compte administratif;
- une insuffisance de financement de l'ordre de 35,8 millions de francs;
- une quote-part des subventions cantonales de 38,42% par rapport aux recettes fiscales cantonales (limite fixée à 41%).

2.2 La mise en œuvre de la RPT

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Durant la première année d'application du nouveau système, divers travaux complémentaires et ajustements se sont révélés nécessaires au sein de l'administration cantonale. L'AFin y a contribué de la manière suivante:

- examen des projets préparés par les Directions et unités administratives dans les domaines où les modifications requises de la législation cantonale, entrées en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, devaient encore être adoptées (forêts, mensuration officielle, mesures pédo-pédagogiques dispensées par des prestataires privés, protection contre le bruit);
- coordination de la mise en œuvre des conventions-programmes: entretien des contacts avec l'Office fédéral de l'environnement, transmission des informations aux unités administratives cantonales concernées, organisation des consultations internes et synthèse des prises de position, préparation des dossiers à l'intention du Conseil d'Etat, information de l'Association des communes fribourgeoises, adaptation du plan comptable cantonal;
- analyse des incidences financières de la RPT pour l'Etat: vérification, en collaboration avec le Service cantonal des contributions, des chiffres 2009 mis en consultation par la Confédération, préparation de la

prise de position du Conseil d'Etat, estimation des effets totaux de la RPT sur le budget 2009 de l'Etat;

- analyse des incidences financières de la RPT pour les communes: affinement de la méthode d'analyse, recherche d'informations complémentaires dans les budgets communaux 2008, réponse à diverses questions, estimation des effets 2009 pour les communes dans leur ensemble;
- entretien des contacts administratifs en matière de RPT avec la Conférence des Gouvernements cantonaux, la Conférence des Directeurs des finances et le Département fédéral des finances.

Un régime transitoire en matière de RPT, d'une durée de trois ans, s'applique en outre depuis le 1^{er} janvier 2008 aux domaines de l'enseignement spécialisé et des institutions pour personnes handicapées adultes. D'importants travaux, visant à élaborer les stratégies cantonales qui seront mises en œuvre dans ces domaines à partir du 1^{er} janvier 2011, sont en cours. Ils sont menés par la DICS et la DSAS, avec la collaboration des milieux concernés. Plusieurs représentants de l'AFin sont intégrés aux groupes et sous-groupes de travail actuellement à l'œuvre.

2.3 Analyse des projets des directions

En 2008, l'AFin a procédé à l'analyse préalable, sous l'angle financier plus spécialement, de près de 30 projets de lois, décrets ou ordonnances. Les objets suivants ont ainsi fait l'objet d'une prise de position: les avant-projets de lois sur l'information et l'accès aux documents, la péroration financière intercommunale, la deuxième année d'école enfantine, l'emploi et le marché du travail, la santé, l'exercice des droits politiques, la protection de la nature et des paysages, les allocations de maternité ainsi que la loi fixant les compétences en matière de conventions intercantionales. Des préavis ont aussi été émis au sujet des décrets portant en particulier sur le crédit d'engagement additionnel H189, l'équipement des forêts domaniales, la promotion économique, l'achat de la clinique Garcia et celui du bâtiment de la police sis à Notre-Dame 2, à Fribourg. L'AFin a également collaboré activement aux importants travaux du groupe de travail chargé de préparer la reprise de l'EMAF par l'Etat et d'élaborer le décret relatif à l'achat du bâtiment.

2.4 Nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

L'AFin a mis sur pied une organisation de projet en vue d'introduire le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) adopté le 25 janvier 2008 par la Conférence suisse des directeurs des finances. Le comité de projet s'est réuni à plusieurs reprises en 2008 et le comité de pilotage a siégé deux fois. Les travaux portent en particulier sur l'adaptation du plan comptable, de la statistique fonctionnelle et la renumérotation des centres financiers (introduction probable de 4 chiffres non significatifs).

L'introduction du nouveau modèle comptable aura d'importantes incidences sur l'outil informatique SAP: une évaluation plus précise des conséquences pratiques et des solutions à envisager est actuellement en cours. Les publications (fascicules du budget et des comptes), les statistiques, l'outil de planification financière seront également fortement influencés par le nouveau modèle comptable.

2.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Pour la section Nigefi, l'année 2008 a été un peu atypique. En effet, les efforts de déploiement du progiciel SAP dans les services de l'administration cantonale ont été partiellement freinés en raison de la migration «unicode» ainsi que la migration de la version 4.7 vers la version ECC06.

Ces deux migrations, avant tout techniques, ont permis une mise à niveau des systèmes SAP dans leurs versions les plus récentes. Elles faciliteront l'interopérabilité entre SAP et les autres systèmes de l'informatique cantonale, notamment la mise à disposition et le recours à des services «Web».

2.5.1 Déploiement du progiciel SAP

Dans le cadre de la poursuite du déploiement du progiciel SAP, l'outil de facturation a été mis à disposition:

- de la Chancellerie d'Etat;
- des sept cercles du Service de la Justice de paix;
- du Service de l'environnement;
- du Service de la formation professionnelle.

2.5.2 Maintenance applicative

Suite à l'introduction, au 1^{er} janvier 2008, de la loi sur la détention des chiens (LDCh), l'outil de facturation de l'impôt sur les chiens a été totalement modifié.

En vue de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 du nouveau règlement sur la pêche dans les eaux cantonales, la section a procédé à l'adaptation des procédures de facturation des permis de pêche.

2.5.3 Développements et travaux d'intégration

Au chapitre des développements et travaux d'intégration, l'effort a porté principalement sur l'augmentation de la couverture fonctionnelle de la solution gestion et sur le suivi du contentieux et le développement de «Web services».

Les développements effectués au sein de l'application gestion et suivi du contentieux permettent au Service financier cantonal de traiter les poursuites en réalisation de gage.

Les «Web services» développés seront mis à disposition de l'application «PlatCom». Ils permettront, dans le domaine de la comptabilité des débiteurs, de communi-

quer avec cette dernière, de consulter les soldes et les écritures en temps réel.

2.6 Le contrôle périodique des subventions

La planification générale des examens de subventions pour la période 2007 à 2012 a été adoptée par le Conseil d'Etat en avril 2007, en tenant compte de la liste actualisée des subventions cantonales répertoriées. Tous les domaines de subventions seront réexaminés durant cette période, conformément aux prescriptions de la LSub qui prévoit un tel réexamen de chaque domaine au moins tous les six ans.

– Examens des subventions 2008

Conformément à la planification générale, dix examens ont été réalisés durant l'année au moyen du nouveau concept d'examen. Trois examens n'étaient toutefois pas achevés à la fin 2008. Ils seront finalisés au début de l'année 2009.

Après une formation de base individuelle dispensée par l'Administration des finances, les personnes chargées de réaliser ces examens ont accompli leur mandat entre les mois d'avril et de décembre 2008. Les résultats de ces travaux ont été transmis à la Commission de coordination des examens périodiques (ci-après: la Commission) dans le courant novembre 2008; laquelle les a traités dans sa séance du 26 novembre 2008. La Commission transmettra prochainement ses propositions au Conseil d'Etat pour cette huitième série d'examens.

– Suivi des mesures décidées dans le cadre des examens de subventions

L'Administration des finances tient à jour le suivi des mesures qui ont été décidées dans le cadre des examens de subventions. Ce suivi est actualisé périodiquement en collaboration avec les différentes Directions, dans le but d'assurer une réalisation adéquate des décisions arrêtées.

– Contrôle régulier des prescriptions de la LSub

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion du produit de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire, afin de s'assurer du respect de cette contrainte. Cette limite légale des subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité a été adaptée en 2007 en raison des incidences de la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2008, de la RPT. Pour tenir compte de ces changements, le plafond relatif aux subventions nettes a été porté de 22% à 41% du produit de la fiscalité à partir de 2008. Cette adaptation résulte exclusivement d'un effet arithmétique engendré par le fait que la RPT convertit plusieurs subventions fédérales à des tiers en subventions acquises à l'Etat; ce dernier devenant l'ayant-droit au sens du droit fédéral modifié. L'adaptation précitée du taux n'a par conséquent aucune incidence sur le volume des subventions globales versées.

Pour mémoire, le budget 2008 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 40,23%. Au budget 2009, ce taux est de 38,42% et il respecte ainsi la règle fixée.

En outre, l'Administration des finances a réalisé, comme le prévoit la LSub, l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la LSub.

2.7 Les comptes 2008

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour 2/3 par la comptabilité générale et 1/3 dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. Elle apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du service financier.

Le compte d'Etat de l'année 2008 fait l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Le présent rapport d'activité se limite, dès lors, à ne reproduire que les principaux résultats de bilan de 1998 à 2008 et des comptes généraux de 2002 à 2008.

Bilan

<i>Année</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Excédent passif (-) Excédent actif (+)</i>
1998	1 291 656 616.61	1 218 180 176.58	+ 73 476 440.03
1999	1 265 488 680.33	1 209 536 997.63	+ 55 951 682.70
2000	1 366 008 196.88	1 316 114 087.06	+ 49 894 109.82
2001	1 465 029 537.96	1 420 005 433.54	+ 45 024 104.42
2002	1 394 452 926.11	1 346 014 049.99	+ 48 438 876.12
2003	1 379 603 003.23	1 267 862 379.15	+ 111 740 624.08
2004	1 342 637 275.24	1 185 169 023.44	+ 157 468 251.88
2005	2 098 675 653.75	1 092 068 811.08	+ 1 006 606 842.67
2006	2 201 131 411.37	1 110 122 346.42	+ 1 091 009 064.95
2007	2 527 832 965.43	1 225 264 539.82	+ 1 302 568 425.61
2008	2 896 071 805.99	1 565 162 137.40	+ 1 330 909 668.59

Comptes généraux de l'Etat en millions de francs

<i>Année</i>	<i>Compte de fonctionnement</i>			<i>Compte des investissements</i>			<i>Compte administr.</i>	<i>Insuf./ +excédent de financement</i>
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Excédent</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Excédent</i>	<i>Excédent</i>	
2002	2 122,9	2 126,3	+ 3,4	173,6	81,6	- 92,0	- 88,6	- 4,2
2003	2 258,8	2 322,1	+ 63,3	188,0	85,9	- 102,1	- 38,8	+ 51,2
2004	2 409,8	2 455,5	+ 45,7	164,4	70,4	- 94,0	- 48,3	+ 47,6
2005	2 497,8	3 346,9	+ 859,1	173,5	85,5	- 88,0	+ 761,1	+ 908,9
2006	2 501,7	2 586,1	+ 84,4	162,7	89,1	- 73,6	+ 10,8	+ 107,8
2007	2 624,9	2 698,5	+ 73,6	199,4	89,5	- 109,9	- 36,3	+ 55,6
2008	2 955,2	2 984,8	+ 29,6	219,7	83,4	- 136,3	- 106,7	+ 3,0

2.8 Le service financier et la gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme il suit:

- exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements,
- enregistrement de la perception de l'ensemble des recettes budgétaires cantonales,
- gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service financier de l'AFin a évolué ainsi entre 2007 et 2008:

	2007	2008
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 073.64	1 404.41
Comptes bancaires et postaux:		
- encaissements (en millions de francs)	6 392.36	7 197.38
- paiements (en millions de francs)	6 397.17	7 077.78
- écritures enregistrées	7 788	8 023

Tous les indicateurs précédents attestent d'un développement rapide des volumes et des opérations traités.

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes:

- gestion des liquidités et des fonds et fondations:

En 2008, le volume des prêts à court terme s'est élevé à 1,76 milliard de francs (2007: 1,85 mia de francs). Le nombre de prêts a été de 36 contre 41 en 2007.

L'AFin gère et tient la comptabilité de 52 fonds et fondations:

- gestion de la dette publique de l'Etat:

En 2008, la dette à moyen et long terme de l'Etat n'a pas diminué. Cette dernière se compose de dix emprunts pour un total de 615 millions de francs.

- gestion des prêts:

L'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (21,9 millions, 210 prêts) et les réserves de terrains (0,5 million, 4 prêts).

- autres tâches:

Parmi les autres tâches, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.9 Le service financier cantonal

Le service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. Le déploiement de l'outil de facturation SAP se traduit par une nette augmentation de l'activité de ce service.

En 2008, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 140 millions de francs (2007: 123 millions de francs). Cela correspondait à près de 134 000 factures (2007: 130 000). A fin 2008, les poursuites en cours se montent à 650 000 francs (2007: 731 000 francs). A signaler que l'introduction de la possibilité de payer par carte de débit, dans un certain nombre de secteurs de l'Etat, s'est traduite par des encaissements à hauteur de 210 000 francs pour la troisième année d'utilisation (2007: 176 000 francs).

2.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés par les Directions, l'Administration des finances élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel: il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et il indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et elle complète utilement la tâche de contrôle budgétaire.

Celle-ci s'exerce tout d'abord par la Comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La Section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2008, celui-ci a admis 31 demandes (32 en 2007) portant sur un montant total de 9,6 millions de francs (10,9 millions en 2007), représentant le 0,33% (0,41% en 2007) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2008. Ce volume des crédits supplémentaires est inférieur de plus de la moitié à la moyenne qui s'élève à 0,78% pour la période 1990–2007. Un message détaillé est soumis au Grand Conseil à la session de février 2009.

2.11 Gestion par prestations (GpP)

2008, année de transition

Le décret du 8 février 2000 concernant l'introduction dans l'administration cantonale, à titre expérimental, de la gestion par mandats de prestations (GMP) a expiré le 31 décembre 2007. La loi du 13 septembre 2007 modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations permet à l'administration cantonale de pratiquer la gestion par prestations (GpP) dès le 1 janvier 2008.

La section gestion par prestations (SGpP) a été créée au 1^{er} avril 2008. Sa mission consiste à planifier, organiser et contribuer à l'introduction progressive de la GpP auprès des unités administratives du canton de Fribourg. Jusqu'au 31 mars 2008, les activités GMP et GpP ont été assumées par la Haute école de gestion de Fribourg (HEG).

Principales activités effectuées en 2008

- Comptes GMP 2007

En application du décret du 8 février 2000, les unités pilotes GMP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus et les soldes de chaque groupe de produits et produits, et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La HEG a coordonné, en collaboration avec l'Administration des finances, la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2007 et apporté son soutien aux unités pilotes.

- Controlling GMP au 31.12.2007

Les unités pilotes GMP ont délivré au Conseil d'Etat les rapports de controlling au 31 décembre 2007. Ces rapports, approuvés par les Directions concernées, ont fait l'objet d'une analyse par l'Administration des finances qui a établi un rapport à l'attention du Conseil d'Etat pour décision. La HEG a coordonné, en collaboration avec l'Administration des finances, l'établissement des rapports de controlling et apporté son soutien aux unités pilotes.

– Budgets GpP 2009

Les unités GpP ont établi les budgets 2009 par groupe de prestations et prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La SGpP a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités pilotes.

– Controlling GpP au 31.08.2008

Les unités GpP ont délivré au Conseil d'Etat les rapports de controlling au 31 août 2008. Ces rapports, approuvés par les Directions concernées, ont fait l'objet d'une analyse par l'Administration des finances qui a établi un rapport à l'attention du Conseil d'Etat pour décision. La SGpP a coordonné l'établissement des rapports de controlling, apporté son soutien aux unités GpP et conduit l'analyse des rapports de controlling.

– Rapports sur l'aptitude de l'unité administrative à se doter de la GpP

Conformément à la stratégie générale de déploiement de la gestion par prestations approuvée par le Conseil d'Etat et à l'ordonnance du 20 mai 2008 sur la gestion par prestations, trois unités administratives ont fait l'objet d'une évaluation préalable pilotée par la SGpP. Il s'agit du Service archéologique, du Service de l'informatique et des télécommunications et de l'Administration des finances. Basé sur le préavis de la Commission des finances et de gestion, le Conseil d'Etat statuera par voie d'ordonnance, sur l'aptitude et la capacité de ces unités administratives à recourir à la gestion par prestations.

– Déploiement et développement de la GpP

La SGpP a contacté en 2008 d'autres unités administratives susceptibles d'être intéressées par une introduction de la GpP. Trois d'entre-elles commenceront au début 2009 les travaux nécessaires à l'établissement du rapport d'évaluation. Parallèlement, la SGpP a initialisé différents travaux d'analyse et de développement afin d'améliorer certaines procédures, certains concepts et instruments. En fin d'année, un manuel de définition des objectifs et des indicateurs a été édité. Il complète le manuel de comptabilité analytique publié en mars 2007.

2.12 Autres activités

- Préavis d'objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances) soumis au Conseil d'Etat;
- Réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales;
- Evaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective des budgets 2009 et 2010;
- Suivi des mesures structurelles ou organisationnelles décidées dans le cadre du plan financier de législation 2007–2011;
- Etablissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2007 et le budget 2009;
- Préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2007 et au budget 2009;

- Elaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2008;
- Participation aux organes chargés de la mise en place de l'instrumentation de la GpP (gestion par prestations) et aux travaux de controlling y relatifs;
- Edition du dépliant 2008 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat;
- Mise à jour et entretien du site Internet de l'AFin;
- Travaux en rapport avec l'évaluation de l'aptitude de l'AFin à se gérer par prestations;
- Travaux et inventaires se rapportant à l'acquisition du bâtiment appartenant à l'EMAF SA;
- Facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés;
- Participation à divers groupes de travail et commissions (en particulier, réforme territoriale, accueil petite enfance, fonds d'équipement touristique, projets d'agglomération, gestion administrative Loterie romande sport, aide et accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, construction du collège Gambach et de l'école des métiers).

III. SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

1. Missions

Le Service cantonal des contributions (SCC) a pour mission de procéder à la taxation des divers impôts prévus dans la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD), dans la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de traiter les demandes de remboursement de l'impôt anticipé. A cet effet, il tient à jour le registre des contribuables avec la collaboration des communes et en se basant sur les publications de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et les informations reçues du Registre central des étrangers.

Il procède à la perception des impôts cantonaux, de l'IFD et de l'impôt ecclésiastique des personnes morales. Il assume, sur mandat contractuel de nombreuses communes et paroisses, la perception de leurs impôts.

Il adresse aux communes copie des décisions de taxation. Il communique aux Autorités de l'AVS les éléments déterminants pour la perception de l'AVS auprès des indépendants et des personnes sans activité lucrative et au Bureau de la taxe d'exemption de l'obligation de servir les données nécessaires à la perception de cette taxe.

Le chef du SCC est M. Raphaël Chassot, Administrateur.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2008, plusieurs collaborateurs du SCC se sont tenus à disposition des contribuables dans

tous les districts (8 points de rencontre) pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2007. 135 personnes ont utilisé ce service. Ce nombre peu élevé, identique à celui de l'année précédente, s'explique par le fait qu'aucun changement important n'est intervenu pour la période fiscale 2007.

Pour faciliter le remplissage de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel a été mis à disposition du contribuable pour la cinquième fois. Cet outil, dénommé FRItax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents: à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules accompagnées d'une feuille de codes barres sont retournées au SCC par courrier. A réception, les données contenues dans les codes barres permettent une saisie accélérée des déclarations. Plus de 51 000 déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques, ce qui représente environ 40% des déclarations. L'année précédente, le nombre de déclarations saisis de cette manière s'élevait à 41 500.

Il est à relever qu'à fin décembre 2008 plus de 90% des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2007. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

2.1.2 Taxation des personnes morales

Dans la procédure de taxation annuelle postnumerando, la première partie de l'année a été consacrée à terminer les taxations de l'année fiscale précédente (2006). Toutefois, l'essentiel du travail de l'année 2008 a consisté à examiner les déclarations de l'année fiscale 2007. Il est à relever qu'avec la taxation annuelle, les expertises sont effectuées en parallèle aux travaux de taxation. Il en va de même pour les réclamations.

L'outil «e-tax PM» permet aux personnes morales, ainsi qu'à leur fiduciaire non seulement de déposer la déclaration au SCC par la voie électronique mais également de demander des délais, de consulter l'historique et les taxations antérieures, d'accéder aux instructions et aides spécifiques en ligne, de joindre des fichiers ou des annexes ou de simuler le résultat d'une taxation. Cet outil est en production depuis le printemps 2007.

2.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

Le SCC est compétent en matière d'exonération fiscale des personnes morales ayant leur siège dans le canton et qui poursuivent des buts de service public ou d'utilité publique ou des buts culturels, pour le bénéfice et le capital affectés exclusivement et irrévocablement à ces buts. En 2008, une centaine de dossiers ont fait l'objet d'un examen ou d'une décision. Il est à relever que ces demandes sont en constante augmentation.

2.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2008, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

2.1.5 Règlements des remboursements de frais

Avec l'introduction du nouveau certificat de salaire (NCS) pour la période fiscale 2007, les employeurs peuvent demander à l'autorité fiscale de leur canton d'agréer leur règlement des remboursements de frais. L'agrément délivré par le canton du siège porte à la fois sur le remboursement de frais effectifs et sur les allocations forfaitaires pour frais. Le règlement agréé par le canton du siège est reconnu par tous les cantons. Au 31 décembre 2008, le nombre de règlements examinés s'élève à 740.

2.1.6 Formation du personnel

Au cours de l'année 2008, plusieurs collaborateurs ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales. Deux collaborateurs participent actuellement au cours de formation I (cours de base), une collaboratrice et deux collaborateurs suivent le cours de formation II (indépendants et personnes morales) alors qu'une collaboratrice participe au cours de formation III (cas complexes). En outre, à l'issue d'un examen écrit, le certificat CSI du cours I a été obtenu par une collaboratrice et deux collaborateurs alors que le certificat CSI du cours II a été obtenu par une collaboratrice et deux collaborateurs. La loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II a fait l'objet d'une formation auprès de l'ensemble du personnel.

2.1.7 Collaboration

2.1.7 a A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels l'Etablissement cantonal des assurances sociales, le Service des communes ou le Service de la statistique. Dans le domaine de l'intendance, il procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services

de l'Etat (Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli d'environ 3 200 000 (2 630 000) documents représentant environ 1 531 000 (1 337 000) envois durant l'année 2008. Plus de la moitié des envois ont été effectués pour d'autres services. De multiples réponses ont dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget.

2.1.7 b Dans le domaine fiscal

Avec l'harmonisation fiscale, la collaboration entre la Confédération et les cantons s'est fortement développée. On parle en effet d'harmonisation verticale lorsqu'il s'agit de comparer la loi sur l'impôt fédéral direct et les législations fiscales cantonales et d'harmonisation horizontale lorsqu'il s'agit d'effectuer une comparaison des lois fiscales cantonales.

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la CSI. Les membres de la Direction du service et certains collaborateurs sont fortement engagés dans ces structures. En effet, le canton de Fribourg est présent dans les commissions «indépendants et personnes morales», «impôts sur le revenu et la fortune», «procédure et perception», ainsi que dans différents groupes de travail dont celui de la «prévoyance professionnelle» et du CET (Réseau de communication des états des titres).

2.1.7 c Communications aux autorités pénales

La partie générale révisée du code pénal suisse (CP) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Cette révision vise, entre autres, à introduire une peine pécuniaire sous forme de jours-amende fixés sur la base de la situation financière de l'auteur de l'infraction.

Dans la mesure où les autorités de poursuite pénale sont tenues d'effectuer un contrôle approfondi de la situation financière des mis en cause, l'article 34 al. 3 CP prévoit expressément qu'elles s'adressent aux autorités fiscales cantonales et communales, afin d'obtenir les renseignements nécessaires à cette fin.

En 2008, le SCC a ainsi répondu à 648 requêtes.

2.1.8 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2008 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2008 à janvier 2009; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 35 500 contribuables ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2007, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à

rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi environ 115 000 comptes.

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a, en 2008, traité quelque 18 000 demandes d'arrangement de paiement, introduit 10 232 poursuites, dont 9729 dans le canton. Il est à relever que le nombre de poursuites est équivalent à celui des dernières années. Il a également déposé 151 plaintes pour distraction de biens saisis. Quant aux montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens, ils s'élèvent à environ 840 000 francs pour l'impôt cantonal.

2.1.9 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2008, 54 (52) communes ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique mise en place dès l'année 1995 a permis d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Dès le 1^{er} janvier 2003, le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 130 (130) communes du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention.

L'impôt paroissial dû par les personnes morales est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

2.1.10 Les statistiques fiscales

Les statistiques fiscales 2006 ont été publiées en novembre 2008. En 40 pages, commentaires, tableaux et graphiques, elles fournissent des données concernant le rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et le rendement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Ces statistiques sont disponibles sur le site internet www.fr.ch/scc/ du SCC; il en est de même pour celles des années précédentes.

2.1.11 Evolution du nombre de contribuables

L'évolution des recettes fiscales étant aussi fonction de l'accroissement du nombre de contribuables, il est intéressant d'évoquer l'augmentation du nombre de contribuables. Cet indicateur permet également d'apprécier l'augmentation du volume du travail du SCC, même si le facteur «complexité des dossiers» n'apparaît pas dans une telle statistique.

Durant ces dernières périodes, le nombre de dossiers fiscaux a connu l'évolution suivante:

– Personnes physiques

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre				
	1985	1995	2000	2007	2008
Fribourg-ville	18 809	19 458	19 016	18 973	20 114
Sarine-campagne	18 169	24 639	26 185	29 031	31 621
Singine	17 673	21 216	22 172	23 148	24 584
Gruyère	18 462	21 454	22 884	24 678	26 220
Lac	12 172	15 223	16 441	17 855	19 334
Glâne	8 165	9 711	9 878	10 401	11 205
Broye	11 847	13 915	14 497	15 597	16 742
Veveyse	5 898	7 492	7 869	8 415	9 206
	111 195	133 108	138 942	148 098	159 026

– Personnes morales

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre				
	1985	1995	2000	2007	2008
Fribourg-ville	3 934	4 056	3 749	4 013	4 161
Sarine-campagne	657	1 366	1 572	2 113	2 281
Singine	773	1 074	1 107	1 350	1 393
Gruyère	611	964	1 042	1 347	1 484
Lac	477	782	913	1 179	1 271
Glâne	306	386	442	540	567
Broye	427	582	666	869	985
Veveyse	242	337	433	580	642
	7 427	9 547	9 924	11 991	12 784

2.1.12 Procédures en soustraction fiscale**2.1.12 a Impôt cantonal**

En application des articles 220 et suivants LICD, 228 (272) décisions ont été notifiées, soit:

- 182 (218) cas d'impôts soustraits et d'amendes fiscales
- 24 (32) cas de tentative de soustraction fiscale et de complicité
- 22 (22) cas d'impôts rappelés

Contre ces décisions, 20 (18) réclamations ont été interjetées auprès du SCC et 2 (0) recours déposés auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Les impôts rappelés ou soustraits et les amendes fiscales se décomposent comme suit:

	2008	2007
Impôts	2 403 585 fr.	1 874 628 fr.
Amendes	630 785 fr.	688 440 fr.
Total	3 034 370 fr.	2 563 068 fr.

2.1.12 b Impôt fédéral direct

En 2008, il a également été procédé à la notification de taxations pour impôts soustraits et au prononcé d'amendes fiscales pour un total de 1 547 601 francs (1 330 654 francs).

2.1.12 c Délits fiscaux

Le contribuable qui, lors d'une soustraction d'impôt, a fait usage de documents faux dans le dessein de tromper l'autorité fiscale est puni, en plus des sanctions administratives, d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire (art. 231 LICD – art. 186 LIFD).

Durant l'année 2008, 2 (1) dénonciations pénales ont été déposées auprès de l'Office des Juges d'instruction du canton de Fribourg. Quant aux décisions des tribunaux, il y a eu 3 (2) jugements.

2.1.13 Remises d'impôts

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances.

Les demandes de remise présentées par 431 (532) contribuables ont été examinées durant l'année 2008. 141 (177) contribuables ont reçu une décision négative, alors que 145 (170) contribuables ont obtenu une remise d'impôts. Les requêtes de 94 (133) contribuables ont été liquidées sous une forme différente de celle de la remise. A la fin de l'année 2008 il reste à traiter 51 (52) dossiers.

Le montant des impôts cantonaux remis s'élève à 141 471 francs (161 126 francs).

2.2 Evénement particulier

Au 1^{er} janvier 2008, ont été mis en production les nouveaux logiciels de taxation des personnes physiques et d'encaissement des impôts. Ceci a été possible grâce à l'engagement intense du personnel du SCC complété par un accompagnement technique important et indispensable du Service de l'informatique et des télécommunications de l'Etat.

Les travaux de développement se sont poursuivis en 2008 pour les fonctionnalités dont l'utilisation n'était pas indispensable au 1^{er} janvier 2008. Ainsi, les taxations des personnes physiques de la période fiscale 2007 ont été effectuées avec le nouvel outil alors que les taxations des anciennes périodes continuent à être gérées avec l'ancienne application. Pour l'encaissement des impôts, la

nouvelle application gère les impôts ordinaires (revenu et fortune des personnes physiques et bénéfice et capital des personnes morales) dès la période fiscale 2007 et tous les autres impôts dès l'année 2008. Pour les années antérieures, l'ancienne application reste opérationnelle pour l'instant.

Au 1^{er} janvier 2008, le SCC a effectué la reprise des données relatives à la facturation et la perception des acomptes 2007 ainsi que des taxations des contribuables décédés ou ayant quitté la Suisse en 2007. La formation des utilisateurs de la nouvelle application s'est poursuivie au début de l'année 2008. Si les travaux en début d'année ont été quelque peu ralentis de par l'utilisation d'un nouvel outil, il est réjouissant de constater que la plupart des contribuables ont été taxés dans les délais habituels (avis de taxation et décomptes d'impôts).

Finalement, il y a lieu de relever que l'application est intégrée à la nouvelle plate-forme de communication mise en place parallèlement par le Service de l'informatique et des télécommunications de l'Etat. Ainsi, par le biais d'une ouverture sécurisée, les échanges électroniques, en particulier avec les communes du canton, ont augmenté.

IV. SERVICE DES IMPÔTS SUR LES SUCCESSIONS ET LES DONATIONS

1. Missions

Le Service des impôts sur les successions et les donations (SISD) a pour missions de prélever les impôts de succession et de donation pour le compte de l'Etat de Fribourg et des communes du canton.

Le chef du SISD est M. Kurt Aebischer.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Durant l'année 2008, le service a traité 1569 inventaires au décès et déclarations d'absence de biens (1889 en 2007). La différence du nombre traité des inventaires au décès s'explique par le retard dû à la réorganisation des Justices de paix dont le nombre est passé de 29 à 7. Pour le premier semestre 2008, il manquait encore 115 inventaires à fin 2008. L'établissement de nouvelles formules de taxation et de facturation, adaptées à la nouvelle loi du 14 septembre 2007, a également engendré quelque retard. Le service a établi 228 bordereaux d'impôts de succession et de donation (361 en 2007) pour un total de 2 086 927 francs pour le canton.

La répartition entre les impôts sur les successions et sur les donations est la suivante:

- impôts sur les successions: 204 factures pour un total de 1 770 307 francs.
- impôts sur les donations: 24 factures pour un total de 316 620 francs.

L'évolution du produit des impôts sur les successions et les donations depuis 2001 se présente comme suit:

2001	2002	2003	2004
4 011 707	4 553 051	5 165 721	8 939 871
2005	2006	2007	2008
4 192 536	2 745 312	4 438 309	2 086 927

Le service contrôle les déclarations d'absence de biens et les inventaires au décès établis par les Justices de paix. Il assure aussi la liaison avec le Service cantonal des contributions en transmettant un exemplaire de chaque inventaire aux secteurs concernés.

Il répond à de très nombreuses demandes de renseignements provenant de fiduciaires, de notaires, de banques, de compagnies d'assurances et de particuliers concernant les impôts sur les successions et les donations.

Le service assure la formation d'une apprenante employée de commerce, ce qui nécessite un investissement important de la part des personnes responsables de sa formation.

3. Événements particuliers

3.1 Suivi de l'analyse des prestations

Suite aux décisions du Conseil d'Etat, le service a supprimé la fourniture des formulaires «minutes» pour répertoires de notaires dès le 1^{er} janvier 2008. Quant à la suppression de la transmission des listes de décès pour publication dans le Feuille officielle, cette question est traitée dans le cadre du projet HarmPers au sein de la Direction de la sécurité et de la justice (remplacement par une plate-forme informatique qui devrait être opérationnelle dès 2010).

3.2 Législation relative aux impôts sur les successions et les donations

La loi du 14 septembre 2007 sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle constitue la base légale pour le prélèvement de l'impôt sur les libéralités entre vifs (impôts de donation) et pour cause de mort (impôt de succession).

Des travaux préparatoires et des tests ont été effectués par le service en collaboration avec le SITel, l'AFin et la DFIN pour adapter les formules de taxation et de facturation des impôts sur les successions et les donations aux exigences de la nouvelle loi.

V. SERVICE DU PERSONNEL ET D'ORGANISATION DE L'ETAT DE FRIBOURG

1. Missions

Le Service du personnel et d'organisation (SPO) contribue à la définition de la politique du personnel par le Conseil d'Etat et/ou des Directions et établissements, propose les stratégies de réalisation, contrôle l'exécution conforme des mesures décidées et propose les améliorations nécessaires. En tant que service central à la disposition du Conseil d'Etat et de toutes ses Directions, le SPO a notamment les attributions suivantes:

- il est organe de conseil, de contrôle, de rapport et de préavis au Conseil d'Etat, aux Directions et aux établissements dans tous les domaines relatifs au personnel;
- il veille à l'application uniforme de la législation sur le personnel concernant le personnel de l'Etat et de ses établissements;
- il développe les instruments de gestion centralisés;
- il assure la gestion des salaires du personnel de l'Etat et gère le logiciel relatif à la gestion et aux salaires du personnel;
- il fournit les prestations et des conseils relatifs au développement de l'organisation;
- il est organe de coordination en matière de la santé et sécurité au travail;
- il propose et gère le programme général de la formation continue;
- il assume le secrétariat pour diverses commissions, notamment pour la commission d'évaluation des fonctions et le fonds d'entraide social, et participe en tant que délégué de l'employeur au comité de la caisse de prévoyance;
- il prépare à l'intention du Conseil d'Etat les affaires en relation avec les partenaires sociaux.

Le chef du SPO est M. Markus Hayoz.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Généralités

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le SPO est amené à fournir de très nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers. En prenant pour base la nature de ces prestations, on peut les catégoriser de la manière suivante:

- les prestations classiques liées à l'administration générale du personnel, soit principalement, le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel, l'informatique;
- les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur, soit principalement le controlling et le reporting au Conseil d'Etat, les pro-

jets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel;

- les prestations liées à l'activité de soutien aux collaborateurs, soit principalement le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail;
- les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation, soit principalement, la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels.

Bien qu'aucune hiérarchie de valeur ne puisse être établie entre les prestations à fournir par le SPO, certaines d'entre elles possèdent néanmoins un caractère prioritaire: il s'agit naturellement de l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit impérativement assurer le fait que chaque mois les quelque 15 600 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent très exactement leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

2.1.2 Gestion du personnel

L'Etat de Fribourg organise la recherche des candidatures en publiant les postes vacants dans la Feuille officielle, la presse et sur son site Internet. Outre la nécessité d'améliorer la procédure de transmission et de publication des annonces des postes vacants, la section chargée de l'administration du personnel a, durant l'année 2008, dû s'adapter à des changements rapides de rythme d'activité liés très certainement à la conjoncture.

En termes de gestion opérationnelle, la situation économique très favorable et, par conséquent, l'augmentation de la fluctuation du personnel ont occasionné un travail supplémentaire important aux personnes en charge de la publication des offres d'emploi et de l'établissement des contrats. Ainsi, 575 postes de travail (augmentation de 52% par rapport à l'an 2007 et de 90% par rapport à l'an 2006) ont été publiés durant l'année 2008 dans le cadre des mises au concours.

En date du 27 juin 2006, le Conseil d'Etat a décidé de prolonger la mesure d'encouragement à la prise volontaire de la retraite dès le 1^{er} janvier 2007 jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2008. Les membres du personnel de l'Etat ont pris conscience de cette date butoir et 169 d'entre eux (130 en 2007), tous secteurs confondus, ont bénéficié de la mesure d'«Encouragement à la retraite» consistant dans l'octroi d'un pont pré-AVS.

Durant l'année 2008, on constate une augmentation au niveau de l'élaboration des contrats par le SPO. Ainsi, 735 contrats et avenants pour le personnel de l'administration centrale ont été établis durant l'année (571 en 2005, 640 en 2006; 632 en 2007):

(le tableau suivant ne contient pas les contrats des établissements et du secteur de l'enseignement)

Directions	Contrats d'engagement		Avenants	
	2007	2008	2007	2008
Chancellerie d'Etat, Secrétariat du Grand Conseil	4	18	5	13
Instruction publique, culture et sport	17	29	3	7
Sécurité et justice	145	165	69	77
Institutions, agriculture et forêts	53	95	22	14
Economie et emploi	48	56	28	22
Santé et affaires sociales	91	68	25	22
Finances	59	75	24	14
Aménagement, environnement et constructions	21	50	10	10
Totaux	450	556	182	179

2.1.3 Gestion de la paie

La tâche principale du SPO dans ce domaine est, par l'intermédiaire de la section «Centre de gestion», d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié (administration centrale et enseignement) pour plus de 9000 personnes: versement des salaires en conformité avec le statut, les dispositions légales, les échelles de traitements et les barèmes particuliers propres à certaines catégories de personnel.

La gestion des allocations familiales cantonales et de celles de l'Etat-employeur est une activité de grande ampleur; l'analyse de l'octroi du droit, le suivi et le contrôle des attestations d'études et de formation professionnelle ont touché plus de 3000 enfants en 2008. A cela s'ajoutent l'analyse des nouveaux droits suite aux naissances d'enfants, l'analyse des changements de situation familiale (union libre, séparation, divorce, remariage, famille recomposée, etc.) et l'analyse du droit prioritaire, lorsque deux parents travaillent dans des cantons différents. La diversité de ces particularités entraîne un surcroît considérable de demandes de révision de la répartition du droit.

Parallèlement, la section «Centre de gestion», traite les tâches générales liées à la gestion de la paie: attestations pour l'assurance chômage, les allocations de maternité,

les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc.

2.1.4 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section «Informatique et planification», assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie et aux modules de gestion des ressources humaines. Il développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et les informaticiens. Il forme et conseille les utilisateurs du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

2.1.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2008, le SPO a ainsi continué d'assumer ses tâches générales de préavis, de conseil, et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées. Il a notamment assuré le cadre juridique aux processus de suivi personnalisé du personnel en difficulté ou absent pour cause de maladie ou d'accident (care management cf. 2.1.8.). Le SPO a poursuivi son projet de création des entités de gestion du personnel au sein des Directions et des établissements, conformément aux exigences définies à l'article 13 LPers. Des projets de conventions sont en cours de discussion avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le SPO a également été sollicité à plusieurs reprises en 2008 pour assurer l'accompagnement juridique de l'Etat-employeur dans les procédures de contestation en matière d'évaluation des fonctions.

2.1.6 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration avec les unités administratives, le personnel concerné est orienté sur les procédures applicables: fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour l'établissement des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les organes de l'AI. Dans ce contexte, 57 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section alors qu'en 2007, ce sont 45 cas qui ont nécessité une intervention. S'agissant de la gestion et du suivi de l'engagement de personnes invalides, le SPO examine et traite de nombreuses requêtes, sollicite les unités admi-

nistratives pour l'engagement de personnes invalides et met en œuvre la procédure d'engagement. 40 personnes sont actuellement engagées conformément à l'ACE des invalides.

Dans le contexte de la LAA, il y a lieu de rappeler que l'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève en 2008 à 80% de 126 000 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus d'un milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels sont à la charge du personnel. Un septième des primes versées vont à la SUVA et six septièmes à un pool d'assureurs privés représenté par la Nationale Suisse Assurances. Pour l'assurance accidents non professionnels, le taux de prime du Pool était en 2008 de 8,96‰ pour hommes et femmes alors que celui de la SUVA était en 2008 de 14,6‰. Pour l'assurance accidents professionnels, le taux de prime du Pool était en 2008 de 1,93‰ et celui de la SUVA de 6,68‰, respectivement de 36,8‰, pour les secteurs à risque accru (forêts, chasse et pêche).

Comme organe de liaison, de coordination et d'information pour les assurés SUVA et Nationale Suisse, le bureau LAA rattaché au SPO est sollicité tout au long de l'année. Plus de 2250 déclarations d'accident de collaborateurs/collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (16%) et la Nationale (84%) en 2008. Le 19% relève d'accidents professionnels et le 81% d'accidents non professionnels. Environ 50% des accidents sont dus à des chutes ou à la pratique d'un sport et environ 33% des accidents ont entraîné une incapacité de travail:

	2006	2007	2008
Nombre de cas d'assurance LAA	2018	1850	2251
– accidents professionnels	323	278	427
– Montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	2286	1853	3149
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	16 023	12 666	20 245

Récupérations auprès de tiers:

- l'assurance invalidité Fr. 132 807.15
- l'assurance militaire Fr. 34 883.85
- des assurances RC de tiers responsables Fr. –.–

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 300 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2008.

Enfin, tout au long de l'année le SPO a participé aux travaux liés à la révision de la législation sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

2.1.7 Fonds d'entraide

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE). Venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille est le but du fonds.

En 2008, 19 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE, 15 ont été acceptées, 1 a été refusée et 3 sont encore en attente. Le montant total des prêts en cours s'élève à 138 468 francs (état au 31 décembre 2008).

Les motifs des demandes sont majoritairement liés à une situation de précarité due, par exemple, à des dépenses imprévues, à l'endettement ou à une rupture familiale. Les demandes de prêt pour un crédit de consommation sont systématiquement refusées. Les prêts sont versés directement par l'Administration des finances aux créanciers et le remboursement se fait par le biais de retenues sur le salaire mensuel des bénéficiaires du prêt.

En cas de situations complexes demandant une analyse plus approfondie de la situation financière des personnes endettées et une prise en charge plus globale (une aide au désendettement), le Fonds d'entraide social confie l'examen de ces cas à CARITAS Fribourg. Sur la base des recommandations de CARITAS Fribourg (rapport dressant un bilan de la situation financière de la personne ayant adressé une demande), le Fonds d'entraide sociale peut contribuer, par l'octroi d'un prêt, à une aide financière ponctuelle. De ce fait, une convention de collaboration entre le service de désendettement de CARITAS Fribourg et le Fonds d'entraide sociale pour le personnel de l'Etat a été établie et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

2.1.8 Santé et sécurité au travail (SST)

La section en charge de la santé et de la sécurité au travail a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail (SST).

L'année 2008 a été marquée par le lancement du projet de «Care management» et la mise en application du système SST notamment dans les unités de formation telles que les écoles de formation professionnelle, l'école de culture générale et le Collège Sainte-Croix.

En application du système SST, sur mandat du Conseil d'Etat, les voies d'évacuation de 15 bâtiments dont l'Etat de Fribourg est propriétaire ont été examinées. Cette analyse se poursuivra en 2009 en vue d'un rapport au Conseil d'Etat.

Le développement progressif du projet de «Care management» concrétise l'engagement du Conseil d'Etat en faveur de la promotion de la santé et du bien-être du personnel. Ce projet a pour objectif de prévenir l'absentéisme et d'assurer un soutien ainsi qu'un suivi person-

nalisé au personnel absent pour cause de maladie ou accident ou rencontrant des difficultés à sa place de travail. Le projet est cofinancé par l'Etat de Fribourg et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

2.1.9 Evaluation des fonctions et développement

La section en charge de l'évaluation des fonctions assure la gestion et le développement du système EVAL-FRI pour l'ensemble des fonctions de l'Etat. Elle réalise et contrôle la bonne exécution des décisions du Conseil d'Etat en la matière.

Au cours de l'année 2008, la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF), dont la présidence et le secrétariat sont assumés par le SPO, s'est réunie 19 fois en séance plénière. A la suite de la mise en consultation interne des descriptions de fonction portant sur l'ensemble des fonctions évaluées à ce jour, la CEF a conduit à leur terme environ 70 descriptions de fonction.

Parallèlement, la CEF a débuté une nouvelle étape d'évaluation comprenant une douzaine de fonctions appartenant aux domaines «justice – police» et «manuel et exploitation». Le rapport d'évaluation sera transmis au Conseil d'Etat au cours de l'année 2009.

Enfin, dans le cadre de la mise en place d'un système de conduite par objectifs (CPO), la section a finalisé les travaux relatifs à l'élaboration d'un référentiel de compétences-clés qui servira de base à l'évaluation des prestations des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat.

2.1.10 Formation et développement

La section en charge de la formation s'occupe de la conceptualisation et du développement de la formation continue pour le personnel de l'Etat de Fribourg. Elle a pour but d'élaborer un programme de formation afin de maintenir et d'accroître les compétences professionnelles du personnel de l'administration, des cadres et des apprenti-e-s.

L'offre de formation continue du personnel s'articule autour de neuf thèmes principaux, à savoir: les connaissances générales, les méthodes de travail, la santé à la place de travail, la communication et l'ouverture aux autres, la formation au management, la connaissance de soi, les formations spécifiques, ainsi que la formation linguistique et informatique. Durant ces deux dernières années, la fréquentation des cours s'est répartie de la manière suivante:

	2007	2008
Formation continue des collaborateurs-trices	659	768
Formation continue des cadres	208	138
Formation continue des apprenti-e-s	308	395
Formation linguistique	181	181
Formation informatique	302	249

Pour les cadres, en sus de l'offre existante dans le programme des cours et des séminaires 2008, deux formations spécifiques ont été mises à disposition: FOCAFRI – formation des cadres de l'Etat de Fribourg –, dont la durée est de 12 jours de formation, s'est terminée en 2008 avec la participation de 14 personnes; FORMAFRI – portant sur les connaissances de management de base – d'une durée de 8 jours, a réuni 17 personnes. Le perfectionnement des cadres est un objectif prioritaire dans le programme de formation. Les cours doivent permettre de développer des compétences personnelles, interpersonnelles et organisationnelles en vue d'accroître l'efficacité des cadres dans leurs tâches de gestion et de direction.

En ce qui concerne le suivi et la formation des apprenti-e-s, 25 responsables de formation ont participé à un cours sur la formation commerciale de base. La formation durant l'apprentissage permet aux apprenti-e-s de s'intégrer rapidement dans la vie professionnelle et de se familiariser avec l'administration fribourgeoise. Près de 395 apprenti-e-s ont participé aux divers cours traitant les sujets suivants: accueil à la clientèle, communiquer efficacement, visite du Grand Conseil, motivation et auto-motivation, rédaction d'un procès-verbal, préparation des examens de fin d'apprentissage et comment offrir ses services. Treize modules de formation ont été mis à disposition des apprenti-e-s de la branche «administration publique» et près de 145 apprenti-e-s y ont participé.

Plus de 180 jeunes gens ont fait acte de candidature en 2008 pour une place d'apprentissage au sein de l'administration et ont passé un test d'aptitude. Après évaluation, leurs dossiers ont été transmis aux services et établissements qui ont procédé au choix définitif de leurs apprenti-e-s. Dans le domaine commercial pour les options «base» et «élargie», 57 jeunes gens ont été engagés définitivement.

Un certain nombre de formation «action» ont été également organisées dans le cadre du programme de formation, comme par exemple: «mon bilan professionnel» et «envisager sa retraite». Plus de 30 personnes ont bénéficié de tels séminaires en 2008.

D'autres soutiens à la formation et des formations sur mesure ont pu avoir lieu grâce à l'appui de la section formation et développement et celle-ci souhaite développer encore plus cette activité dans le futur. Il n'est pour le moment pas possible de chiffrer ce qui a été fait, mais en 2009 ces formations feront l'objet d'un suivi plus accru.

Au total, en 2008, plus de 2400 personnes ont bénéficié du travail de la formation continue de l'Etat de Fribourg.

2.1.11 Organisation

La section en charge de l'organisation apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit des instru-

ments et méthodes modernes en matière d'organisation, qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

Le SPO a soutenu et accompagné directement plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'organisation, l'optimisation ou la réorganisation (notamment le service vétérinaire et le laboratoire cantonal), le choix de leur consultant ou le suivi des activités confiées à des tiers.

Dans le cadre de la procédure budgétaire, environ 300 demandes de nouveaux postes ont été enregistrées et la section a préparé le rapport à l'intention des Directions et du Conseil d'Etat.

Lancé en 2005, le projet d'Analyse des Prestations de l'Etat (APE) a été mené à terme sur le terrain à fin 2008 pour l'ensemble des unités de l'Etat.

2.2 Evénements particuliers

Après 40 ans de fidèles et loyaux services au sein du SPO, Mme Gisèle Ayer, cheffe de la section des traitements, a décidé de mettre un terme à sa carrière professionnelle et de jouir d'une retraite anticipée bien méritée.

Au niveau de l'organisation du SPO, deux changements majeurs ont été introduits: la section «administration du personnel» et la section «traitements» ont été supprimées et réunies dans la nouvelle section «gestion du personnel et de la paie». Les prestations offertes pour le centre de gestion de l'administration centrale et pour l'enseignement sont ainsi réunies dans une seule section. Compte tenu de l'augmentation des tâches et en vue de l'introduction de la comptabilité analytique, une nouvelle section «administration et finances», englobant également le secrétariat du SPO, a été créée.

Le deuxième changement organisationnel important concerne la mise en place d'une nouvelle plate-forme de collaboration entre la section «formation et développement» du SPO et les prestataires de service dans ce domaine. Avec l'arrivée le 1^{er} juillet 2008 du nouveau chef de la formation continue, la section «formation et développement» s'est réorganisée: dans le cadre d'un projet intitulé «Transforma», une partie des activités de planification des séminaires et des cours a été transmise à la Haute Ecole de Gestion (HEG) et au Centre de perfectionnement et d'informatique (CPI) par un contrat de mandat. La section «formation et développement» se veut désormais plus proche des clients et apportera son assistance professionnelle notamment dans l'évaluation des besoins en formation des unités et du personnel et dans le contrôle de qualité des cours et séminaires offerts.

Dans le cadre du projet APE, le SPO a procédé, durant le 2^e semestre 2008, à l'analyse de l'ensemble de ses prestations. Cet examen a permis de mieux quantifier à la fois la nature et l'opportunité de ses différentes prestations. Le SPO a également poursuivi la description de ses principaux processus, description entamée en 2007 et qui devrait se terminer en 2009.

Plusieurs projets de réponses et de rapports destinés au Grand Conseil ont été élaborés par le SPO. Il s'agit notamment de la réponse aux motions Charles Haenni/Markus Ith et Martin Tschopp/Hugo Raemy relatives au congé de paternité, de la réponse à la question Xavier Ganioz relative à la retraite à 60 ans pour les agents de la force publique et de la réponse à la question Moritz Borschung relative à la connaissance des langues officielles dans l'administration cantonale.

Dans la suite du postulat René Thomet relatif à l'augmentation des vacances, le SPO, sur autorisation du Conseil d'Etat, a mis en consultation durant l'été 2008, auprès du personnel et des partenaires sociaux, deux projets d'ordonnance traitant, d'une part de l'octroi de jours supplémentaires de vacances, d'autre part de la réglementation du temps de travail (flexibilisation). Le SPO, sur la base d'une analyse des résultats de la consultation, a ensuite formulé des propositions à l'intention du Conseil d'Etat. L'ordonnance relative à l'augmentation des vacances (5 jours de plus jusqu'à 50 ans, 3 jours de plus de 50 à 58 ans, et 2 jours de plus de 58 à 60 ans) a été adoptée par le Conseil d'Etat en date du 9 décembre 2008 et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009. L'augmentation des vacances, prévue par l'ordonnance du 9 décembre 2008, sera atteinte progressivement jusqu'en 2011. L'ordonnance relative au temps de travail entrera en vigueur en principe le 1^{er} juillet 2009. Des discussions sont encore en cours à ce sujet avec les partenaires sociaux.

Au 1^{er} janvier 2007, le SPO a mis en production le nouveau logiciel de gestion des ressources humaines, HR Access. Le projet a été formellement clôturé le 29 septembre 2008, dans le respect des délais et budgets prévus en début de projet.

Dans le cadre du projet MCH2 (nouveau plan comptable), géré par l'Afin, le SPO a produit une pré-étude sur les travaux à mener dans le logiciel salaire HR Access. Ces travaux seront nécessaires pour acheminer les salaires dans la comptabilité de l'Etat selon les nouvelles règles et valeurs de celle-ci.

Dès le mois d'octobre 2008, le SPO a mis à disposition des autorités d'engagement et de leurs unités administratives des tests de sélection permettant de décrire la personnalité du candidat en ce qui concerne ses comportements en milieu professionnel. Le résultat du profil de personnalité peut être comparé au profil des exigences établi pour le poste et permet ainsi d'apprécier le degré d'adéquation entre le candidat et le poste à pourvoir. Au sein du SPO, un groupe de conseil a été constitué afin d'accompagner les personnes responsables des postes à pourvoir dans l'utilisation de ces tests et dans l'interprétation des résultats.

La section du SPO chargée de la santé et sécurité au travail a poursuivi dans la première partie de l'année 2008 le développement des procédures et des documents applicables au projet «Care management». Avant de soumettre le rapport final du projet au Conseil d'Etat, une

phase de test a été initiée au sein de différentes unités administratives. Les premiers résultats sont fructueux pour l'employé et l'employeur et démontrent clairement la nécessité d'une telle activité au sein de l'administration cantonale.

Enfin, la direction du SPO a assisté à plusieurs séances organisées entre la Délégation du Conseil d'Etat pour les affaires du personnel, la FEDE et les associations du personnel; elle a assumé les travaux de préparation de l'ordre du jour de ces séances et des dossiers y relatifs.

VI. SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1. Mission

Le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) est le service spécialisé de l'Etat en matière d'informatique. Sa fonction principale est d'assurer une gestion rationnelle de l'informatique, y compris les aspects liés à la télécommunication (réseaux, téléphonie) dans l'administration cantonale et les établissements de l'Etat.

Le chef de service du SITel est M. Roland Marro, Directeur.

2. Activités

La maîtrise du système informatique a été assurée d'une manière évolutive très rapide. Dans ce contexte, les principales activités du SITel ont été les suivantes:

- la gouvernance du système d'information de l'Etat de Fribourg (architectures, normes et standards, sécurité, pilotage et coordination, budget informatique cantonal et plan financier informatique de la législation);
- la fourniture de prestations modulées selon des standards définis (mise en place de solutions informatiques (applications et infrastructures), exploitation et support);

Les activités visaient en plus à poursuivre un objectif d'optimisation continue des ressources consacrées à l'informatique ainsi que la maîtrise des systèmes d'information de l'Etat.

La collaboration intercantonale entre les unités informatiques se poursuit et s'accroît de manière concrète.

2.1 Activités courantes

2.1.1 Centre de compétences (CC) SIT (système d'informations sur le territoire)

2.1.1.a Bases légales

La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) et dix ordonnances d'application nouvelles ou révisées sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2008. Le CCSIT a effectué une première analyse de l'impact de ces nouvelles dispositions légales, notamment en matière d'harmonisation

des géodonnées et d'introduction de modèle de données.

Le CCSIT a participé à l'audition sur l'ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP), dont l'entrée en vigueur est planifiée pour le 1^{er} juillet 2009.

2.1.1.b Coordination

La coordination dans le domaine du SIT se fait:

- en relation avec des tâches de gouvernance informatique: mutualisation et mise à niveau des infrastructures, politique d'utilisation des licences, vérification de l'adéquation aux besoins et équilibrages, respect des directives informatiques et collaboration étroite avec les spécialistes du SITel, notamment en matière de gestion des équipements informatiques et de sécurité;
- en relation avec la gestion des géodonnées: directives pour la structuration, l'édition, la mise à jour et le stockage des données, gestion des métadonnées, harmonisation des solutions logicielles, la diffusion et la tarification des géodonnées;
- dans le cadre de réalisations satisfaisant des objectifs communs tels que le géorépertoire et le guichet cartographique du canton de Fribourg;
- dans le cadre de projets transversaux utilisant des géodonnées.

Au niveau suisse, cette coordination s'effectue dans le cadre des activités d'associations (OSIG ou geosuisse), dans le cadre de programmes (e-geo.ch) et de projets (geocat.ch, géo portail national) de la Confédération ainsi que dans le cadre de collaborations avec les offices fédéraux.

2.1.1.c Projets et réalisations

Le guichet cartographique du canton de Fribourg (<http://www.geo.fr.ch/>) a connu quelques évolutions au cours de l'année 2008: publication de nouvelles cartes thématiques («Cartes historiques» et «Environnement») et ajout des cartes indicatives des dangers sur le Plateau fribourgeois. En outre, de nouvelles fonctionnalités ont été développées qui seront implémentées en 2009 et de nouvelles cartes sont en préparation («Aménagement» et «Patrimoine culturel»).

Les principaux projets dans lesquels le CCSIT a œuvré durant l'année 2008 sont: SI-Eaux – système d'information sur les eaux (SPC), ForestMap – système d'information pour la gestion des géodonnées forestières (SFF; ce projet a fait l'objet d'une présentation lors de la conférence internationale SIG 2008 à Versailles), DATEC – dossiers d'autorisations en aménagement du territoire, environnement et constructions (SeCA) et SIG'Alp – mise en place d'un SIG des alpages (Sagri et IAG, en collaboration avec le canton de Vaud).

2.1.1.d Données géographiques

Le CCSIT gère de nombreux jeux de géodonnées (plus de 400 jeux de données vectoriels et près de 150 jeux de données raster) sur une architecture qui tend à se complexifier.

Au cours de l'année 2008, le SIT cantonal s'est enrichi de plusieurs jeux de données intéressants: ortho photos couleur et infrarouges à haute résolution du SFF et autres données forestières, cartes indicatives des dangers sur le Plateau, cadastre des sites pollués, inventaire des prairies maigres et autres données relatives à la protection de la nature et du paysage, bâtiments recensés et bâtiments protégés, atlas géologique de la Suisse au 1:25'000, cartes des sols de fondation, adresses de bâtiments pour les cantons de Vaud et de Berne, sirènes de la protection civile, etc.

2.1.2 Sécurité informatique

L'objectif de la sécurité informatique est de garantir qu'aucun préjudice ne puisse mettre en péril la pérennité des systèmes d'informations de l'Etat de Fribourg. Cela consiste à diminuer la probabilité de voir des menaces se concrétiser, à en limiter les atteintes ou dysfonctionnements induits, et permettre le retour à un fonctionnement normal à des coûts et dans des délais acceptables en cas de sinistre (erreurs, accidents naturels ou malveillance).

La politique de sécurité informatique fixe les exigences standards en matière de sécurité informatique, définit les responsabilités en matière de sécurité des systèmes, des applications et des réseaux informatiques, et constitue un catalogue général des mesures, basé sur la norme internationale ISO/IEC 27002. Cette politique a été établie en 2008 et sera validée en 2009 par les instances concernées.

Le concept de sécurité informatique fixe les exigences standards, les responsabilités, les mesures et les instructions pour initier, implémenter, maintenir et améliorer la sécurité informatique au sein de l'Etat de Fribourg. Le concept de sécurité comprend différents documents, tels que:

Des mesures techniques sont bien évidemment en place afin de rendre les infrastructures centrales fiables, performantes et sûres et la formation, respectivement la sensibilisation des utilisateurs et utilisatrices se fait d'une manière régulière et systématique.

2.1.3 Section «Services généraux» SG

Au printemps 2008, la nouvelle «section des services généraux» a été créée. Sa mission est d'assurer le bon fonctionnement administratif du SITel, notamment dans les domaines des ressources humaines, de la finance, de la communication, de la logistique et du secrétariat.

Un des buts principaux de cette section est d'optimiser la gestion administrative du SITel. Les gestionnaires de compte créent un premier contact avec les services de

l'Etat afin de définir des propositions de projets potentiels et le suivi des budgets informatiques.

La section a notamment pour mission de mener à bien l'élaboration du rapport d'évaluation de l'aptitude de l'unité administrative à se doter de la gestion par prestation (GpP) ainsi que son implémentation. Cette mission lui a été attribuée dans le cadre de la mesure 33 du plan financier de la législature 2007–2011 pour la mise en place d'une comptabilité analytique afin d'imputer les coûts informatiques complets aux unités demandeuses et d'évaluer la rentabilité des projets informatiques.

2.1.4 Section «Computing Services & Network» CS

Cette section a pour mission principale d'exploiter les infrastructures informatiques et de télécommunication, de donner du support aux utilisateurs de l'informatique cantonale («User Support»), afin de mettre à disposition des utilisateurs de l'administration cantonale et de l'hôpital fribourgeois, les outils informatiques et de téléphonie dont ils ont besoin tous les jours sur leur place de travail.

2.1.4.a Secteur «User Services»

Ce secteur délivre pour l'essentiel des prestations destinées directement à l'utilisateur final et englobe les activités liées aux postes de travail (PC et imprimantes) ainsi que celles en rapport avec le support aux utilisateurs.

Dans le domaine des postes de travail, outre l'installation de nouveaux postes, le secteur a procédé, pour les services de l'administration cantonale ainsi que pour l'hôpital fribourgeois, au renouvellement pour environ 500 postes. Ce renouvellement permet de conserver un parc homogène et performant, d'en faciliter la maintenance et de préparer celui-ci pour le futur système d'exploitation.

Le nombre de demandes et d'incidents annoncé au support utilisateurs (User Support) a augmenté en 2008. Ainsi, ce sont plus de 25 000 «tickets» (demandes et annonces d'incidents) répartis entre les services de l'administration (58%) et l'hôpital fribourgeois (42%) qui ont été traités en 2008, ce qui représente une augmentation de 5% environ par rapport à l'année précédente. Sur l'ensemble des «tickets» traités, plus des trois quarts sont résolus entre 2 et 4 heures dès leur annonce.

2.1.4.b Secteur «Télécommunication»

Un axe fort en 2008 a été la mise en service d'une nouvelle plate-forme pour les accès à distance aux infrastructures informatiques cantonales. Cette plate-forme permet de connecter des profils d'utilisateurs diversifiés tout en assurant un haut degré de sécurité.

Cette plate-forme a également permis de connecter 20 communes du canton de Fribourg ayant intégré l'entité CommuNet dans la seconde partie de l'année.

Par ailleurs, le déploiement du réseau sans fil («wifi») a continué et suite à une demande de l'hôpital fribour-

geois, une solution d'accès à Internet pour les patients y a été intégrée. Ce service, maintenant également accessible dans les locaux de l'Hôtel cantonal, est mis à disposition des député(e)s et des intervenants externes lors de session du Grand Conseil ou lors des périodes de votations et d'élections.

Dans le cadre de la modernisation des infrastructures de téléphonie, les équipements téléphoniques du Tribunal de la Sarine ont été migrés en technologie «Voix sur IP» (VoIP). D'autres services tels que le Service cantonal des contributions ont également bénéficié de cette mise à niveau.

2.1.4.c Secteur «Data Center»

Ce secteur maintient et exploite les serveurs pour les services de l'administration et pour l'hôpital fribourgeois (sites de Fribourg, Riaz, Châtel-St-Denis, Billens), l'infrastructure de stockage de données, ainsi que les équipements de sauvegarde des données associés. Le parc actuel de serveurs centraux comprend plus de 400 serveurs.

En 2008, les activités se sont concentrées sur l'extension et la consolidation du système de sauvegardes de données, le déploiement de la «virtualisation» des serveurs et sur la construction de l'infrastructure de base pour le projet de continuité informatique. Dans ce cadre, la mise en production sur le site de secours d'un système de stockage complémentaire a déjà permis la répliquation des données critiques sur deux sites géographiques distants. Aujourd'hui, ce sont plus de 150 serveurs qui bénéficient de la technologie de «virtualisation», ainsi que 12 Terabytes de données répliquées qui répondent déjà aux exigences de continuité informatique.

Le secteur a créé 75 nouveaux serveurs (pour la plupart des serveurs virtuels) dans le cadre du renouvellement des serveurs ou pour de nouvelles solutions réalisées au travers des projets.

La mise en production d'une nouvelle génération de filtres anti-pourriel (anti-SPAM) stoppe chaque jour plus de 800 000 courriels indésirables (contre 400 000 à fin 2007) pour 30 000 courriels distribués dans les boîtes aux lettres des utilisateurs. Nous constatons que le volume de courriels indésirables, en constante augmentation, représente malheureusement 95% des messages entrants de la messagerie. Grâce à l'efficacité des filtres, l'utilisateur final n'est perturbé que marginalement.

2.1.4.d Secteur «Middleware»

Les principales activités du secteur «Middleware» consistent à assurer le bon fonctionnement des plates-formes matériel et logiciels qui lui sont confiées, à assister les projets ayant un impact important sur sa propre activité et à développer les plates-formes du «Middleware» en conséquence.

Parmi les changements les plus importants, nous pouvons citer l'introduction de serveurs de bases de don-

nées pour l'hébergement des communes (projet Com-muNet) et la rationalisation de la gestion des bases de données ORACLE.

Le secteur participe activement au déploiement d'un service de scannage des microfiches de l'hôpital fribourgeois et à la mise en production de la nouvelle application de gestion des véhicules de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) disponible via le web.

2.1.5 Section «Solution Engineering» SE

La section Solution Engineering fournit les prestations suivantes:

- des prestations dans le domaine de la gouvernance informatique, en particulier l'élaboration de l'architecture informatique de l'Etat, la gestion de portefeuille de projets, des études préalables et des schémas directeurs;
- des projets informatiques dans le cadre de l'acquisition, le développement et l'intégration de solutions métiers sectorielles ou transversales ainsi que des plate-formes informatiques génériques;
- le support et la maintenance applicative et des plates-formes logicielles.

Les collaborateurs ont été engagés dans 42 projets et dans 23 études préalables. Ils ont également maintenu et fourni un support technique sur une cinquantaine d'applications.

En 2008, les collaborateurs de la section ont accompli environ 48 100 heures dont 23 600 dans le cadre des projets informatiques, 20 500 dans le support et la maintenance applicative et 4000 dans le cadre de la gouvernance informatique.

Les principaux projets menés en 2008 sont décrits ci-dessous.

2.1.5.a Service cantonal des contributions (SCC)

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du SCC, le SITel fournit la gestion générale du programme, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et l'assurance qualité.

Pour le projet de refonte des applications de taxation des personnes physiques et d'encaissement, le SITel a principalement été engagé dans la mise en place de la nouvelle plate-forme d'exploitation et dans l'intégration de ces nouvelles applications avec des applications existantes telles que celles des registres fiscaux ou le progiciel SAP. Une première mise en production de cette application importante et complexe s'est effectuée au début de l'année 2008 et la production a pu être assurée par la suite. Un engagement conséquent de la part des collaborateurs du SCC, du fournisseur et du SITel a permis de corriger les défauts de jeunesse et de stabiliser l'application. Les développements se sont poursuivis durant toute l'année et ont apporté des fonctionnalités complémentaires au fur et à mesure.

Parallèlement, de nouveaux échanges électroniques entre le SCC et ses partenaires ont été développés et mis en production par le SITel au travers de la plate-forme de communication sécurisée mise en place en 2007. Quinze communes supplémentaires pour un total 57 communes obtenaient au courant de l'année les informations fiscales les concernant par ce biais.

2.1.5.b Harmonisation des registres de personnes

En date du 23 novembre 2005, le Conseil fédéral a adopté un projet de loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR), avec le message y relatif. Cette loi, qui a été adoptée par les Chambres fédérales le 23 juin 2006, vise à simplifier la collecte de données à des fins statistiques en assurant l'harmonisation des registres officiels des personnes et l'échange de données personnelles entre les registres. Le champ d'application de la LHR couvre divers registres fédéraux ainsi que les registres cantonaux et communaux des habitants et des électeurs.

Le Conseil fédéral a en outre prévu que le recensement fédéral 2010 se fasse entièrement sur la base de registres numérisés.

Le projet de mise en œuvre dirigé par la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) se compose de trois sous-projets, soit l'adaptation de la loi cantonale sur le contrôle des habitants (LCH) sous la responsabilité de la DSJ, l'harmonisation des registres communaux sous la responsabilité du Service de statistique et la mise en place de la plate-forme informatique cantonale sous la responsabilité du SITel.

Sur le plan informatique, l'année 2008 a permis de finaliser les exigences fonctionnelles et techniques, de mener l'appel d'offre public et de sélectionner la solution. Le choix s'est finalement porté sur la plate-forme GERES du canton de Berne qui est développée et maintenue par BEDAG Informatik AG. Le canton de Fribourg est le troisième canton à retenir cette solution et à contribuer activement à la création d'une communauté d'intérêts qui pourrait rapidement intégrer plusieurs cantons. Il sera bien évidemment possible d'adapter la solution aux besoins spécifiques du canton de Fribourg.

2.1.5.c Gestion électronique des documents

Brique essentielle pour la cyberadministration, l'introduction de cette plate-forme informatique permettra à terme à l'administration cantonale de fournir ses prestations davantage sur la base de documents électroniques et de processus automatisés. L'outil choisi en 2007 à cet effet, le produit Filenet d'IBM, devra prendre en charge de nombreuses tâches, en particulier la régulation des enchaînements d'opérations, la circulation des documents et dossiers à traiter sur les différents postes de travail ou entre les différentes unités, la surveillance des priorités définies pour les travaux, la gestion des délais ou encore les synchronisations des activités ou le déclenchement des alertes.

Le projet pilote concernant la gestion des affaires pour la Chancellerie de l'Etat a malheureusement rencontré d'importants problèmes dus aux compétences insuffisantes de l'intégrateur retenu après l'adjudication décidée conformément à la législation sur les marchés publics. Bien que les intérêts financiers de l'Etat aient pu être entièrement préservés, cette rupture a eu un impact non seulement sur les délais du projet de la Chancellerie, mais a également provoqué une nouvelle planification modifiée de manière importante des autres projets dépendants de la plate-forme censée être mise en œuvre par le projet de la Chancellerie. Le rôle de projet pilote a été repris par le projet DATEC (gestion des dossiers d'autorisations en aménagement du territoire, environnement et constructions) mené pour le compte du Service des constructions et de l'aménagement. La première mise en production de cette solution est planifiée pour le printemps 2009.

2.1.5.d THEMIS

THEMIS est l'application de gestion des poursuites développée pour les Offices de poursuites fribourgeois par le SITel. Elle a pu être mise en production au sein du premier Office de poursuites vaudois en septembre 2008 dans un excellent esprit de collaboration et à la satisfaction de nos clients et partenaires vaudois. Le déploiement de THEMIS sur l'ensemble des Offices vaudois se poursuivra jusqu'en juin 2009.

Dans ce contexte, l'Etat de Fribourg a également participé comme pilote au projet e-LP (échange électronique – loi sur les poursuites). Ce projet patronné par l'Office fédéral de la justice vise à mettre au point un standard propre à créer sur les plans technique et organisationnel les conditions permettant aux créanciers et aux Offices des poursuites d'échanger en ligne, selon un format uniforme, des documents et informations relatifs aux poursuites. Ainsi, en été 2008, les Offices de poursuites du canton de Fribourg ont été les premiers à accepter des réquisitions électroniques de poursuites selon ce nouveau standard.

A la fin de l'année 2008, le Conseil d'Etat valaisan a retenu le principe d'équiper également les Offices de poursuites et faillites valaisans de l'application THEMIS.

2.1.6 Commission informatique de l'Etat de Fribourg

La Commission informatique de l'Etat (ci-après: Commission) est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions informatiques. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11). La Commission informatique de l'Etat, sous la présidence du Directeur des finances, a tenu quatre séances pendant l'année 2008. Conformément à ses attributions, la Commission a donné son préavis ou a été informée sur les activités et projets suivants:

- la stratégie de continuité du fonctionnement des services informatiques de l'Etat de Fribourg en cas de catastrophe, la définition des éléments incontournables (par exemple salle de secours) et de la redondance des services de base;
- le portefeuille de projets informatiques à l'Etat de Fribourg, notamment:
 - «CommuNet» (informatique de communes des districts de la Glâne, Gruyère, Broye et Veveyse);
 - TaxPP/Enc (taxation des personnes physiques et encaissement);
 - Platcom (mise à disposition à des partenaires divers, d'une manière standardisée et hautement sécurisée, d'informations confidentielles ainsi que des fonctionnalités au travers d'applications Web);
- la Gestion Electronique des Documents;
- «CICLOP» (Collaboration Inter-Cantonale pour un Logiciel pour les Offices de Poursuites);
- DATEC (Dossiers d'Autorisations en aménagement du Territoire, Environnement et Constructions);
- HarmPers (Harmonisation des registres des personnes);
- ARPA (Avances et Recouvrements des Pensions Alimentaires);
- la pré-étude «Harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles»;
- un point de situation de la pré-étude «Windows Vista»;
- un point de situation sur l'abandon de la plate-forme «Host» (Mainframe);
- des points de situations et indicateurs de performance concernant l'informatique du réseau hospitalier fribourgeois;
- l'applicabilité de la politique de sécurité informatique au réseau hospitalier fribourgeois concernant notamment l'accès depuis l'extérieur (Internet) aux données/applications par une authentification forte;
- le concept de sécurité informatique;
- la collaboration avec le Pouvoir judiciaire;
- l'étude pour la création d'un centre de maintenance informatique pour les écoles post-obligatoires.

2.1.7 Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE)

La CC-IE est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions d'informatique dans l'enseignement. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11).

La CC-IE s'est réunie à trois reprises en 2008. Ses tâches ont été les suivantes:

- examiner les besoins des écoles post-obligatoires en matière informatique, les stratégies informatiques et

les procédures budgétaires à l'exception des budgets de l'Université et de la HES qui disposent de statuts particuliers;

- donner son préavis concernant les travaux pour une organisation future de la maintenance informatique dans les écoles post-obligatoires;
- prendre acte des différents états des lieux du centre de compétence FRI-TIC, de son avenir et ses liens avec le SITel et la HEP;
- prendre position sur la pré-étude concernant l'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles;
- validation d'un guide matériel pour les écoles du degré secondaire 2;
- donner son préavis concernant l'évolution du réseau edufr (mise à disposition d'une ligne Internet à haut débit);
- donner son préavis concernant le projet d'un portail pédagogique;
- redéfinition du mandat de ladite commission et proposition du changement d'articles spécifiques dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11).

VII. MENSURATION OFFICIELLE

1. Missions

La mensuration officielle est exécutée en vue de l'établissement et de la tenue du registre foncier. Les données qu'elle produit sont des géodonnées de référence utilisées par les autorités, les acteurs économiques, la communauté scientifique et des particuliers pour la constitution et l'exploitation de systèmes d'informations du territoire. Pour assumer sa tâche de surveillance cantonale sur la mensuration, le Conseil d'Etat dispose du Service du cadastre et de la géomatique (SCG), ci-après le Service.

Le Service dirige, vérifie et coordonne les opérations de saisie, de mise à jour et de diffusion des informations de la mensuration officielle. Il gère et assure l'existence et la qualité de la base des données spatiales de référence du système d'information du territoire cantonal, soit les données originales sur la propriété foncière et ses restrictions, sur la couverture du sol et les objets divers, sur la nomenclature et les adresses, sur l'altimétrie, sur les points fixes de référence, sur le plan d'ensemble et les orthophotos aériennes. Il veille à la coordination entre la mensuration officielle et d'autres projets de mensuration et systèmes d'information du territoire. Il s'assure de la fiabilité, de la précision, de l'actualisation et de l'intégralité de ces informations dans le respect des standards imposés par la Confédération et selon les attentes des collectivités publiques et des privés en ce qui

concerne les délais, les coûts et la coordination avec les autres secteurs économiques.

Pour l'exécution des travaux, le Service s'appuie essentiellement sur le secteur privé, soit les ingénieurs géomètres et autres professionnels de la mensuration.

Il a mis en place un système de gestion et d'assurance de la qualité, certifié ISO9001 et PM9001.

Le chef du Service est M. Gérald Faoro, Géomètre cantonal.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Points fixes

En 2008, l'activité du Service s'est concentrée sur l'accompagnement de la mise en œuvre du système de référence de la mensuration nationale (MN95) dans les nouvelles entreprises de mensuration. La bonne coopération des bureaux de géomètres a permis de recueillir et partager de précieuses expériences qui seront utiles à l'élaboration d'un concept cantonal pour le changement de cadre de référence, non seulement pour les données de la mensuration officielle, mais encore pour toutes les autres données géoréférencées.

Compte tenu de la rationalisation des méthodes et de la diminution quantitative des points fixes de référence, le Service n'a garanti qu'une prestation minimale et n'est intervenu que sur appel lorsqu'on lui a signalé un point menacé. Aucun travail particulier n'a été entrepris sur le réseau altimétrique.

2.1.2 Plans d'ensemble

Les plans d'ensemble, mémorisés sous forme «raster», sont à disposition des services par le réseau de l'Etat. Leurs diffusions aux tiers se fait essentiellement par CD-ROM.

Le territoire cantonal est quadrillé par 175 feuilles de plan à l'échelle du 1:5'000e. Pour 129 plans, soit 74% du territoire cantonal, l'état de mise à jour est postérieur à l'année 2000 et se fait de manière informatique en corrélation avec l'avancement du programme des mensurations parcellaires. Pour 20 feuilles, soit 11% du territoire, cette mise à jour date de 1997 à 2000. Pour 26 plans, soit 15% du territoire, la mise à jour a encore été réalisée de manière graphique entre 1992 et 1996, ce sera la priorité de la mise à jour 2009.

En 2008, la mise à jour a concerné les 18 (11) feuilles dont l'état de mise à jour était le plus ancien, soit les numéros 1164.41, 42, 1183.42, 44, 1184.42, 44, 1185.34, 1225.43, 44, 1226.33, 1244.44, 1245.14, 1245.21, 22, 24, 41, 1264.22 et 1165.11.

2.1.3 Mensurations parcellaires

2.1.3 a Organisation

La mensuration est une tâche conjointe de la Confédération, laquelle a la conduite stratégique, et des cantons,

lesquels ont la responsabilité opérationnelle. Le programme de mise en œuvre des nouvelles mensurations est étroitement dépendant des conventions-programmes convenues entre le canton et la Confédération.

Tenant compte des quotes-parts des entreprises issues des mandats de prestation antérieurs, la convention-programme 2008–2011 prévoit la mise en base de données de 50 000 hectares et la conclusion de contrats pour 24 000 hectares supplémentaires. Réciproquement, la Confédération s'engage au versement de contributions pour un montant total de près de 3,4 millions de francs. Au début de chaque année, un accord cadre pour l'année est convenu entre swisstopo et le Service. L'accord 2008 prévoyait une prestation pour une surface de 12 032 hectares provenant des accords de prestations 2007 et précédents; l'objectif a été réalisé (voir pt. 2.1.3 d ci-après).

2.1.3 b Entreprises décidées en 2008

En application des dispositions sur les marchés publics, les travaux définitifs des mensurations parcellaires ont été attribués à Botterens (secteur Villarbeney), Châtel-sur-Montsalvens, Cheiry (secteur Chapelle) et à Villarvolard.

Par ailleurs, l'actualisation et la mise à jour de l'orthophoto ont été ordonnées sur tout le territoire cantonal avec une résolution de 25 centimètres au sol. Les travaux ont été attribués à un bureau spécialisé du canton de Berne et serviront aussi pour les relevés de la couverture du sol des régions extensives des mensurations à réaliser dans les Préalpes. En raison notamment d'interdictions de survol dues à l'Euro foot et à des vols militaires, mais surtout des caprices de la météo qui a fréquemment maintenu une légère brume sur la plaine réduisant sensiblement la qualité des photos, seuls les deux-tiers du territoire ont pu être survolés en été 2008. Il est prévu de terminer le vol en 2009.

2.1.3 c Entreprises en cours d'exécution

Les travaux actuellement en cours d'exécution concernent 42 400 hectares, soit 25,46% (34,85%) de la superficie du territoire cantonal, alors que 89 430 hectares, soit 53,69% (44,16%) de la superficie sont définitivement gérés en base de données. Depuis la mise en œuvre des conventions-programmes, le 1er janvier 1998, les données relatives à 82 557 hectares ont été mises à disposition des services et des utilisateurs permanents sur le serveur de la mensuration. Des avant-projets de mensuration sont attribués pour 13 196 hectares.

2.1.3 d Entreprises terminées en 2008

Dans la continuité de ce qui avait débuté l'année dernière, la priorité a été mise sur l'adaptation et la transposition des entreprises terminées et vérifiées en 2007 dans le nouveau modèle de données conforme aux exigences de la Confédération. Cela a concerné 17 165 hectares pour 19 entreprises, soit: Bas-Intyamon lot 3,

Courgevans lots 1 et 2, Ecublens lots 3 et 4, Grandvillard lot 3, Gurmels (le RP de Cordast–Guschelmuth), Kerzers lot 7, Murten (lot 8, partiel), Plasselb, lot 2, Tafers lot 2, ainsi que les numérisations de Châtel-Saint-Denis lot 5a, Kerzers, lots 7a, La Verrerie (secteur Progens lot 1a), Morens, Noréaz, Remaufens, Rueyres-les-Prés, Sâles 1a, Saint-Martin, Schmitten lots 1a et b, Ursy lots 1a et 2a. Il n'y a ainsi plus aucune donnée qui ne corresponde pas au nouveau standard. A l'avenir, toutes les entreprises en cours (actuellement au nombre de 70) seront livrées pour vérification directement dans le nouveau modèle. Une première vérification a eu lieu pour les premiers relevés de Châtonnaye, Cressier et Sorens lot 3, et pour les numérisations de Delley–Portalban, Marsens lot 3, Montet (Glâne) et Surpierre (Praratoud).

Les travaux liés aux contrôles des surfaces agricoles utiles par la mensuration ont engendré des mises à jour sur 1691 hectares des communes d'Arconciel, Charmey, Corbières et Vaulruz et sur 3546 hectares des communes de Châtel-St-Denis, Ecublens et Schmitten dans le cadre des entreprises susmentionnées.

Les frais restant après déductions des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires de Pont-en-Ogoz (secteur Avry-devant-Pont), Corbières lot 2, Farvagny lot 3. Le dénombrement des éléments est fait en vue de la facturation pour Courgevans lot 2, Düdingen lots 9.1 et 9.2, Gurmels lot 3, Gurmels (secteur Cordast, village). Enfin, la facturation a pu se faire pour les remaniements de Cordast–Guschelmuth, Courgevans lot 1, Kerzers lots 5+6 et Morat lot 7 d'entente avec les syndicats d'améliorations foncières.

2.1.3 e Conservation et mise à jour

Dans le canton de Fribourg, la mise à jour de la mensuration est effectuée par les bureaux de géomètres privés de la manière suivante:

- pour les territoires qui n'ont encore que des données graphiques, les propositions de mutations (les «verbaux») sont techniquement vérifiées par le Service, puis les géomètres les mettent à jour sur les plans du registre foncier une fois par an.
- pour les communes et parties de communes dont les données sont numériques, c'est à la base de données originale qu'est attribuée la foi publique. A partir d'extraits, les géomètres établissent leurs propositions de modification des objets mesurés. Celles-ci sont examinées, contrôlées, puis intégrées à la base de données par le Service dans le cadre de processus de mise à jour qui permettent de gérer leur validation par étape (coordination avec le registre foncier). Ce système optimise la collaboration avec le secteur privé et permet à l'Etat d'être en possession des géodonnées de référence pour toutes ses applications et projets qui nécessitent des informations à références spatiales. L'échange de données se fait dans le format

Interlis (format officiel suisse d'échange de données de la mensuration) qui garantit aux entrepreneurs la liberté des méthodes et le choix des outils.

Les difficultés de remise en exploitation de la base de données qui avaient provoqué une diminution du nombre des dossiers en 2007 sont surmontées. L'année 2008 a permis de commencer de rattraper les retards cumulés des bureaux et du Service. La mise à jour des mutations foncières n'a plus de retard, celle des bâtiments nécessitera encore un effort soutenu car plus de 4000 dossiers sont en cours de traitement dans les bureaux privés et plus de 1000 auprès du Service. En 2008, les géomètres officiels ont établi et transmis 3135 (2499) dossiers de mutations au Service; 994 (1018) de ces verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles; durant cette même période, 1048 (791) de ces dossiers ont été visés après contrôle. Concernant la cadastration des bâtiments neufs ou modifiés, le Service a ordonné 3062 (2350) levés, lesquels concernent 4208 bâtiments, et accordé 1868 (1060) visas de contrôle. En moyenne, 4 mutations sur 5 concernent la base de données.

La mise à jour annuelle 2008 des plans déposés dans les bureaux de registre foncier et dans les communes a été faite à partir des verbaux 2007. Pour les 2627 plans déjà en base de données, cette vérification s'est faite par le Service, directement dans la base. Ultérieurement, 2500 plans ont été générés et produits en deux exemplaires dont un a été déposé auprès des registres fonciers et l'autre mis à disposition des communes par l'intermédiaire des géomètres dépositaires. Parallèlement, le contrôle et l'éventuelle correction des paramètres graphiques altérés par la migration se poursuit, 1166 plans ont été corrigés.

Les copies de sécurité des mesures de terrain effectuées par les géomètres en 2006 et 2007, auxquelles nous avons dû temporairement renoncer en raison de la migration, ont été faites par scannage. La situation est à jour et les copies se font à nouveau de manière continue.

2.1.4 Géomatique

2.1.4 a Base de données géométriques de la mensuration officielle

La nouvelle base de données est en exploitation depuis début 2007, la migration et l'adaptation des données au nouveau modèle avait alors généré 6 365 182 objets, ventilés en 17 thèmes (ou catégories) d'informations différents.

Les objets sont créés, modifiés ou supprimés dans la base par des dossiers essentiellement préparés par les géomètres privés. Avant d'être définitivement validé, un dossier passe par quatre états: réservé, ouvert, en attente de validation, puis définitivement traité. Pour des raisons de clarté et de lisibilité, seul le nombre d'objets définitivement traités (validés) est mentionné dans le présent rapport.

La version 2008 de ces statistiques est la suivante:

Nombre d'objets en base de données début 2008	6 633 901	(6 365 182)
Nombre d'objets créés (12,28%)	814 817	(268 719)
Nombre d'objets modifiés (2,62%)	174 427	(106 975)
Nombre d'objets supprimés (1,48%)	98 074	(141 034)
Nombre d'objets en base de données début 2009	7 448 718	

Par ailleurs, à fin décembre, le cumul des objets en travail dans les dossiers réservés, ouverts et en attente de validation est de 64 439.

2.1.4 b Nomenclature et adresses

Prenant appui sur la loi sur la géoinformation, la nouvelle ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo) régit la dénomination des rues depuis le 1^{er} juillet 2008. Elle prévoit notamment que toutes les rues des localités et autres agglomérations habitées doivent être pourvues d'un nom. L'ordonnance établit aussi que l'orthographe des noms de rues de la mensuration officielle a force obligatoire pour les autorités et que seule cette orthographe est à utiliser dans les documents officiels de la Confédération, du canton et de la commune.

Les propriétaires fonciers au sein des localités et autres agglomérations habitées ont ainsi un droit à ce que la rue desservant leur bien-fonds soit dénommée. Si, à l'expiration de tous les délais transitoires, une personne devait subir un préjudice démontrable et en lien de cause à effet direct dans une situation d'urgence, parce que les services de secours n'auraient pas pu trouver le lieu du sinistre ou n'auraient pas pu le trouver à temps du fait de l'absence de dénomination de la rue considérée, la responsabilité du canton pourrait être engagée. Bien heureusement, notre canton n'a pas attendu ces nouvelles dispositions pour inciter les communes à définir les adresses, notamment à l'occasion des nouvelles mensurations ou des numérisations. En l'état, à l'exception de deux communes déjà mesurées et pour lesquelles une mise à jour de la base sera nécessaire, les travaux sont terminés pour 106 communes ou en cours de travail pour 60 autres dans le cadre du programme de mensuration. La base de données originale contient déjà 80 829 points d'entrées de bâtiments.

2.1.4 c Diffusion

Conformément à l'accord conclu avec swisstopo, le Service a diffusé les données du modèle numérique de terrain et du modèle numérique de surface à de nombreux clients. Il en est de même pour l'orthophoto et le plan d'ensemble. Depuis décembre 2007 et grâce à l'application mise en place avec Autodesk et le SITel, les utilisateurs permanents (une trentaine) peuvent extraire les données de manière autonome via un serveur d'extrac-

tion qui utilise une base de géodonnées répliquée quotidiennement depuis la base originale.

Le modèle fribourgeois de données de la mensuration est basé sur celui de la Confédération. Il est très complexe et difficilement utilisable par les clients qui n'appartiennent pas au cercle des gestionnaires de la mensuration. Pour résoudre ces difficultés, la Confédération met en place un modèle simplifié (MO-public) et le Service collabore au groupe de travail visant à le produire. Sur la base des premières ébauches, le Service a entamé les travaux d'implémentation dans notre administration. Ces travaux se poursuivront en 2009, pour établir une transformation automatique des données dans le modèle simplifié et leur injection dans les systèmes informatiques à disposition des services utilisateurs.

2.1.4 d Coordination avec le Registre foncier

Le Registre foncier et le Service ont en commun qu'ils gèrent tous deux des informations liées aux immeubles. La coordination, notamment dans le cas de fusions de communes, est essentielle pour garantir les liaisons entre les plates-formes Internet du registre foncier et de la mensuration en ligne. A terme, il s'agira d'interconnecter les bases de données du registre foncier et de la mensuration officielle pour permettre une véritable rationalisation des procédures de dépôt de pièces auprès des bureaux du registre foncier.

Le Registre foncier et le Service collaborent également pour mettre à disposition du Service de l'agriculture (SAGri), une fois par année, les données permettant le calcul des paiements directs liés aux surfaces agricoles utiles. Un jeu de requêtes a été créé pour calculer les surfaces agricoles utiles par immeuble dans les zones en mensuration numérique. Le Registre foncier complète ces résultats en ajoutant la surface totale des immeubles qui ne sont pas encore numérisés et les propriétaires. Ces données sont ensuite injectées dans le système du SAGri (Gélan) et permettent de contrôler les annonces des exploitants.

2.1.4 e Intranet et Internet

Conformément aux directives internes, le site internet du Service, ouvert en 1998, a été définitivement migré sur le content management system (CMS). Le Service utilise régulièrement son site Internet comme vecteur d'informations à l'usage du public et des professionnels de la mensuration. L'application «Mensuration officielle en ligne» qui permet de mettre les données en ligne (Autodesk MapGuide version 6.5) a une connexion directe à la base originale par ORACLE. Les données sont répliquées automatiquement pour l'Intranet (quotidiennement) et l'Internet (hebdomadaire). Les internautes ont ainsi accès à l'intégralité du catalogue des données de la mensuration officielle.

Un outil de synchronisation a été mis en place entre l'application du registre foncier public (par Intercapi) et

les données de la mensuration en ligne sur Internet. On peut ainsi sauter, dans les deux sens, d'une application à l'autre à l'endroit concerné. Par la fiche du bien-fonds, on accède au plan et du plan, en double-cliquant dans le bien-fonds, on accède à sa fiche.

2.2 Événements particuliers

2.2.1 Législation

Une proposition d'amendement de la loi sur la mensuration officielle a été rendue nécessaire pour compenser les effets de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), dont la mise en vigueur a eu lieu le 1^{er} janvier 2008. Avant l'entrée en vigueur de la RPT, la participation fédérale s'élevait en moyenne à 75% des frais pour les premiers relevés (en variant entre 60 et 90% selon les zones concernées). Elle est maintenant réduite à 30%, étant entendu que la différence de 45% entre en ligne de compte dans le calcul de la dotation globale du fonds de péréquation des ressources.

Le projet, adopté par le Grand Conseil le 12 juin 2008, compense cette différence de manière à permettre de terminer les premiers relevés sans discrimination financière à l'égard des communes et des propriétaires des entreprises qui n'ont pu démarrer en 2007 en raison du moratoire imposé par la Confédération. Les travaux doivent néanmoins être engagés avant le 31 décembre 2011, ce qui est également prévu par la convention-programme 2008–2011 passée entre la Confédération et le canton en mars 2008.

La mensuration officielle fait aussi l'objet de nouvelles dispositions légales fédérales, contenues en particulier dans la loi du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo). Ces dispositions, élaborées en dehors de la RPT, nécessitent également certaines modifications de la loi cantonale du 7 novembre 2003 sur la mensuration officielle (LMO). Ces modifications sont à l'étude et elles feront l'objet d'un message ultérieur du Conseil d'Etat.

Le Service a participé à l'audition relative à l'ordonnance technique sur les restrictions de droit public à la propriété dont la mise en vigueur est prévue dès 2009.

2.2.2 Migration de l'application DESCA

L'application de création du descriptif cadastral des immeubles et gestion du suivi des mutations (DESCA), gérée par le Service conjointement avec les géomètres privés et le Registre foncier, a plus de 20 ans et doit être remplacée en raison de l'abandon de l'exploitation de l'ordinateur qui supporte sa gestion au SITel. Une pré-analyse a été faite en vue de sa refonte; le projet est inscrit au programme du SITel pour 2009.

2.2.3 Analyse des prestations de l'Etat (APE)

L'analyse des prestations du Service a fait l'objet d'une étude en collaboration avec la section organisation du Service d'organisation et du personnel (SPO). Les me-

sures de simplification proposées concernent essentiellement la répartition des tâches dans le partenariat public-privé qui prévaut pour la mise à jour des mutations. Leurs mises en oeuvre supposent des adaptations préalables des possibilités d'accès et de partage de la base de données cantonale.

VIII. REGISTRE FONCIER

1. Missions

En application du titre vingt-cinquième du Code civil suisse, le registre foncier a pour fonction de réaliser, en matière immobilière, le principe de publicité selon lequel les droits réels doivent être rendus manifestes pour les tiers.

Sa tenue est assurée dans notre canton par les Bureaux du registre foncier.

Les Registres fonciers sont également des autorités fiscales dans le sens où ils sont chargés de la taxation des droits de mutation en cas de transferts de propriété immobilière, des droits sur les gages immobiliers et de l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

Les Registres fonciers occupent quelque 32 équivalents plein temps et forment 8 apprenti-e-s maturité professionnelle commerciale, profils B et E.

Les Conservateurs/trices des Registres fonciers sont, par ordre alphabétique: René Aeby (Singine), Zoltan Barsi (Gruyère), Anita Bulliard (Veveyse), Jean-Jacques Gumy (Broye), Josef Haag (Lac), Denise Jan-Dénervaud (Glâne), Bertrand Renevey (Sarine).

2. Les Bureaux du registre foncier

2.1 Activités courantes

Les principales tâches courantes des Registres fonciers sont les suivantes: traitement des réquisitions d'inscription, délivrance d'extraits du registre foncier, réponse aux demandes de renseignements.

Le nombre des réquisitions enregistrées en 2008 est de 30 458 (2007: 28 395) concernant quelques 104 424 immeubles (2007: 112 949).

La saisie initiale du registre foncier fédéral sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre 2008, 125 805 immeubles ont été entièrement informatisés, soit 61,36% de l'ensemble des immeubles du canton (31.12.2007: 114 389 immeubles, soit 56,33%). En conséquence, en 2008, 11 416 immeubles ont été informatisés, soit 5,03%.

Parmi les informations relatives aux droits sur les immeubles, on distingue: les extraits officiels du registre foncier, signés par le conservateur et revêtus de la foi publique, les consultations par internet (Intercapi et RFPublic), les transferts de données informatiques. La consultation d'Intercapi a augmenté de 10,8% en 2008.

Le nombre des extraits officiels délivrés s'élève à 27 621.

En outre, 221 703 immeubles ont été consultés sur Intercapi et 267 078 recherches ont eu lieu sur RFPublic. En plus du transfert journalier des données sous forme électronique au Service cantonal des contributions et au centre de compétences du Système d'Information du Territoire, 138 livraisons de données ont été effectuées au Service du cadastre et de la géomatique, aux communes et aux géomètres.

Les demandes de renseignements portent sur toutes questions en relation avec les immeubles. Il s'agit par exemple de renseignements sur les droits inscrits, sur des aspects fiscaux, sur les règles du droit de voisinage, sur le droit foncier rural et d'autres législations applicables en matière immobilière.

2.1.1 Travaux d'établissement du registre foncier fédéral

L'introduction du registre foncier fédéral comporte une phase d'épuration de droits, le traitement des droits de gage ainsi que la constitution de nouveaux droits.

En 2008, le registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur: Cressier: groupement volontaire forestier; Châtillon-Font-Lully-Estavayer-le-Lac (partiel); Düdingen, Lot IX, secteur 1 et 2; Gurmels, secteur Cordast; Ulmiz, 2a. 2b; Villarepos: groupement volontaire forestier.

2.1.2 L'informatique du registre foncier

L'informatique du registre foncier est pilotée par un comité composé de trois conservateurs et du responsable du système informatique. Ce dernier a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique des registres fonciers. La pérennité et la sécurité des données demeurent une préoccupation majeure.

Des membres du comité informatique ont participé à plusieurs séances avec les cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies sur le développement et la maintenance des progiciels de gestion du registre foncier en vue d'améliorer la qualité et de réduire les coûts.

Le projet de scannage des documents a démarré en mai par l'installation des scanners dans chaque bureau du registre foncier. Ses buts sont l'archivage, la consultation en interne des documents à l'aide du progiciel Capitastra et le remplacement partiel du microfilmage. Le scannage des documents existants et référencés dans le progiciel (572 829 + 30 000 nouveaux entrants par année) est planifié sur sept ans et se fait par le personnel du registre foncier. A la fin décembre 2008, 18,2% des documents ont été scannés.

2.1.3 Association des conservatrices et des conservateurs

L'association a organisé quatre séances de travail au cours de l'année 2008 dans le but de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux de registre foncier, d'examiner des projets cantonaux et fédéraux (HarmBat, eGris, cadastre des conduites, cadastre des restrictions de droit public...), et d'être informée des développements informatiques.

L'Association rencontre annuellement une délégation de la Chambre des notaires et a également des contacts avec l'Association fribourgeoise des géomètres pour traiter de problèmes communs.

2.1.4 Représentation au niveau intercantonal et fédéral

Des conservateurs des registres fonciers participent deux fois par an au colloque romand des inspecteurs des registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin pour traiter de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général, ainsi qu'au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont les objets reposent sur trois volets: l'assemblée générale et statutaire; les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier; les conférences.

2.1.5 Emoluments du registre foncier

En 2008, les émoluments du registre foncier se sont élevés à 7 696 456 francs (2007: 6 808 070 francs). Les réclamations à l'encontre de leur prélèvement sont de la compétence des conservatrices et des conservateurs.

Parmi ceux-ci, les émoluments relatifs à la consultation des données par Internet au moyen d'Intercapi et aux livraisons de données se montent à 224 434 francs.

2.2 Evénement particulier

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Constitution – Projet 35 – Structures territoriales, les sept Registres fonciers ont procédé à une enquête sur le nombre et la nature des visites du public. Elle s'est déroulée du 24 au 30 novembre 2008.

3. L'activité fiscale du registre foncier

3.1 Activités courantes

3.1.1 L'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Le montant total de cet impôt s'élève en 2008 à 4 383 305 francs (2007: 3 875 527 francs).

3.1.2 Les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2008, le montant total des droits de mutation est de 21 368 357 francs (2007: 19 030 819 francs) et celui des droits sur les gages immobiliers ascende à 10 777 095 francs (2007: 9 483 736 francs).

3.1.3 L'organe d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

L'organe d'estimation de la valeur vénale en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM) n'a été sollicité que quatre fois durant l'année 2008. L'une de ses estimations a fait l'objet d'une réclamation pour laquelle une réponse est en cours d'étude. Compte tenu du peu de sollicitations, il s'avère que le non remplacement de deux membres démissionnaires à fin 2007 n'a pas porté à conséquence et que la composition actuelle de l'organe d'estimation avec neuf membres suffit à satisfaire les demandes qui lui sont présentées.

4. L'Autorité de surveillance du registre foncier

4.1 Organisation

En 2008, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par M. Hubert Bugnon, juge au Tribunal cantonal. Mme Eva Maria Belser, professeure à l'Université de Fribourg et vice-présidente de l'Autorité, et Mme Catherine Overney, greffière au Tribunal cantonal, qui est également la secrétaire de l'Autorité, ont siégé comme membres. Mme Alexandra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, M. Jérôme Delabays, président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine, et Me Pierre-Henri Gapany, avocat, ont fonctionné comme membres suppléants.

Dans sa session de décembre, le Grand Conseil a élu M. Pierre-Henri Gapany en qualité de membre de l'Autorité. Il a également élu Mme Bettina Hürlimann-Kaup et M. Jean-Ludovic Egger respectivement en qualité de membre et membre suppléant de l'Autorité, suite aux démissions de M. Hubert Bugnon et de Mme Eva Maria Belser.

4.2 Activité générale

L'Autorité a tenu sept séances. Elle a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et a procédé à des contrôles par sondages. Elle a procédé à une visite spéciale du bureau de la Gruyère au début mars 2008 pour faire le point de la situation sitôt l'entrée en fonction, en qualité de conservateur ad interim, de M. Zoltan Barsi lequel a été nommé conservateur par la suite.

Entrepris depuis février 2000, les travaux de saisie informatique suivent leur cours, parallèlement aux travaux d'introduction du registre foncier fédéral qui restent prioritaires. L'informatisation des immeubles du registre foncier fédéral a progressé de 4,9% par rapport à l'année passée et atteint 90,57% du total des immeubles du registre foncier fédéral (61,36% du total des immeubles).

En raison du scannage des pièces référencées dans le système Capitastra, l'instruction de l'Autorité de surveillance du registre foncier concernant la sécurité et la conservation des données du registre foncier est en cours de révision.

4.3 Recours

L'Autorité a été saisie de deux recours (5 en 2007). Elle a rendu trois décisions. Aucune affaire n'est reportée en 2009. Il n'y a aucun recours pendant à la Cour d'appel du Tribunal cantonal.

IX. INSPECTION DES FINANCES

1. Missions

La mission de l'Inspection des finances (IF) est définie dans la loi sur les finances de l'Etat (LFE). L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but de s'assurer de l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses attributions. Elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

La cheffe de l'IF est Mme Irène Moullet.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique des caisses et comptabilités de l'Etat, des établissements et exploitations autonomes ainsi que de certaines institutions privées auxquelles les pouvoirs publics apportent une aide financière.

En 2008, le service a émis 68 rapports concernant des révisions ordinaires. Lors de 23 contrôles, l'IF a formulé 64 recommandations. Les recommandations sont classées selon leur degré d'importance (haute, moyenne ou basse) et sont toujours discutées avec les services concernés.

La liste détaillée des vérifications effectuées a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Lors de la planification de ses contrôles, l'IF a décidé de mettre l'accent en 2008 sur les services centraux. Ces derniers sont des unités administratives exerçant une fonction de service central à la disposition du Conseil d'Etat et de toutes les Directions. Ces services sont donc très importants pour le fonctionnement de l'Etat, car leur activité touche toutes les Directions et tous les services. L'IF a ainsi révisé en 2008 le Service du personnel et d'organisation (SPO), le Service des bâtiments (SBat), le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) et le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel).

L'IF a effectué des audits transversaux des Offices des poursuites. Tous ont été contrôlés parallèlement et en suivant le même programme de contrôles. L'approche transversale permet à l'IF de travailler plus efficacement et ajoute à la démarche classique de révision d'un service une comparaison entre plusieurs services effectuant des prestations identiques.

Afin d'améliorer l'efficacité de ses contrôles, l'IF a mis en place un nouveau suivi des recommandations. Il s'agit de créer une base de données contenant toutes les recommandations et de déterminer une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises soient appliquées ou, dans le cas contraire, que leur non-application soit justifiée.

Les rapports émis en 2008 se sont répartis de la manière suivante:

Pouvoir exécutif – Administration	38
Fonds et fondations	15
Mandats divers	15
Les 68 rapports de vérification concernent les directions suivantes:	
Chancellerie	2
Instruction publique, culture et sport	16
Sécurité et justice	14
Institutions, agriculture et forêts	5
Economie et emploi	15
Santé et affaires sociales	6
Finances	6
Aménagement, environnement et constructions	4

Pour répondre aux demandes spécifiques qui lui ont été adressées (cf. événements particuliers), l'IF a dû renoncer à effectuer certains contrôles ordinaires qui avaient été planifiés.

Un inspecteur de l'IF fait partie, comme représentant de l'Etat, du conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

La cheffe de service est membre du comité de pilotage chargé de la supervision de la mise en place à l'Etat de Fribourg du nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons (MCH2) développé par la conférence des directeurs cantonaux des finances.

2.2 Evénements particuliers

Le rapport sur les deux audits demandés en octobre 2007 par le Directeur en charge de l'aménagement, de l'environnement et des constructions suite au dépassement de crédit de la H189 a été émis le 20 mars 2008. Il comprenait 33 recommandations concernant notamment l'organisation du projet, la gestion financière et la centrale d'exploitation des matériaux. Entre juillet et octobre, l'IF a assisté, à titre uniquement consultatif afin de répondre aux questions concernant le rapport, à quelques séances de la CFG dans le cadre de l'enquête de cette dernière sur la H189.

Le 3 avril 2008, le Directeur en charge de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a demandé à l'IF de procéder à un audit ciblé du projet Poya. Cet audit a porté sur l'organisation du projet, l'état d'avancement du projet lors de la détermination du devis estimatif, l'analyse des éléments financiers figurant dans le message à l'intention du Grand Conseil et l'état des honoraires. L'IF a effectué ce travail en faisant appel à un bureau d'ingénieurs externe au canton. Le résultat des travaux a pu être présenté au Conseiller d'Etat en décembre 2008.

L'IF a organisé une séance d'information sur le système de contrôle interne (SCI) pour les chefs de services et responsables administratifs en mai 2008. Le but de cette séance était de rendre les cadres de l'administration attentifs à l'importance d'un SCI. Un SCI efficace vise à une réduction des risques et au bon fonctionnement de l'Etat. Selon l'art. 47 LFE, les établissements et services sont tenus de mettre en place un contrôle interne.

Les modifications du droit de la révision au 1^{er} janvier 2008 impliquent de nouvelles prescriptions concernant l'obligation de révision, le type de révision et la qualification de l'organe de révision. L'agrément accordé par l'autorité fédérale de surveillance de la révision habilite à fournir des prestations de révision selon le nouveau droit. L'IF a reçu son agrément en octobre 2008. Cette reconnaissance au niveau fédéral et l'inscription du service au registre fédéral confirment que l'IF effectue ses prestations en respectant les exigences élevées du droit fédéral.

X. ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges</i>	<i>Compte 2008 EPT</i>	<i>Compte 2007 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
FINANCES	355.28	350.47	4.81
ADMINISTRATION CENTRALE	355.28	350.47	4.81
3700 / FINS Secrétariat général	5.64	5.56	0.08
3705 / TRES Administration des finances	24.74	24.24	0.50
3710 / IFEF Inspection des finances	6.32	5.88	0.44
3725 / CIEF Service de l'informatique et des télécommunications	68.96	66.41	2.55
3730 / OPER Service du personnel et d'organisation	26.19	25.83	0.36
3740 / SCCF Service cantonal des contributions	176.53	174.76	1.77
3745 / ENRE Service des impôts sur les successions et les donations	2.30	2.30	
3760 / SCAD Service du cadastre et de la géomatique	14.00	13.96	0.04
3765 / RFON Registres fonciers	30.60	31.53	-0.93

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

I. Direction et Secrétariat général	1
1. Missions	1
2. Activités	1
3. Collaboration intercantonale	3
4. Affaires contentieuses	3
5. Législation	3
II. Service des constructions et de l'aménagement	4
1. Missions	4
2. Activités	4
3. Coordination, gestion et études	4
4. Aménagement cantonal	4
5. Aménagement local	5
6. Constructions	5
7. Recours	5
8. Commissions	6
III. Service de l'environnement	6
1. Missions du service	6
2. Activités	7
3. Protection des eaux	10
4. Laboratoire et substances	13
5. Protection de l'air	14
6. Bruit et rayonnement non ionisant	15
7. EIE, sol et sécurité des installations	16
8. Déchets et sites pollués	17
IV. Service des ponts et chaussees	19
1. Missions	19
2. Activités	19
3. Section administration	21
4. Section études et réalisations routières	21
5. Secteur acquisitions	24
6. Secteur réalisation	24
7. Secteur gestion des routes	26
8. Section entretien des routes nationales et cantonales	27
9. Section lacs et cours d'eau	29
V. Service des autoroutes	33
1. Missions	33
2. Activités	33
3. Staff	34
4. Ressources	34
5. Elaboration – construction, aménagement, entretien, renouvellement (UPlaNS)	36
VI. Service des bâtiments	39
1. Missions	39
2. Activités	39
VII. Etat du personnel	45

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. Missions

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) garantit, à travers ses services, un développement responsable du territoire, une protection adéquate de l'environnement, la mise à disposition d'une infrastructure de transport performante, sûre et adaptée aux besoins et une gestion efficiente du patrimoine immobilier de l'Etat. Depuis le 3 juin 2008, le Conseil d'Etat lui a également attribué le domaine du développement durable.

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, la DAEC dispose des cinq unités administratives suivantes qui lui sont subordonnées: le Service des constructions et de l'aménagement, le Service de l'environnement, le Service des ponts et chaussées, le Service des autoroutes et le Service des bâtiments.

Elle est dirigée par M. le Conseiller d'Etat Georges Godel.

Le Secrétariat général est l'état-major de la Direction. Il a une fonction d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction. Le Bureau pour la protection de la nature et du paysage fait également partie du Secrétariat général.

Le Secrétaire général est M. Bernard Pochon.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Fonctionnement

La Direction tient une séance hebdomadaire réunissant le Conseiller d'Etat-Directeur, le secrétariat général et les chefs des services subordonnés à la DAEC. Elle est présidée par le Secrétaire général. Lors de cette séance sont présentés d'une part les dossiers importants ayant fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat et d'autre part les dossiers en cours de la Direction et de ses services. Ces séances permettent une large information, discussion et coordination sur le suivi des dossiers. Elles sont aussi l'occasion pour la Direction de donner des instructions aux services.

La Direction prend de nombreuses décisions, notamment en matière d'aménagement du territoire (approbation de plans d'aménagement et de règlements d'urbanisme, autorisation spéciale pour les constructions en dehors des zones à bâtir, dérogation en zone à bâtir), d'infrastructures routières (approbation de plans de routes cantonales ou communales), de protection de l'environnement (assainissement contre le bruit, autorisation en matière de gestion des déchets), de marchés publics (adjudication de marchés de construction, de fournitures et de services), de biens immobiliers (acquisition, vente, bail).

2.1.2 Représentation de l'Etat

La Direction a représenté l'Etat dans les conseils d'administration de sociétés de transport, à savoir les Transports Publics Fribourgeois (tpf), le Montreux Oberland Bernois (MOB) et la société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat (LNM).

Elle a également représenté l'Etat au sein du conseil d'administration de la société anonyme pour l'incinération des déchets du canton de Fribourg et de la Broye vaudoise (SAIDEF) et de la société anonyme pour le chauffage à distance du Plateau de Pérolles (PLACAD SA).

2.1.3 Participation à des groupes de travail

La Direction a été représentée par son Secrétaire général dans le comité de projet «Structures territoriales» (projet no 35 de la mise en œuvre de la Constitution cantonale), dans les groupes de travail «Gestion des situations de crise» et «Nouvelle Feuille officielle» conduits par la Chancellerie d'Etat.

2.1.4 Recherches d'hydrocarbures

La société FREAG Erdöl AG est titulaire d'un permis de recherches d'hydrocarbures sur la partie nord-est du canton qui a été prolongé jusqu'au 15 juin 2011. Un permis de recherches a été délivré le 1^{er} décembre 2008 à la société Schuepbach Energy LLC à Dallas pour une durée de 3 ans sur une autre partie du territoire cantonal.

2.1.5 Protection de la nature et du paysage

Le Bureau de la protection de la nature et du paysage (BPNP) est subordonné administrativement au Secrétariat général de la DAEC. Il s'occupe de la conservation (sauvegarde) de la faune et de la flore indigènes et de leurs milieux de vie pour les espèces qui sont dans leurs domaines de compétence. Ses tâches comportent la protection, la gestion, l'entretien, la revitalisation, voire la recréation de biotopes assurant leur maintien et le développement de la biodiversité dans le canton.

Même si l'année 2008 a vu un léger recul des dossiers soumis pour préavis et/ou prise de position, le nombre de demandes traitées par le BPNP reste élevé avec un total de 482 dossiers:

- 193 projets de constructions situées dans des sites sensibles
- 105 plans d'aménagement local, plans d'aménagement de détail ou plans de quartier
- 56 projets d'aménagement de cours d'eau
- 23 installations à caractère touristique, telles que ports de plaisance, téléskis ou téléphériques
- 18 projets d'améliorations foncières ou forestières
- 17 demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges
- 13 projets d'infrastructures routières
- 9 plans généraux d'évacuation des eaux
- 8 réseaux de gaz

- 7 consultations dans le cadre d'importantes modifications de bases légales et d'affaires judiciaires
- 7 lignes à haute tension
- 26 dossiers divers qui ne peuvent pas être classés selon les catégories ci-dessus

L'examen de ces dossiers a nécessité de nombreuses visions locales, séances de travail et de coordination avec les requérants, les auteurs de projets et les services de l'Etat.

Les collaborateurs du BPNP ont également participé à plusieurs groupes de travail cantonaux et intercantonaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des différents inventaires fédéraux, le domaine de la compensation écologique et des directives pour l'implantation d'installations de production d'énergie éolienne.

Comme chaque année, plusieurs milliers d'heures de travail ont été fournies par des jeunes accomplissant leur service civil, par des personnes participant à des programmes de réinsertion dans le marché du travail, par des équipes forestières spécialement mandatées ou par des bénévoles pour la protection, l'entretien, la revitalisation de milieux naturels et pour le sauvetage des batraciens au printemps.

La collaboration avec les communes s'est poursuivie, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des plans de gestion pour les zones alluviales et les marais. De nombreux agriculteurs touchent des indemnités pour l'exploitation appropriée de prairies maigres ou de prés à litière, pour compenser des restrictions d'exploitation dans les zones-tampons autour des marais, pour la mise en place particulièrement judicieuse de leurs surfaces de compensation écologique ou pour d'autres prestations sans avantage lucratif correspondant.

2008 a également vu la réalisation du concept de réaménagement de la Gouille de Rathvel, l'inauguration de deux sentiers didactiques dans la zone alluviale d'Autigny et dans une ancienne gravière à Rossens ainsi que l'élaboration du dossier de candidature du projet de parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

Du point de vue administratif, l'élaboration de l'avant-projet de loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage a été une des priorités du BPNP.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Projets de construction importants

La Direction a été très active sur les projets suivants, importants pour l'avenir du canton:

- La route de contournement de Bulle (H 189). Les travaux de construction se déroulent selon le programme prévu. Ils coûteront toutefois plus cher que prévu. Une analyse détaillée de la situation financière et de l'organisation du projet a été établie par l'Inspection des finances (IF) le 20 mars 2008. Une demande de crédit complémentaire devra être présentée au Grand Conseil. Un avis de droit a été élaboré par M. Pascal Pichonnaz, Professeur à l'Université de

Fribourg, sur la responsabilité des mandataires dans le dépassement du devis. La Commission des finances et de gestion (CFG) mène de son côté une enquête sur les responsabilités politiques du surcoût.

- Le projet Poya (construction du pont de la Poya, d'un tunnel et élargissement à 4 voies de la route de Morat) a été approuvé par la DAEC le 27 novembre 2007. Cette décision a fait l'objet de 4 recours au Tribunal cantonal; 2 procédures de recours ont été suspendues et 2 recours ont été rejetés. Un recours a été interjeté auprès du Tribunal fédéral, la procédure est en cours.

La DAEC a mandaté l'Inspection des finances (IF) en avril 2008 pour un audit sur l'organisation du projet Poya, l'état d'avancement du projet lors de la détermination du devis estimatif, l'analyse des éléments financiers figurant dans le message à l'intention du Grand Conseil et sur l'état des honoraires.

Le début des travaux de construction du pont a été marqué par «le premier coup de pioche» donné le 31 octobre 2008 en présence de représentants des autorités fédérales, cantonales, communales et de l'agglomération. Le carrefour de St-Léonard a fait l'objet d'un complément d'étude en vue d'améliorer le fonctionnement.

- La construction de l'Ecole des Métiers de Fribourg (EMF). Ce projet de construction a été mis au bénéfice d'un permis de construire délivré par le Préfet de la Sarine. Le permis a fait l'objet de recours successivement au Tribunal cantonal, qui l'a rejeté, et au Tribunal fédéral qui l'a admis. Cette situation a provoqué l'arrêt des travaux de construction, l'élaboration d'un plan d'aménagement de détail et la modification du projet de construction emportant une diminution de la longueur du bâtiment de 09,40 m. Les discussions avec les recourants ont permis la conclusion d'une convention et la reprise prochaine des travaux de construction.

2.2.2 Gens du voyage

Depuis plusieurs années, le canton est à la recherche d'un site pour y créer une aire d'accueil pour les gens du voyage étrangers. Un rapport de la Conférence des Préfets a proposé plusieurs endroits sur des terrains propriété de l'Etat. En 2008, les événements se sont précipités avec le dépôt d'un mandat parlementaire urgent obligeant l'Etat à créer rapidement des aires d'accueil. Donnant suite à cette injonction, la DAEC a entrepris des démarches afin de trouver des emplacements. A l'issue de ces démarches et des débats sur le mandat précité, le Grand Conseil a décidé qu'il y avait lieu de:

- poursuivre les négociations en vue de l'acquisition du terrain pour la réalisation d'une aire d'accueil sur la commune de Sâles, terrain contigu à l'aire de repos de la A 12 (chaussée Jura) dans le secteur de la «Joux des Ponts»;

- poursuivre les recherches d'un emplacement dans la partie orientale du canton;
- poursuivre les démarches avec le canton de Vaud en vue d'aménager et d'exploiter conjointement l'actuelle aire d'accueil de Payerne.

En exécution de ce mandat, la DAEC va procéder aux démarches prescrites tout en précisant qu'elles ne seront pas aisées et leur issue incertaine, car les oppositions ont toujours été très vives contre les emplacements envisagés dans le passé.

2.2.3 Marchés publics

Par son centre de compétence, la DAEC a développé son activité dans les domaines suivants:

- Exploitation de SIMAP 1 (Système d'information sur les marchés publics en Suisse): mises à jour du site, soutien aux communes et associations publiques. Après cinq années d'exploitation de SIMAP, le nombre des utilisateurs potentiels formés pour l'accès à simap.ch est toujours à la hausse, soit une augmentation de 10%. Le nombre de publications sur simap.ch est également en augmentation et représente en moyenne une publication par jour.

Il est à noter que les publications des unités administratives de l'Etat représentent le 42% des publications dans le canton.

- Suite à l'interruption du projet SIMAP 2 en automne 2007, la Confédération, avec le concours de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), a présenté à l'Association SIMAP.CH un nouveau projet dénommé SIMAP 1+. Après différents tests effectués par les cantons, ce projet a fait l'objet de diverses améliorations et a été accepté par les membres de l'association à fin 2007. La nouvelle plate-forme sera opérationnelle dès mai 2009.
- Le groupe de travail du Guide romand pour les marchés publics, auquel participent des représentants de la DAEC, a avalisé diverses modifications et autres documents complémentaires qui ont fait l'objet de la révision du 12 septembre 2008. Il est à noter que la version allemande de 2007 disposera d'une nouvelle version équivalente à la version originale française, élaborée en étroite collaboration avec le canton de Fribourg

3. Collaboration intercantonale

3.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Cette conférence est un organe de liaison entre les responsables (Conseillers d'Etat) de tous les cantons suisses traitant des questions relevant des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Elle s'est réunie à deux reprises en 2008 et elle a principalement traité les domaines suivants: les marchés publics,

les zones d'activité stratégiques, l'harmonisation de la terminologie pour les constructions, le réseau des routes nationales et les goulets d'étranglement du trafic.

3.2 Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)

La Conférence a tenu une séance. Elle a traité du smog estival et des collaborations intercantionales.

3.3 Conférence romande des travaux publics (CRTP)

Les 5 et 6 juin 2008 a eu lieu à Fribourg l'assemblée générale de la Conférence romande des travaux publics. Elle regroupe les cantons latins et le canton de Berne. La séance administrative s'est déroulée dans l'auditoire Edouard Gremaud de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes. Elle s'est achevée par une conférence de M. Philippe Virdis, Directeur général du Groupe e sur «Le marché de l'électricité sous haute tension: Concurrence et Innovation». Les délégations des cantons ont été ensuite invitées à la découverte de la Basse Ville de Fribourg et le lendemain au Château de Gruyères.

4. Affaires contentieuses

La DAEC a statué sur 35 recours contre des plans d'aménagement et sur 15 recours contre des plans de routes communales.

Elle a rendu 546 décisions en matière de construction en dehors des zones à bâtir et 18 décisions en matière de protection de l'environnement.

5. Législation

Ordonnance du 18 mars 2008 portant adoption de modifications du plan directeur cantonal

Ordonnance du 22 avril 2008 modifiant le règlement sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation

Ordonnance du 20 mai 2008 modifiant le règlement sur les marchés publics

Décret du 2 septembre 2008 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit (2008–2011)

Loi du 2 septembre 2008 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions

Décret du 2 septembre 2008 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour des projets et travaux de rénovation d'ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Ordonnance du 30 septembre 2008 modifiant certaines dispositions dans le domaine de la protection de l'air

Loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)

Loi du 5 décembre 2008 adaptant la loi sur les routes à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (protection contre le bruit)

II. SERVICE DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT

1. Missions

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a pour mission de garantir une utilisation parcimonieuse et judicieuse du sol avec des constructions de qualité. Pour ce faire, le Service:

- planifie l'aménagement du territoire pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral en veillant à son utilisation rationnelle par un examen, une coordination et l'établissement de préavis.
- contrôle le respect des normes architecturales et urbanistiques pour les Préfectures par un examen, une coordination et l'établissement de préavis relatifs aux demandes de permis de construire.

2. Activités

Sous la conduite de son chef, M. Hubert Dafflon, le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement cantonal, régional et local. Pour ce qui concerne les activités particulières, il faut mentionner que l'année 2008 a marqué la suite des travaux de la révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, travaux qui ont abouti à l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC). Le SeCA a également poursuivi les travaux d'élaboration du nouveau règlement d'exécution de cette loi.

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis d'exploiter des matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération ou les cantons voisins.

3. Coordination, gestion et études

3.1 Généralités

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les autres services d'aménagement du territoire des cantons romands ont eu lieu par l'intermédiaire de la CORAT.

3.2 Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité.

3.3 Coordination avec les autres services de l'Etat

Le Service a poursuivi sa tâche de coordination avec les autres services de l'Etat pour les activités à incidences sur le territoire.

3.4 Informatique

La collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat et le consultant du SeCA, pour la mise en place des diverses applications dans le cadre du concept informatique SeCA, s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants:

- Poursuite du projet (DATEC) pour le remplacement de l'application sur le suivi des demandes de permis de construire et pour le suivi administratif des dossiers.
- Enregistrement des plans d'affectation des zones (PAZ). Tous les PAZ sont saisis et l'information est tenue à jour au gré des approbations de la DAEC.

Le site Internet du Service (www.fr.ch/seca) est adapté de façon régulière ou en fonction de besoins particuliers (révision de la LATEC, par exemple). Le site dédié au plan directeur cantonal sert de support pour l'information sur les travaux en cours.

4. Aménagement cantonal

4.1 Planification directrice

Quatre modifications du plan directeur cantonal (deux liées au nouveau plan de mesures pour la protection de l'air, une liée aux documents de planification à établir en cas de projet de port et une pour la prise en compte de l'espace nécessaire aux cours d'eau dans l'aménagement du territoire) ont été adoptées par le Conseil d'Etat et transmises pour approbation au Conseil fédéral.

Deux modifications en lien avec la politique fédérale des agglomérations ont été mises en consultation publique. Des négociations sont en cours avec l'ODT afin d'adapter ces projets aux exigences fédérales.

4.2 Aménagement régional

Le Service a participé aux entretiens avec les offices fédéraux relatifs à l'évaluation du projet d'agglomération de Fribourg. Il a poursuivi sa participation aux séances techniques de Mobul qui établit le projet d'agglomération de Bulle et aux travaux d'accompagnement du plan directeur régional intercantonal dans la Broye à l'échelle de la COREB.

4.3 Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de construction fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de:

- la prise en compte des études de base (notamment les cartes de dangers), dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions;
- l'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels;
- l'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le Service a donné de nombreux renseignements aux communes, aux particuliers et aux services cantonaux quant au degré et à la nature des dangers naturels pouvant affecter un projet particulier ou une région déterminée. Le rôle de conseil et les interventions dans ce domaine sont en constante augmentation.

Le Service a participé activement à la coordination des études de base en matière de dangers naturels; il assure plus particulièrement la gestion du programme cantonal de cartographie (2000–2009). Les cartes indicatives pour les dangers de glissements de terrain et de chutes de pierres pour le Plateau ont été diffusées, en collaboration avec le Service des forêts et de la faune. Les cartes de dangers réalisées durant la période 2000–2006 dans les Préalpes, de même que la carte cantonale des glissements de terrain et les nouvelles cartes indicatives, ont été mises à disposition du public par le biais du guichet cartographique cantonal, opérationnel depuis juillet 2007; ces publications électroniques sont accompagnées de rapports explicatifs.

Plusieurs glissements de terrain continuent à faire l'objet de contrôles réguliers.

4.4 Gravières et exploitations de matériaux

En 2008, le canton de Fribourg compte 93 exploitations en service (81 gravières et 12 carrières).

5. Aménagement local

Deux révisions générales de PAL ont été approuvées par la DAEC. Il s'agit de celles des communes de Rue et Villarvolard. En outre, 54 modifications de PAL et de RCU ont été soumises à l'approbation de la DAEC. D'autre

part, la DAEC a refusé d'approuver 2 modifications de PAZ pour les communes de Marly et d'Ependes.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 7 révisions ou compléments de révisions générales de PAL, de 48 modifications de PAL (PAZ et RCU) ainsi qu'à 3 plans communaux des énergies. De plus, 18 rapports de pré-études pour la révision de PAL ont été établis par le Service.

5.1 Subventionnement des plans d'aménagement

Aucune subvention n'a été versée aux communes en 2008 pour l'élaboration des aperçus de l'état d'équipement.

6. Constructions

6.1 Permis de construire

En 2008, 3'833 autorisations ont été délivrées pour des constructions nouvelles, des transformations, agrandissements, rénovations et des démolitions.

Sur proposition du Service, la DAEC a délivré 546 autorisations spéciales pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir (projets liés à l'exploitation agricole ou autres) et pour des décharges.

Durant la même période, 7 refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

334 dossiers ont été examinés sous l'angle des barrières architecturales.

En outre, 94 dérogations aux règlements communaux ont été traitées par le Service dont 2 refusées.

6.2 Plans d'aménagement de détail

Le Service a présenté 28 PAD et modifications pour approbation à la DAEC. De plus, 15 PAD ont fait l'objet d'un examen préalable.

En outre, 6 PAD ont été abrogés et 10 règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été adoptés par la DAEC.

6.3 Registre des architectes et des ingénieurs

En 2008, 60 nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans les différentes catégories prévues par les articles 187, 188 et 189 de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

7. Recours

7.1 Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2008, 55 recours sont pendants devant la DAEC.

En 2008, 37 recours ont été déposés contre les décisions communales. Aucun n'a été retiré.

Contre les 35 décisions prises sur recours par la DAEC en 2008, 10 recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

7.2 Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 6 recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

7.3 Décisions du Tribunal cantonal

En 2008, le Tribunal cantonal a statué sur 14 recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 2 recours ont été admis, 2 recours ont été admis partiellement et 10 ont été rejetés.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

7.4 Recours de communes au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de leur PAL rendues par la DAEC

3 recours ont été déposés par des communes auprès du Tribunal cantonal.

8. Commissions

8.1 Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire

En 2008, la Commission a tenu 2 séances. Elle a principalement pris position sur le rapport sur l'aménagement du territoire. Elle a également été informée de l'état des travaux de la révision totale de la LATeC.

8.2 Commission d'architecture et d'urbanisme

La Commission d'architecture et d'urbanisme a tenu 1 séance en 2008.

8.3 Commission des dangers naturels

En 2008, la Commission a tenu 4 séances plénières. Les sujets abordés ont porté sur:

- La mise en œuvre des principes de prévention fixés dans le plan directeur cantonal.
- La coordination / diffusion des études de base dans le domaine des dangers naturels: cartes indicatives des dangers et cartes des dangers liées à l'eau et aux mouvements de terrain / chutes de pierres (dans le secteur Plaine).
- Le suivi des concepts de mesures (Lotissement «En Ferrand», Bas-Intyamont notamment).

- L'examen de dossiers de révisions de PAL et de PAD et de demandes de permis de construire.

Par le biais de son secrétariat, la Commission a examiné 52 PAL, PAD, plans directeurs régionaux et plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et 402 dossiers de demande de permis de construire; 13 autres cas ont nécessité une intervention particulière sur le terrain et ont fait l'objet de notes spécifiques (constat, conseils en matière de mesures d'urgence et d'assainissement, etc.). Dans 26 cas, des extraits de données informatiques ont été préparés pour des bureaux privés, mandatés pour des révisions de PAL dans la plupart des cas.

8.4 Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel

La Commission a tenu 4 séances plénières en 2008.

III. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

1. Missions du service

Le Service de l'environnement (SEn) a pour mission de veiller à l'équilibre entre l'homme et l'environnement, par l'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement et de la loi fédérale sur la protection des eaux. Ses domaines de compétences concernent les thèmes suivants:

- sauvegarde de la qualité des eaux souterraines et superficielles, prévention et réparation des atteintes nuisibles aux eaux;
- gestion des déchets et assainissement des sites pollués;
- protection de l'air (contrôle et limitation des émissions, surveillance des immissions et assainissements);
- lutte contre le bruit et protection contre le rayonnement non ionisant;
- protection des sols (coordination générale et protection des sols urbains);
- études d'impact et prévention des atteintes liées aux grandes installations; planification et coordination des prescriptions;
- protection contre les accidents majeurs, limitation des risques liés à l'utilisation de substances, sécurité biologique; service d'assistance en cas de pollutions;
- analyses d'eaux (polluées, superficielles, souterraines), de terres et de boues d'épuration.

Pour accomplir sa mission, le Service agit selon les quatre ambitions suivantes:

- prévenir et réduire les atteintes nuisibles ou incommodes;
- inciter à l'utilisation responsable des ressources naturelles;
- promouvoir le respect de l'environnement dans le quotidien de chacun;

- être le pôle de compétences environnementales au service du Canton.

Le chef du Service de l'environnement est Marc Charonnens.

2. Activités

2.1 Relations extérieures

Le Service participe activement aux travaux des commissions, associations et groupes de travail suivants:

2.1.1 Au niveau national

- Conférence suisse des chefs de service et offices cantonaux de protection de l'environnement (CCE);
- Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (VSA), en particulier pour le groupe de travail «GEP-Musterpflichtenheft»;
- Association des chimistes et limnologues cantonaux pour la protection des eaux (Cercl'eau), dont il est membre du comité;
- Association suisse des responsables cantonaux des questions géologiques et hydrogéologiques;
- Groupe de travail pour les installations avec liquides polluants (CITA);
- Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air dont il est membre du comité (Cercl'Air);
- Groupement des responsables cantonaux de la lutte contre le bruit (Cercle Bruit);
- Groupe de contact de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour l'application de l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM);
- Groupe de l'OFEV pour le nitrate d'ammonium (OPAM);
- Groupe intercantonal dans le domaine de la sécurité biologique (ERFA BIO);
- Groupe intercantonal pour le transport des marchandises dangereuses (ERFA Strasse);
- Groupe intercantonal «Erfa-Austausch Fachstellen Bodenschutz»;
- Groupe de travail «Sols» du réseau suisse de l'observation de l'environnement (NUS FG Boden);
- Groupes d'évaluation et de réflexion de l'OFEV sur l'amélioration des études d'impact sur l'environnement (EIE) et la modification de l'ordonnance relative aux études d'impact sur l'environnement (OEIE);
- Groupe de travail Netzwerk Umweltbeobachtung Schweiz (NUS) mis sur pied par l'OFEV et la CCE;
- Groupe de travail de la Confédération pour le projet «PCB dans les eaux et les poissons en Suisse».
- Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD), dont il assume la présidence;
- Conseil d'administration du Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA (CRIDEC) à Eclépens; et ISDS Oulens;
- Association romande pour la protection des eaux et de l'air (ARPEA) au sein de laquelle il collabore à l'élaboration de cours de formation;
- Groupe des responsables de la protection des eaux souterraines des cantons romands et du canton de Berne;
- Groupe intercantonal Berne – Neuchâtel – Fribourg (BENEFRI) pour le contrôle des lacs du Mittelland (Neuchâtel, Bienne et Morat);
- Groupe de travail romand pour la surveillance des installations de stockage de liquides polluants (SIL);
- Groupe de planification et d'intervention intercantonal de lutte contre les hydrocarbures sur les lacs de Neuchâtel, Bienne, Morat, et les canaux (GIPESI);
- Groupe de travail romand concernant la branche automobile (AGC);
- Groupes de travail intercantonaux chargés de la mise en œuvre des nouvelles dispositions du droit fédéral dans le domaine du stockage des liquides polluants;
- Groupe romand des exploitants de stations d'épuration des eaux (GRESE);
- Groupe romand technique pour le contrôle des stations d'épuration (GRTCS);
- Commission technique intercantonale pour la protection des eaux au sein du programme GELAN (GELAN-GS);
- Groupe de travail romand constitué des spécialistes de la macrofaune benthique;
- Groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement (EIE) de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE), dont il assume la présidence;
- Groupement romand des responsables de la protection de l'air (GREMMI);
- Groupement romand des inspecteurs cantonaux des chauffages (GRICCH);
- Groupe de travail romand des responsables air/émissions dans le domaine industriel et artisanal;
- Groupe de coordination romand pour la protection des sols (ROSOL);
- Commission technique intercantonale pour l'intégration du module érosion dans le programme GELAN (PROSOL-GELAN), dont il assume la présidence;
- Groupe intercantonal romand et tessinois pour l'information en matière environnementale (Info-Environnement);
- Deutschschweizer Sachbearbeitertagungen für Industrie und Gewerbe;
- Groupe romand d'assainissement industriel (GRAIN);

2.1.2 Au niveau intercantonal

- Conférence romande des responsables de l'environnement et de la protection des eaux (CREPE), avec notamment une participation active à la plate-forme «énergie-environnement»;

- Groupe latin d'assainissement des sites pollués (GLASP);
- Conférence intercantonale des responsables en cas de pollutions;
- Groupement romand des laboratoires de protection de l'environnement (LAB'Eaux);
- Groupe «méthodologie» de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL);
- Groupe intercantonal «Risques avec le transport de chlore sur les routes à grand transit» (OPAM);
- Groupe intercantonal «Transport dangereux», sous-groupe routes (TGgCH, UG2);
- Groupe de contact pour l'aérodrome militaire de Payerne.

2.1.3 Au niveau cantonal

- Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage, dont il assure le secrétariat;
- Commission cantonale pour les stands de tir, dont il assure le secrétariat;
- Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CCCAT);
- Groupe de coordination des transports;
- Commission cantonale de la pêche;
- Commission cantonale pour la protection des végétaux;
- Commission cantonale de promotion de la santé et de la prévention;
- Commission du plan ORCAF;
- Conseil d'administration de SAIDEF;
- Conseil d'administration de Kompostieranlage Seeland AG;
- Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC);
- Club de l'environnement du Grand Conseil, dont il assure le secrétariat;
- Comité de gestion du fonds du groupe e pour la mise en valeur du label «Nature Made Star»;
- Groupe de coordination interservices pour l'aménagement et la revitalisation des cours d'eau;
- Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM), dont il assume la présidence et le secrétariat;
- Groupe de coordination du plan ORCAF;
- Groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1, dont il assume la présidence;
- Groupe de travail du plan sectoriel des zones d'activités;
- Groupe de travail Erosion FR;
- Groupe de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol dont, il assume la présidence et le secrétariat;

- Conférence cantonale des commandants de centres de renfort;
- Groupe de travail ECAB pour «les sapeurs-pompiers et la protection de l'environnement»;
- Groupe de travail pour l'assainissement acoustique des routes;
- Comité de pilotage pour l'assainissement de la décharge de la Pila;
- Cellule de coordination interservices pour l'assainissement de la Pila dont, il assure la présidence et le secrétariat.

2.2 Travaux législatifs

Suite à la demande des députés du Grand Conseil en 2007, le projet de loi sur les eaux a été retravaillé pour intégrer le chapitre de l'eau potable. Le transfert du laboratoire cantonal et sa fusion dans le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires auprès de la DIAF en 2008, ont toutefois conduit celle-ci à demander à ressortir le chapitre de l'eau potable de la loi sur les eaux et de maintenir la législation spéciale actuelle. Le projet de loi sur les eaux a dû donc être réadapté en conséquence. Il est prévu de le transmettre au Conseil d'Etat au printemps 2009.

L'arrêté du 8 juillet 1988 d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit a été retravaillé pour être adapté aux pratiques actuelles. Il sera présenté au Conseil d'Etat en 2009.

Le chapitre gestion des déchets du plan directeur cantonal et le plan cantonal de gestion des déchets sont en cours de révision pour ce qui concerne le stockage définitif des matériaux inertes, la gestion des matériaux d'excavation et la valorisation de la biomasse. Les projets de modifications ont été préparés en 2008 et sont mis en consultation publique dès le début 2009.

2.3 Information

La communication est une des tâches fixées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE, art. 6 et 42) et par la loi fédérale sur la protection des eaux (art. 50). L'article 6 LPE précise que: «Les autorités renseignent le public de manière objective sur la protection de l'environnement et sur l'état des nuisances qui y portent atteinte. Les services spécialisés (art. 42) conseillent les autorités et les particuliers. Ils recommandent l'adoption de mesures visant à réduire les nuisances.»

La communication est primordiale pour la protection de l'environnement. Elle permet à la population de prendre conscience des enjeux en la matière et contribue à l'adoption de comportements qui ne portent pas atteinte à l'environnement.

2.3.1 Activités et événements particuliers

Les principales activités de communication en 2008 sont résumées dans la liste ci-dessous:

- représentation de la Conférence romande des chefs de service de l'environnement dans la plate-forme energie-environnement.ch;
- le 14 février 2008, information à la presse et à la population, en coordination avec les cantons romands et le canton de Berne, sur la pollution aux poussières fines qui se situait à un niveau pouvant entraîner des effets sur la santé;
- à l'occasion de la 13e journée internationale contre le bruit qui a eu lieu le 16 avril 2008, organisation d'événements dans plusieurs clubs et salles de concerts, avec le soutien du Service du médecin cantonal et en collaboration avec le Bad Bonn, Fri-Son, Ebullition, Globulle ainsi que le Nouveau Monde. Ces actions ont eu pour objectif de sensibiliser les jeunes à la problématique du bruit et de ses effets sur l'appareil auditif;
- exposition du 17 au 20 avril 2008 au salon Energissima à Forum Fribourg, en collaboration avec le Service de l'énergie pour informer le public sur les aspects écologiques de la production et de la consommation d'énergie;
- information aux communes et mise sur pied des actions citoyennes «Coup de balai» visant à lutter contre le dispersement des déchets dans la nature. En 2008, 43 actions ont été mises en place par les communes. M. Georges Godel, Conseiller d'Etat, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, a participé à l'action «Coup de balai» à Düdingen, samedi 17 mai 2008. A l'occasion de ces actions, l'exposition sur les déchets «N'en faites pas une montagne, recyclez...», réalisée par le Service de l'environnement, a été montrée dans les communes de Bossonnens, Belfaux, Avry, Pont-en-Ogoz et La Joux;
- publication le 4 juillet 2008 du thème Environnement sur le guichet cartographique du canton de Fribourg;
- organisation d'une séance d'information publique le 7 juillet 2008 sur la problématique des boues du tunnel de base du Lötschberg stockées dans la décharge pour matériaux inertes de la Tuffière;
- conférence de presse le 15 octobre 2008 à l'occasion de la publication et mise sur le guichet cartographique du cadastre des sites pollués du canton de Fribourg. Une soirée d'information a été organisée le 1er décembre 2008 pour les associations professionnelles et économiques;
- élaboration, rédaction et distribution en décembre d'un bulletin d'information grand public sur la protection de l'air dans le canton de Fribourg;
- communiqués de presse (poussières fines, actions contre le bruit, actions Coup de balai, boues du tunnel de base du Lötschberg dans la DCMi de la Tuffière, cadastre des sites pollués);
- courrier mensuel d'information et rapport d'appréciation destiné aux communes ou associations sur l'état de fonctionnement de leurs stations d'épuration;
- publications: rapport sur la charge en dioxyde d'azote en 2007, aide à l'exécution concernant l'épandage d'engrais de ferme en hiver, guide pratique pour l'entreposage des matières dangereuses, notice pour l'évacuation des eaux des stations-service équipées de carburants contenant de l'éthanol, du biodiesel et de l'urée, aide à l'application pour les établissements de la branche automobile et des entreprises assimilées, directives générales en matière de protection des eaux pour les cuisines professionnelles, les réservoirs et fosses à purin, les piscines familiales ainsi que des travaux de construction dans les zones de protection des eaux souterraines, guide pour la présentation et la description de mesures de protection de l'environnement, résumé et conclusions des résultats des sols agricoles / rapport FRIBO 1987–2006, résumé et conclusions des résultats des sols urbains / rapport FRIBO 1987–2006, recommandations pour ménager la structure du sol;
- site Internet, mise à jour et publication d'actualités sur l'environnement (14 actualités en 2008);
- suite au constat de la contamination des poissons de la Sarine par des PCB de type dioxine (voir chapitre 8 déchets et sites pollués ci-après), un important travail de communication a été effectué (1 point presse, 5 communiqués de presse, 12 actualités sur le site internet admin.fr.ch/pila, 4 rencontres avec les associations de protection de la nature et la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche).

2.3.2 Site Internet

Le Service dispose d'un site Internet (<http://www.fr.ch/sen>) sur lequel il donne en continu des informations relatives à la qualité de l'air mesurée dans les diverses stations réparties dans le canton. Le site comprend en outre des informations de base pour tous les domaines couverts par le SEn, des brochures, directives, notices et formulaires téléchargeables en matière d'élimination des déchets et de traitement des eaux, des adresses utiles et le rapport sur l'état de l'environnement en format pdf. Il comprend également une page commune avec le Service des autoroutes (SAR) consacrée aux mesures de compensation écologique de l'A1. Un autre site Internet (<http://www.les3lacs.ch>), dont la gestion est assurée conjointement par les trois cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel et qui est en liaison directe avec le site du service, diffuse des informations mensuelles sur l'évolution de l'état qualitatif des trois lacs du Mittelland (Biene, Morat et Neuchâtel). Le Service collabore également à la mise à jour de la base de données suisse des entreprises de collecte et de traitement des déchets accessible sur le site internet du service. Finalement, il faut encore signaler la plate-forme Internet «énergie-environnement»,

résultat de la collaboration des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement de Suisse romande, qui met à disposition du grand public des informations pratiques et d'intérêt général.

2.3.3 Guichet cartographique

Le Service a mis plusieurs informations à disposition du grand public sur le guichet informatique de l'Etat de Fribourg. Deux thématiques ont été introduites:

- les sites pollués, avec le cadastre des sites pollués comprenant les aires d'exploitation et les sites de stockage;
- la protection des eaux, avec les secteurs et zones de protection des eaux, les stations d'épuration et leur bassin d'alimentation, et les sondes géothermiques.

2.3.4 Formation

A la demande de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), le Service a donné 10 cours sur la sécurité du stockage des hydrocarbures, leur manutention, la protection des eaux et la gestion des déchets. Destinés aux chefs d'engins et de chantier ainsi qu'aux chauffeurs de grues sur camion, ils ont été dispensés au centre professionnel cantonal.

Il a également dispensé 1 cours sur le traitement des eaux usées à l'intention des technologues en industrie laitière à l'IAG (brevet TIL).

Le Service a participé activement à l'enseignement donné aux aspirantes et aspirants gendarmes de la promotion 2008. Ces cours portent sur les connaissances pratiques en matière de protection de l'environnement afin de préparer les représentants de l'ordre aux futures interventions auxquelles ils auront à faire face.

2.3.5 Analyse préventive de dossiers

Le nombre global de dossiers d'aménagement et de constructions traités par le Service en cours d'année a encore augmenté par rapport à 2007. Au niveau purement quantitatif, les permis de construire représentent la part la plus importante des dossiers traités:

- 3464 dossiers de permis de construire contre 3288 dossiers en 2007, ce qui a occasionné une charge de travail toujours très importante;
- 308 demandes diverses émanant des communes (enquêtes restreintes);
- 141 plans d'aménagement local (PAL) et plans d'aménagement de détail (PAD).

2.3.6 Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Depuis plus de dix ans, le Service intervient dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité, garantie en permanence pendant toute l'année, est assu-

rée par 19 personnes du Service. Dans le cadre de cette assistance, le Service est intervenu 71 fois, dont 21 pour des événements hydrocarbures, 16 pour des pollutions agricoles, 4 pour de gros incendies et 30 pour des événements touchant le domaine de la chimie.

2.3.7 Divers

Le Service a terminé (traduction en cours), en collaboration avec l'IAG, l'élaboration d'un rapport «agriculture et environnement» qui dresse un état de l'évolution des interactions entre agriculture et environnement dans le canton ces 10 dernières années et qui sert à définir les objectifs et les priorités d'action pour les 10 ans à venir dans l'optique du développement durable. Il sera publié début 2009.

3. Protection des eaux

3.1 Activités courantes

3.1.1 Secteur eaux usées urbaines

3.1.1 a Subventionnement

En 2008, le montant des subventions cantonales versées pour une cinquantaine de PGEE a été d'environ 470'000 francs. Certains ouvrages d'évacuation et d'épuration des eaux ont également bénéficié de subventions cantonales pour un montant de près de 1'200'000 francs. Les demandes de versement de subventions fédérales pour 2008 se sont élevées quant à elles à environ 2'200'000 francs.

3.1.1 b Planifications communales et dossiers de constructions

En plus des dossiers d'aménagement et de construction cités au point 4 ci-avant, le Service a également analysé 27 demandes d'adaptations de règlements d'épuration. Actuellement, 53 communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux, en particulier l'art. 60a).

Durant l'année 2008, le Service a réceptionné 13 plans généraux d'évacuation des eaux usées (PGEE communaux, d'association et globaux). Près de 30 dossiers doivent encore être transmis pour examen préalable, en principe en 2009. La plupart des études ayant débuté au même moment (entre 2000 et 2002), le Service est confronté depuis quelque temps déjà à un afflux important de dossiers en vue de leur examen préalable. En 2008, il a effectué l'examen de 25 PGEE. Près de 150 PGEE devront encore être analysés ces prochains mois (sur un total de 210). Des moyens supplémentaires seront mobilisés pour faire face à cette pointe de travail.

3.1.1 c STEP

En 2008, le Service a poursuivi son assistance aux exploitants des 29 stations d'épuration (STEP) du canton, sous forme d'aide et conseils en matière de gestion de leurs installations afin d'assurer le respect des rendements et

des normes de rejets fixés par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux).

Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des stations d'épuration conformément à l'OEaux, il procède périodiquement, à des analyses de la qualité des eaux (près de 400 échantillons) et des boues d'épuration (environ 100 échantillons). Les résultats sont transmis aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités. Le résultat de ces contrôles montre qu'une vingtaine de STEP ont un fonctionnement qui peut être qualifié de bon à excellent. Pour les autres, des mesures d'agrandissement ou de réduction des charges au niveau du bassin d'apport doivent être entreprises à court ou moyen terme.

Le Service suit les travaux d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Marly qui devraient se terminer en 2009. Ces transformations (nitrification, dénitrification) sont subventionnées par la Confédération (2'000'000.-) et le canton (1'500'000.-).

3.1.2 Secteurs eaux usées industrielles et liquides polluants

3.1.2 a Activités industrielles et artisanales, y compris celles liées à la branche automobile

Le Service a examiné et préavisé 174 dossiers de permis de construire, 12 dossiers de demandes restreintes, 15 dossiers relatifs à des assainissements et 3 dossiers de demande d'autorisation pour des citernes chimiques.

Le Service a réceptionné 20 nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Il a par ailleurs contrôlé visuellement certaines installations de prétraitement des eaux industrielles. Il a encore activé l'assainissement de 3 installations d'entreprises suite à des cas de pollution des eaux.

143 entreprises ont été visitées et contrôlées dans le cadre de l'établissement et du suivi du cadastre des eaux usées industrielles en collaboration avec les communes et les associations intercommunales pour l'épuration des eaux. Dans 50% des cas environ, des mesures d'assainissement ont été demandées aux détenteurs d'installations non conformes. Ces démarches administratives ont nécessité une quarantaine de visions locales et séances supplémentaires.

Le Service a finalement demandé des attestations d'examen pour 2 nouvelles citernes chimiques afin de vérifier leur conformité aux règles de la technique admises.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles rejetées, le Service a vérifié les résultats analytiques et évalué les rapports de charges polluantes organiques de 8 entreprises ayant un impact sur les STEP.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation, 16 exploitants ont été contraints d'assainir leurs installations afin de répondre aux exigences de la protection de l'environnement.

L'ensemble des travaux d'assainissement a nécessité 36 visions locales.

1488 entreprises ont en outre été saisies dans une base de données afin de recenser et gérer l'ensemble des industries, dont les activités nécessitent des mesures particulières en matière de protection des eaux.

3.1.2 b Citernes d'hydrocarbure

Le Service a examiné et préavisé 82 dossiers de demande d'autorisation relatifs à 192 citernes. Sur 29 installations de citernes qui ont été réceptionnées, 11 propriétaires ont dû être informés par écrit que leur installation devait être mise en conformité et assainies.

Au 31 décembre 2008, le registre comptait 48'185 citernes d'hydrocarbure. 2'292 réservoirs ont été révisés et enregistrés. 411 réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation, changement du système de chauffe ou autres défauts. De plus, 321 rappels ont pu être traités et les installations assainies. 492 rappels sont en cours de traitement. L'ensemble de ces mises en conformité a nécessité 72 visions locales.

2891 rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites de citernes enterrées ont été traités. 192 appareils sont en cours de traitement de Rappel 1 + 2.

Durant la campagne 2008, le Service a adressé 93 ordres de révision aux propriétaires de citernes qui se trouvent en zone S3 de protection des eaux.

3 entreprises de révision de citernes ont été contrôlées. L'ensemble de ces contrôles a occasionné 9 visions locales. 2 livreurs de carburant ont été contrôlés et des remarques ont été formulées.

3.1.2 c Accidents et pollutions par hydrocarbures

Le Service a traité 87 dossiers d'accidents occasionnés par des hydrocarbures. L'ensemble de ces dossiers a débouché sur l'établissement de 188 factures, dont 10 ont fait l'objet d'une procédure administrative.

3.1.3 Secteur agriculture

En relation avec la campagne d'assainissement des volumes de stockage des exploitations agricoles du canton, le Service a contrôlé le respect des exigences et délais fixés de 396 exploitations agricoles. 11 dossiers ont été transmis au Service de l'agriculture pour mesures administratives éventuelles.

Sur les 122 dossiers traités, 1 concernait une demande transmise par le Service des améliorations foncières dans le cadre de demandes de subventions. Le secteur a également préavisé 3 demandes de permis pour des installations agricoles et 3 demandes pour des installations de biogaz, ayant nécessité l'élaboration d'une étude d'impact.

Le volume des fosses à purin préavisées cette année pour le contrôle d'étanchéité est de quelque 15'000 m³, ce qui a nécessité 31 contrôles.

3.1.4 Secteur eaux souterraines

3.1.4 a Cartes des secteurs de protection des eaux au 1:25 000

Dans le rythme régulier d'adaptation des secteurs de protection des eaux, 6 cartes sur les 17 qui concernent le canton ont été mises à jour et publiées, selon les prescriptions de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux).

La mise à jour générale de ces cartes se poursuit. Avec les moyens informatiques d'aujourd'hui, la publication sur papier va diminuer de plus en plus. Dans ce contexte, la carte des secteurs de protection du canton de Fribourg a été publiée en 2008 sur le guichet cartographique cantonal.

3.1.4 b Zones de protection des eaux souterraines (zones S et zones S provisoires)

Un important travail a été réalisé cette année afin de recenser les informations importantes relatives aux captages d'intérêt public au moyen d'une base de données. L'objectif était de définir dans chaque cas l'importance et le besoin de protection. Sur cette base, la situation dans ce domaine peut être synthétisée de la manière suivante:

- 12 zones S sont prêtes à être approuvées;
- la procédure pour 50 dossiers de zones S n'ayant jamais abouti en raison de conflits d'intérêts, elle doit être reprise et, dans plusieurs cas, une nouvelle mise à l'enquête doit être faite;
- 17 dossiers sont à clarifier; il est nécessaire de savoir si la source est encore utilisée ou non, ce qui implique une prise de contact avec le propriétaire du captage;
- au moins 41 zones sont provisoires et devront être définies.

3.1.4 c Aires d'alimentation de captages (secteurs Zu)

Cette année, le SEN a débuté un nouveau recensement des sources ayant des teneurs en nitrates élevées dans le canton, ceci afin de définir les nouveaux sites nécessitant des mesures de protection au niveau de leur aire d'alimentation Zu.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau des bassins d'Avry, de Courgevaux, de Domdidier, de Fétingny, de Lurtigen, de Middel et de Salvenach s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois. 6 autres sites en projet sont inclus dans ce programme de surveillance.

3.1.4 d Gravières, exploitations de matériaux et sondes géothermiques

En 2008, 1 dossier de demande de permis d'exploitation de matériaux sablo-graveleux a été préavisé.

736 dossiers de demande de permis de construire pour l'implantation d'une sonde géothermique ont également été traités.

Afin de simplifier la procédure de demande de permis de construire pour les sondes géothermiques, une carte, comprenant la délimitation des zones autorisées, interdites et soumises à conditions spéciales est en cours d'élaboration.

3.1.4 e Projet Naqua et surveillance des eaux souterraines

Le projet de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEV et opérationnel depuis 2002, s'est poursuivi en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques. Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique quatre campagnes de mesures annuelles, portant sur 14 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 49 sites. Deux campagnes de prélèvement ont été effectuées en 2008.

L'étude préliminaire pour l'établissement d'un plan sectoriel de prélèvement d'eaux publiques est en voie d'achèvement. Les résultats de cette étude ayant mis en évidence un important déficit d'informations, un mandat a été donné en 2008 afin de compléter l'inventaire des ressources.

Le Service est associé à un projet interreg franco-suisse (Alpeau) qui a pour but de consolider et de pérenniser, dans les zones préalpines, le rôle protecteur de la forêt pour la préservation durable de la ressource en eau potable. La zone du Gibloux a été retenue comme zone d'études.

3.1.4 f Préavis

Durant l'année 2008, 1036 dossiers (permis de construire, PAD, PAL, PED, PGEE, gravières) ont été traités sous l'angle de la protection des eaux souterraines.

3.1.5 Secteur eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à 12 prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Biemme et Neuchâtel. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère, de Schiffenen, de Montsalvens, de Pérolles et du Lac Noir, à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 4 prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le

contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Il a poursuivi ses travaux de mesures de l'état physico-chimique des bassins versants du canton. Ainsi, Il a procédé à 4 campagnes sur la Basse Sarine et à 6 campagnes sur la Sionge.

Le service a également poursuivi sa campagne d'étude de l'état sanitaire des cours d'eau du canton entamée en 2004 en appliquant la méthode dite de l'indice biologique global normalisé (IBGN), basée sur l'examen des communautés de macroinvertébrés. En 2008, ce sont les bassins de la Gérine, de la Jogne, de la Serbache, de la Sionge et de la Basse Sarine qui ont pu être étudiés.

Il est à signaler que les moyens à disposition pour la réalisation de ces études (écomorphologie, physico-chimie et état sanitaire) rendent difficile un suivi rigoureux de l'évolution de la qualité des eaux superficielles du canton. Par exemple, le suivi de l'état écomorphologique des cours d'eau, débuté en 1999, n'a pas pu être poursuivi durant l'année 2008. Au rythme actuel, une radiographie complète du canton ne pourra pas être achevée avant 2015. Pour ces différentes études, la règle appliquée en Suisse demanderait pourtant de procéder à des répétitions tous les 5 ans.

Parallèlement à ces études, le Service a effectué deux études ponctuelles au printemps et en automne concernant l'état phytosanitaire de quelques cours d'eau du canton en mesurant leur teneur en pesticides.

3.2 Événements particuliers

En 2008, un événement particulier s'est produit sur les flancs du Gibloux. Un avion est en effet tombé dans une forêt située en zone S3 de protection des eaux souterraines, mettant ainsi en danger 3 captages de la commune de Pont-en-Ogoz et de l'Hôpital psychiatrique de Marsens, ainsi que 3 captages privés. Un volume d'environ 500 litres de kérosène s'est déversé sur le lieu de l'accident. L'intervention du Service et les travaux d'assainissement qui ont succédé ont permis d'éviter que les liquides polluants n'atteignent les captages.

L'actualité concernant la présence de PCB dans les poissons de la Sarine et de la Glâne a encore fortement mobilisé le secteur des eaux superficielles durant toute l'année. Diverses études complémentaires ont ainsi dû être réalisées afin d'évaluer la teneur en PCB dans les sédiments et dans l'eau de ces cours d'eau et de recenser les sources de contamination principales.

Une pollution importante a été constatée le 12 novembre 2008 dans le Grand Canal, à la hauteur de Bellechasse, provoquant la mort d'un nombre élevé de poissons. Suite à l'intervention du service d'assistance en cas de pollution, il a été établi que l'origine de la pollution était la STEP de Kerzers. Les charges arrivant à l'entrée de cette installation étaient largement supérieures à sa capacité de traitement. Des démarches doivent être entreprises rapidement afin de localiser et réduire ces charges «à la source».

4. Laboratoire et substances

4.1 Activités courantes

4.1.1 Accréditation ISO 17025

Dans le cadre de la gestion du système de management de la qualité, le Service a procédé à plusieurs séries d'analyses interlaboratoires organisées soit par le groupe «méthodologie» de la CIPEL, soit par WEPAL, aux Pays-Bas, ou encore en collaboration avec le Laboratoire de la protection des eaux et du sol du canton de Berne afin de couvrir l'ensemble des matrices d'analyses. L'ensemble de ces actions a engendré 489 analyses, qui ont permis d'assurer la qualité des prestations fournies par le laboratoire du Service.

4.1.2 Stations d'épuration

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'OEaux et la directive cantonale du 21 juillet 1991 concernant l'équipement et le contrôle d'exploitation des STEP, le Service a procédé au contrôle des 29 stations d'épuration en service, communales ou intercommunales. L'ensemble de ces travaux a représenté un total de 2'376 analyses.

Le Service a effectué l'analyse régulière de la qualité des boues produites par les STEP à raison de quatre prélèvements pour les grandes et moyennes installations et de deux pour les petites, ce qui représente un total de 1'308 analyses. Il a poursuivi sa participation au programme d'analyses interlaboratoires MARSEP mis sur pied par la Station fédérale de recherches Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP) en vue de la qualification des laboratoires. Cette procédure vaut la reconnaissance officielle du laboratoire du Service pour le contrôle des boues d'épuration et du compost.

4.1.3 Eaux usées industrielles

Le laboratoire a procédé à 25 analyses dans le domaine des industries. De plus, il a poursuivi ses contrôles analytiques des eaux usées et des eaux sous-jacentes de la décharge d'En Craux à Châtel-St-Denis, ainsi que l'étude de la qualité des eaux de la nappe souterraine qui se trouve à proximité de la décharge de Châtillon, à Hauteville. L'ensemble des échantillons prélevés a nécessité 859 analyses.

4.1.4 Eaux superficielles et souterraines

Le Service a procédé à 6'563 analyses d'eaux superficielles et souterraines dans le cadre de la gestion des eaux du canton, soit 15% d'analyses supplémentaires par rapport à 2007.

4.1.5 Pollutions

Le Service a été sollicité pour des analyses sur plus de 40 cas de pollutions des eaux superficielles. Les auteurs identifiés ont été dénoncés à l'autorité compétente. Ces cas de pollutions ont occasionné 125 analyses.

4.1.6 Coopérations intercantionales

Le Service participe activement au réseau d'échanges du Groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement, section romande, Lab'Eaux. Dans le cadre de cette coopération, il a traité 79 échantillons correspondant à 107 analyses. De son côté, il a transmis 44 échantillons en vue d'une quantification spécifique pour laquelle son laboratoire ne dispose pas d'équipement approprié.

4.1.7 Substances

Le canton ne dispose pas encore de dispositions légales pour l'application du nouveau droit fédéral sur les produits chimiques. Le Service participe dans son domaine de compétences aux activités déployées par Chemsuisse (association regroupant les services cantonaux compétents pour l'application du droit chimique).

Dans le domaine de l'utilisation de fluides réfrigérants, le Service a répertorié, via la plate-forme Internet d'autorisation électronique des fluides réfrigérants PEBKA, 58 autorisations. De plus dans le cadre des procédures de mise à l'enquête, 41 préavis ont été délivrés pour la réalisation d'installations frigorifiques contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants.

4.2 Evénements particuliers

Cette année, le Service d'Accréditation Suisse (SAS) a renoncé à mettre sur pied un audit de surveillance du laboratoire du Service. En effet, la procédure de réaccréditation du système de management de la qualité datant du 27 septembre 2007, le SAS a proposé de surseoir à la visite périodique compte tenu des résultats positifs obtenus lors de cet audit.

Le Service a procédé sur la base d'un mandat externe à 130 analyses pour le contrôle des rejets d'eaux usées des bâtiments de l'Université de Fribourg. Il a aussi procédé à une dizaine d'analyses de qualification des eaux de la Crema à Villars-sur-Glâne.

5. Protection de l'air

5.1 Activités courantes

5.1.1 Plan des mesures

Suite à son adoption le 8 octobre 2007 par le Conseil d'Etat, le nouveau plan de mesures est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les autorités d'exécution concernées ont été informées au début de l'année 2008 sur les tâches qui leur ont été attribuées par le plan. Un premier bilan d'application du plan est prévu pour l'année 2010.

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à de nombreuses séances destinées à coordonner l'activité d'application de la législation entre les cantons.

5.1.2 Secteur contrôle des émissions

Au chapitre des émissions des installations de combustion industrielles et artisanales, 18 chauffages alimentés

au bois ainsi qu'un moteur stationnaire ont été mesurés. Les émissions de 2 installations de production industrielle ont également été analysées. Ces contrôles ont entraîné 11 assainissements et réglages d'installations. A noter que la plupart de ces contrôles ont aussi porté sur les émissions de particules qui revêtent une importance particulière dans la lutte contre les immissions excessives en poussières fines. En outre, 6 installations de nettoyage chimique des vêtements utilisant du perchloréthylène ont fait l'objet d'un contrôle.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 13'800 installations de chauffages domestiques. Avec la modification de 2004 de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, les exigences pour les installations commercialisées avant 1991 ont été renforcées. Cela explique le nombre élevé de 2'316 cas pour lesquels un délai d'assainissement a dû être fixé. Au total, 7'926 installations sont actuellement sujettes à assainissement (état fin 2008).

Sous l'angle de la protection de l'air, le Service a traité 168 dossiers de demande de permis de construire, dont 21 à caractère industriel ou artisanal, 28 concernant l'élevage agricole, 33 relatifs à la construction de parkings, 14 liés à l'exploitation de restaurants, 5 ayant trait à la construction de stations-service ou d'ateliers mécaniques, le solde représentant des demandes diverses. L'examen des dossiers agricoles concerne deux éléments: d'une part, la vérification du respect des distances minimales entre une installation d'élevage et la zone habitée, d'autre part, la limitation des émissions d'ammoniac provenant notamment du stockage du lisier.

Le Service a également préavisé 54 demandes d'autorisation pour l'installation de nouvelles chaudières. De plus, 9 dossiers relatifs à des PAL ou PAD ainsi que plusieurs autres dossiers ont été examinés sous l'angle de la protection de l'air. En outre, le Service a enregistré 15 plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives, dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 17 entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptation et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement.

5.1.3 Secteur surveillance des immissions

Une partie des résultats des mesures de la qualité de l'air effectuées en 2007 a été publiée, comme chaque année, dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg «STAT- FR 2008», ainsi que sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement (http://www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/blick_zurueck). Sur le site Internet du Service (<http://admin.fr.ch/sen>), les valeurs actuelles du dioxyde d'azote et de poussières fines sont

publiées quotidiennement, et celles de l'ozone sont actualisées chaque heure. De plus, durant l'été, les valeurs d'ozone sont complétées par des prévisions des valeurs maximales attendues pour les trois prochains jours.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air sont régulièrement dépassées. Concernant l'ammoniac, qui est mesuré depuis 2006, le seuil critique recommandé de $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ nécessaire pour protéger les écosystèmes sensibles est également dépassé.

Le Service a poursuivi l'exploitation d'une station permanente de mesures des immissions à la route de la Fonderie 2 à Fribourg. Durant l'année, deux laboratoires mobiles ont été engagés de la manière suivante:

- mesure de la charge polluante au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle;
- mesure de la charge polluante au quartier de Gambach à Fribourg, au bord de l'avenue Louis Weck-Reynold.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote s'est étendu en 2008 aux communes suivantes: Bulle (2 emplacements), Châtel-St-Denis (1), Misery-Courtion (1), Düdingen (1), Estavayer-le-Lac (1), Fribourg (6, dont 3 aux emplacements des stations de mesure pour des raisons de comparaison), Givisiez (2), Granges-Paccot (1), Kerzers (1), Murten (1), Romont (1), Villars-sur-Glâne (2) et Vuisternens-en-Ogoz (1) pour un total de 21 emplacements de mesures répartis sur tout le canton. Des mesures de l'ammoniac (NH_3) ont été effectuées sur 2 des sites précités. Les résultats de ces mesures sont accessibles sur le site Internet du Service.

5.2 Événements particuliers

Suite à l'adoption du nouveau plan de mesures pour la protection de l'air le 8 octobre 2007, le Conseil d'Etat a transmis le 11 février 2008 le plan au Conseil fédéral avec les deux demandes à la Confédération (mesure M15: limitation plus sévère des gaz d'échappement des véhicules; mesure M16: incitations financières pour limiter les émissions d'ammoniac des engrais de ferme). Le 5 décembre 2008, le Conseil d'Etat a reçu des réponses favorables du Conseil fédéral aux demandes formulées. Ainsi, le Conseil fédéral s'engage au niveau international à renforcer les prescriptions sur les gaz d'échappement des véhicules et il informe que les travaux sont en cours en vue d'introduire des contrôles périodiques des gaz d'échappement des motos. Il relève aussi que le potentiel de réduction des émissions d'ammoniac sera traité dans le cadre du programme «Utilisation durable des ressources naturelles». Les résultats du programme seront évalués et, le cas échéant, des mesures complémentaires seront proposées.

Dans le cadre de ce programme et conformément à la mesure M16 du plan de mesures, les services cantonaux

concernés (Service de l'agriculture, Institut d'agricole de Grangeneuve, Service de l'environnement) ont élaboré en collaboration avec l'Union des paysans fribourgeois un projet intitulé «Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole». Le rapport a été transmis fin 2008 à l'Office fédéral de l'agriculture pour examen. La mise en œuvre du projet est envisagée à partir du printemps 2009. Il permettra de contribuer financièrement aux mesures volontaires prises par les agriculteurs pour diminuer leurs émissions d'ammoniac.

6. Bruit et rayonnement non ionisant

6.1 Activités courantes

6.1.1 Protection contre le bruit

En matière de protection contre le bruit, l'activité du Service a continué de se concentrer sur l'application du principe de prévention. A cet effet, 60 dossiers de PAL et PAD, 1090 demandes de permis de construire, ainsi que 15 dossiers de demandes de patentes ou de prolongation de l'horaire d'ouverture d'établissements publics ont été préavisés.

La sensibilité de la population aux nuisances sonores est toujours importante. Le nombre de plaintes en relation avec des nuisances sonores demeure élevé: 33 nouveaux dossiers ont été ouverts en 2008.

L'activité en matière d'assainissement acoustique des installations existantes non conformes (stands de tir, industries, routes) reste fonction des moyens disponibles, sachant que la priorité revient aux tâches liées à la prévention (permis de construire, PAL, PAD). L'assainissement acoustique des stands de tir à 300 mètres est terminé. Par contre, l'assainissement du bruit routier n'ayant pas pu être réalisé dans le respect du premier délai de 15 ans imposé par la législation fédérale (31 mars 2002), de nouveaux délais ont été fixés: les routes nationales doivent être assainies jusqu'au 31 mars 2015 au plus tard, les routes principales et autres routes jusqu'au 31 mars 2018. Une partie non négligeable de la population reste ainsi exposée à des nuisances sonores qui dépassent – parfois largement – les normes admissibles.

Dans le domaine du bruit routier, il faut relever un important changement de situation lié à l'introduction de la RPT, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. La mise en œuvre de la RPT a impliqué la signature d'une convention-programme entre le canton et la Confédération, dans le cadre de laquelle l'ensemble des projets à réaliser au cours de la première période (2008–2011) sont précisés. Le taux de subvention est désormais fonction de l'efficacité de chaque projet et se situe entre 15 et 32%.

L'ambitieux programme, réalisé de concert par le SPC et le SEn et qui a servi de base à l'élaboration de la convention-programme, permet au canton de Fribourg de bénéficier de subventions fédérales importantes (1'895'700.-). Les moyens financiers nécessaires à la réalisation du programme en matière de routes cantonales ont fait l'objet

d'un crédit-cadre de 6 millions de francs, dont 5 sont attribués aux mesures anti-bruit, que le Grand Conseil a adopté le 2 septembre 2008.

En parallèle, les travaux pour remplacer l'arrêté d'exécution du 8 juillet 1988 de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (AEOPB) par une ordonnance d'exécution ont été engagés. Il s'agit de garantir un avancement coordonné des assainissements au cours des prochaines années.

6.1.2 Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce secteur a porté sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile (antennes et stations de base). L'arrivée de nouvelles technologies de communication, notamment l'UMTS, ainsi que la nécessité d'adapter les installations existantes à des besoins toujours croissants, font que le nombre de dossiers de demandes de permis de construire – nécessaires en particulier pour toute modification d'au moins un des paramètres caractérisant la station de base (puissance, nombre, type et orientation des antennes) – se maintient à un niveau élevé. Le nombre de dossiers traités s'élève à 60.

Les craintes de la population à l'égard du RNI sont toujours vives. La quasi-totalité des dossiers de demande de permis de construire fait l'objet d'oppositions et les plaintes sont en nombre croissant. Au cours de l'année 2008, 10 plaintes ou recours ont été traités.

L'instrument mis en place – un protocole d'accord entre les opérateurs et l'Etat, signé en novembre 2006 – est utilisé avec profit. Des séances réunissant les opérateurs et les services concernés de l'administration cantonale permettent d'améliorer la coordination.

Le matériel de mesure acquis en 2006 est mis à profit pour procéder aux contrôles nécessaires, que ce soit juste après la mise en service des installations, afin de vérifier la conformité au permis de construire, ou alors de manière périodique, et par échantillonnage, dans le but de suivre l'évolution de leurs paramètres d'exploitation dans le temps. Ces contrôles de conformité permettent aussi de répondre à une attente de la population et de l'informer en cas de besoin.

6.2 Evénements particuliers

L'ouverture à l'aviation civile de l'aérodrome militaire de Payerne, de même que l'évolution de l'activité militaire, a mobilisé d'importantes ressources du Service en 2008. Le travail effectué en collaboration avec le canton de Vaud a contribué à mettre en place des solutions adéquates aux problèmes de bruit posés dans la région par la présence de l'aérodrome. En particulier des directives concernant les règles à respecter en matière d'aménagement du territoire aux environs de l'aérodrome ont été finalisées. Il convient de noter que c'est pour l'essentiel l'activité militaire qui influence négativement tant l'aménagement du territoire des communes riveraines, que la qualité de vie des habitants de la région.

7. EIE, sol et sécurité des installations

7.1 Activités courantes

7.1.1 Coordination générale

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- coordination, mise en circulation, examen et synthèse des PAL, des PAD et des permis de construire importants;
- représentation du SEn au groupe interservices pour l'introduction du système de suivi électronique des dossiers de PAL, PAD et de permis de construire (DATEC);
- élaboration de diverses prises de position sur les projets en consultation émanant d'instances fédérales et cantonales;
- prises de position sur des rapports cadre de la Confédération;
- gestion de la base de métadonnées fédérale relative à l'environnement (Envirocat);
- suivi du mandat de la DAEC relatif à l'examen de pistes pour le développement durable et à la mise en place d'une structure organisationnelle pour le canton de Fribourg;
- collaboration au recensement et au suivi par l'OFEV des entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP);
- élaboration du concept relatif à la mise sur le guichet cartographique de l'Etat des données de l'environnement et coordination générale des aspects SIT dans le service;
- examen des demandes d'attestation de conformité pour les entreprises engagées dans des démarches de certification ISO 14001.

7.1.2 Etudes d'impact sur l'environnement

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances de suivi, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.);
- évaluations et prises de position du Service sur des enquêtes préliminaires, des notices et rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec diverses instances cantonales et fédérales: 13 rapports d'impact, 8 rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges (CDC) pour l'étude principale et 8 notices d'impact;
- coordination des suivis de chantier: route d'évitement de Bulle H189; glaisière de Wallenried, KAPAFLEX Dürdingen; SIKA Dürdingen; centre de distribution ALDI, Domdidier; Pont de la Poya; carrière des Tatüren, Cerniat;

- présidence du Groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation EIE de l'A1: gestion des mesures de compensation.

7.1.3 Protection du sol

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- gestion du concept cantonal de protection des sols, coordination générale et pilotage des activités de protection du sol dans le canton;
- mise en œuvre du concept d'information dans le domaine du sol, en particulier information aux locataires de jardins familiaux et protection des sols sur les chantiers;
- suivi des analyses des sols urbains;
- préavis de demandes de permis de construire pour les sols urbains;
- accompagnement des suivis pédologiques des gravières et grands chantiers.

7.1.4 Sécurité biologique

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- traitement des demandes de notification ou d'autorisation: le service s'est prononcé sur 3 projets d'utilisation d'organismes en milieu confiné;
- exécution des tâches cantonales concernant le domaine de la sécurité biologique en système confiné, collaboration pour l'établissement de directives techniques concernant la sécurité biologique et harmonisation intercantonale de l'exécution de l'ordonnance fédérale y relative.

7.1.5 Protection contre les accidents majeurs

Sous l'angle de l'application de l'OPAM, le Service a évalué 5 objets concernant des installations stationnaires. A la fin 2008, environ 82% des installations stationnaires et environ 80% des voies de communication (routes cantonales) sont évaluées sous l'angle des rapports succincts ou autres études. Pour les autoroutes, dont l'autorité d'application est l'Office fédéral des routes, les procédures sont en cours et le Service a été consulté de cas en cas. La procédure globale d'évaluation des lignes de chemins de fer est terminée; le Service a été consulté dans ce cadre. L'élaboration d'études particulières concernant la problématique des routes cantonales existantes qui traversent des zones S de protection des eaux est en cours. Comme élément particulier, il faut relever l'assainissement de la patinoire de Fribourg qui a conduit au retrait du recours pendant au Tribunal cantonal.

Environ 20 PAL et PAD, 110 demandes de permis de construire, 20 PGEE, EIE ou demandes d'attestation de conformité ISO 14001 ont été examinés sous l'angle de l'OPAM. 4 entreprises ont été inspectées. 3 petites études de risques ont été établies et évaluées en relation avec l'aménagement du territoire.

L'élaboration d'une étude de risque concernant un gazoduc à haute pression et son évaluation ont été menées à bien en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Les travaux d'études et d'assainissement se poursuivent. Le traitement des demandes de permis de construire et changement d'affectation dans les zones concernées est complexe puisqu'il implique également l'Office fédéral de l'énergie en tant qu'autorité de surveillance au niveau fédéral. De plus, suite à un recours, le Tribunal fédéral devra se déterminer prochainement sur des mesures de protection supplémentaires demandées par l'OFEN.

La première étape de la procédure d'application en matière de risques pour les 52 entreprises de commerce de produits phytosanitaires et engrais est terminée. Les deuxième et troisième étapes sont prévues pour 2009 et 2010. Une solution par branche, même partielle, est envisagée.

Le cadastre des risques est régulièrement mis à jour sous forme de tableaux (une représentation graphique sera mise sur Internet en 2009).

7.1.6 Registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et polluants dans les eaux usées

La section a collaboré au recensement et suivi des entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP); le projet est géré par l'Office fédéral de l'environnement. Actuellement, 6 entreprises fribourgeoises sont enregistrées par la Confédération.

7.2 Evénements particuliers

La propriété foncière des terrains sur lesquels des mesures de compensation liées à la construction de la route nationale A1 ont été réalisées a été transférée au canton, plus particulièrement au Service des forêts et de la faune. Le coût d'entretien reste à la charge de la Confédération et le Service continue d'exercer la présidence du groupe technique composé des principaux services de l'Etat concernés.

8. Déchets et sites pollués

8.1 Activités courantes

8.1.1 Déchets

8.1.1 a Statistique des déchets

Il n'y a pas eu d'activité spécifique dans le domaine de la statistique des déchets en 2008. Un nouveau recensement est prévu en 2009.

8.1.1 b Usine d'incinération des déchets (UIDEF) et des boues de STEP (IBS)

Les autorisations d'exploiter l'UIDEF et l'IBS ont été prolongées jusqu'en juin 2010. Les installations ont

fait l'objet des contrôles d'exploitation prévus dans les dispositions légales. Le SEn a évalué des projets visant l'amélioration des rejets aqueux.

8.1.1 c Règlements communaux de gestion des déchets

12 communes ont obtenu l'approbation de la DAEC pour leur nouveau règlement ou pour un avenant à leur règlement relatif à la gestion des déchets.

8.1.1 d Décharges contrôlées bioactives

La décharge contrôlée bioactive de Châtillon sur la commune d'Hauterive a fait l'objet des contrôles d'exploitation requis.

8.1.1 e Décharges pour matériaux inertes (DCMI)

Sur les 9 décharges en activité au début 2008 pour le stockage des matériaux inertes, celle de Villorsonnens est remplie et en phase de remise en culture. Celle de Semsales devrait être remplie d'ici une à deux années. Quant à celle de Montet, l'étape II autorisée en juillet 2007 est également arrivée à son terme et l'autorisation d'aménager l'étape III a été délivrée le 12 septembre 2008. La mise en service de cette étape est prévue au début 2009 et représente un volume utile de 100'000 m³. En raison des diminutions drastiques des volumes disponibles dans les DCMI qui desservent le Grand-Fribourg, la Singine et la Veveyse, une révision du plan directeur cantonal et du plan cantonal de gestion des déchets est en cours afin de pallier cette situation.

Le SEn s'est déterminé sur la qualité des boues du Lötschberg qui ont été déposées dans la DCMI d'Hauterive et sur les besoins de surveillance du dépôt. Celle-ci a été mise en place en novembre 2008.

Quant au stockage des matériaux d'excavation non pollués dans les gravières et décharges spécialement prévues à cet effet, les projets du sud du canton sont en phase de concrétisation et 2 nouvelles installations seront mises en service prochainement. La révision du plan directeur cantonal et du plan de gestion des déchets porte aussi sur ce thème.

8.1.1 f Contrôle du remblayage des anciennes gravières

Le remblayage de 49 anciennes gravières avec des matériaux d'excavation propres a été contrôlé.

8.1.1 g Déchets de chantier

Les inspecteurs de la Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC) ont poursuivi les contrôles de gestion des déchets sur les chantiers et ont procédé à 635 inspections de chantiers de construction durant l'année.

8.1.1 h Déchets spéciaux

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets en 2006 (OMoD), le Service a procédé à d'importantes mises à jour des bases de données. Elles sont en cours d'achèvement. La partie touchant les remettants fribourgeois de déchets spéciaux et soumis à contrôle est à jour et fonctionne en routine. En ce qui concerne la mise à jour des statistiques de déchets spéciaux et soumis à contrôle acceptés par les preneurs fribourgeois, il y a encore un retard à combler, qui sera rattrapé définitivement en 2009.

Diverses autorisations d'exploiter pour les entreprises qui acceptent des déchets soumis à contrôle ont également été délivrées.

8.1.1 i Examen des demandes de permis de construire

520 demandes de permis de construire émanant de l'artisanat, de l'industrie et des communes ont été examinées au niveau de la gestion des déchets. Dans ce nombre, sont également incluses les demandes de démolition, de remblai et d'autorisation d'aménager ou d'exploiter des décharges. 21 révisions et études préalables de PAL, PAD, EIE et plans de quartiers ont également été préavisées sous l'angle de la gestion des déchets.

8.1.2 Sites pollués

Les travaux effectués en 2008 ont porté notamment sur la préparation et l'envoi des dernières communications aux propriétaires des données que le service entend introduire dans le cadastre cantonal des sites pollués. 229 décharges sur 458 et 184 aires d'exploitation sur 516 ont été notifiées en 2008. Une charge de travail importante a résulté du traitement des réactions des propriétaires concernés. En 2008, 174 réactions écrites ont été traitées.

Les travaux pour la mise en place d'une base de données informatique permettant la publication du cadastre des sites pollués du canton, comme l'exige la législation fédérale, ont été terminés. Ils ont abouti à la publication du cadastre le 15 octobre 2008 sur le guichet cartographique de l'Etat.

Des contrôles de la qualité des eaux ont été réalisés sur 40 captages, dont la zone S de protection des eaux, légalisée ou non, était touchée par un site pollué. Ces contrôles ont été réalisés en collaboration avec le laboratoire cantonal. Ils ont confirmé que les échantillons d'eau analysés provenant de ressources actuellement exploitées répondaient aux exigences d'une eau potable.

Des indemnités fédérales d'un montant d'environ 10'000.- francs ont été touchées en 2008 pour l'établissement du cadastre des sites pollués.

Sur les 458 décharges inscrites au cadastre, 200 doivent faire l'objet d'investigation de manière à déterminer si elles nécessitent un assainissement. Dans 33 cas, les investigations sont déjà en cours. Il reste donc à ce jour

167 décharges devant encore faire l'objet d'investigations sur le terrain. En 2008, 10 de ces cas ont déjà fait l'objet d'une demande d'investigation de la part du SEN.

Sur les 516 aires d'exploitation, 117 doivent faire l'objet d'investigations de manière à déterminer si elles nécessitent une surveillance ou un assainissement. Dans 32 cas, les investigations sont déjà en cours. Il reste donc à ce jour 85 aires d'exploitation devant encore faire l'objet d'investigations sur le terrain.

Une méthodologie a été élaborée en 2008 pour déterminer dans quel délai les investigations préalables sur les sites pollués devront être réalisées. Ce sont en particulier les aspects de protection des eaux souterraines et superficielles qui sont pris en considération dans ce contexte.

Les travaux préparatoires pour une adaptation de la loi sur la gestion des déchets ont été engagés. Cette adaptation doit notamment permettre la mise en place d'un financement spécial pour faire face aux problèmes auxquels les collectivités publiques pourraient se trouver confrontées dans le cadre de la gestion des sites pollués.

En matière de sites pollués, les stands de tir représentent un cas particulier. En effet, un délai arrivant à échéance le 31 octobre 2008 a été fixé par la Confédération pour l'obtention d'une subvention de 40% pour la pose des récupérateurs de projectiles dictée par l'assainissement de la butte de tir. Suite à une initiative parlementaire, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a proposé de prolonger les délais pour la pose de pare-balles artificiels à 2012 lorsqu'il s'agit de buttes sises en zone de protection des eaux, et à 2020 pour les autres. Le Conseil national a approuvé cette proposition en décembre 2008. Le Parlement fédéral devrait régler définitivement la question au début 2009.

Cette incertitude juridique sur les délais a entraîné toutefois de très nombreuses requêtes et questions de la part des sociétés de tir et des communes. Le Service a dû procéder à plus de 30 séances de coordination et évaluer une quarantaine de projets d'assainissement et/ou de pose de pare-balles artificiels dans la seconde moitié de l'année 2008. Il a approuvé 26 projets d'assainissement de buttes de tir et introduit 3 demandes d'indemnités auprès de la Confédération pour des buttes de tir ayant été assainies.

157 attestations sur la situation de parcelles en relation avec le cadastre des sites pollués ont été établies.

8.2 Événements particuliers

8.2.1 Déchets organiques

Une modification du plan directeur cantonal et du plan de gestion des déchets a été préparée en 2008. Elle sera mise en consultation au début 2009. Cette adaptation est nécessaire pour tenir compte des nouvelles techniques et procédés utilisés dans le domaine des déchets organiques, notamment la méthanisation agricole.

8.2.2 Sites pollués

Suite aux investigations préalables de l'ancienne décharge de la Pila et au constat en 2007 de contamination des poissons de la Sarine et de la Glâne par des polychlorobiphényles (PCB), de nombreuses démarches d'investigations ont été menées en 2008. Elles concernent principalement:

- l'investigation de détail de l'ancienne décharge de la Pila et de la place des gens du voyage;
- l'analyse de rejets de certaines installations dans les cours d'eau;
- l'investigation d'anciennes autres décharges pouvant avoir un lien direct sur les cours d'eau touchés;
- l'étude sur les mécanismes liés à la pollution affectant le lac de Schiffenen;
- l'analyse d'eau, de sédiments et de poissons.

La coordination du dossier est assurée par le SEN, ce qui nécessite un engagement conséquent.

IV. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

1. Missions

Le Service des ponts et chaussées (SPC) est un service public qui a pour missions:

- l'entretien d'exploitation des routes nationales A1 et A12 (sous la responsabilité de l'Unité territoriale II);
- l'aménagement, l'entretien d'exploitation et l'entretien constructif du réseau routier cantonal ainsi que la gestion de ce réseau;
- la surveillance du réseau routier communal ainsi que de certaines opérations de gestion;
- la gestion des cours d'eau et des lacs.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Les activités du SPC en 2008 ont été principalement marquées par les événements suivants:

L'entrée en fonction du nouvel ingénieur cantonal, M. André Magnin, le 1^{er} mai 2008.

Suite à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, l'entretien des routes nationales est, dès le 1.1.2008 de la compétence de l'Office fédéral des routes. A ce titre, l'Unité territoriale II (composée des cantons de Vaud, Genève et Fribourg) s'occupe de garantir les prestations approuvées par la Confédération conformément à l'accord de prestations.

Le projet de restructuration du Service qui a abouti sur un nouvel organigramme (valable dès le 1.1.2009).

Le projet d'analyse des prestations de l'Etat (APE)

La préparation du message relatif à la demande de crédit complémentaire concernant le dépassement des coûts du projet du contournement de Bulle (H189)

Les tractations avec l'Office fédéral des routes (OFROU) concernant le subventionnement du dépassement du projet du contournement de Bulle (H189)

Le traitement des 33 recommandations du rapport d'audit de l'Inspection des finances relatif au projet du contournement de Bulle (H189)

L'audit de la commission de gestion du Grand Conseil relatif au projet du contournement de Bulle (H189)

L'audit de l'Inspection des finances relatif au projet Poya (H182).

Les travaux de construction du contournement de Bulle (H189) se sont poursuivis selon le programme établi.

Les travaux du projet Poya (H182), nouvelle liaison au nord de la ville de Fribourg, et de la mise à 4 voies de la route de Morat ont débuté le 22 septembre 2008.

Ont été achevés: les travaux de correction de la route axe 3100 Plasselb – Oberschrot, les travaux d'aménagement des traversées des localités du Mouret et de Givisiez, avec la mise en giratoire du carrefour de l'Escale, ainsi que de route cantonale Vaulruz – Sâles, les travaux de construction des giratoires de Salvenach et de Kleinbösing.

Le Grand Conseil a adopté des crédits d'engagement pour les projets et travaux de rénovation d'ouvrages d'art du réseau routier cantonal, ainsi que pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit, pour la période 2008–2011.

Le Grand Conseil a adopté la loi adaptant la loi sur les routes à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (protection contre le bruit)

Préparation des réponses aux instruments parlementaires suivants:

- la motion René Fürst / Markus Bapst: Nouvelle loi cantonale sur les eaux – fonds de revitalisation des cours d'eau
- la motion Edgar Schorderet / René Thomet: Loi sur les routes – aménagement de bandes/pistes cyclables
- le postulat Christa Mutter / André Ackermann: Modernisation et application du concept Valtraloc
- le postulat Josef Fasel / J.-Claude Schuwey: Gestion des cours d'eau par prélèvements de gravier
- la question Roger Schuwey / Sébastien Frossard: Installation de parkings payants dans les Préalpes
- la question Marie-Thérèse Weber-Gobet: Surcoût – Contournement de Bulle La Tour-de-Trême H189
- la question Nadine Gobet: Route de contournement de Bulle–La Tour-de-Trême
- la question Heinz Etter: Scierie de Müntschemier – impact sur le trafic dans le district du Lac
- la question Josef Fasel: L'état des ponts du canton de Fribourg
- la question Jean-Daniel Wicht: RC 030: sécurité des piétons au passage à niveau de Givisiez

– la question Ursula Krattinger-Jutzet: Contournement de Düdingen

– la question Nicolas Rime: Dépassement des coûts H189: Comment la DAEC gère-t-elle sa communication?

– la question René Fürst / Ueli Johner-Etter: Projet de scierie à Müntschemier

– la question Jean-Daniel Wicht: Pont du Gottéron à Fribourg

2.2. Activités particulières

2.2.1 Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants:

- Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique 7 Gestion de l'entretien
- Commission technique de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF)
- Groupe technique interdirectionnel agglomérations (GTI Agglomération)
- Comité de direction de MOBUL (suivi du projet d'agglomération bulloise)
- Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF)
- Commission Etat-major cantonal de défense (EMCD)
- Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières
- Commission Education routière
- Commission Réseau radio suisse de sécurité Polycorn
- Sous-commission piétons de la Ville de Fribourg
- Sous-commission deux-roues légers de la Ville de Fribourg
- Groupe de Coordination des transports (GCT)
- Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale
- Bureau et groupe de travail Valorisation des espaces routiers en traversée de localité VALTRALOC
- Groupe de travail Sécurité routière
- Office fédéral des routes, Projet MISTRA, comité stratégique
- Groupe de travail Migration du logiciel de saisie des temps
- TASK FORCE Bertigny

2.2.2 Consultations

Le SPC s'est prononcé dans les procédures de consultation suivantes:

CUTAF, avant-projet de document d'aide à l'élaboration d'un concept de stationnement

Département fédéral des transports (DETEC), révision de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales

Office fédéral des routes (OFROU), instructions relatives aux mesures en cas de non-respect des exigences en matière de qualité des revêtements bitumineux

2.2.3 Informatique

Les projets en cours se basent sur les priorités du schéma directeur informatique (SDI) de 2003.

Banque de données routières STRADA-DB: la version 4.0 de STRADA est installée depuis fin octobre 2006. C'est la dernière grande installation avant la migration sur MISTRA prévu en 2009. Le remplacement de STRADA-DB ne s'effectuera que lorsque toutes les fonctionnalités présentes auront été reprises par MISTRA. Dans l'intervall, seule la maintenance est d'actualité.

MISTRA sera le successeur de STRADA: ce projet, développé par l'Office fédéral des routes (OFROU), devait être mis en service au début de l'année 2009, ce qui n'est pas le cas. MISTRA est un outil orienté SIT permettant d'introduire, d'exploiter, de visualiser et d'imprimer des données liées au domaine routier. C'est un projet stratégique en vue de la mise en œuvre de la RPT. Un site Internet donne toutes les informations supplémentaires désirées <http://www.mistra.ch>

Cadastre du bruit: 2008 a été l'année de mise en production.

Système de gestion des eaux SI-Eaux: en 2007, sur demande du SITel, le projet a été mis en veilleuse pour cause de manque de ressources humaines temporaire auprès de la section LCE. Le projet a été réactivé en 2008 et la planification prévoit son achèvement en 2010.

Système de gestion des accidents SI-Accidents: la Confédération développe un module accident dans MISTRA, lequel sera utilisé pour poursuivre le développement en interne sous ArcGIS. L'avancement du projet dépend de l'avancement de la Confédération.

Système de gestion des canalisations SI-Canalisations est en production depuis janvier 2007. L'application est en exploitation et fait l'objet de minimales adaptations.

Système de gestion de la Signalisation: l'entrée des données se poursuit, ainsi que la mise en place de petites améliorations.

3. Section administration

3.1 Activités courantes

3.1.1 Statistique de l'utilisation des crédits routiers

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil.

La dépense totale brute s'est élevée à 87'494'777,24 francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2008 à 206'654'506,00 francs.

3.1.2 Statistique des autorisations délivrées

- 204 demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation.
- 14 conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers.
- 10 demandes de raccordements des eaux claires aux canalisations des routes cantonales ont été examinées et ont fait l'objet d'autorisations provisoires.
- 2 contrats de servitude ont été conclus.

4. Section études et réalisations routières

4.1 Secteur études routes et ouvrages d'art

4.1.1 Activités courantes

4.1.1.a Mise à l'enquête publique des plans de routes et d'ouvrages d'art

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des services et organes intéressés pour préavis. 28 dossiers ont été mis en consultation; les préavis ont été rendus dans un délai moyen de 4–6 semaines.

Axe	N° Secteur	Communes
H189		Bulle; sortie de secours TPF Plan-chy (enquête complémentaire)
1200	7	Marly; réfection du pont sur la Gérine
1200	20–21	Corbières; aménagement d'un giratoire du Vanel
2000	10	Romont; transformation du carrefour de l'Arsenal (enquête restreinte)
2200	3	Belfaux; aménagement d'un giratoire de La Forge
2510	4	Domdidier; aménagement d'un giratoire de la ZI La Mécanique
3000	18	Plaffeien; Böschungssanierung Telmoos
3410	2	Haut-Vully; aménagement de la place du Port

4.1.1.b Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessous et des projets antérieurs, 12 oppositions ont été enregistrées; 8 ont été liquidées suite à des séances de conciliation; 4 oppositions ont fait l'objet de décisions de la DAEC.

Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'exa-

men final. 48 dossiers ont été mis en consultation; la durée moyenne a été de 4–6 semaines.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision.

a) Objets cantonaux

Axe N° Secteur Communes

1200 7 Marly; réfection du pont sur la Gérine

3000 18 Plaffeien; Böschungssanierung Telmoos

b) Objets édilitaires

Axe N° Secteur Communes

1300 6 Fribourg; construction d'un trottoir à la route de la Glâne

1540 2 Granges; modération de trafic à la route de Léchère

2000 2 Le Flon (Porsel); aménagement d'un îlot franchissable avec passage pour piétons

2100 9 Avry-sur-Matran (Rosé); aménagement du giratoire de la Zone industrielle (Z.I) Est

2330 2 Surpierre; construction d'un trottoir

2350 2 Vuissens; aménagements de portes d'entrée dans la localité

2430 3

3000 11

3000 14

3000 18

3300 10

3450 1

Estavayer-le-Lac; aménagement d'un giratoire à Bel-Air

Düdingen; aménagement d'un giratoire dit Warpel, de deux arrêts de bus et de trottoirs

Düdingen; Gänsebergstrasse (Valtraloc)

Tafers; modération de trafic

Courtepin et Wallenried; aménagement du carrefour d'accès à la ZACT de Wallenried

Kerzers; aménagement de la route «Umfeld Burgstadt»

4.1.1.c Etudes de planification

Les études de planification suivantes ont été entreprises, poursuivies ou terminées:

Les études de planification générale de la Basse-Singine se sont poursuivies en collaboration avec la région concernée. Un rapport final provisoire a été déposé à fin 2008.

Analyse de plusieurs demandes pour des arrêts de bus. Participation à la planification de la route Birch-Lugwil par le SAR

Etude d'opportunité pour la liaison routière Marly-Matran.

Projets d'exécution de routes cantonales

Axe	Sect	Désignation	Longueur m	Largeur m	Diamètre	Avant- projet	Projet d'exécution	%
1100	17	Im Fang; construction d'un arrêt de bus et d'un trottoir	100	3.00 / 1.65		x		50
1100	19–20	Jaun; traversée de la localité, réactualisation du devis	1400	6.00/ 1.65				
1200	1	Fribourg; PS CFF de la Fonderie	34	16,7			x	50
1200	7	Marly, remise en état du pont sur la Gérine	40	10,8			x	100
1300	23	Echarlens et Marsens; aménagement d'un carrefour giratoire et de baies d'arrêt de bus	150	7.00-11.00	34	x		50
1310	9–10	Grenilles; aménagement de la route cantonale	1100	6.00		x		100
1400	9–17	Romont–Vaulruz; études du projet de l'ouvrage pour l'amélioration de la liaison routière	11000	7		x		80
1400	13	Romont–Vaulruz; avant-projet du contournement de Vuisternens-dt-Romont	1370	7		x		70
2350	2	Vuissens; traversée de la localité	775	4.75/1.65		x		30
3100	4	Wünnewil–Flamatt; remplacement et déplacement du pont sur la Taverna	12	11.5			x	50

Axe	Sect	Désignation	Longueur m	Largeur m	Diamètre	Avant- projet	Projet d'exécution	%
3230	2	Ueberstorf; traversée de la localité	900	6.00		x		75
3300	10	Courtepin; carrefours d'accès à la ZACT de Wallenried	250	2.3			x	100
3450	7	Kerzers; Burgstadt, traversée de la localité	100	6.50-7.00		x		100
H182		Fribourg; projet Poya (pont, galerie, carrefour de Bellevue)	1467	19.25			x	80
H182		Fribourg-Granges-Paccot; aménagement de la route de Morat	800	14	36		x	100
H182		Carrefour St. Léonard-Trémie d'accès au tunnel de La Poya; Etude de la variante dénivelée	700	7.0-15.0		x		50
H189		Evitement de Bulle – La Tour-de-Trême	5350	7			x	100

4.1.1.d Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés:

Ponts: 45 inspections (28 principales et 17 intermédiaires), et 2 en mandats externes encore en cours.

Aqueducs: 65 inspections

Murs: 39 inspections

Travaux d'entretien et de réfection, notamment:

Axe	N° Secteur	Commune, ouvrage, travaux
3000	36	Plaffeien; pont du Lägerli, partie d'ouvrage de soutènement, consolidation des fondations des éléments d'ouvrage par bétonnage en sous-œuvre d'une nouvelle fondation.

44 autres ouvrages au total, dont 20 autres ponts, 24 aqueducs ont été l'objet de travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour-Rouge.

4.1.1.e Routes communales

4.1.1.f Approbations et décisions

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, le Service a examiné, puis soumis à l'autorité compétente pour décision les propositions et projets relatifs à des routes, routes collectrices, routes d'accès, trottoirs, cheminements piétonniers, bandes piétonnes, pistes cyclables, baies d'arrêt de bus, zones 30 km/h, modérations de vitesse et de trafic, bassin de rétention, places d'évitement, zones industrielles, mesures de circulation, déplacement et correction de routes artisanales, réduction de largeurs de route, revitalisation de ruisseaux, mise en place d'îlots, réaménagement de centres de village, giratoires et mini-giratoires, mise en place de lignes de bus avec aménagement de quais et d'îlots, places d'hivernage pour bateaux et divers raccordements à la route cantonale.

Ainsi, la DAEC s'est prononcée sur 45 approbations de projets routiers tels que mentionnés ci-dessus.

4.1.1.g Réseau routier cantonal – attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

12 mandats pour des marchés de services (- de 100 000 francs) ont été attribués par la DAEC respectivement par le SPC.

En outre, il y a eu 16 publications d'appels d'offres sur SIMAP et la Feuille officielle et 7 publications d'adjudication sur SIMAP, dont deux sur la Feuille officielle.

4.1.1.h Permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

Le secteur Etudes routes et ouvrages d'art a établi des préavis internes pour:

- 81 demandes préalables et de permis de construire le long des routes cantonales ou de plans d'aménagement de détails et de plans d'aménagement local;
- 13 dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux usées (PGEE);
- 11 dossiers de remaniements parcellaires et d'inventaire du domaine public.

4.1.1.i Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (Valtraloc)

Le bureau et le sous-groupe VALTRALOC sont composés de représentants des principaux services de l'Etat concernés par les aménagements VALTRALOC, sous la conduite du SPC. Ils ont une mission d'expert conseil à divers stade d'étude auprès des autorités communales et des auteurs de projet.

Liste des dossiers d'intention soumis au bureau VALTRALOC:

Axe	N° secteur	Projet
1200	20	Hauteville; traversée de la localité
1310	7	Autigny; traversée de la localité
1200	20	Hauteville; traversée de la localité
2200	3-4	Belfaux; traversée de la localité
3410	4-6	Bas-Vully; traversées des localités de Praz et Sugiez
2200	3-4	Belfaux; traversée de la localité

Liste des dossiers d'avant-projet soumis au sous-groupe VALTRALOC:

Rte	N° Secteur	Communes
2350	2	Vuissens; traversée de la localité

4.1.1.j Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le SPC, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales.

4.1.1.i Audits H189

La section études et réalisations routières a été engagée lors des audits menés par l'Inspectorat des finances et la Commission de finance et de gestion du Grand Conseil, dans le cadre des dépassements du projet H189.

5. Secteur acquisitions

5.1 Activités courantes

30 chantiers d'aménagement et 13 chantiers d'entretien font l'objet de tractations avec des propriétaires.

Par ailleurs, des verbaux de mutation des routes ont été liquidés ou sont en cours d'exécution pour 42 chantiers d'aménagement et d'entretien et des chantiers en relation avec des travaux édilitaires exécutés sur les routes cantonales par des communes (giratoires, présélections, trottoirs, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé de l'Etat (surface totale de l'ordre de 2 019'444 m²) s'est poursuivie ainsi que par la facturation des terrains loués à des tiers. Montant total des locations 142'414.65 francs.

Suivi des dossiers dans le cadre des nouvelles mensurations et remaniements parcellaires en cours.

6. Secteur réalisation

6.1 Activités courantes

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 635 km (à laquelle s'ajoute la gestion de 5,478 km de la route Montbovon-Allières).

L'avancement des travaux de construction en % à fin 2007 et fin 2008 est représenté dans le tableau ci-après dont la légende est la suivante:

N°:	numéro d'axe de la route cantonale
B:	largeur nominale de la chaussée en m
L:	longueur du tronçon en m
S:	surface en m ²
ACE:	date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
INFRA:	infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de base en enrobé bitumineux, accotements, bordures et pavés
REV:	revêtements (couche de roulement)

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA 2007 2008	REJET. 2007 2008
-----	---------	---	---	---	-----	--------------------	---------------------

a) Travaux entrepris avant le 1^{er} janvier 2008

6.1.1 Routes

2000	Décret du 18 octobre 1997 Villars-sur-Glâne; route du Condoz	6,00	970	6700	10.10.05	100	–	–	–
H189	Décret du 18 octobre 2000 Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 113 Piste Les Granges – La Ronclina y compris place d'installations.	6,00	1125	6750 + 8925	04.02.03	70	–	70	–
	Lot 123 PS et adaptations La Pâla Travaux routiers (déviations provisoires et adaptations)	6,00	560	3360	01.07.03	100	–	20	–
	Lot 221 Gestion des matériaux et Fabrication des bétons	--	--	--	06.04.04	65	90	–	–
	Lot 311 Accrochage Sud et Tracé Pré-du-Chêne – Les Granges, y compris PS AF Rochema	7,00	1830	12810	25.01.05	95	100	95	100
	Lot 312 Tracé tronçon Nord	7,00	1015	7105	13.09.05	95	100	95	100
3100	Décret du 18 novembre 2003 Plasselb-Oberschrot (avec bandes cyclables)	6,00	2150	23800	05.07.05	85	100	–	100
1200	Décret du 25 mars 2003 Le Mouret, traversée du village	7,00	675	9000	16.05.06	75	100	–	100
2200	Décret du 11 mai 1993 et du 10 mai 2007 Givisiez, carrefour de l'Escale – carrefour de l'Epinay	6,40	380	5600	06.11.07	2	100	–	100
3000	Décret du 6 mai 1999 Salvenach, giratoire	6,00	175	2000	13.02.07	10	100	–	100
1060	Décret du 25 mars 2003 et du 10 mai 2007 Vaulruz; Croix-Verte – Hôtel de Ville	5,50	620	5000	27.02.07	40	100	–	–
1430	Décret du 10 mai 2007 La Verrerie, accotements en relation avec travaux édilitaires	6,00	200	1200	30.10.07	90	100	–	100

6.1.2 Ouvrages d'art

H189	Décret du 18 octobre 2000 Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 212 Tunnel sous La Trême	7,50	580	4350	23.06.04	65	90	–	–
	Lot 322 Tranchée couverte Montcalia	7,50	444	3450	04.09.06	40	97	–	85
	Lot 324 Tranchée couverte Les Granges	7,50	527	3950	11.04.06	50	90	–	–
	Lot 321 Tranchée couverte Planchy / Tunnel tpf	7,50	430	3225	12.12.06	40	97	–	100
	Lot 323 Tranchée couverte «Les Usiniers» et interface «La Pâla»	7,50	355	4650	07.05.07	20	70	–	–
	Lot 125 Passerelle de la Motta	3,00	21	63	22.05.07	100	–	–	–

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA 2007 2008		REJET. 2007 2008	
-----	---------	---	---	---	-----	--------------------	--	---------------------	--

b) Travaux entrepris en 2008

1. Routes

3000	Décret du 2 novembre 2006 Kleinbödingen (Grueneburg), giratoire diamètre	Ø 26,00	--	1450	18.12.07	–	100	–	100
H189	Décret du 18 octobre 2000 Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Travaux d'électromécanique	–	5350	–	11.03.08 31.03.08 29.04.08 30.04.08 05.06.08 10.06.08 08.07.08 09.09.08	–	25	–	–
	Travaux de second œuvre	–	5350	–	08.07.08 18.07.08 09.09.08 15.12.08	–	10	–	–
H182	Décret du 23 juin 2006 Projet Poya, Granges-Paccot, collecteur d'évacuation des eaux vers le lac de Schiffenen	–	917	–	8.07.08	–	26	–	–
	Fribourg, route de Berne, Carrefour de Bellevue	3 x 3,20 + 3,50	270	5100	19.08.08	–	22	–	–

6.2 Ouvrages d'art

Néant

6.3 Protection contre le bruit routier

Néant

7. Secteur gestion des routes

7.1 Activités courantes

7.1.1 Protection contre le bruit routier

Les différentes tâches énumérées ci-dessous ont été effectuées conformément à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986 ainsi qu'à l'Arrêté du Conseil d'Etat du 8 juillet 1988. En particulier:

- 168 préavis OPB ont été établis concernant soit des permis de construire, des PAD, des PED, des révisions de PAL ou des projets routiers. Chaque préavis a fait l'objet d'un calcul acoustique en comparaison avec le cadastre de bruit du secteur concerné.
- 20 mesures de bruit in situ ont été effectuées, dont 6 mesures de bruit dans le cadre du programme de suivi des performances acoustiques de revêtements phono-absorbants sur les routes cantonales.
- 9 réclamations émanant de particuliers ou de communes pour des nuisances sonores excessives subies aux abords des routes cantonales ont été traitées.
- 1 étude d'assainissement contre le bruit du trafic routier a été ordonnée.

- 1 crédit d'engagement pour l'assainissement du bruit routier durant la période 2008–2011 a été approuvé par le Grand Conseil en septembre.
- 2 projets d'assainissement sont en phase d'examen préalable auprès des services de concernés.
- 1 planche d'essai d'un nouvel enrobé peu bruyant a été réalisé à Salvenach.
- 1 cahier des charges pour la réalisation de projets d'assainissement a été réalisé entre le SPC et le SEN. De plus, une nouvelle ordonnance d'exécution de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, la loi sur les routes ainsi que des directives d'application de différents art. de l'OPB ont été modifiées ou élaborées. Elles seront approuvées prochainement par le Conseil d'Etat.
- 1 groupe de travail ainsi qu'une commission pour les assainissements du bruit routier ont été fondés.

L'étude d'intégration de parois anti-bruit pour le secteur du Motel sur le territoire de la commune de Gruyères est toujours en cours.

La mise à jour du cadastre du bruit est en cours.

7.1.2 Comptages de trafic et mesures des vitesses

Le secteur Gestion des routes a effectué 14 mesures des vitesses. Ces comptages sont liés à des mesures Valtra-loc, de signalisation routière ou des études de planification menées par le SPC.

7.1.3 Balisage des itinéraires cyclables

Dans le cadre de la maintenance du balisage des itinéraires cyclables:

- 500 km de parcours balisés ont été contrôlés.
- une dizaine de kilomètres ont été sécurisés (modification du tracé);
- une centaine de panneaux ont été changés (modification du tracé ou vandalisme);
- les panneaux Info-point ont été changés (nouveau modèle);
- un compteur pour vélos a été posé à Grandvillard;

7.1.4 Permis de construire et plans d'aménagement

Il a été examiné et préavisé 2407 demandes de permis de construire ou de transformation d'immeubles en bordure de routes publiques, 100 dossiers de plans d'aménagement local, 56 plans d'aménagement de détail et 8 plans d'évacuation générale des eaux.

2360 dossiers ont fait l'objet d'un préavis favorable, 16 provisoirement défavorable et 22 défavorable.

D'autre part, 91 dérogations avec inscription au Registre foncier et 90 dérogations sans inscription ont été accordées.

7.1.5 Transports spéciaux

La maintenance des itinéraires des transports spéciaux a été assurée avec le concours des services des cantons voisins.

Analyses de sécurité et études de trafic

Pour permettre de prendre des décisions concernant la planification et la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation, sur le réseau routier cantonal ou communal, ont été réalisées:

- 18 statistiques des accidents,
- 6 analyses de sécurité.

En outre, plusieurs projets ont été préavisés sous l'aspect «circulation», lors de procédures légales ou dans le cadre du Bureau Valtraloc.

De plus, l'Ingénieure de circulation a été consultée sur divers projets concernant la planification de tiers (SAR et SECA), et notamment sur 14 recours.

7.1.6 Commissions

Le secteur Gestion des routes a représenté le SPC à la commission technique de la CUTAF (6 séances) et à la sous-commission pour la coordination du stationnement (4 séances), au comité technique de MOBUL (4 séances), au GTA (1 séance), au GCT (3 séances).

8. Section entretien des routes nationales et cantonales

8.1 Secteur entretien des routes cantonales

8.1.1 Activités courantes

Sur la base du budget 2008, un montant de 9'048'533 francs a été attribué pour l'entretien des routes cantonales.

<i>A. Entretien constructif</i>	Fr.	6'874'077.-
Ville de Fribourg	Fr.	67'294.-
Assainissement des zones de captage S	Fr.	268'474.-
Participation cantonale aux réfections de passages à niveau	Fr.	81'603.-
Remboursements et participations (travaux éditiliaires)	Fr.	137'617.-
Route communale d'Allières	Fr.	212'625.-
Arrondissement 1	Fr.	3'605'037.-
Arrondissement 2	Fr.	1'345'410.-
Arrondissement 3	Fr.	1'156'017.-
Ce qui correspond aux travaux suivants exécutés par les entreprises de génie civil:		

a) Fondations	17'814 m ²
b) Renforcements et profilages	4'076 m ²
c) Revêtements: couche de support et couche de surface	80'777 m ²
d) Remise au profil par fraisage	22'500 m ²
e) Talus et accotements	11'586 m ²
f) Canalisations	2'253 m ^l
g) Enrobés bitumineux	15'438 to
h) Nombre d'analyses de contrôle des enrobés bitumineux:	263 pc

<i>B. Entretien d'exploitation</i>	Fr.	2'174'456.-
Centre d'entretien des routes cantonales	Fr.	17'748.-
Arrondissement 1	Fr.	631'090.-
Arrondissement 2	Fr.	595'312.-
Arrondissement 3	Fr.	561'566.-
Route communale d'Allières	Fr.	29'125.-
Gestion des forêts aux abords des routes cantonales	Fr.	72'447.-
Place d'accueil des gens du voyage	Fr.	9'380.-
Réfection des ouvrages d'art	Fr.	194'444.-
Intervention des centres de renfort	Fr.	63'344.-
Ceci correspond aux travaux exécutés par le personnel de l'entretien des routes cantonales.		

8.1.2 Travaux exécutés par les équipes du Centre d'entretien des routes cantonales

Génie civil: canalisations, réparations et reconstructions de chaussées, réparations et coupes de talus, abattages d'arbres, pose de revêtement, accotement, sondages à:

Fribourg, Font, Nuilly, Surpierre, Vuissens, Delley – Portalban, St-Aubin, La Brillaz, Saussivue, Prez-vers-Noréaz, Les Montets, Villeneuve, Belfaux, Neyruz, Montagny, Rue, Montet, Romont, Corserey, Haut-Vully, Bussy, Cheiry, Vernay, Ménières, Murist, Murten, Tafers, St. Ursen, St. Antoni, Plasselb, Düdingen, Schmitten, Gurmels, Giffers, Ueberstorf.

Ouvrages d'art: entretien et réparation de 40 ouvrages d'art.

Signalisation: pose de signalisation nouvelle, remplacement de signalisation existante, réparation de signalisation due à des accidents.

Glissières de sécurité: pose de nouvelles, mise aux normes de secteurs existants, réparation des secteurs endommagés lors d'accidents.

Marquage: 235'000 m' de lignes médianes, 87'000 m' de lignes de bords et 29'000 m' de lignes de carrefours.

Atelier: entretien et réparation des véhicules et machines du centre et des arrondissements

Travaux exécutés par les arrondissements

L'essentiel de l'activité des cantonniers s'est répartie dans l'exécution des tâches suivantes:

Service hivernal: 33'920 heures

Piquets de surveillance - pose et dépose des balises et des pare-neige - déneigement et salage.

Surveillance du réseau: 5'670 heures

Tournée de contrôle - police des routes

Entretien des zones vertes: 45'080 heures

Fauchage - élagage et abattage - plantation - traitements chimiques

Entretien des chaussées: 18'890 heures

Nettoyage - réparations locales

Entretien des parties latérales: 17'160 heures

Réparation des talus, banquettes et accotements - curage des parois rocheuses - maintenance du bornage du domaine public

Entretien des canalisations: 15'570 heures

Curage des canalisations - contrôles vidéo - réparations locales

Entretien des ouvrages d'art 772 heures

Nettoyage - réparation de minime importance

Entretien de la signalisation: 5'380 heures

Entretien des balises routières - entretien des points de repère Strada - prémarquages

Service extraordinaire: 530 heures

Inondations - éboulements et glissements de terrain

Route communale Montbovon - Allières

Entretien d'exploitation 2'720 heures

Service hivernal 530 heures

Gestion des forêts à proximité des routes cantonales

Un montant de 72'447 francs a été utilisé pour la participation aux coupes de sécurité de bois le long des routes cantonales exécutées par les communes, corporations de triage et les propriétaires privés, sur le territoire des

communes de Broc (Bataille), Montbovon (La Tine, Route des Allières), Corpataux (Bois de Bibou), Treyvaux (Pratzey).

Ces travaux découlent de l'application de la directive de la Direction fédérale des forêts concernant l'élimination d'arbres ou de groupes d'arbres qui représentent un danger pour la population et les biens d'une valeur notable.

8.1.3 Signalisation routière et réclames

Le Secteur signalisation routière a examiné 797 demandes réparties de la manière suivante:

- Décisions relatives à des restrictions de circulation définitive	119
- Décisions relatives à des restrictions de circulations temporaires	9
- Recours	5
- Autorisations diverses	128
- Examen et préavis de dossiers techniques	393
- Dossiers concernant la pose de réclames routières	143

Il a également préavisé des projets de modification de bases légales:

- Alternatives aux passages pour piétons dans les zones 30
- Règlement d'affichage temporaire de la commune d'Estavayer-le-Lac
- Règlement d'entretien des routes de la commune de Rueyres-les-Prés
- Règlement relatif au stationnement des véhicules sur la voie publique de la commune de Jaun
- Règlement pour le service de taxi de la commune de Bas-Intyamon
- Règlement communal de police de la commune de Broc
- Règlement d'exploitation des places de parc de la commune de Plaffeien
- Règlement d'exécution du règlement d'exploitation des places de parc de la commune de Plaffeien

Il a participé à 14 séances de coordination avec la police de la circulation où ont été examinés 75 dossiers de signalisation routière.

De plus, près de 1'000 interventions ont été effectuées sur le réseau routier cantonal, communal et privé auprès des autorités communales, des privés, des entreprises et des bureau d'ingénieurs concernant le marquage au sol, la signalisation verticale, la réglementation du trafic, etc. Ces interventions ont eu lieu tant au bureau que sur le terrain.

8.1.4 Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières

La commission a siégé à cinq reprises. Elle a préavisé les requêtes de demande de restriction de circulation réparties par districts, à savoir:

- District de la Sarine 4 dossiers
- District de la Gruyère 8 dossiers
- District de la Glâne 1 dossier

8.2. Secteur Entretien des routes nationales

Généralités

8.2.1 Entretien des routes nationales / 2008

Avec l'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008, le réseau des autoroutes sur le territoire fribourgeois est de 62.34 km pour l'A12, de 32.59 km pour l'A1, dont un total de 94.93 km.

De plus, sont entretenus, les tronçons cantonaux: Semi-Autoroute Givisiez, T10 Kerzers, H189.

L'activité du personnel d'entretien s'est répartie principalement dans les travaux suivants:

- le service hivernal a représenté 14'283 heures. La consommation de fondants chimiques s'est élevée à 3'257 tonnes.
- les travaux de nettoyage des chaussées, des places d'arrêts, le curage des canalisations, ainsi que l'entretien des zones vertes ont nécessité 26'691 heures.
- les équipes de signalisation ont procédé au rafraîchissement partiel du marquage des jonctions, des têtes d'îlots ainsi que des tunnels, qui représente 84.92 km de lignes, médiane, accotement et berme centrale. Elles ont utilisé pour ces travaux 7500 kg de peinture.
- 295 accidents ont été dénombrés (dans 47 cas les auteurs sont restés inconnus); les travaux de réparation ont nécessité 2375 heures et les montants récupérés se sont élevés à 1'020'231.80 francs.

9. Section lacs et cours d'eau

9.1 Missions

La Section lacs et cours d'eau assure la protection des eaux de surface du canton en veillant à modérer leur usage et diminuer l'impact sur les cours d'eau et les zones riveraines. Elle coordonne et supervise l'aménagement et l'entretien des cours d'eau afin de maintenir leurs fonctions écologiques et réduire les dommages dus aux crues.

9.2 Activités

9.2.1 Activités courantes

9.2.1.a Evaluation des dangers – cartographie

Le programme de cartographie des dangers naturels se poursuit selon le programme établi par la Commission cantonale des dangers naturels (CCDN). Les cartes indicatives des dangers ont été établies les années précédentes pour l'ensemble des districts du Plateau à l'exclusion de celui du Lac. En 2008, les efforts se sont concentrés pour synthétiser cette information en vue de la publier sur le guichet cartographique.

Les cartes de dangers de la Singine, dans le secteur Flammatt-Laupen, et de la Broye, ont été établies en colla-

boration, respectivement, avec les cantons de Berne et Vaud. Ces deux cartes ont été validées par la CCDN.

9.2.1.b Gestion des étiages et récolte des données de base

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau ont été poursuivies comme dans le passé.

9.2.1.c Etudes et planification – revitalisation de cours d'eau

Comme il a été proposé par le Conseil d'Etat, dans sa réponse à la motion de René Fürst et Markus Bapst, concernant l'introduction d'un fonds de revitalisation de cours d'eau, le groupe de coordination «cours d'eau», intégrant les services de l'Etat occupés par la gestion des eaux de surface, a initié une analyse, afin de définir un plan d'action pour les futures revitalisations. Les résultats de cette analyse seront publiés dans un rapport en 2009.

9.2.1.d Espace nécessaire aux cours d'eau

La réservation de l'espace nécessaire répond aussi bien aux objectifs de la protection contre les crues que de la revitalisation des cours d'eau. L'insertion de ce cadastre dans les plans d'affectation se fait en collaboration avec les services concernés. Le but est de pouvoir réserver l'espace nécessaire aux cours d'eau lors de la révision des PAL. Des études sont réalisées, afin de déterminer de manière systématique l'espace nécessaire. A ce jour, les données de l'espace nécessaire sur 40 communes ont été établies, reportées au PAL ou transmises aux bureaux d'urbanisme. Ces études sont en cours pour environ 30 autres communes.

9.2.1.e Aménagement et entretien des cours d'eau

La Section a établi les projets généraux et a assumé la direction générale des travaux pour les projets d'aménagement de cours d'eau (voir ci-dessous les listes des travaux terminés et en cours). A côté de cela, elle a conseillé les communes ou les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Elle a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, elle a assumé le lien entre les maîtres d'ouvrages et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

9.3 Etudes et projets en cours

9.3.1 Etudes de base et concepts

- Communes de Jeuss (carte de dangers divers cours d'eau)
- Moulin, Ménières (carte de dangers)
- Sarine de Hauterive à Schiffenen (carte de dangers)

- Aergera, Plasselb (concept de mesures et revitalisation zone alluviale)
- Bibera, Ulmiz et Gempenach (concept de mesures)
- Gottéron, Tafers, St. Ursen et Fribourg (concept de mesures)
- Mortivue, Semsales (expertise complémentaire processus laves torrentielles, optimisation concept de mesures)
- Ruisseaux de Le Pâquier (concept de mesures)
- Sonnaz Haute, diverses communes (concept de mesures)

9.3.2 Projets d'aménagement

- Aergera, Tentlingen (protection contre les crues et revitalisation)
- Albeuve et rio de Chaux, Gruyères (protection contre les crues et revitalisation)
- Bibera, Ulmiz et Gempenach
- Bi-Chalet, Jaun (protection contre les crues)
- Bioleyre, Léchelles (protection contre les crues)
- Biorde, Attalens, Granges et Bossonnens (protection contre les crues et revitalisation)
- Bry, Enney
- Cierne, Châtel-St-Denis (protection contre les crues et revitalisation)
- Claruz, Pierrafortscha (protection contre les crues)
- Coppet, Charmey (protection contre les crues)
- Corsalettes, Grolley (protection contre les crues)
- Gérine, Marly (protection contre les crues et revitalisation)
- Heitiwilbach, Düdingen (protection contre les crues et revitalisation)
- Jogne, Jaun (protection contre les crues)
- Laret, Vallon (protection contre les crues et revitalisation)
- Lossy, Lossy (protection contre les crues et revitalisation)
- Mionna et affluents, St-Martin et La Verrerie (protection contre les crues)
- Mortivue, Semsales (protection contre les crues)
- Moulin, Ménières (protection contre les crues)
- Nesslera, Le Mouret
- Palon, Prez-vers-Noréaz (protection contre les crues et revitalisation)
- Pra Melley, Le Pâquier (protection contre les crues et revitalisation)
- Sarine en Haute Gruyère, Broc et Bas-Intyamon (Villars-sous-Mont, Enney) (protection contre les crues et revitalisation)
- Singine Chaude et ses affluents au Rohrmoos, Plaffeien (protection contre les crues et revitalisation)
- Sionge, Vuadens (protection contre les crues et revitalisation)
- Sonnaz, Belfaux (revitalisation)
- Taverna, Mühletal et Wünnewil-Flamatt
- Tana, Grandvillard
- Tigulelet, Belfaux
- Veveyse de Châtel, Châtel-St-Denis
- Veveyse de Fégire, Châtel-St-Denis
- Zumholz bach, Alterswil

9.4 Etudes et projets terminés en 2008

9.4.1 Etudes de base et concepts

- Commune de Galmiz (carte de dangers divers cours d'eau)
- Javro, Cerniat (étude charriage, concept de mesures)

9.4.2 Projets d'aménagement (fin des travaux)

- Bouleyres d'Amont, Pont-en-Ogoz (protection contre les crues)
- Coppet, Domdidier (protection contre les crues)
- Corsalettes, Ponthaux (protection contre les crues)
- Crau de la Cuvaz, Villeneuve (protection contre les crues et revitalisation)
- Crausaz, Marly (protection contre les crues)
- Crues 2007, diverses communes (travaux de réaménagement)
- Gros Mont, Charmey (protection contre les crues)
- Jogne, Charmey (protection contre les crues et revitalisation)
- Marivue, Albeuve (protection contre les crues)
- Muscherensense, Plaffeien (protection contre les crues)
- Neirigue, Villorsonnens (protection contre les crues)
- Ondine, Bulle (revitalisation)
- Pra Gremy, Châtel-St-Denis (protection contre les crues et revitalisation)
- Pra Riondet, Villarvolard (protection contre les crues et revitalisation)
- Ru, Hauteville (protection contre les crues)
- Sarine, Fribourg (protection contre les crues)
- Sarine, Villars-s-Mont, (protection contre les crues)

9.5 Subventions engagées et versées

9.5.1 Subventions – études de base et concepts

En 2008, les études et concepts ayant fait l'objet d'engagement de subventions cantonales représentent un montant total de 1 755 651 fr. 75. Le volume total des études ayant fait l'objet de subventions fédérales s'élève quant à lui à 2 169 605 francs. Les subventions cantonales et fédérales se sont élevées respectivement à 536 813 fr. 35 et 952 826 francs.

a) Sur le plan cantonal:				b) Sur le plan fédéral:			
	Devis	Taux	Subventions		Devis	Taux	Subventions
	Fr.	%	Fr.		Fr.	%	Fr.
Pra Gremy, Châtel-St-Denis	37'000.00	24.50	9'065.00	Intempérie 2007, travaux urgents, diverses communes	1'700'000.00	45.00	765'000.00
Lac de Morat, Morat	210'250.00	43.00	90'408.00	Stoutz, La Roche	156'000.00	42.00	65'520.00
Bi-Chalet-Bach, Jaun	320'000.00	35.00	112'000.00	Sarine, Fribourg	313'605.00	39.00	122'306.00
Sarine, Fribourg	313'605.00	25.00	78'401.25	Total	2'169'605.00		952'826.00
Sensebrückbach, Wünnewil-Flamatt	16'433.10	30.00	4'930.00				
Wissenbach, St. Antoni	63'363.65	30.00	19'009.10				
Ruz, Hauteville	40'000.00	29.00	11'600.00				
Hôpital, diverses communes	755'000.00	28.00	211'400.00				
Total	1'755'651.75		536'813.35				

9.5.2 Subventions – projets d'aménagement

Les travaux d'aménagement ayant fait l'objet de versements de subventions en 2008 représentent un volume de 3 511 249 fr. 40; les subventions cantonales versées se sont montées à 1 066 705 francs et les subventions fédérales à 1 028 794 francs.

Cours d'eau, commune	Aménagement		Subventions	
	Travaux	Fédérales	Cantoniales	
	Fr.	Fr.	Fr.	
Abbaye et Malessert à Sorens, Gumefens et Jorettes à Pont-en-Ogoz	14'364.95			4'309.50
Bi-Chalet, Jaun	211'141.20			73'899.40
Bouleyres d'Amont, Pont-en-Ogoz	214'023.75			57'786.40
Chandon, Léchelles		6'728.40		
Crausa, Courtepin		18'163.20		
Crau de la Cuvaz, Villeneuve	8'599.05			2'321.75
Crêt de la Ville, Gruyères		55'698.35		
Crues mai-août 2007, diverses communes	457'214.15	426'222.00		132'827.60
Galternbach, Alterswil	9'332.70			2'799.80
Grandvau, diverses communes	203'515.75			40'242.65
Hôpital, diverses communes	626'591.45			175'341.40
Longivue, Farvagny	17'608.75			4'912.85
Marivue, Haut-Intyamon	498'593.15	162'042.75		166'031.50
Moulin, Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz	141'362.95			38'168.00
Ondine, Bulle	216'389.20	97'375.15		67'596.65
Obere Taverna, diverses communes	63'363.65			19'009.10
Pra Riondet, Villarvolard	9'026.50			2'707.95
Rathvel, Châtel-St-Denis	6'262.95	46'164.15		2'262.95
Sarine, Fribourg	219'174.55			54'793.65
Sarine en Haute Gruyère	359'393.80	106'021.15		140'163.60
Sensebrückbach, Wünnewil-Flamatt	16'433.10			4'930.00
Tâna, Grandvillard	218'857.80	110'378.85		76'600.25
Totaux	3'511'249.40	1'028'794.00		1'066'705.00

9.5.3 Subventions – travaux de conservation

Finalement, les travaux d'entretien subventionnés ont porté sur une quinzaine de cours d'eau, représentant un volume de subventions de 135 674 fr. 45.

<i>Cours d'eau</i>	<i>Commune / Entreprise d'endiguement</i>	<i>Fr.</i>
Arbogne + Hôpital	Dompierre	1'167.40
Divers cours d'eau	Domdidier	5'092.55
Lac de Neuchâtel	Estavayer-le-Lac	895.05
Ruisseau des pêcheurs	Delley-Portalban	264.35
Arbagny	Treyvaux	5'071.90
Ruisseau de la pisciculture	Charmey	74.25
Jogne	Jaun	1'409.15
Lembaz	Cheiry	193.80
Serbache	La Roche	59.60
Petite Glâne et Fossé Neuf	Entreprise de correction fluviale	33'681.45
Petite Glâne	Nicolas Bersier, Cugy	1'350.00
Sonnaz	Association intercommunale d'épuration des eaux bassins Sonnaz - Crausaz	27'155.05
Trême	Entreprise d'endiguement de la Trême	1'358.90
Bibera	WBU Obere Bibera	9'877.10
Bibera	WBU Bibera im Grossen Moos	46'215.60
Bibera	WBU Bibera «Mittlerer Abschnitt»	1'766.60
Sionge	Entreprise d'endiguement de la Sionge	41.70
Total		135'674.45

9.6 Gestion de la navigabilité et des amarrages

En 2008, l'inventaire des installations et des amarrages illégaux sur et autour des lacs n'a pas été effectué, faute de ressource disponible.

Les taxes d'amarrages en 2008 se sont élevées à 383'531,70 francs. Treize nouvelles autorisations d'amarrages individuelles ont été délivrées.

9.7 Autorisations et concessions

La Section a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant:

- à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, amarrages de bateaux et autres occupations en surface, extractions de matériaux, etc.) notamment le calcul de la redevance pour l'utilisation des forces hydrauliques du canton par Groupe E;
- à la police des eaux (ouvrages touchant aux cours d'eau, ponts, ponceaux, traversées de cours d'eau);

Au total, une cinquantaine d'autorisations d'utilisation du domaine public a été délivrée. Au total, les redevances pour les concessions et les autorisations se sont élevées à 1'212'382,85 francs.

9.8 Préavis et police des eaux

La Section a étudié et contrôlé environ 620 dossiers de construction ou de planification. Les objets de ces dossiers sont essentiellement:

- les plans d'aménagement locaux et de plans généraux d'évacuation des eaux;
- les demandes de permis de construire.

9.9 Événements particuliers

9.9.1 Mise en œuvre de la RPT dans le domaine de la protection contre les crues et la revitalisation

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Le système de subvention cantonale pour les projets d'aménagement de cours d'eau lié aux conventions programme n'est pas encore adapté. Plusieurs réflexions ont été initiées, qui devraient déboucher prochainement sur de nouvelles règles et directives pour régler l'affectation des subventions.

En 2008, les contributions de la Confédération pour les conventions programmes «Ouvrages de protection – eaux» et «Revitalisation» se sont élevées respectivement à 700'000 francs, et 90'000 francs. Seul 279'767 francs ont été engagés. Le solde sera reporté au budget 2009.

9.9.2 Travaux législatif

La Section lacs et cours d'eau a participé au projet de la nouvelle loi sur les eaux. Les articles du projet ont été révisés afin de les adapter aux nouvelles bases légales ou pratiques.

9.9.3 Assainissement des prélèvements d'eau

L'assainissement des prélèvements d'eau, au sens de l'Art. 80 de la Loi fédérale sur la protection des eaux de 1991, est en cours. L'Etat de Fribourg est entré en négociation avec les exploitants des grandes centrales hydro-électriques. Le Conseiller d'Etat, Georges Godel, a rencontré le Groupe E et Gruyère Energie SA pour connaître leur prise de position et en tenir compte lors de la définition du programme d'assainissement. Le projet d'assainissement des prélèvements d'eau dans la Jogne, dont le rapport final a été présenté en janvier 2005, n'a pas encore donné lieu à une décision d'assainissement de la DAEC.

9.9.4 Gestion des eaux du Jura

Suite aux crues des dernières années dans le bassin de la 2ème correction des eaux du Jura, la Confédération a mis sur pied un groupe de travail intercantonal. Ce dernier a défini un nouveau mode de régulation des trois lacs en cas de crise. Grâce à une modélisation optimisée des niveaux des lacs, des vidanges préventives peuvent être ordonnées, afin de stocker partiellement les crues dans les lacs de Neuchâtel et Biemme et ainsi diminuer le débit de l'Aar en aval du Port.

Parallèlement, les cantons de Vaud, Neuchâtel, Berne et Fribourg ont collaboré pour définir en commun des cotes de référence autour des trois lacs, selon la probabilité d'occurrence des événements hydrologiques. Cette information sera utile pour la délimitation des cartes des dangers autour des lacs et la détermination des dommages potentiels.

9.9.5 Autorisations et concessions

La loi fédérale sur l'énergie (LEne) prescrit d'augmenter la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables d'au moins 5400 GWh d'ici à 2030. A cet effet, elle prévoit un train de mesures visant à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité. Le pilier central de cet édifice est la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté issu d'énergies renouvelables. Quelque 247 millions de francs seront mis à disposition chaque année pour compenser la différence entre le montant de la rétribution et le prix du marché. Les dispositions réglementant la

rétribution à prix coûtant du courant injecté se trouvent dans l'ordonnance sur l'énergie révisée (OEne) et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

En lien avec ces nouvelles dispositions, le nombre de demandes de concession pour des petites centrales hydrauliques a fortement augmenté. A la fin de l'année 2008, une dizaine de demandes ont été déposées.

9.9.6 Système d'information sur les eaux

Un nouveau système de gestion des données concernant les eaux de surfaces est en cours. Ce système devrait être opérationnel avant fin 2010. L'utilisation d'un programme de gestion intégrée des eaux permettra d'avoir une vue d'ensemble des cours d'eau du canton et des données y relatives. Avec un tel instrument, la gestion des données sera donc plus synthétique et une meilleure cohérence aux niveaux régional et global sera ainsi assurée. Il permettra d'améliorer la qualité et l'efficacité des prestations fournies par l'Etat.

En 2008, les efforts dans le cadre de ce projet se sont concentrés essentiellement à la mise en place d'une nouvelle organisation de projet et à la définition des besoins.

V. SERVICE DES AUTOROUTES

1. Missions

Le Service des autoroutes (SAR) est chargé de l'établissement des projets définitifs, de la construction et, sur mandat de la Confédération, de l'aménagement, de l'entretien et du renouvellement des routes nationales.

Le Service des autoroutes est dirigé par M. André Piller, Ingénieur en chef. Sur décision du Conseil d'Etat, l'Ingénieur en chef du SAR a de plus dirigé le Service des ponts et chaussées du 01.10.2007 au 30.04.2008, en tant qu'Ingénieur cantonal ad intérim.

2. Activités

2.1 Activités courantes

En préambule, on relèvera qu'au 1^{er} janvier 2008, la Confédération est devenue le seul responsable des routes nationales en Suisse, hormis les prestations concernant la terminaison du réseau (construction) qui restent de la compétence des cantons.

L'année 2008 a été marquée à nouveau par une activité très soutenue du SAR, due principalement à la réalisation des travaux du chantier d'entretien «TE6» sur l'A1, entre Morat et la frontière FR/BE, de la poursuite sur l'A12 des travaux d'entretien et d'aménagement des ouvrages souterrains de Gumefens et d'Avry-devant-Pont, par l'achèvement de la construction de la nouvelle jonction de Riaz, qui permet d'accéder à l'A12 et qui a été remise au Service des ponts et chaussées, et par les travaux de construction d'un ouvrage de régulation sur les ruisseaux du Dy et du Moulin, à Courgevau.

Le crédit annuel pour la construction s'est élevé à 5.8 mio de francs. Il a permis de réaliser les travaux de construction précités, alors que les travaux d'aménagement, d'entretien et de renouvellement sur l'A1 et l'A12 ont été pris en charge à 100 % par la Confédération.

Sur le contournement autoroutier de Morat, entre Greng, Löwenberg et Gurbrü, diverses études et travaux de réaménagement et de renouvellement des équipements électromécaniques ont été effectués, principalement dans le cadre du chantier «TE6» précité.

Dans le cadre de la planification de l'entretien des routes nationales, le dossier du projet UPlaNS «TE1» entre Semsales-Riaz sur l'A12, a été remis le 13 mai 2008 à l'Office fédéral des routes (OFROU), conformément à la demande de ce dernier, alors que l'étude du projet définitif pour la création de la nouvelle route «Birch-Luggiwil», qui permettra l'accès depuis le nord à la jonction de Düringen, s'est poursuivie, sur mandat de la Confédération, ainsi que l'étude de la modification du projet définitif de la couverture de l'A12 dans la région de Chamblieux.

Les relations très suivies avec l'OFROU, les communes et les remaniements parcellaires (RP) se sont poursuivies dans le cadre des projets et travaux précités. Dans ce cadre, on relèvera la dissolution du RP de Courgevau, le 05.07.2008.

La continuité de la politique d'information s'est traduite, entre autres, par la refonte complète et la mise à jour régulière du site INTERNET du SAR, par les communiqués de presse, par les conférences données par des collaborateurs et par leur participation à des séances d'information.

En mai dernier, le SAR a passé avec succès l'audit de suivi de son système de management (SMQ) de la qualité selon la norme ISO 9001-2000.

Enfin, les conditions du plan social pour le personnel occupé aux tâches des routes nationales ont été arrêtées par le Conseil fédéral. La liste du personnel concerné du SAR, ainsi que les montants ont été remis à l'OFROU dans le délai imparti.

3. Staff

Les activités principales ont porté sur la préparation de l'audit de suivi et l'adaptation des documents du système de management de la qualité (SMQ).

4. Ressources

4.1 Acquisition d'immeubles

4.1.1 A1

– suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) au 1^{er} janvier 2008, la question de l'acquisition des immeubles pour les besoins des routes nationales n'est plus du ressort du canton de Fribourg. Toutes les propriétés des routes nationales ont été transférées dans le courant du mois

d'avril 2008 de l'Etat de Fribourg à la Confédération suisse, Office fédéral des routes (OFROU).

4.1.2 A12

- toutes les propriétés des routes nationales, sauf celles sises sur les sites des gravières de Grandvillard et de Grenilles, (terminaison du réseau) ont été transférées dans le courant du mois d'avril 2008 de l'Etat de Fribourg à la Confédération suisse, Office fédéral des routes (OFROU);
- vente en exercice d'un droit de réméré de quatre parcelles à Grandvillard, d'une surface totale de 24 644 m², pour le prix de 24 644 francs.

4.2 Indemnités pour dommages causés aux cultures pendant les travaux

La somme totale des indemnités versées aux agriculteurs qui ont subi des pertes de gain s'est élevée à 22 170 francs. Ce montant a été pris entièrement en charge par la Confédération.

4.3 Remaniements parcellaires

4.3.1 A1

Cheyres – Yvonand (VD)

- les travaux de mensuration sont terminés.

Bollion – Châbles - Seiry

- le cadastre transitoire est prêt à être déposé au registre foncier pour contrôle et reconnaissance par les propriétaires;
- les travaux de mensuration et d'abornement sont en cours.

Châtillon – Font – Lully

- la mensuration arrive à son stade final;
- le cadastre transitoire a été reconnu par les propriétaires et mis en vigueur en décembre 2008.

Frasses et environs

- les dossiers de mensuration ont été déposés au service du cadastre et de la géomatique pour première vérification - la mise à l'enquête aura lieu en 2009.

Cugy – Bussy

- les travaux de mensuration sont terminés.

Courgevau - Clavaleyres

- le Syndicat d'améliorations foncières de Courgevau – Clavaleyres a été dissous le 5 juillet 2008.

4.3.2 A12

Farvagny – Grenilles - Posat

- vente de terrains en cours.

Düringen

- la mise à l'enquête publique du périmètre du syndicat, de l'ancien état de propriété et des taxes a eu lieu du 21 novembre au 22 décembre 2008.

4.4 Nuisances

- communes de Riaz et Bulle, secteur «La Sionge» et «La Léchère»: l'étude acoustique effectuée a révélé des dépassements des valeurs limites d'immission (VLI) dans les deux secteurs. Cependant, seul un assainissement du secteur «La Léchère», commune de Bulle, s'avérait économiquement supportable. Le dossier est actuellement à l'Office fédéral des routes (OFROU) pour son approbation;
- commune de Pont-en-Ogoz: 45 personnes ont émis une plainte concernant des nuisances sonores dues au trafic de l'A12 au village d'Avry-devant-Pont. Une étude de bruit a montré des dépassements des VLI sur plusieurs habitations, surtout de nuit. La construction d'un ouvrage de protection efficace (galerie couverte) ne serait économiquement pas supportable;
- commune de Marsens: suite à différentes plaintes émises en assemblée communale concernant des nuisances sonores de l'A12 au village de Vuippens, une étude acoustique a été effectuée par un bureau spécialisé, qui révélait deux dépassements des VLI. Toutefois, la construction d'un ouvrage de protection ne serait pas économiquement supportable. En 1984, la commune de Vuippens n'avait pas donné suite à une proposition de construction de mur paraphone, moyennant une modeste participation financière de sa part;

- commune d'Hauterive, secteur Ecuwillens: une plainte a été émise par 70 personnes concernant des nuisances sonores émises par le trafic sur l'A12. Une étude de bruit a été réalisée par un bureau d'ingénieurs spécialisé, laquelle faisait apparaître un dépassement des VLI sur douze bâtiments. La construction d'un écran paraphone visant à réduire les nuisances sonores s'est avérée économiquement pas supportable. Le dossier fait actuellement l'objet d'études complémentaires;
- commune de Riaz: la commune de Riaz projette de construire un écran paraphone le long de la route de la jonction, afin de protéger les habitants du quartier «Clos Villars» des nuisances sonores émises par le trafic sur cette route. Une étude de bruit a montré qu'aucun bâtiment de ce secteur n'était touché par des dépassements de VLI. Cette étude se basait sur les données de trafic de l'étude d'impact liée au projet de construction de la route de contournement de Bulle H189, avec un horizon d'assainissement pour l'année 2028.

4.5 Gestion électronique des données (GEDARC)

En accord avec l'OFROU, à fin 2008, 98 % des plans et 75 % des documents ont été archivés électroniquement.

4.6 Utilisation des crédits

a) Dépenses nettes pour la construction des RN

	A1 en francs	A12 en francs	
Etudes, direction des travaux	1 207 153.10	1 189 219.55	
Terrains et remaniements	516 553.65	2 760 863.45	
Exécution des travaux	7 261 409.95	5 264 607.30	
Total des crédits utilisés,	8 985 116.70	9 214 690.30	18 199 807.00
(dont 10% à charge du canton:)			(560 377.70)
./. Recettes n'entrant pas en ligne de compte pour l'utilisation des crédits	2 488 761.45	476 614.00	2 965 375.45
Total des dépenses nettes			15 234 431.55
b) Total des dépenses brutes pour l'entretien lourd des RN:	41 494 178.50		
(dont 100% à charge de la Confédération:)	(36 031 051.15)		
c) Crédit d'engagement cantonal (décret du 26 juin 2001)			
Solde au 1 ^{er} janvier 2008:			1 162 575.75
Utilisation en 2008:			322 301.00
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2009:			840 274.75

5. Elaboration – construction, aménagement, entretien, renouvellement (UPlANS)

5.1 Pavement Management System (PMS)

5.1.1 A1 Construction et aménagement

Section Cheyres – Cugy et «enclave» de Domdidier

- contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages;
- réalisation de l'étude de la mesure de compensation écologique (MCE) 14 Passage à Faune de la Petite Glâne sur la route cantonale (RC) Payerne-Bussy.

Les travaux suivants sont en cours:

- saisie du cadastre souterrain en base de données.

Section Greng – Gurbrü

Les travaux suivants sont terminés:

- réalisation de l'aménagement du Dy et du Moulin comprenant la construction d'un bassin de rétention;
- exécution de divers travaux sous garantie.

Les travaux suivants sont en cours:

- réalisation de la remise en état de la Länggasse et de la mesure de compensation liée (création d'un biotope).

5.1.2 A12 Construction et aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages;
- approbation du projet définitif du giratoire d'En Craux par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC);
- réalisation du projet de détail du giratoire définitif d'En Craux; du projet de détail de la remise en état de la route d'accès à la jonction de Châtel St Denis.

Section Vaulruz – Bulle

- contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages.

Section Bulle – Corpataux

- contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages.

Section Corpataux – Fribourg

- saisie du cadastre souterrain en base de données;
- contrôles altimétriques d'ouvrages;
- étude de la modification de la jonction de Matran, avec mise en soumission et adjudication du mandat d'étude;
- réalisation de la modification de la canalisation jouxtant l'autoroute, à Matran.

Section Fribourg – Düdingen

- saisie du cadastre souterrain en base de données;
- réalisation du projet de détail du giratoire de Fribourg-Nord;
- jonction de Düdingen: étude de la liaison Birch-Lugwil (établissement du projet définitif).

Section Düdingen – Flamatt

- contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages.

5.1.3 A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- tronçon d'entretien TE6: saisie des données de base de tous les domaines;
- réalisation et réception des travaux du tronçon d'entretien TE6.

5.1.4 A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- approbation du projet d'intervention du tronçon d'entretien TE1 «Outre-Broye – Riaz» par l'OFROU;
- élaboration du dossier d'appel d'offre du tronçon d'entretien TE1 «Outre-Broye – Riaz» et remise du dossier à la Confédération;
- élaboration du dossier d'appel d'offre et adjudication des travaux préliminaires du tronçon d'entretien TE1 «Outre-Broye – Riaz»;
- exécution de divers travaux sous garantie.

Les travaux suivants sont en cours:

- réalisation des travaux préliminaires TE1;
- tranchée couvertes (TC) d'Avry-devant-Pont et Gumeffens (AvGu): réalisation des travaux électromécaniques.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- exécution de divers travaux sous garantie.

5.1.5 Gravières

Basiléa:

- R.A.S.

Grandvillard:

- les travaux de remise en état de la gravière ont débuté.

5.1.6 Divers

- audit de vérification du système qualité effectué par la société SQS en mai 2008;
- suivi et adaptation du système qualité plus particulièrement pour l'électromécanique (EMS);
- suivi de la surveillance des ouvrages du Pavement Management System (PMS);

- mise en place d'une structure permettant de gérer les données de l'autoroute sur un système d'information du territoire (SIT);
- relevés topographiques sur les chantiers des autoroutes A1 et A12;
- établissement de divers préavis pour des constructions à l'intérieur des alignements de la route nationale;
- petits travaux sur l'A1 et l'A12, afin de garantir l'aptitude au service pendant la durée d'utilisation.

5.2 Bridge Management System (BMS)

5.2.1 A1 Construction – Aménagement

Section Cheyres – Cugy

- mesure de compensation écologique (MCE) 14: projet de détail du passage à faune de la Petite-Glâne.

Section Greng – Gurbrü

- travaux de renouvellement et d'entretien effectués dans la galerie technique de Chantemerle.

5.2.2 A12 Construction – Aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- divers vérifications PMS (P12).

Section Vaulruz – Bulle

- tronçon d'entretien TE1 (Outre Broye – Riaz): préparation du dossier d'appel d'offres pour les travaux d'élargissement de huit ouvrages.

Section Bulle – Corpataux

- réception des portiques de signalisation dans le cadre des travaux d'entretien des tranchées couvertes d'Avry-devant-Pont et de Gumefens.

Section Corpataux – Fribourg

- modification de la jonction de Matran: préparation du dossier d'appel d'offre pour le projet du passage supérieur (PS) de la jonction de Matran;
- murs paraphones: présentation à l'OFROU du projet technique des écrans paraphones «La Fenetta», «Impasse de la Montagne Sud-Ouest» et «Impasse de la Montagne Nord-Est» (commune de Matran) et publication complémentaire des mesures d'allègement sur demande du DETEC.

Section Fribourg – Düdingen

- pont sur le Luggiwilerbach (jonction de Düdingen / route de liaison Birch-Luggiwil): avant-projet;
- projet d'assainissement de la région de Chamblieux: projet de détail de la couverture de l'autoroute.

Section Düdingen – Flamatt

- R.A.S.

5.2.3 A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR - Limite FR/BE

- tronçon d'entretien TE6 (Löwenberg-Gurbrü – Limite FR/BE): travaux d'entretien et de renouvellement de 17 ouvrages;
- contrôles de neuf ouvrages avant échéances de garanties.

5.2.4 A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- tronçon d'entretien P12 (La Veyre – Outre Broye): fin des travaux d'entretien et de renouvellement (joints de chaussée et joints bitumineux pour quatre ouvrages);
- tronçon d'entretien TE1 (Outre Broye – Riaz): préparation du dossier d'appel d'offres pour les travaux d'entretien et de renouvellement de 32 ouvrages;
- tronçon d'entretien TE1 (Outre Broye – Riaz): contrôles complémentaires de deux ouvrages, effectués dans le cadre des travaux préliminaires PMS;
- contrôle d'un ouvrage avant échéance de garantie.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- PS piétons Oberflamatt: travaux de remise en état après accident;
- contrôle d'un ouvrage avant échéance de garantie.

5.2.5 Divers

- introduction des données relatives aux ouvrages d'art de l'A1 et de l'A12 dans la banque de données de la Confédération KUBA-DB;
- mise à jour des plans conformes à l'exécution des ouvrages;
- établissement et mise à jour des plans généraux d'exécution (PGE);
- préparation des plans et des documents pour l'archivage électronique dans la banque de données GE-DARC du Service des autoroutes.

5.3 Electrical Management System (EMS)

- cette année a été fortement marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière (RPT).
- des projets ont été poursuivis par l'OFROU dans le but d'une harmonisation des systèmes tant du point des réseaux de communication que des logiciels informatiques qui seront, à terme, mis en œuvre sur l'ensemble du territoire de la Confédération.
- selon l'OFROU, la gestion centralisée du trafic à Lucerne est opérationnelle.

5.3.1 A1

Section Cheyres – Cugy

- les problèmes survenus sur les installations de la «détection incendie» dans le tunnel des Bruyères et la tranchée couverte de Châbles (ouvrage formant un seul tenant) ont incité l'OFROU à changer le système de détection existant. La mise en soumission a été effectuée en automne 2008 par le SAR, sur mandat de l'office.
- les travaux pour la mise en conformité des TC de Frasses et Sévaz, selon les nouvelles directives fédérales, sont achevés. Ceux-ci ont permis, entre autres, la mise en place de guidages lumineux de part et d'autre de la chaussée, la mise en place de nouvelles portes et une meilleure visualisation des chemins de fuite et des sorties de secours.

Section Greng – Gurbrü

- les travaux pour la mise en conformité du tunnel «Les Vignes» et de la tranchée couverte de «Combette», selon les nouvelles directives fédérales, sont achevés. Ceux-ci ont permis, entre autre, la mise en place de guidages lumineux de part et d'autre de la chaussée, la mise en place de nouvelles portes et une meilleure visualisation des chemins de fuite et des sorties de secours.
- les travaux de réalisation du tronçon d'entretien UPlaNS TE6 «Löwenberg - Gurbrü» se sont déroulés conformément au planning.
- le projet de détail de la mise en conformité des installations EMS du tunnel «Les Vignes» et de la tranchée couverte de «Combette» a été remis à l'OFROU pour approbation.

5.3.2 A12

- R.A.S.

Section 2 Vaulruz – Bulle

- R.A.S.

Section 76 Limite VD/FR – Rossens

- les travaux de renouvellement des installations EMS des TC d'Avry-devant-Pont et de Gumefens se sont poursuivis, sur mandat de la Confédération.
- les études pour le futur tronçon d'entretien UPlaNS TE1 «Outre-Broye – Riaz» se sont poursuivies. Ce tronçon revêt une grande importance, car les travaux de réalisation EMS, concernant la transmission d'informations à la Police du centre de Fribourg-Nord (Granges-Paccot), doivent être synchronisés avec ceux de la H189, afin de garantir l'intégration des deux tronçons. Les travaux préliminaires du TE1 se sont déroulés en automne 2008, sur mandat de l'OFROU.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- R.A.S.

P12 Tronçon d'entretien intercantonal UPlaNS «La Veyres – Outre-Broye» (Semsales)

- les travaux pour la partie EMS ont été réceptionnés.

5.4 Appel d'offres

Seize appels d'offres pour prestations de fourniture et de travaux ont été réalisés en procédure gré à gré, sur invitation ou ouverte.

Le montant total des adjudications s'élève à 4'617'740 francs dont 126'750 francs à charge du canton.

34 appels d'offres pour prestations de service ont été réalisés en procédure gré à gré, sur invitation ou ouverte.

Le montant total des adjudications s'élève à 820'338 francs dont 21'660 francs à charge du canton.

5.4.1 A1 Construction et aménagement (terminaison du réseau)

Section Cheyres – Cugy

- R.A.S.

Section Greng – Löwenberg

- trois lots PMS ont été adjudgés pour un montant de 149'727 francs.

Section Löwenberg - Gurbrü

- R.A.S.

5.4.2 A1 Entretien

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- trois lots PMS et un lot EMS ont été adjudgés pour un montant de 393'846 francs.

5.4.3 A12 Construction et aménagement

Section Bulle – Corpataux

- un lot PMS a été adjudgé pour un montant de 65'005 francs.

Section Corpataux – Matran

- un lot PMS a été adjudgé pour un montant de 68'903 francs.

Section Matran – Düdingen

- R.A.S.

Section Düdingen – Flamatt

- R.A.S.

5.4.4 A12 Entretien

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- quatre lots PMS ont été adjudgés pour un montant de 2'179'188 francs.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- un lot PMS a été adjugé pour un montant de 229'244 francs.

Contrôle des achats

Le contrôleur des achats a effectué divers contrôles dans l'application du plan qualité du SAR.

Ces contrôles ont été principalement axés sur:

- le choix des procédures d'achats, la traçabilité de l'évaluation des offres, l'établissement des contrats;
- l'exécution des travaux et les modifications de commande, les qualités et points faibles des prestations des mandataires;
- le contrôle des factures.

Ainsi, 32 notes internes ont été établies; la prise en compte de celles-ci a permis d'éliminer différents points faibles tant dans la qualité des prestations et leurs impacts sur le plan financier.

A relever également, durant l'intérim de l'ingénieur en chef du SAR en qualité d'ingénieur cantonal, le soutien du contrôleur des achats à la prise de décisions.

Marchés publics

Le SAR a participé activement à différents groupes de travail dans le domaine des marchés publics (Centre de compétence DAEC, Guide romand pour les marchés publics, SIMAP, etc.).

Par son représentant, administrateur et webmaster du site Internet simap.ch, le SAR a participé à la mise au point de la nouvelle plate-forme électronique en effectuant différents tests de «SIMAP 1+».

VI. SERVICE DES BÂTIMENTS

1. Missions

Le Service des bâtiments (SBat) est un service central qui intervient en qualité de prestataire de services auprès des autres Directions et de leurs unités administratives. Il est chargé de la gestion immobilière, de la maintenance du patrimoine, de l'exploitation des immeubles, de la gestion des projets d'investissements et des tâches en matière de conseil et d'expertise.

La responsabilité du service est assumée par M. Charles-Henri Lang, Architecte cantonal.

2. Activités

Le Service des bâtiments se compose d'une section technique, d'une section administrative qui regroupe les secteurs gérance, opérations immobilières et constructions subventionnées.

2.1 Activités courantes

2.1.1 Section technique

Dans sa tâche de conseiller en matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs de la section technique ont participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants:

- Collège de Gambach, approbation du projet d'achat et de construction par le peuple;
- Collège du Sud à Bulle, approbation du programme des locaux pour son agrandissement par le Conseil d'Etat;
- Bibliothèque cantonale et universitaire, présentation du programme des locaux pour la transformation et l'agrandissement des bâtiments au Conseil d'Etat et proposition d'adoption;
- Haute Ecole Spécialisée, santé et travail social, approbation du programme des locaux pour une nouvelle construction par le Conseil d'Etat et choix des sites;
- Université, approbation du projet d'achat et de transformation de l'ancienne clinique Garcia pour les nanotechnologies par le Grand Conseil;
- Postes de police, planification des locaux et études en vue d'une nouvelle construction pour le commandement;
- Tribunal cantonal, organisation du concours de projets pour son implantation à l'ancien prieuré des Augustins;
- Institut agricole de Grangeneuve, approbation par le Conseil d'Etat du programme de construction d'une nouvelle ferme;
- Ecole de Multimédia et d'Art de Fribourg, approbation du projet d'achat du bâtiment par le Conseil d'Etat;
- Hôpital fribourgeois, poursuite des études pour une blanchisserie cantonale;
- Hôpital psychiatrique cantonal, recherche de locaux pour l'unité des adolescents;
- Dépôts pour les Routes cantonales, poursuite des études et début des travaux sur les sites du Löwenberg et Saussivue;
- Laboratoires et unités administratives liées, poursuite des études pour leur regroupement dans le bâtiment des autoroutes à Givisiez.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, il a examiné les plans d'exécution, contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes:

- Fribourg: Ecole des métiers, redéfinition du projet suite à l'acceptation du recours par le Tribunal fédéral;
- Hôpital fribourgeois, site de Fribourg, construction du nouveau bâtiment pour les salles d'opération;

Université, mensa et bibliothèques à Miséricorde, transformation et réaménagement des locaux;

Sugiez: Etablissements de Bellechasse, construction de nouveaux bâtiments pour les détenus en exécution anticipée de peine, salle de sport et buanderie;

Tavel: Inspecteurs scolaires alémaniques, aménagement et emménagement de nouveaux locaux.

Les collaborateurs du Service ont participé régulièrement aux séances de la/du:

- Commission des biens culturels;
- Commission cantonale de l'énergie;
- Commission des constructions scolaires;
- Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives;
- Commission du stade universitaire de St-Léonard;
- Sous-commission cantonale Loro-Sport;
- Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre;
- Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation;
- Conseil de Fondation Pro Vallon;
- Conseil de Fondation de la Cathédrale St-Nicolas.

Ils ont apporté leur contribution aux études ou aux réalisations de constructions pour d'autres collectivités, à savoir:

- Association du Centre professionnel, réalisation des constructions des Ecoles professionnelles sur le site des Remparts, à Fribourg, présidence de la commission de bâtisse;
- Office cantonal du matériel scolaire, études pour l'extension des locaux;
- Apartis, Fondation pour le logement des étudiants.

Enfin, ils ont rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le Service des bâtiments a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour le Loro-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le Service des bâtiments a participé:

- aux réunions d'organismes professionnels ou culturels;
- aux réunions relatives à la mise à jour du guide romand sur les marchés publics et à sa traduction en allemand.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

2.1.2 Section administrative

A. Secteur gérance

Les tâches d'exploitation courante assurées par le secteur gérance du Service se sont déroulées dans les différents secteurs suivants:

A.1. Entretien courant

Le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat et des établissements a été ventilé dans les différents centres de charge. Pour cette raison, le Service des bâtiments a contrôlé et commandé le mobilier des services, mais non pas des établissements. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 1'559'334 francs (non compris le montant alloué aux Etablissements de Bellechasse). Par ailleurs, 685 primes ECAB et 574 abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire (non compris les abonnements de l'Université depuis 2007).

Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1 284, réparties comme suit:

Peinture	- 89 chantiers
Menuiserie	- 627 interventions
Électricité	- 428 interventions
Installation sanitaire	- 140 interventions

A.2. Location (PPE)

Le secteur gérance a représenté l'Etat de Fribourg dans les assemblées des propriétés par étages suivantes:

- Givisiez, route André-Piller 21;
- Wünnewil-Flamatt, Bernstrasse 21;
- Charmey, la Soldanelle;
- Schmitten, Wirtshausmatte.

A.3. Location (bailleur)

Le loyer des différents appartements de fonction est ventilé dans les services concernés. La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 924'406 francs et 311 mutations ont été effectuées. De plus, depuis fin 2002, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. En 2008, plus de 927 rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine. Le Service des bâtiments a pour sa part établi et transmis 56 rapports de dénonciation.

La Tour du Belluard fait toujours l'objet de sollicitations régulières pour des manifestations publiques.

A.4. Chauffage

1'420'194 litres de mazout ont été commandés auprès de 3 fournisseurs et livrés à 102 reprises dans 51 bâtiments.

Il existe, en outre, 24 immeubles chauffés au gaz (non compris l'Université depuis 2007).

Année	2005 Kwh	2006 Kwh	2007 Kwh	2008 Kwh
Tarif interruptible (12 immeubles)	9 933 560	8 545 948	8 260 100	10 054 190
Tarif non-interruptible (9 immeubles)	2 213 683	2 325 098	2 168 900	2 617 635
Chauffage à distance (Placad) (11 immeubles)	15 064 955	13 747 164	3 919 484	3 658 328
Total	27 212 198	24 618 210	14 348 484	16 330 153

A.5. Maintenance

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 25 concierges et artisans et 210 dames de nettoyage (218 postes) qui contribuent au nettoyage des locaux administratifs et scolaires, non compris l'École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et le Service public de l'emploi (ORP).

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 306 commandes ont été passées.

Les contrats de travail et les décomptes de salaire mensuels de ce personnel ont été préparés par le secteur gérance.

A.6. Assurances

Le secteur gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances «choses», l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs. 11 sinistres ont été traités (non compris l'Université depuis 2003).

B. Secteur opérations immobilières

Le secteur opérations immobilières a conclu divers avenants, contrats, contrats de bail et conventions et a effectué les tâches suivantes:

- représentation de l'Etat de Fribourg devant les Tribunaux dans le dossier l'opposant à Tescon Technical Service Contractor AG, à Buchs/ZH pour des locations à la rue de Zähringen 1, à Fribourg;
- participation au groupe de travail concernant l'ancienne décharge de la Pila à Châtillon, commune d'Hauterive et recherche d'un site de remplacement pour les nomades sédentaires;
- planification et suivi des travaux de rafraîchissement pour le compte du Service de planning familial, à Fribourg;
- participation au groupe de travail concernant la mise en soumission de l'exploitation des restaurants et cafétérias des établissements suivants: l'École professionnelle EPAC, à Bulle, le Collège Ste-Croix, à Fribourg et le bâtiment administratif BAD, à Fribourg;
- négociation et suivi des travaux d'amélioration et de transformation de trois bureaux du Registre foncier de la Gruyère, à Bulle;

- acquisition de l'immeuble place Notre-Dame 2 (BAPOL), à Fribourg;
- acquisition des immeubles de la Clinique Garcia afin d'y implanter l'Institut Adolphe Merkle de l'Université de Fribourg, centre de recherche indépendant dans le domaine des nanosciences et des sciences des matériaux.

C. Secteur constructions subventionnées

La Commission des constructions scolaires a tenu cinq séances au cours desquelles vingt-deux dossiers ont été traités.

C.1. Au niveau de l'enseignement primaire:

De nouvelles constructions ainsi que des travaux de transformation de bâtiments scolaires ont été réalisés ou sont en voie d'exécution dans les communes d'Estavayer-le-Lac, Corserey, Treyvaux, Kerzers et La Sonnaz. Les communes d'Avry, Fétigny, Belfaux, Tornay, Villaz-St-Pierre, Bas-Intyamon, Attalens, Düdingen et Semsales étudient la transformation et l'agrandissement de leurs écoles. Il en va de même pour les cercles scolaires suivants:

- Rueyres-les-Prés, Bussy, Sévaz, Morens et Vernay
- Cheyres, Font, Châbles
- Charmey, Cerniat, Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz
- Corbières, Hauteville, Villarvolard

Les communes de Courtepin et d'Attalens étudient la création de leur salle de sport. Les travaux pour la réalisation des salles de sport de Châtel-St-Denis et d'Estavayer-le-Lac, en collaboration avec leurs CO, ont débuté.

L'Etat a versé 1 999 966.65 francs pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire.

C.2. Ecoles du cycle d'orientation:

Le Grand Conseil a adopté le décret relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2008 et suivantes. Celui-ci concerne l'agrandissement des CO d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier, la construction d'une salle de sport pour le CO d'Estavayer-le-Lac, la construction d'une salle de sport triple pour le CO de la Veveyse, la construction d'équipements sportifs en plein air pour le CO de la Glâne et l'agrandissement et la transformation du CO de Gurmels.

Les travaux ont débuté pour les CO de Domdidier, d'Estavayer-le-Lac et de Châtel-St-Denis.

Les travaux sont terminés pour les CO de Sarine Ouest, de Wünnewil-Flamatt et de la Glâne.

Les études concernant l'agrandissement du CO de Plafayon et du CO de Kerzers se poursuivent.

L'Etat a versé 5'267'564 francs de subventions à l'investissement, dont 1'267'564 francs provenant d'une provision et 142'163.75 francs pour les locations.

2.2 Evénements particuliers

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique du service a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants:

2.2.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

- la Bibliothèque cantonale et universitaire, la Centrale, rue Joseph-Piller 2, suite des études techniques pour le remplacement d'équipements obsolètes, remplacement du groupe de production de froid, étude et réalisation de la mise à jour de l'éclairage de secours, étude et réalisation de l'extension de la réception dans le hall d'entrée, analyse de rapports de sécurité des installations électriques et mise en route des travaux, divers travaux d'entretien courant;
- la Bibliothèque cantonale et universitaire, dépôt de Beaufort, rte de la Carrière 22, analyse du fonctionnement de la ventilation et des contrats d'entretien, divers travaux d'entretien courant;
- le Collège du Sud, réfection complète de la toiture de la salle omnisports (remplacement de l'étanchéité), contrôle périodique et suppression des défauts des installations électriques, réalisation des plans de sécurité, complément d'installation d'éclairage de secours, changement de lustrerie dans les salles de dessin et d'arts visuels, installation de cent deux casiers d'élèves dans le hall d'entrée, participation au changement du tracteur pour les entretiens extérieurs au CO et au Collège;
- le Collège St-Michel, rénovation complète et remplacement du mobilier, installation de beamer dans quatre salles de classe du 1^{er} étage de l'internat, rafraîchissement des peintures et installation de beamer dans les trois salles de biologie du bâtiment principal, aménagement d'un local photocopie au rez de l'ancien bâtiment, aménagement d'un passage entre la salle de géographie et la bibliothèque du lycée, peinture extérieure du préau couvert sous le bâtiment bleu, changement de la régulation du chauffage et nouveau boiler à l'internat, révision des fenêtres du lycée, raccordement chauffage CS sur la chaufferie centralisée, démantèlement et évacuation des anciennes installations sportives des trois salles de gymnastique, restauration du sol et de la fresque murale devant la chapelle St-Nicolas dans le narthex de l'église St-Michel;
- les domaines du Collège St-Michel, changement des fenêtres de l'habitation au domaine de Monteynan à Arconciel et aménagement d'une nouvelle porcherie d'alpage à Tissiniva;
- le Service de l'orientation professionnelle, changement des fenêtres sur la façade nord (dernière étape) et rafraîchissement de la peinture au bureau du rez-de-chaussée;
- la Haute école pédagogique, site I, démontage et évacuation du container classes, suite et fin de l'installation de deux bureaux dans l'ancien local de douches, suite et fin de l'installation du nouveau lave-vaisselle, révision de l'éclairage de secours, divers travaux suite au contrôle d'hygiène dans les cuisines et remplacement de petit équipement, traitement et engazonnement du jardin, remplacement et entretien de l'équipement scénique de l'aula, démontage et évacuation de l'orgue et réaménagement du bureau A0.10, pilotage étude pour le renouvellement de la ventilation de la cuisine et restaurant, démontage et évacuation de l'ancienne citerne à mazout, remplacement du fourneau de la cuisine, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- la Haute école pédagogique, site II, extension du système de détection feu, démontage et évacuation des anciennes citernes à mazout, restauration de la grille en fer forgé au rez, divers travaux pour l'aménagement de l'institut de plurilinguisme, remplacement de trois fenêtres, pose de stores d'obscurcissement dans une salle, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- la Haute école pédagogique, site III, stand 3, halles de gym, pose d'un mitigeur pour douches, contrôle et entretien des engins de gymnastique, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- le Collège Ste-Croix, aménagement de nouveaux locaux pour les professeurs au rez-de-chaussée, réfection du pied de façade sud de la halle de gymnastique (étanchéité et revêtement), rénovation du sol des stores du bâtiment du collège, suite de la réfection de la salle de sport et des salles de classe;
- l'Ecole de Culture Générale, installation de rideaux d'obscurcissement dans quinze salles de classe du bâtiment B, peinture des boiseries extérieures de la façade ouest du bâtiment B, révision des installations sportives, réparation des fissures et traitement terrazzo dans le hall d'entrée du bâtiment principal, modification des ventilations dans les laboratoires;
- le Musée d'histoire naturelle, aménagement d'un deuxième dépôt à l'ancien Arsenal pour le stockage des collections du musée, réalisation d'une nouvelle vitrine d'exposition «déplacement de Max» et «suivi satellitaire», organisation d'un concours de graphistes pour la réalisation de la nouvelle salle de la «ba-leine»;

- le Musée d'art et d'histoire, éclairage galerie Marcello, changement de vitrages au rez-de-chaussée (hall et tambour d'entrée), peinture et divers entretiens;
- la Haute école fribourgeoise de travail social, correction acoustique d'une grande salle et pose de cloisons dans les appartements loués.

2.2.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice

- l'Arsenal, création d'un nouveau dépôt pour le Musée d'histoire naturelle;
- la Prison centrale, assainissement de la cuisine, remplacement du fourneau et de la sauteuse basculante, amélioration du système de communication radio-téléphone, études et début des travaux de réaménagement du bâtiment destiné au régime de détention facilitée;
- la Prison de Bulle, maintien de la sécurité, divers entretiens;
- le Service de la population et des migrants, fin des travaux d'aménagement du bureau de l'harmonisation des registres, réaménagement des guichets du secteur Europe, création de «box».

2.2.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

- le domaine de Faverges, changement de l'agencement de cuisine de la maison de Bellevue;
- le Service des forêts et de la faune, 5ème arrondissement forestier, reconstruction de quatre pavillons récupérés au CO d'Estavayer-le-Lac et reconstruits à Domdidier à côté du centre d'entretien RN1, nouvel aménagement intérieur pour les besoins du service.

2.2.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi

- l'École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, fin des travaux pour le renouvellement du système MCR (Mesure contrôle régulation), échange des détecteurs incendie et mise à jour des alarmes feu, pose de portes coulissantes, fin des travaux de l'installation de la climatisation des locaux G.01 28/26/24, suite et fin de l'installation du nouveau local de lavage en chimie, contrôle périodique des installations électriques, remplacement de la commande du groupe électrogène, remplacement de quelques machines en cuisine et restaurant, aménagements en toiture pour une antenne «Newant», installation d'un système de prépaiement pour le restaurant et fourniture de matériel, pilotage étude pour le renouvellement de la ventilation du bâtiment H (chimie industrielle), coordination de nombreux contrats d'entretien dans le domaine technique, divers travaux d'entretien à l'intérieur et à l'extérieur.

2.2.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales

- le Laboratoire cantonal, pose de joints d'étanchéité sur les fenêtres, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- ch. des Cliniques 15, rénovation des locaux et création de deux salles de classe;
- l'Hôpital psychiatrique de Marsens, étude du passage au gaz;
- le Foyer d'Estavayer, assainissement des canalisations;
- le Foyer de la Poya, rénovation des façades.

2.2.6 Pour la Direction des finances

- le Service de l'informatique et des télécommunications, suite et fin du remplacement des équipements de climatisation, réorganisation de la salle des machines, gestion des contrats d'entretien technique et divers travaux d'entretien courant;
- rue Joseph-Piller 13, aménagement de locaux pour le Service du personnel et rénovation du toit.

2.2.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement des constructions

- les dépôts de Tour Rouge, raccordement du bâtiment au gaz avec le changement de la chaudière suite aux dégâts d'eau en 2007;
- les dépôts du Stadtberg, deuxième étape du changement de la toiture;
- les dépôts d'Estavayer-le-Lac, aménagement d'un local de matériel;
- îlot Tour Henri, réparation de ferblanterie et toiture, entretien des places et de cinq immeubles.

2.2.8 Pour l'Administration centrale

A Fribourg:

- ch. du Musée 4, échange des détecteurs incendie (phase II), remplacement de la batterie de chauffage dans le monobloc de ventilation, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- rue des Chanoines 17, 19 et 21, aménagement du hall d'entrée et des bureaux de réception, suite des analyses et relevés des installations électriques, remplacement de l'installation de chauffage et ventilation à la salle du Conseil d'Etat, au salon et à la salle de conférences, entretien courant;
- ruelle Notre-Dame 2, réaménagement d'un bureau, restauration de la pierre de taille sur la façade ouest, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- rue des Chanoines 2, entretien courant;
- Grand-rue 26, aménagement d'un bureau, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;

- Grand-rue 27, aménagement d'un bureau, modification de la porte du hall pour contrôle d'accès, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- Grand-rue 32, installation d'un système pour le contrôle d'accès, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- Grand-rue 51, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- rue de la Poste 1, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- bd de Pérolles 92, garage collectif, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- rue de l'Hôpital 2, rafraîchissement de bureaux, divers travaux d'entretien courant;
- ch. des Archives 4, aménagement d'une porte de communication, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- le poste de police des Pilettes (Galeries du Rex), à Fribourg, exécution des travaux en cours pour l'aménagement des locaux;
- BAPOL, Fribourg, aménagements divers et rafraîchissement des locaux, assainissement des installations de sécurité, entretien courant;
- Grenette, projet d'agrandissement pour les juges d'instruction et exécution de la deuxième étape des travaux au 2ème sous-sol.

Dans les districts:

- Tribunal administratif à Givisiez, fin des travaux du local des avocats, par la PPE réfection de l'étanchéité de la toiture, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- le château préfectoral de Bulle, troisième étape des travaux de réfection des toitures de l'aile est et des tourelles, entretien courant;
- le château préfectoral de Morat, entretien divers;
- le château préfectoral de Châtel-St-Denis, décrépissage intérieur et assainissement des murs, investigations diverses (services des biens culturels et archéologique), démolition des fonds des locaux (donjon et aile nord) dans le cadre du réaménagement du château, entretien divers;
- le château préfectoral d'Estavayer-le-Lac, mesure de sécurité dans le donjon, rafraîchissement de deux bureaux, démolition des anciennes prisons (1ère partie), gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- le château préfectoral de Romont, changement des fenêtres au rez-de-chaussée et contrôle des installations électriques;
- le poste de police de Romont, nouvel aménagement et rafraîchissement intérieurs;
- le poste de police de Kerzers, transformations et assainissements intérieurs, isolation des façades et de la toiture, changement des fenêtres;

- le poste de police de Tavel, changement des fenêtres, entretien divers;
- Info-centre à Granges-Paccot, aménagement et emménagement des locaux;
- la Justice de Paix, à Romont, aménagement et emménagement des locaux;
- le Service des forêts et de la faune, à Romont, aménagement et emménagement des locaux.

2.2.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques

- Cathédrale St-Nicolas, suite de la planification et de la restauration complète des collatéraux (travée III nord et travée II sud), restauration des balustrades vers la tour, restauration des contreforts et des murs de la tour au niveau inférieur, suite des travaux de relevé 3D au laser, mise à jour du rapport de planification, exercice de lutte incendie avec les pompiers, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- le Belluard, suite des travaux de restauration de la toiture, fourniture et pose d'un escalier de secours amovible, traitement de la charpente, pilotage relations avec les utilisateurs, gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- les Tours et Remparts, pose de grilles aux Portes de Bourguillon et de Berne, mise à jour du rapport sur l'état des remparts, réfection de la toiture, consolidation et relevé de façade à la porte de Morat, divers travaux d'entretien courant;
- Eglise St-Maurice, suite des travaux de consolidation et sondages sur les autels, mise à jour du rapport de planification, étude pour le remplacement des installations de chauffage, remplacement du chauffage (1ère partie), gestion des contrats d'entretien et divers travaux d'entretien courant;
- ch. des Archives 6, remplacement du raccordement au réseau d'eau et conduite au gaz, divers travaux d'entretien courant;
- la Commanderie St-Jean, assainissement des toitures annexes (2ème partie), mise en place d'une détection incendie, entretien divers.

2.2.10 Pour la télégestion

Le collaborateur chargé de la télégestion a contrôlé et remis en conformité les différents compteurs et valeurs dans 59 bâtiments en Ville de Fribourg et 50 à l'extérieur. Un constat énergétique des bâtiments sous télégestion indique les valeurs des consommations pour les différentes catégories de bâtiments pour les années 2006 et 2007.

Dans le cadre d'une meilleure uniformité concernant les installations techniques, une brochure qui s'intitulera «Recommandations techniques CVSE» est actuellement en phase de rédaction.

Le programme de la télégestion a été remis à niveau par un nouveau logiciel Tener Open source avec tout ce que cela implique (câblage et changement des automates de la télégestion dans les bâtiments). La nouvelle installation de télégestion ne sera opérationnelle que fin 2009, l'année 2008 étant une année de transition.

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous.

	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	3 498 730	7 190 018
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 502 284	80 000
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	4 499 637	50 702 076

* à charge des comptes du Service des bâtiments

** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions, gérés par le Service des bâtiments, excepté les établissements

VII. ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges</i>	<i>Compte 2008 EPT</i>	<i>Compte 2007 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS	382.37	385.77	-3.40
ADMINISTRATION CENTRALE	369.55	366.03	3.52
3800 / TPSE Secrétariat général	8.90	9.03	-0.13
3805 / OCAT Service des constructions et de l'aménagement	26.64	26.48	0.16
3810 / PCAD Service des ponts et chaussées	43.47	43.19	0.28
3820 / PCRC Routes cantonales: entretien	113.23	112.35	0.88
3830 / PCRN Routes nationales: entretien	43.31	44.92	-1.61
3840 / PCEE Section lacs et cours d'eau	7.91	7.15	0.76
3845 / OPEN Service de l'environnement	37.27	36.10	1.17
3850 / BATI Service des bâtiments	88.82	86.81	2.01
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	12.82	19.74	-6.92
3825 / RNCO Service des autoroutes	12.82	19.74	-6.92

.....
Canton de Fribourg
.....

CHANCELLERIE
D'ÉTAT
.....

I. Secrétariat du Conseil d'Etat.....	1
1. Mission.....	1
2. Activités.....	1
II. Service d'achat du matériel et des imprimés... 	6
1. Mission.....	6
2. Activité.....	6
III. Etat du personnel.....	8

I. SECRÉTARIAT DU CONSEIL D'ÉTAT

Chancelière d'Etat: Danielle Gagnaux

Vice-chancelier d'Etat: Olivier Curty

1. Mission

La Chancellerie d'Etat assure le Secrétariat du Conseil d'Etat. Cette tâche consiste à organiser les séances du Conseil d'Etat, à tenir les procès-verbaux, à assurer le suivi des décisions du Conseil d'Etat et à publier ces décisions dans les publications officielles (FO et ROF) et sur Internet. Elle est chargée de l'information du public, de la coordination des relations extérieures et des relations avec le Grand Conseil. Elle organise les manifestations du Conseil d'Etat et les élections et votations fédérales et cantonales et s'occupe de la coordination des traductions à l'Etat, des légalisations, des achats de matériel, des imprimés et du courrier interne.

2. Activités

2.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

2.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

L'organisation des séances et manifestations du Conseil d'Etat, rapportées dans le chapitre «Vie du Conseil d'Etat», est l'activité principale de la Chancellerie d'Etat. L'organisation de la manifestation en l'honneur de l'élection d'Alain Berset à la présidence du Conseil des Etats a très largement mobilisé les ressources des collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat durant l'année en revue, qui a également été marquée par l'entrée en fonction du nouveau vice-chancelier, dont l'arrivée a entraîné quelques adaptations des processus de gestion et de suivi des séances du Conseil d'Etat. La Chancellerie d'Etat a de nouveau assuré l'édition de la brochure de présentation du Conseil d'Etat avec une photo d'ensemble confiée encore une fois à la photographe indépendante fribourgeoise Martine Wolhauser; mis à disposition des écoles, ce document a connu un large succès.

2.1.2 Rapport d'activité du Conseil d'Etat

La première édition du rapport d'activité sous sa nouvelle formule a été bien accueillie par le Grand Conseil. Le canevas commun à toutes les Directions permet au lecteur de s'y retrouver plus facilement et de faire des comparaisons plus aisées entre les différents chapitres. La partie consacrée au Conseil d'Etat a été complètement remaniée et contient notamment un rapport sur l'avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental, un rapport sur les relations extérieures et une liste détaillée des instruments parlementaires. Le rapport d'activité du Conseil d'Etat peut être téléchargé intégralement ou en livrets sur Internet. La nouvelle formule du rapport d'activité a donc été reconduite pour 2008 et un certain nombre d'optimisations devraient permettre de corriger les erreurs de jeunesse.

2.1.3 Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la chancelière d'Etat, a tenu cinq séances en 2008. Elle a donné un préavis sur plusieurs projets concernant l'ensemble de l'administration (rapport d'activité, projet sur l'identité visuelle de l'Etat de Fribourg, suivi de l'APE [analyse des prestations de l'Etat], conférence annuelle des cadres supérieurs de l'Etat de Fribourg). Elle a mené, entre autres, une réflexion sur la manière d'optimiser le déroulement des séances du Conseil d'Etat. Elle a encouragé la centralisation, sur Internet, de la mise en ligne des consultations autorisées par le Conseil d'Etat et a pris note du nouveau projet de concept de gestion des crises à l'Etat de Fribourg.

2.1.4 Identité visuelle

Suite à l'adoption du concept général pour l'élaboration de la nouvelle identité visuelle de l'Etat de Fribourg, le projet a été mis au concours selon les règles des marchés publics. 20 entreprises ont déposé un dossier dans le délai imparti. Le Conseil d'Etat a décidé de confier l'élaboration du nouveau concept à une entreprise de la place de Fribourg. L'adoption de la nouvelle identité visuelle est prévue en 2009 et sa mise en œuvre débutera vraisemblablement en 2010.

2.1.5 Relations avec le Grand Conseil

La convention de collaboration entre la Chancellerie d'Etat et le Secrétariat du Grand Conseil a été révisée en 2008 avec pour conséquence le transfert d'un poste d'huissier de la Chancellerie au Secrétariat du Grand Conseil. Pour le reste, des forces de travail de collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat (huissiers, traducteurs, informaticiens, comptable) continuent à être mises à disposition du Secrétariat du Grand Conseil pour réaliser certaines tâches. La chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil pour la préparation de l'ordre du jour des sessions.

2.1.6 Projet de loi sur l'information

La responsabilité du dossier de la loi sur l'information (voir défi 7.1) a été confiée à la Présidence du Conseil d'Etat et par elle à la Chancellerie d'Etat. Le projet de loi sur l'information a été adopté par le Conseil d'Etat le 26 août 2008 et transmis au Grand Conseil. A la fin 2008, la commission parlementaire n'avait pas encore terminé l'examen du projet en vue de sa discussion au plénum.

2.1.7 Gestion des situations de crise

Le Conseil d'Etat a mis sur pied un groupe de travail interdirectionnel afin d'élaborer un concept de gestion des crises à l'Etat de Fribourg. Ce groupe de travail, placé sous l'égide de la Chancellerie d'Etat, a pour mission de proposer un modèle adapté aux spécificités de l'administration cantonale. Il doit procéder à une analyse des risques par Direction et proposer ensuite toutes les

mesures susceptibles de raccourcir le temps de réaction en cas de survenance de crises, de minimiser leur impact sur le fonctionnement de l'administration et sur la vie cantonale et d'optimiser la communication interne et externe en pareille situation. Il a débuté ses travaux en 2008 et remettra son rapport au Conseil d'Etat en 2009.

2.2 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

2.2.1 Points marquants

Pour le BdI, l'année 2008 a d'abord consisté en une année de transition, puis de consolidation. En effet, l'exercice a été marqué par le départ, à fin février, de la première spécialiste Internet et information, dont le poste n'a été repourvu qu'en septembre.

Au bilan 2008, le BdI a vu ses activités prendre de l'ampleur, tant en termes de diversité que de quantité. Outre ses activités «traditionnelles» d'information et de communication quotidiennes, il a notamment été appelé à assumer la responsabilité de différents groupes de travail chargés, par exemple, de la gestion des situations de crise ou de la refonte de l'identité visuelle de l'Etat de Fribourg. De même, le BdI a repris à son compte toute une série de tâches concernant le domaine Internet.

2.2.2 Internet

Dès l'arrivée de la nouvelle titulaire du poste de spécialiste Internet et information, un effort tout particulier a été mis sur la gestion et le développement des sites Internet de la Chancellerie ainsi que du Portail de l'Etat de Fribourg. La titulaire est également membre de la Commission FRI-INFO et assure son secrétariat. Les tâches relatives aux sites Internet entre les responsables de l'informatique et le BdI ont été précisées. Ce dernier s'occupe notamment de la gestion et du conseil aux rédacteurs des sites Internet de l'Etat concernant le contenu de leurs sites respectifs. Les premières bases lancées, il y aura lieu désormais d'améliorer l'actualisation de ces sites.

2.2.3 Webmaster de l'Etat

Le BdI gère la «boîte aux lettres» électronique de l'Etat de Fribourg, interface directe entre l'administration et le citoyen. En moyenne, cette boîte reçoit chaque semaine une dizaine de questions, ce qui représente un total de près de 400 questions pour l'ensemble de l'année 2008.

2.2.4 Contacts et communiqués

Durant sa deuxième année complète d'activité, le BdI a maintenu ses contacts quasi quotidiens, par téléphone

et par courrier électronique, avec les services de l'administration cantonale et avec les journalistes. Il a en outre été sollicité à plusieurs reprises pour donner des conférences sur la communication dans différents services. Dans le même ordre d'idée, il a proposé et obtenu de reprendre à son compte l'organisation du cours de formation continue sur la communication à l'attention du personnel de l'Etat (Première édition: 30 avril 2009). Il entend jouer ainsi très concrètement son rôle de «trait d'union» entre l'administration cantonale et le monde des médias.

En 2008, près de 300 communiqués ont été adressés aux médias et plus de trente conférences de presse impliquant au moins un conseiller d'Etat ont été organisées avec, pour la plupart, le concours du BdI, qui en a également mis sur pied complètement plusieurs (CFF Cargo, H189, Mühleberg...). Soucieux d'améliorer encore la coordination de la communication, le BdI a en outre jeté les bases d'une conférence des responsables de l'information à l'Etat de Fribourg, dont la première séance s'est tenue le 22 décembre 2008.

Le BdI a, comme chaque année, participé aux différentes votations ayant eu lieu durant l'exercice et a repris l'archivage des résultats en ligne. Il a aussi apporté son aide, notamment sous l'angle de l'information sur Internet, à la gestion des dépôts de pétitions, initiatives et référendums.

2.2.5 Protection de la population

Le responsable du BdI et son adjointe sont très régulièrement appelés à œuvrer au sein de l'organe cantonal de conduite prévu par la loi sur la protection de la population, notamment en participant aux groupes de réflexion travaillant sur les problématiques des catastrophes, des pandémies ou encore de la gestion des risques liés à la proximité de la centrale nucléaire de Mühleberg. Si l'année 2008 a été épargnée par les catastrophes, la nouvelle organisation mise en place par la loi susmentionnée nécessite plus de séances et d'exercices qu'auparavant. Cette situation impose aux membres du BdI une présence et une attention soutenues tout au long de l'année.

2.3 Relations extérieures

2.3.1 Coordination et promotion des relations extérieures du Conseil d'Etat

Le secteur des relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et, notamment, les autres cantons, le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. L'essentiel de ses activités est présenté dans le chapitre «Activités du Conseil d'Etat: relations extérieures» et consiste en la préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires qui relèvent de ce domaine. Pour ce motif, seules quelques activités particulières sont exposées ci-dessous.

2.3.2 Relations avec la Berne fédérale

Le secteur des relations extérieures organise les rencontres entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales. Il organise également les contacts avec le Conseil fédéral et son administration. Il intervient aussi dans les dossiers prioritaires et transversaux de la Confédération, à savoir notamment, pour l'année 2008, les investissements fédéraux pour les transports publics et privés, CFF-Cargo, l'évolution de la politique financière et fiscale de la Confédération.

2.3.3 Coopération gouvernementale

La coordination des relations du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale avec la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC) et la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) est une tâche essentielle du secteur des relations extérieures. Une attention toute particulière est prêtée à la collaboration avec le secrétariat de la CGSO, dont le siège est à Fribourg. Le secteur est associé à l'organisation des rencontres de travail entre le Conseil d'Etat et les gouvernements des cantons limitrophes. Il participe à la définition d'une politique gouvernementale en matière de coopération intercantonale et aux traitements des diverses interpellations parlementaires relatives à une meilleure implication du Grand Conseil dans la collaboration intercantonale.

2.3.4 Intégration européenne

Le suivi et la mise en œuvre, au niveau cantonal, des Bilatérales I et II, ainsi que le dossier global de l'intégration européenne, constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. L'année 2008 correspond à l'année de démarrage du programme INTERREG 4. Le canton de Fribourg est associé, en tant que territoire adjacent, au programme Interreg France-Suisse. Deux projets (Léman sans frontières et forêt de protection), avec participation financière du canton, ont été validés au cours de l'année. Fribourg participe également au programme de l'Espace alpin et un projet (TransAlpine Bio Cluster) a été lancé. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle politique régionale du canton. Le secteur des relations extérieures coordonne aussi la participation du canton à l'Assemblée des régions d'Europe (ARE). Il participe enfin à l'accueil de délégations étrangères. En 2008, des délégations de Chine, du Japon, du Népal et les participants à l'Université d'été de l'Institut du fédéralisme ont été accueillis.

2.3.5 Coopération au développement

La Chancellerie d'Etat a été chargée par le Conseil d'Etat de mettre en œuvre l'article 70 de la Constitution cantonale. Cet article stipule que le canton encourage la coopération au développement. A fin 2007, un mandat de prestations a pu être conclu entre l'Etat de Fribourg et Fribourg Solidaire, qui est l'association faîtière fribour-

geoise des organisations de développement. Le canton de Fribourg matérialise son soutien par une aide financière forfaitaire et un appui financier aux projets de développement proposés par Fribourg Solidaire. Le mandat couvre la période 2007 à 2009 et un montant total d'environ 210'000 francs est inscrit au plan financier.

2.4 Secteur Langues et publications

Le secteur Langues et publications assure le contrôle formel et linguistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des autres textes officiels présentés par les Directions et pourvoit à leur publication dans la Feuille officielle (FO), dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) ou sur Internet. Il prépare les messages accompagnant les projets de lois ou de décrets en vue de leur impression. Il met à la disposition des administré-e-s la législation en vigueur et gère les abonnements et les mises à jour du Recueil systématique de la législation fribourgeoise (RSF). Il réalise les traductions pour la Chancellerie d'Etat et, si nécessaire, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et coordonne les questions liées à la traduction. Il contribue à la saisie de vocabulaire technique en vue de son utilisation pour des banques de données (terminologie).

2.4.1 Activités courantes

Ont été publiés dans le Recueil officiel fribourgeois: *Grand Conseil*: 28 (24) lois et 19 (17) décrets; *Conseil d'Etat*: 89 (83) ordonnances, 6 (7) règlements et 1 (0) tarif; *Directions*: 23 (16) actes. Cela correspond à environ 770 (780) pages imprimées dans chaque langue. Ont été publiés dans la Feuille officielle: *Grand Conseil*: 3 (0) décrets de naturalisation; *Conseil d'Etat*: 24 (21) arrêtés; *Directions*: textes officiels tels qu'avis, appels d'offres, mises à l'enquête publique, postes au concours, ventes immobilières, etc.

Pour chacune des deux langues, le secteur a vérifié si les textes étaient corrects du point de vue du contenu et sous l'aspect linguistique. Avant chaque publication hebdomadaire de la Feuille officielle, le secteur a contrôlé les épreuves des pages officielles remises par l'imprimerie.

2.4.2 Statuts de l'agglomération de Fribourg

En réponse à un mandat qui lui a été adressé de manière informelle, le secteur a assuré le contrôle et la correction, tant de la version française que de la version allemande, du projet de statuts de l'agglomération de Fribourg soumis à l'acceptation des citoyens et citoyennes des communes concernées en votation populaire du 1er juin 2008.

2.4.3 FactuPubl

Le secteur a collaboré et œuvré à la migration dans SAP de la facturation des actes législatifs et des abonnements aux publications officielles. Les personnes appelées à

établir des factures et à procéder à des opérations comptables dans ce domaine ont suivi un cours de formation. Ainsi, depuis septembre 2008, les activités comptables liées aux publications officielles ne sont plus traitées par un programme spécifique mais sont rattachées au logiciel de comptabilité qui prévaut dans l'administration.

2.4.4 Naturalisations

Le 1^{er} juin 2008, le peuple a accepté la loi du 9 mai 2007 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois. Dès lors, pour se conformer aux nouvelles dispositions légales et pour des raisons de protection des données, le secteur a procédé à l'épuration de toutes les pages Internet où figuraient les décrets de naturalisation qui, depuis le 1^{er} juillet 2008, sont publiés dans la Feuille officielle uniquement. En outre, le secteur a, avec le Service de l'état civil et des naturalisations, travaillé à une simplification de la procédure pour l'établissement des actes de naturalisation remis aux nouveaux citoyens et citoyennes lors de la réception officielle introduite par la loi susmentionnée.

2.4.5 Travaux volumineux

En 2008, des travaux volumineux ont été exécutés, notamment l'adaptation du texte allemand à la version française définitive du message accompagnant le projet de nouvelle loi sur l'information, ainsi que la traduction du projet de loi précisant les compétences en matière de traités et de son rapport explicatif. Quant au volume de textes que le secteur a relus, il est resté constant, à un haut niveau. Le texte le plus long publié pendant l'année est la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, qui compte plus de 180 articles.

2.4.6 Autres points forts

En 2008, le programme donnant accès aux versions informatisées du «Petit Robert» et du «Duden» a été installé.

En outre, le secteur s'est impliqué dans l'engagement d'une nouvelle traductrice auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales et a participé à la recherche d'une traductrice remplaçante pour la Direction de l'économie et de l'emploi.

Comme par le passé, le secteur a été actif dans le travail terminologique. Il a participé aux travaux de l'Organe intercantonal de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public. La saisie terminologique des termes spécifiques définis dans la législation fribourgeoise pour leur usage dans la banque de données interne a pu être menée à terme.

Le secteur a organisé diverses activités de formation continue pour les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale, de l'Hôpital fribourgeois et de l'Université: une introduction à la réforme de l'orthographe allemande, qui est désormais chose faite, et une présentation des directives 2008 de la Chancellerie fédé-

rale qui ont été adoptées par le secteur; un colloque au sujet de la manière de vivre le bilinguisme à Bienne et à Fribourg, animé par Mme Claudine Brohy; un cours de perfectionnement portant sur la traduction de discours, animé par Mmes Margret Schiedt et Rebecca Bratschi de la Chancellerie fédérale. Par ailleurs, les traducteurs et traductrices se sont réunis à trois reprises pour un échange informatif sur leurs expériences et leurs problèmes. Le secteur des traductions a eu l'occasion de participer à la «Journée des langues» organisée par l'administration fédérale, ce qui lui a permis d'avoir un aperçu enrichissant de l'organisation, des réflexions et de la problématique de la traduction et de la question des langues (projets du Fonds national, langues nationales et officielles, etc.).

2.5 Secteur administration et droits politiques

2.5.1 Administration

2.5.1.a Aménagement de l'entrée du bâtiment «rue des Chanoines 17»

Aboutissement des réflexions menées depuis 2004 pour améliorer la sécurité des autorités, une réception commune à tout le bâtiment «Chanoines 17-19-21» a été ouverte de manière provisoire. Desservie par la Chancellerie d'Etat, cette réception permettra de contrôler l'entrée des visiteurs et de les orienter vers les diverses entités domiciliées dans le bâtiment. Lorsque l'installation sera terminée, les collaborateurs pourront y accéder en tout temps grâce à un badge. Les visiteurs devront se limiter aux horaires habituels de l'administration, à moins d'être spécifiquement accueillis par un/e collaborateur/trice de l'Etat. La mise en place de cette réception est également l'occasion de l'introduction de la gestion électronique des présences dans tout le bâtiment.

La gestion de la centrale téléphonique de la Chancellerie d'Etat et la gestion de la réception pour l'ensemble du bâtiment de la rue des Chanoines 17, qui regroupe la Chancellerie d'Etat et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, font partie des tâches qui sont dévolues au secteur.

2.5.1.b Apostilles et légalisations de documents

Il a été procédé à la légalisation de signatures sur différents documents destinés en majorité à un usage à l'étranger (3'025 apostilles et 1'522 légalisations).

2.5.1.c Grand protocole

Les travaux de saisie de la collection annuelle des arrêtés du Conseil d'Etat se poursuivent. Les années 1997, 1998 et 2006 ont ainsi pu être remises au Service d'achat du matériel et des imprimés pour les travaux d'impression; les années 1996, 1999, 2007 et 2008 sont en cours de relecture. Les travaux de rattrapage des années restantes (2000 à 2005) devraient se terminer à la fin de la législature.

2.5.2 Droits politiques

2.5.2.a Votations fédérales

Trois votations fédérales ont eu lieu:

Le 24 février 2008, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur les objets suivants:

- Initiative populaire «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques» (20'863 oui / 43'754 non). Le taux de participation a été de 37,61%.
- Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises (28'752 oui / 35'496 non). Le taux de participation a été de 37,58%.

Le 1^{er} juin 2008, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur les objets suivants:

- Initiative populaire «Pour des naturalisations démocratiques» (19'874 oui / 53'673 non). Le taux de participation a été de 42,53%.
- Initiative populaire «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» (14'532 oui / 57'851 non). Le taux de participation a été de 42,39%.
- Article constitutionnel «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie» (17'522 oui / 55'230 non). Le taux de participation a été de 42,52%.

Enfin, le 30 novembre 2008, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur les objets suivants:

- Initiative populaire «Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile» (45'773 oui / 37'428 non). Le taux de participation a été de 47,98%.
- Initiative populaire «Pour un âge AVS flexible» (39'452 oui / 44'385 non). Le taux de participation a été de 48,09%.
- Initiative populaire «Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme – Plus de croissance pour la Suisse!» (23'022 oui / 57'984 non). Le taux de participation a été de 47,77%.
- Initiative populaire «Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse» (25'101 oui / 57'686 non). Le taux de participation a été de 47,92%.
- Modification de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (53'719 oui / 27'586 non). Le taux de participation a été de 47,72%.

2.5.2.b Votations cantonales

Deux votations cantonales ont eu lieu:

Le 1^{er} juin 2008, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur les objets suivants:

- Réaménagement des bâtiments et nouvelles constructions du Collège de Gambach (55'553 oui / 14'862 non); le taux de participation a été de 41,36%
- Loi modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois, contestée par un referendum déposé le 20 août 2007 (40'478 oui / 27'464 non); le taux de participation a été de 41,21%.

Le 30 novembre 2008, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur une initiative à laquelle était opposé un contre-projet et sur une question subsidiaire:

- Initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé du 13 décembre 2006» (44'844 oui / 36'818 non). Le taux de participation a été de 47,66%.
- Contre-projet du Conseil d'Etat et du Grand Conseil du 20 juin 2008 (50'852 oui / 29'492 non).
- Question subsidiaire: lequel des deux textes, en cas d'acceptation de l'initiative constitutionnelle et du contre-projet, doit entrer en vigueur (initiative: 36'507 voix / contre-projet: 40'252 voix).

2.5.2.c Elections

Le 1^{er} juin 2008, les électeurs du district de la Sarine ont été appelés à élire leur préfet; le résultat a été le suivant:

- Ridoré Carl-Alex: 11'970 voix
- Dafflon Hubert: 7'738 voix
- Boivin Denis: 5'879 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, soit 12'794 voix, un second tour de scrutin a eu lieu le 22 juin 2008; le résultat a été le suivant:

Élu:

Ridoré Carl-Alex, avec 11'706 voix

A obtenu des voix:

Dafflon Hubert: 7'914 voix.

2.5.2.d Initiatives

Aucune initiative n'a été déposée.

2.5.2.e Référendums

Une annonce de demande de référendum, munie de 60 signatures et émanant du mouvement d'opposition à l'extension des heures d'ouverture des magasins, tendant à ce que la loi du 9 octobre 2008 modifiant la loi sur le commerce soit soumise au peuple a été déposée le 4 novembre 2008. Le délai pour la récolte des signatures court du 1^{er} novembre 2008 au 29 janvier 2009.

2.5.2.f Pétitions

Une pétition adressée au Conseil d'Etat, émanant du comité Coordination pour le maintien des places de travail de CFF Cargo à Fribourg, a été déposée le 25 juin 2008. Les pétitionnaires s'opposent à la fermeture du centre service clientèle KSC de Fribourg. Cette pétition est munie de 4'501 signatures.

Une pétition adressée au Conseil d'Etat, émanant du Syndicat des services publics (SSP-CFT - région fribourgeoise) et de l'Union syndicale fribourgeoise (USF / FGB), a été déposée le 4 juillet 2008. Les pétitionnaires demandent au Comité du Bosquet de retirer sa décision de licencier les responsables de la délégation syndicale pour «activité syndicale». Cette pétition est munie de 1'695 signatures.

Une pétition adressée au Conseil d'Etat, émanant de Mme Sandrine Tornare, Syndique de Lully, appuyée par les habitants de la commune de Lully et environs, a été déposée le 8 septembre 2008. Les signataires demandent une planification cantonale d'aires d'accueil pour les gens du voyage. Cette pétition est munie de 403 signatures.

Une pétition adressée au Conseil d'Etat, émanant du collectif «Non au Charbon!», a été déposée le 28 novembre 2008. Les pétitionnaires demandent au Conseil d'Etat de faire usage de son rôle d'actionnaire majoritaire pour que le Groupe E renonce à son projet d'investissement de 162 millions de francs dans une centrale électrique à charbon en Allemagne. Cette pétition est munie de 2'095 signatures, dont 1'014 de personnes domiciliées dans le canton de Fribourg.

2.6 Affaires juridiques

La Chancellerie d'Etat a obtenu un poste de conseiller juridique. Le titulaire a débuté son activité le 1^{er} juillet 2008. Outre le traitement des questions juridiques soumises à la Chancellerie, lui ont été confiés la tâche des droits politiques (pour le compte de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts), le suivi de divers projets (cercles électoraux, médiation administrative, etc.) et le secrétariat du Comité de pilotage pour la mise en œuvre de la Constitution.

II. SERVICE D'ACHAT DU MATÉRIEL ET DES IMPRIMÉS

1. Mission

Le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) est chargé de procéder à l'acquisition du matériel de bureau administratif et technique, des machines et appareils de bureau et des fournitures diverses dont il assure la réception, le contrôle, l'entreposage et la livraison. De même, il inventorie et organise l'entretien de ces derniers et en négocie les contrats. Il commande et exécute les travaux d'impression, de reproduction, d'édition et de reliure. Il procède aux travaux de microfilmage prescrits par la législation cantonale et fédérale, sous réserve des dispositions spéciales, notamment en matière de registre foncier. Enfin, il conseille les services et établissements sur le choix des fournitures, des machines et appareils de bureau afin d'en limiter la diversité. Il est dirigé par M. Christian Brique, chef de service.

2. Activité

2.1 Acquisition de matériel de bureau administratif et technique

Malgré son étroite collaboration avec le Groupement romand des acheteurs de fournitures scolaires et administratives (GRAFOSA), le SAMI n'a pu contenir totalement les augmentations de prix de cette catégorie de

fournitures, principalement pour le papier qui a subi une hausse sensible au cours de l'année 2008.

La fourniture de toners à l'ensemble des unités de l'Etat constitue une charge importante malgré la recherche de solutions visant à obtenir des prix plus intéressants. Ce groupe de fournitures occasionne des dépenses d'environ Fr. 650'000.- en 2008, en augmentation d'environ 30% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à une généralisation d'imprimantes couleur. Au vu de cette évolution, le SAMI va poursuivre ses tests en vue de proposer l'utilisation de toners génériques convenables pour les impressions en noir. Il va aussi proposer le remplacement d'imprimantes par des appareils multi-fonctions chaque fois que cela est possible, les conditions négociées devant apporter une diminution sensible des coûts.

Il a poursuivi sa recherche d'approvisionnement optimal dans le domaine des machines et appareils en essayant dans toute la mesure du possible d'en limiter l'éventail tout en s'assurant de mettre en concurrence les fournisseurs par des demandes d'offres généralisées. Cette procédure a permis de profiter de la baisse générale constatée sur les appareils, principalement ceux à technologie numérique.

Le SAMI a assuré la logistique en matière de fournitures en gérant le stock et distribuant ou livrant le matériel de consommation courante. L'éventail des fournitures stockées représente plus de 1'000 articles.

Il a continué à organiser l'entretien et les réparations, quand cela est possible, des appareils défectueux et a tenu à jour l'inventaire des machines et appareils de bureau.

2.2 Machines

Les principales catégories de machines et appareils dont le SAMI a la charge sont:

2.2.1 Photocopieurs et appareils multi-fonctions (copieur, imprimante, scanner et fax)

Pour ce groupe de machines, le SAMI passe des contrats pour des mises à disposition d'installations sous la forme de taxe-copie, ce qui signifie que ces appareils ne sont, sauf exception, pas achetés. La convention-cadre qui lie GRAFOSA et, par là même, le SAMI aux fournisseurs prévoit que toutes les prestations sont comprises dans le prix convenu (mise à disposition de l'appareil, toner et maintenance) à l'exception du papier et, le cas échéant, des agrafes. Le parc est régulièrement examiné et mis à jour, en raison de la demande relativement pressante des unités pour le remplacement des simples photocopieurs devenus obsolètes par des appareils multi-fonctions noir ou couleur.

Plus de 45'000'000 impressions ou copies ont été réalisées par l'ensemble du parc installé dans les unités de l'Etat. Ce volume est resté relativement stable pour les impressions en noir mais en forte augmentation pour les impressions en couleur.

2.2.2 Périphériques informatiques

En accord avec le SITel, le SAMI acquiert les projecteurs multimédias (beamers) et les agendas électroniques en limitant le choix à deux ou trois modèles homologués par le SITel.

2.2.3 Appareils de bureau

La demande en machines à écrire, calculatrices et rétro-projecteurs est en régression depuis la généralisation de l'informatique. Les conditions sont néanmoins négociées pour des achats groupés par le SAMI.

Il en va de même pour les destructeurs de documents, massicots et cisailles de bureau.

Le SAMI a défini un standard pour les modèles de fax à installer dans les unités pour les besoins courants, en restant toutefois ouvert à des solutions particulières lorsque les nécessités le justifient. Il a obtenu le feu vert du SITel pour activer la fonction fax des appareils multifonctions disposant de cette fonctionnalité, évitant ainsi les dépenses occasionnées par l'acquisition d'appareils spécifiques.

Comme constaté les années antérieures, les réparations de ces appareils sont devenues extrêmement ardues à négocier à cause de la baisse des prix d'achat, d'une part, et de l'augmentation des prix de la main-d'œuvre, d'autre part.

2.2.4 Commandes ou exécution de travaux d'impression, de reproduction, d'édition et de reliure

Comme les années précédentes, le secteur des imprimés s'est efforcé de proposer aux unités les solutions les mieux adaptées à leurs vœux en tenant compte des possibilités de réalisation en interne. Chaque travail est analysé au plan technique et les aspects qualitatifs et quantitatifs sont pris en considération pour déterminer si le travail sera réalisé en interne ou confié à un prestataire externe.

Le secteur des imprimés est à la disposition de tous les services et établissements de l'Etat. Ses activités principales sont la création et la production d'imprimés, l'achat auprès de prestataires externes ainsi que le conseil technique pour tous types d'imprimés nécessaires à l'activité de l'administration.

Le volume d'impression tant en noir qu'en couleur est resté stable en 2008 pour atteindre plus de 7'000'000 faces imprimées en noir et environ 1'800'000 faces imprimées en couleur.

Le nombre de tirages effectués sur la presse offset (500'000 impressions) a encore une fois considérablement diminué, en raison principalement de l'évolution des appareils de production numériques. L'impression numérique offre le grand avantage de produire des documents «à la demande» et permet d'éviter la constitution de stocks dont l'utilisation est souvent incertaine.

Evolution du nombre d'impressions offset noir et couleur A4

2006	1'800'000
2007	1'000'000
2008	500'000

Le personnel de l'atelier d'impression a produit environ 250 tirages grand format (laize de 108 cm) sur le plotter couleur et environ 2'150 duplications et impressions de supports informatiques (CD).

Evolution du nombre de duplications et d'impressions de CD

2006	1'200
2007	1'500
2008	2'150

La réalisation de badges plastiques au format carte de crédit a subi une hausse sensible. Le SAMI a dû remplacer son installation pour faire face à cette demande accrue.

2006	112
2007	200
2008	1'000

2.3 Secteur reliure

Ce secteur a poursuivi son activité principalement par la réalisation de reliures artisanales pour un volume comparable à celui de l'année 2007. Conformément aux recommandations émanant de l'analyse des prestations du SAMI, les travaux de reliure sont facturés aux prix coûtant.

Evolution du nombre de reliures semi-industrielles façon spirales

2006	4'200
2007	4'400
2008	2'500

Evolution du nombre de reliures semi-industrielles façon fast-back

2006	5'150
2007	5'300
2008	4'900

Le SAMI a fait l'acquisition d'une machine à relier «dos carré» semi-industrielle au moyen de laquelle il a réalisé près de 4'500 reliures, évitant ainsi d'avoir recours à un prestataire externe. En plus de l'économie substantielle réalisée, les délais de production ont pu être sensiblement raccourcis. Cette production explique la diminution du volume de reliures «spirales et fast-back», plus coûteuses et nécessitant davantage de main-d'œuvre.

2.4 Secteur microfilmage

Le secteur microfilmage réalise toujours les travaux de conservation commandés par les législations fédérale et cantonale en matière de registre foncier et de l'état civil.

Il effectue régulièrement des travaux pour d'autres unités de l'Etat, principalement les Archives cantonales et la Bibliothèque cantonale et universitaire.

Le nombre de prises de vues réalisées en 2008 s'élève à environ 48'000. La diminution par rapport à l'année 2007 s'explique par une demande moindre due à l'introduction de l'informatique pour la tenue des registres de l'état civil et du cadastre. Le secteur a encore dupliqué et développé 180 films de sauvegarde.

Il est à relever que la titulaire a été amenée à renforcer sa collaboration avec les autres secteurs de production du SAMI.

Evolution du nombre de prises de vues réalisées

2006	115'000
2007	61'000
2008	48'000

Le secteur a en outre réalisé neuf reportages photographiques sur demande de la Chancellerie d'Etat.

III. ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges</i>	<i>Compte 2008 EPT</i>	<i>Compte 2007 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
POUVOIR EXECUTIF – CHANCELLERIE D'ETAT	36.51	35.25	1.26
ADMINISTRATION CENTRALE	36.51	35.25	1.26
3100 / CETA Conseil d'Etat	7.00	7.00	
3105 / CHAN Chancellerie d'Etat	18.42	17.25	1.17
3110 / ECON Service d'achat du matériel et des imprimés	11.09	11.00	0.09